
HARVARD
COLLEGE
LIBRARY
HOHENZOLLERN COLLECTION
IN COMMEMORATION OF THE VISIT OF
HIS ROYAL HIGHNESS
PRINCE HENRY OF PRUSSIA
MARCH SIXTH, 1902
ON BEHALF OF HIS MAJESTY
THE GERMAN EMPEROR
PRESENTED BY ARCHIBALD CARY COOLIDGE PH.D.
ASSISTANT PROFESSOR OF HISTORY

HISTOIRE

DE LORRAINE.



TOME TROISIÈME.

Nancy, imprimerie de Vagner, rue du Manége, 3.

HISTOIRE

DE

LORRAINE,

PAR AUG. DIGOT,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE STANISLAS.

Et pius est patriæ facta referre labor.
OVIDE.

TOME TROISIÈME.

NANCY.

VAGNER, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
RUE DU MANÉGE, 3.

MDCCCLVI.

LIVRE CINQUIÈME.

—

DUCS HÉRÉDITAIRES DEPUIS RENÉ Ier JUSQU'A LA MORT DE NICOLAS (MAISON D'ANJOU).

(1431-1473.)

CHAPITRE I.

RENÉ Ier ET ISABELLE (1431-1453).

Lorsque le duc Charles II mourut, il espérait avoir pris toutes les précautions nécessaires pour assurer le trône à sa fille Isabelle, et ne croyait pas que le comte de Vaudémont, à peu près complètement dépouillé de ses états, sans appui et sans ressources, oserait disputer la couronne à René et à son épouse, qui, disposant de forces considérables, comptaient, avec raison, sur l'appui du clergé, de la noblesse et des bonnes villes. Il se trompait cependant, et les craintes que l'on pouvait concevoir ne tardèrent pas à se réaliser. Charles était mort le 25 janvier 1431, et Isabelle fut aussitôt reconnue comme duchesse. Bien qu'elle fût en réalité seule

souveraine (1), René prit le titre de duc de Lorraine et s'achemina vers Nancy. La duchesse douairière et les nobles, qui s'étaient assemblés dans cette ville, allèrent au-devant du prince, et celui-ci, ayant été conduit en cérémonie à la collégiale Saint-Georges, jura de respecter les droits et les priviléges des trois ordres. On dit qu'il abandonna, selon l'usage, son cheval aux chanoines de la collégiale. On a vu que les ducs Jean I[er] et Charles II étaient venus, à leur avénement, remercier Dieu dans l'église dont nous parlons et avaient donné leurs chevaux au chapitre; mais il est bien certain que René est le premier duc qui ait fait serment de respecter les privilèges de ses sujets (2). Nous avons rapporté, dans le volume précédent, les heureuses tentatives que Ferri III et tous ses successeurs, jusques et y compris Charles II, avaient faites pour accroître leur autorité aux dépens de celle de l'Ancienne Chevalerie, et sur la fin du règne de Charles, le pouvoir du prince avait pris un accroissement extraordinaire. Le duc ne jouissait pas toutefois d'une puissance illimitée, et plusieurs circonstances avaient contribué à empêcher la décadence totale de la Chevalerie. Si les ducs, maintenant avec rigueur les règles du droit féodal, avaient obligé les nobles au service personnel en temps de guerre, sans que l'âge et le mauvais état de leur santé fussent admis comme motifs d'excuse; d'un autre côté, les gentilshommes étaient parvenus à mettre obstacle aux anoblissements; et

(1) Elle avait un sceau particulier, qui était appendu aux chartes en même temps que celui de René; v. notamment, au Trésor des chartes, layette *Chasteausalins*, *I*, n° 31, les lettres contenant donation de Réméréville et de trois cents écus à prendre sur les salines de Châteausalins, donation faite par René et Isabelle, le 9 juillet 1435, à Girard d'Haraucourt pour les bons services qu'il leur avait rendus.

(2) C'est ce qui résulte avec évidence de la protestation faite, le 18 mai 1562, par Bertrand le Hongre, procureur-général de Lorraine. Nous parlerons plus loin de cette pièce, dont on trouve une copie dans le cartulaire de la bibl. publ. de Nancy, p. 1423 et suiv.

l'on comprend combien cela fut utile à la Chevalerie, que les ducs auraient asservie bien plus facilement, s'il leur eût été loisible d'accorder les prérogatives de la noblesse aux individus qui se montraient dévoués à leurs souverains ; car, devenus gentilshommes, ces individus auraient, à la longue, introduit dans l'ordre nobiliaire l'esprit dont ils étaient animés. Une institution, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, le tribunal des Assises fut aussi d'un puissant secours à l'Ancienne Chevalerie contre les entreprises des ducs de Lorraine. Jamais ils n'osèrent supprimer une juridiction révérée ; et pendant que les rois de France dépouillaient peu à peu les justices seigneuriales de leurs attributions les plus importantes, le tribunal des Assises conservait une grande partie de ses droits et de son autorité. Dès les premières années du règne de Charles II, cette juridiction possédait une organisation complète, et depuis l'année 1390, peut-être même assez longtemps auparavant, il y avait des sessions régulières des Assises dans les trois bailliages de Nancy, Vosge et Allemagne.

La nécessité où se trouvait Charles II de ménager la noblesse, pour l'empêcher de se déclarer en faveur du comte de Vaudémont, l'engagea à faire quelques concessions sur la fin de sa vie ; mais ces concessions n'étaient rien au prix de celles que René et Isabelle furent obligés de faire pour attacher plus fortement les nobles à leur fortune.

Le 30 janvier 1431, le duc et la duchesse remirent aux gentilshommes la déclaration suivante, trop importante pour que nous ne la reproduisions pas à peu près dans son entier :

« René filz du Roy de Jérusalem et de Sicile, Duc de Bar
» et de Lorraine et Marchis, Marquis du Pont, Comte de
» Guise, etc. ; Et Nous Isabelle Duchesse, Marchise, Mar-
» quise et Comtesse des Duchiés, Marchisie, Marquisie,
» Comté et Seigneurie dessusdicts, léale femme et espouse
» de mondict Seigneur dessus nommé, etc. ; Sçavoir faisons

» que comme, après le trespas de nostre cher et très-amé » Seigneur et Père Monseigneur Charles, Duc de Lorraine et » Marchis (que Dieu pardonne!), il nous a esté remonstré » par la Chevalerie dudict Duchié de Lorraine qu'au temps » de nostre dict Seigneur et Père, plusieurs nouvelletez soient » esté faictes audict Duchié de Lorraine, oultre l'ancien » usaige et coustume dudict Duchié; Nous désirant le bien, » utilité et conservation dudict pays; voulant aussi entretenir » et garder léaulement et bonnement ledict pays en ses an- » ciennes coustumes et usaiges, sans les aulcunement enfrein- » dre, etc. ; et pour ce voulons, et à ce nous consentons, et » avons promis en vrayes paroles de Prince et de Princesse, » pour Nous, nos hoirs et ayans cause de Nous, Ducs de » Lorraine à tousjoursmais, que dès maintenant, pour tout » le temps à venir, toutes et quantes fois que Nous et nos » dits hoirs et ayans cause, Ducs de Lorraine, et nos offi- » ciers, et aultres de par Nous, voudront aulcune chose de- » mander à ladicte Chevalerie dudict Duchié de Lorraine, ou » à aulcun ou plusieurs d'eulx particulièrement, leurs hoirs » et ayans cause, en quelconque manière que ce soit ou » puisse estre; Nous et nosdicts hoirs et ayans cause, Nous » en devons laisser jugier par la Chevalerie native dudict » Duchié de Lorraine et aultres nobles fiefvez dudict Duchié, » leurs pairs, selon l'us et coustume ancienne dudict Duchié, » et ez lieux accoustumez.

» Et pareillement si ladicte Chevalerie conjoinctement, plu- » sieurs ou aulcun d'eulx particulièrement, leurs hoirs ou » ayans cause, veulent aulcune chose demander à Nous, nos » hoirs, successeurs et ayans cause, Ducs de Lorraine, Nous, » nos hoirs et ayans cause, nous en devons laisser jugier par » ladicte Chevalerie native dudict Duchié de Lorraine et » aultres nobles fiefvez dudict Duchié, leurs pairs, selon les » us et coustumes anciennes dudict Duchié, et ez lieux ac- » coustumez.

» Et tout ce que par ladicte Chevalerie sera dict et jugié par
» droict, pour Nous ou contre Nous, pour nos hoirs et ayans
» cause ou contre eulx ; Nous, nosdicts hoirs et ayans cause,
» Ducs de Lorraine, les devons tenir fermement, et en estre
» contens, sans aller, faire ne souffrir aller au contraire, en
» quelconque manière que ce soit ou puisse estre.

» Et en oultre, toutes et quantes fois que la Chevalerie
» dessusdicte conjoinctement, ou plusieurs ou aulcun d'eulx
» particulièrement, leurs hoirs et ayans cause, prieront et
» requéreront à Nous, nos hoirs et ayans cause, Ducs de
» Lorraine, avoir droict et jugement par leurs pairs, comme
» dict est ci-dessus, des desbats et demandes que pourroient
» se mouvoir, en tout temps à venir, entre Nous, nos hoirs
» et ayans cause, Ducs de Lorraine, et ladicte Chevalerie,
» conjoinctement ou particulièrement, leurs hoirs et ayans
» cause ; Nous, nos hoirs et ayans cause, Ducs de Lorraine,
» ne pouvons et ne devons aulcunement refuser à ladicte
» Chevalerie conjoinctement, ne à plusieurs, ne à aulcun
» d'eulx particulièrement, ne à leurs hoirs et ayans cause, ne
» à aulcun d'eulx, ledict droict et jugement de leurs susdicts
» pairs, par la manière que dessus est déclarée.

» Et voulons aussi que tous les appelz des jugemens de
» ladicte Duchié de Lorraine soient portez pardevant ladicte
» Chevalerie, ainsi qu'il est accoustumé de faire d'ancienneté,
» sans qu'aultres juges y puissent entendre, ne avoir aucune
» congnoissance.

» Et si Nous, nos hoirs, successeurs et ayans cause, Ducs
» de Lorraine, ou aulcun de nos officiers de par Nous, ou
» aulcun de nos bourgeois ou hommes de poté (*potestas*, su-
» jets directs), vouloient aulcune chose demander à aulcun
» ou plusieurs des hommes de ladicte Chevalerie, ou d'aulcun
» d'eulx ; Nous, ou nos officiers, bourgeois et hommes dessus-
» dicts, les devons poursuivre pardevant leur justice où ilz
» seroient demeurans, par voie de justice, et de là en avant,

» de ressort en ressort, selon les us et coustumes anciennes
» dudict pays.

» Et pareillement si ladicte Chevalerie conjoinctement, ou
» aulcun d'eulx particulièrement, ou leurs bourgeois et hom-
» mes de poté, ou aulcun d'eulx, vouloient aulcune chose de-
» mander ou requérir à Nous, nos officiers, nos bourgeois et
» hommes de poté, ou aulcun d'eulx, ilz les devroient pour-
» suivre devant leur justice et lieu où ilz sont demeurans,
» par voie de justice, et de là en avant, de ressort en ressort,
» comme dessus est déclaré.

» Et s'il avenoit que desbats et questions se meussent entre
» Nous et ladicte Chevalerie, et entre ladicte Chevalerie et
» Nous, pour cause de nosdicts bourgeois et hommes de
» poté, ou pour leurs biens, ou pour leurs bourgeois
» et hommes de poté, et leurs biens, lesdicts desbats
» et questions viendroient et seroient jugiez et détermi-
» nez par ladicte Chevalerie et aultres nobles fiefvez, leurs
» pairs, en la manière que dessus est devisée et dé-
» clarée.

» Encore voulons que toutes nouvelletez indues et non rai-
» sonnables, qui sont esté eslevéez au temps et au vivant de
» nostre dict Seigneur et Père, soient mises jus et du tout au
» néant, comme sommes acertenez duement que nostre dict
» Seigneur et Père les auroit mis jus avant son trespasse-
» ment, et que ladicte Duchié et pays de Lorraine demeure-
» ront doresnavant, et à tousjoursmais, en telles coustumes,
» liberté, franchise et anciens usaiges, comme ladicte Duchié
» et pays de Lorraine estoient au vivant de feu de bonne mé-
» moire nostre très-cher Seigneur et Grand-Père Jehan, Duc
» de Lorraine et Marchis, et de ses prédécesseurs Ducs de
» Lorraine (dont Dieu ait les âmes !).

» Et voulons aussi que tous ceulx de la Chevalerie dessus-
» dicte à qui on aurait faict aulcun tort ou grief, au vivant
» de nostre dict Seigneur et Père, puissent les faire radresser

» par le droict et jugement de leurs pairs, par la forme et
» manière que dessus est déclarée.

» Et encore voulons que toutes et quantes fois que ladicte
» Chevalerie, ou plusieurs ou aulcun d'eulx, ou leurs bour-
» geois ou hommes de poté, en commun ou en particulier,
» ou leurs hoirs et ayans cause, prieront et requéreront à
» Nous, nos hoirs et ayans cause, Ducs de Lorraine et Mar-
» chis, ou nos officiers ou aulcun d'eulx, avoir droict et juge-
» ment, les nobles par leurs pairs, les bourgeois et hommes
» de poté par leurs juges, et en appel au ressort de ladicte
» Chevalerie, de tous desbats, questions ou demandes qui
» pourroient naistre et mouvoir au temps à venir ; Nous, nos
» hoirs et ayans cause, Ducs de Lorraine et Marchis, ne nos
» officiers, ne leur pouvons, ne devons refuser aulcunement
» lesdicts droict et jugement, par la forme et manière ci-dessus
» déclarée. Toutes lesquelles choses dessusdictes et une
» chacune d'icelles, Nous, pour Nous, nos hoirs, successeurs
» et ayans cause, Ducs de Lorraine et Marchis, avons juré et
» promis, jurons et promettons par ces présentes, léaulement,
» en bonne foy, et vrayes paroles de Prince et Princesse,
» tenir et faire tenir, terminer, entretenir et accomplir de
» poinct en poinct, inviolablement ; sans jamais aller, ne
» souffrir aller, en quelconque manière que ce soit, à l'en-
» contre de la teneur de ces présentes, ne des choses conte-
» nues en icelles. Etc. (1) »

Telles furent les concessions réellement exorbitantes que René consentit à faire, pour ménager l'affection et le dévouement de la noblesse. Il contractait ces engagements non seulement pour lui, mais pour ses successeurs, et nous verrons tous les ducs, jusqu'au commencement du XVII[e] siècle, ju-

(1) Cette déclaration est imprimée en entier, mais avec des fautes grossières, dans Rogéville, Dict. des ordonn. et des tribunaux de la Lorraine et du Barrois, t. I, p. 33-35.

rer, en montant sur le trône, de se conformer aux lettres-patentes de René Ier. La noblesse ne se contentait même pas du serment du prince ; celui-ci devait donner des lettres expédiées en cinq exemplaires sur parchemin, et revêtues du grand sceau ducal. Une des expéditions était remise au maréchal de Lorraine ; trois aux baillis de Nancy, Vosge et Allemagne, et la cinquième était destinée au duc lui-même, qui la confiait au capitaine de ses gardes (1).

René, après avoir pris possession de sa capitale, visita les principales villes du duché de Lorraine, et reçut la soumission de leurs habitants et les hommages de ses vassaux. Il écrivit au clergé de Toul, pour lui faire savoir qu'il le protégerait en toute occasion, et pria l'évêque Henri de Ville de l'aider de ses conseils (2). Il convoqua ensuite les Etats-Généraux, lesquels approuvèrent la déclaration faite par la noblesse en 1425, et donnèrent leur assentiment à tout ce qui avait suivi cette déclaration.

Le comte Antoine se hâta de revenir, quand il connut la mort de Charles, et de rentrer dans le château de Vaudémont, dont les Lorrains n'avaient pu s'emparer. Dès le 22 février, il prit le titre de duc et les armes de Lorraine, et ne dissimula plus son projet de disputer à Isabelle la succession de Charles II. Au mois de mars, il se présenta tout-à-coup devant Nancy, avec une escorte respectable, et somma les bourgeois de lui ouvrir leurs portes, comme à leur légitime souverain. On lui répondit par un refus ; il s'y attendait sans doute ; néanmoins, il témoigna beaucoup de ressentiment et « jura par Monsieur sainct Nicolas qu'en feroit » raison premier (avant) le mois de may ». Il prétendait que la déclaration des gentilshommes violait ouvertement le droit ancien ; qu'elle n'avait été motivée que par le désir de réunir

(1) V. Mory d'Elvange, Etats, Droits, Usages en Lorraine, p. 12 et 15.
(2) V. Benoit, Hist. de Toul, p. 524.

dans les mêmes mains les duchés de Lorraine et de Bar ; que les Etats auraient dû être consultés avant la déclaration de la noblesse, et que la ratification par eux donnée postérieurement était nulle et sans valeur.

Ces raisons ne touchèrent personne ; les Lorrains admettaient généralement le droit d'Isabelle, et il fallait qu'ils fussent bien persuadés que le duché n'était pas masculin, pour préférer un étranger, tel que René d'Anjou, au neveu de leur dernier souverain, au petit-fils du duc Jean Ier.

Ce n'est pas ici le lieu de rapporter tous les faits qui se rattachent à la question de savoir si les femmes pouvaient succéder au duché de Lorraine, et nous avons d'ailleurs parlé déjà plusieurs fois de ce sujet. Ainsi, nous avons rappelé qu'après la mort de Gérard d'Alsace, la fille de Frédéric II, qui avait épousé Louis comte de Montbéliard et de Ferrette, avait réclamé le duché, probablement comme plus proche parente et héritière du dernier duc de la maison de Bar. Ainsi, on a dit qu'en 1306, une partie de la noblesse, réunie à Colombey, avait déclaré que, d'après l'usage constamment suivi en Lorraine, si le fils d'un duc venait à mourir avant son père, et qu'il laissât des enfants légitimes, garçons ou filles, ces enfants devaient succéder au duché, à l'exclusion de tous autres héritiers, et même de leurs oncles ; et les nobles, ne se bornant pas à constater la coutume, avaient pris l'engagement de la faire observer.

Les premiers descendants de Gérard d'Alsace eurent tous des fils qui montèrent sur le trône sans obstacle, et pendant les XIIe, XIIIe et XIVe siècles, les filles ne rencontrèrent pas une seule fois l'occasion de faire valoir leur droit ; mais ce droit ne cessait pas d'être reconnu, et nous n'en voulons d'autre preuve que le contrat de mariage de Catherine fille de Mathieu II. Elle fut promise, en 1248, au second fils d'Arnould III comte de Chiny, et dans les arrangements qui eurent lieu à ce sujet, Catherine s'engagea à ne « riens réclamer



» en l'héritaige de la Duchié,..... tant que il ait hoir » maisle » (1). Dans le siècle suivant, en 1386, Isabelle, fille de Jean Ier, épouse Enguerrand sire de Coucy et comte de Soissons, et le contrat contient un article par lequel cette princesse renonce à toute prétention sur le duché de Lorraine, au profit de ses frères Charles et Ferri (2); renonciation d'autant plus remarquable que, selon toutes les probabilités, Isabelle ne devait jamais se trouver appelée à exercer le droit qui lui appartenait.

Sans se prévaloir de ce qui se pratiquait dans les grands fiefs français, puisque la Lorraine était hors des limites de la France, on peut dire qu'un usage universellement reconnu dans les principautés formées par le démembrement du royaume de Lorraine admettait les filles à la succession paternelle. On voit cet usage établi dans le Barrois, qui était politiquement dans la même situation que la Lorraine. Il existait également dans le comté de Vaudémont, qui se composait, comme nous l'avons dit, du *pagus Segintensis* détaché de la Lorraine sous le règne de Thierry, fils de Gérard d'Alsace, et dans lequel on devait suivre des usages en tout conformes à ceux du duché. Les filles y succédèrent à leurs pères, sans que les ducs de Lorraine aient manifesté la moindre prétention sur le comté, sans qu'ils en aient exigé le retour à cause de l'extinction de la ligne masculine. Le comte de Vaudémont Henri IV ayant été tué à la bataille de Crécy, en 1346, sans laisser d'enfants, sa sœur Marguerite hérita de ses états, et Anselme ou Anselin de Joinville, qu'elle avait épousé, fut comte de 1346 à 1349. Henri V, fils d'Anselme, n'eut de son mariage avec Marie de Luxembourg que deux fils, morts jeunes, et deux filles : Marguerite et Alix. L'aînée

(1) V. le contrat, dans Calmet, Hist., t. II, preuv., col. ccccclxij et ccccclxiij.

(2) V. une copie de cet acte dans le cartulaire de la bibl. publ. de Nancy, p. 137-139.

eut le comté de Vaudémont; Jean de Bourgogne-Comté, sire de Montagu, et Pierre de Genève, qu'elle épousa l'un après l'autre, jouirent tous deux de cette principauté; enfin, Marguerite, étant devenue veuve une seconde fois, se maria en troisièmes noces avec Ferri de Lorraine, comme on l'a raconté précédemment. Ce qu'il y a de plus curieux c'est que le fils de Ferri, le comte Antoine, qui devait ses états à l'union de son père avec l'héritière de Vaudémont, fut le premier à soutenir que la loi salique était en vigueur en Lorraine comme en France.

Les mêmes principes régissaient tous les pays voisins. Dans le duché de Brabant, les filles succédaient à leur père. Dans le comté de Luxembourg, elles jouissaient aussi de ce droit. Conrad II étant mort sans enfants, dans la première moitié du XII[e] siècle, ce fut Henri-l'Aveugle fils d'Ermenson, tante de Conrad, qui devint maître de la couronne; et Henri lui-même n'ayant eu qu'une fille, appelée Ermenson, comme son aïeule, la princesse se mit paisiblement en possession du Luxembourg. Des faits exactement semblables se sont passés dans les comtés de Salm, de Chiny, de Montbéliard, et il est inutile d'insister davantage sur ce point.

Tous ces principes, tous ces exemples étaient plus que suffisants pour persuader un homme impartial et désintéressé; mais il aurait fallu d'autres arguments pour agir sur l'esprit du comte de Vaudémont. Le dernier historien de René d'Anjou (1) a tracé en ces termes le portrait d'Antoine : « C'était » un prince né sous la tente, familier avec les périls, et dont » la fierté et le bonheur égalaient l'audace. Ses exploits, tou» jours couronnés de succès, lui avaient fait donner le sur» nom d'*Entrepreneur*. Il était, du reste, d'un caractère » élevé, généreux et plein de droiture, ami des pauvres et » grand justicier; mais une fois convaincu de la bonté de sa

(1) M. de Quatrebarbes, OEuvres complètes du roi René, t. I, p. xiv.

» cause, rien ne pouvait lui faire abandonner son droit. » Quoiqu'il y ait, à notre avis, et la suite du récit le démontrera, beaucoup à rabattre sur les éloges que cet historien décerne au comte de Vaudémont, on doit avouer que le fils de Ferri a possédé, à un haut degré, la fermeté et la force de caractère qui conviennent à un souverain.

René d'Anjou, inquiet de l'attitude que le comte de Vaudémont avait prise, résolut de le forcer à se soumettre ou à s'éloigner. Le comté étant un fief du Barrois, le duc dépêcha vers son compétiteur les baillis de Bar et de Saint-Mihiel, pour le sommer de reconnaître René en qualité de seigneur suzerain, et de lui remettre, sous peine de commise, toutes les places du comté (1), « qui estoit tenu en fief des ducs de » Bar, de tel temps qu'il n'estoit mémoire du contraire » (2). Une première sommation faite le 11 avril n'ayant eu aucun résultat, on en fit une seconde le 13. Les envoyés de René, s'étant présentés devant le château de Vaudémont, demandèrent qu'on leur en ouvrît la porte pour parler à Antoine lui-même ; mais Gérard de Pfaffenhofen, gouverneur de la forteresse, leur déclara que son maître était parti depuis plusieurs jours pour se rendre auprès du duc de Bourgogne, qui était alors en Flandre, et que si on voulait lui donner, à lui Gérard, un sauf-conduit, il irait trouver le comte et lui exposerait la demande de René. La proposition ne fut pas agréée, et, le 14 mai, le duc écrivit à Antoine pour lui annoncer que, s'il ne se hâtait de remplir son devoir de vassal, les hostilités allaient commencer.

Antoine n'ayant fait aucune réponse, le duc de Lorraine entra dans le comté avec une bonne armée, s'empara de divers châteaux que son ennemi était parvenu à reprendre, et vint, le 1er juin, assiéger la ville de Vaudémont. Gérard de

(1) Plusieurs de ces places étaient déjà occupées par les Lorrains.
(2) V. Calmet, Notice, t. II, col. 736.

Pfaffenhofen et Henri de Fauconcourt, auxquels obéissait la garnison, opposèrent une vigoureuse résistance; la place était d'ailleurs non moins fortifiée par l'art que par la nature, et René résolut, après quinze jours d'attaques infructueuses, de convertir le siége en blocus. Il fit construire près de la ville « deux forteresses de bois bien fort et très-bien foucellées, » et mist gens d'armes dedans en garnison, pour bien gar- » der » (1). Il en confia le commandement à Jacques de Bade, son beau-frère, à Hennemant de Lénoncourt et à Erard du Châtelet, et avant de décamper, il ravagea la campagne, fit arracher les vignes et couper les arbres à fruits.

Pendant ce temps, Antoine achevait ses préparatifs pour entrer en campagne. Son épouse Marie d'Harcourt venait d'accoucher à Joinville; mais cette princesse, douée d'une grande énergie, quitta Joinville douze jours après avoir été délivrée, et rejoignit son mari, auquel elle apprit que leur principauté était envahie et dévastée par les Lorrains. Le comte ne perdit pas un instant et ramassa tout ce qu'il put trouver d'aventuriers et de soldats mercenaires. Le duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, lui fut d'un puissant secours, en permettant au prince d'Orange, au comte de Saint-Pol, au sire de Croy, et à quantité de gentilshommes de suivre la bannière du comte de Vaudémont. Il prescrivit aussi à Toulongeon maréchal de Bourgogne d'amener à Antoine toutes les forces dont il pourrait disposer. Philippe, qui était en guerre contre le roi de France, voulait empêcher le beau-frère de ce prince de s'affermir en Lorraine, dans la crainte qu'il n'aidât plus tard les Français dans leurs projets sur la Champagne et la Bourgogne. Il était sûr, au contraire, de se créer un allié fidèle et utile en plaçant le comte de Vaudémont sur le trône de Charles II.

(1) V. la chronique du doyen de Saint-Thiébaut, dans Calmet, Hist., t. II, preuv., col. ccvij et ccviij.

Antoine, quittant la Flandre, traversa la Champagne, avec ses auxiliaires, et retrouva, près de Joinville, son épouse qui lui amenait plusieurs bandes de mercenaires qu'elle était parvenue à réunir. Un peu plus tard, Toulongeon arriva avec un gros corps de chevalerie bourguignonne et prit le commandement de l'armée. Elle se composait, selon les uns, de quatre mille chevaliers et de deux mille hommes d'infanterie ; selon les autres, de neuf mille soldats. Antoine et Toulongeon se mirent à ravager le Barrois, dans l'espérance d'obliger René à évacuer le comté de Vaudémont où ses troupes se trouvaient encore.

Sensible aux plaintes et aux souffrances des habitants des campagnes, le duc résolut de marcher contre son adversaire ; mais il attendit, pour s'avancer dans le Barrois, qu'il eût reçu tous les renforts sur lesquels il comptait. Il avait envoyé des messagers vers ses amis et les avait fait inviter à le rejoindre le plustôt possible. Louis de Bavière, seigneur d'Heidelberg, lui amena cinq cents cavaliers ; Conrad Bayer de Boppart, évêque de Metz, deux cents ; Robert de Sarrebrück, damoiseau de Commercy, vingt-cinq ; Wisse de Conflans et le gouverneur français de Vaucouleurs, Robert de Baudricourt, trois cents ; Jean VI, comte de Salm, trente ; Poirsonnetty, maître-échevin de Toul, le même nombre ; le comte de Blâmont et le sire de Ribaupierre, quarante. Cent cinquante autres avaient été conduits par Jacques de Bade ; enfin Charles VII, appréhendant de voir son beau-frère succomber dans la lutte, avait ordonné à Barbazan, gouverneur de la partie de la Champagne qui obéissait au roi, de se rendre en Lorraine, avec deux cents lances et beaucoup d'archers. Tous ces contingents réunis se montaient à deux mille trois cent soixante-quinze hommes. Les gentilshommes de la Lorraine et du Barrois n'avaient pas voulu rester en arrière, et René avait dans son armée deux mille cavaliers lorrains et barrisiens. Les auteurs ne sont pas d'accord sur la quantité des hommes de pied ;

le doyen de Saint-Thiébaut, après avoir porté la cavalerie de René à douze mille hommes, évaluation extrêmement exagérée, assure que ce prince avait dix mille fantassins; ce qui est assez vraisemblable (1). L'armée lorraine était certainement bien supérieure en nombre à celle du comte et de Toulongeon ; mais cet avantage n'était que d'une médiocre importance. La cavalerie, qui constituait, au moyen-âge, la véritable force des armées, présentait des deux côtés à peu près le même effectif ; et quant à l'infanterie, les archers anglais et les mercenaires stipendiés par le comte, tous gens rompus au métier des armes et à la fatigue, étaient de bien meilleurs soldats que les piétons lorrains et barrisiens, bourgeois, artisans et campagnards, arrachés à leurs occupations et conduits sous les bannières des prévôtés.

Le maréchal de Bourgogne avait essayé de pénétrer dans le comté de Vaudémont et se trouvait à une faible distance de Châtenoy, lorsqu'il apprit que l'armée lorraine s'avançait rapidement à sa rencontre. Le dimanche 1er juillet, il vint coucher à Sandaucourt, village situé à une lieue de Châtenoy, et les Lorrains s'établirent dans les villages voisins. Le lendemain, le maréchal et le comte, craignant d'être attaqués d'un moment à l'autre, rangèrent leurs troupes en bataille; mais René ne parut pas. Sur le soir, Antoine et Toulongeon assemblèrent leurs principaux officiers et délibérèrent avec eux sur le parti que l'on devait prendre. Le comte insistait pour qu'on offrît ou du moins que l'on acceptât le combat. Plusieurs officiers furent d'un sentiment opposé ; ils représentèrent que l'armée lorraine était trop nombreuse pour être facilement vaincue ; que l'on ne pouvait aller à elle qu'en traversant des haies et des lieux assez difficiles, où l'ennemi aurait tout l'a-

(1) V. la chronique du doyen, ibid. ; v. aussi la chronique de Lorraine, dans Calmet, ibid., t. III, preuv., col. xiv ; Montrelet, t. II, fos lxxij v° et lxxiij.

vantage ; que d'ailleurs les vivres commençaient à faire défaut, et que les Lorrains, maîtres de la campagne, ne manqueraient pas de surprendre et d'accabler les détachements chargés de ramasser des provisions ; que la prudence commandait de battre en retraite ; mais qu'après s'être reposé un peu de temps en Bourgogne, et avoir réuni de nouveaux soldats, on serait en mesure de tenter une seconde invasion, qui serait probablement plus heureuse.

Le maréchal se prononça en faveur de cette opinion, et, malgré la résistance d'Antoine, ordonna que la retraite continuerait le lendemain. Le 2 juillet, au point du jour, les ennemis décampèrent et se dirigèrent vers la Bourgogne. Ils étaient à peine en marche depuis quelques heures, lorsqu'ils apprirent que René venait de se mettre à leur poursuite. Toulongeon s'arrêta aussitôt et se prépara au combat. Il était arrivé dans une vaste prairie qui s'étend au sud et à l'ouest du village de Bulgnéville. Le front de l'armée était couvert par un petit cours d'eau qui se jette dans le ruisseau d'Anger, un des affluents du Mouzon, et ses derrières étaient protégés par la forêt communale de Vaudoncourt. Les archers anglais et flamands furent placés sur les deux ailes, et ils plantèrent devant eux des pieux qu'ils portaient dans ce but, et qui formèrent une espèce de palissade. La chevalerie bourguignonne voulait combattre à cheval, mais John Ladan, gouverneur anglais de Montigny-le-Roi, conseilla de la forcer à mettre pied à terre, et Toulongeon donna à tous les cavaliers l'ordre de se conformer à cette prescription, sous peine de mort. On fit une enceinte avec les nombreux chariots de bagage dont l'armée était suivie, et les points les plus faibles furent fortifiés par des retranchements en terre exécutés à la hâte, mais qui suffisaient pour arrêter la cavalerie.

L'ennemi était encore occupé à ce travail, lorsque les Lorrains arrivèrent. René, après avoir reconnu, pour la forme, la position de ses adversaires, envoya un héraut pour les dé-

fier et leur offrir le combat. « Je l'accepte », répondit le comte de Vaudémont. Toutefois, avant de donner le signal, le duc jugea convenable d'assembler son conseil. Les officiers les plus expérimentés conseillaient de ne pas engager une action ; ils disaient que l'ennemi, n'ayant plus de vivres, serait obligé de quitter ses retranchements pour attaquer les Lorrains avec désavantage, ou de continuer sa retraite le lendemain ; et que l'on pourrait pendant, qu'il serait en marche, choisir un moment favorable pour le charger. Barbazan et l'évêque de Metz appuyèrent cet avis, qui était le plus prudent. Mais plusieurs jeunes seigneurs prétendirent qu'il serait honteux pour les Lorrains, qui avaient l'avantage du nombre, de n'oser en venir aux mains ; que le maréchal de Bourgogne et le comte de Vaudémont profiteraient de la nuit pour s'échapper ; qu'une fois en sûreté au delà des frontières de la Lorraine, ils prépareraient, à loisir et avec toute facilité, une seconde expédition, et qu'ils se jetteraient de rechef sur le duché dans un moment où l'on ne serait pas aussi bien disposé à les recevoir. Ces raisonnements spécieux firent impression sur l'esprit de René, lequel, ajoute un chroniqueur, « estoit si avide de combattre qu'il luy sembloit qu'il n'y se» roit jamais à temps ». Désirant néanmoins ne pas choquer Barbazan, dont il respectait la valeur et l'expérience, il enjoignit à Robert de Sarrebrück et au bâtard de Thuilières d'aller reconnaître avec le plus grand soin la position et la force apparente de l'ennemi.

Quand ils se furent acquittés de cette mission, ils revinrent trouver René et insistèrent pour que l'on commençât immédiatement le combat. Robert surtout fit les plus vives instances. « Ces gens nous fault assaillir, disait-il ; de la première venue » les emporterons. Ils ne sont mye pour nos paiges. » Barbazan essaya de nouveau de faire prévaloir son avis ; mais la plupart des gentilshommes qui entouraient le duc ne voulurent rien entendre ; ils ne craignirent même pas de laisser

voir qu'ils attribuaient à un sentiment peu honorable la prudence du capitaine français. « Quand on a paour des feuilles, » murmuraient-ils, ne fault aller au bois ». « Qui a paour se retire! » ajouta Jean d'Haussonville. Ces paroles outrageantes excitèrent l'indignation de Barbazan, qui n'osa plus conseiller à René de se borner à observer l'ennemi. « A Dieu ne plaise, » s'écria-t-il, que par ma couardise la maison de Lorraine ait » esté mise à déshonneur! Je veux et entends combattre; et » afin que ne dictes mye que à moy tiegne, moy et mes gens » voulons estre des premiers à donner dedans. Sonnez, » trompettes, au nom de Dieu, sonnez subitement! »

René rangea ses troupes en bataille; il se mit au centre avec l'évêque de Metz et le comte de Salm; Barbazan prit le commandement de l'aile droite, et Robert de Sarrebrück celui de l'aile gauche. Pendant tous ces pourparlers, pendant ces allées et venues, Toulongeon n'avait cessé d'augmenter les fortifications de son camp, dont l'attaque devenait à chaque instant plus périlleuse. Lorsque le comte vit l'armée ennemie s'ébranler et traverser le ruisseau, il envoya un héraut proposer une conférence à René d'Anjou. Il est impossible de savoir s'il ne voulait que gagner du temps, afin de rendre l'accès de son camp plus difficile encore, tout en fatiguant les troupes lorraines exposées depuis le matin à l'ardeur du soleil; ou bien s'il espérait que le duc se prêterait à un accommodement. Quelles que fussent les intentions d'Antoine, René ne devait pas consentir à ce que demandait son adversaire; mais, désirant empêcher l'effusion du sang, il prit le parti de s'avancer entre les deux armées; Antoine en fit autant de son côté, et ils eurent ensemble une conférence qui n'eut pas de résultat; comme il était facile de le prévoir, puisque le comte réclamait toujours la remise pure et simple du duché de Lorraine, et que René ne pouvait aliéner aucune partie de l'héritage de Charles II.

La conférence terminée, on fit les dernières dispositions

pour le combat. Antoine, monté sur un petit cheval, parcourut les rangs de son armée, « en remonstrant amyablement à tous ceulx-là estans qu'ils se combattissent » seurement et de bon couraige, disant que il prenoit sur » sa dampnacion que sa querelle estoit bonne et juste, et que » le duc de Bar le vouloit sans cause deshériter; et si avoit » tousjours tenu le party des ducz Jehan et Philippe de Bourgongne (1) ». Il arma ensuite chevaliers Gérard de Marigny, Mathieu d'Humières et quelques autres, et fit distribuer du vin aux soldats, qui avaient achevé de fortifier leur camp et se reposaient en attendant l'action.

René, après avoir également créé des chevaliers, donna le signal de l'attaque. On n'était plus qu'à une portée d'arbalète des retranchements du maréchal de Bourgogne, lorsqu'un cerf, effrayé du bruit que faisait cette multitude, sortit de la forêt à laquelle le camp était adossé, se jeta au milieu des deux armées, et resta un moment immobile; puis tout-à-coup il se précipita sur les Lorrains, renversa quelques hommes et disparut. Cet incident, quoique très-naturel, inspira à beaucoup de soldats une sorte de terreur superstitieuse, et le désordre que le cerf avait mis dans certains rangs leur parut un pronostic de celui qui allait se répandre dans l'armée tout entière. Le comte de Vaudémont, au contraire, y vit ou feignit d'y voir un présage assuré du succès. « Or, frappons » sur eulx, mes amys, s'écria-t-il, et suivons nostre fortune; » car ils sont nostres, et Dieu nous monstre signe que la fuyte » tournera aujourd'huy du costé de nos ennemys (1). »

Au moment où il prononçait ces paroles, les Lorrains abordaient les retranchements des Bourguignons, et leur attaque fut si impétueuse qu'ils culbutèrent une partie des chariots qui formaient l'enceinte; mais, au même instant, une dé-

(1) V. Monstrelet, ibid., f° lxxiv v°.
(2) V. idem, ibid.

charge de plusieurs canons et couleuvrines, que Toulongeon avaient habilement masqués, renversa une foule de lorrains et jeta le trouble dans le reste de l'armée. Les archers anglais et flamands, protégés par les pieux qu'ils avaient plantés devant eux, faisaient pleuvoir sur les assaillants une grêle de flèches, dont il était impossible de se garantir. L'infanterie lorraine, qui n'avait aucune habitude de la guerre, ne tarda pas à se rebuter et recula. La cavalerie, bien que composée en grande partie de gentilshommes, n'eut pas un meilleur succès ; les chevaux ne réussirent pas à franchir les fossés et les obstacles que les Bourguignons avaient accumulés devant leur camp, et les lances des cavaliers ne pouvaient atteindre des ennemis qui se tenaient à l'abri de leurs palissades. Peu à peu le découragement gagna les Lorrains, et beaucoup abandonnèrent le champ de bataille. « Celuy jour, dit un » chroniqueur cité par Dom Calmet, furent bien gardez plu- » siours d'estre prins par lors boins chevaulx et par lors es- » perons que bien les défendont. » Il nomme quelques-uns de ceux qui retournèrent « en leurs hostels, et avec eulx plus » de deux mille hommes d'armes, et par eulx furent les aul- » tres, qui demeuront, morts et plus aisiez à desconfire, » dont ce fut grand dommaige » (1). Jean d'Haussonville, qui avait fait de si vives instances pour qu'on livrât bataille, ne fut pas le dernier à prendre la fuite, et son exemple fut imité par le damoiseau de Commercy. « Les susdicts, fait observer » Thierriat,..... n'attendirent le second choc, mais bien fu- » rent à val de route dès le premier, dont vint d'estranges » soupçons (2). » « Mais devoit le damoiseau passer la nuitée » avec certaine Agathe, qu'estoit sienne, et que avoit, ce » disoit-on, promesse de luy que quitteroit la meslée, et que » viendroit à tout meshuy en sa chambrette et couchette, que

(1) V. Calmet, ibid., t. II, col. 772 et 773.
(2) V. Mémoires, règne de René I[er], dans le recueil cité.

» valoit mieux, ce disoit-elle, que champ où n'estoient que
» horions et picques ; et de ce, n'en doutez, ajoute Bournon,
» fut grande risée, dont avint que disoit-on de certains,
» qu'estoient peu soucieux de meslées, qu'estoient braves
» comme li damoiseau de Commercy (1). »

Au moment où Robert de Sarrebrück abandonnait lâchement ses compagnons d'armes, il rencontra Barbazan, qui tâchait de rétablir le combat. Barbazan n'avait pas oublié la jactance du damoiseau, et lui adressa de vifs reproches. « Tort ay, répondit Robert, ains l'avois promis à ma mie. » Malgré les efforts de René et du vaillant capitaine français, les rangs des Lorrains s'éclaircissaient de plus en plus. Toulongeon, jugeant que l'instant d'achever leur défaite était arrivé, ordonna aux cavaliers de reprendre leurs chevaux et de charger l'ennemi. Le comte de Vaudémont se mit lui-même à leur tête et força les débris de l'armée de René à rétrograder jusqu'au ruisseau. Il y eut en cet endroit une dernière et sanglante mêlée dans laquelle périrent beaucoup de gentilshommes. On compta parmi les morts les comtes de Salm et de Sarrewerden, Henri de Château-Bréhain et ses deux fils, Warry de Tonnoy, Henri Bayer, Conrad Bayer et Rouillon de Sarley, qui portaient les bannières de Lorraine, de Bar, de l'évêché de Metz et de Salm, Simon Bayer, Henri d'Aboncourt, Jean de Villacourt, Gaspard de Sierck, Jean de Ville et son fils, Warry de Savigny, Henri d'Haroué, Henri de Gironcourt, Guyot de Gondrecourt, Jean de Chambley, Colin de Nancy, Eudes de Germiny, Jean de Gombervaux, Jean de Beaufremont, Jean d'Haraucourt, Arnould, Aubert et Colin Wisse, Thierry d'Ancy, Jean de Créhange, le Moine de Marville, et quantité d'autres, dont les premiers furent tués à l'attaque du camp, et les seconds sur les bords du ruisseau. La perte la plus fâcheuse fut celle du valeureux Barbazan, qui

1 V. Coupures, règne de René I[er], dans le même recueil.

périt dans la mêlée, après avoir accompli tout ce qu'on devait attendre d'un général et d'un soldat (1).

Malgré la déroute presque complète de son armée, René continuait à combattre ; il ne pouvait croire que Robert de Sarrebrück, Jean d'Haussonville et les gentilshommes qui avaient pris la fuite, au commencement de l'action, se fussent retirés pour ne plus revenir ; il s'attendait à tout moment à les voir reparaître et arracher la victoire à l'ennemi. Il se berçait d'une vaine espérance ; peu à peu il se trouva resserré dans un cercle infranchissable, et plusieurs des gentilshommes qui l'accompagnaient moururent sous ses yeux. L'évêque de Metz, Erard du Châtelet, le vicomte d'Arcy, le sire de Rodemack, et quelques chevaliers qui luttaient encore, furent faits prisonniers les uns après les autres ; enfin René, se voyant presque seul, et blessé d'ailleurs au nez, à la lèvre et au bras, se rendit à un nommé Martin Foucars, écuyer du sire d'Enghien. Ayant mené hors du champ de bataille son prisonnier que l'on n'avait pas reconnu d'abord, sans doute parce que sa riche armure était couverte de sang et de poussière, Martin prévint le comte de Vaudémont de ce qui venait d'arriver, et ce prince l'engagea, par la promesse d'une forte récompense, à conduire le duc dans un taillis voisin, où l'on enverrait des gens sûrs pour le prendre et l'escorter jusqu'à Joinville. Mais dans ce moment survint le maréchal de Bourgogne, qui arracha le prisonnier des mains de Martin Foucars et invita le comte de Vaudémont à poursuivre les Lorrains (2).

(1) Le corps de Barbazan fut d'abord inhumé dans l'église collégiale de Vaucouleurs ; on le transporta ensuite à Saint-Denis, par ordre de Charles VII, et on l'enterra dans le caveau de Charles V, aux pieds du connétable de Sancerre. Quelques années après la bataille, René fit élever, sur une colline voisine de Bulgnéville, une chapelle dans laquelle on célébrait la messe, tous les lundis, pour le repos de l'âme de Barbazan. V. Calmet, Notice, t. II, col. 727, 728 et 748.

(2) V. dans Vignier, ouv. cité, p. 202-204, une pièce émanant du comte de Vaudémont et relative à cette affaire.

Malgré sa répugnance à obéir à cette espèce d'ordre, le comte, se mettant à la tête des cavaliers les moins fâtigués, suivit les traces de Jean d'Haussonville, du damoiseau et de Robert de Baudricourt, qui se retiraient en assez bon ordre, avec une partie de l'armée lorraine.

Pendant ce temps, les soldats bourguignons, anglais et flamands relevaient les blessés et enterraient les morts. Les auteurs varient étrangement sur la quantité de ceux-ci ; il paraît néanmoins que Toulongeon n'eut pas à regretter plus de quatre cents hommes ; que le nombre des lorrains tués ou morts de leurs blessures a été considérablement exagéré par certains écrivains, et que la perte de René ne dépassa guère douze ou treize cents hommes. Il est vrai que c'était la fleur de la chevalerie lorraine et barrisienne. Près de cent gentilshommes et beaucoup de soldats furent faits prisonniers et livrés à Toulongeon. Ce dernier, qui avait jusqu'alors commandé l'armée, entendait se réserver les profits de la victoire. Il fit monter le duc à cheval, malgré ses blessures, lui donna une escorte et l'envoya à Châtillon-sur-Seine (1).

(1) On chantait en Lorraine la complainte suivante sur la bataille de Bulgnéville :

L'an mil quatre cent trente et un,
Deux jours après le mois de jun,
Entre Saussure et Beaufremont,
Antoine comte de Vaudémont,
Avec le marchal de Bourgongne,
Gagnèrent la dure besongne,
Où le bon duc René fut pris,
Avec plusieurs de ses amis.
Plusieurs furent morts sur la place ;
Je prie Dieu leur faire grâce.
Mais chascun devroit bien mauldire
Ceux qui lâchement s'enfuirent ;
Car pour eulx endurons grand peine
En Barrois et en Lorraine,
Dont le noble duc estoit sire.
Or, prions Dieu, nostre sire,
Qu'aux prisonniers soit délivrance,
Et aux trespassez allégeance,
Et aux échappez bon couraige
De récupérer ce dommaige.

Le 5 juillet, Antoine revint avec sa cavalerie ; il n'avait pu atteindre les Lorrains, et il fut très-étonné et très-mécontent quand il apprit que le maréchal avait fait conduire René dans un des châteaux du duc de Bourgogne ; ce qui assurait à Philippe-le-Bon tout l'avantage de la bataille de Bulgnéville, et le rendait arbitre d'une querelle à laquelle il aurait dû rester entièrement étranger. Antoine fut encore plus irrité quand le maréchal annonça qu'il allait reprendre, avec ses soldats, la route de la Bourgogne, et que ses instructions ne lui permettaient pas de tenir plus longtemps la campagne. Toutes les instances du comte pour obtenir que cette résolution fût changée demeurèrent sans résultat, en sorte que le seul gain immédiat que lui procura la défaite de son adversaire fut la délivrance de Vaudémont. Les lorrains qui bloquaient cette forteresse n'eurent pas plustôt appris la captivité de René qu'ils s'enfuirent, sans même prendre le temps d'emmener leurs bagages ; et la garnison, prévenue d'une retraite aussi précipitée, fit une sortie, attaqua les moins diligents et les tailla en pièces. En même temps, les soldats qui gardaient Vézelise et divers châteaux du comté de Vaudémont se hâtèrent de les évacuer et de regagner les terres de Lorraine. Il leur semblait que le comte allait paraître, à la tête de l'armée victorieuse, et exterminer tous ceux qui ne se seraient pas mis en lieu de sûreté (1).

Telle fut cette déplorable bataille de Bulgnéville, source de tant de calamités pour la maison d'Anjou ; gagnée par René, elle l'eût probablement débarrassé pour toujours d'Antoine et de ses prétentions ; perdue, elle donna à ce dernier une audace nouvelle et lui fit concevoir des espérances dont la réalisation aurait été bien funeste à notre pays. Les historiens n'ont

(1) V. Monstrelet, ibid., f^os lxxiij v^o-lxxv r^o ; Histoire de René d'Anjou, par M. le marquis de Villeneuve-Trans, t. I, p. 132-137 ; M. de Quatrebarbes, ibid., p. xxiv-xxx ; Calmet, Hist., t. II, col. 769-774 ; Chronique de Lorraine, ibid., t. III, preuv., col. xiv et xv.

pu comprendre comment le duc de Lorraine, dont l'armée était bien supérieure en nombre, et qui avait des capitaines aussi braves qu'expérimentés, avait succombé dès la première bataille. On a cherché à expliquer ce résultat extraordinaire par la trahison supposée de Robert de Sarrebrück et de quelques gentilshommes, qui auraient préféré la domination d'Antoine à celle d'un prince étranger ; mais il n'est pas nécessaire de recourir à une hypothèse, dénuée de preuves, pour rendre compte de la défaite des Lorrains. La victoire leur échappa à Bulgnéville par suite de la présomption et de l'inexpérience de la noblesse, défauts qui, dans l'espace de moins d'un siècle, firent perdre aux Français les trois grandes batailles de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt, avec lesquelles la bataille de Bulgnéville eut malheureusement plus d'un trait de ressemblance.

La nouvelle de la défaite de René répandit l'effroi et la consternation dans les duchés de Lorraine et de Bar ; il était peu de familles nobles qui n'eussent à pleurer la mort ou la captivité d'un ou de plusieurs de leurs membres ; et les bourgeois et les paysans s'attendaient à voir l'armée d'Antoine et de Toulongeon, dont la renommée grossissait la force, saccager les villes et ravager les campagnes. Il ne faut pas croire cependant que la prise de René ait désorganisé le gouvernement ; ce prince n'était que le mari de la duchesse, et Isabelle, saisissant aussitôt les rênes du gouvernement, les tint de manière à prouver qu'elle était digne de porter la couronne. Elle assembla le conseil et entrant dans la salle, avec ses quatre petits enfants, elle dit aux seigneurs qui le composaient : « Hélas ! ne sçay si mon marit est mort ou pris ».
« Madame, lui répondirent ceux-ci, ne vous desconfortez
» mye. Monsieur le Duc, en bonne vérité, les Bourguignons
» l'ont pris. Il sera racheplé. N'ayez souci ! A l'ayde de Dieu,
» de celle guerre en verrons la fin. Le comte Antoine d'avoir
» la Duchié, il en est bien gardé. Tousjours luy ferons

» la guerre, et bien bref aurez Monsieur vostre marit. »

A ces paroles, la duchesse, « ung petit » consolée, s'occupa, avec ses conseillers, des mesures à prendre pour réparer le désastre de Bulgnéville. On envoya sur le champ des messages dans les villes, pour défendre aux prévôts et aux habitants de reconnaître d'autre seigneur que René et Isabelle, et de recevoir des ordres ou des propositions d'Antoine; on prescrivait en même temps aux prévôts de se tenir sur leurs gardes, afin d'éviter toute surprise, et on leur annonçait que l'on travaillait activement à assurer le salut des deux duchés. A cet effet, on réunit et on réorganisa les débris de l'armée vaincue; on fit de nouvelles levées; et, peu de jours après une bataille qui semblait devoir ruiner les affaires de René d'Anjou, des troupes plus nombreuses peut-être que celles dont les Bourguignons avaient triomphé, et conduites par des chefs habiles, pénétrèrent dans le comté de Vaudémont et investirent Vézelise. Les diversions tentées par Antoine n'eurent aucun succès, et, après six jours d'attaques, les Lorrains enlevèrent la ville d'assaut et la saccagèrent, pour se venger de tous les maux que l'ambition du comte avait causés à leur patrie. Cet événement et la prise du château de Toullon ou Thelod, qui tomba, presqu'en même temps, au pouvoir des lieutenants d'Isabelle (1), firent comprendre à Antoine que la conquête de la Lorraine était plus difficile qu'il ne pensait. Le 1er août, il conclut avec la duchesse une trève qui devait finir à la Saint-Martin (11 novembre). Cette trève fut prolongée jusqu'au 26 du même mois, et enfin jusqu'au 25 janvier 1432. Le comte, qui avait eu le loisir de ramasser de nouvelles troupes et comptait sept mille hommes sous sa bannière, se disposait à recommencer les hostilités; mais Isabelle et la duchesse douairière lui demandèrent une entrevue et lui re-

(1) Ils y trouvèrent la bannière aux armes de Lorraine que le comte faisait porter devant lui depuis qu'il avait pris le titre de duc.

présentèrent, avec tant de force, les malheurs qu'une seconde campagne ne pouvait manquer de causer à la Lorraine et à ses propres états, qu'il consentit à une suspension d'armes de trois mois. Il demanda et obtint que la décision du litige fût abandonnée à l'arbitrage des évêques de Metz, de Toul et de Verdun, d'Erard du Châtelet, et de deux autres gentilshommes dont l'histoire n'a pas conservé les noms ; les arbitres devaient aussi aider la duchesse dans le gouvernement de la Lorraine ; ce qui, en apparence du moins, enlevait à la princesse une partie de son autorité. Moyennant ce compromis, Antoine congédia ses soldats et attendit le jugement arbitral (1).

Il était opportun que cet accord permît à la Lorraine de respirer ; car Robert de Sarrebrück, Robert de Baudricourt et divers gentilshommes, qui n'avaient pas fait preuve d'un grand courage à la bataille de Bulgnéville, continuaient à tenir la campagne et commettaient mille ravages, sous prétexte de continuer la guerre contre le comte de Vaudémont, ou de s'indemniser des pertes qu'ils avaient faites (2).

Pendant ce temps, le malheureux duc de Lorraine était promené de prison en prison ; après avoir été successivement enfermé dans les châteaux de Châtillon-sur-Seine, de Talent, de Bracon et de Rochefort (près de Dôle), il fut conduit dans une des tours du palais que les ducs de Bourgogne possédaient à Dijon. Elle a conservé le nom de *tour de Bar*, parce que René, qui n'était pas reconnu par Philippe-le-Bon comme souverain de la Lorraine, ne recevait de lui d'autre titre que celui de duc de Bar. Ce donjon existait bien entier au commencement du XVIII[e] siècle, et les fortes grilles qui en garnissaient toutes les ouvertures prouvaient avec quel soin

(1) V. Chron. du doyen de Saint-Thiébaut, dans Calmet, ibid., t. II, preuv., col. ccix-ccxj ; M. de Quatrebarbes, ibid., p. xxx.

(2) V. Chron. du doyen de Saint-Thiébaut, ibid.

Philippe veillait sur son prisonnier. La cheminée elle-même était fermée au moyen d'une treillis de fer, qui du dehors ressemblait à une grosse cage d'oiseau (1) ; aussi, les tentatives faites pour faciliter l'évasion du duc de Lorraine furent-elles complètement infructueuses. Ses compagnons de captivité obtinrent leur liberté, les uns après les autres ; l'évêque de Metz conclut un accommodement dès le 4 septembre 1431, et rentra dans sa ville épiscopale, le 22 du même mois (2) ; son frère, Didier Bayer, vit les portes de sa prison s'ouvrir peu de semaines après, et René employa les premiers deniers que son épouse lui fit parvenir à payer la rançon de quelques-uns des gentilshommes prisonniers. Isabelle, sa mère et les évêques de Metz et de Toul ne négligeaient rien pour procurer la liberté au duc de Lorraine ; mais Philippe ne voulut d'abord rien entendre. Au mois de février 1432, il vint à Dijon pour y présider un chapitre de l'ordre de la toison d'or, et en remettre les insignes à Toulongeon et à un capitaine flamand qui s'était distingué à Bulgnéville. Il eut un entretien avec René, et, charmé de la douceur et de l'affabilité de ce prince, il résolut de lui rendre la liberté, après lui avoir arraché les concessions les plus exorbitantes. Rolin de Poligny, chancelier de Bourgogne, négocia avec le captif un traité provisoire, dont les clauses captieuses pouvaient recevoir différentes interprétations. René était remis en liberté, mais pour un an seulement, et, cette année expirée, il devait rentrer en prison sur la première sommation de Philippe. Pour obtenir une faveur si précaire, il s'engageait à payer une somme de vingt mille saluts à compte sur sa rançon, qui serait fixée plus tard ; à confier au duc de Bourgogne les villes de Charmes, Bourmont, Châtillon-sur-Saône et Clermont-en-

(1) V. Calmet, ibid., t. II, col. 775.

(2) Il fut obligé de payer une rançon de dix mille saluts, dont chacun valait quinze sous monnaie de Metz. V. Chron. du doyen de Saint-Thiébaut, ibid., t. II, preuv., col. ccix.

Argonne, dans lesquelles Philippe placerait des garnisons soldées par René; à fiancer sa fille Yolande avec Ferri fils du comte de Vaudémont, et à livrer comme otages ses deux fils Jean et Louis, qui étaient encore très-jeunes. Et comme si les garanties données au duc de Bourgogne n'étaient pas suffisantes, Rodolphe comte de Linange et de Réchicourt, Simon III comte de Salm, Arnould de Sierck, Erard du Châtelet maréchal de Lorraine, Jean d'Autel sire d'Apremont, Jean sire de Fénétrange, Ferri de Chambley, Jean d'Haussonville, Charles et Gérard d'Haraucourt, Ferri de Parroye, Ferri de Ludres, Philibert de Brixey, Philippe de Conflans, Jean de Saint-Loup, Guillaume de Ligniville, Jacques d'Haussonville, Ferri de Savigny, Jean de Pulligny, Thierry Bayer, Simon des Armoises, Arnould de Ville, Colard du Saulcy, Warry de Fléville, Guillaume de Dommartin, Philibert du Châtelet, Philippe de Lénoncourt, Henri Hans et Robert d'Haroué, tous vassaux de René, s'engagèrent, pour le cas où ce prince ne rentrerait pas dans la tour de Bar le 1[er] mai 1433, à se constituer prisonniers à sa place, le 1[er] juin suivant au plus tard (1).

Le duc de Lorraine était trop impatient de recouvrer sa liberté pour se montrer fort difficile sur les conditions; il consentit à tout ce que demanda le chancelier de Bourgogne, et le traité fut conclu vers le 20 avril pour être exécuté le 1[er] mai. Dès le 25 avril, on vit arriver à Dijon les deux fils de René conduits par le sire de Fénétrange, Gérard d'Haraucourt sénéchal de Lorraine, Jacques d'Haraucourt bailli de Nancy, Warry de Fléville bailli d'Allemagne, Philippe de Lénoncourt et quelques autres gentilshommes. Le même jour, René fut mis en liberté, et, après avoir embrassé

(1) La lettre des trente vassaux de René (on ignore le nom de l'un d'eux) a été publiée partiellement par M. de Quatrebarbes, ibid., t. I. p. xxxiij, note 1.

ses enfants, il prit le chemin du Barrois, et logea au château de Bar-le-Duc le 1er mai. Il se rendit ensuite à Saint-Nicolas-de-Port, pour acquitter un vœu qu'il avait fait, puis à l'abbaye de Bouxières-aux-Dames, où il rencontra sa belle-mère, Marguerite de Bavière, et le comte de Vaudémont, qui voulut tenir compagnie à René « en signe de grant amour ». Après avoir satisfait sa dévotion, le duc rentra à Nancy et s'occupa avec application des affaires publiques (1).

Antoine ne perdait toutefois pas de vue l'objet de son ambition. Vers le commencement de l'année suivante, il engagea René à partir, avec lui, pour Bruxelles, où se trouvait le duc de Bourgogne, et le duc de Lorraine commit l'imprudence de constituer Philippe juge de son droit. Celui-ci ajourna sa décision, et voyant que les deux princes montraient une égale ténacité à soutenir leurs prétentions, il crut qu'il viendrait plus facilement à bout de les accommoder en arrangeant, d'une manière définitive, le mariage projeté entre Yolande de Lorraine et le fils du comte de Vaudémont. René se prêta volontiers à une pareille négociation, et jura de donner à sa fille une dot de dix-huit mille florins du Rhin et de lui payer, à partir du jour de ses fiançailles, une rente de douze cents florins, rachetable pour la somme de onze mille florins du Rhin. Philippe demanda au duc et à son compétiteur de lui remettre, avant le jour de Noël 1433, tous les titres et éclaircissements qui pouvaient le mettre à même de prononcer en connaissance de cause sur la question de droit, et promit de rendre son jugement au plus tard à la fête de Noël 1434. Cet accord, daté du 13 février 1433 (2), établit en apparence l'harmonie la plus parfaite entre le duc de Lorraine et le comte de Vaudémont. Ils revinrent ensemble de Bruxelles ; et le comte s'étant

(1) V. Calmet, ibid., t. II, col. 777-779 ; M. de Quatrebarbes, ibid., p. xxxj-xxxiij.

(2) Il est imprimé dans Calmet, ibid., t. III, preuv., col. dcxlvj-dcliij.

rendu à Metz, les habitants de cette ville, charmés de la conclusion inespérée d'une affaire aussi grave, firent « grant » honnour » à leur hôte et lui offrirent « deux cowes de très- » boin vin, cent quairtes d'avoine, et pour vingt francs de » poixon » (1). Antoine et René travaillèrent ensuite de concert à réprimer les brigands qui pillaient les campagnes. Ils les battirent dans deux rencontres et en exterminèrent quantité. Ayant su qu'une troupe de ces malfaiteurs occupait le château d'Affracourt, ils allèrent les attaquer, prirent la forteresse d'assaut et firent pendre tous ceux qu'ils y trouvèrent. Ils réunirent plus tard leurs troupes à celles de l'évêque de Metz et châtièrent quelques seigneurs, dont les châteaux situés sur les frontières de l'Allemagne et des Ardennes étaient devenus des repaires de bandits. René s'empara aussi de la forteresse de Grandpré, refuge d'une autre horde de pillards, et fit démolir le château de Passavant, qui était plusieurs fois tombé au pouvoir d'aventuriers dont les pays voisins avaient eu beaucoup à souffrir (2).

Le soin de rétablir la paix publique et la sécurité n'était pas la seule occupation du duc de Lorraine ; il négocia et conclut, à cette époque, des traités plus ou moins importants, dont le détail ne peut trouver place ici. On doit cependant mentionner ses arrangements avec Conrad Bayer de Boppart évêque de Metz. On a vu que ce prélat, victime de son attachement aux intérêts de René, avait été pris avec lui à Bulgnéville et obligé de promettre une rançon de dix mille saluts (3) ; le duc, pour l'indemniser de cette perte, lui rendit les villes de Nomeny, Saint-Avold, Baccarat, le ban de

(1) V. Chron. du doyen de Saint-Thiébaut, ibid., t. II, preuv., col. ccxiij.

(2) V. idem, ibid., col. ccxiij et ccxiv.

(3) Le salut était une monnaie d'or frappée par le roi d'Angleterre Henri VI, et valant vingt-cinq sous tournois. V. Ducange, Gloss., v° *Moneta*.

Delme et d'autres domaines engagés par les évêques de Metz, et n'exigea du prélat, pour la rétrocession, que la somme de quinze mille florins du Rhin, quoique ces villes et ces domaines eussent une valeur bien plus considérable. La convention est du mois de mai 1433 ; le 8 août suivant, René fit alliance pour six années avec les habitants de Metz, et Baudouin de Fléville, abbé de Gorze, reçut le serment des parties contractantes, dans la ville de Pont-à-Mousson où le traité avait été négocié (1).

La tranquillité dont le duc de Lorraine commençait à jouir ne tarda pas à être troublée de nouveau. Le comte de Vaudémont avait accepté avec empressement les propositions faites par le duc de Bourgogne aux deux compétiteurs, pendant leur séjour à Bruxelles ; mais il y avait un point sur lequel Antoine et Philippe n'étaient pas d'accord. Nous voulons parler de la rançon de René. Le duc de Bourgogne soutenait que, ayant fait de fortes dépenses pour une querelle qui n'était pas la sienne, cette rançon devait lui appartenir à titre d'indemnité, et que d'ailleurs le duc de Lorraine était le prisonnier de Toulongeon et non celui d'Antoine. Le comte de Vaudémont ne fut pas convaincu par cette argumentation, et fit rédiger un mémoire dans lequel il essayait de démontrer que sa demande était fondée en droit et en raison. Il eut même, dit-on, le projet de s'adresser au parlement de Paris et de lui soumettre le litige ; toutefois, il craignit de rendre par là le duc de Bourgogne favorable à René d'Anjou (2). Ce dernier serait peut-être parvenu à terminer assez promptement l'épineuse affaire de la succession en continuant à négocier avec Philippe ; mais, se défiant de l'impartialité du fils

(1) V. Chron. du doyen de Saint-Thiébaut, ibid. Le traité conclu entre Conrad et René est imprimé dans Calmet, ibid., t. III, preuv., col. dcxliv-dcxlvj.

(2) V. Vignier, ouv. cité, p. 202.

de Jean-sans-Peur, il tâcha d'obtenir une décision émanant d'une autorité plus haute.

Les évêques de Metz, de Toul et de Verdun, et les trois gentilshommes chargés d'assister Isabelle dans le gouvernement de la Lorraine et de peser, en même temps, les prétentions réciproques des compétiteurs, étaient trop dépendants de René pour rendre un jugement qui fût écouté avec respect par tout le monde ; aussi n'avaient-ils jamais songé à prononcer une sentence, et après avoir, pour la forme, jeté un coup-d'œil sur les titres produits devant eux, ils avaient fait signifier, en 1432, au comte de Vaudémont que la question n'était pas de leur compétence ; qu'elle devait être tranchée par l'empereur, dont les ducs de Lorraine relevaient pour certains fiefs, et qu'on allait lui en déférer la solution. Antoine n'avait pas osé décliner la juridiction impériale ; il se flattait d'ailleurs que la sentence lui serait favorable. Sigismond, qui régnait alors (1), avait fait citer les deux rivaux à comparaître devant lui ; mais René, encore enfermé dans la tour de Bar, ne put se présenter, et l'empereur attendit des circonstances plus favorables (2). L'évêque de Metz et Louis d'Haraucourt évêque de Verdun, qui se rendirent à Bâle en 1433, supplièrent les pères du concile d'examiner l'affaire dont il s'agit et de rétablir enfin la paix dans le duché. Leur demande, appuyée par les ambassadeurs de Charles VII, fut accueillie par le concile, et Sigismond étant arrivé à Bâle, le 10 octobre, écouta les prélats et jugea que le moment était venu de s'occuper de la Lorraine. Le 22 février 1434, il adressa au comte de Vaudémont des lettres par lesquelles il lui ordonnait de comparaître pour exposer ses raisons et entendre prononcer une sentence qui mettrait fin à cette longue

(1) Il était encore roi des Romains et ne fut sacré empereur que le 31 mai 1433.

(2) V. Calmet, ibid., t. II, col. 775.

querelle. Comme il appréhendait que le comte ne cherchât quelque prétexte pour se dispenser d'obéir, il lui fit expédier, deux jours après, un sauf-conduit, et le concile, qui était également saisi de la question, en délivra un autre (1). Jean Germain évêque de Nevers, qui était chef de l'ambassade de Bourgogne, fit, par ordre de son maître, des démarches actives pour empêcher Sigismond de donner suite à ses lettres évocatoires ; mais ces démarches furent infructueuses, et Antoine, craignant qu'un refus de comparaître ne parût une renonciation à ses prétentions, partit pour Bâle et remit à l'empereur, le 23 avril, un acte dans lequel il faisait les réserves les plus expresses en faveur de ses droits et demandait communication des moyens et raisons de son adversaire. Le comte accompagna lui-même les avocats et procureurs qui devaient signifier cette pièce et prit la parole pour exposer l'objet de sa réclamation. L'empereur l'ayant engagé à ne pas continuer, en disant qu'il avait une connaissance suffisante de l'affaire et qu'il en conférerait avec son conseil, un des avocats du comte insista pour plaider et développa le système d'Antoine, jusqu'à ce que Sigismond fatigué eut renvoyé celui-ci et ses avocats devant l'évêque de Passau, le comte d'OEttingen et le conseiller aulique Cicala, qui les écoutèrent patiemment. Le lendemain, l'empereur prononça, dans la cathédrale, une sentence provisoire qui adjugeait le duché à la princesse Isabelle, et accordait à René « pour et au nom de sa femme » l'investiture des fiefs relevant de l'empire (2).

Après la cérémonie de l'investiture, le duc revint en Lorraine et, pour témoigner sa joie, donna des fêtes magnifiques dans la ville de Pont-à-Mousson. Plusieurs messins de distinction y accoururent pour prendre part aux joûtes qui de-

(1) On trouve ces trois pièces dans l'ouv. du P. Vignier, p. 204 et 205.
(2) V. les protestations d'Antoine et le jugement de Sigismond, ibid., p. 205-208.

vaient avoir lieu; et, comme les chemins n'étaient pas très-sûrs, les magistrats de Metz envoyèrent au devant de leurs compatriotes quarante-cinq soldats, chargés de les escorter et de les ramener en toute assurance. Quand les chevaliers messins et leurs gardes furent arrivés dans un bois que traversait la route, ils furent attaqués à l'improviste par cent quarante aventuriers que le damoiseau de Commercy avait placés en embuscade. Les Messins opposèrent une vigoureuse résistance, mais furent enfin contraints de s'enfuir, et les gens de Robert de Sarrebrück en prirent dix-huit et vingt-deux chevaux de selle, qu'ils conduisirent à Commercy. Un pareil attentat causa à Metz une indignation d'autant plus vive, que le damoiseau, dont on connaissait l'esprit malfaisant, recevait une pension de cette ville pour en protéger et en défendre au besoin les citoyens, et on s'occupa immédiatement de chercher les moyens de le châtier d'une manière exemplaire. René se montra tout disposé à y concourir. Depuis la bataille de Bulgnéville, Robert n'avait pas cessé, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre, de faire des courses en Lorraine, et les négociations que la duchesse Isabelle avaient entamées avec lui, pendant la captivité de son mari, n'avaient eu aucun résultat. Tous les princes et toutes les villes qui avoisinaient la Lorraine avaient eu également à souffrir des déprédations de Robert, et montraient un égal empressement à s'en venger. Le duc, ayant réuni des troupes nombreuses, prit le chemin de Commercy, dans les premiers jours de septembre, et fut rejoint par le contingent des Messins. Ce contingent, commandé par Nicole Xappel, Jean Bataille, Jean de Warize, Jean Baudoche le jeune et Jacob de Bénestroff, se composait de deux cent soixante-dix hommes d'armes, de cinq cent vingt-cinq archers et arbalétriers, avec « plusieurs massons et charpentiers et aultres boins compaignons », qui tenaient lieu de nos soldats du génie. Ils menaient avec eux « trente-cinq chers (chars) tuit chargiez

» de bombardes, engiens et aultres artillemens, vin, pain et » aultres vivres ». Le siége de Commercy présentait de grandes difficultés ; le damoiseau n'avait rien négligé pour rendre son château imprenable, et ce château avait une forte garnison, entièrement formée d'aventuriers. Aussi les confédérés ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'ils seraient longtemps devant la place. Robert, non content de repousser leurs attaques, fit de fréquentes sorties, afin de détruire leurs travaux ; un jour, il se jeta sur l'ennemi, avec deux cents hommes, le repoussa, coupa les cordes des machines, encloua deux bombardes et parvint à se retirer, non sans avoir toutefois perdu beaucoup de monde. Les magistrats de Metz, qui ne s'étaient pas attendus à une résistance aussi longue, furent obligés d'envoyer deux fois de nouvelles provisions à leur contingent ; « c'est assçavoir, le jour de la Sainct-Gury (Goëric).... quinze » chers tuit chargiez, deux cowes (tonneaux) de poure (pou- » dre) de bombardes, et deux chers chargiez de traictz, » et les aultres de vivres ;... et le jour de feste sainct Re- » mey,..... douze chers tuit chargiez de vivres, et deux » cowes de poure de bombardes ». Cependant, les assiégés faisaient des progrès continuels, et le damoiseau voyait avec terreur arriver le moment où il allait tomber entre les mains d'ennemis irrités. Une circonstance imprévue le sauva. Le connétable de France Artus de Richemont, se trouvant à Châlons-sur-Marne, avec une armée destinée à agir contre les Anglais, fit prier René de lever le siége de Commercy. Le duc, qui ne voulait pas perdre le fruit de tant de travaux exécutés pour enlever la place, se rendit auprès du connétable avec Nicole Xappel ; de là ils vinrent tous trois ensemble à Bar-le-Duc, et le damoiseau, après avoir fait compter à Artus une somme de vingt mille saluts pour acheter sa protection, demanda un sauf-conduit qui lui fut accordé. Arrivé à Bar, il se jeta aux pieds du connétable et de René, jura de ne plus commettre aucun acte de brigandage dans la Lorraine,

le Barrois, le Luxembourg et le pays messin ; de relâcher les prisonniers qu'il détenait, notamment le prieur de Belval et le doyen du chapitre de Verdun ; de livrer son château à René pour tout le temps que celui-ci jugerait convenable ; de supporter les frais de la guerre, et de remettre aux confédérés deux cent mille couronnes à titre de dommages-intérêts.

La facilité avec laquelle Robert acceptait des conditions aussi humiliantes aurait dû inspirer quelques doutes sur sa bonne foi. Il ne cherchait, en effet, qu'un prétexte pour violer le traité, et ce prétexte lui fut fourni par les Messins, qui, avant de partir, incendièrent les maisons où ils étaient logés. Le damoiseau attendit qu'ils se fussent éloignés, puis déclara que la convention de Bar n'était pas obligatoire pour lui, se mit à la tête de quinze cents aventuriers et exerça dans les campagnes de nouvelles déprédations. Le duc de Lorraine alla trouver une seconde fois le connétable, qui était à Vitry, et le supplia de forcer Robert de Sarrebrück à observer le traité. Artus ne put y réussir ; mais le damoiseau quitta le pays, et René, ayant rassemblé ses troupes et invité les Messins à lui envoyer leur contingent, que ceux-ci refusèrent, revint assiéger le château de Commercy. La forteresse tenait encore, lorsque Robert fit agir ses amis et surtout le connétable, qui engagèrent le duc à ne pas pousser les choses plus loin. Un second arrangement fut conclu, le 13 décembre, et ne fut guère mieux exécuté que le premier (1).

En promettant de s'abstenir de toute violence contre ses voisins, le damoiseau s'était réservé la faculté de continuer la guerre contre le comte de Vaudémont, et René n'avait pas jugé à propos de s'y opposer. Cette imprudence, où l'on pouvait voir une hostilité déguisée, excita la colère d'Antoine, qui, n'espérant rien de l'empereur, résolut de recourir à

(1) V. Chron. du doyen de Saint-Thiébaut, dans Calmet, ibid., t. II. preuv., col. ccxvj-ccxix.

Philippe-le-Bon. Dix-huit mois environ s'étaient écoulés depuis le jour où le duc de Lorraine aurait dû rentrer dans sa prison, et Philippe avait refusé de l'inquiéter à ce sujet ; mais, irrité de ce que René s'était adressé à Sigismond et cédant aux sollicitations d'Antoine, il envoya à Nancy le héraut Toison-d'or, qui, après avoir sonné de la trompe à la porte du palais, somma le duc de se rendre immédiatement au château de Dijon. Quoique différentes affaires exigeassent la présence et les soins de René, il n'hésita pas un instant à dégager sa parole, et le 1er mars 1435, il se présenta devant la tour de Bar. Il y reprit les occupations qui avaient adouci sa première captivité ; il avait toujours aimé les lettres et les arts ; non content de les aimer, il les avait cultivés avec succès, et quelques-uns de ses biographes ont cru qu'il avait reçu des leçons de peinture des frères Hubert et Jean Van Eick. Lorsqu'il fut enfermé dans le donjon qu'il devait habiter si longtemps, il avait fait vœu, s'il obtenait sa délivrance, de construire, près de l'église du palais ducal de Bourgogne, une chapelle dédiée à saint René. Les travaux, continués pendant son absence, touchaient à leur terme lorsque le duc de Lorraine se constitua prisonnier, et il peignit les vitraux qui devaient orner les fenêtres de cet édicule ; il exécuta également des peintures du même genre pour l'église du palais et pour celle des chartreux de Dijon, où l'on voyait autrefois ses armes et son portrait. Il augmenta ses connaissances, en parcourant les livres qui composaient la bibliothèque des ducs, et il étudia les langues classiques, le droit et l'histoire (1). Malgré ces occupations sérieuses, René éprouvait dans sa prison un ennui qu'il ne réussissait pas à vaincre. Naturellement apathique, il avait jusqu'alors senti la nécessité de déployer de l'activité et de l'énergie ; mais, rebuté par les difficultés sans cesse renaissantes qu'il rencontrait, et par l'impos-

(1) V. M. de Quatrebarbes, ibid., p. xj et xxxv-xxxvij.

sibilité où il se trouvait de reconquérir sa liberté, il se montra à cette époque ce qu'il fut le reste de sa vie : brave, généreux, plein de probité, et en même temps ami du repos et des plaisirs, dégoûté des grandeurs et de la puissance. Il ne tarda pas à donner une preuve bien remarquable de ces dispositions, plus fâcheuses encore chez un prince que chez un particulier.

Jeanne II, en laquelle devait s'éteindre la famille de Charles de Duras, avait adopté Louis duc d'Anjou, frère de René, qui avait des prétentions bien fondées sur le royaume de Naples que possédait cette princesse. Louis mourut le 15 novembre 1434, et la reine Jeanne, qui ne lui survécut pas trois mois (1), laissa tous ses états à René, en sorte qu'il obtint presque à la fois le royaume de Naples, le duché d'Anjou et le comté de Provence. C'était plus qu'il n'en pouvait gouverner. Deux provençaux, le baron de Montclar et Vidal de Cabanis, furent chargés d'aller porter ces nouvelles au duc de Lorraine. Vidal se rendit à Dijon et demanda à être introduit devant le prince. Lorsqu'il entra dans l'appartement de René, celui-ci était occupé à peindre une perdrix rouge et ne leva pas les yeux ; « dont fut ledict Vidal fort en souciance, rapporte Thierriat, » et, ne pouvant tenir en place sans que fust interrogé de son » messaige, se mit à dire : Monseigneur, la bonne royne » Jehanne, nostre très-loyale souveraine,.... à luy Dieu l'a » appelée. Auquel propos René reprit : Son âme aye Dieu ; » puis se signa et, ôtant sa toque, se prit à dire à haulte » voix le *De profundis*, puis peignit de rechef ; de ce ledict » Vidal fut fort esbahi (2). » L'envoyé parvint cependant à se faire écouter, et René le pria d'aller trouver Isabelle et de l'inviter à prendre immédiatement les mesures que réclamaient les circonstances, et particulièrement à négocier au

(1) Elle mourut le 2 février 1435.
(2) V. Mémoires, règne de René Ier, dans le recueil cité.

plus vite un traité définitif avec le duc de Bourgogne. Mais plus le duc de Lorraine avait intérêt à recouvrer sa liberté, plus Philippe montrait de mauvais vouloir ; les conditions qu'il proposa étaient réellement inacceptables, et le duc aima mieux rester dans la tour de Dijon que de se soumettre à ce qu'on exigeait de lui. Il donna des instructions détaillées à son épouse, qui, après avoir confié le gouvernement de la Lorraine et du Barrois aux évêques de Metz et de Verdun (1), se disposa à s'embarquer pour le royaume de Naples, administré provisoirement par seize seigneurs, que Jeanne II avait désignés dans son testament. Avant de partir, Isabelle, qui avait besoin d'argent, convoqua les Etats de Provence et de Lorraine. Ces derniers se réunirent au mois de septembre, et résolurent de faire tous les sacrifices compatibles avec l'honneur pour obtenir la délivrance de leur souverain. Les gentilshommes consentirent à payer sa rançon et celles de plusieurs chevaliers qui avaient été pris à Bulgnéville, et que le prince était obligé de racheter. Quelques nobles firent des offres très-considérables ; l'on dit même que l'un d'eux engagea ses terres et fournit dix-huit mille saluts (2) ; et les administrateurs de la Lorraine députèrent au congrès d'Arras, où l'on négociait la paix entre le roi de France et le duc de Bourgogne, des envoyés qui avaient pour mission de faire comprendre René d'Anjou dans le traité que l'on allait conclure. Toutes les sollicitations de ces envoyés échouèrent contre l'obstination de Philippe, qui, à l'instiga-

(1) Chevrier (ouv. cité, t. II, p. 293) prétend que les évêques de Metz et de Verdun ne furent pas seuls chargés du gouvernement de la Lorraine, et qu'on leur adjoignit les trois gentilshommes qui avaient formé, avec eux, une sorte de régence pendant la première captivité de René ; mais Chevrier ne cite aucune autorité à l'appui de cette assertion, et nous croyons qu'il se trompe.

(2) V. l'inventaire du Trésor des chartes, layette *Etats-Généraux*, *I*, nº 117 ; Dissertation historique sur l'ancienne chevalerie et noblesse de Lorraine, par Bermann, p. 99, 135 et 136.

tion du compétiteur de René, déclara de la manière la plus formelle que celui-ci ne serait pas compris dans le traité. En même temps, le comte de Vaudémont recommença ses poursuites pour obtenir un jugement relativement à ses prétentions sur la Lorraine, et présenta au duc de Bourgogne un nouveau mémoire sur ce sujet. Le mémoire fut signifié à René, qui ne voulut pas y répondre et reçut quatre fois assignation à comparaître en personne devant Philippe (1). Il refusa de s'y rendre, et le duc donna défaut contre lui ; mais, comprenant que s'il adjugeait le duché de Lorraine au comte de Vaudémont, sa décision serait considérée comme non avenue ; que le comte était hors d'état de la faire exécuter, et que toutes les forces de la Bourgogne y suffiraient à peine, il ajourna prudemment le jugement définitif de la contestation. Craignant, du reste, qu'une évasion, plus facile à Dijon que dans un autre lieu, ne lui enlevât l'espérance qu'il nourrissait de tirer de René d'Anjou une énorme rançon, il fit transférer ce malheureux prince à Bracon, puis dans diverses forteresses, puis enfin dans le château de Lille, où Philippe pouvait d'ailleurs avoir aisément, s'il le jugeait à propos, des conférences avec son prisonnier. René, qui n'avait pas été instruit des efforts que l'on avait faits pour sa délivrance, supportait avec chagrin sa captivité, accusait sa famille et ses ministres, et peignait « des oblies d'or en la chambre où il » tenoit prison », pour montrer qu'il se regardait comme oublié par tout le monde (2).

Pendant ce temps, la duchesse Isabelle luttait avec courage pour conserver à son mari le royaume que Jeanne lui avait laissé. Elle s'était rendue en Provence au mois de septembre 1435 ; les Etats avaient voté un subside considérable, qui

(1) On peut voir des copies de deux pièces relatives à ces procédures dans le cartulaire de Lorraine, p. 245 et suiv.

(2) V. M. de Quatrebarbes, ibid., p. xlj.

avait permis de presser les préparatifs de l'expédition, et, le 18 octobre, la princesse avait mis à la voile, emmenant avec elle son fils Louis, sa fille Marguerite, et un petit nombre de chevaliers et de soldats lorrains et provençaux. Les ressources d'Isabelle lui suffisaient pour se maintenir, mais elles ne pouvaient la mettre en état de triompher ; en effet, Alphonse V, roi d'Aragon et de Sicile, comptait bien des partisans dans le royaume de Naples; et, aussitôt après la mort de Jeanne II, le duc de Sessa avait pris les armes, s'était déclaré en faveur d'Alphonse et l'avait engagé à profiter de la captivité de son rival pour frapper un coup décisif. Le roi d'Aragon, cédant aux conseils de son ambition, s'était hâté de réunir onze galères et dix-neuf grands vaisseaux, et de bloquer par mer la ville de Gaëte, que le duc de Sessa assiégeait du côté de la terre. La chute de cette importante forteresse aurait été fatale aux intérêts de René ; heureusement pour lui, Philippe-Marie Visconti, duc de Milan, qui voyait d'un œil jaloux les progrès de la puissance aragonaise, enjoignit à Biagio Axareto, amiral des Génois, alors soumis au protectorat de ce prince, de voguer vers Gaëte et d'en faire lever le siége. L'amiral génois, dont l'escadre était bien moins nombreuse que celle d'Alphonse, lui livra néanmoins bataille, le 5 août 1435, le vainquit et le fit prisonnier, ainsi que ses deux frères et plus de trois cents chevaliers.

Cette victoire éclatante permit à Isabelle de débarquer à Naples sans obstacle ; elle fut immédiatement reconnue par la majeure partie de la noblesse, par le clergé et par une partie des villes ; mais il fallut combattre pour soumettre les provinces ; le pape Eugène IV envoya à la duchesse de Lorraine un secours de quatre mille hommes, et Michel Attendolo, un des généraux de cette princesse, fit la conquête de la Calabre.

Malgré les soucis de toute nature que lui causait cette laborieuse entreprise, Isabelle ne perdait pas de vue la Lor-

raine et la délivrance de René d'Anjou. La captivité du duc et l'absence de son épouse avaient enhardi les pillards, dont les ravages recommencèrent, et on fut obligé de prendre des mesures énergiques pour mettre fin à de pareils désordres. Dès le 19 septembre 1433, Conrad Bayer évêque de Metz, Louis d'Haraucourt évêque de Verdun, Baudouin de Fléville abbé de Gorze, Simon III comte de Salm, Jean sire de Fénétrange, Pierre de Beaufremont et quantité de chevaliers, assemblés « avec les gens des trois estats à Nancy, pour dé- » libérer tant sur la prinse et détention de Monseigneur, que » aultres importantes affaires pour l'utilité des duchés de » Lorraine et de Bar », jugèrent à propos de s'engager par serment à se soutenir réciproquement « contre toutes voies de » faict » (1). Les deux administrateurs montrèrent beaucoup d'activité. Ils firent assiéger la ville de la Mothe, qui était tombée au pouvoir d'un aventurier que le doyen de Saint-Thiébaut nomme Guillequin d'Agremont; celui-ci se défendit avec courage, et l'on fut réduit à lui donner de l'argent pour le faire sortir du château (2). Ferri de Savigny, maréchal du Barrois, attaqua la forteresse d'Estrepy, dont le châtelain, Charles de Cervolle, petit-fils du fameux Arnauld de Cervolle dit l'Archiprêtre, avait fait des courses dans le plat-pays, et on s'en empara par composition (3). Au commencement de l'année suivante, une bande de routiers, venant de France, pénétra en Lorraine et s'avança jusqu'auprès d'Epinal. L'évêque de Verdun, qui avait quelque goût pour le métier des armes, se mit à la tête d'un corps de lorrains, marcha contre les pillards et les atteignit à Sercœur, sur l'Urbion, entre Epinal et Rambervillers. Ils s'étaient retranchés dans les maisons, et

(1) V l'inventaire du Trésor des chartes, layette et numéro cités.
(2) V. la chron. du doyen, dans Calmet, ibid., col. ccxx.
(3) V. Trésor des chartes, layette *Bar-Nicey*, n° 248; layette *Bar-Mélanges*, n°s 394 et 395; v. aussi Calmet, Notice, t. 1, col. 420 et 421.

comme on ne pouvait les y forcer, sans perdre beaucoup de monde, les Lorrains incendièrent le village; cinq cents routiers trouvèrent la mort dans les flammes, et quinze seulement furent faits prisonniers (1).

Une autre bande, bien plus redoutable, s'était montrée en Lorraine dès le mois de décembre 1434; elle était commandée par Pothon de Xaintrailles, un des plus valeureux généraux de Charles VII, et comptait près de quinze cents hommes d'armes. Ils pillèrent ou rançonnèrent quantité de villages aux environs de Metz. Un capitaine, appelé le Renffont, que cette ville avait pris à sa solde, suivit de près les soldats de Xaintrailles, enleva ceux qui s'écartèrent et les empêcha de faire plus de mal. Le roi de France n'eut pas honte d'écrire aux magistrats de Metz pour les prier de remettre leurs prisonniers en liberté, et on n'osa pas lui refuser leur grâce. Cette bande ne quitta le pays que dans les premiers mois de l'année 1435 (2). Sur la fin de 1437, trois ou quatre mille brigands connus sous la dénomination d'*escorchours* (écorcheurs), et que leurs excès avaient fait chasser de France, envahirent le Barrois et y vécurent à discrétion pendant quelques jours. Les administrateurs des duchés rassemblèrent une petite armée, attaquèrent ces pillards près de Vaubecourt, en tuèrent ou en prirent plus de trois cent cinquante et forcèrent les autres à se retirer; mais, au moment où l'on s'y attendait le moins, ceux-ci revinrent à Vaubecourt et massacrèrent soixante paysans occupés à dépouiller les morts (3). Comme les écorcheurs étaient encore réputés au service de Charles VII, les administrateurs lui écrivirent pour se plaindre des violences commises dans le Barrois; et le 30 décembre,

(1) V. Chron. du doyen de Saint-Thiébaut, dans Calmet, Hist., t. II, preuv., col. ccxxj.
(2) V. idem, ibid., col. ccxix et ccxx.
(3) V. idem, ibid., col. ccxxvij.

Charles fit expédier des lettres dans lesquelles, après avoir reproché au « bastard de Bourbon, à Louis de Bueil... et à » tous aultres capitaines » de s'être logés dans le duché de Bar, et d'avoir « illec boutté feu, occis, meurdry, pillé, robé, » reançonné plusieurs des hommes et subgects » de René, il leur défendait d'entrer à l'avenir dans les états de ce prince, et leur prescrivait d'en faire sortir ceux des routiers qui s'y trouvaient encore (1). Le roi ne pouvait, au reste, faire moins pour René, son beau-frère ; pour les Lorrains, ses alliés, et pour les Messins, qui soutenaient également ses intérêts et lui fournissaient parfois des secours. Cette année même, Gillet Bataille, Geoffroy Dex, Jean de Warize et Jean Baudoche le jeune avaient servi dans l'armée française pendant le siége de Montereau-faut-Yonne (2).

Toutes ces courses, tous ces ravages furent, comme il arrive ordinairement, suivis d'une maladie contagieuse, qui causa une grande mortalité à Metz et dans certains cantons de la Lorraine, et le nombre des malades était si considérable que l'on refusait de recevoir dans l'hôpital de Metz ceux qui n'étaient pas de la ville même (3).

Malgré les pertes que la Lorraine avait éprouvées depuis quelques années, les administrateurs travaillaient à recueillir l'énorme rançon que l'on s'attendait à payer pour René d'Anjou ; et comme les contributions volontaires de la noblesse étaient loin d'être suffisantes, le duc envoya aux administrateurs l'ordre d'engager les biens du domaine. Les négociations, reprises au mois de mai 1436, faillirent être rompues de nouveau à cause des prétentions de Philippe ; il demandait à son prisonnier, « sans en laisser vaillant ung denier », 1° la

(1) Ces lettres sont imprimées dans Calmet, ibid., t. III, preuv., col. cxcvij et cxcviij.

(2) V. Chron. du doyen, ibid., t. II, preuv., col. ccxxvj.

(3) V. idem, ibid., col. ccxxxj.

cession de ce qu'il possédait ou pourrait acquérir par succession dans le comté de Flandre ; 2° un million de saluts payable en plusieurs termes ; 3° la remise provisoire de la ville de Neufchâteau et du Barrois tout entier. Il exigeait de plus que René lui fît hommage pour le marquisat de Pont-à-Mousson, si l'on prouvait que les comtes et ducs de Bar avaient fait un semblable hommage aux comtes de Bourgogne (1) ; qu'on lui livrât comme otage Jean fils aîné du duc de Lorraine, qui devait être gardé, aux frais de celui-ci, dans le lieu qu'il plairait à Philippe de choisir ; que René donnât sa ratification aux arrangements pris par le duc de Bourgogne au sujet du comté de Guise avec Jean de Luxembourg ; qu'il fît rendre la liberté au fils du chancelier de Bourgogne, retenu par le damoiseau de Commercy ; et enfin que l'exécution de tous ces engagements fût garantie par le duc de Bretagne, par le comte de Montfort son fils, par Charles d'Anjou, et par les trente gentilshommes qui avaient, une première fois, servi de caution au duc de Lorraine (2).

Des conférences eurent lieu à Dijon, au mois de mai 1436, entre les conseillers de Philippe, les commissaires nommés par René, l'archevêque de Toulouse et le comte de Vendôme, que le roi de France avait envoyés en Bourgogne pour offrir leur médiation, et obtenir un adoucissement aux conditions que Philippe mettait à la délivrance de son prisonnier. Le chancelier Rolin ayant déclaré que ses instructions ne l'autorisaient pas à faire la moindre concession, les représentants du duc de Lorraine refusèrent d'accepter le traité que Philippe proposait, et les conférences furent rompues. René approuva la conduite de ses plénipotentiaires, protesta qu'il aimerait mieux rester captif toute sa vie que d'acheter la

(1) Il s'agit des souverains de la Franche-Comté.

(2) Cet *ultimatum* est imprimé dans Calmet, ibid., t. III, preuv., col. ccxxij et ccxxiij.

liberté à un prix aussi exorbitant, et ajouta que le duc de Bourgogne agirait avec sagesse en ne montrant pas tant de rigueur, parce que si lui René venait à mourir en prison, le duc serait privé de tous les avantages qu'il espérait. Cette réflexion frappa Philippe, qui fut dès lors beaucoup plus accommodant. Les conférences recommencèrent vers l'automne, et le duc s'engagea, le 8 novembre 1436, à accorder un *répit* valable jusqu'au 26 décembre suivant. René jurait, « par la » foid et serment de son corps et en paroles de Roy », de revenir pour ce moment en l'hôtel ducal de Lille, « oultre » la seconde porte, dedans les quatre murs principaux d'ice- » luy chasteau » ; il devait livrer son fils aîné, comme otage ; remettre à son geôlier les villes de Neufchâteau, de Gondrecourt et de Clermont-en-Argonne ; donner les garanties de plusieurs de ses vassaux, comme précédemment ; et entamer, pendant le *répit*, des négociations pour la conclusion d'un traité définitif (1).

Il arriva dans la ville de Pont-à-Mousson le 25 novembre, s'occupa pendant quelques semaines de l'administration de ses états, et partit pour la Flandre avec les évêques de Metz et de Verdun, Jacques de Sierck, prévôt de l'église d'Utrecht, et un grand nombre de gentilshommes. On jeta enfin les bases d'un nouvel arrangement, dont les conditions, quoique assez dures, étaient cependant acceptables. Le duc de Lorraine cédait à peu près tout ce qu'il avait en Flandre, et s'obligeait à payer pour sa rançon quatre cent mille écus d'or, à la taille de soixante-dix au marc de Troyes ; savoir : cent mille écus à la fin de mai 1437, cent mille le 31 mai 1438, et les deux cent mille autres quand il se serait mis en possession du royaume de Naples. Comme les finances obérées de René n'inspiraient que peu de confiance à Philippe, celui-ci exigea la remise de la forteresse de Prény et de la ville de

(1) V. les lettres de Philippe, ibid., col. cxxx-cxxxij.

Longwy, et se réserva de garder, jusqu'à parfait paiement, les villes de Clermont et de Neufchâteau. De plus, quarante vassaux, vingt de Lorraine et Barrois, dix d'Anjou et dix de Provence, cautionnèrent leur souverain et promirent d'aller se livrer comme otages au duc de Bourgogne, si René ne pouvait s'acquitter. Un engagement de même nature fut pris par le fils du duc de Bretagne, qui se réserva toutefois la faculté de se faire remplacer par dix gentilshommes.

Le duc de Lorraine jura de faire hommage à Philippe pour le marquisat de Pont-à-Mousson, si le droit réclamé venait à être clairement établi, et de donner sa fille Yolande en mariage à Ferri de Vaudémont. Il consentit également à faire épouser à son fils aîné, le prince Jean, une nièce de Philippe, Marie fille de Charles duc de Bourbon. Ce traité, qui mettait fin à la longue captivité de René d'Anjou, fut conclu à Lille, le 28 janvier 1437 ; le 4 février, le duc de Bourgogne fit expédier des lettres qui constataient la teneur du traité, et, deux jours après, d'autres lettres aux termes desquelles il devait relâcher le prince Jean, qui était gardé à Dijon, aussitôt que René aurait envoyé le cautionnement de plusieurs gentilshommes lorrains et barrisiens, dont il est inutile de reproduire ici les noms. Ajoutons seulement que ces gentilshommes étaient, à peu d'exceptions près, ceux qui avaient déjà répondu pour leur souverain en 1432 (1).

Avant de partir, René négocia la délivrance du sire de Rodemack, qui avait été fait prisonnier à Bulgnéville. Antoine de Croy, entre les mains duquel il était tombé, voulait une rançon fort considérable, et le duc fut obligé de promettre dix mille écus d'or, payables par moitié en 1437 et en 1438. Le doyen de Saint-Thiébaut prétend que Philippe remit à René la moitié de sa rançon, et bien que les circonstances de cette remise telles que le doyen les rapporte la rendent tout-

(1) V. Calmet, ibid., t. II, col. 798-800.

à-fait invraisemblable (1), il paraît qu'elle eut lieu réellement. Ce fut le 11 février que ces arrangements furent terminés, et que « Monseigneur de Bourgongne quitta sa foy au » roy René en l'Isle en Flandre » (2); le duc prit aussitôt le chemin de la Lorraine et se hâta de réunir, à Pont-à-Mousson, les Etats des deux duchés pour obtenir le vote d'un aide qui lui permît de payer les premiers termes de sa rançon. Il fallait trouver deux cent mille écus d'or, et des pays appauvris par la guerre ne pouvaient fournir aisément une aussi forte somme. Les Etats accordèrent deux saluts par conduit ou par feu, et les évêques de Metz, de Toul et de Verdun consentirent à ce qu'on levât un sou par conduit sur tous leurs sujets, quoique ceux-ci fussent complètement étrangers à la Lorraine et au Barrois. Les habitants de ce dernier pays avaient déjà payé quelques aides dans des circonstances extraordinaires, mais c'était la première fois que les Lorrains supportaient un impôt, les revenus du domaine et les autres ressources dont les ducs disposaient ayant jusqu'alors couvert les dépenses (3). L'aide voté par les Etats, les dons de la noblesse, et la contribution que les trois prélats autorisèrent à percevoir dans le temporel de leurs évêchés produisirent la somme que l'on devait au duc de Bourgogne, et qui était énorme pour le temps; car, un écu d'or de soixante-dix au marc de Troyes valant dix livres dix-neuf sous cinq deniers tournois (il s'agit de la livre tournois de 1789), les deux cent mille écus représentent un peu plus de deux millions trois cent quatre-vingt-douze mille cinq cents livres tournois; et quand on se rappelle quelle était la puissance du

(1) V. la chron. du doyen, ibid., t. II, preuv., col. ccxxiv.

(2) V. M. de Quatrebarbes, ibid., p. xliij.

(3) V. Chron. du doyen de Saint-Thiébaut, ibid. Les archives de Lorraine renfermaient autrefois une layette intitulée *Rançon du duc René*; on y trouvait des pièces importantes, qui ont été enlevées et transportées à Paris.

numéraire avant la découverte de l'Amérique, on voit que la rançon de René d'Anjou était véritablement exorbitante (1).

Après avoir ainsi pourvu à l'exécution du traité de Lille, le duc de Lorraine chercha à se procurer de l'argent pour faire le voyage de Naples. Comme il ne pouvait demander à ses sujets de nouveaux sacrifices, il eut recours à des emprunts ; Louis d'Haraucourt évêque de Verdun lui prêta huit mille florins ; le roi Charles VII, dont les finances n'étaient pas très-prospères, lui en donna vingt mille ; le domaine de Louppy fut engagé moyennant dix mille florins, et plusieurs autres terres le furent également pour des sommes plus ou moins considérables (2). René réorganisa ensuite le gouvernement des duchés de Lorraine et de Bar ; le pouvoir exécutif fut confié à l'évêque de Metz, à celui de Verdun et au sire du Châtelet, assistés d'un conseil composé de Ferri de Parroye, Jean d'Haussonville, Warry de Fléville, Jean de Chambley, Baudouin de Fléville abbé de Gorze, Ferri de Savigny et quelques autres gentilshommes. Le duc quitta la Lorraine au printemps et se dirigea vers l'Anjou, qu'il n'avait pas vu depuis bien des années. Il était accompagné d'un grand nombre de nobles lorrains que l'amour de la gloire entraînait sur les pas de leur souverain, et qui voulaient l'aider à conquérir le royaume de Naples. Au lieu de passer promptement dans ce pays, où la duchesse Isabelle avait peine à résister aux forces du roi d'Aragon, René, dont l'apathie augmentait sans cesse, resta plusieurs mois à Angers et perdit, de la sorte, un temps bien précieux. Des nouvelles fâcheuses arrivées de Naples le forcèrent enfin à partir. Il abandonna l'Anjou dans les derniers jours de novembre et se rendit en Provence ; il fut accueilli avec des transports de joie, et les Etats réunis à Aix lui accordèrent un don de cent mille florins. Il reçut et donna des

(1) V. Lionnois, Hist. de Nancy, t. I, p. 56.
(2) V. Benoit, Origine de la maison de Lorraine, p. 406.

fêtes, dépensa en pure perte son temps et son argent et ne mit à la voile qu'au mois d'avril 1438. Son escadre, composée de cinq galères et de deux brigantins et commandée par Jean de Beausset, fut ralliée à Gênes par sept autres galères, et le 9 mai il jeta l'ancre dans le port de Naples. Il amenait avec lui des renforts, notamment beaucoup de gentilshommes angevins, provençaux et lorrains; et on remarquait parmi ces derniers les sires d'Haraucourt et de Lénoncourt, qui se distinguèrent dans diverses rencontres.

Le récit de cette guerre est, du reste, tout-à-fait étranger à l'histoire de Lorraine, et nous devons nous borner à rapporter les faits principaux. Philippe-Marie Visconti ayant rendu la liberté au roi d'Aragon, celui-ci était retourné immédiatement dans le royaume de Naples, avait recommencé la guerre avec une nouvelle vigueur et avait conquis quelques-unes des provinces jusqu'alors soumises à René. Le duc de Lorraine se mit en campagne le 9 août, avec une armée de vingt mille hommes, et ne tarda pas à se trouver en présence des Aragonais. Alphonse se souciait peu d'engager une bataille qui pouvait entraîner la ruine de ses espérances. D'un autre côté, le souvenir de Bulgnéville, et des calamités dont cette journée funeste avait été la source, inspirait à René une prudence qui n'était pas dans son caractère. Après s'être observées et injuriées pendant plusieurs jours, les deux armées décampèrent, et René s'empara de quelques places importantes. Pendant qu'il était occupé dans les Abruzzes, son rival, maître depuis longtemps de la forteresse de Gaëte, en sortit à la tête de quinze mille soldats, se présenta tout-à-coup devant Naples et s'empara du château de l'Œuf. Isabelle opposa une vive résistance et donna à son mari le temps d'accourir; Alphonse leva le siége, mais la mort du connétable Jacques Caldora porta au parti angevin un coup mortel. Le zèle des Napolitains commençait à se refroidir; l'or et les promesses du roi d'Aragon amenèrent des défections éclatan-

tes, et René fut obligé de quitter Naples, au mois de décembre 1439, pour aller visiter les villes qui lui obéissaient encore, et tâcher de raffermir leur fidélité chancelante. L'Aragonais profita de ce voyage pour bloquer la capitale une seconde fois; il fut de rechef contraint de se retirer et éprouva même un échec assez grave; néanmoins, son compétiteur se vit abandonné, bientôt après, par la plus grande partie de ses soldats, séduits par le nouveau connétable Antoine Caldora, et se trouva fort heureux de pouvoir se réfugier à Naples avec quatre cents cavaliers. Découragé par ces mauvais succès, il offrit au roi d'Aragon d'abdiquer en sa faveur, si ce prince, qui n'avait pas d'enfants légitimes, voulait adopter Jean de Lorraine, l'aîné des fils de René. La proposition fut rejetée; les Aragonais s'approchèrent une troisième fois de la ville de Naples et la resserrèrent de jour en jour davantage. La famine s'y fit sentir, et le duc de Lorraine, désespérant du succès, résolut de mettre Isabelle et ses enfants à l'abri de tout danger. Il les fit embarquer sur un navire génois, qui trompa la croisière ennemie et les conduisit heureusement sur les côtes de Provence. Au mois de mai 1442, la position de Naples était des plus critiques; une femme, dont les enfants mouraient de faim, et qui n'avait pu obtenir du prince un secours qu'elle avait sollicité, découvrit à un partisan du roi d'Aragon un aquéduc abandonné, par lequel on pouvait s'introduire secrètement dans la ville. Deux cent cinquante hommes déterminés y pénétrèrent, en effet, dans la nuit du 2 au 3 juin. René, averti de leur présence, les attaqua avec vigueur et les tailla en pièces; mais, au même moment, les Aragonais simulèrent différentes attaques contre les remparts. Trois cents génois qui gardaient la porte Saint-Janvier l'ayant abandonnée sans résistance, les assaillants se précipitèrent en foule dans le quartier voisin; René allait cependant parvenir à les repousser et à demeurer maître de la porte, lorsque le roi d'Aragon entra lui-même dans la ville

avec le reste de son armée. Le duc de Lorraine fut sur le point d'être pris et n'eut que le temps de se réfugier dans le château neuf. Puis, profitant du désordre qui suivit le combat, il gagna, non sans difficulté, une galère génoise et débarqua sur la côte de Toscane. Il se rendit à Florence auprès du pape Eugène IV, en fut reçu avec de grands honneurs, et se dirigea ensuite vers la ville de Marseille, où il arriva au commencement de novembre, après avoir refusé les propositions du doge de Gênes, qui lui offrait des secours pour tenter de nouveau la conquête de Naples (1).

Au moment où René sortit de Nancy, allant prendre possession d'un royaume qu'il ne devait pas transmettre à ses descendants, les duchés de Lorraine et de Bar jouissaient d'une tranquillité presque parfaite, et tout faisait espérer qu'ellle ne serait plus troublée par la querelle de la succession. On se trompait. Le comte de Vaudémont, qui n'avait pas approuvé les arrangements pris par le duc de Bourgogne, nourrissait toujours de secrètes prétentions sur l'héritage d'Isabelle. Il s'était imaginé que le duc confierait l'administration de la Lorraine à Ferri de Vaudémont, dont le mariage avec Yolande était arrêté depuis longtemps, et il se flattait de gouverner sous le nom de son fils. Le choix des régents lui causa un violent dépit, qu'il essaya de dissimuler; mais quand le duc se fut éloigné, Antoine demanda aux administrateurs des dommages-intérêts pour les ravages que le comté de Vaudémont avait soufferts. Les administrateurs chargèrent Ferri de Ludres et Charles d'Haraucourt de s'entendre avec Gérard de Pfaffenhofen, auquel le comte avait confié sa cause. Les arbitres s'occupaient à estimer les dégâts commis par les Lorrains, lorsque les hostilités recommencèrent subitement (an. 1438). Erard du Châtelet, un des trois administrateurs, avait

(1) V. M. de Quatrebarbes, ibid., p. xliij-lxvj; Hist. de René d'Anjou, par M. de Villeneuve-Trans, t. I, p. 255-336.

eu personnellement quelques démêlés avec Antoine, et Vautrin de Thuilières, qui avait pris parti pour Erard, fit des courses sur les domaines du comte. Celui-ci vit ou voulut voir dans cette guerre privée une violation des conventions qui avaient rétabli la paix en Lorraine. Il prit à son service un chef de bande, nommé Forte-Epice ou Fort-d'épice, et lui ordonna d'attaquer le château d'Haroué, qui appartenait à Guillaume de Dommartin, un des soutiens d'Erard du Châtelet. Forte-Epice s'empara de cette forteresse (1), où il trouva quantité de provisions de bouche, et enleva également le château de Xeuilley, qui fut défendu par le sire de Tantonville, dont il était la propriété.

La guerre s'ouvrait heureusement pour le comte; mais ces hostilités reprises d'une manière aussi intempestive achevèrent de lui aliéner l'esprit des Lorrains, qui ne lui pardonnèrent jamais d'avoir profité de l'absence de René et d'Isabelle pour porter de nouveau la dévastation dans les campagnes. Les administrateurs, persuadés qu'une rupture était inévitable, résolurent de tâcher de dépouiller de ses états le comte de Vaudémont, tout en évitant avec soin une bataille dont la perte pouvait mettre encore la Lorraine en danger. Ferri de Savigny et Baudouin de Fléville allèrent assiéger le château de Mandres-aux-Quatre-Tours, possession du comte de Blâmont, alors allié d'Antoine. Celui-ci les contraignit à se retirer. Pendant ce temps, les administrateurs prenaient des mesures pour se rendre maîtres du château de Vaudémont, que l'on regardait, avec raison, comme le boulevard du comté, et ils parvinrent à corrompre quelques soldats de la garnison, qui promirent d'aider les Lorrains à escalader les murailles. On réunit à Nancy, sous prétexte de donner la chasse à une bande d'aventuriers qui avait suivi le bâtard de Vertus, un corps de troupes, dont le commandement fut

(1) Gérard de Pfaffenhofen fut tué dans cette attaque.

confié à Jean d'Haussonville, sénéchal de Lorraine. Ce dernier se mit en marche comme pour gagner le Barrois, et se présenta à l'improviste devant la ville de Vaudémont ; mais les soldats sur lesquels on comptait ne purent ou n'osèrent se montrer, et le sénéchal se trouva dans l'impossibilité de rien entreprendre ; toutefois, avant de partir, les Lorrains ravagèrent complètement les environs de la forteresse (1).

Antoine, qui était à Commercy, n'eut pas plustôt connu cette tentative que, prenant avec lui la compagnie de Forte-Epice et les soldats du damoiseau, il poursuivit les agresseurs. Il les rencontra campés entre Ormes et Charmes. Il n'avait guère avec lui que cent hommes d'armes, néanmoins, comme l'obscurité de la nuit ne permettait pas de reconnaître leur petit nombre, il n'hésita pas à attaquer les Lorrains. Ceux-ci, surpris au milieu de leur sommeil, n'opposèrent pour ainsi dire aucune résistance ; plusieurs furent tués ; quelques-uns se noyèrent dans le Madon, qu'ils voulurent traverser à la nage ; d'autres furent faits prisonniers, et le vainqueur s'empara du grand étendard de Lorraine, qui fut porté en triomphe et suspendu dans l'église de Vézelise. Cet avantage ayant rendu le comte de Vaudémont momentanément maître de la campagne, il en profita pour dévaster les domaines des seigneurs lorrains contre lesquels il éprouvait le plus de ressentiment ; les terres de Jean d'Haussonville furent très-maltraitées ; celles de Ferri de Savigny eurent le même sort, et le comte incendia le faubourg de la ville d'Ormes. Vers l'automne, il prit à son service des gentilshommes flamands, attirés, sans doute, par l'espérance de remporter une victoire aussi lucrative que celle de Bulgnéville, et des chefs de bandes qui lui amenèrent quantité d'aventuriers bourguignons, anglais, picards et allemands. Antoine, se

(1) V. Chronique du doyen de Saint-Thiébaut, ibid., col. ccxxix-ccxxxj.

voyant à la tête d'une armée nombreuse, la partagea en trois corps pour attaquer ses ennemis de trois côtés à la fois. Les capitaines Forte-Epice et Floquet (1) pénétrèrent dans le bailliage de Vosge, assiégèrent la ville de Mirecourt, qui en était la capitale, la prirent et la livrèrent au pillage. Sur la fin d'octobre, une seconde colonne, guidée par Antoine de Chabannes comte de Dammartin, traversa les états d'Antoine pour s'avancer jusqu'au cœur de la Lorraine et piller le plat-pays ; mais il semble qu'elle ne put exécuter cette partie de sa mission. En même temps, le comte de Vaudémont, à la tête d'un corps considérable, envahit les districts septentrionaux du Barrois, brûla Dun, Stenay et quelques lieux moins importants, pendant que ses lieutenants enlevaient Rambercourt, Varennes et plusieurs châteaux.

Les administrateurs, sentant l'impossibilité de faire face à tant d'ennemis, s'adressèrent au roi de France et le prièrent de protéger les états de son beau-frère. Charles VII, qui avait repris Paris et n'avait plus un aussi grand besoin de ses troupes, envoya en Lorraine, sur la fin de l'année, La Hire et d'autres capitaines renommés, avec des forces respectables. L'aspect des affaires ne tarda pas à changer ; les Français, unis aux Lorrains, repoussèrent de toutes parts les bandes d'Antoine, s'emparèrent de Vézelise et de Charmes et occupèrent le comté de Vaudémont tout entier. Le capitaine Floquet, qui gardait Mirecourt, témoin de la ruine du prétendant, n'attendit pas qu'on vînt attaquer cette ville, et la rendit aux administrateurs moyennant une somme de cinq mille saluts, et un cheval de prix dont l'évêque de Metz lui fit présent.

Malheureusement pour la Lorraine, les troupes, ou pour mieux dire les bandes qui venaient de la délivrer n'y firent

(1) Robert de Floque.

pas un long séjour (1). Dès le mois de février 1439, elles gagnèrent les unes le pays messin, les autres l'Alsace, dans le but d'y lever des contributions (2). Aussitôt que le printemps fut revenu, les hostilités recommencèrent dans le comté de Vaudémont ; les troupes que les administrateurs avaient laissées dans les châteaux firent des courses ; les paysans se défendirent, et bien des lorrains furent tués dans différents combats ; mais le comté n'en fut pas moins ravagé ; les blés furent fauchés, les arbres fruitiers arrachés, et certains villages complètement détruits. Cette guerre cruelle dura jusqu'au milieu de l'été ; enfin, le 15 août, on convint d'une trêve qui ne devait finir que le jour de Pâques (27 mars) 1440 (3).

Conrad Bayer se félicitait d'avoir, au moyen de cette trêve, rétabli la paix pour quelques mois et donné à la Lorraine et au Barrois le temps de respirer ; il ne se doutait guère qu'au moment où il consacrait tout son temps à l'administration des duchés, il était l'objet d'une dénonciation calomnieuse. Comme il avait dépensé pour le compte de René des sommes énormes, et qu'il avait même été contraint de faire des emprunts à la cité de Metz, il jugea à propos, et on ne peut l'en blâmer, de percevoir de légères taxes à son profit pour récupérer l'argent qu'il avait avancé. On incrimina cette mesure, et un prêtre nommé Vautrin Hazard, curé de Condé-sur-Moselle et ancien secrétaire de René d'Anjou, se rendit à Naples, auprès de ce prince, et lui fit un tableau tellement mensonger de l'adminis-

(1) M. H. Lepage a publié dans le Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine, t. I, p. 129-162, des extraits des « Comptes de Othin d'Amance, receveur général de Lorrainne, pour ung an entier commensant au xxviij jour de décembre mil cccc xxxviij et finissant audit xxviij jour de décembre mil iiij^c xxxix ». On y trouve des détails curieux sur les aventuriers qui vinrent alors dans notre pays, et l'indication des sommes qu'on leur solda.

(2) V. Chron. du doyen de Saint-Thiébaut, ibid., col. ccxxxj-ccxxxiv ; Monstrelet, ibid., f^os clij v° et cliij r°.

(3) V. Chron. du doyen de Saint-Thiébaut, ibid., col. ccxxxiv.

tration de Conrad Bayer, que le duc, oubliant ce qu'il devait au prélat, donna ordre de l'arrêter. Hazard, de retour en Lorraine, remit l'ordre à Guillaume de Dommartin, à Vautrin de Thuilières et à un autre gentilhomme appelé Godard. Ceux-ci engagèrent Conrad à venir dans le château d'Amance pour traiter avec eux du remboursement des sommes que René devait encore, ajoutant qu'ils avaient reçu des pouvoirs à cet effet. L'évêque partit sans défiance et arriva au rendez-vous, avec Thierry Bayer son frère, Androuin d'Oriocourt châtelain de Nomeny et le mayeur de Vic. La nuit suivante, et pendant qu'il se livrait au repos, les trois gentilshommes enfoncent la porte de sa chambre, le frappent avec brutalité, le mettent en arrestation, au nom de René, l'entrainent, sans lui donner le loisir de prendre ses vêtements, le font monter sur un mauvais cheval et le conduisent dans le château de Condé-sur-Moselle. Un acte aussi arbitraire, accompli sans aucun respect pour le caractère sacré dont Conrad était revêtu, sans aucun égard pour sa qualité de prince indépendant, sans aucune reconnaissance pour les nombreux services qu'il avait rendus à la Lorraine, un acte aussi arbitraire, disons-nous, excita un sentiment d'indignation presque général. Les administrateurs et leur conseil n'osèrent cependant pas prendre sur eux de relâcher le prélat. Ils firent même tous leurs efforts pour imposer à Conrad un traité extrêmement désavantageux. Arrêté le 15 octobre, l'évêque resta en prison dix semaines. Enfermé, pendant la saison rigoureuse, dans une chambre où il ne pouvait faire de feu, souffrant et inquiet, il finit par donner son consentement à ce qu'on exigeait de lui, et promit de ne plus élever aucune réclamation au sujet des sommes qu'il avait avancées pour le service de René, et d'abandonner, à titre de gage, aux lieutenants de ce prince les villes et châteaux de Nomeny, Rambervillers, la Garde, Baccarat, ainsi que les salines qu'il avait précédemment engagées. Thierry Bayer, Androuin d'Oriocourt et le

mayeur de Vic ne furent délivrés qu'après avoir payé une rançon considérable.

Aussitôt que Conrad eut recouvré sa liberté, il écrivit aux magistrats messins pour leur annoncer qu'il se proposait d'aller passer les fêtes de Noël dans leur ville; on lui envoya une escorte, et dès qu'il fut en sûreté derrière les murs de Metz, il protesta contre la violence qu'il avait endurée et contre le traité qu'il avait été forcé de conclure. Sans s'inquiéter de la protestation de Conrad, les administrateurs voulurent prendre possession des lieux qu'il devait leur remettre, et notamment de la ville de Baccarat; mais ils rencontrèrent une vive résistance, et le prélat, se regardant comme délié de sa promesse, donna ordre de repousser la force par la force. Il en résulta des hostilités qui se prolongèrent pendant une partie de l'année 1440. Un traité, ou pour mieux dire une trève y mit fin en 1441; et la duchesse Isabelle étant revenue en Lorraine, au commencement de l'année 1442, Conrad se rendit à Pont-à-Mousson où elle se trouvait, lui fit comprendre que René avait été trompé par des rapports infidèles, et obtint une indemnité de vingt-neuf mille florins (1).

Ce n'était pas seulement contre l'évêque de Metz que les administrateurs avaient à lutter pendant les premiers mois de 1440; le bâtard de Bourbon s'étant jeté dans le Barrois, avec

(1) V. idem, ibid., col. ccxxxv; Hist. de Metz, t. II, p. 639-641. On composa la complainte suivante à l'occasion de la captivité de Conrad :

Benedicite, Domine.
Nostre évesque est à Condé.
Dieu nous warde de Goudart
Et de messire Waultrin Hazart,
Et des villains du vaulx des Faux,
Qui ne nous faicent point de maulx,
Et de sire Willaume de Dommartin,
Qui a faict tout le huttin,
Et de Waultrin de Tullière,
Qui regardoit par la verrière. Amen.

une troupe de routiers, s'était emparé du château de là Mothe, situé sur une colline fort abrupte, et faisait des excursions dans tout le pays. Ayant entendu vanter les richesses du bourg de Saint-Nicolas-de-Port, il eut l'audace d'y entrer, avec cinq cents cavaliers, sur la fin du mois de mars 1441 ; « toutes les bonnes maisons il les fourragea, dit la chronique » de Lorraine, robbant or, argent, joyaulx, tasses, goubelletz, » et tout ce de bon qu'il pouvoit, drapz et marchandises. » Plusieurs bourgeois de ladicte Sainct-Nicolas ilz prindrent, » et d'aultres marchands de beaucoup de lieux. Puis, quand ilz » ne sceurent plus que prendre, ilz se sont despartis ; droict » vers Langres leurs chemins ont pris. Les seigneurs de » Lorraine et toutes gens de guerre, montez et armez, sont » allez après, proche de Langres se les ont trouvez, ont » chargé sus ; moult y en eut des prins et des tuez. Sainct » Nicolas son miracle y a monstré ; tous prisonniers et tous » leurs butins ont recouvré. Les prisonniers furent laschez, » et la plupart des biens à Sainct-Nicolas rapportez, dont » toutes gens louoient Dieu de ceste victoire (1). »

Quelque temps auparavant, une autre troupe de pillards, venant d'Allemagne et commandée par le sire de Boulay, avait fait irruption dans le temporel de l'évêché de Verdun. Louis d'Haraucourt venait de permuter cet évêché contre celui de Toul ; cependant, comme il en avait provisoirement conservé l'administration, il voulut en protéger le temporel. A la tête d'un corps de troupes qu'il tira de la Lorraine et du Barrois, il marcha contre les routiers, qui, ne se croyant pas en mesure d'accepter le combat, rétrogradèrent jusqu'au village de Sancy, à deux lieues au nord de Briey. Sur le point d'être atteints, ils descendirent tous de cheval et se rangèrent en bataille, pensant qu'ils allaient être attaqués d'un moment à l'autre. Mais l'évêque, témoin de leur manœuvre, fit un dé-

(1) V. la Chron., dans Calmet, ibid., t. III, preuv., col. xix.

tour, s'empara de leurs chevaux et se retira. Les aventuriers fort décontenancés se décidèrent à s'en retourner à pied, et l'on n'entendit plus parler d'eux (1).

Un ennemi beaucoup plus redoutable était le comte de Vaudémont, qui, dans son dépit de voir le duché de Lorraine lui échapper, ne cessait de chercher les moyens d'y répandre le trouble et le désordre. Il avait profité de la trève conclue en 1439 pour réparer le château de Vaudémont et en augmenter les fortifications (2). Aussitôt que la trève fut expirée, les hostilités recommencèrent. Au mois d'octobre 1440, Antoine assembla ses troupes, et son gendre, le sire de Croy, lui envoya une bande de picards et de flamands, commandée par Simon de Lalain. Ces forces réunies montaient à deux mille hommes d'armes, et à quatre mille fantassins portant des couleuvrines ou des arbalètes. Les administrateurs n'étant pas en état d'opposer à Antoine une armée aussi formidable, il pénétra dans le Barrois et arriva devant la capitale. Le second fils de René, le jeune prince Louis, s'était enfermé dans cette ville pour la défendre; Antoine le défia au combat et le somma d'en choisir le jour et le lieu; mais Louis refusa d'engager une bataille, qui ne pouvait manquer de lui être funeste, et fit une réponse évasive. Le comte, n'osant assiéger Bar, occupa Longeville, en ravagea les environs, et traversa ensuite le Barrois dans sa largeur. Les aventuriers commirent des excès de toute nature, pillèrent les villages, en incendièrent

(1) V. la chron. du doyen de Saint-Thiébaut, ibid., t. II, preuv., col. cccxxxvj et cccxxxvij. Le 8 mars 1441, le roi de France défendit, sous peine de confiscation de corps et de biens, « aux compaignies et routtes » soldées par lui de commettre le moindre ravage dans les duchés de Lorraine et de Bar. On trouve une copie des lettres du roi dans les papiers du président le Febvre.

(2) C'est ce que rappelait une inscription composée d'une vingtaine de vers détestables, et que l'on voyait autrefois dans l'église collégiale (aujourd'hui paroissiale) de Vaudémont. Elle est imprimée dans Calmet, ibid., t. II, col. 817 et 818, note (*o*).

plusieurs, tuèrent quantité de malheureux qui essayaient de protéger leurs propriétés et leurs familles, et ne respectèrent ni les églises, ni les choses saintes. Quand ils furent parvenus à Noviant-sur-Moselle, ils s'y arrêtèrent pendant quatre jours pour attendre l'armée lorraine qui les suivait, et qu'ils croyaient disposée à les attaquer. Les administrateurs, qui avaient toujours Bulgnéville présent à la pensée, ne voulurent pas, bien qu'ils eussent l'avantage du nombre, en venir aux mains avec le comte de Vaudémont. Celui-ci allait, avant de continuer sa route, brûler Noviant; mais l'abbé de Gorze, auquel ce lieu appartenait, réussit à le sauver, en faisant présent d'un beau cheval à Antoine, qui se dirigea du côté de la Seille, détruisit encore quelques villages, et s'en retourna par où il était venu, après avoir ainsi dévasté le Barrois et la Lorraine pendant vingt-six jours. Le doyen de Saint-Thiébaut raconte que les soldats du comte ne se rendirent coupables d'aucun désordre pendant leur retraite; « car c'estoient, » ajoute-t-il, gens de fasson, qui n'estoient point venus pour » piller, mais pour conquerre honnour, sy comme ilz le » monstront bien » (1).

Malgré les sentiments chevaleresques dont les compagnons d'Antoine faisaient parade, leur promenade à travers les états de René avait eu des résultats désastreux. Charles VII résolut d'employer sa médiation, et s'il était nécessaire son autorité, pour mettre fin à une lutte qui durait depuis neuf années, et menaçait de se prolonger indéfiniment (2), puisque le comte de Vaudémont pouvait sans cesse recruter son

(1) V. la chron. du doyen, ibid., t. II, preuv., col. ccxxxvij et ccxxxviij.

(2) La guerre allait recommencer en 1441. Les administrateurs de Lorraine avaient gagné un habitant de Vaudémont, qui avait promis d'introduire leurs soldats dans la forteresse; mais les Lorrains, n'ayant pas fait assez de diligence, furent repoussés avec perte, le 22 janvier. V. idem, ibid., col. ccxxxviij.

armée, en y attirant, par l'appât du pillage, les aventuriers sans emploi dont l'Europe fourmillait. Au mois de février 1441, le roi parcourut la Champagne, avec une armée de vingt mille hommes, soumit quelques places qui ne l'avaient pas encore reconnu et entra dans les duchés de Lorraine et de Bar. Il visita successivement Neufchâteau, Vaucouleurs et Saint-Mihiel. Tout le monde croyait qu'il allait châtier le damoiseau de Commercy et les bourgeois de Verdun, contre lesquels il était fort irrité ; mais le damoiseau parvint à l'apaiser, en lui faisant hommage pour son château de Commercy, en lui payant vingt-cinq mille saluts, en relâchant ses prisonniers et en promettant de ne plus commettre aucun brigandage. Les Verdunois obtinrent aussi leur grâce, en donnant à Charles VII dix mille saluts et deux grosses bombardes (1).

Le comte de Vaudémont fut invité à venir à Saint-Mihiel et, moitié de gré, moitié de force, promit de s'en rapporter au jugement du monarque sur l'affaire de la succession. Charles se rendit ensuite à Bar-le-Duc, à Châlons-sur-Marne, puis à Reims, où il arriva dans le courant de mars. Le 27 de ce mois, il prononça une sentence arbitrale par laquelle il était ordonné, après longue et mûre délibération du conseil, que le comte renoncerait, pour lui et pour ses hoirs, à tous les droits qu'il réclamait sur le duché, en lui réservant seulement la faculté de les faire valoir dans le cas où la postérité de Charles II viendrait à s'éteindre. Le même jour, le comte de Vaudémont et son fils Ferri, qui se trouvaient à Reims auprès du roi et ne conservaient plus aucune espérance de voir leurs projets réussir, déclarèrent, en présence de Charles VII, des princes du sang et des membres du conseil, acquiescer à la sentence et renoncer à toutes leurs prétentions (2).

(1) V. idem, ibid., col. ccxxxviij et ccxxxix.

(2) V. le cartulaire de Lorraine, p. 257 et suiv. et 1611. La sentence arbitrale est imprimée dans Leibnitz, Codex diplomaticus, t. I, p. 371-375.

Isabelle resta donc en possession paisible du duché de Lorraine ; Antoine parut avoir complètement oublié qu'il avait longtemps disputé le trône à cette princesse, et comme la guerre continuait encore entre la France et l'Angleterre, il se mit au service de Charles VII, avec trois mille hommes qu'il avait à sa solde. Quelques bourgeois de Metz voulurent l'accompagner, et ils prirent part au siége de Pontoise, qui se défendit jusqu'au mois de septembre. Le comte mourut en 1447 et fut inhumé dans le chœur de la collégiale de Vaudémont. Marie d'Harcourt, son épouse, vécut jusqu'en 1476 et reçut la sépulture dans le même lieu. Leurs cendres ont été plus tard réunies à celles des autres princes de leur famille; et les statues maladroitement restaurées du comte Antoine et de Marie d'Harcourt, placées sur un sarcophage moderne, mais imité du style ogival du XV[e] siècle, ont obtenu un asile dans l'ancienne église des cordeliers de Nancy.

Ferri de Vaudémont, qui avait toutes les qualités de son père sans avoir son ambition et sa dureté, épousa Yolande fille de René et d'Isabelle. Le duc de Lorraine avait promis une dot considérable, mais il ne savait comment la trouver, et il pria les magistrats de Metz de lui prêter une somme de cinquante mille florins. Il éprouva un refus, qui le blessa vivement et lui inspira contre les Messins un profond ressentiment qu'il trouva bientôt l'occasion de satisfaire. Ferri, qui se souciait peu de résider dans le petit comté de Vaudémont, s'attacha à la fortune de son beau-père et l'accompagna dans ses fréquents voyages. En 1470, il était grand-sénéchal de Provence (1), et nous verrons même plus loin qu'il se rendit en Italie.

Le désistement d'Antoine permit aux administrateurs, enfin débarrassés de la guerre étrangère, de prendre des mesures efficaces pour rétablir la tranquillité, et il était bien temps de cicatriser les plaies de notre malheureux pays. Ses habitants

(1) V. Papon, Hist. générale de Provence, t. III, p. 421.

n'avaient pas eu à souffrir uniquement du passage et de l'entretien des armées. La maladie contagieuse qui se déclara en 1438, et enleva vingt mille personnes à Metz et dans le pays messin, s'était propagée dans plusieurs cantons de la Lorraine et du Barrois. Elle régnait encore en 1439, et à ce fléau était venue se joindre une disette qui dura deux années tout entières (1). D'un autre côté, les dépenses occasionnées par des hostilités sans cesse renaissantes, et la nécessité de payer pour les prisonniers des rançons, souvent fort élevées, obligèrent à établir diverses taxes qui causèrent un grand mécontentement. En 1440 notamment, on remit au comte de Vaudémont une somme de cinq mille vieux florins pour la rançon de Jean et Bernard de Germiny, Andreu de Ville, Vautrin Wisse et autres gentilshommes qui avaient été faits prisonniers, on ne sait dans quelle rencontre (2).

Le prince Louis, marquis de Pont-à-Mousson, était revêtu du titre de lieutenant de René pour le gouvernement des duchés de Lorraine et de Bar, mais tout le poids des affaires reposait sur les anciens administrateurs, et particulièrement sur l'évêque de Toul, Louis d'Haraucourt. Ce prélat, sentant combien l'autorité ducale était impuissante pour raffermir la paix et le bon ordre dans un pays depuis si longtemps le théâtre de la guerre, engagea les gentilshommes à former, à l'exemple de leurs pères, une de ces ligues qui avaient eu autrefois tant de succès. Au mois d'août 1441, Baudouin de Fléville abbé de Gorze, Pierre de Beaufremont, Jean de Fénétrange, Erard du Châtelet, Jacques d'Haraucourt, Ferri de Savigny, Jean d'Haussonville, Gérard d'Haraucourt, Ferri de Parroye, Warry de Fléville, Ferri de Ludres, Philippe de Norroy, Simon de Saint-Menge, Jean de Lucy, Philippe de Lénon-

(1) V. Les chroniques de la ville de Metz, p. 204 et 206.

(2) V., au Trésor des chartes, le compte du receveur-général de Lorraine pour 1440.

court, Jacquot de Savigny, Jean de Ligniville, François de Chambley, Colart de Lénoncourt, Philbert du Châtelet, Colart des Armoises, Andreu de Parroye, Jean de Savigny, Andreu de Ville et quelques autres seigneurs, considérant que « depuis le partement de très-excellens Prince et Prin» cesse les Roy et Royne de Hiérusalem et de Secile, Duc et » Duchesse d'Anjou, de Bar et de Lorraine...., de leurs » pays de par deçà, plusieurs griefs, dommaiges et inconvé» niens s'estoient ensuis et venus èsdictes Duchiez de Bar et » de Lorraine, et ès Seigneuries enclavéez en icelles, tant » par les guerres que sont estez, comme aultrement, au » préjudice du bien commung » ; et voulant « relever et met» tre sus, et entretenir le bien de paix desdictes Duchiez, » Seigneuries, et de tous les subjects d'icelles, oster toute » rigour et malviolence, œuvre de faict et de volonté des uns » contre les aultres », ces seigneurs, disons-nous, jurèrent, pour trois années consécutives, de s'adresser au marquis de Pont-à-Mousson ou à son conseil chaque fois qu'ils auraient quelque différend, et de se conformer à la décision rendue ; de prêter main-forte aux administrateurs pour réprimer les entreprises des perturbateurs de la paix publique, et à « tous officiers, baillifs, prévosts et leurs lieutenans des» dictes Duchiez et Seigneuries ou faict de l'exécution de » justice » ; de prendre les armes pour contraindre les individus auxquels on reprocherait quelque acte de pillage à indemniser les personnes qui en auraient souffert ; de défendre « toutes gens et terres d'Eglise, religieux et aultres, tous » leurs domaines, seigneuries, rentes et revenus, tous pèle» rins, marchands et aultres bonnes gens, ensemble tous » leurs biens, estans, venans, allans et trespassans par les» dictes Duchiez et Seigneuries » (1).

(1) Le texte du traité de confédération est imprimé dans Calmet, ibid., t. III, preuv., col. dclvj-dclix.

On désirait vivement que René d'Anjou revînt habiter la Lorraine, et on espérait que sa présence achèverait d'y rétablir la tranquillité; mais il préférait le séjour de la Provence, et il était tout occupé du mariage projeté entre sa fille Marguerite et Charles de Bourgogne, comte de Nevers. Conservant de la rancune contre la maison de Vaudémont, il fit insérer dans le contrat une clause qui appelait au trône de Lorraine les enfants de Marguerite avant ceux d'Yolande, sa sœur aînée. Antoine se plaignit amèrement de cette clause, où il voyait, avec raison, une infraction à la sentence arbitrale de 1441; toutefois, comme Philippe-le-Bon consentait, en faveur du mariage, à donner quittance à René d'une somme de quatre-vingt mille six cents écus d'or qui lui était due, le duc ne voulait pas faire droit aux réclamations de son ancien compétiteur. Charles VII, qui avait garanti l'exécution de la sentence arbitrale, jugea à propos d'intervenir et prit parti pour le comte de Vaudémont. René ne pouvait entreprendre de résister à la volonté de son beau-frère; néanmoins, les négociations relatives à cette affaire traînèrent en longueur, et l'union projetée n'eut pas lieu (1).

Les instances des administrateurs pour que le duc habitât la Lorraine, au moins momentanément, devenaient de plus en plus pressantes. Louis d'Haraucourt, qui était chef du conseil et avait la principale autorité, trouvait le poids des affaires trop lourd pour ses forces et désirait en être déchargé. Malgré toutes les mesures qu'il avait prises, les courses des aventuriers recommencèrent en Lorraine dès l'année 1445; l'incorrigible damoiseau de Commercy, ayant engagé trois mille routiers à son service, fit une excursion du côté de Metz. Un détachement de cette troupe fut défait par le bâtard de Vergy et par Vautrin de Thuilières; mais on ne put empêcher les routiers de commettre des dépréda-

(1) V. Calmet, ibid., t. II, col. 826 et 827.

tions dans le pays messin ; ils pillèrent la léproserie de Saint-Privat et parvinrent à entrer dans l'abbaye de Saint-Clément, où ils s'emparèrent des meubles qui avaient quelque valeur. Après avoir dépouillé les habitants de plusieurs villages et incendié quantité de maisons, ils se « despartont et » allont à tous les diables d'enfer », comme s'exprime le doyen de Saint-Thiébaut, interprète de la haine des contemporains contre ces hordes dévastatrices. Au mois de mai, deux mille bandits, qui reconnaissaient l'autorité du damoiseau, coururent le pays saunois et revinrent par Cheminot ; les villageois s'étaient réfugiés dans l'église ; ils se défendirent avec courage et tuèrent quelques-uns des agresseurs ; ils auraient cependant fini par succomber, si on n'eût prévenu les brigands qu'ils allaient être attaqués par les Lorrains et les Messins réunis. Cette nouvelle décida les routiers à se retirer précipitamment ; mais tant de désordres réveillèrent chez tous les seigneurs voisins le désir de mettre Robert de Sarrebrück dans l'impossibilité de continuer un pareil genre de vie. Au mois de février 1444, le marquis de Pont-à-Mousson vint, avec une armée, assiéger le haut-château de Commercy ; les Messins, qu'il en avait informés, lui envoyèrent aussitôt cent hommes d'armes commandés par Jean Baudoche. Le siége durait depuis quatorze jours, lorsque le marquis et l'évêque de Toul se décidèrent à conclure avec le damoiseau un traité, qui n'aurait pas été respecté beaucoup plus que les précédents, si au même moment le marquis n'eût acheté, pour quarante-deux mille florins du Rhin, le château-bas appartenant à une autre branche de la maison de Sarrebrück. Il reçut une garnison lorraine, et Robert se trouva dès lors observé de près et placé dans l'impossibilité presque absolue de faire des expéditions lointaines (1).

(1) V. la chron. du doyen, ibid., t. II, preuv., col. ccxliv, ccxlvij et ccxlviij ; Histoire de Commercy, par M. Dumont, t. I, p. 249, 256, 273 et 274.

Le prince Louis mourut bien peu de temps après le siége de Commercy. René en éprouva un violent chagrin et promit de visiter la Lorraine. Il se trouvait alors dans la ville de Tours, où l'on négociait une trève entre la France et l'Angleterre. Il vint enfin, mais il ne vint pas seul. Charles VII avait une nombreuse armée, composée en grande partie d'aventuriers et de mercenaires qu'il ne savait comment employer, et qu'il ne pouvait licencier sans exposer la France à leurs ravages. Il conçut le dessein de s'emparer des trois villes épiscopales de Metz, de Toul et de Verdun, qui devaient, un siècle plus tard, tomber au pouvoir de Henri II. Et ce qui prouve combien René d'Anjou comprenait mal ses véritables intérêts, c'est qu'il encouragea, s'il ne la provoqua, une expédition dont le résultat devait être d'amener les Français jusqu'au cœur de la Lorraine et de préparer son asservissement. On a formé bien des conjectures sur les motifs qui le poussèrent à faire la guerre aux Messins. Un chroniqueur lorrain, attaché aux intérêts du comte de Vaudémont, dit que René n'ayant « que vie oiseuse que passoit à faire dixains de » chapelets que passoit en rubans, ou en oiseaux que plu- » moit à telle fin qu'eust couleurs de plumes que vouloit » peindre, li prit en fantaisie de guerroyer et vint s'attaquer » à li Messins que n'en pouvoient » (1) ; mais ces traits satiriques ne doivent pas faire autorité ; il ne faut pas non plus attribuer la détermination du roi de Sicile aux réclamations que les magistrats de Metz lui auraient adressées, pour obtenir le remboursement de sommes considérables qu'ils avaient prêtées soit à René lui-même, soit à quelques-uns de ses prédécesseurs ; on n'est pas autorisé davantage à croire qu'il ait cédé au ressentiment que lui inspirait le refus fait par les Messins de lui confier cinquante mille florins pour constituer

(1) V. ce passage dans les Coupures de Bournon, règne de René I[er], recueil cité.

la dot d'Yolande ; et la véritable cause de la guerre dont nous allons parler semble avoir été inconnue à plusieurs de nos historiens, quoiqu'elle soit rapportée par un chroniqueur. A la fin du mois de mars 1444, il y eut un immense concours de peuple à Pont-à-Mousson, où l'on publiait de grandes indulgences accordées par le pape Eugène IV. La duchesse Isabelle, qui comptait se rendre en cette ville, prescrivit d'y mener ses bagages. Les Messins, prévenus de la circonstance, s'embusquèrent sur la route, saisirent la garde-robe et les joyaux de la princesse et les emportèrent, pour sûreté, disaient-ils, des sommes qui leur étaient dues. Isabelle fit écrire une lettre aux magistrats de Metz pour demander la restitution de ce qu'on venait de lui enlever ; on lui répondit par un refus, et, dans son ressentiment, elle ne négligea rien pour persuader à René de leur déclarer la guerre et de solliciter les secours du roi de France.

Aussitôt que les deux rois eurent arrêté tout ce qui concernait l'entreprise, Charles fit partir un corps d'armée, sous le commandement de Pierre de Brézé, sénéchal de Poitou, qu'il avait chargé de prendre les villes de Toul et de Verdun. Le roi de France et René se mirent eux-mêmes en route avec une autre armée, qui entra en Lorraine du côté de Darney. Les bourgeois d'Epinal saisirent cette occasion pour se soustraire à l'autorité de l'évêque de Metz, contre lequel ils luttaient depuis longtemps. Ils offrirent à Charles VII de le reconnaître pour leur seigneur. Le roi accepta leur proposition et, par lettres datées du 11 septembre, établit à Epinal un bailli, qui devait connaître des sentences rendues par les prévôts et autres officiers de justice (1). Charles et René sé-

(1) Par d'autres lettres des mois de mars 1447 et 1449, il établit à Epinal un bailli et quatre gouverneurs, pour statuer sur les appels des jugements rendus par l'échevin, et il interdit au parlement de Paris d'accueillir les appels interjetés contre les sentences du bailli et des gouverneurs. V. l'analyse de ces trois pièces à la suite des Mémoires de Commy-

journèrent dans les villes de Toul et de Nancy et allèrent en pèlerinage à Saint-Nicolas-de-Port. Pendant ce temps, ils envoyèrent différents détachements se saisir des postes qu'ils jugeaient propres à faciliter les travaux du siége. On espérait que les Messins, rassurés par la lenteur avec laquelle on s'approchait, ne se hâteraient pas de prendre les mesures nécessaires à leur sûreté; mais on se trompait, et dès que les magistrats eurent la certitude que les préparatifs de Charles et de René étaient dirigés contre la ville, ils la mirent en état de défense. Par leurs ordres, on rasa l'abbaye de Saint-Symphorien, le faubourg du même nom, celui qui s'élevait devant la porte des Allemands, les faubourgs Saint-Thiébaut, Saint-Arnould et Sainte-Elisabeth; les églises Saint-Thiébaut, Saint-Louis et Notre-Dame-des-Champs, quelques hameaux et quantité de maisons de plaisance, dans lesquels les assiégeants auraient pu se loger. Les Messins coupèrent les arbres, dévastèrent les jardins, construisirent des boulevards devant le pont des Morts et la porte Serpenoise, réparèrent les murs et augmentèrent la profondeur des fossés (1). Rien ne fut négligé pour rendre la résistance aussi longue que possible ; la ville fut approvisionnée pour plusieurs mois; on acheta des munitions de toute espèce; la garde de chacune des tours fut confiée à un des corps de métiers; les portes furent mises sous la surveillance spéciale des premiers de la cité, et des védettes placées dans les lieux convenables.

Ces précautions n'étaient pas inutiles, car, le 12 septembre, le duc de Lorraine, le connétable Artus de Richemont et Pierre de Brézé s'approchèrent de Metz, avec une armée de dix mille hommes. La plupart des châteaux et des mai-

nes, édit. Lenglet du Fresnoy, in-4°, t. II, p. 598. L'autorité du bailli et des gouverneurs était, du reste, à peu près nominale, et l'administration resta presqu'entièrement entre les mains des bourgeois.

(1) Plusieurs des églises et des faubourgs mentionnés ne furent détruits que dans le mois de septembre, quand le danger devint plus grand.

sons-fortes que les Messins avaient occupés dans les environs tombèrent successivement au pouvoir des assiégeants ; Ars, Ancy, Vaux, Jussy, Clémery, Raucourt, Cheminot, Bouxières, Corny, Saint-Blaise, Mardigny, Goin, Lorry-devant-le-Pont, Eply, Borny, Jouy, Sainte-Ruffine, Chazelles, Scy, Longeville, Châtel et Lessy furent enlevés d'assaut ou livrés par leurs défenseurs. Tous les villages et hameaux situés entre la Seille et la Moselle furent abandonnés par leurs habitants, qui se réfugièrent à Metz. Quelques châteaux situés plus près encore de la ville succombèrent bientôt après ; enfin, le 22 septembre, une colonne française se déploya devant le pont des Morts et tira plusieurs coups de canon sur la place. Ce n'était qu'une fausse attaque, et, le même jour, un héraut d'armes se présenta devant Metz, y fut introduit et invita les magistrats à envoyer des députés à Nancy pour recevoir une communication importante. Nicole Louve et Geoffroy Dex chevaliers, Poinsignon Baudoche, Thiébaut Louve et Jacob de Bénestroff furent chargés d'accompagner le héraut et se mirent en route, le 27 septembre. Ils furent admis devant Charles VII et René d'Anjou, et Nicole Louve ayant prié les deux rois de lui faire connaître leurs intentions, Jean Raboteau, président au parlement de Paris, prononça un long discours, dans lequel il établit trente-deux propositions différentes, mais toutes relatives aux droits que le roi de France et le duc de Lorraine entendaient revendiquer ; il finit en sommant les Messins d'ouvrir leurs portes aux troupes françaises et lorraines et de faire hommage aux deux rois, comme à leurs légitimes seigneurs. Louve répondit que les Messins ne devinaient pas comment ils avaient encouru la disgrâce du roi de France ; qu'ils n'avaient jamais été ses ennemis, ni les alliés de ses ennemis ; que souvent ils avaient donné asile à des français poursuivis par les Anglais et les Bourguignons ; que des chevaliers messins étaient allés combattre comme volontaires dans les rangs de l'armée française ;

que Metz avait toujours dépendu de l'empire ; que c'était en un mot une ville libre et impériale, et que Charles VII ne pouvait exiger qu'elle reconnût son autorité ; que les Messins étaient, au reste, disposés à faire les sacrifices compatibles avec leur honneur et leur indépendance, et que si le roi tenait à entrer dans leurs murs, on était tout disposé à le recevoir magnifiquement, pourvu que sa suite ne ressemblât pas à une armée. Jean Raboteau répliqua à ce discours et fit observer que les titres et les historiens prouvaient que Metz dépendait du royaume de France ; que les habitants de cette ville avaient eux-mêmes soutenu cette thèse, quand ils avaient voulu se soustraire à quelque charge imposée aux sujets de l'empire ; que la question pourrait être traitée plus tard avec l'empereur ; mais que, pour le moment, le roi voulait une soumission pure et simple. Nicole Louve s'écria alors : « Nous vous faisons à sçavoir, pour et on nom de la cité, » que nous aimerions mieux touz à morir qu'il nous fust » reprochiés que nous eussimes une fois renoyés la grant » aigle! »

Cette fière déclaration annonçait que les Messins se proposaient de résister jusqu'à la dernière extrémité. En effet, quand la première frayeur fut passée, et bien qu'ils eussent perdu les postes fortifiés qu'ils avaient dans la campagne, ils commencèrent à faire des courses de tous côtés. Les aventuriers qui composaient l'armée française se tenaient très-mal sur leurs gardes, et les soldats que la ville de Metz avait pris à sa solde firent, chaque jour, des sorties presque constamment couronnées par le succès. Parfois cependant ils furent repoussés avec perte ; les Français et les Lorrains leur firent même quelques centaines de prisonniers et arrêtèrent, entr'autres, beaucoup de vignerons qui ne pouvaient se résoudre à laisser faire la vendange par l'ennemi. L'été et l'automne avaient été chauds et secs ; les raisins avaient la plus belle apparence, et, malgré le danger, les pauvres gens sortaient

de Metz, le soir, pour aller cueillir des raisins qu'ils vendaient à haut prix, quand les assiégeants n'étaient pas venus interrompre cette lucrative récolte.

On arriva bientôt au cœur de l'hiver, et Charles VII, que la longueur de la guerre commençait à fatiguer, parut disposé à conclure un traité dont les conditions seraient acceptables. Une nouvelle conférence eut lieu dans la ville de Pont-à-Mousson, le 14 janvier 1445. Nicole et Thiébaut Louve, Geoffroy Dex, Poinsignon Baudoche et Jean de Luxembourg, clerc des sept de la guerre, qui représentaient les Messins, furent très-étonnés d'entendre Jean Raboteau reproduire les demandes rejetées précédemment ; il s'adoucit toutefois, mais, comme on n'avait de part ni d'autre les pouvoirs nécessaires pour traiter, on se borna à jeter les bases d'une convention provisoire. Les Messins retournèrent chez eux le lendemain, et le conseil de la cité rédigea, sur leurs rapports, une réponse aux propositions faites de la part des deux rois. Il comprit que, malgré les avantages partiels remportés par les aventuriers qu'il avait pris à sa solde, et par ceux des habitants qui les accompagnaient dans les sorties, la ville bloquée rigoureusement finirait par succomber ; on résolut en conséquence d'essayer de corrompre les principaux conseillers de Charles VII, et d'obtenir ainsi des conditions moins défavorables. L'amiral de France, le grand-maître-d'hôtel, le grand-écuyer, le chancelier, Jean Raboteau et Pierre de Brézé acceptèrent, dit-on, des sommes considérables et promirent leurs bons offices. Les hostilités se ralentirent sur la fin de janvier et au commencement de février ; les négociations continuaient, et les ministres du roi de France lui ayant fait observer qu'il valait mieux recevoir une riche rançon que de continuer une guerre onéreuse, des pleins-pouvoirs furent donnés, le 5 février, à Pierre de Brézé, qui se rapprocha de Metz, afin de conférer plus facilement avec les plénipotentiaires de la cité. Le 22 février, ceux-ci furent appelés à Nancy ; à partir de

ce jour, on omit dans la ville assiégée de prendre les minutieuses précautions qui avaient été prescrites tant que le danger avait semblé imminent ; enfin, le dernier jour du même mois, on conclut un traité définitif. Il stipulait seulement que tout acte d'hostilité cesserait sans retard ; que ce qui s'était passé pendant la guerre devait être considéré comme non avenu ; que les prisonniers seraient relâchés de part et d'autre ; que les maisons-fortes et châteaux occupés par les Français seraient évacués, et que les propriétaires pourraient racheter les objets mobiliers qui se trouvaient en la possession des assiégeants ; mais les magistrats messins payèrent, à différentes échéances, quatre-vingt-quatre mille florins, représentant six millions quarante-huit mille francs de notre monnaie, et offrirent au roi quantité de vaisselle d'or et d'argent. Le 5 mars, un autre traité réconcilia René d'Anjou et ses voisins. Les conditions furent à peu près les mêmes que celles dont on vient de donner la substance. Il y avait de plus un article important qui concernait les dettes de René et de ses sujets. Cet article disposait que l'on ne demanderait pas les arrérages échus à l'égard des créances qui seraient remboursées avant la Pentecôte, et l'on renonçait également à réclamer les arrérages des autres créances, mais seulement jusqu'au 5 mars. Quant aux obligations ayant plus de trente ans de date, et dont on n'avait jamais acquitté les intérêts, elles furent déclarées nulles, ainsi que celles qui n'avaient pas été constatées par un acte écrit, par un nantissement ou par une hypothèque. On estime que ces clauses procurèrent à René un gain de près de cent mille florins ou plus de sept millions de francs, et les Messins lui payèrent, en deux fois, une somme de vingt mille florins, dont le traité ne dit pas un mot. Les assiégés furent aussi contraints de faire des présents à Pierre de Brézé et à bien d'autres personnes ; et si l'on additionne les sommes que la ville de Metz versa ou quitta dans cette circonstance, les cadeaux qu'elle distribua de tous côtés et les pertes

qu'elle éprouva, sans que sa prospérité en reçût un coup mortel, on voit quelle était la grandeur de ses ressources (1).

Quoique la paix fût faite, beaucoup d'aventuriers français et anglais, placés en garnison dans les châteaux des environs de la ville, refusèrent de partir tant qu'on ne leur aurait pas remis des rançons plus ou moins fortes. Charles, satisfait de ce qu'il avait obtenu, abandonna ses auxiliaires à la discrétion des Messins, qui arrivèrent devant les châteaux avec de l'artillerie et sommèrent les aventuriers d'en sortir, en leur disant : « Si briefvement de nos places ne deslogez, premier que demain soit venu serez assiégez ». Il fallut recourir à cette voie de rigueur dans divers lieux ; enfin, les étrangers furent obligés de se rendre à discrétion, et quelques-uns d'entr'eux furent pendus. Dès le 15 mars les portes de Metz furent ouvertes ; trente-cinq mille paysans qui s'y étaient réfugiés en sortirent, le jour même, pour retourner dans leurs habitations ; et si l'on réfléchit que grand nombre d'hommes, les femmes, les enfants et les malades ne partirent que plus tard, on comprend quelle multitude d'individus la ville devait renfermer pendant le siége (2).

Charles VII, trouvant très-commode de remplir ses coffres aux dépens des cités impériales, fit dire aux bourgeois de Toul qu'il voulait, à l'exemple de plusieurs de ses prédécesseurs, avoir la garde de la ville ; ajoutant qu'il se contenterait, pour tout émolument, d'une pension annuelle de deux mille francs, à condition toutefois que les Toulois lui solderaient une somme de vingt mille francs représentant les arrérages des dix années précédentes. Jean Collignon, maître-échevin de Toul, vint se jeter aux pieds du roi et le supplia de ne pas

(1) V. Les chroniques de Metz, p. 219-249 ; Calmet, ibid., t. II, col. 833-837 ; Relation du siége de Metz en 1444, par MM. de Saulcy et Huguenin aîné, *passim*.

(2) V. MM. de Saulcy et Huguenin, ibid., p. 176 et 177.

élever si haut ses prétentions, attendu que les bourgeois étaient ruinés par les guerres qui venaient d'avoir lieu. Charles se montra intraitable et envoya Pierre de Brézé assiéger Toul, avec un corps de six mille hommes. La première opération du sénéchal fut d'incendier les faubourgs Saint-Epvre et Saint-Mansuy, et une pareille exécution effraya tellement les Toulois qu'ils ouvrirent leurs portes et consentirent à ce que le roi exigeait. Ce prince vint leur faire visite, et l'évêque Louis d'Haraucourt tâcha, mais en vain, d'obtenir quelques concessions. Quand le roi se fut éloigné avec son armée, les bourgeois protestèrent contre le traité qu'on leur avait si durement imposé, et déclarèrent que, leur volonté n'ayant pas été libre, il était nul et sans valeur. Charles VII, qui était au château de Louppy, dans le Barrois, venait d'ordonner à Pierre de Brézé d'assiéger Toul une seconde fois, lorsque Louis d'Haraucourt fit tant d'instances en faveur des habitants de sa ville épiscopale, que le roi voulut bien ne pas exiger le paiement des arrérages réclamés par lui et ne demander pour l'avenir qu'une pension de cinq cents florins (1).

Les Verdunois ne purent éviter de se placer également sous la garde intéressée de Charles VII; ils avaient eu recours anciennement à ses prédécesseurs, comme on l'a vu dans le tome second, et les prétentions du roi n'étaient pas dénuées d'une sorte de justice. Les bourgeois, pour ne s'exposer à aucun désagrément, consentirent à fournir, quand ils en seraient requis, vingt hommes d'armes et vingt arbalétriers, à payer annuellement une pension de cinq cents livres, et à donner deux cents livres à un gentilhomme qui résiderait dans la ville pour exercer les droits de garde (2).

(1) Cette transaction fut conclue, le 23 mai; v. Benoit, Hist. de Toul, p. 537 et 538.

(2) Ils payèrent de plus trois mille florins pour les arrérages; v. Roussel, Hist. de Verdun, p. 391, et preuv., p. 34-39.

Les entreprises de Charles VII sur les cités impériales de Metz, Toul et Verdun irritèrent vivement le roi des Romains Frédéric III. Toutefois, comme ce prince n'était pas en état d'en tirer vengeance par les armes, il se borna prudemment à écrire à Charles pour lui faire observer qu'il ne pouvait honnêtement retenir Epinal, fief de l'église de Metz, et que les extorsions dont les Messins, les Toulois et les Verdunois venaient d'être victimes étaient tout-à-fait contraires au droit des gens. Le roi de France fit une réponse évasive, et l'affaire n'alla pas plus loin. René d'Anjou reçut aussi une lettre de reproches au sujet de la part qu'il avait prise à l'expédition contre Metz, mais on ignore quelles raisons il allégua pour s'excuser (1).

Le duc de Lorraine était alors occupé de négociations qui l'intéressaient bien davantage. Le comte de Suffolk était arrivé à Nancy, quelque temps auparavant, avec une suite nombreuse. Il était chargé par le roi d'Angleterre Henri VI de demander en mariage la princesse Marguerite, qui avait dû épouser le comte de Nevers. René accueillit avec empressement la proposition de Henri, et comme il n'avait pas assez d'argent pour assurer à sa fille une dot digne d'une reine, il eut recours à un expédient très-ingénieux. Ce fut de lui céder le royaume de Majorque, qui appartenait au roi d'Aragon, et devait être conquis aux frais du roi d'Angleterre.

René accompagna Charles VII dans la ville de Châlons-sur-Marne, où ils résidèrent ensemble pendant quelques mois. Le roi de France y réorganisa son armée, et le duc de Lorraine y termina deux affaires d'une haute importance pour lui. Il fit rédiger le contrat de mariage de sa fille Marguerite (2),

(1) V. Benoit, ibid., p. 538 et 539.

(2) V. Calmet, ibid., col. 838. On trouve dans les preuves du t. III, col. dclix et dclx, une espèce d'attestation relative au contrat, et il semble en résulter que ce dernier avait été rédigé dans la capitale de la Lorraine.

et il conclut, le 6 juillet, avec la duchesse de Bourgogne, à laquelle son mari avait confié les pouvoirs nécessaires, un nouveau traité destiné à mettre fin à la longue série de négociations et d'arrangements qui avait suivi la bataille de Bulgnéville. Le roi de Sicile, dont les coffres étaient habituellement vides, et qui avait donné une autre destination à l'argent recueilli pour payer sa rançon, devait encore à Philippe-le-Bon quatre-vingt mille six cents écus, plus quarante mille écus environ montant de l'amende de vingt écus, par jour, qu'il avait encourue pour cause de retard. Le duc de Bourgogne, ne voyant pas comment il pourrait tirer quelque chose d'un pareil débiteur, consentit à perdre sa créance, à condition cependant que le duc de Lorraine se chargerait d'acquitter les sommes dues aux garnisons que Philippe avait placées à Prény, Longwy, Neufchâteau et Clermont-en-Argonne (1).

De Châlons René se rendit dans la ville de Tours, où fut célébré le mariage de Marguerite. Le comte de Suffolk épousa la princesse au nom de son maître, et il y eut, à cette occasion, des fêtes magnifiques, dont le récit ne doit pas obtenir place dans cette histoire (2). Après avoir habité, plusieurs semaines, le château de Tours, où se trouvait Charles VII, le roi de Sicile prit le chemin d'Angers. Il avait toujours beaucoup aimé l'Anjou, qui était son pays natal, et rien ne pouvait désormais l'empêcher d'y fixer sa demeure ; car les Anglais, qui occupaient encore la plus grande partie de ce duché et une portion du Maine, avaient consenti à se retirer en considération du mariage que leur roi venait de contracter avec la fille de René. Isabelle avait suivi son mari dans tous ses voyages et

(1) Le traité se trouvait, au Trésor des chartes, dans la layette *Rançon du Duc René*. Cette layette a disparu, comme nous l'avons dit.

(2) Plusieurs historiens, notamment M. de Villeneuve (Hist. de René d'Anjou, t. I, p. 351 et suiv. et 434-436) et M. de Quatrebarbes (ibid., p. lxix-lxxj), pensent que le mariage eut lieu à Nancy, et que Marguerite partit immédiatement après pour l'Angleterre.

ne le quitta plus. Malgré le délabrement de leurs finances, le duc et sa femme vécurent avec splendeur dans le château d'Angers; ils y donnèrent fréquemment des fêtes et des tournois et s'entourèrent d'une maison nombreuse, dans laquelle on voit figurer avec surprise une *dame* appelée Agnès Sorelle, qui n'est autre que la fameuse maîtresse de Charles VII (1).

Avant d'abandonner les duchés de Lorraine et de Bar, qu'il ne devait plus revoir, René avait songé à y établir un lieutenant; mais ce fut seulement le 1er juillet 1445, et pendant qu'il séjournait en Champagne, qu'il se décida à confier le gouvernement des duchés à son fils Jean, duc de Calabre. Le jeune prince reçut les pouvoirs les plus étendus, particulièrement ceux de « mettre, instituer et ordonner toutes manières » d'officiers, tant mareschaulx, séneschaulx, baillifs, prévosts, » receveurs, chastellains, capitaines, gruyers, sergens et » tous aultres officiers, tant sur le faict de la justice, comme » sur le faict de recepte et garde de places......; de disposer » et ordonner de toutes les finances, rentes et revenus des- » dicts pays, tant du domaine, comme de tous aydes, em- » prunts, amendes ordinaires, arbitraires et extraordinai- » res,.... et aultres deniers quelconques;..... de faire tous » mandemens et ensembléez, tant des trois Estats, comme de » gens d'armes..... ; de faire alliances et confédérations avec » tous princes, nobles et bonnes villes, comme il verroit estre » à faire;.... de faire battre et forgier monnoyes... »; en un mot, il lui était permis de prendre les mesures que les circonstances pouvaient requérir. Le duc ne se réservait guère que la « collation et présentation des bénéfices appartenans à son

(1) V. Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, troisième série, t. I, p. 304; Agnès Sorelle recevait un traitement de dix livres, d'après un état relatif aux « Gages des dames et officiers de l'hostel de la Reyne de Sicile ». Cet état se trouve à la bibl. impériale, supplém. français, n° 2340, f° 697.

» patronaige », ainsi que le droit d'aliéner les biens du domaine, « pour don, vendition, engaigement ou aultrement », et l'on verra que cette faculté se réduisait alors à peu de chose (1).

Délivré des soucis que lui avaient donnés, depuis quinze ans, les affaires de la Lorraine et du Barrois, résidant tranquillement dans son duché d'Anjou, et ensuite dans son comté de Provence, René se livra presque tout entier à son goût pour la littérature et les beaux-arts. « Il estoit bon musicien, » dit César Nostradamus, et très-bon Poëte François et Italien, se délectant singulièrement à lire les belles et naïfves » rithmes de nos Poëtes Provençaux, leurs vies, mœurs et » coustumes ; tellement qu'il a composé en son tems plusieurs » beaux et grâcieux Romans, comme *La conqueste de la douce* » *Mercy*, *Le mortifiement de vaine plaisance;* outre quel» ques dialogues de divers et rares enseignemens. Mais sur » toutes choses, aimoit-il d'un amour passionné la peinture, » et avoit la nature douée d'une inclination tant excellente en » ceste noble profession, qu'il estoit en bruit et réputation » entre les plus excellens Peintres et Enlumineurs de son » tems ; ainsi qu'on peut voir en plusieurs divers chefs- » d'œuvres achevez de ses divines et royales mains, sous un » labeur merveilleusement exact et plaisant, tant à Avignon, » Aix, Marseille, et autres villes de Provence, qu'en la Cité » de Lyon et ailleurs ;...... sa maison estoit........ le chœur » des Muses, l'escole des Orateurs, le concours des Poëtes, » l'Académie des Philosophes, le Sacraire des Théologiens, » le Sénat des Sages, l'assemblée des Nobles, les fomenta» tions des bons esprits, le loyer des hommes doctes, la ta» ble des pauvres, etc. (2). »

Le prince Jean, qui avait plutôt le caractère d'Isabelle que

(1) V. les lettres de René, dans Calmet, ibid., col. dclxxxvj-dclxxxviij.
(2) V. L'Histoire et Chronique de Provence, p. 646.

celui de René, se livrait sérieusement aux soins du gouvernement, et le roi de Sicile, voulant lui témoigner sa satisfaction, lui céda, en novembre 1445, « le marquisat du Pont-
» à-Mousson, la Ville et Cité du Pont, et le Bourg, Chastel
» et Donjon de Mousson, avec toute la Prévosté du Pont et
» Chastellenie de Mousson », pour en jouir avec Marie de Bourbon, « sa léale femme et espouse » (1). Une des premières mesures prises par le duc de Calabre eut pour objet la conservation des forêts, que l'on avait fort négligées depuis quelque temps. Il créa, le 20 avril 1446, un grand gruyer, auquel il attribua juridiction sur toutes les forêts de la Lorraine et du Barrois. Cet officier, qui réunissait dans sa personne les pouvoirs administratif et judiciaire, tenait, chaque année, six audiences à Nancy ou dans le château d'Amance, douze à Dompaire pour le bailliage de Vosge, et douze à Bar-le-Duc ou à Pont-à-Mousson pour le Barrois ; il y jugeait les affaires forestières, avec l'assistance des gruyers particuliers, des procureurs du prince et des clercs-jurés, qui remplissaient les rôles d'assesseurs, d'accusateurs et de greffiers. Il devait inspecter les bois, avec des commissaires spéciaux, désignés par le duc, et avec les gruyers particuliers, consigner dans des procès-verbaux les résultats de ses visites, et établir des gardes dans tous les lieux où il le jugerait convenable. Son traitement fut fixé à trois cent cinquante francs barrois, payables par moitié à Pâques et à Noël (2).

Les efforts du régent se trouvèrent bientôt paralysés par le manque d'argent ; les Etats n'étaient pas disposés à voter des aides, et les domaines étaient tellement engagés, que les revenus de la Lorraine, qui sous le règne de Charles II s'élevaient à cinquante mille francs barrois, n'étaient plus que de cinq mille francs ; tandis que ceux du duché de Bar étaient

(1) L'acte de cession est imprimé dans Calmet, ibid., col. dclx-dclxij.
(2) V. Rogéville, Dict. des ordonn., t. I, p. 525.

réduits de près de vingt mille francs à trois mille. Un pareil état de choses ne pouvait se prolonger sans péril, et le prince Jean représenta avec tant de force à son père la nécessité de chercher un remède efficace, que René se décida, bien malgré lui, à révoquer les aliénations du domaine. Les abus de son administration étaient devenus visibles pour lui, et dès le 10 octobre 1444, il avait, sur les remontrances de son procureur-général, et son conseil entendu, déclaré qu'il ne donnerait ou n'engagerait à l'avenir aucun bien domanial, sinon pour cause privilégiée, frappant par avance de nullité tout acte contraire aux termes de cette déclaration (1). Malheureusement, pour rétablir les finances, il ne suffisait pas d'être économe à l'avenir; il fallait encore récupérer ce que l'on avait perdu. Beaucoup de donations avaient été faites légèrement, soit par René d'Anjou, soit par quelques-uns de ses prédécesseurs, et les services qu'elles étaient destinées à récompenser n'ayant jamais paru dignes de la rémunération qu'ils avaient reçue, on devait réunir au domaine les biens ou les revenus objets de ces aliénations; mais d'autres actes de même nature avaient eu lieu à la suite de services réels rendus soit au prince, soit à l'état, et l'on ne pouvait, sans une injustice criante, considérer comme non avenues des donations revêtues de la sanction ducale, et qui n'avaient jamais été, que l'on sache, désapprouvées par les Etats-Généraux. Il y avait donc une distinction importante à faire ; néanmoins, la nécessité ne permit pas de consulter la justice, et, le 29 décembre 1446, René et Isabelle promulguèrent un édit par lequel ils révoquèrent, annulèrent et abolirent « tous Dons, » Transports, Gaigières et aultres Aliénations quelconques, » par Eulx et leurs Prédécesseurs faictes jusques alors, pour

(1) On trouve un *vidimus* de cette pièce dans le Trésor des chartes, layette *Etats-Généraux du Duché de Bar*, n° 1.

» quelconque cause ou contenu que ce fust » (1). Cette mesure excita chez tous ceux qu'elle atteignit un sentiment de colère bien naturel, et le mécontentement pouvait avec promptitude dégénérer en révolte ; d'autant plus que les individus qui souffraient davantage de l'édit étaient presque tous des seigneurs et des gentilshommes jouissant d'une grande influence. Mais Jean de Calabre, qui avait autant de fermeté que son père en avait peu, fit si bonne contenance que la noblesse n'osa remuer. Il n'y eut que Jacquemin de Beaumont qui se mit en révolte ouverte; il s'empara du château de Bitche, le vendit au comte de la Petite-Pierre et se retira en France, pour ne pas s'exposer à tomber entre les mains du régent. Celui-ci pria Charles VII de punir Jacquemin de Beaumont, qui fut traduit devant le parlement de Paris (2). Bitche fut ensuite assiégé, et le comte de la Petite-Pierre se trouva trop heureux d'en être quitte pour la restitution de la forteresse. Le régent fit exécuter avec rigueur l'édit de son père; et dix années plus tard, René d'Anjou, qui avait conservé le Barrois quand son fils fut devenu duc de Lorraine, et qui avait eu la faiblesse ou s'était vu forcé d'aliéner encore certaines portions du domaine, prescrivit « aux gens des comp-» tes de Bar de faire rendre compte », chaque année, « à ceulx » qui avoient des engagemens ou donations de son domaine » estant hors de ses mains » (3). On a longuement disserté sur la question de savoir s'il était aliénable dans les deux duchés; les uns ont admis l'affirmative; d'autres, au contraire, ont pensé que la négative devait être soutenue, et cette dernière doctrine a été récemment sanctionnée par plusieurs

(1) Cet édit, qui est très-long, est imprimé dans le Recueil des anciennes ordonnances de Lorraine, p. 3-9. Il y en a un *vidimus* au Trésor des ch., layette citée, n° 3.

(2) V. Trés. des ch., layette *Bitsch, Domaine, II*, n° 3.

(3) Cette commission, datée du 26 janvier 1456 (1457), se trouve au Trés. des ch., layette *Etats Généraux du Duché de Bar*, n° 6.

arrêts des cours souveraines. L'examen de la question nous entraînerait trop loin et romprait la suite de notre récit ; nous ne pouvons toutefois nous dispenser de faire observer 1° que les successeurs de René et d'Isabelle ont, fréquemment et aux dépens du domaine, fait des fondations, échanges et ventes, les unes à perpétuité, les autres avec faculté de rachat ; ce qui semble indiquer qu'ils ne regardaient pas le domaine comme inaliénable ; et 2° que le duc Léopold, en ordonnant le retour des biens cédés, ne fit pousser les recherches à cet égard que jusqu'au commencement du XVII[e] siècle ; d'où il résulte que pour Léopold la convention de Nuremberg (1542), qui détacha à peu près complètement la Lorraine de l'empire, n'avait pas introduit un droit nouveau et des principes ignorés des anciens ducs (1).

Le retrait des domaines avait, malgré son évidente nécessité, beaucoup déplu au généreux roi de Sicile ; et ce prince, à qui son oisiveté causait sans doute quelqu'ennui, s'avisa d'instituer, en 1448, un ordre de chevalerie, dont les insignes pouvaient lui servir à calmer le mécontentement de plusieurs seigneurs que l'on venait de dépouiller d'une partie de leurs richesses. L'ordre du Croissant, établi le 11 août 1448, avait pour patron saint Maurice et ne devait pas compter plus de cinquante membres. Pour voir prononcer son admission, il fallait être « duc, prince, marquis, comte, vicomte, ou yssu » d'ancienne chevalerie et gentilhomme de ses quatre lignéez, » et..... sans vilain cas de reproche ». Au moment de sa réception, on devait jurer, sur les Saints Evangiles, d'entendre quotidiennement la messe, et si l'on en était empêché, de donner « autant, pour l'amour de Dieu, comme on donneroit » à ung chapellain pour dire et célébrer messe », ou de ne pas boire de vin pendant vingt-quatre heures ; de réciter l'office de Notre-Dame, ou de ne pas s'asseoir à table « le jour

(1) V. Rogéville, ibid., p. 474.

» ensuivant, au disner ny au soupper » ; si l'on ne savait pas l'office de Notre-Dame, de réciter, en place, quinze *Pater* et autant d'*Ave ;* « d'avoir et tenir en toute amour et dilection » fraternelle les chevaliers, escuyers, le chancelier et aultres » officiers jurez et incorporez dudict Ordre, comme..... » propres frères germains de père et de mère ; ... de garder » et défendre leur honneur, en l'absence d'eulx ; .... de ne » porter armes pour nulles quelconques querelles d'hommes » qui vivent, excepté seulement pour son souverain seigneur » et pour le maître de l'Ordre ; « de porter, tous dimanches de » l'an et aultres festes commandéez en Saincte Eglise, le crois- » sant sous le bras dextre, tant en armes que dehors, sur » peine de donner une pièce d'or pour chascun jour de feste ; » et d'estre obéissant au.... chef dudict Ordre, en toutes et » chascune des choses que par luy et aultres de l'Ordre.... » seront advisééz, conclues et passéez au bien et honneur de » l'Ordre, sans jamais aller à l'encontre ». En même temps, on avertit les récipiendaires d'avoir « singulièrement reguard, » plus qu'à chose qui soit, à l'estat de leur conscience...; de » révérer et honorer Saincte Eglise et les ministres d'icelle ; » de soustenir le droict des pauvres femmes vefves et des or- » phelins aussi ; d'avoir tousjours pitié et compassion du » pauvre peuple commung ; d'estre, en faicts, en dicts, en » paroles, doulx, courtois et amyables à ung chascun ; de ne » mesdire des femmes, de quelque estat qu'elles soient, pour » chose que doive advenir ; .... quand ils vouldront dire » quelque chose, d'y penser avant et premier que le dire, » afin qu'ils ne soient trouvez en mensonges ; de fuyr toutes » compaignies deshonnestes, questions et desbats, le plus » qu'ils pourront ; de pardonner volontiers, et ne retenir point » longuement maltalent sur le cœur contre nully.... etc. » On ne pouvait renoncer à faire partie de l'Ordre, si ce n'est pour devenir « gens d'Eglise ou de Religion » ; mais les chevaliers devaient en être exclus s'ils étaient « trouvez non

» pas fermement croyans en la créance de la Foy Catho-
» licque » ; s'ils étaient « convaincus et atteints véritable-
» ment de trahison, prouvée à l'encontre d'eulx suffisam-
» ment » ; s'ils étaient, « par faulte et lascheté de couraige,
» et par récréantise et couardise,..... honteusement fugitifs de
» bataille arrengée à jour nommé, où seroit la personne de
» leur souverain seigneur, et ses bannières desployéez » ; s'ils étaient « trouvez portans armes par voye aulcune, directe
» ou indirecte,..... contre leur souverain seigneur », ou s'ils étaient « en compaignie d'aultres, adhérans et consentans,
» confortans ou conseillans de faire machination, conspiration
» ou ligues contre sa personne, ou son estat » ; enfin, s'ils étaient accusés et convaincus de génocherie et art magique. Il leur était de plus recommandé « d'estre une fois l'année
» ensemble, au jour de feste de Monseigneur sainct Maurice,
» au lieu que seroit.... advisé, pour tenir le chapitre général,
» et pour adviser et conclure ce que seroit utile et profitable
» au bien, honneur et augmentation de l'Ordre », et s'ils ne pouvaient assister à la réunion, de constituer « ung de leurs
» frères et compaignons leur procureur, par procuration
» scellée du scel de leurs armes, ou aultre scel authenticque
» et approuvé ».

Plusieurs lorrains figurèrent parmi les chevaliers de l'ordre du Croissant, mais nous citerons seulement Ferri II comte de Vaudémont, Gérard d'Haraucourt seigneur de Louppy, Jean duc de Calabre, Thierry de Lénoncourt bailli de Vitry, Jean de Fénétrange maréchal de Lorraine, et Gérard de Ligniville, qui furent reçus, les uns après les autres, depuis le 11 août 1448 jusqu'au 23 octobre 1452 (1).

René avait à peine terminé l'organisation de l'ordre du

(1) Les statuts de l'Ordre, la liste des premiers chevaliers, et d'autres pièces relatives à la même institution se trouvent dans Calmet, ibid., col. cxcix-ccxij.

Croissant lorsque la guerre recommença entre la France et l'Angleterre. En 1448, Charles VII avait repris la ville du Mans et l'avait remise entre les mains du roi de Sicile, à qui elle appartenait ; et, l'année suivante, le pillage de Fougères par une bande à la solde du roi d'Angleterre entraîna la rupture de la trêve qui durait depuis plusieurs années. René aurait bien voulu rester neutre ; car il désirait, comme prince français et comme beau-frère de Charles VII, voir la France enfin débarrassée d'ennemis qui l'avaient opprimée et ravagée pendant si longtemps ; et, d'un autre côté, il ne pouvait oublier que sa fille Marguerite avait épousé le roi d'Angleterre, et que tout échec subi par les généraux de ce prince allait aggraver sa position déjà si difficile, augmenter le mécontentement des Anglais, et préparer une révolution qui devait se terminer par une catastrophe. Mais le roi de France ne permit pas à son beau-frère de céder à la voix du sang et à son amour pour le repos, et René fut obligé de rejoindre la bannière royale avec son fils, son gendre Ferri de Vaudémont et cinquante lances. Ils prirent une part glorieuse aux deux campagnes à la suite desquelles la Normandie fut réduite au pouvoir de Charles, et, en 1451, ils suivirent en Guyenne l'armée française, qui envahit cette province presque sans coup férir (1).

Le prince Jean revint en Lorraine en 1452. Le duché ne devait pas tarder à lui appartenir, et la duchesse Isabelle, dont la santé n'avait pu résister à tant de fatigues, de voyages et de chagrins, tomba malade au château d'Angers et mourut le 27 février 1453. « De la perte de sa loyalle compaigne, dit » Bourdigné, fut le noble roy de Sicille si actaint de dueil, » qu'il en cuyda bien mourir, ne jamais, tant comme il fut » en vie, n'oublia l'amour qu'il avoit à elle. Et ung jour, » comme ses privez luy remonstroient, le cuydans consoler,

(1) V. Monstrelet, ibid., f° cxlvij v°.

» qu'il falloit qu'il entreoubliast son dueil et prist réconfort ;
» le bon seigneur, en plorant, les mena en son cabinet, et
» leur monstra une paincture que luy mesme avoit faicte, qui
» estoit ung arc turquoys, duquel la corde estoit brisée, et
» audessoubz d'icelluy estoit escript ce proverbe itallien :
» *Arco perlentare plaga non sana;* puis leur dist : « Mes
» amys, ceste paincture faict responce à tous vos argumens.
» Car ainsy que pour destendre un arc, ou en briser et rom-
» pre la corde, la playe qu'il a faicte de la sagette qu'il a
» tirée n'en est de rien plus tost guarie ; aussy pourtant si la
» vie de ma chère espouse est par mort brisée, plus tost
» n'est pas guarie la playe de loyalle amour dont elle vivante
» navra mon cueur (1). »

Aussitôt après la mort d'Isabelle, René remit la Lorraine à son fils Jean II. Dans l'acte qui fut rédigé à cette occasion, le roi de Sicile déclarait, de la manière la plus formelle, que le duché était la propriété d'Isabelle, et que son fils en aurait été saisi de droit, si la défunte princesse et lui René ne se fussent réciproquement donné leurs états; « ..... pour ce
» que de droict et de succession maternelle, lit-on dans
» l'acte, iceluy Duché, Princerie, Marchisié, Pays et Sei-
» gneurie de Lorraine debvroit naturement (*sic*) compéter et
» appartenir à nostre dict fils, après le trespassement de nos-
» tre dicte Compaigne sa mère, selon la coustume observée
» de toute ancienneté ou dict pays......., si ne fust la...
» donation mutuelle faicte entre nous et elle, comme dict
» est ...... (2) »

En cédant à son fils le duché de Lorraine, René ne se dépouilla pas du Barrois, et les deux états, qui venaient d'être réunis pendant plus de vingt ans, se trouvèrent séparés de

(1) V. Bourdigné, Hystoire agregatiue des Annalles et cronicques Danjou (d'Anjou), f° clxij r°.

(2) V. le texte de cet acte, dans Calmet, ibid., col. ccxij-ccxiv.

nouveau. L'union n'avait pas été assez longue pour établir entre les duchés, si souvent ennemis l'un de l'autre, des liens indissolubles. En 1461, les Barrisiens ayant eu une guerre à soutenir contre les habitants de Metz, ceux-ci entrèrent dans le duché de Bar, brûlèrent Gondrecourt-en-Voivre et d'autres villages, sans que les Lorrains fissent le moindre effort pour repousser les envahisseurs ou pour ménager un accommodement (1). Ce fut dans le Barrois que Marguerite, fille de René et femme du roi d'Angleterre Henri VI, vint chercher un refuge, quand son mari eut été détrôné par le duc d'Yorck. Elle résida, pendant plusieurs années, avec son fils Edouard prince de Galles, dans le château de Kœurs près de Saint-Mihiel. Le mécontentement d'une partie des Anglais ayant engagé cette princesse à faire une tentative pour chasser l'usurpateur, Henri VI et le prince de Galles furent vaincus et tués, et Marguerite elle-même tomba au pouvoir d'Edouard IV, qui la fit enfermer dans la tour de Londres et la retint prisonnière jusqu'en 1476. Elle revint alors en France et passa le reste de ses jours dans le château de Dampierre, près de Saumur, où son père lui avait ménagé un asile.

Les longs malheurs de Marguerite empoisonnèrent une partie de la vie de René, qui avait eu aussi le chagrin de perdre successivement la plupart de ses autres enfants. Nous avons mentionné la mort de Louis marquis de Pont-à-Mousson ; deux autres fils et deux filles ne vécurent qu'un petit nombre d'années. La solitude dans laquelle se trouva le roi de Sicile lui inspira l'idée de se remarier ; « adoncques » comme il continuoit un dueil, bien que jà feussent deux » ans passez, les barons des pays d'Anjou, du Maine et de » Provence tant le pressèrent de prières, dit Bourdigné, » qu'il leur accorda de s'y marier ; par ainsi que ils luy trou- » vassent quelque vertueuse et noble pucelle qui fust à son

(1) V. Calmet, ibid., t. II, col. 948.

» gré; dont les barons humblement le mercyèrent, luy pro-
» mettant de brief luy en trouver une, espérant par ce le
» tirer de la mélencollie qui le tuoit; car ils veoient bien
» qu'il ne povoit plus guères vivre ainsy (1) ».

Le nouveau mariage de René ne fut pas jugé en Lorraine avec la même indulgence que dans ses propres états, et un de nos chroniqueurs, après avoir rapporté que le roi de Sicile épousa Jeanne de Laval, ajoute : « Mais ne sçait-on pour-
» quoy; car ne fut que pour dire qu'avoit femme légitime....;
» mais avoit par passe temps certaine que l'on nommoit la
» D'Albertaz (2). Ladicte provençale avoit jeunesse et beauté,
» sçavoit peindre...., et mieulx dire encore que n'avoit
» beauté; et passoit le Roy fort joyeusement la vie avec elle,
» faisant fondations, petits tableaux et jolis poupons. La
» D'Albertaz avoit à tel poinct gaigné l'esprit de cestuy....
» prince que trois des siens enfans furent.... légitimez par
» M. René (3), quoiqu'à bien dire ne fust clair que soient de
» luy; la D'Albertaz ne s'estant laissée faulter (manquer) de
» certaines petites adventures, que faisoient dire grandes
» médisances et discours; et M. René sçavoit très-bien ce
» qu'on disoit, mais n'en vouloit rien croire (4). »

(1) V. Bourdigné, ibid., f° clxij v°.

(2) Elle appartenait à la maison d'Albertaz.

(3) Un fils nommé Jean, dont il sera parlé plus bas, et deux filles, appelées Blanche et Madeleine.

(4) V. Thierriat, Mémoires, règne de René Ier, dans le recueil cité.



CHAPITRE II.

JEAN II (1453-1470).

Les Lorrains furent charmés d'apprendre que le roi de Sicile renonçait, en faveur de son fils, à la donation que la duchesse Isabelle lui avait faite de ses états; et ce fut avec d'unanimes transports de joie qu'ils saluèrent l'avènement du jeune prince. Ils espéraient voir revivre en lui Charles II son aïeul, et ils se flattaient que Jean résiderait au milieu d'eux et n'irait pas, à l'exemple de son père, sacrifier la prospérité de la Lorraine à de chimériques projets de conquêtes. La noblesse seule éprouvait quelques appréhensions, et la fermeté dont le régent avait fait preuve, lorsque les aliénations du domaine avaient été révoquées, donnait à penser que Jean, devenu souverain, pourrait tenter de rendre à l'autorité ducale toutes les prérogatives qu'elle possédait avant le règne d'Isabelle; mais, comme on connaissait sa loyauté, on se rassura pleinement quand il eut promis de respecter les privilèges des trois ordres (1). Ce fut le 22 mai que le nouveau duc fit son entrée solennelle à Nancy; il mit pied à terre devant la collégiale Saint-Georges et prêta le même serment que René, en présence de Gérard de Ludres prieur de Varangéville, Amé d'Amenoncourt prieur de Notre-Dame, Jean

(1) V. Mory d'Elvange, Etats, Droits, Usages en Lorraine, p. 15.

de Fénétrange maréchal de Lorraine, Jacques d'Haraucourt bailli de Nancy, Ferri de Savigny, Simonin de Saint-Menge, Simonin de Sancy, André de Parroye, Gérard d'Haraucourt, et quantité d'autres gentilshommes (1).

Jean II, né au mois d'août 1424, avait environ vingt-huit ans et demi lorsqu'il monta sur le trône; il était déjà veuf; son épouse, Marie fille de Charles Ier duc de Bourbon et d'Auvergne et d'Agnès de Bourgogne, était morte en 1448 et lui avait laissé trois fils, dont un seul, le plus jeune, devait survivre à son père.

Le premier soin de Jean, lorsqu'il eut reçu l'acte de cession dicté par René, fut de négocier un traité avec Frédéric Ier, comte-palatin du Rhin. Frédéric avait envahi, dans le cours de l'année 1448, une partie du bailliage d'Allemagne et commis des dégâts sur les terres des comtes de Salm et de Nassau, qui s'étaient unis au régent pour repousser l'invasion. Une convention provisoire avait mis fin aux hostilités; mais, en 1453, les deux princes, mieux éclairés sur leurs véritables intérêts, conclurent une alliance offensive et défensive. Ils s'engagèrent à se porter secours, chaque fois qu'ils seraient attaqués, à ne pas donner réciproquement asile à leurs ennemis, et à forcer ceux de leurs sujets qui auraient des contestations à s'adresser à leur propre seigneur, par l'intervention duquel ils obtiendraient justice (2).

René d'Anjou prit part à la ligue dont nous parlons, ce qui pourrait étonner si l'on oubliait qu'il était toujours duc de Bar. C'est encore la réserve qu'il avait faite du Barrois qui nous porte à ne pas admettre, comme Chevrier (3), que Jean II

(1) V. Hugo, Traité hist. et crit. sur l'origine et la gén. de la maison de Lorr., p. 175.

(2) Une ancienne traduction française de ce traité, qui avait été rédigé en allemand, est imprimée dans Calmet, ibid., t. III, preuv., col. dclxij-dclxiv.

(3) V. Hist. de Lorr., t. III, p. 44.

ait prié Charles VII de faire réhabiliter la mémoire de la pucelle d'Orléans. Si Jeanne d'Arc est née dans la partie barrisienne du village de Domremy, René avait seul qualité pour demander la révision du procès de sa sujette, et Jean, qui ne possédait que le duché de Lorraine, ne pouvait guère former une requête semblable.

Ce prince ne demeura pas en Lorraine autant qu'on l'aurait désiré. Le roi de Naples et d'Aragon s'était allié aux Vénitiens et menaçait la liberté de toute l'Italie. Le duc de Milan et les Florentins s'adressèrent à René d'Anjou, le prièrent de venir à leur secours, avec ce qu'il pourrait amener de soldats, et lui promirent de l'aider à faire la conquête du royaume de Naples, qu'il avait oublié. René consentit à se rendre en Italie, avec une armée, et obtint d'abord quelques avantages; mais la bonne volonté des Florentins diminua avec le danger; bientôt les subsides ne furent plus exactement payés, et le roi manifesta l'intention de retourner en France. Les efforts que l'on fit pour le retenir n'ayant pas été couronnés de succès, on le supplia d'engager le duc de Lorraine à venir le remplacer. René acquiesça à cet arrangement; en conséquence, le duc de Milan et les Florentins conclurent, avec Jean II, le 20 février 1455, un traité par lequel le prince se mettait à leur service pour trois années, commençant le 4 du mois précédent; il jurait de faire la guerre à tous leurs ennemis, excepté le pape, l'empereur et le roi de France, et les Florentins devaient lui payer, chaque année, une somme de douze mille florins, et lui donner le commandement de leurs troupes, qu'ils restaient chargés d'entretenir.

Le duc confia le gouvernement de la Lorraine aux sires de Fénétrange et de Lénoncourt et s'achemina vers la Toscane, avec deux cents gentilhommes qui portaient sous leurs armes des casaques de satin jaune, et montaient des chevaux couverts de caparaçons semés de croix de Lorraine. Il prit le commandement de l'armée de la république et conduisit les

opérations militaires avec tant d'habileté et de bonheur, que le roi d'Aragon renonça presqu'aussitôt à ses projets et laissa les Florentins tranquilles. Ceux-ci, charmés d'être débarrassés aussi promptement de leur redoutable adversaire, remirent une somme de soixante-dix mille florins à Jean II, qui revint dans ses états, au commencement de l'année 1456, et consacra le riche présent qu'il venait de recevoir au rachat du bailliage de Vosge, dont les revenus étaient engagés au margrave de Bade (1). Il paraît que l'année précédente on avait voulu lever un aide afin de rembourser la somme due au margrave, et le P. Benoît cite une lettre, datée du 24 septembre 1455, et par laquelle le duc priait les chanoines de Toul de consentir à ce que leurs sujets fussent imposés, comme ceux du prince, dans le but de réunir l'argent nécessaire au rachat dont il s'agit (2). On ignore quelle fut la réponse des chanoines ; mais la générosité des Florentins vint à propos pour tirer le duc d'embarras et lui permettre de dégager une partie de son domaine, en épargnant à ses sujets une charge qu'ils auraient impatiemment supportée, et que les ecclésiastiques et les religieux n'auraient acceptée que très-difficilement, parce qu'au commencement de l'année 1456 on leva une décime sur les gens d'église, afin de fournir aux frais de la guerre contre les Turcs (3).

Au mois de juin, Jean II donna une fête magnifique, qui se prolongea pendant quinze jours. Il avait fait établir, près du village de la Neuveville-lès-Nancy, une lice dans laquelle vingt-quatre gentilshommes, qui n'avaient pas encore obtenu le titre de chevalier et désiraient en être décorés, vinrent

(1) V. Chron. de Lorraine, dans Calmet, ibid., col. xxij et xxiij.

(2) V. Hist. de Toul, p. 550. Au bas de cette lettre on lit : « Escript à » Sens, le xxiiii de septembre 1455 » ; mais au lieu de *Sens* on doit lire *Sienne*, puisque le duc était alors en Italie.

(3) V. Très. des chartes, layette *Etats-Généraux du Duché de Bar*, nº 11.

dépit le monarque français prendre pied au delà des Alpes, et, craignant que l'influence de Charles n'affaiblît et ne détruisît même la sienne, il résolut de s'emparer de Gènes et la fit assiéger. Le duc de Lorraine défendit la place avec habileté, et il avait obtenu des succès, lorsque le roi de Naples mourut le 28 juin 1458. Son armée se retira sur le champ, et Gênes se trouva libre. La mort d'Alphonse devait avoir d'autres résultats ; il ne laissait qu'un fils naturel, nommé Ferdinand, et René d'Anjou, s'imaginant que ce prince ne pourrait se maintenir sur le trône, fit revivre ses anciennes prétentions et demanda au pape Pie II l'investiture du royaume de Naples. Mais le moment était mal choisi pour adresser au souverain-pontife une pareille requête ; l'Italie était menacée par les Turcs, et, loin de vouloir contribuer à allumer dans ce pays une guerre nouvelle, le pape, qui tentait de réunir toutes les forces de la péninsule pour les diriger contre l'ennemi commun, refusa de donner l'investiture à René d'Anjou et reconnut Ferdinand. Il ne négligea rien toutefois pour calmer le ressentiment que le premier éprouvait de cette décision ; il lui en fit connaître les motifs en détail et le supplia de ne pas commencer une lutte qui pouvait être funeste à la chrétienté. René d'Anjou ferma l'oreille à ces sages observations ; il avait déféré la conduite du pape au futur concile, et il pressait l'armement d'une flotte destinée à transporter ses troupes sur les côtes d'Italie. Il est peu probable cependant que, déjà avancé en âge et montrant de jour en jour plus de goût pour la tranquillité, il ait eu l'idée d'aller encore une fois s'exposer aux hasards des combats, et d'échanger contre la vie aventureuse d'un prétendant l'existence somptueuse qu'il menait dans ses palais de Provence ou d'Anjou ; et on peut, on doit même supposer que l'ambitieux duc de Lorraine suggéra à son père le projet de renverser Ferdinand, et de venger sur le fils d'Alphonse les défaites que ce dernier avait fait éprouver aux Angevins. Jean II trouvait de nombreux auxiliaires ; les Na-

politains, qui passent pour être assez inconstants, s'étaient bien vite lassés de la domination des Aragonais, et les partisans que la maison d'Anjou avait conservés fomentaient le mécontentement et préparaient en secret une révolution. Le prince de Tarente, Antoine Caldora fils du connétable de René, Antoine Centiglia marquis de Cotrone, et beaucoup d'autres seigneurs n'attendaient qu'un signal pour se soulever et proclamer la déchéance de Ferdinand. D'un autre côté, Alphonse avait inquiété la plupart des républiques italiennes, si jalouses de leur indépendance. Les Vénitiens montraient le plus grand zèle pour la maison d'Anjou, qui ne semblait pas appelée à hériter de la puissance des Aragonais, et le doge Pascal Malipiero ne négligeait rien pour servir la cause de René et de son fils. Jean de Chambes, que Charles VII avait envoyé à Venise, peut-être dans le but de favoriser l'entreprise de son beau-frère, écrivait, dans un de ses rapports et en parlant du doge : «.... Et aussi me a mandé que » Naples et tout le pays estoient en murmur et prés de se » mectre en armes pour la venue de monseigneur de Calabre; » et prisa fort le sens et valliance deldit monseigneur de Ca- » labre ». Le prince de Tarente avait aussi dépêché des émissaires à Venise pour hâter l'expédition de Jean II (1); mais c'était de Gênes que cette expédition devait faire voile, et l'on armait plusieurs galères et vaisseaux de transport, lorsque le doge Pierre Frégoze se mit à la tête d'une insurrection, qui avait pour but de chasser les Français. Une lutte sanglante s'engagea entre ceux-ci et les Génois, qui furent vaincus ; le duc de Lorraine remit alors le gouvernement à Louis de Vallier et s'embarqua le 4 octobre 1459. L'escadre génoise venait d'être ralliée par douze galères provençales conduites par le

(1) V. Relation de Jean de Chambes, envoyé du roi Charles VII auprès de la Seigneurie de Venise, dans la Bibliothèque de l'école des chartes, 1re série, t. III, p. 184, 185 et 189.

comte de Vaudémont, et le duc ayant confié le commandement de toute la flotte au napolitain Jean Cossa, on cingla vers les côtes de Naples. L'argent ne manquait pas au prétendant; car il s'était fait donner par les Génois soixante mille ducats, que l'on avait tirés du trésor de la république (1); René parlait aussi d'envoyer prochainement une somme considérable, et faisait même espérer que le roi de France se déciderait à accorder quelques subsides. Jean comptait débarquer sur les domaines d'Antoine Centiglia; mais il apprit que ce seigneur venait d'être arrêté par ordre de Ferdinand. Il se présenta successivement devant plusieurs ports, qui lui semblèrent trop bien gardés pour que l'on pût tenter une descente avec des chances de succès. Il était dans une grande perplexité, lorsque le duc de Sessa, qui avait épousé Eléonore sœur du roi, et s'était brouillé avec celui-ci, vint offrir ses services au duc de Lorraine et promit de faciliter son débarquement. Jean II prit terre à Castellamare et se rendit à Sessa, pendant qu'un de ses partisans soumettait l'importante place de Calvi. Cette nouvelle ne fut pas plustôt répandue, que beaucoup de seigneurs se déclarèrent pour le parti angevin; parmi eux se trouvaient Antoine Caldora et certains gentilshommes des Abruzzes, qui prièrent le duc de transporter le théâtre de la guerre dans cette province, dont il s'emparerait facilement. Jean suivit leur conseil, prit Aquila et quantité d'autres villes, et renforcé par les secours que lui amena le duc de Sora, il entra dans la Pouille, dont l'accès lui fut ouvert par le comte de Campo-Basso; les villes de Foggia, Lucera, Manfredonia et plusieurs autres lui livrèrent leurs portes, et le prince de Tarente, qui avait attendu ce moment pour jeter le masque, chassa les soldats que

(1) Les traités que les Génois conclurent avec Jean II et Charles VII se trouvent aux archives de l'empire et dans la collection Dupuy, volume CLVI.

Ferdinand avait chargés de garder les forteresses de la Basilicate.

La cause du fils d'Alphonse semblait irrévocablement perdue; abandonné par la plupart de ses sujets, il venait d'être forcé de lever le siége de Calvi et de chercher un refuge derrière les remparts de Naples. Dans cette extrémité, il eut recours aux princes et aux républiques d'Italie. Le pape lui était demeuré fidèle et l'appuyait de tout son pouvoir; on fit entendre aux autres que, si on permettait aux Français de s'établir définitivement dans la péninsule, ils ne tarderaient pas à en devenir les maîtres. Cette appréhension suffit pour engager l'Italie supérieure à soutenir Ferdinand; le duc de Milan lui envoya des secours; les Florentins et les Vénitiens, qui avaient promis de payer annuellement quatre-vingt mille ducats à Jean II, jusqu'à ce qu'il eût achevé la conquête du royaume de Naples, cessèrent de lui faire parvenir ce subside. Le duc ne se laissa pas décourager par la défection presque générale de ses alliés. Outre les contingents des seigneurs qui s'étaient déclarés pour lui, il avait à sa suite beaucoup de gentilshommes lorrains, angevins et provençaux, sur la valeur et la fidélité desquels il comptait principalement (1). L'enthousiasme de ses soldats était extraordinaire, et ils faisaient porter devant eux une bannière sur laquelle on avait tracé les mots : *Fuit homo missus a Deo, cui nomen erat Joannes.* Le duc de Lorraine, ne voulant pas donner à cet enthousiasme le temps de se refroidir, marcha vers la capitale, au mois de juillet 1460. Ferdinand, qui avait reçu des renforts, alla au devant de son compétiteur, et les deux armées se rencontrèrent sur les bords du Sarno, près de la petite ville de

(1) Nous ne connaissons pas les noms des nobles lorrains qui accompagnèrent le duc dans le royaume de Naples. Dom Calmet n'en mentionne que deux : Simonin de Creue, seigneur en partie de Mars-la-Tour (v. Notice, t. II, col. 755), et Gérard d'Haraucourt, sénéchal de Lorraine (v. Hist., t. II, col. 858).

Sora. Le combat s'engagea le 7 juillet, et le roi ne tarda pas à prendre la fuite ; le nombre des morts ne fut pas grand ; néanmoins, le parti aragonais était tellement découragé, que si les vainqueurs, au lieu de s'arrêter sur le champ de bataille pour recueillir le butin, eussent poursuivi leur succès, ils auraient pu entrer dans la ville de Naples en même temps que les fuyards. Ferdinand, qui ne manquait pas d'activité, prit aussitôt les mesures nécessaires pour réparer sa défaite. Son compétiteur, n'osant attaquer Naples immédiatement, se retira dans la ville de Bayes et perdit des moments précieux en entamant auprès du pape des négociations qui n'eurent et ne pouvaient avoir aucun succès. Bientôt, la désertion se mit dans son armée, et craignant de rester dans le voisinage de son adversaire, Jean se dirigea vers la Pouille, où il espérait réunir de nouvelles troupes. Sur ces entrefaites, le souverain-pontife avait engagé le prince d'Albanie, Georges Castriot plus connu sous le nom de Scanderbeg, à accepter le commandement de l'armée napolitaine. Le duc de Lorraine, qui n'était pas de taille à se mesurer avec un pareil adversaire, s'enferma dans la ville de Troja, et permit à Scanderbeg d'enlever facilement toutes les places de la Pouille et de mettre le siége devant le dernier refuge de Jean II. Celui-ci opposa une résistance désespérée et sortit un jour de grand matin avec tous ses soldats, dans l'espérance de surprendre les assiégeants ; mais ils se tenaient sur leurs gardes ; les Angevins furent complètement vaincus, et le duc ne se sauva qu'avec beaucoup de difficultés (1).

Après avoir séjourné en Provence, auprès de son père, il revint en Lorraine dans le courant de l'année 1461. Le 15 août, il assista au sacre de Louis XI et l'accompagna ensuite

(1) On avait, en 1460, imposé un aide sur le Barrois pour fournir aux frais de cette guerre ; v. Trés. des ch., layette *Etats Généraux du Duché de Bar*, n° 11.

à Paris, dans le but de demander quelques secours pour tenter une seconde fois la conquête de Naples. Il n'était pas encore de retour dans ses états, lorsque cinquante cavaliers de la garnison française de Vaucouleurs vinrent à Nancy pour se mesurer avec des chevaliers lorrains; il y eut, à cette occasion, un grand tournois « où estoient Dames et Damoiselles »; Jean VII comte de Salm, le sire de Créhange, Jean de Savigny et trois autres gentilshommes joutèrent contre six chevaliers français et remportèrent la victoire, si toutefois l'on peut se fier à la chronique de Lorraine (1).

Pendant ce temps, le duc faisait « grandes prières pour » que li fust en accord tel secours qu'estoit convenable aux » fins d'aller à la reprinse de ses royaulmes de Naples ; mais » ne fut du seigneur Roy aultre response que : « Aviserai » ; » dont fut grand despit au susdict Duc (2) ». Jean II, voyant qu'il n'obtiendrait rien de Louis XI, regagna la Lorraine et se mit à recueillir l'argent qui lui était indispensable pour commencer une nouvelle campagne. Les Etats-Généraux votèrent un aide extraordinaire de cent mille livres ; le duc emprunta à plusieurs particuliers une somme de quarante mille livres ; Guillaume Fillâtre, ancien évêque de Toul, lui prêta trois cents florins, le chapitre de la cathédrale trois cents, et le chapitre de Saint-Dié cinq cents. Après avoir confié à son fils Nicolas, marquis de Pont-à-Mousson, la lieutenance-générale du duché, et avoir désigné, pour assister le jeune prince de leurs conseils, le maréchal Jean de Fénétrange, le sénéchal Gérard d'Haraucourt, Jacques d'Haraucourt bailli de Nancy, Warry de Fléville bailli d'Allemagne, Philippe de Lénoncourt et Philbert de Stainville, Jean s'achemina vers la Provence et conféra sur la conduite de l'entreprise avec René

(1) V. le texte de la Chronique, dans Calmet, ibid., t. III, preuv., col. XXIV et XXV.

(2) V. Bournon, Coupures, règne de Jean II, dans le recueil cité.

d'Anjou, qui tenait tout prêts pour cette expédition trois cents hommes d'armes, bon nombre d'archers et une somme de cent mille livres. Malgré les récents démêlés qu'ils avaient eus avec la France, les Génois consentirent, moyennant une somme considérable, à fournir les galères et les vaisseaux nécessaires au transport des troupes (1). Ferri de Vaudémont s'était, de son côté, rendu à Venise et avait engagé la république à secourir le duc de Lorraine. Le duc de Gaëte, le comte de Campo-Basso, Jacques Galeotto, et d'autres seigneurs napolitains dévoués à la maison d'Anjou se préparaient à favoriser l'invasion du fils de René. Cette invasion eut lieu en 1462, mais elle ne fut pas couronnée par le succès. Des villes prises et reprises, des combats sanglants et ne décidant rien, des malheurs de toute espèce : tel est le résumé d'une guerre qui se prolongea jusqu'en 1463. Enfin, plusieurs seigneurs, gagnés par les promesses de Ferdinand, abandonnèrent le prince lorrain, qui fut obligé de quitter encore une fois l'Italie et de retourner en Provence, et de là dans son duché, où il arriva vers le commencement de l'année 1464 (2). Tant de mécomptes et de revers ne l'avaient pas découragé, et il s'occupa presqu'immédiatement des préparatifs d'une troisième expédition. Il leva un aide sur la noblesse du marquisat de Pont-à-Mousson, qui lui appartenait depuis longtemps en vertu d'une cession faite par René (3). Les officiers de finance voulurent aussi imposer une contribution sur les sujets des gentilshommes lorrains ; mais les Etats-Généraux, assemblés bientôt après, s'opposèrent à une pareille usurpation, et, sur leur demande, Jean déclara lui-même que les prétentions de

(1) V. Benoît Picart, Orig. de la maison de Lorr., p. 427 et 428.

(2) Sur les expéditions de Jean, v. Hist. de René d'Anjou, par M. de Villeneuve-Trans, t. II, p. 119-142 et 143-150 ; M. de Quatrebarbes, ibid., p. xcix-cij. Plusieurs historiens ne parlent que d'une seule expédition, qui se serait prolongée de 1459 à l'année 1462.

(3) V. Trés. des ch., layette *Etats-Généraux*, *Additions*, n° 2.

ses officiers n'étaient pas fondées, et « que luy ne pouvoit co-
» tiser aulcun subject que du consentement des Estats » (1).
Ceux-ci, satisfaits d'avoir obtenu la confirmation de leurs privilèges, ou pour mieux dire la reconnaissance de leurs droits, s'empressèrent de voter un aide, dont on ne connaît pas l'importance (2).

Après de mûres réflexions, le duc résolut de ne pas tenter une nouvelle invasion, qui pouvait avoir une issue plus funeste encore que les deux premières, et d'enlever, s'il le pouvait, son compétiteur, pour le forcer ensuite à abdiquer. Ce projet presque désespéré a été révoqué en doute par beaucoup d'écrivains; mais sans parler d'un chroniqueur nommé Ricodi, qui composa, sous le titre de *Faicts et Gestes des Roys et Princes*, un livre aujourd'hui perdu, l'entreprise de Jean II est racontée, à peu près dans les mêmes termes, par trois lorrains : Bournon, Bar et Thierriat, et l'humeur aventureuse de Jean II rend assez vraisemblable le dessein qu'on lui attribue. Voici le récit de Thierriat, qui est le plus complet : « Le
» Duc, ne pouvant mettre en son cueur borne au désir qu'a-
» voit de régner à Naples, et ne voyant moyen d'en chasser
» Ferdinand, fit projet d'encourir tout hazard à telle fin de
» saisir la personne dudict Ferdinand, et dit-on qu'il fit route
» luy quinziesme, en tel desguisement qu'on le crut et ses
» compaignons moines de la petite observance (3). Fut iceluy
» présenté à Ferdinand, sous le prétexte qu'estoit porteur de
» paroles de paix, et peu ne faillit audict Ferdinand qu'il ne
» fust prins et enlevé. Mais M. de Lorraine fut en soupçon
» d'estre cognu par certain Centiglia, dont avoit eu cognois-
» sance à Naples, et se trouva tout près du Roy, lorsqu'il luy

(1) V. Mory d'Elvange, Fragments historiques sur les Etats-Généraux en Lorraine, p. 17 et 18.

(2) V. idem, Etats, Droits, Usages en Lorraine, p. 29.

(3) Mineurs observantins.

» fut présenté. Pourquoy M. de Lorraine ne crut debvoir » attendre en plus ; ains se servit de bons chevaulx que les » siens luy tenoient et le mirent en lieu seur ; et ce faict » qu'ai peine à croire, comme estant par trop hazardeux, ai » tenu de mon père grand (1). »

Ricodi ajoute que Louis XI, ayant su quelque chose de l'affaire, avait envoyé un courrier à Ferdinand pour le prévenir du péril dont il était menacé. Le courrier, qui parut suspect, avait été arrêté dans la petite ville d'Orgon, en Provence, par ordre de René d'Anjou, et l'on avait pris connaissance de ses dépêches (2). Cette découverte acheva d'indisposer le duc de Lorraine contre le roi de France ; le refus que le monarque avait fait de lui fournir de l'argent pour sa seconde invasion l'avait grandement mécontenté ; et, pendant cette expédition, les partisans de Jean II avaient saisi une lettre de Louis XI, dans laquelle il promettait au roi de Naples de ne donner aucune assistance à son compétiteur (3). Tous ces griefs réunis engagèrent le duc à s'associer à la *ligue du bien public*. On assure même que dès l'année 1462, et presque aussitôt après le refus qu'il avait essuyé, Jean avait prêté l'oreille aux propositions des seigneurs qui se préparaient à attaquer le roi ; au reste, il dissimula sa participation à l'entreprise avec d'autant plus de soin, que René vivait en parfaite intelligence avec Louis XI, et que celui-ci venait même de prêter une somme de vingt-deux mille écus à la reine d'Angleterre, Marguerite d'Anjou. Mais quand les princes eurent déclaré la guerre au roi et se disposèrent à le combattre, Jean se hâta d'accourir dans le camp de Charles comte de Charolois, fils de Philippe-le-Bon duc de Bourgogne. Commynes, qui était dans

(1) V. Mémoires, règne de Jean II, dans le recueil cité ; v. aussi les fragments des Coupures de Bournon, ibid.
(2) V. Chevrier, ibid., p. 67-77.
(3) V. Calmet, ibid., t. II, col. 865.

l'armée de la ligue, dit que le duc de Lorraine n'avait amené qu'un faible contingent; toutefois, il ajoute : « Pour ce petit » de gens que avoit ledict Duc, je ne veiz jamais si belle » compaignie, ne qui semblassent mieux hommes exercitez au » faict de la guerre. Il povoit bien avoir quelques six vingtz » hommes d'armes bardez, tous Italiens ou aultres nourris en » ces guerres d'Italie; entre lesquelz estoient Jacques Galiot, » le comte de Campo-Basso, le seigneur de Baudricourt.... et » aultres; et estoient ses hommes d'armes fort adroictz, et, » pour dire vérité, presque la fleur de nostre ost, au moins » tant pour tant. Il avait quatre cens cranequiniers, que luy » avoit prestez le Comte Palatin, gens fort bien montez, et » qui sembloient bien gens de guerre; et avoit cinq cens » Suisses à pied, qui furent les premiers que on veit en ce » royaulme, et ont esté ceulx qui ont donné le bruict à ceulx » qui sont venuz depuis; car ilz se gouvernèrent très-vail- » lamment en tous les lieux où ilz se trouvèrent...... Pour le » Duc de Calabre, il sembloit aussy bien prince et grant chief » de guerre comme nul aultre que veisse en la compaignie..... » A tous alarmes c'estoit le premier homme armé de toutes » pièces, et son cheval tousjours bardé. Il portoit un habil- » lement que ces conducteurs portent en Italie,.... et tiroit » toujours droict aux barrières de nostre ost, pour garder » les gens de saillir; et y avoit d'obéyssance autant que » Monseigneur de Charolois, et luy obéyssoit tout l'ost de » meilleur cueur; et à la vérité il estoit digne d'estre hon- » noré (1). »

Dès les commencements de la guerre, Louis XI essaya de désunir les confédérés, pensant qu'il en aurait ainsi plus facilement raison. Par ses ordres, Bertrand de Beauvau, sire de Précigny, vint trouver le duc de Lorraine et lui fit les plus belles promesses pour le détacher de la ligue. Le vieux René

(1) V. Mémoires, liv. I, ch. 6 et 11.

d'Anjou agit dans le même sens et écrivit à son fils, de l'Aunay-lez-Saumur, le 10 août 1464, la lettre suivante :

« Mon filz, Monseigneur le Roy m'a présentement escript » par Gaspar Cosse, et aussi envoié le double d'unes lettres » que lui avez escriptes, lequel par ses lettres me fait sçavoir » qu'il envoie devers vous le seigneur de Précigny, et que de » ma part je voulsisse aussi envoier devers vous aucuns des » miens qui me fust féable. Mon filz, vous sçavez ce que je » vous ai faict sçavoir, par l'évesque de Verdun, de la vou- » lenté du Roy et de la mienne aussi ; tousjours m'avez esté » obéissant jusques à présent ; encores, si vous estes saige, » ne commencerez vous pas à ceste heure à estre autrement, » et je vous le conseille pour vostre bien et honneur ; et sur » ce veuillez croire, et aussi faire et accomplir ce que vous » dira, de par mondict Seigneur le Roy et moy, ledict Gas- » par, que j'envoie devers vous pour ceste cause ; autrement, » je ne pourroye estre content de vous. Nostre Seigneur soit » garde de vous. Vostre père, RENÉ (1). »

Les protestations et les promesses de Louis XI ne produisirent pas un grand effet sur l'esprit de Jean II ; il répondit que le roi l'avait déjà trompé, et qu'on ne pouvait avoir nulle confiance dans ses serments. Cependant la lettre de René fit faire de sérieuses réflexions au duc de Lorraine ; il ne tarda pas à comprendre que les confédérés n'avaient mis la France en feu que pour obtenir ce qui était à leur bienséance ; « Je » pensois, disait-il, ceste assemblée estre pour le bien pu- » blic ; mais je commence à veoir que c'est pour le bien par- » ticulier ».

Louis et les confédérés conclurent, en octobre 1465, la convention de Saint-Maur-des-Fossés, et Jean y figura au troisième rang, entre François II duc de Bretagne et Charles

(1) V. M. de Quatrebarbes, ibid., p. civ.

de Bourgogne comte de Charolois (1). La convention ne renfermait, au reste, aucune clause relative aux intérêts du duc de Lorraine; mais il se rendit aussitôt à Paris et s'aboucha avec le monarque, qui donna des lettres par lesquelles il déclarait renoncer aux droits de suzeraineté que les rois de France avaient acquis sur les villes ou bourgs de Neufchâteau, Châtenoy, Montfort, Frouard, Passavant, et sur la moitié de la ville, terre et seigneurie de Grand; et ce, dit Louis, « pour » considération de ce que nostre Cousin de Calabre s'est curieu» sement employé à la pacification des différens qui ont esté » entre Nous et aulcuns des Seigneurs de nostre sang, et pour » la proximité de lignaige dont il nous attient, et aultres causes » et considérations à ce nous mouvans » (2). La cession que le roi faisait à Jean II n'avait pas au premier coup-d'œil une grande importance; néanmoins, elle offrait un avantage très-réel, parce qu'elle achevait de rompre le faible lien qui rattachait encore la Lorraine au royaume de France. Louis XI, à qui les promesses ne coûtaient rien, prit l'engagement d'accorder au duc deux cent mille écus d'or, cinq cents lances et huit mille archers, pour l'aider à faire la conquête de Naples; et de plus, en y joignant l'obligation de servir la France, il donnait à Jean une pension de vingt-quatre mille livres, et le gouvernement des château et châtellenie de Vaucouleurs, avec les profits et revenus de la châtellenie, toutefois à charge de supporter les dépenses qu'elle occasionnait (3). L'auteur de la chronique de Lorraine (4) ajoute que Louis céda encore au duc Gondrecourt et Liffol-le-Grand; mais il doit y avoir ici quelque erreur; car ces lieux appartenaient au Barrois, et lors même que René, qui s'était réservé le duché de Bar, aurait antérieurement engagé Gondrecourt et Liffol, on ne voit pas trop com-

(1) V. ce traité, dans Calmet, ibid., t. III, preuv., col. ccxxv-ccxxxj.
(2) V. le texte de ces lettres, ibid., col. ccxxxj et ccxxxij.
(3) V. M. de Quatrebarbes, ibid., p. cv.
(4) Dans Calmet, ibid., col. xxvij.

ment le roi aurait pu les abandonner au duc de Lorraine.

La générosité apparente de Louis XI changea complètement les dispositions de Jean II, et la méfiance que ce prince avait montrée jusqu'alors fit place à une confiance presque absolue. Lorsque Charles frère du roi et duc de Berry se dirigea vers la Normandie pour prendre possession de cette province, qui lui avait été attribuée comme apanage, Jean l'accompagna, sans doute par ordre du roi, et déjoua une tentative faite par le duc de Bretagne pour enlever le prince Charles. Quelque temps après, Louis, qui venait d'ôter la Normandie à son frère, lui permit de se retirer en Bretagne. Il ne tarda pas à s'en repentir, et, le 8 août 1466, il chargea le duc de Lorraine de la mission épineuse de se rendre dans ce pays « pour traiter, disait-il, et accorder les différens » d'entre Nous et nostre beau frère Charles ». Jean était autorisé à « faire venir entre ses mains le duc de Berry, à lui » promettre de le tenir en seureté, et à luy accorder la somme » de deniers qu'il verroit estre affaire pour sa provision de » vivre » ; et le roi ajoutait : « Les choses qu'il promettra et » accordera à nostre dict beau frère, pour et au nom de Nous, » et après par Nous vérifiéez, Nous consentons qu'il les puisse » entretenir de poinct en poinct, selon la charge que luy » avons sur ce baillée » (1).

Quelques mois auparavant, le roi avait consenti à donner en mariage Anne sa fille aînée au jeune marquis de Pont-à-Mousson, fils de Jean II (2) ; les articles du contrat furent débattus et réglés par Bertrand de Beauvau, pour le duc, et par l'évêque de Marseille, au nom du monarque. Celui-ci devait remettre à sa fille une dot de quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents livres tournois. Cent trente-sept mille

(1) Cette pièce est imprimée dans Calmet, ibid., col. dclxvj et dclxvij.

(2) Le P. Anselme croit qu'il fut question de ce mariage dès le mois de novembre 1461.

cinq cents livres avaient été versées entre les mains du duc de Lorraine, et pour sûreté du reliquat s'élevant à trois cent cinquante mille livres, le roi « bailloit au marquis de Pont- » à-Mousson les terres et seigneuries de Chaumont-en- » Bassigny, Nogent, Montigny, Coiffy, Voisy (1), Sainte- » Menehoul, Saint-Dizier, Vaucouleur et Montécler, avec » leurs appartenances et dépendances,..... réservé la taille » ordonnée pour le paiement des gens d'armes » ; il engageait aussi le comté de Pézénas et autorisait le marquis, ou plutôt son père, à prélever une somme de vingt mille livres sur « le droict que le Roy prenoit sur le Rhosne, ensemble et » avec le Roy de Sicile, à cause de la comté de Provence ». Les revenus des villes *baillées* et du comté de Pézénas s'élevaient à vingt mille livres environ ; cette somme et celle que l'on tirait du péage du Rhône représentaient les intérêts des trois cent cinquante mille livres dont Louis restait débiteur ; ce prince et ses successeurs pouvaient retirer les gages en soldant la totalité de la dot, à moins que la princesse ne mourût sans enfants ; dans ce cas les gages devaient être restitués purement et simplement au roi ou à ses héritiers. Le traité fut signé le 1er août 1466 (2); mais, comme Anne et Nicolas étaient encore très-jeunes, la conclusion du mariage fut ajournée, et Louis, qui ne cédait pas sans regrets, même momentanément, une portion importante de la Champagne, avait eu bien soin de se réserver le droit de placer, en cas de guerre, des garnisons dans toutes les villes engagées ; ce qui lui fournissait un moyen aussi sûr que facile d'y rester toujours le maître. Jean, que cette réserve inquiétait à bon droit, fit des représentations, et, le 12 janvier 1467, le monarque expédia des lettres dans lesquelles il déclarait que les villes dont il s'agit seraient restituées aussitôt après la fin de la

(1) Vassy.
(2) Il est imprimé dans Calmet, ibid., col. dclxix-dclxxij.

guerre qui en aurait causé l'occupation, et que d'ailleurs le prince Nicolas aurait sans cesse la libre jouissance de leurs revenus (1).

Ce fut peut-être pour calmer le mécontentement du duc de Lorraine que Louis lui permit d'acquérir la ville d'Epinal. On a vu plus haut que les bourgeois s'étaient donnés au roi Charles VII, qui avait consenti à devenir leur seigneur. Epinal demeura annexé au royaume de France pendant plus de vingt ans ; mais le roi y exerçait une espèce de protectorat plutôt qu'une souveraineté réelle, et les habitants possédaient des privilèges très-étendus. Ils étaient « francz de toutes servi- » tudes, de main-morte, poursuite, forfuyance, formariage et » autres semblables » ; ils pouvaient « trafiquer, vendre et » distribuer toutes sortes de marchandises, sans estre subjectz » à aucun droit de hans » (2). Un titre déposé au Trésor des chartes rappelle tous les droits dont ils jouissaient ; on lit dans cette pièce : « Le maire tient sy franchement la mairie qu'il » puet acquicter et délaissier toutes les amendes de six sols » en avault, que le Seigneur ne ly puet en riens demander... » Monseigneur tient ses yawes (eaux), ses forestz, ses cro- » wéez,.... pour ce qu'il est seigneur et franc vouel, fors que » tant quilqu'il soit bourgeois il puet aller pescher en l'yawe, » à treuble, espare, à la verge, maix qu'il n'en soit vendere ; » si en donra ou mangera sans forfaire. » Chacun a la faculté, quand il convient à la communauté « de retenir la » paxon, de mettre au boix jusqu'à huit porcs, dont il prend » le meilleur, et le Seigneur l'autre après. Et quilqu'il soit » bourgeois de la ville et du ban il puet aller à boix et pren- » dre, pour son chief couvrir, le foug et le chasne pour ung » denier qu'il paye au forestier, et y puet prendre son cher

(1) V. ces lettres, ibid., col. dclxvij et dclxviij.

(2) V. Coutumes générales du bailliage d'Epinal, titre I, art. 3, tit. XI, art. 19.

» et sa charrue. Après, la ville et le ban sont si francz que » nulz ne doit mettre la main à bourgeois, se pour son mesfaict n'estoit. Et quilqu'il soit bourgeois de la ville et du » ban, s'il n'est clameur, puet chargier son cher de plain » midy et s'en puet aller qu'on ne le doit arrester. Ains le » doit la ville conduire (par) la banlieue à son pouvoir. Et » après, quilqu'il faict bourgeoisie en la ville ou en ban, » aussy tost comme il ait sa femme et mesgine, et gît une » nuit au lieu, il est bourgeois, et ly doit le Seigneur et la » ville, se on ly faisoit nulz tort, aussy bien réclamer et tenir à droict que celuy que tousjours y aura demeuré. Et » après, quilqu'il soit bourgeois de la ville et du ban ne doit » plaidoyer fors que devant son maire et la justice de la » ville (1). » En un mot, les habitants d'Epinal se trouvaient placés dans une position qui avait une certaine analogie avec celle des *citains* de Metz, de Toul et de Verdun ; et les rois de France, pour qui cette possession lointaine était plutôt un embarras qu'un avantage, n'y entretenaient pas de garnison et laissaient les bourgeois se gouverner et se défendre eux-mêmes. L'isolement d'Epinal fit concevoir à une troupe de routiers le projet de s'en emparer par surprise. C'est en 1462 ou au commencement de 1463 qu'eut lieu cet évènement, qui a laissé peu de traces dans l'histoire de notre pays. Les aventuriers escaladèrent les murailles pendant la nuit, et la plupart des habitants, éveillés en sursaut, cherchaient avec anxiété les moyens de fuir, lorsque plusieurs d'entr'eux parvinrent à se réunir et combattirent si valeureusement que les bandits furent bientôt forcés de chercher eux-mêmes leur salut dans une prompte retraite. On attribua le salut de la ville à la puissante intercession de son patron, et, pour conserver la mémoire de ce bienfait, on introduisit dans l'office de saint Goëric un répons, que l'on chantait encore,

(1) V. Trés. des ch., layette *Espinal*, *II*, n° 25, pièce 3.

au siècle dernier, chaque fois que l'on exposait la châsse du saint dans les grandes solennités et les calamités publiques (1).

Louis XI conserva la ville d'Epinal jusqu'en 1465, époque à laquelle Thiébaut de Neufchâtel, maréchal de Bourgogne, demanda au monarque de lui faire cession de tous ses droits. Le maréchal descendait d'un autre Thiébaut de Neufchâtel qui avait épousé Alix seconde fille de Henri V comte de Vaudémont, et qui avait obtenu, au moyen de ce mariage, la propriété de Châtel-sur-Moselle, de Bainville-aux-Miroirs et de Chaligny. La famille de Neufchâtel était devenue de la sorte très-puissante en Lorraine, et Thiébaut s'imagina que la possession d'Epinal ne pouvait manquer d'augmenter encore sa propre influence et de le rendre redoutable au duc lui-même. Le roi accéda volontiers à la prière du maréchal et envoya Georges de Saint-Blin, bailli de Sens, annoncer aux bourgeois qu'ils avaient cessé de faire partie du royaume. Ceux-ci, fort étonnés d'une pareille communication, prièrent le bailli de retourner vers le roi et de supplier ce prince, dans le cas où il persisterait à les abandonner, de leur choisir un autre maître, attendu qu'ils ne reconnaîtraient jamais Thiébaut de Neufchâtel pour leur souverain. Quelques jours après, ils fermèrent leurs portes à Hugues vicomte de Gisors, qui était chargé d'une mission de Louis XI, et lui signifièrent que Charles VII leur ayant juré de ne jamais les mettre « hors de sa saincte couronne », il ne pouvait appartenir à son fils de les en séparer. Le roi eut alors recours à la ruse; il leur écrivit, le 21 juillet 1465, pour leur dire qu'il

(1) Voici ce répons, qui faisait partie de l'office de laudes : « Capto » Spinal dolis, non virtute, desperabant strenui cives de salute; hostis » clam ingrediens mœnia transcendit, et succensis ædibus hostem lux » ostendit. Cives metus incitat improvisæ mortis; parat fugam pavidus, » prælia vir fortis; ad fugandas igitur acies prædonum palam clerus eve» hit patriæ patronum. » V. Calmet, Notice, t. I, col. 394.

n'avait jamais eu le projet de donner leur ville au maréchal, et pour les inviter à recevoir le vicomte de Gisors en qualité de bailli. Ils y consentirent, et le 20 septembre suivant, le bailli, les ayant assemblés, leur déclara qu'étant allé la veille à la chasse il avait rencontré Thiébaut de Neufchâtel, et que ce seigneur lui avait montré des *lettres royaux* qui lui conféraient la propriété d'Epinal; il termina en engageant les bourgeois à obéir au maréchal, qui promettait de respecter les priviléges de la ville, si elle se soumettait immédiatement, et menaçait de venir l'assiéger avec quatre mille hommes, en cas de refus. Les habitants ne voulurent pas céder; ils interjetèrent appel au parlement de Paris et arborèrent les panonceaux de France sur les portes, afin de faire comprendre à Thiébaut qu'ils se regardaient toujours comme sujets de Louis.

Le maréchal de Bourgogne ne se laissa pas intimider par cet appareil; il réunit une petite armée, bien munie de « bombardes, couleuvrines, serpentines et canons », campa sur la hauteur de la Justice et commença le siège de la ville. « Grands coups d'artillerie tiroient dedans, lit-on dans la » chronique de Lorraine; un coup de bombarde fut tiré, » dont l'église en debvoit estre gastée. Dieu et Monsieur » sainct Gœury (Goëric) firent miracle; la pierre grosse » comme un chapeau frappa à la verrière, sans aller plus » avant, tomba derrière le grand autel, sans personne blesser. » Toutes gens véant ce coup ont Dieu loué (1) », et on fit placer dans la fenêtre atteinte par le projectile un vitrail, qui représentait saint Goëric étendant la main droite pour arrêter le boulet (2).

Cependant les bourgeois, craignant de succomber, s'empressèrent de se conformer à une injonction du roi qui appelait leurs magistrats à Montargis. Il écouta leurs plaintes, et,

(1) V. le texte, dans Calmet, Hist., t. III, preuv., col. xxix.
(2) Ce vitrail curieux a malheureusement disparu.

après les avoir déliés de leur serment de fidélité envers lui, il les autorisa à choisir pour seigneur le prince qui leur plairait davantage (1). Le duc de Lorraine, qui était à Montargis, vint trouver les députés, les engagea sans peine à le reconnaître pour souverain, et le roi ratifia plus tard le choix qu'ils venaient de faire. Quand cette nouvelle se répandit en Lorraine, le maréchal de Bourgogne leva le siège d'Epinal, et Nicolas, marquis de Pont-à-Mousson, vint prendre possession de la ville, au nom de son père ; il jura sur les Evangiles que les ducs conserveraient toutes les franchises de la bourgeoisie, et promit qu'ils ne consentiraient jamais à céder Epinal à un autre souverain. Le bailli Etienne Baudenot fit serment, au nom des habitants, de garder fidélité aux ducs de Lorraine (2), et, le même jour (21 juillet 1466), Nicolas donna des lettres où il déclarait que, « pardessus les ....prévost » et aultres officiers de justice, il y auroit un bailly (nommé » par le prince), lequel avec les quatre gouverneurs que » les .... habitans ont accoustumé faire et renouveller » chascun an, audict lieu, auront la cognoissance des causes » d'appel et des ressorts illec meues et ventilléez, et en jugeront et détermineront selon les coustumes, usages, stile et » observances accoustuméez audict lieu ; sans qu'ils soient » tenus de ressortir devant aulcuns aultres juges, seigneurs, » ne baillys dudict duché de Lorraine, ne d'aultres ; mais » (que) sortira leur jugement son plein effect, comme arrest » et sentence définitive (3) ».

Le maréchal de Bourgogne, irrité de voir la ville d'Epinal lui échapper de la sorte, assembla des troupes plus nombreu-

(1) V. les lettres de Louis, dans l'édition de Commynes donnée par Lenglet du Fresnoy, in 4°, t. II, p. 597. Elles ne furent rédigées que postérieurement à l'autorisation, puisqu'elles portent la date du 6 août.

(2) Une copie de l'acte dressé à cette occasion se trouve dans le cartulaire de Lorraine, p. 382 et suiv.

(3) V. une copie de cette pièce ibid., p. 399 et 400.

ses et la menaça de nouveau. Les bourgeois ne savaient quel parti prendre; ils regrettaient presque d'avoir reconnu le duc, et plusieurs d'entr'eux engageaient leurs concitoyens à se replacer sous l'autorité des évêques de Metz. Mais cette hésitation dura peu de temps. Louis XI, malgré sa réserve habituelle, fit entendre à Jean II qu'il y aurait déshonneur à reculer devant le maréchal, et Nicolas donna ordre à Collignon de Ville, bailli de Vosge, de réunir les milices de ce pays, se mit à leur tète et s'avança vers Epinal. Thiébaut de Neufchâtel n'osa pas se mesurer avec le marquis, se retira avec précipitation et abandonna même son bagage et son artillerie (1).

Le différend, bien que terminé d'une manière avantageuse à la Lorraine, ne laissa pas d'être une cause de ruine pour certains cantons de ce pays qui furent dévastés par les garnisons que Thiébaut avait fait entrer non seulement dans les bourgs de Châtel, de Bainville-aux-Miroirs et de Chaligny, mais encore dans les forteresses du temporel de Toul. Après la mort de Jean de Chevrot, arrivée le 23 septembre 1460, les chanoines de Toul s'étaient divisés sur le choix d'un évêque. Ceux d'entr'eux qui étaient français ou bourguignons avaient élu, malgré sa jeunesse, Antoine de Neufchâtel, fils du maréchal de Bourgogne; tandis que les chanoines lorrains, allemands et toulois avaient porté leurs suffrages sur l'archidiacre Frédéric de Clézentaine. Le duc de Bourgogne se déclara pour le premier; le roi de France consentit aussi à le soutenir, et le pape confirma l'élection d'Antoine de Neufchâtel, dont le compétiteur se hâta de renoncer aux droits qu'il tenait de la plus grande partie du chapitre, et supplia les chanoines qui l'avaient nommé de se réunir à leurs confrères pour prévenir des dissensions funestes. Les chanoines lorrains ne se rendirent pas à ces sages exhortations; ils se réfugièrent à Nancy, et le duc, qui se trouvait alors en Italie,

(1) V. Commynes, liv. I, ch. 14.

écrivit au roi une lettre pressante pour lui demander de mettre obstacle à la prise de possession du nouvel évêque ; mais Louis XI, voulant ménager le duc de Bourgogne, refusa de se prêter au désir de Jean II et lui conseilla de ne pas persister dans son opposition contre le jeune prélat. Comme le duc avait quitté l'Italie, Antoine de Neufchâtel vint lui-même à Nancy ; Jean l'accueillit avec bienveillance et lui promit d'entretenir des rapports de bon voisinage ; les chanoines lorrains retournèrent dans la ville de Toul, et l'évêque prit enfin possession de son siége sans aucune difficulté. Toutefois, les craintes que l'élection d'Antoine avait inspirées à plusieurs membres du chapitre ne tardèrent pas à se réaliser. Lorsqu'on vit Jean II et le maréchal de Bourgogne, déjà très-indisposés l'un contre l'autre, se brouiller entièrement au sujet de l'affaire d'Epinal, on pria l'évêque de rester neutre et de ne pas fournir, en prenant parti en faveur de son père, un prétexte au duc de Lorraine pour ravager le temporel de l'évêché. Antoine n'écouta pas ces avis dictés par la prudence et reçut des garnisons bourguignonnes dans les châteaux de Brixey, de Maizières et de Liverdun. Ces garnisons, et celles des trois bourgs qui appartenaient au maréchal, firent des courses dans le duché et y commirent tant de désordres, que le marquis de Pont-à-Mousson résolut d'exterminer des pillards aussi audacieux. Il assiégea Châtel, mais sans aucun succès. Il fut obligé de se retirer, après avoir perdu quelques-uns de ses meilleurs soldats, et, vers le même temps, les Bourguignons surprirent dans les environs de Bainville une troupe de gentilshommes lorrains, enlevèrent les uns et forcèrent les autres à s'enfuir précipitamment. Nicolas, furieux de ces échecs, voulut faire tomber sa colère sur les habitants de Toul, et déclara qu'il allait ravager les environs si on ne lui ouvrait les portes de la ville. Les bourgeois lui représentèrent que, tout-à-fait étrangers à la querelle dont la Lorraine avait à souffrir, ils désiraient conserver la neutralité, et leurs raisons, qui furent

sans doute appuyées par un subside, engagèrent le prince à ne pas insister. Il se dirigea du côté de Void, mit garnison dans la forteresse, avec le consentement du chapitre de Toul, et assiégea ensuite le château de Maizières, qui ne tint pas plus de six jours. Ces avantages furent suivis de revers ; les Bourguignons reprirent Maizières, et les garnisons de Chaligny, de Châtel et de Liverdun firent des courses de tous côtés. Le duc, retenu hors de la Lorraine par des affaires importantes, ordonna de réunir les Etats-Généraux à Nancy, pour y délibérer sur les moyens les plus efficaces de terminer une guerre funeste. Les Etats pensèrent qu'il fallait persuader au chapitre de Toul de procéder à l'élection d'un nouvel évêque, sous prétexte que le fils du maréchal de Bourgogne ne remplissait pas les conditions nécessaires pour posséder l'évêché. Le duc écrivit lui-même aux chanoines pour leur annoncer cette détermination ; mais, quoique la plupart d'entr'eux fussent mal disposés pour Antoine de Neufchâtel, qui menait une vie peu digne d'un prélat, et dont l'imprudence et l'obstination avaient causé une partie des malheurs dont gémissait la Lorraine, ils montrèrent beaucoup d'éloignement pour le parti qu'on leur conseillait de prendre. Sur ces entrefaites, Thiébaut de Neufchâtel, instruit de ce que l'on méditait contre son fils, pénétra dans le duché avec une armée de six mille hommes et acheva de dévaster les campagnes. L'absence de Jean, la grande jeunesse et la nonchalance de Nicolas, l'imprévoyance du conseil chargé d'aider ce prince expliquent la facilité que Thiébaut trouvait à parcourir impunément un pays aussi vaste et aussi peuplé que le duché de Lorraine. Déjà cinq cents villages avaient été pillés ou incendiés, lorsqu'on se décida à faire les efforts convenables pour repousser l'ennemi. Le duc confia le commandement au maréchal de Fénétrange. Ce capitaine, aussi habile que brave, s'occupa aussitôt de former une armée, ordonna aux prévôts d'amener les milices, prit à son service bon nombre d'aven-

turiers et prescrivit aux gentilshommes de le rejoindre avec leurs contingents. Les troupes de Thiébaut n'étaient pas en état de résister; elles furent refoulées dans le temporel de l'évêché, qui fut envahi à son tour. Les Lorrains, désirant vivement une revanche, rendirent les sujets d'Antoine responsables des violences commises par les auxiliaires de leur évêque. Les riches et populeux villages du temporel eurent à essuyer le traitement le plus rigoureux; on brûla les maisons, les vignes furent arrachées, les arbres fruitiers coupés, les récoltes détruites, et les paysans obligés de chercher un refuge derrière les murailles de Toul ou dans la profondeur des forêts.

Thiébaut de Neufchâtel s'était rendu en Flandre auprès de Charles-le-Téméraire, et l'avait prié de lui accorder quelques secours pour l'aider à tirer vengeance de ce désastre; mais le duc refusa et conseilla au maréchal de ne pas continuer la guerre. L'avis ne fut pas du goût de Thiébaut. Il ramassa environ deux mille cinq cents aventuriers, la plupart flamands et namurois, traversa le duché de Bar, gagna Liverdun, y laissa son gendre le sire du Fay, avec une bonne garnison, et distribua le reste de son monde dans les différents châteaux qui lui appartenaient. Le conseil de Lorraine chargea le châtelain de Frouard de surveiller attentivement le sire du Fay; néanmoins, ce dernier réussit à tromper la vigilance du châtelain, attaqua Condé, s'en empara et y mit le feu. Un coup de main aussi hardi décida le maréchal de Fénétrange à tourner ses armes contre Liverdun, et cette forteresse, quoique vigoureusement défendue, succomba au bout de six semaines. La garnison, forte de quatre cents hommes, obtint une capitulation (1); les habitants furent forcés de payer une rançon considérable, et les murailles furent rasées, en sorte que Liverdun « demeura comme ville cham-

(1) Le 16 septembre 1467.

« pestre ». Pendant le tumulte qui suivit l'entrée des Lorrains, le feu se déclara dans le palais épiscopal, et les flammes consumèrent les deux tiers des archives de l'évêché ; le maréchal ne négligea rien pour arrêter l'incendie, et fit conduire à Nancy et déposer dans la collégiale Saint-Georges les titres et les diplômes que l'on put arracher à la destruction.

Quelques jours auparavant, on avait placé dans la même église l'enseigne d'un lieutenant de Thiébaut. Ce gentilhomme, traversant la forêt de Haye sans aucune précaution, rencontra les Lorrains, qui massacrèrent une partie de ses soldats, mirent les autres en fuite et enlevèrent leur drapeau « dedans (lequel) y avoit une licorne ouvrée richement, et à » l'entour disoit : *A moy ne tient* ».

Le maréchal de Bourgogne rassemblait de toutes parts ses amis pour rentrer en Lorraine. Le comte de Thierstein, qui commandait à Epinal, ayant su que plusieurs seigneurs bourguignons s'étaient mis en route avec leurs contingents, s'embusqua sur le chemin qu'ils devaient suivre et surprit le sire de Rivière ; ce gentilhomme fut fait prisonnier, beaucoup de ses gens furent tués, d'autres perdirent leur liberté, et le comte fit porter à Saint-Georges leur drapeau, qui était entièrement semblable à celui que nous venons de décrire.

Au mois de mars 1468, les Lorrains investirent Chaligny, qui résista jusqu'au mois d'août. Les étrangers qui composaient la garnison eurent la permission de s'en aller ; mais on enchaîna les principaux habitants, au nombre de cent vingt environ ; on les enferma dans les deux tours de la porte Notre-Dame, et on ne leur permit de retourner chez eux que lorsqu'ils eurent payé une grosse somme, « et faict serment » que bons lorrains seroient au temps advenir ». Le château de Chaligny fut complètement détruit ; ceux de Bainville, de Bricey, de Maizières eurent le même sort, et le comte de Salm, qui était devenu maréchal de Lorraine, à la place du sire de Fénétrange mort en novembre 1467, dépouilla le maréchal de

Bourgogne de tous ses domaines, à l'exception de Châtel-sur-Moselle (1). Le pays une fois pacifié, le duc somma de rechef les chanoines de procéder à une élection. Le duc de Bourgogne les menaça de tout son ressentiment s'ils en venaient à cette extrémité; Louis XI leur conseilla de ne rien précipiter, et le pape Paul II leur défendit, de la manière la plus expresse, de donner un successeur à Antoine. L'archevêque et le chapitre de Trèves, les évêques et les chanoines de Metz et de Verdun, plusieurs cardinaux et d'autres prélats joignirent leurs instances à celles du souverain-pontife, et pressèrent le chapitre de Toul de ne pas pousser plus loin son entreprise, mais de recourir au vicaire de Jésus-Christ, qui ménagerait un accommodement avantageux à tout le monde. Les chanoines, ne sachant plus quelle décision prendre, écrivirent à Antoine de Neufchâtel pour lui remontrer que son attachement aveugle aux intérêts de sa famille avait plongé le diocèse dans un abime de maux, et pour lui rappeler que le pape, en ratifiant sa nomination, lui avait imposé l'obligation de recevoir l'ordre du diaconat dans un délai de sept années; ils finissaient en lui faisant observer qu'il ne s'était pas mis en peine de remplir cette condition, et en insinuant qu'il devait, pour rendre la paix à la Lorraine, renoncer à tous ses droits; ce qui permettrait au chapitre de choisir un nouvel évêque. Antoine fit une réponse polie, mais évasive, et les chanoines dépêchèrent l'archidiacre de Vittel vers le duc Jean, qui se trouvait en Catalogne, pour lui exposer l'état de l'affaire et le supplier de ne pas exiger une résolution trop prompte. Le prince répliqua qu'il supporterait tous les frais qu'entrainerait la nouvelle élection, et que cette élection seule était de nature à le satisfaire. Les chanoines très-embarrassés se réunirent pour aviser au parti qui semblerait le plus expédient; ils étaient occupés à délibérer,

(1) V. Chron. de Lorraine, dans Calmet, ibid., col. xxxiv-xxxvj.

lorsque le procureur-général de Lorraine entra dans la salle capitulaire et prononça un long discours, employant l'autorité des lois divines et humaines, de l'histoire, et sans doute aussi de la fable, pour démontrer que le prélat, n'ayant accompli aucune des conditions qui lui avaient été imposées, était un véritable intrus, et que l'on pouvait sans aucun scrupule lui donner un successeur. L'agent ducal, non content de disposer les chanoines à faire un autre choix, leur indiqua le personnage sur qui ce choix devait porter, en faisant un pompeux éloge de Jean de Lamballe, protonotaire apostolique, grand-archidiacre de Toul, abbé de Saint-Mansuy, prieur de Notre-Dame de Nancy, conseiller, secrétaire et homme de confiance du duc de Lorraine. L'archidiacre de Port, voyant avec regret cette intervention des laïcs dans une affaire qui était exclusivement du ressort du clergé, réfuta le discours du procureur-général et soutint que le consentement du pape devait être demandé et obtenu avant de procéder à une élection canonique. Malheureusement, l'archidiacre de Vittel opina dans un sens contraire et parla d'une manière tellement entraînante qu'il détermina ses confrères à passer outre; l'archidiacre de Port réussit seulement à faire statuer qu'avant de nommer un évêque on sommerait, par trois fois, Antoine de Neufchâtel de venir au synode qui aurait lieu à la fête de saint Luc. L'évêque, instruit de tout ce qui se passait, envoya un corps de bourguignons sur la frontière, afin d'intimider ses ennemis; mais cette mesure ne servit qu'à hâter le dénouement, et les chanoines élurent Jean de Lamballe, dont la promotion fut accueillie avec des transports de joie dans tout le duché.

Cette joie ne fut pas longue; Antoine mit le diocèse de Toul en interdit et transféra l'officialité à Luxeuil, dans le comté de Bourgogne; le pape confirma l'interdit et fulmina une sentence d'excommunication contre Jean de Lamballe, les chanoines, les abbés, les doyens ruraux, et en général

tous les ecclésiastiques qui avaient coopéré à l'élection nouvelle ou ne reconnaissaient plus l'autorité d'Antoine. Quelque temps après, Henri de Neufchâtel, frère de ce dernier, se jeta dans le duché avec trois mille hommes et y commit des ravages sans nombre. Le souverain-pontife, informé de ce qui se passait en Lorraine, où l'interdit n'avait pas été respecté, y dépêcha un légat chargé de calmer les esprits et de ménager un accommodement. La mission de cet envoyé fut presque complètement infructueuse ; les adhérents de Jean de Lamballe refusèrent obstinément de se soumettre, et rien ne faisait présager le retour de la paix, lorsqu'on apprit la mort du duc de Lorraine (1).

La possession d'Epinal, cause de tant de troubles et de désordres, n'était pas encore parfaitement assurée à Jean II, quand il cessa de vivre. Georges de Bade, évêque de Metz, avait fait un voyage à Rome, en 1469, et avait prié le pape Paul II de forcer le duc à restituer cette ville, qui, depuis un temps immémorial, était un des principaux domaines de l'église de Metz. Le souverain-pontife fit parvenir à Jean un mandement qui lui ordonnait de satisfaire le prélat ; mais le duc ne permit pas de publier cette pièce et représenta au pape que les bourgeois d'Epinal s'étaient d'eux-mêmes soustraits à l'autorité des évêques de Metz ; que leur ville avait appartenu pendant plus de vingt ans aux rois de France, et qu'elle avait librement demandé sa réunion à la Lorraine. L'année suivante, Georges de Bade, voyant qu'il n'obtiendrait rien du souverain-pontife, prit le parti de s'adresser à l'empereur Frédéric III, qui, après avoir chargé un commissaire de recueillir tous les renseignements indispensables, soumit la question à la diète de Spire. Celle-ci entendit les députés du prélat et disposa que le duc restituerait provisoirement Epinal

(1) Sur tous ces évènements, v. Benoît Picart, Hist. de Toul, p. 532-569.

à son légitime seigneur, et comparaîtrait ensuite, en personne ou par ses mandataires, devant des commissaires qui prononceraient sur le fond du droit. Toutefois, différents obstacles empêchèrent l'exécution de la sentence, et la ville d'Epinal ne fut plus séparée de la Lorraine (1).

Le principal obstacle était l'absence de Jean II, occupé à conquérir la Catalogne. Cette province, qui faisait partie du royaume d'Aragon, s'était révoltée contre le roi don Juan II, frère d'Alphonse V; et les Catalans, comprenant qu'ils ne parviendraient à assurer leur indépendance qu'en choisissant un chef capable de les conduire et de les défendre, avaient offert la couronne à René d'Anjou, petit-fils du roi don Juan Ier. Ce prince répondit à leurs envoyés qu'il était trop vieux pour se charger d'un pareil fardeau, mais que son fils le duc de Lorraine, qui était encore jeune, et dont on connaissait la bravoure et l'activité, partirait pour la Catalogne et le remplacerait avec avantage. Les expéditions de Jean II dans le royaume de Naples lui avaient valu une grande renommée, et les Catalans acceptèrent avec empressement la proposition de René d'Anjou (1467).

Le duc prit aussitôt les mesures nécessaires pour se rendre dans la principauté que son père venait de lui procurer. Ses coffres étaient vides, et la Lorraine, qui avait déjà fait bien des sacrifices pour plaire à ses ducs, paraissait peu disposée à payer encore une fois des subsides. Néanmoins, l'affection que les Lorrains ressentaient pour Jean II les porta à s'imposer de nouvelles charges. « En 1468, dit Bournon, furent les
» sieurs de la Chevalerie convoquez en la ville de Pont-à-
» Mousson, et furent avec iceux maints prélats notables; par-
» quoy fut baillée à Monseigneur grosse somme, que fut
» levée ès estats; en tant que fut en les villes baillé deux
» gros par logement ou conduict qu'estoit, et ès villages et

(1) V. Calmet, ibid., t. II, col. 954 et 955.

» hameaux un demi-gros; pourquoy fut acte de Monseigneur,
» qui déclara que telle chose ne seroit à droict ne conséquence
» pour les Estats, mais bien loyauté et bonhomie d'iceulx et
» amitiance envers Monseigneur (1). » « Sont bonnes res-
» sources à prince qu'a l'amour des siens, écrit Thierriat, et
» en ce ne faillit Monseigneur Jean, ni ne faillirent Messieurs
» de la Chevalerie, en tant que maints et maints d'iceulx ven-
» dirent leurs fiefs ou mirent en gagière, à telle fin que par-
» fournissent, et furent grandes damoiselles qui mirent bijoux
» et accoustremens en gagière pour que luy trouvassent
» argent (2). »

Les sommes que le duc se procura de cette manière étaient encore insuffisantes, et les courtisans lui conseillaient de vendre ou d'engager le duché de Lorraine. Jean s'y refusa, alléguant que l'argent se dissipe et se perd, tandis que les domaines se retrouvent dans les revers de la fortune. Il préféra s'adresser à Louis XI, qui lui avait fait les plus belles promesses après la guerre *du bien public;* mais le roi ne se pressa pas de les tenir, et le duc se contenta de dire « que » n'estoit chose nouvelle que Louis faussast parole, et que » n'en estoit étonné, mais bien que luy Duc à luy se fust » fié » (3). On pourrait ajouter que les princes de la maison d'Anjou auraient mieux fait de rester dans leurs états héréditaires et de les gouverner sagement, que d'aller épuiser leurs ressources dans des expéditions lointaines et malheureuses, ou de mendier à la cour des rois de France des secours que l'on n'était pas toujours en position d'accorder.

Louis XI permit à Jean de lever quelques troupes dans les provinces méridionales du royaume; René d'Anjou lui donna cent mille livres et un corps de deux cents archers; en même

(1) V. Coupures, règne de Jean II, dans le recueil cité.
(2) V. Mémoires, règne de Jean II, ibid.
(3) V. idem, ibid.

temps, beaucoup de lorrains, d'angevins et de provençaux vinrent joindre, comme volontaires, le duc de Lorraine qui se trouva à la tête d'environ huit mille hommes. Ferri comte de Vaudémont, qui, de concert avec Jacques Wisse capitaine des gardes, avait amené le contingent fourni par le duché, fut chargé du commandement général sous les ordres de Jean II lui-même (1). Ce fut seulement vers la fin de l'année 1468 que le prince franchit les Pyrénées et descendit dans la Catalogne. Il fut immédiatement renforcé par les insurgés et ne tarda pas à compter vingt-cinq mille hommes sous sa bannière. Barcelone, encore occupée par une garnison aragonaise, chassa les soldats étrangers et ouvrit ses portes au duc, qui fit une entrée solennelle dans cette ville et confia au comte de Vaudémont la mission de secourir la forteresse de Sarréal, située près de Tarragone et alors vivement pressée par le roi d'Aragon. Ferri attaqua don Juan le 1er mai 1469, le battit, le mit en fuite, se dirigea vers la partie septentrionale de la Catalogne et prit Castellon de Ampurias. Il revint ensuite à Barcelone et se remit en campagne avec le duc de Lorraine; ils assiégèrent et enlevèrent Girone, Roses, Vich, Fraga, Tortose, Lérida et plusieurs autres villes. Le comte de Campo-Basso, Jacques Galeotto, et quelques seigneurs napolitains attachés à la fortune de la maison d'Anjou rendirent les services les plus signalés pendant cette glorieuse campagne. Quoique beaucoup de catalans commençassent, par inconstance ou pour des raisons que nous ne connaissons pas, à regretter la domination des Aragonais, les affaires de Jean II étaient dans une situation assez brillante, et si Louis XI avait envoyé les secours qu'il avait promis au moment où le duc partait pour la Catalogne, cette province aurait définitivement réussi à conquérir son indépendance. Le roi de France avait cependant reconnu le fils de René comme souverain, et avait

(1) V. Chron. de Lorraine, dans Calmet, ibid., t. III, preuv., col. xxxj.

envoyé à Barcelone en qualité d'ambassadeur Thomas Basin, évêque de Lisieux, qui remplissait les fonctions de chancelier près du tribunal suprême établi dans le Roussillon (1).

Vers la fin de l'année 1469, le comte de Vaudémont, dont la santé dépérissait, retourna en France et se retira dans son château de Joinville, où il mourut bien peu de temps après. Jean, malgré l'absence d'un aussi précieux auxiliaire, reprit les hostilités dès les premiers jours du printemps ; la soumission de la Catalogne était à peu près complète, et le duc, pour forcer son adversaire à conclure un traité, résolut d'envahir le royaume d'Aragon. L'exécution de cette entreprise était à peine commencée, lorsqu'une insurrection, ménagée par don Juan, opéra une diversion puissante et contraignit le duc à revenir sur ses pas ; attaqué d'une maladie de langueur, il laissa ses généraux continuer seuls la guerre, et ne quitta plus Barcelone que pour faire un pèlerinage à Notre-Dame de Mont-Serrat. A son retour, il sentit que le terme de sa carrière approchait, et il expira, en effet, le 13 décembre 1470. On répandit les bruits les plus mensongers au sujet du décès de Jean II, et ces bruits ont trouvé de l'écho dans plusieurs chroniques lorraines. « Jean ne fut heureux, dit Bour-
» non, mais vint la camuse le surpenre en la ville de Barce-
» lone, et fut en soupçon qu'avoit esté occis de poison (2). »
« Ne fut longtemps après, lit-on dans Thierriat, que le sus-
» dict Duc alla de vie à trespas tout subitement, et croyoit-
» on qu'avoit esté despesché par poison de certains qu'estoient
» d'iceluy roy d'Aragon (3). »

Quatre jours avant sa fin, le duc de Lorraine avait dicté son acte de dernière volonté et nommé pour exécuteur testa-

(1) V. Thomas Basin, sa vie et ses écrits, par M. Jules Quicherat, dans la Bibl. de l'école des chartes, 1re série, t. III, p. 337.

(2) V. Coupures, ibid.

(3) V. Mémoires, ibid. ; v. aussi la chron. de Lorr., dans Calmet, ibid., col. xxxij.

mentaire Jean de Beauvau, évêque d'Angers. Chevrier a prétendu que ce testament est une pièce apocryphe, et il a fait observer, à l'appui de son opinion, que l'acte dont il s'agit mentionne plusieurs bâtards, et que le prince ne paraît pas avoir eu de maîtresses (1). Il est vrai que l'on ne sait pas le nom de la femme avec laquelle vivait le duc de Lorraine; mais on n'est que trop certain qu'il eut quatre enfants naturels : deux fils sur lesquels on n'a que des renseignements contradictoires, et deux filles, qui épousèrent Jean d'Ecosse et Achille de Beauvau.

L'auteur de la chronique de Lorraine a recueilli sur les funérailles de Jean II une foule de détails dont il est impossible de garantir l'exactitude, et ajoute qu'à la nouvelle de la mort du prince lorrain, « ceulx de Barcelone commencèrent » à crier, le plaindre et pleurer, comme s'il eust esté natif » du lieu ». Il reçut la sépulture dans la capitale de la Catalogne (2); toutefois, comme on espérait pouvoir le ramener plus tard dans ses états héréditaires, René II lui fit élever sous les voûtes de la collégiale Saint-Georges un magnifique tombeau, dont nous parlerons à la fin du chapitre suivant.

(1) V. Hist. de Lorr., t. III, p. 113.

(2) « Le cueur (de Jean II) fut porté à Angiers, et ses tripailles (*sic*) à » Péréuas »; v. Chron. de Lorraine, dans Calmet, ibid.



CHAPITRE III.

NICOLAS (1470-1473).

Si nous avions voulu suivre aveuglément les traces de plusieurs historiens lorrains, nous aurions placé avant le nom de Nicolas celui de Jean III, que ces auteurs regardent comme le fils aîné et le successeur immédiat de Jean II; tandis que d'autres écrivains ont contesté jusqu'à l'existence de ce prince. Le P. Hugo, qui a composé une histoire inédite des ducs de Lorraine appartenant à la maison d'Anjou, croit que Jean III est mort en Catalogne, comme son père ; mais il ne dit pas si c'est après ou avant celui-ci (1). Il aurait parlé d'une manière plus affirmative s'il avait connu un registre du parlement de Paris cité par Chasot de Nantigny, et d'après lequel un duc de Lorraine appelé Jean serait décédé le 27 juillet 1471 (2). En effet, comme Jean II a cessé de vivre le 13 décembre 1470, la mention du registre, en la croyant exacte, ne pourrait se rapporter qu'à un petit-fils de René d'Anjou. Dom Calmet, qui, dans la généalogie des ducs insérée parmi les prolégomènes de son livre, se borne à mentionner Jean fils de Jean II,

(1) V. cet ouvrage, règne de Jean II, p. 137, ms. de la bibl. publ. de Nancy, n° 18.

(2) V. Généalogies historiques des rois, empereurs et de toutes les maisons souveraines, t. III, p. 304.

en ajoutant qu'il a vécu peu d'années (1), est bien plus explicite dans le corps même de l'ouvrage et n'hésite pas à admettre que le jeune prince a régné pendant quelques mois. Il allègue, en faveur de ce système, 1° un arbre généalogique de France, où figure un duc Jean II d'Anjou et III de Lorraine ; 2° l'article *Jean prince d'Anjou* dans le dictionnaire de Moréri ; 3° un registre capitulaire de l'église cathédrale de Toul portant qu'en 1468 le duc de Calabre (2) et son frère Nicolas, marquis de Pont-à-Mousson, entrèrent dans la ville de Toul, et que le chapitre leur envoya une queue de vin par présent ; 4° un acte, du mois de novembre 1449, établissant que Hue d'Autel, seigneur d'Apremont, a racheté les villages de Moussey, Richécourt, Saint-Beaussant, Lagnéville, etc., avec le consentement du duc de Calabre, fils du roi Jean de Jérusalem. Dom Calmet fait observer qu'il ne peut être ici question de Nicolas, qui n'avait alors que dix-huit mois ou deux ans (3) ; enfin, le docte bénédictin regarde le testament de Jean II comme « une preuve incontestable » (4). Mais il nous semble que c'est précisément supposer ce qui est question, et nous verrions plutôt dans l'énonciation du testament un argument contre son authenticité. En effet, on ne comprend pas, si le duc Jean II avait un fils aîné portant le même nom que lui, comment on ne voit jamais figurer ce prince, soit dans le récit des événements qui remplissent les chroniques contemporaines, soit dans les titres encore bien

(1) V. t. I, col. clxxiij.

(2) Comme Jean II portait à cette époque le titre de duc de Calabre, c'est ce prince qui doit être mentionné dans le registre, et le rédacteur, au lieu d'écrire « et son fils Nicolas », aura mis, par distraction, « et son « frère Nicolas ».

(3) Dom Calmet a commis une erreur des plus graves ; le titre dont il s'agit, et qui se trouve au Trés. des chartes, layette *Apremont*, *II*, n° 45, ne fait aucune mention d'un fils de Jean II, mais bien de ce prince lui-même.

(4) V. ibid., t. II, col. 881 et 882.

nombreux qui sont entre nos mains, et dont plusieurs ont été publiés par Dom Calmet lui-même. Lorsque les bourgeois d'Epinal se donnent au duc de Lorraine, c'est son fils Nicolas qui va prendre possession de la ville et jure d'en respecter les priviléges ; lorsque le duc quitte momentanément la Lorraine, c'est Nicolas qui remplit les fonctions de lieutenant-général et administre le duché. Dom Calmet fait observer qu'au moment où Jean II mourut à Barcelone, il n'y avait auprès de lui aucun prince de sa famille (1) ; ce qui réfute suffisamment l'allégation de Hugo, d'après lequel le prince Jean aurait accompagné son père en Catalogne. Enfin, si ce prince avait assez vécu pour régner, on connaîtrait, sinon le jour de son décès, au moins le lieu de sa sépulture, et les historiens n'auraient pas manqué de décrire son tombeau. Mais on n'en est pas réduit à ces arguments pour démontrer que le prince Nicolas était l'héritier désigné de Jean II. Chevrier rappelle, toutefois sans dire où il l'a vue, une lettre originale du duc de Lorraine adressée au maréchal de Fénétrange, relative à une convocation des Etats-Généraux, et renfermant la mention suivante : « Nicolas, nostre chier fils et héritier » (2). Dans les lettres que Louis XI fit expédier, le 1er août 1466, pour régler les conditions de l'alliance de sa fille et de Nicolas, on rencontre une phrase qui suffirait pour trancher la question : « Ensuit les articles du mariage pour-» parlé, faict, passé et accordé entre le Roy pour Madame » Anne de France son aisnée fille, d'une part, et Monsei-» gneur de Calabre pour Monseigneur le marquis du Pont » (-à-Mousson) son aisné fils, d'aultre part ». Une énonciation tout-à-fait pareille se trouve dans les lettres que Louis remit au duc de Lorraine, en janvier 1467, pour le rassurer

(1) V. ibid., col. 882.

(2) Cette lettre serait datée de 1465 ; v. Chevrier, Hist. de Lorr., t. III, p. 105-113.

au sujet de l'occupation des villes qui formaient la dot de la princesse (1). Et nous ferons remarquer, à cette occasion, que le roi de France n'aurait pas consenti à donner sa fille aînée avec des domaines considérables au marquis de Pont-à-Mousson, si ce prince n'avait pas été l'héritier du duché de Lorraine.

Lorsque Jean II eut rendu le dernier soupir, Gérard d'Haraucourt prit le commandement de l'armée, et l'on fit inviter Nicolas, et non pas le prince Jean dont nous nions l'existence, à se rendre au plustôt à Barcelone, où l'état des affaires réclamait la présence du souverain. Nicolas refusa de la manière la plus expresse; on vit seulement arriver un fils naturel de René d'Anjou, que l'on appelait le bâtard de Calabre; mais les Catalans en tinrent peu de compte, et les gentilshommes lorrains, angevins et provençaux résolurent de repasser les Pyrénées. Cette retraite n'était pas sans difficulté, parce que le roi d'Aragon, dont les forces étaient bien supérieures à celles de ses adversaires, les suivait de près et menaçait continuellement leur arrière-garde. Henri de Ligniville, auquel on en avait confié la direction, repoussa vigoureusement les Aragonais, lorsqu'ils l'attaquèrent, et leur ôta enfin l'envie de mettre obstacle au retour des Lorrains, qui regagnèrent leur pays vers le milieu de l'année 1471. Les principaux d'entr'eux, après Gérard d'Haraucourt et Henri de Ligniville, étaient Jacques et Théodore Wisse, Ferri de Jaulny, Simonin des Armoises, Thiesselin de Domremy, Henri de Ligniville, Arnould de Sampigny, Henri comte de Linange, Renaud et Hermann de Prény, Conrad d'Haussonville, Nicolas de Thuilières et Philippe Collignon, capitaine de Pont-à-Mousson. On voyait aussi dans cette petite armée le messin Guillaume Perpignan, le comte de Campo-Basso, Jacques Galeotto,

(1) V. ces deux pièces, dans Calmet, ibid., t. III, preuv., col. dclxvij et dclxx ; v. aussi une lettre de Louis XI aux Barrisiens, ibid., col. dclxviij.

quelques autres seigneurs napolitains, et plusieurs catalans qui n'osèrent affronter le courroux du roi d'Aragon et préférèrent s'expatrier (1). Didier de Cardone, un de ces exilés, se fixa en Lorraine et fut la tige de la noble maison de Cardon, qui subsistait encore au siècle dernier (2).

Le prince Nicolas résidait en France depuis quelque temps lorsqu'il hérita de la Lorraine, et il ne témoignait pas beaucoup plus d'empressement à venir prendre possession de ses états qu'il n'en avait montré à partir pour la Catalogne. On a supposé charitablement qu'il était retenu par l'amour que lui inspirait Anne de France sa fiancée ; mais ses motifs étaient beaucoup moins purs, et « avoit alors li susdict prince à son » pouvoir certaine garce nommée Anne, qu'estoit fille de » Robert marchand d'Amiens, qu'estoit, disoit-on, belle et » gentille, mais que n'estoit à luy seul (3) ». Le chroniqueur Ricodi prétend que les gentilshommes lorrains avaient, après la mort de Jean II, député vers René d'Anjou pour le prier de reprendre le titre auquel il avait renoncé en faveur de son fils, et le vieux prince aurait dit « qu'il ne vouloit plus songer qu'à celuy qui gouverne les roys » (4). On peut être certain qu'une démarche aussi contraire au droit public de la Lorraine n'a pas eu lieu, et d'ailleurs Thierriat assure que « Messieurs des Estats envoyèrent en haste » au prince Nicolas pour l'inviter à revenir dans son duché (5). Il refusa, et, selon Bournon, ce refus doit être attribué à la favorite; « tant fit la belle par minauderies et gentillesses que ne fit » Monsignor aucune response à Messieurs de la Chevalerie, » dont furent en grand courroux, et fut l'arrière-ban appelé,

(1) V. Chevrier, ibid., p. 101-103; Benoît Picart, Origine de la maison de Lorr., p. 439.

(2) V. Chevrier, ibid., p. 103 et 104.

(3) V. Coupures de Bournon, règne de Nicolas, dans le recueil cité.

(4) V. Chevrier, ibid., p. 114 et 115.

(5) V. Mémoires, règne de Nicolas, dans le recueil cité.

» et M^r. de Salm eut tout pouvoir ; et disoit-on hautement :
» Mons de Salm a mérité pour estre duc et Mons Nicolas ne
» vaudroit tant seulement que fust comte de Salm (1) ».

Il était bien nécessaire qu'un homme ferme et expérimenté saisît les rênes de l'état. Les sires de la Roche, dont le château était construit sur une hauteur inaccessible, avaient fait des courses en Lorraine et regagné l'Alsace avec un butin considérable. Le comte de Salm fut obligé d'aller assiéger le repaire de ces bandits ; on conduisit devant leur château les plus grosses bombardes de l'arsenal de Nancy, et Robert de Bavière évêque de Strasbourg, qui avait aussi des griefs contre les sires de la Roche, envoya des secours au maréchal. La forteresse, battue par une artillerie redoutable, capitula au bout de quelques jours ; elle fut complètement rasée, et plusieurs de ses défenseurs furent pendus. Les Lorrains attaquèrent ensuite la petite ville de Marmoutier, qui servait de retraite à une autre troupe de bandits, la prirent d'assaut et en renversèrent les murailles. Les historiens ne sont pas d'accord sur la date de ces deux évènements ; selon la chronique de Lorraine, ils seraient antérieurs à la mort de Jean II ; mais d'après un manuscrit cité par Dom Calmet, et qui doit être l'ouvrage de Bournon ou celui de Thierriat, les siéges de la Roche et de Marmoutier n'auraient eu lieu qu'en 1471 (2).

Le plus grand embarras des Lorrains était la guerre contre le maréchal de Bourgogne. Thiébaut, furieux d'avoir vu ses adversaires occuper la plupart de ses domaines et ceux de son fils l'évêque de Toul, avait mis dans la ville de Châtel une forte garnison, qui faisait des excursions presque continuelles et commettait mille ravages dans les Vosges et dans les districts méridionaux du bailliage de Nancy. Les nobles

(1) V. Coupures, ibid.

(2) V. Calmet, ibid., t. II, col. 885 et 886 ; Chron. de Lorr., ibid., t. III, preuv., col. xxxvj ; Dialogue de Joannes Lud, édition de la société d'archéologie lorraine, p. 21.

lorrains, qui, dès l'année 1470, s'étaient associés « tous en-» semble, promectant de s'aider et deffendre les ungs les » aultres », et avaient, comme gage de cette confédération, fait suspendre leurs écussons dans le chœur de la collégiale Saint-Georges, les nobles lorrains, disons-nous, décidèrent que l'on assiégerait Châtel, et que l'on ne négligerait rien pour arracher cette ville au maréchal. Elle fut attaquée vers la mi-carême ; trois bombardes tiraient continuellement contre les murailles, et Jacques d'Haraucourt se tenait, avec plusieurs gentilshommes et un gros corps de troupes, dans la petite ville de Charmes, située sur la rive gauche de la Moselle, un peu au-dessous de Châtel ; soit afin de réprimer les courses que les Bourguignons auraient pu faire dans les environs, soit afin d'empêcher que la place fût ravitaillée et secourue. Six semaines après le commencement du siége, les Bourguignons, trompés par un stratagème, s'avancèrent vers Charmes et enlevèrent le troupeau commun ; mais on les poursuivit avec tant de promptitude, qu'ils furent obligés d'abandonner leur capture et qu'ils eurent du mal à rentrer dans Châtel. Les Lorrains ne faisaient que des progrès insensibles ; ils avaient même perdu leur meilleur bombardier, « maistre Jehan Lambert », qui s'était distingué devant Liverdun et qui fut tué d'un coup de serpentine (1) ; cependant, le maréchal de Bourgogne, craignant que la place ne vînt à succomber, eut recours à une ruse pour éloigner l'armée lorraine. A la sollicitation de Thiébaut, le comte de Clermont pria Nicolas de lui céder Châtel ; on espérait qu'une fois la cession signifiée aux Etats de Lorraine, ils n'oseraient pas continuer à attaquer une ville qui aurait changé de maître, et sur laquelle le maréchal n'éleverait plus aucune prétention. « M. de Salm, écrit Thierriat,.... ne fut pas peu surprins » quand fut dict aux Estats que ladicte cité, par don de Mon-

(1) V. Chron. de Lorr., ibid., col. xxxvj et xxxvij.

» seigneur, estoit en la mouvance du comte de Clermont ; et » fut, ce disoit-on, le duc enclin à pareil don par la Robert, » qu'avoit pour amoureux ledict comte ; dont fut advis et » despit à Mgr. Nicolas ; mais par le don susdict fut faicte » promesse que la Robert ne recevroit oncques le comte ; et » iceluy fut incontinent trouver M. de Salm, luy ordonnant » qu'eust à cesser le siége ; ce que ne luy estant accordé, » furent faictes lettres expresses de Mgr. le duc aux Lorrains » à telles fins que cessassent de besogner en avant. Fut alors » loyalement respondu par M. de Salm que ne reconnoissoit » ordre dont viendroit vergogne à son Seigneur, et que ne » cesseroit le siège, ne le quitteroit que ne fust à bonne » fin (1). » Thiébaut de Neufchâtel, voyant que cet expédient n'avait pas réussi, résolut de faire un vigoureux effort pour secourir Châtel. A sa voix, les gentilshommes de Bourgogne et de Franche-Comté montèrent à cheval, se réunirent et se dirigèrent vers la Lorraine. Quelques-uns d'entr'eux en avertirent le comte de Salm, et celui-ci, après avoir fait pratiquer des abattis pour arrêter ou du moins retarder la marche des Bourguignons, feignit de vouloir livrer un assaut. Les travaux du siége avaient un peu langui depuis quelque temps, parce que les Lorrains, indignés de la conduite de Nicolas, ne montraient plus pour cette guerre le même feu, ni la même ardeur ; mais quand le gouverneur de Châtel connut les projets et les préparatifs du comte, il le fit prier de consentir à un accommodement. C'était tout ce que les Lorrains désiraient ; ils obtinrent que les dépendances de Châtel, à l'exception de Romont, seraient annexées au duché, et, le traité conclu, ils se mirent en devoir de partir. Les assiégés étaient si joyeux de les voir disparaître, qu'ils les aidèrent à placer sur des chariots l'artillerie, les mantelets, les tentes et le bagage. Ces objets étaient à peine en sûreté der-

(1) V. Mémoires, règne de Nicolas, dans le recueil cité.

rière les murs de Charmes, lorsque les Bourguignons parurent. Ils étaient au nombre de huit mille environ et furent très-étonnés de ne plus rencontrer d'adversaires. Ne voulant pas s'en retourner sans avoir combattu, ils se présentèrent devant la ville de Charmes, afin de provoquer l'armée lorraine qui s'y était retirée ; mais Jacques d'Haraucourt, auquel le comte de Salm avait confié le commandement, plaça des bombardes sur les portes, dans le but d'en imposer aux assaillants, et défendit de faire aucune sortie. Les Bourguignons retournèrent à Châtel et, apprenant que le conseil de Lorraine avait convoqué le ban et l'arrière-ban, ils se décidèrent à regagner leur pays, pour éviter d'être accablés par des forces supérieures. Sept à huit mille Lorrains venaient, en effet, de rejoindre l'armée, et le comte de Salm se mit à la poursuite de l'ennemi. Jean de Savigny, auquel l'avant-garde obéissait, eut l'imprudence de se jeter avec peu de monde sur le gros des Bourguignons, qui firent volte-face et lui donnèrent lieu de se repentir de sa témérité. Il fut obligé de fuir et de se cacher dans une chapelle qui s'élevait près de Remiremont. Cent-vingt lorrains restèrent sur la place, et les Bourguignons auraient poussé plus loin leur avantage, s'ils n'eussent aperçu une colonne lorraine qui venait au secours de l'avant-garde, mais qui n'osa pas troubler leur retraite (1).

Les membres du conseil de gouvernement et les nobles en général manifestaient un mécontentement plus vif de jour en jour contre Nicolas, qu'ils accusaient d'indifférence et même de mauvaise volonté à leur égard. Jean Wisse, bailli d'Allemagne, leur conseilla d'envoyer au prince une députation qui l'inviterait, de la manière la plus pressante, à revenir en Lorraine et à jurer de respecter les droits et les privilèges des trois ordres. Jean Wisse fut lui-même chargé de cette mission et détermina le duc à prendre enfin le chemin de ses

(1) V. Chron. de Lorr., ibid., col. xxxvj-xxxix.

états. Nicolas entra dans la ville de Bar le 1er août 1471, et y fut reçu par son cousin-germain René comte de Vaudémont, par le comte de Salm et par quantité de gentilshommes. Il partit le lendemain pour Nancy ; les comtes de Blâmont, d'Apremont, de Nassau, de Bitche, de Sarrewerden, les sires de Savigny, de Ville, de Lénoncourt, d'Haraucourt, d'Haussonville, de Parroye, du Châtelet, et tous les nobles qui n'étaient pas absents ou empêchés vinrent au devant de lui jusqu'à Gondreville. Quand il fut plus près de la capitale (7 août), il vit s'avancer une longue procession formée du clergé, des magistrats et de la bourgeoisie ; « les petits enfans crioient » *Noël* » ; lorsque le cortège fut arrivé devant la porte de la Craffe, le bailli de Nancy dit au prince : « Monseigneur, très-redoubté et souverain seigneur, vous plaît-il faire le serment et debvoir que vos prédécesseurs ducs de Lorraine ont accoustumé de prester et faire, de toute ancienneté (1), à leur nouvelle réception à ceste duché de Lorraine, et à leur première entrée en ceste ville de Nancy ? » Le duc répondit : « Volontiers, oui ». Le bailli lui dit ensuite : « Mondict redoubté souverain seigneur, vous jurez et promectez donc, loyaulement et solemnellement et en parole de prince, que vous garderez, maintiendrez et entretiendrez les trois estats de ceste vostre Duché, c'est assçavoir les nobles, gens d'église, bourgeois et peuple, en leurs anciennes franchises, liberté et usaiges qu'ils ont eus de vosdicts prédécesseurs, et de ce baillerez vos lettres-patentes, ainsi que iceux vos prédécesseurs ont faict lors ? » Nicolas, ayant répondu : « Oui, vraiment (2) », fut conduit à la collégiale Saint-Georges, ra-

(1) Il est bon de rappeler que cette cérémonie eut lieu pour la première fois à l'avènement d'Isabelle.

(2) V., au Trésor des chartes, le registre intitulé *Etats-Généraux*, fos 58 et suiv. L'acte constatant le serment de Nicolas fut rédigé, le 7 août, par Jean Lud notaire impérial, à la réquisition de Jacques d'Haraucourt, bailli de Nancy. Cette pièce est imprimée dans Rogéville, Dict. des ordonn., t. II, p. 434 et 435. Les lettres de Nicolas se trouvent à la p. 435.

cheta son cheval, qui appartenait de droit aux chanoines, et fut introduit dans le palais ; « grand triomphe, dit la chro-
» nique de Lorraine, trompettes, ménestriers, et toute la
» noblesse grand feste faisoit de sa venue ; chascun s'en
» réjouissoit ». En effet, les Lorrains étaient si contents de posséder enfin leur souverain, qu'ils avaient immédiatement oublié leurs griefs contre lui. Il avait compris qu'il devait, de son côté, faire tous ses efforts pour dissiper les soupçons que sa conduite avait inspirés ; il se montra doux et affable, et l'on crut voir revivre Charles II et René d'Anjou.
« Le duc Nicolas, ajoute l'auteur de la Chronique, voyant
» que si noblement estoit receu, il fit prière à toute la Sei-
» gneurie que leur plaisir fust à un jour pris qu'il leur
» pleust....... d'ammener leurs femmes, filles et damoiselles,
» disant : Je les veux festoyer. La requise lui fut octroyée.
» Le duc fit appareiller. Madame de Fénestrange, les com-
» tesses de Salm, de Sarrewerden et aultres dames de toutes
» parts vindrent à Nancy ; le duc les festoya moult noblement
» de maintes viandes délicieuses ; aussy en leur présence fit
» jouster douze gentilshommes, six contre six, par trois jours
» durant, en la place du chasteau, toujours en les festoyant.
» Après les joustes faictes, firent ung tournois, les six sei-
» gneurs contre les aultres, à beaux coups d'espées ; chascun
» son debvoir faisoit ; deux heures durant dura ledict tour-
» nois ;... se despartis on ne les eust, ils s'eussent faict des-
» plaisir. Puis, la feste accomplie, le duc à tous les seigneurs,
» dames et damoiselles à tous remercia ; chascun le lende-
» main tout se despartit. » Nicolas, jugeant ensuite qu'il était indispensable de parcourir la Lorraine, se rendit successivement à Rosières, Lunéville, Saint-Dié, Raon, Bruyères, Remiremont, Arches, Epinal, Dompaire, Charmes, Châtenoy, Neufchâteau et Gondreville (1).

(1) V. Chron. de Lorr., dans Calmet, ibid., col. xxxix-xlj.

Cependant, malgré la réception cordiale qu'on lui avait faite, le prince éprouvait un certain embarras à l'égard de la noblesse. Il savait combien son absence prolongée avait mécontenté les gentilshommes ; il connaissait les discours que l'on avait tenus dans cette occasion, et il n'ignorait pas que dans le traité conclu entre le conseil de Lorraine et le gouverneur de Châtel, on avait passé le duc sous silence, et que le conseil et le gouverneur avaient seuls figuré dans les préliminaires. Nicolas se plaignit d'une telle omission, et Simonin des Armoises lui répondit avec une noble liberté : « Avons » tousjours combattu loyalement et franchement, et baillé » gaiement nostre vie et couraige pour Messieurs nos Ducs ; » mais sçavoient iceux chevaucher des premiers à l'ost ! Ne » fut Monseignor pour peu surprins de semblable leçon ; mais » avoit li dict Simonin des Armoises (coustume) d'en dire pa» reils ; tant estoit brave en valeur et franchise que saouloient » Messieurs de la Chevalerie l'appeler en nom : le tonnerre » sur les princes (1). » Le duc n'était pas habitué à ces manières de parler ; il comprit bientôt qu'il serait contraint ou de régner comme ses prédécesseurs, ou de permettre aux gentilshommes de gouverner pour lui, et comme les deux termes de cette alternative ne lui plaisaient guère, il forma subitement la résolution de retourner à Paris. Il donna pour prétexte de ce voyage un prétendu projet d'expédition dans la Catalogne, et quitta la Lorraine bien peu de semaines après l'avoir revue (2).

Il paraît que Nicolas demanda des secours à Louis XI pour l'aider à mettre ce projet à exécution, et le roi, qui connaissait l'humeur du prince lorrain et savait fort bien ne pas contracter un engagement onéreux, lui promit des hommes et des subsides ; mais il exigea que le duc fit serment de s'unir à

(1) V. Coupures de Bournon, règne de Nicolas, dans le recueil cité.
(2) V. Mémoires de Thierriat, ibid.

lui contre Charles-le-Téméraire, dont la puissance et les desseins effrayaient Louis XI (1). Il y avait longtemps que le monarque essayait de mettre dans ses intérêts la Lorraine et le Barrois, et dès le mois d'août 1468 il avait écrit aux Barrisiens, ses « très-chiers et grands amis », une lettre dans laquelle il les priait d'interdire le passage et même de courir et faire courir sus aux troupes du duc de Bourgogne, qui voulaient traverser le duché de Bar pour se jeter sur la Champagne (2). Quelques années plus tard, en 1471, peu de mois avant le voyage que Nicolas venait de faire à Nancy, Louis, qui était aux prises avec Charles, avait décidé le duc à lui fournir des troupes auxiliaires, et celui-ci avait ordonné au maréchal de Salm de lever le siége de Châtel et d'amener ses soldats en France; mais le maréchal avait répondu « qu'on » ne pouvoit sans grande vergogne desjetter l'entreprinse », et le roi, à qui l'on fit entendre que les Lorrains occupaient une partie des forces de la Bourgogne en pressant le siége de Châtel, n'avait pas jugé à propos d'insister (3).

Malgré sa jeunesse et son inexpérience, le duc finit par comprendre qu'il était la dupe de Louis XI. L'union projetée entre le prince lorrain et la fille aînée du roi avait d'abord empêché Nicolas d'ouvrir les yeux sur les fourberies de son puissant voisin; mais quand il vit que Louis, sous divers prétextes, ajournait indéfiniment la conclusion du mariage, il résolut de quitter la France. Charles-le-Téméraire, qui eut avis du mécontentement du duc, lui fit offrir la main de sa fille Marie de Bourgogne, s'il voulait renoncer à l'alliance du roi. Cette proposition dissipa toutes les incertitudes de Nicolas; et, comme il n'était pas facile de sortir de France sans l'autorisation de Louis XI, le prince eut recours à la ruse

(1) V. ibid.
(2) V. cette lettre, dans Calmet, ibid., col. cxcij et cxciij.
(3) Thierriat cité par Chevrier, Hist. de Lorr., t. III, p. 120 et 121.

pour s'échapper. Il annonça qu'il allait se rendre dans la forêt de Vincennes pour se divertir avec quelques amis, et il y donna rendez-vous à ses gens; pendant qu'on le croyait occupé d'amusements frivoles, il monta, avec ses confidents, sur d'excellents chevaux qu'il avait fait conduire secrètement dans la forêt, et, voyageant aussi vite qu'il le pouvait, il gagna le château de Joinville et ensuite la frontière de Lorraine (1). Arrivé à Nancy, il assembla le conseil qui avait gouverné pendant son absence, et lui soumit les propositions du duc de Bourgogne ; le conseil les trouva très-avantageuses, et Nicolas écrivit à Charles pour lui annoncer qu'il irait prochainement en Flandre. Il attendit cependant plusieurs semaines avant de se mettre en route, et profita de ce retard pour visiter le comte de Sarrebrück, avec lequel il conclut un accommodement. Il revint à Nancy, puis en sortit, un des derniers jours du mois de mars 1472, sous prétexte de faire un pèlerinage à Saint-Nicolas ; mais quand il fut vis-à-vis Tomblaine, il traversa le gué de la Meurthe, prit le chemin des Pays-Bas et envoya à tous ses officiers l'ordre de le rejoindre en Flandre. Simonin des Armoises, bailli de Saint-Mihiel, lui amena pour sa garde une compagnie de vingt-cinq gentilshommes magnifiquement vêtus, et beaucoup de volontaires désirèrent aussi partager les périls et la gloire de la campagne que Charles allait entreprendre (2).

Nicolas fut accueilli de la manière la plus empressée par le duc de Bourgogne, et, le 25 mai 1472, les deux princes signèrent, dans la ville d'Arras, un traité d'alliance offensive et défensive, par lequel le duc de Lorraine s'engageait envers le duc à « luy estre bon et loyal parent, amy et allié, à le servir, » aydier et secourir en toutes ses querelles, affaires et entre- » prinses; .... en quelconques pays ou nations que

(1) V. Dialogue de Joannes Lud, édit. citée, p. 17 et 18.
(2) V. Chron. de Lorr., dans Calmet, ibid., col. xlj.

» ce soit ou puist estre, ajoutait Nicolas, de toute nostre » puissance et de toute la puissance de noz.... pays, seigneu- » ries et subjectz présens et à venir; lesquelz noz pays et les » villes et places d'iceulx seront ouverts, et promectons les » faire ouvrir à luy et à ses gens, forts ou foibles, conjoincte- » ment ou séparément, toutes et quantes fois qu'il luy plaira, » comme ses propres pays, villes et places, envers et contre » tous ceulx qui peuvent vivre et morir, sans nul excepter ou » réserver, saulf seulement que contre très-hault et puissant » prince nostre très-redoubté seigneur et ayeul le roy de » Secile (1) ». Charles jura de faire célébrer, le plustôt possible, le mariage de Marie et de Nicolas. Il n'avait probablement pas l'intention de tenir son serment; mais pour mieux tromper son nouvel ami, dont l'alliance lui était précieuse parce que la Lorraine établissait une communication directe entre la Bourgogne et les Pays-Bas, le duc obligea sa fille à signer une promesse de mariage; et, le même jour (13 juin), le jeune prince fit remettre à sa fiancée un écrit de même nature.

Réconcilié avec la Bourgogne, le duc de Lorraine ne pouvait rester l'ennemi d'Antoine de Neufchâtel. Il avait d'abord tenu à l'égard du prélat la même conduite que Jean II, et, le 13 mai 1471, il avait conclu avec les chanoines de Toul un traité, par lequel ceux-ci s'engageaient à poursuivre avec vigueur le procès qu'ils avaient entamé pour faire déclarer nulle l'élection de leur évêque. Mais peu à peu la haine que les Lorrains et les Toulois avaient conçue contre ce dernier fit place à d'autres sentiments; les habitants de Toul souffraient beaucoup de son absence et des courses des Bourguignons, et murmuraient contre les chanoines, à l'obstination desquels ils attribuaient un pareil état de choses. Des murmures on en vint à un soulèvement direct dans la ville épiscopale, et le

(1) Le traité est imprimé dans Calmet, ibid., col. cclxvj-cclxviij.

chapitre fut sommé de mettre fin au schisme qui désolait la Lorraine. Le duc, prévenu de cet évènement, se montra tout disposé à s'accommoder avec Antoine de Neufchâtel, et comme l'adversité avait rendu l'évêque plus raisonnable, on conçut l'espérance de voir la paix se rétablir. Les chanoines députèrent vers lui deux archidiacres, qui furent accueillis avec bonté, et Nicolas envoya, de son côté, des négociateurs. Ils s'abouchèrent avec Antoine et les archidiacres et posèrent les bases d'un arrangement définitif.

Aux termes de l'accord, le prélat pouvait retourner dans son diocèse, ou, s'il ne lui convenait pas d'y résider immédiatement, faire exercer sa juridiction temporelle et spirituelle par les personnes qu'il lui plairait de choisir. Le duc promettait d'obliger Jean de Lamballe à renoncer aux droits prétendus qu'il disait tenir de l'élection faite par le chapitre. Nicolas s'engageait encore 1° à restituer les chartes, cartulaires et papiers provenant des archives de l'évêché et déposés dans la collégiale Saint-Georges, ainsi que l'artillerie et les meubles de toute nature qui avaient été enlevés des forteresses épiscopales ; 2° à ne mettre aucun obstacle à la reconstruction et même à l'armement de ces forteresses. Antoine jurait d'accorder au duc, aux chanoines, aux prêtres et aux simples fidèles qui avaient pris parti contre lui, un pardon sincère et d'oublier entièrement le passé. L'interdit lancé sur la Lorraine devait être levé, par les bons offices du prélat, quinze jours après que le pape aurait été averti de la conclusion du traité. Enfin, relativement aux dégâts commis de part et d'autre pendant la guerre, on renonçait respectivement à toute réclamation. Cette convention fut signée à Luxeuil, le 22 décembre 1472, par Antoine, par Nicolas de Fabri, archidiacre de Rinel, et Aubert de Ratel, archidiacre de Vosge, délégués du chapitre, et par Philippe de Lénoncourt et Jacques d'Haraucourt, envoyés du duc de Lorraine, qui ratifia le traité, au mois de janvier suivant, et remit aux officiers de l'évêque

les différentes places que les Lorrains avaient prises depuis le commencement des hostilités.

Antoine avait aussi réclamé la restitution des revenus de l'évêché pendant les douze années précédentes. Le chapitre de Toul, Jean II et Nicolas s'étaient partagé ces revenus, à titre de dommages-intérêts et sous prétexte de fournir aux frais de la guerre contre les Bourguignons. Les chanoines s'adressèrent alors au duc, qui leur fit expédier une missive par laquelle il les autorisait à ne rendre aucun compte au prélat, qu'il se chargeait d'indemniser ; Antoine, voyant bien qu'il fallait céder, se contenta d'une somme de six mille florins que Nicolas lui paya, et la longue querelle des maisons de Neufchâtel et d'Anjou fut enfin terminée (1).

Pendant que se négociait l'accommodement dont on vient de lire l'analyse, Charles-le-Téméraire avait envahi et ravagé la Picardie. Après avoir échoué devant Beauvais, il entra dans le duché de Normandie et campa près de Rouen. Il y eut aux environs de cette ville quelques escarmouches, dans l'une desquelles se distinguèrent les Lorrains qui accompagnaient Nicolas d'Anjou, et notamment Simonin des Armoises, Louis de Lénoncourt et Ferri d'Helmstadt. La chronique de Lorraine, dont le témoignage est un peu suspect, ajoute que Charles fut émerveillé de la bravoure de cette petite troupe et « demanda quelle chose c'estoit. On luy dict : » Monseigneur, ce sont les gens de vostre beau-fils, le duc Ni- » colas, que ceste entreprinse font. Dict le Duc : Mon beau-fils, » je vous remercie, aussy à tous vos gens. Sainct Georges ! » Je les tiens pour mes amys, je leur feray du bien au temps » advenir (2). » Une trève ayant été conclue, peu après, entre Louis XI et Charles-le-Téméraire, celui-ci regagna ses

(1) V. Benoit, Hist. de Toul, p. 570-572. Il a publié (p. 572-574) l'acte par lequel Nicolas consentit à indemniser le prélat.

(2) V. le texte de la Chron., dans Calmet, ibid., col. xliij.

états, et le duc de Lorraine, qui commençait à pressentir que Charles l'avait trompé en lui promettant la main de sa fille, se décida, dans le mois de novembre, à retourner à Nancy. Il s'était dirigé du côté de Metz, et quand il fut arrivé à l'église Sainte-Barbe, il s'y arrêta pour être présent au saint sacrifice. Les magistrats messins, prévenus de cette circonstance, députèrent vers Nicolas François de Gournay et messire Voiry Roucel, qui le prièrent d'entrer dans la ville, où il serait « fort festoyé de toute la Seigneurie ». Le duc refusa poliment, et « les dicts seigneurs, voyant que en ladicte cité » ne vouloit aller, prinrent congié.... ; quand en la cité sont » venus, ont dict à tous que à eulx se recommandoit ; pour le » présent venir ne pouvoit ; mais il a dict que bien brief céans » s'en viendra festoyer ». Nous verrons bientôt de quelle fête le prince entendait parler ; mais les magistrats de Metz, qui ne se doutaient de rien, lui envoyèrent « un cher de vin, » du pain, une voiture d'avoine, deux bœufs et une dozaine » de moutons » (1).

Au mois de février suivant, Nicolas se rendit dans la ville de Toul, avec un grand nombre de gentilshommes, pour prendre part aux solennités qui eurent lieu, le 28 de ce mois, à l'occasion de l'entrée de l'évêque. Le duc voulait, par cette démarche, témoigner au prélat qu'il ne conservait aucun ressentiment, et il comptait cultiver son amitié, afin d'obtenir la coopération d'Antoine pour une entreprise préparée dans le plus profond mystère (2). Il n'oubliait pas, d'ailleurs, que l'évêque appartenait à une des plus puissantes familles de la Bourgogne, et que son influence pouvait n'être pas inutile auprès de Charles-le-Téméraire. Il est vrai que dès le 5 novembre 1472, et pendant qu'il se trouvait encore dans le camp bourguignon, Nicolas avait, par acte authentique, dé-

(1) V. ibid., col. xliv.
(2) V. Benoît, ibid., p. 574.

claré renoncer à la promesse que Marie lui avait faite, et que la princesse avait signé un acte semblable, le 3 décembre; mais les rapports d'alliance, et presque d'amitié, qui avaient continué entre les deux princes donnaient à penser que les négociations seraient renouées quelque jour et aboutiraient à un mariage.

Nicolas semblait disposé à se fixer à Nancy; l'année précédente, avant son départ pour la Flandre, ou plutôt pendant son séjour dans le camp de Charles, il avait convoqué les Etats-Généraux et leur avait exposé qu'il désirait faire une tentative pour se rendre maître de la Catalogne. Gaspard d'Haraucourt, dans les lumières duquel le duc avait toute confiance, lui faisait entendre que les Catalans soupiraient après le moment où ils pourraient secouer le joug du roi d'Aragon, et il ajoutait que Louis XI, alors ennemi de ce monarque, ne mettrait aucun obstacle à l'entreprise du prince lorrain (1). Les Etats votèrent, bien malgré eux, un aide, sans doute peu considérable (2); mais quand le duc eut obtenu l'argent, il ne parla plus guère de l'expédition, et il allégua que le bailli de Saint-Mihiel, Simonin des Armoises, l'en avait détourné (3). Il ne songeait plus qu'à satisfaire son goût pour les plaisirs et les divertissements; « il faisoit grand chière, dit l'auteur de » la Chronique; des seigneurs fut festoyé; il ne désiroit que » toute joyeuseté; il maria son grand-escuyer d'escurie Mau- » giron, lui faisant avoir la fille de Nicolas de Lénoncourt; » dans les nopces le duc la mena; triomphe y fut de dames » et damoiselles; on y servit en grand abondance de bon vin » et délicieuses viandes.... Aussy pareillement il maria Jean » de Germeny, au lieu de Tonnoy, à une belle damoiselle » fille à Messire Ferri de Savigny, bailly de Vosge, et à Ma-

(1) V. Chevrier, ibid., p. 127 et 128.
(2) V. Trés. des ch., layette *Etats-Généraux du Duché de Bar*, n° 36.
(3) V. Chevrier, ibid., p. 128.

» dame Ermesson, sœur à Balthasar d'Haussonville. Le » duc.... au moustier (à l'église) la mena ; moult y eut de » seigneurs, dames et damoiselles ; le service fut de grande » abondance, maintes quartes d'hipocras on y beut, avec » toutes aultres resjouissances et esbattemens (1). »

Nicolas avait abandonné sa maîtresse Anne Robert et vivait avec la fille d'un bourgeois de Nancy appelé Simonin, qui remplissait les humbles fonctions de sergent de la ville. « La Simonin, rapporte Thierriat, n'estoit moins gentille que » la Robert, ains plus jolie et soucieuse de plaisir. Et ne fut » d'autre pensée à Monseigneur que festes, danses, tournois » et joustes ; ne pensoit-on plus au dangier qu'encouroit la » Duchié, le Bourguignon et le Louis onzième estans les plus » grands fourbes et demi qui fussent jamais en leur temps. » Ce que voyant, gens malins et bien pensans se prenoient à » dire que Mr. Nicolas n'avoit autre sçavoir que donner, et » n'estoit duis (propre) qu'à joustes de femmelettes. Tels » propos furent chansonnez par les Messins ; ce que ne doit » estonner, d'autant que les susdicts ne se font faute de pa- » reils passetemps ; ce qu'ayant sçu Monseigneur le Duc, fut » en tel courroux que croyoit-on qu'il iroit leur courir sus » et brusler leur ville (2). » Quelques historiens ont dit, en effet, que ces railleries avaient seules engagé le duc de Lorraine à tenter le coup de main que nous allons raconter ; mais il est à peu près certain que les desseins de Nicolas sont de plusieurs mois antérieurs à ses griefs. Rappelons-nous qu'il avait refusé, quand il revint de Flandre, de loger à Metz, probablement parce qu'il lui répugnait de recevoir l'hospitalité chez des gens qu'il se proposait d'asservir. Lorsqu'il assista, trois mois plus tard, à l'entrée solennelle de l'évêque de Toul, il essaya, dit-on, d'engager le

(1) V. le texte de la Chron., ibid.
(2) V. Mémoires, règne de Nicolas, dans le recueil cité.

prélat à l'aider dans son entreprise, et Antoine fut obligé, pour éluder cette prière, de répondre que les bourgeois de Toul étaient alliés des Messins, et qu'il se brouillerait avec les habitants de sa ville épiscopale s'il ne gardait une exacte neutralité (1).

Quoiqu'il en soit, l'exécution des projets de Nicolas fut accélérée par une circonstance fortuite. Un capitaine originaire de la Lorraine allemande, Berthold Krantz, surnommé *à la Grande Barbe*, avait quelque vengeance à tirer des Messins; il vint trouver le duc de Lorraine et lui offrit de le rendre maître de leur ville, au moyen d'une machine de son invention. Le plan de cet aventurier fut soumis au conseil, qui l'approuva, et Krantz reçut de l'argent pour lever secrètement des soldats et faire tous les préparatifs qu'il jugeait nécessaires. Pendant que l'on construisait dans le château de Mousson la machine dont il s'agit, Nicolas chercha querelle aux habitants de Metz, afin d'avoir un prétexte quelconque pour les attaquer. A différentes reprises, il leur dépêcha plusieurs gentilshommes chargés, en apparence, de réclamer une satisfaction pour les propos insolents que l'on prêtait à certains bourgeois, mais avec la recommandation d'inspecter l'état de la ville et de se familiariser avec sa topographie. Les magistrats désavouèrent les discours qu'on leur attribuait; toutefois, le duc déclara que cette réponse ne le contentait pas. Le 8 avril, sur le soir, dix mille hommes étaient réunis entre Nancy et Pont-à-Mousson; on voyait figurer dans cette petite armée, outre les aventuriers stipendiés par Krantz, les contingents fournis par les prévôtés de Lorraine, et beaucoup de cavaliers allemands que divers seigneurs, entr'autres l'électeur-palatin Frédéric Ier, avaient envoyés à Nicolas. On se mit en route au commencement de la nuit, et, pour empêcher les Messins d'avoir aucun soupçon de ce qui

(1) V. Benoit, ibid.

allait arriver, l'armée se dirigea vers Gondreville (1) ; puis, quand les ténèbres furent devenues plus épaisses, on prit le chemin de Metz, et l'on marcha rapidement, afin d'arriver à la pointe du jour. Krantz, Conrad Kretzer, prévôt de Sierck, et cinq ou six hommes déterminés, déguisés en marchands, accompagnaient plusieurs charrettes, dont l'une portait la machine, tandis que l'on avait placé sur les autres des tonneaux dans lesquels des soldats s'étaient blottis. Krantz fit halte près de la porte Serpenoise et pria les gardiens de le laisser entrer, disant qu'il amenait du poisson ; « à quoy les » deux portiers avec le chastellain (2), espérant avoir quel- » ques pièces d'argent des marchands, furent, disent les » chroniques messines, diligens d'ouvrir la porte et n'en » firent grande difficulté ; car au mois de mars on a accous- » tumé à Metz d'ouvrir les portes de bon maitin pour » les vignerons qui vont labourer enz vignes ». Krantz introduisit les charrettes chargées de soldats; ensuite, Conrad Kretzer amena jusque sous la herse la voiture où se trouvait la machine. Les lorrains vêtus en marchands qui escortaient ce chariot se hâtèrent de faire jouer les ressorts de la machine; elle se dressa tout-à-coup et vint s'appuyer contre les pals du milieu de la herse ; mais soit que les ressorts fussent mal fabriqués, soit que dans ce moment les lorrains n'eussent pas le sang-froid nécessaire pour les faire mouvoir convenablement, le char resta engagé dans le passage. Les portiers n'avaient d'abord pas fait grande attention à ce qui arrivait; enfin, l'un d'eux, étonné de la manœuvre dont il était témoin, s'écria : Tirez avant, ou aultrement je me courrouceray » ; un nommé Renauldin, qui était déguisé en char-

(1) Plusieurs messins qui étaient vassaux du duc, et lui devaient, comme tels, le service militaire, avaient été convoqués pour mieux cacher les projets de Nicolas; on les mit à la tête de l'armée, et on les laissa cheminer jusqu'à Gondreville.

(2) Gardien de la tour ou *chastel* qui défendait la porte.

retier et conduisait la voiture, saisit son poignard et tua le portier ; mais le compagnon de celui-ci et le châtelain parvinrent à fuir et allèrent donner l'alarme. Krantz, voyant qu'il n'y avait pas de temps à perdre, fit aussitôt approcher le corps de troupes qui était le plus voisin de la ville, et chacun y pénétra par les étroits couloirs qui se trouvaient entre les piédroits de la porte et le chariot. Malgré les détails qu'une chronique messine fournit au sujet de l'invention de Krantz, il est impossible de se faire une idée juste de cette machine. Il paraît toutefois qu'elle était construite de manière à empêcher la chute de la herse; tandis que deux pièces de bois devaient s'appuyer, à droite et à gauche, contre les jambages de la porte et permettre à la voiture de s'éloigner ; on aurait eu de la sorte au milieu des pièces de bois un pertuis moins haut et moins large que la porte elle-même, et cependant suffisant non seulement pour les piétons, mais encore pour la cavalerie. Le demi-succès que Krantz venait d'obtenir ne permettait pas aux cavaliers de profiter du passage; ils mirent donc pied à terre et se glissèrent dans la ville, avec un certain nombre de fantassins appartenant aux bannières ou contingents d'Arches, Bruyères, Saint-Dié et Neufchâteau. Les assaillants n'étaient pas plus de cinq ou six cents. On voyait, à la verité, parmi eux quelques seigneurs d'une valeur éprouvée : Engelhardt de Mittbourg, maréchal de l'électeur-palatin, Jacques d'Helmstadt, Eckhardt et Frédéric comtes de Bitche, Jean VII comte de Salm, les sires de Dilling, le sire de Forbach et le comte de Linange, qui « portait le grand estendaird de Lorraine, auquel y avoit ung sainct Martin à cheval, figuré dedans et brodé en rouge soye, avec plusieurs devises et escriptures en lettres d'or ».

Si les Lorrains s'étaient emparés du corps de garde, s'ils avaient empêché la herse de fonctionner et débarrassé la porte de tout ce qui l'obstruait, c'en était fait de la liberté des Messins ; mais, au lieu de vaquer à ces soins judicieux, la

troupe de Krantz s'avança dans les rues jusqu'à la vieille boucherie, au son des trompettes et en criant : « Ville gagnée ! Tue ! Tue ! Vive Calabre ! Vive Lorraine ! » Les habitants se réveillèrent en sursaut ; on se mit aux fenêtres ; néanmoins, comme on ne connaissait pas le nombre des agresseurs et que l'on ne savait comment ils avaient pénétré dans la cité, personne ne bougeait et n'osait opposer la moindre résistance. Dans ce moment, un boulanger, nommé Harelle, qui demeurait près de la porte Serpenoise et s'était levé avant le jour pour travailler, sortit de sa maison, passa au milieu des Lorrains, dont il ne fut pas remarqué, et s'approcha de la porte. Quelques soldats qui s'y trouvaient arrêtèrent Harelle. Il parvint toutefois à se faire relâcher, en leur offrant de les conduire dans la tour qui défendait l'entrée. Arrivé au pied de l'escalier, il s'élança sur les degrés, ferma la petite porte par laquelle on pénétrait dans la tour, et appela les gardes, « qui estoient de sang esmeu, comme gens surprins en » dormant ». A sa voix, ils se disposent à faire mouvoir la herse ; comme les pals qui la formaient n'étaient pas fixes, mais mobiles, ceux qui ne furent pas retenus par la machine descendirent et fermèrent le passage, et l'un d'eux, tombant sur la voiture, la perça de part en part et rendit inutiles les efforts que l'on pouvait tenter pour la traîner un peu plus loin. Peu d'instants après, beaucoup de bourgeois, considérant le petit nombre des soldats qui parcouraient les rues, et sachant que les communications avec le dehors étaient presque interceptées par la chute de la herse, beaucoup de bourgeois, disons-nous, commencèrent à crier : « A l'airme ! Ayde et secours à la porte Charpenoise ! Car les Lorrains sont dedans ». « Et pour ce braioient et crioient ainsy haul- » tement...., pour la cause que il estoit encor si maitin que » la pluspart des gens oysifz, comme les seigneurs, les sol- » doyeurs et plusieurs aultres manières de gens, estoient » encor dessus le liet. » Le petit peuple accourut de tous

côtés, et la lutte s'engagea. Les Messins n'avaient en général d'autres armes que des pieux, des massues, des houes et des bêches ; mais bientôt arrivèrent les soldats stipendiés par la ville, et les Lorrains perdirent du terrain. Ils apprirent immédiatement que la porte était obstruée, et que leurs compatriotes ne pouvaient les secourir ; cette nouvelle répandit la consternation parmi eux et ils battirent en retraite, non sans opposer une vigoureuse résistance. La corporation des bouchers, qui s'était réunie, vint augmenter le nombre des assaillants, et les bourgeois se mirent à jeter par les fenêtres des chaises, des tables, des meubles de toute espèce et des pièces de bois, soit pour écraser les ennemis, soit pour rendre le chemin impraticable.

Le duc de Lorraine n'avait pas tardé à être instruit du péril que couraient ses gens. Pour ne pas éveiller l'attention, il s'était d'abord arrêté entre Saint-Privat et Saint-Ladre et s'était ensuite approché de la porte Serpenoise, avec un corps de cavalerie allemande ; tandis que le gros de l'armée, qui était encore à une certaine distance, pressait sa marche pour le rejoindre. Il prescrivit aux allemands de mettre pied à terre et d'entrer dans Metz, en passant l'un après l'autre. Regardant comme un déshonneur de combattre à pied, ou ne se souciant pas de pénétrer dans la ville, sans savoir comment ils en sortiraient, les cavaliers refusèrent d'obéir à l'ordre qu'ils venaient de recevoir et se contentèrent de s'avancer jusqu'au bord du fossé.

Gaspard d'Haraucourt, que l'on considérait comme un des principaux promoteurs de l'affaire, s'était placé près de la porte, mais à l'extérieur, de manière à pouvoir opérer sa retraite quand il le jugerait à propos. Il vit bientôt la colonne qui luttait avec les Messins revenir, poursuivie par une multitude toujours croissante. Quand la colonne fut arrivée auprès du rempart, elle fit halte, et une partie des soldats qui la composaient continua à se défendre, pendant que les autres

sortaient de la ville, en rampant sous le chariot, ou en se glissant par une petite ouverture qui se trouvait entre un des pals et la coulisse de la herse. Quand les premiers furent dehors, le reste prit le même chemin; Krantz, qui savait combien il avait contribué à entraîner le duc dans cette coupable entreprise, et qui ne voulait pas sauver sa vie aux dépens de celle de ses compagnons, combattit avec la plus grande valeur et demeura le dernier dans l'intérieur de la cité; lorsqu'il ne vit plus autour de lui que des morts ou des blessés incapables de fuir, il tenta aussi de s'échapper; mais les Messins profitèrent de ce moment pour se précipiter sur lui; atteint dangereusement, il tomba entre leurs mains, et ils le massacrèrent quelques instants après. Les Lorrains eurent dans cette échauffourée trente-trois ou trente-cinq tués, entr'autres Jacques d'Helmstadt qui portait le *pennon* des soldats de l'électeur-palatin. Les Messins ne perdirent que trois hommes et firent une cinquantaine de prisonniers, dont beaucoup étaient couverts de blessures. Parmi ceux-ci figurait Eberhardt de Dilling, qui fut porté dans l'hôtel du doyen et mourut au bout de trois jours. Gaspard d'Haraucourt, qui s'était enfin décidé à se jeter dans la mêlée et avait voulu faciliter la retraite de ses compatriotes, fut renversé et allait périr, quand ses serviteurs parvinrent, en le tirant par les mains et les pieds, à le traîner sous le chariot et à le mettre en lieu de sûreté.

Pendant que les Messins achevaient de chasser de leur ville les ennemis qui étaient parvenus à y pénétrer, l'armée lorraine arrivait à peu de distance des murailles. Nicolas, couvert « d'une mantelline chergiée toute d'orfévrerie, à » grand feuille de chesne, aussy toute sa houssine », cherchait en vain quelque moyen de secourir ses soldats. Ayant acquis la certitude que ceux que l'on n'avait pas revus étaient pris ou tués, il s'éloigna un peu, afin de se mettre à l'abri des projectiles, rangea ses troupes en bataille et resta

devant la ville pendant quatre heures, dans l'espérance que les habitants céderaient à la tentation de l'attaquer. Ceux-ci se gardèrent bien de commettre une semblable imprudence. Ils fermèrent la porte Serpenoise, garnirent de soldats leurs murs et leurs tours et attendirent patiemment qu'il plût au duc de reprendre le chemin de ses états. Vers dix heures du matin, Nicolas, voyant qu'il perdait son temps, se décida à battre en retraite, et les Lorrains se dirigèrent vers Pont-à-Mousson. Ils auraient pu ravager les environs de Metz, mais le duc leur défendit de commettre aucun dégât, probablement afin de ne pas s'exposer à des représailles, et en retournant à Nancy, il répétait, pour se consoler : « Puisque ne les ay heu ceste fois, se Dieu me donne santé, en bref les auray ».

Les Messins n'étaient pas sans inquiétude sur les projets du prince ; on enjoignit aux paysans de se réfugier dans la ville avec leurs meubles et leurs bestiaux ; on fit « plusieurs » belles ordonnances touchant la gairde et deffense d'icelle, » tant aux portes comme sur la muraille », et les magistrats interrogèrent les prisonniers pour tâcher de connaître les desseins de Nicolas. Quand le premier moment de frayeur fut passé, on suspendit dans la chapelle de Notre-Dame-la-Ronde l'étendard de Lorraine et quatre *pennons* dont les bourgeois s'étaient emparés (l'un était celui du contingent de Rosières-aux-Salines, un autre celui du comte de Salm), et, quelque temps après, on construisit près de la cathédrale une petite église que l'on nomma la chapelle de la victoire ou des Lorrains.

Les projets de ceux-ci inspiraient toujours de la crainte aux habitants de Metz, qui prirent toutes les mesures propres à rendre leur ville inattaquable. On défendit aux femmes et aux enfants de sortir des maisons, si l'on avait une seconde alerte, et on leur interdit de faire « noize ne cris » ; on coupa les saules plantés devant le pont des Morts, et les arbres des jardins et « mainoirs » des faubourgs ; on démolit le mona-

stère de Sainte-Glossinde qui était voisin du rempart et pouvait favoriser une escalade ; on chassa Jeanne de Lucy, religieuse de cette abbaye, et son frère Burthemin de Lucy, moine de Saint-Arnould, parce qu'ils étaient nièce et neveu du chevalier lorrain Jean de Toullon ; on prescrivit aux bourgeois d'accourir en armes, les uns sur la place de Chambre, les autres au Champ-à-Seille, aussitôt qu'ils entendraient sonner la cloche de Sainte-Croix ; enfin, on écrivit à l'empereur Frédéric III pour lui exposer ce qui s'était passé et le prier d'empêcher le duc de Lorraine, l'électeur-palatin, le comte de Salm et les autres seigneurs relevant de l'empire de commettre de nouveaux actes d'hostilité.

Ces précautions n'étaient pas superflues ; car les Lorrains, honteux d'avoir vu leur entreprise échouer misérablement, se disposaient à prendre une revanche. Le fils de Krantz, furieux de ce que son père avait été massacré après s'être rendu, déclarait aux habitants de Metz une guerre qui devait durer autant que sa vie, et un phénomène dont ils furent témoins bientôt après contribua, sans doute, à augmenter leurs appréhensions ; « le vingt-septiesme jour d'apvril, disent les » chroniques messines, environ les cinq heures du maitin, » la lune et le soleil ensemble se monstront ; la soleil estoit » blanc, et la lune noire en semblance d'ung visaige » (1).

Tout en se préparant à une campagne qu'il se flattait de voir couronner par le succès, le duc de Lorraine songeait de rechef au mariage qu'il avait espéré contracter avec Marie de Bourgogne. Charles-le-Téméraire, qui voulait ménager Nicolas, laissait entendre qu'il était disposé à renouer les négociations. Le jeune duc prit au sérieux, une seconde fois, les paroles de son astucieux voisin et lui écrivit, le 4 juin : « Mon bon oncle, je me recommande à vous. Il vous pleust

(1) V. Chron. de Lorraine, dans Calmet, ibid., col. xliv-xlvj ; Les chron. de Metz, p. 382-389.

» darenièrement me faire dire et exposer de vostre part par » Maistre Guillaume prothonotaire de Clugny, vostre con- » seillier, que si je vouloye bailler mes lettres de ratification » des alliances piéçà adviséez entre vous et moy, et les faire » publier en sa présence, vous feriez le semblable en vos » pays et seigneuries, et touchant le mariage d'entre ma » cousine vostre fille et moy, en feriez tellement que seroye » content, en me desclarant que ce contant seroit tel que me » la donneriez en mariage ; et depuis par mon bailly d'Alle- » maigne, lequel j'avois envoyé vers vous pour plusieurs » choses et pour avoir encore plus ample desclaration de » vous, m'avez mandé et faict dire que quand j'auroye baillé » mesdictes lettres de ratification desdictes alliances, et les » faict publier en mes pays, en présence de vos gens, les- » quelz envoyeriez pardeça pour ceste cause, que de vostre » costé feriez pareillement ; et au regard dudict mariage, si » je vous demandoye madicte cousine vostre fille, en feriez » par façon que je seroye content et me la donneriez de » faict..... » Il terminait en offrant de divulguer le traité d'alliance, au risque de s'exposer à la colère de Louis XI. Le même jour, Nicolas remit sa procuration à Jean Wisse, bailli d'Allemagne, et au procureur-général Hugues d'Eulmont « pour, en son nom et pour luy,... demander et requérir » avoir à femme et léaulle espouse Mademoiselle Marie de » Bourgoigne ; traicter, appoincter et conclure.... de toutes » choses requises et nécessaires à ce, tant de dot de mariaige » comme aultrement » (1).

Pendant que les plénipotentiaires lorrains se disposaient à aller trouver le duc de Bourgogne, Nicolas pressait les préparatifs de son expédition contre les Messins. Il faisait lever des

(1) La lettre et la procuration sont imprimées dans Calmet, ibid., col. cclxviij-cclxx, et dans le Commynes de Lenglet du Fresnoy, t. III, p. 235-237.

soldats et engager des aventuriers ; on réunissait de la poudre, des boulets, des instruments à remuer la terre, des bois de construction, et quantité de chariots pour conduire cet attirail, les vivres et les bagages. Il avait six ou sept bombardes et canons, beaucoup de bâtons à feu et d'arquebuses ; grâce à l'activité que déployèrent ses principaux officiers, il comptait, vers le milieu de juin, vingt mille hommes sous les armes, et il espérait pouvoir entrer en campagne avant la fin du mois. Le 24, jour de la fête de saint Jean-Baptiste, il visita la chapelle de la commanderie de Saint-Jean-le-Vieil-Aître et y pria pour le succès de l'entreprise. En revenant de la commanderie, qui est située non loin de Nancy, il fut saisi d'un malaise accompagné de vomissements. « Comme re-
» tourné fut, dit l'auteur de la Chronique, dont nous trans-
» crivons le naïf récit, une grande maladie le print, que par
» médecines, ou par science, ne par aultre sçavoir on n'y put
» remédier ; il en eut la mort. Ceulx de la ville moult cour-
» rouciez en furent, disans que en si peu de temps estoit
» mort que aulcuns de ses gens enherbé l'avoient. Toute la
» ville de Nancy en armes se meirent et tous embastonnez
» subitement ; se ils eussient ses gens trouvé, certainement
» ils les eussient tuez. Quand à la cour (au palais) vindrent,
» ne trouvèrent que le pauvre duc, que sur son lit de camp
» estoit, et certaines dames qui le gardoient ; il estoit vestu
» d'une robbe longue de velours noir, une barrette sur sa
» teste, des bourgettes les pieds chaussiez, une espée toute
» du long de luy ; toutes gens qui le véoient prioient Dieu
» pour son âme bien piteusement (1). Les sieurs comte de
» Salm, Jacques d'Haraucourt bailly de Nancy, Jean Wisse
» bailly d'Allemaingne, Collignon de Ville bailly de Vosge,
» Jacquot de Savigny, messire Balthasar d'Haussonville, et
» d'aultres beaucoup des plus grands du pays et de la sei-

(1) Nicolas mourut le 27 juin ; il était âgé de vingt-cinq ans.

» gneurie tous promptement à Nancy vindrent..... Ils trou-
» vèrent les gens de la ville qui en armes estoient, lesquelz
» quéroient les gouverneurs du duc, cuidans les trouver,
» pour leur faire grand desplaisir ; entre les aultres quéroient
» Le Glorieux. Véant les seigneurs dessus nommez, dirent à
» tous : Enfans, apaisez-vous ; soyez certains que nous
» sçaurons la vérité, et se faulte y ont faicte, bien les pugni-
» rons (1). »

Il résulte de ce passage que les bourgeois croyaient que les serviteurs de leur souverain l'avaient *enherbé* ou empoisonné, et que les soupçons atteignaient principalement un nommé Le Glorieux, sur le compte duquel la Chronique ne fournit aucun renseignement. Elle ne dit pas non plus, et la chose en valait cependant bien la peine, à quelles personnes on faisait remonter la première pensée du crime ; car il était impossible de supposer, même un instant, que les domestiques de Nicolas eussent commis sans la certitude d'une récompense considérable une action qui, loin de leur être utile, pouvait avoir pour eux les plus graves conséquences et même leur coûter la vie. Malgré les sentiments de haine qui animaient les Messins contre le duc de Lorraine, il ne paraît pas que l'on ait regardé leurs magistrats comme capables d'avoir employé l'abominable ressource de l'empoisonnement pour épargner à leur patrie une guerre sanglante, et les vertus de la plupart de ces magistrats les mettaient suffisamment à l'abri d'une imputation aussi odieuse. Reste le roi Louis XI, qui avait un intérêt puissant à se débarrasser de Nicolas. Il était peut-être persuadé que ce prince allait épouser la fille de Charles-le-Téméraire, et il ne devait pas se dissimuler que la réunion de la Lorraine aux états de Charles aurait eu pour effet d'augmenter beaucoup la puissance de celui-ci en établissant,

(1) V. le texte, dans Calmet, ibid., col. xlvj.

comme on l'a déjà vu, une communication directe et facile entre les riches provinces de Flandre, de Brabant, de Hollande et le duché de Bourgogne, la Franche-Comté et la Haute-Alsace. Le meilleur moyen d'empêcher le mariage que redoutait Louis XI était, sans contredit, de faire disparaître le jeune duc; mais, bien que ce monarque fût assez peu scrupuleux sur les voies qu'il prenait pour parvenir à ses fins, rien ne nous permet de lui imputer la mort de Nicolas; on peut très-bien admettre que ce prince a succombé naturellement, et les soupçons que conçurent les bourgeois de Nancy n'autorisent à charger la mémoire de personne d'un crime probablement imaginaire.

Les gentilshommes ne partageaient pas les préventions de la bourgeoisie; aussi quand ils apprirent, le 29 juin, que la populace venait de découvrir Le Glorieux et se disposait à le massacrer, ils accoururent et l'arrachèrent au péril qui le menaçait. « Hélas! Messieurs, disait ce malheureux à ceux » qui l'avaient suivi, que me demandez-vous? Je suis le plus » marry de tous vous aultres, car j'ai perdu mon bon sei- » gneur et maistre, et celuy de qui je debvoys avoir des » biens. » Comme ces protestations ne calmaient pas la fureur populaire, les gentilshommes le conduisirent dans une des tours de la Craffe, en disant : « Nous le ferons tantost » mettre en prison; là sera interrogué, sy sçaurons de luy » ceste adventure advenue ». Deux cents individus le poursuivirent de leurs clameurs et de leurs invectives jusqu'à la tour; mais l'interrogatoire qu'il subit ne fournit aucune lumière sur les causes du décès de Nicolas; Le Glorieux fut rendu à la liberté peu de temps après, et la Chronique ajoute : « Il estoit à présumer, veu que le Duc l'entretenoit, que de » sa mort il en estoit bien excusé; il n'avoit nulz biens que ce » que le Duc lui donnoit ».

Le corps du prince, après avoir été exposé dans une salle du palais, fut porté à Saint-Georges « en grande révérance,....

» et neuf jours durant on luy feit grand service » (1). On l'inhuma dans la collégiale, et, quelques années plus tard, le duc René lui éleva un tombeau en marbre noir, qui devait aussi recevoir le corps de Jean II enterré à Barcelone, mais que l'on se proposait de ramener à Nancy. Les effigies de Nicolas et de son père reposaient sur la table du sarcophage ; les deux princes étaient représentés couverts de leurs armures, les mains jointes, la tête abritée par de magnifiques dais sculptés à jour (2) ; leurs pieds reposaient sur des lions, et sur les bords de la table se trouvaient des espèces de mains de justice terminées par des fleurons. Les faces du tombeau étaient décorées d'arcatures *aveugles*, dans chacune desquelles on voyait un écusson penché (3) ; enfin, on avait gravé sur la muraille voisine l'inscription suivante :

Ad te perventus, suspiro, Christe Redemptor,
Ut me suscipias, suscipiasque patrem,
Quem præclara tenet Barcinon. Salvus uterque
Sit bonitate tua, sit pietate, Deus !

Nicolas laissait une fille au berceau. Il avait eu cette enfant d'Anne Robert, sa première maîtresse, et il la nomma Marguerite de Calabre ; elle épousa, dans la suite, Jean de Chabannes, comte de Dammartin, et de ce mariage naquit une fille unique, Anne de Chabannes, qui fut mariée à Jacques de Coligny, sire de Châtillon (4). Malgré ses mauvaises mœurs,

(1) V. Chron. de Lorr., ibid., col. xlvj et xlvij.

(2) Ces dais ont été recueillis dans le musée lorrain, mais ils ont éprouvé plus d'une mutilation.

(3) Le dessin de ce tombeau a été donné par Dom Calmet, ibid., t. III, pl. III, et par M. H. Lepage, dans le Bulletin de la société d'archéologie lorraine, t. I.

(4) Marguerite de Calabre est rappelée dans le testament de Charles d'Anjou, comte de Provence et du Maine ; v. Benoit, Suppl. à l'hist. de la maison de Lorr., 1re partie, p. 125.

le duc avait conservé des sentiments religieux et il fonda, en 1472, un couvent de cordeliers dans la petite ville de Raon-l'Etape. Chevrier, qui avait coutume de puiser dans son imagination les détails que l'histoire ne lui fournissait pas, dit que ce prince « n'avait ni la vivacité brillante, ni les talents » de son père, mais qu'il était humain, généreux et juste ; » qualités, sans doute, préférables à l'ambition et à l'es- » prit » (1). Ce que nous avons dit prouve, ce nous semble, que le fils de Jean II n'était pas dépourvu d'ambition, et ses efforts pour asservir les Messins suffiraient pour démontrer que Chevrier a tracé un portrait de fantaisie. Malgré toute l'envie qu'il éprouvait d'agrandir ses états, Nicolas réussit seulement à acquérir la ville de Sarrebourg. Elle appartenait aux évêques de Metz, qui en jouirent paisiblement pendant le XIII[e] siècle ; mais les bourgeois, s'étant livrés au commerce avec succès et étant devenus riches (2), commencèrent à faire de sourdes tentatives pour échapper à la domination des prélats. Vers l'année 1350, ils refusèrent obéissance à l'évêque Adhémar de Monteil, et, appréhendant que celui-ci ne voulût les réduire par la force, ils se mirent sous la protection des sires de Fénétrange. L'empereur Charles IV annula les lettres de sauvegarde données par ces seigneurs et rendit à Adhémar toute son autorité. Quarante ans plus tard, en 1390, les Sarrebourgeois se révoltèrent contre Raoul de Coucy et chassèrent le comte de la Petite-Pierre, qui les gouvernait au nom de l'évêque. Raoul lança un interdit sur la ville et vint en faire le siége ; les habitants le prièrent de leur pardonner et payèrent une forte amende ; néanmoins, comme il craignait de ne pouvoir les contenir, il engagea la moitié de Sarrebourg au duc Charles II, moyennant vingt mille francs de bon or au coin du roi de France. Depuis ce moment, la

(1) V. Hist. de Lorr., t. III, p. 127.

(2) L'importance de son négoce lui fit donner le surnom de *Kaufmann*, qui servit pendant longtemps à la désigner.

puissance des prélats, loin d'augmenter, comme Raoul l'espérait, diminua continuellement, bien que Conrad Bayer eût obtenu de l'empereur Sigismond un rescrit confirmatif des droits que les évêques revendiquaient. Malgré le rescrit, les bourgeois reconnurent solennellement, en 1464, le duc Jean II pour leur souverain. Le prince, qui ne rêvait que la conquête du royaume de Naples et, d'ailleurs, ne voulait pas mécontenter l'évêque de Metz, Georges de Bade, ne montra pas beaucoup d'empressement à accepter une offre aussi avantageuse. Peu d'années après, les Sarrebourgeois, dont le commerce avait beaucoup souffert pendant les troubles, et qui avaient contracté de gros emprunts pour faire reconstruire leurs murailles démolies à la suite d'une révolte, demandèrent que la ville fût réunie au duché de Lorraine. Nicolas n'eut pas les mêmes scrupules que son père ; il accueillit favorablement ses nouveaux sujets et consentit à payer leurs dettes. Le 2 novembre 1472, le conseil, les quarante et toute la communauté prêtèrent serment de fidélité, en levant le doigt vers le ciel, et firent dresser un acte destiné à rappeler cette cérémonie (1).

Georges de Bade, extrêmement irrité contre le duc, jura de redevenir maître de Sarrebourg ; il conclut, à cet effet, un traité avec Charles-le-Téméraire, qui promit d'employer la voie des armes ; mais comme le traité dont il s'agit ne fut signé que sous le règne du successeur de Nicolas, nous terminerons ici le chapitre consacré à ce prince. En lui s'éteignit la maison d'Anjou, qui avait donné trois ducs à la Lorraine ; ces trois souverains occupèrent le trône pendant quarante-deux ans, et malgré les vertus et les talents de René Ier et de Jean II, nous devons ajouter que ce ne fut pas pour le bonheur de notre patrie, affaiblie par des guerres malheureuses et ruinée par des expéditions sans profit.

(1) V. Calmet, Notice, t. II, col. 407-409.

CHAPITRE IV.

ÉTAT DE LA LORRAINE SOUS LES PRINCES DE LA MAISON D'ANJOU.

En jetant un coup-d'œil, à la fin du livre précédent, sur l'état de la Lorraine pendant le XIVe siècle et les premières années du XVe, nous avons signalé la décadence de la noblesse et l'accroissement continuel du pouvoir des ducs, qui, suivant l'exemple de leurs voisins les rois de France, étaient parvenus à élever leur autorité sur les débris des priviléges nobiliaires. C'est par une observation toute différente que nous commencerons le présent chapitre, mais comme nous avons déjà fait connaître en détail ce revirement subit et les causes qui l'ont amené, il est inutile de nous y arrêter de nouveau. Les gentilshommes ne réussirent pas toutefois à reconquérir leur ancienne influence sans faire plus d'un sacrifice ; pour prix de la domination à laquelle les ducs renonçaient, il fallut dans maintes circonstances payer de sa personne et mourir sur les champs de bataille ; il fallut aussi consentir à l'établissement de quelques impôts. La rançon de René Ier et des chevaliers faits prisonniers à Bulgnéville, les expéditions de Naples et de Catalogne furent soldées en partie au moyen d'aides levés sur les sujets de la Chevalerie, aussi bien que sur ceux du prince. Dans plusieurs occasions, ceux-ci avaient acquitté une contribution modique, et qui paraît avoir été ordinairement de deux francs barrois par conduit

ou feu imposable ; mais les sujets de la Chevalerie n'avaient encore subi aucune charge de cette nature. Jusqu'alors les revenus domaniaux sagement administrés avaient couvert toutes les dépenses, ainsi que nous avons eu soin de le faire remarquer, et l'augmentation des recettes que procuraient l'exploitation des mines, la fabrication des monnaies et la vente du sel, avait ajouté à la prospérité des finances ducales, surtout pendant les règnes de Jean I[er] et de Charles II.

La noblesse ne profita pas seule de la prépondérance qu'obtinrent les Etats-Généraux, et avant le commencement du règne de René I[er] les représentants des villes siégèrent dans ces réunions avec les gentilshommes, placés au premier rang, et les prélats, qui ne venaient qu'en seconde ligne. Au XV[e] siècle, et malgré les malheurs de la Lorraine, les villes gagnèrent beaucoup en richesse et en population. Elles avaient presque toutes obtenu depuis longtemps des chartes qui donnaient à leurs habitants des libertés suffisantes, et les villes annexées au duché sous les règnes des princes d'Anjou reçurent des privilèges égaux, et peut-être même plus étendus. On a vu quels étaient ceux dont jouissaient les bourgeois d'Epinal, et quand les habitants de Sarrebourg devinrent lorrains, ils furent gratifiés d'une charte d'affranchissement (1).

Les villes épiscopales de Metz, Toul et Verdun conservaient toute leur importance, et leur population était très-nombreuse; elles eurent cependant à souffrir des épidémies qui s'y déclarèrent en 1426, 1438, 1451 et 1462. Une de ces maladies enleva deux mille cinq cents ou trois mille individus à Verdun en 1451 et 1452; Metz et le pays messin, qui avaient vu mourir seize mille personnes en 1426, et vingt mille en 1438 et 1439, en perdirent encore quatre mille en 1462 (2).

(1) On en trouve une copie dans la collection de M. Noël.

(2) V. Les chron. de Metz, p. 147, 204 et 206; chron. de Jean le Châtelain, à l'an. 1462; Wassebourg, Antiquitez de la Gaule Belgicque, f° dij r°.

La condition des habitants des campagnes ne changea pas notablement au XVe siècle; quantité de villages avaient reçu, pendant les XIIIe et XIVe siècles, des chartes d'affranchissement souvent assez incomplètes, et les paysans savaient s'en contenter. On trouve quelques affranchissements nouveaux pendant la période que nous venons de parcourir, et même à des dates plus récentes; tels sont ceux des villages de Saulx (1460), Vigneulles-lès-Hattonchâtel (1489), Manheulles, Haudiomont, Villers-sous-Bonchamp (1520), Bassompierre (1522) et Flavigny-sur-Moselle (1563). Plusieurs de ces chartes portent concession de la loi de Beaumont, que l'on regardait encore comme la charte-modèle (1). Celle du village d'Ische (1453) offre l'énumération détaillée des droits que les seigneurs concédaient, ou pour mieux dire reconnaissaient, et prouve que les chartes octroyées pendant le XVe siècle différaient peu de celles que beaucoup de villages avaient obtenues précédemment. Les hommes et femmes *bourgeois* d'Ische furent affranchis de toutes mains-mortes, tailles à volonté, fors-mariages, corvées, débits et autres servitudes, à condition que chaque ménage payerait annuellement au seigneur six gros, trois à la Saint-Remy et trois à Pâques, et chaque veuve six blancs à la Saint-Remy et six blancs à Pâques; et que le retardataire serait puni d'une amende de trois sous. Les rentes et cens dus par les déforains, c'est-à-dire par les personnes n'habitant pas le village, demeuraient tels qu'ils étaient autrefois. Le seigneur se réservait la banalité des fours et des moulins, les pargières, épaves, attrahières et confiscations; mais il accordait aux habitants l'autorisation d'emporter leurs meubles, de laisser leurs héritages à leurs enfants, et de vendre ou aliéner leurs biens, comme bon leur semble-

(1) Des copies de plusieurs de ces chartes ont été recueillies par M. Noël; d'autres se trouvent à la biblioth. impériale, fonds de Saint-Germain-Harlay; v. aussi Calmet, Notice, t. II, col. 853.

rait, à l'exception toutefois des maisons sujettes à l'impôt des six gros, lesquelles ne pouvaient être cédées qu'aux hommes du seigneur (1).

Il paraît que les paysans jouissaient assez généralement du droit de chasse, au moins dans les montagnes des Vosges, où la nécessité de détruire les loups et les ours n'avait pas permis de défendre le port d'armes. Les officiers de la gruerie firent quelques tentatives pour supprimer ou du moins pour réglementer cet usage ; elles échouèrent, particulièrement à Gérardmer, et l'on se contenta d'imposer aux chasseurs l'obligation de clouer à la porte de leur église la tête et les pattes des animaux qu'ils avaient tués. La pêche fluviale était tolérée comme la chasse elle-même, et, dans divers lieux, les habitants pouvaient, comme nous l'avons dit, pêcher le mercredi, le vendredi et le samedi, à condition de ne pas prendre plus de poisson qu'il n'en fallait pour leur consommation, pour celle de leur famille, et pour en offrir à six de leurs voisins. Au reste, on prohibait dès cette époque les modes de pêche qui mettaient obstacle au repeuplement des rivières, et, en 1426, un bourgeois de Saint-Mihiel fut condamné à une amende de huit sous pour s'être servi de « la ligne à plonger » (2).

A côté de ces droits, qui seraient un objet d'envie pour beaucoup de nos contemporains, existaient bien des servitudes plus ou moins onéreuses. Dans la plupart des villages, la vente du vin était frappée d'une taxe ; elle était même dans plusieurs lieux interdite à tout le monde, excepté au fermier seigneurial, depuis le samedi de Quasimodo jusqu'à celui de la Pentecôte (3). Quand un village était mi-partie, l'individu qui venait s'y établir pouvait, comme on l'a vu, choisir le

(1) V. Calmet, ibid., t. I, col. 603 et 604.

(2) V. Justice crim. des duchés de Lorraine et de Bar, par M. Dumont, t. I, p. 206, 207 et 214.

(3) V. Statistique de la Meurthe, par M. H. Lepage, t. II, p. 4 et 117.

maître qu'il préférait. Mais le sujet d'un seigneur qui épousait une femme et adoptait une demeure appartenant à l'autre seigneurie, continuait à être soumis à sa juridiction primitive, tandis que ses enfants suivaient la condition de leur mère. Aucun sujet, quand même il y aurait trouvé un grand avantage, ne devait se placer, sans le consentement de son seigneur, sous la garde et la protection d'un étranger, et les traités conclus, au mépris de cette règle, étaient frappés d'une nullité radicale (1).

Certains villages avaient obtenu, pour différents motifs, des priviléges plus étendus que ceux dont il vient d'être parlé. Le maire et les échevins de Norroy-le-Veneur connaissaient de toutes actions et causes réelles et personnelles, civiles, criminelles ou mixtes, à la réserve des cas privilégiés; de plus, ils avaient un sergent pour signifier les exploits judiciaires, et deux clercs-jurés qui rédigeaient valablement les actes et contrats, à charge cependant d'en faire sceller les grosses par le garde du tabellionage de Briey (2). Le choix des membres de ces tribunaux était fait ordinairement par tous les habitants. A la Bresse, village situé au milieu des plus hautes montagnes des Vosges, la justice se composait d'un mayeur, de son lieutenant, de huit échevins et d'un appariteur. Le premier n'était pas rééligible, et son successeur devait être élu, le 1er mars, sur une liste dressée par ceux des habitants qui avaient rempli les fonctions de mayeur; au jour fixé pour l'élection, le tribunal se transportait dans la *maison commune* et recevait, par une fenêtre, le suffrage verbal de tous les villageois, chefs de famille, veufs ou célibataires, hommes et femmes; le nouveau mayeur était installé immédiatement, et on choisissait ensuite les échevins. Quand le mayeur avait prêté serment entre les mains du lieutenant au

(1) V. idem, ibid., p. 24; Calmet, ibid., t. II, col. 857 et 858.
(2) V. Calmet, ibid., col. 977.

bailliage de Remiremont, qui assistait toujours à la cérémonie, il remettait à chacun des échevins un bâton blanc, et ceux-ci juraient « par serment solemnel, ensemblement sur les Saincts » Evangiles, qu'ils feroient bonne et briesve justice, et sans » porter faveur à l'une ni à l'aultre des parties; et que toutes » les causes qui viendroient devant eulx, ils les vuideroient et » jugeroient sainement et au plus près de leur conscience ». Le tribunal siégeait en plein vent, sur des bancs de pierre et à l'ombre d'un orme fort ancien. Avant de demander un jugement, on devait se présenter devant une espèce de bureau de conciliation, dont les membres, présidés par le curé, étaient pris dans la confrérie *des morts*. « Il n'estoit loisible à personne plaidant devant ladicte justice former incident frivole » et superflu; ains falloit procéder au principal ou proposer » aultres fins pertinentes, afin que justice ne fust prolongée. » On ne plaçait devant les juges ni table, ni écritoire, et les sentences n'étaient pas rédigées, à moins qu'une des parties ne l'exigeât. En un mot, on avait conservé les formes les plus simples et les plus expéditives. Un avocat de Remiremont, qui s'avisa de citer en latin plusieurs passages du Digeste, se vit condamner à cinq livres d'amende, et l'affaire fut remise à quinzaine pour donner à l'orateur « le temps d'apprendre à » plaider selon la coutume de la Bresse » (1). La justice du ban de Longchamp, près de Remiremont, était organisée à peu près comme la précédente; mais quoique le grand-maire ou mayeur fût président du tribunal, il était subordonné au grand-prévôt du chapitre, qui dirigeait les délibérations, quand il lui convenait d'y assister, et pouvait destituer le mayeur en lui retirant le bâton blanc, marque de sa dignité (2).

(1) V. Coutume particulière, mœurs et usages de la commune de la Bresse, par M. Richard, p. 3-10.

(2) V. Notice sur l'ancienne justice seigneuriale du ban de Longchamp, par le même, p. 4-7.

Il ne faudrait pas néanmoins juger des mœurs de tous les Lorrains d'après celles des villageois. Les gentilshommes imitaient les coutumes, l'élégance et la politesse des nobles français. La chronique de Lorraine en fournit la preuve, quand elle décrit les « espousailles » de Barbe fille du maréchal de Fénétrange et femme du comte de Sarrewerden : « les nopces à Boucquenomme (*sic*) se feirent en grand » triomphe ; tous les seigneurs n'y failloient mie ; audict lieu » fut faicte une fontaine, qui par deux jours durant donnoit » vin rouge et clairet et vin blanc ; chascun y beuvoit sans » payer argent... La comtesse son habillement, en quoy elle » espousit, tout partout d'orfévrerie, de pierres, de perles, » d'or et d'argent estoit chargié ; il n'y avoit homme que » sceust à dire de quelle couleur estoit ledict habillement.... » Le duc Jean et le duc Louis au moustier la menèrent triom- » phament ; le comte-palatin, le comte de Nassau menoient le » marié ; et plusieurs comtes, barons et gentilshommes, da- » mes et damoiselles, en y avoit grand nombre. D'estre » pansé et servy de toutes viandes, en y avoit à grand » planté ..... Le duc avoit ses chantres, les petits et les » grands ; lequel les avoit menez ; chascun jour devant luy » chantoient, tant en l'église, comme ez disner et repas ; » de les ouyr chascun y prenoit grand plaisir (1). »

C'était dans les cantons éloignés des villes, et surtout dans les Vosges, que l'on retrouvait le plus de traces des mœurs antiques, de la simplicité primitive et, s'il faut le dire, de l'ancienne grossièreté. Dans ces montagnes, les communautés ne formaient pas des agglomérations d'habitations comme dans la plaine (2). L'église, souvent isolée, quelquefois environnée d'un petit nombre de chaumières, constituait le centre du village, tandis que les autres maisons étaient dissémi-

(1) V. la Chron., dans Calmet, Hist., t. III, preuv., col. xxv et xxvj.
(2) Il en est encore de même.

nées dans le fond des vallées et sur le flanc des montagnes, à des distances plus ou moins fortes, et même à deux ou trois lieues de l'église. Dans la belle saison, c'était seulement le dimanche que les membres de la même communauté se trouvaient ensemble pour quelques heures, et cet isolement presque continuel n'avait pas peu contribué à rendre les mœurs plus rudes et plus sauvages. Les Vosgiens attachaient beaucoup de prix à leurs assemblées hebdomadaires ; ils voulaient que l'église fût somptueuse, et que les cloches se fissent entendre au loin ; les plus mauvais temps, les pluies, les tempêtes et les neiges ne pouvaient les empêcher d'assister le dimanche à l'office ; et la nuit de Noël, malgré le danger que présentaient les étroits sentiers des montagnes, on voyait les pâtres et les cultivateurs, suivis de leurs familles, accourir à l'église, à la clarté de torches de sapin. L'impossibilité de passer sans ennui les longues soirées d'hiver avait introduit la coutume des *loures* ou veillées. Depuis la Toussaint jusqu'au 10 février, il était d'usage de se réunir dans une maison située sur un point central et d'un abord facile, et d'y rester jusqu'à une heure avancée ; là, pendant que les femmes filaient et que les hommes travaillaient à quelque ouvrage de boissellerie, on racontait des histoires lamentables ou fantastiques, dont le peuple est toujours avide, et qui entretenaient la superstition chez les montagnards. Plusieurs d'entr'eux, fatigués de la vie laborieuse et misérable qu'ils menaient dans leur patrie, la quittaient pour aller servir comme domestiques dans des pays plus favorisés par la nature. Il existe encore à Rambervillers une ancienne institution, qui devait être autrefois à peu près générale ; c'est la foire de la *loue*, qu'on tient tous les ans le lendemain de Noël. Les hommes et les femmes désirant trouver de l'emploi s'exposent sur la place publique aux regards de ceux qui ont besoin de domestiques ; et, après avoir apprécié d'un coup-d'œil l'intelligence, le caractère et surtout les forces physiques des candidats, on

choisit et on emmène ceux qui semblent posséder les qualités requises (1).

On doit bien s'attendre à rencontrer dans un pays aussi peu ouvert, dans des lieux aussi peu fréquentés par les étrangers, des usages particuliers et des coutumes singulières. Il y en avait effectivement beaucoup. Dans divers lieux, la jeune fille, qui voulait congédier un soupirant dont la recherche avait cessé de plaire, lui envoyait un chat, couvrait le feu ou couchait un balai devant la porte de la maison (2). Quand le père et la mère d'une fille avaient consenti à son mariage, les parents du garçon se présentaient en foule devant la demeure des premiers ; on feignait alors de les prendre pour des malfaiteurs, et on parlementait quelque temps avant de leur ouvrir la porte ; la demande faite et agréée solennellement, les fiancés buvaient dans le même gobelet ; si la femme devait quitter son lieu natal et aller se fixer dans une communauté voisine, ses amies, pour témoigner leur douleur, enlevaient les roues du chariot destiné à transporter le chétif mobilier. Le jour de la cérémonie venu, les invités, en arrivant chez la future, la trouvaient revêtue de ses habits ordinaires et vaquant aux soins du ménage, et il fallait l'inviter à changer de costume (3). Les noces se célébraient avec une pompe qui n'est plus commune dans les campagnes, et il n'était pas rare de voir une centaine de personnes assister à un mariage. Dans plusieurs villages, un ami du futur marchait devant le cortège et portait à l'extrémité d'une perche une poule blanche, symbole de la pudeur de l'épousée (4).

(1) V. Statistique du département des Vosges, par MM. Lepage et Charton, t. I, p. 716 ; Traditions populaires, croyances superstitieuses, usages et coutumes de l'ancienne Lorraine, par M. Richard, p. 69-72 et 167-170.

(2) V. Traditions etc., p. 87 et 88.

(3) V. ibid., p. 183, 184 et 187-190.

(4) V. Statistique des Vosges, ibid., p. 714 ; La poule blanche, par M. Richard, p. 1 et 2.



Quand le prêtre avait béni l'anneau nuptial, une sœur du mari y passait un large ruban noir et l'attachait à un doigt de la mariée, en lui disant : « Je vous donne cet anneau au nom de mon frère ; souvenez-vous, ma chère sœur, que vous lui devez amour et fidélité » ; aussitôt après on cessait de la tutoyer (1). A Martigny-lès-la Marche, les fiancés entraient dans l'église entourés d'une chaîne d'argent ou de cuivre argenté, afin de déjouer un maléfice dont nos ancêtres redoutaient extrêmement les effets, et que Michel Errard décrit en ces termes : « Sont en certains lieux gens de malencontre et mau-
» vouloir que, par sorcellerie, diablerie et négromancie,
» ont pouvoir et mestier d'affiquer en nœuds d'aiguillettes,
» en tant que paure espoux qu'on réduict à cestuy piteux cas
» n'est que marbre et froidure, encore que soit sa gente fe-
» melle en belle humeur que n'a de joie qu'en passe-temps
» joyeux et gaillards, dont est li paure espoux moult sot, et
» li femme moult courrouciée. Pour empescher que cestuy
» piteux cas n'obvienne, fault que li jeune gars s'estreigne en
» tant que serre sa jouvencelle en façon qu'estant l'ung l'aul-
» tre agenoillé près li dict prestre, yceux se touchent en telle
» façon que ne puisse estre passé le doigt en travers leurs
» hanches, genoux et coudes (2). »

On était persuadé que celui des deux époux qui se relevait le premier, après avoir reçu la bénédiction nuptiale, ne manquerait pas d'être le maître dans le ménage ; et parfois le mari, pour éviter ce désagrément, avait soin de s'agenouiller sur un des plis de la robe de sa femme, afin d'empêcher celle-ci d'être debout avant lui (3). Quand les mariés entraient dans leur maison, ils trouvaient une quenouille, un balai et un rateau couchés sur le seuil, et si la femme ne les

(1) V. Coutume etc. de la Bresse, p. 11 et 12.

(2) V. les fragments d'Errard conservés par Mory d'Elvange dans le recueil cité.

(3) V. Traditions etc., p. 201.

ramassait pas avec empressement pour les remettre à leur place, on en tirait le pronostic qu'elle serait une mauvaise ménagère. Ailleurs, on lui présentait dans ce moment une grande cuillère pour lui rappeler qu'elle devait désormais se livrer tout entière aux soins domestiques (1).

Le lendemain des noces, la joie faisait place à la tristesse ; les époux, suivis des conviés de la veille et couverts de vêtements de deuil, se rendaient à l'église et assistaient à un service qu'ils faisaient célébrer pour le repos de leurs parents défunts (2).

Lorsqu'un veuf ou une veuve se remariait, il était d'usage en Lorraine, comme dans plusieurs autres parties de la France, de lui donner un charivari. Si le mariage n'était pas heureux, et si la femme, ce que l'on voyait quelquefois, battait son époux et l'accablait de mauvais traitements, le plus proche voisin était promené sur un âne ou sur un bœuf. On lui tournait le visage du côté postérieur de l'animal, dont il tenait la queue en façon de bride, et deux individus le soutenaient avec des fourches qu'ils lui passaient par-dessous les bras, pendant que les autres assistants jouaient de divers instruments ou chantaient quelques couplets en harmonie avec ces scènes grotesques. On voulait ainsi punir les voisins d'avoir laissé frapper leurs compères ; mais la malignité n'ayant pas tardé à multiplier les promenades dont nous parlons, on finit par les interdire (3).

La mort avait, comme le mariage, donné naissance à une foule de pratiques singulières et de coutumes superstitieuses.

(1) V. ibid., p. 206, 208 et 209.

(2) V. Archéologie de la Lorraine, par M. Beaulieu, t. I, p. 278. Cet usage existe encore.

(3) La cour souveraine de Lorraine rendit, à cet effet, deux arrêts les 21 mars 1718 et 9 janvier 1755 ; mais, malgré la défense, la cérémonie dont il s'agit n'est jamais complètement tombée en désuétude, et il y en a des exemples assez récents. V. Traditions etc., p. 217.



Une chouette, une effraie, une pie qui se perchait sur le faîte d'une maison passait pour présager la fin de quelqu'un de ses habitants ; dans plus d'un lieu on tirait le même augure de la mort naturelle d'un chat, d'un porc et même d'une poule. Quand le propriétaire d'un rucher venait à décéder, on se hâtait d'aller l'apprendre aux abeilles, car on était persuadé que si l'on négligeait cette précaution elles périraient certainement dans l'année, et on attachait sur le rucher une petite croix en étoffe noire, afin que les mouches portassent le deuil de leur maître. On s'empressait, dans ce funèbre moment, de répandre l'eau que contenaient les vases qui se trouvaient dans la maison ; à Plainfaing, on disait que l'âme du défunt pourrait s'y noyer ; à Raon-aux-Bois, que l'on y verrait les luttes de cette âme contre le démon qui tâche de l'enlever ; ailleurs encore, qu'elle ne manquerait pas de s'y laver trois fois avant de partir pour l'autre monde. A la Bresse, à Saulxures et dans quelques villages voisins, on prenait une poignée de paille dans le lit du mort, et on allait la brûler dans un lieu où se croisaient plusieurs chemins. Si l'on croyait apercevoir sur la cendre la trace d'un pas, on pensait qu'il y aurait infailliblement un décès prochain dans la maison vers laquelle ce pas était tournée, ou du côté de laquelle se dirigeait la fumée produite par la paille en combustion. On ignore l'origine d'une pareille superstition ; mais l'usage de coudre le linceul était basé sur la crainte que l'on éprouvait de voir les décédés venir effrayer les vivants, si on n'avait pas pris cette sage et salutaire précaution. A Remiremont, on déposait sur les tombeaux du pain, du vin, du sel et d'autres aliments ; et il résulte d'un décret rendu, le 11 juillet 1614, par l'évêque d'Adria, chargé par le pape Paul V de faire la visite du chapitre, que cette pratique païenne existait encore au commencement du XVII[e] siècle (1).

(1) V. ibid., p. 106, 110-112, 116 et 119.

Les croyances superstitieuses relatives aux naissances ne peuvent être toutes mentionnées, à raison de leur multitude. On s'imaginait que l'on était menacé d'un terrible malheur si, en sortant de sa maison le matin, on faisait la rencontre d'une femme enceinte, et le seul moyen de détourner un augure aussi fâcheux était d'insulter cette femme et de rentrer immédiatement chez soi. Beaucoup de vosgiennes estimaient que, pour être promptement délivrées, elles devaient, au moment de l'accouchement, revêtir les habits de leurs maris. Ailleurs, on atteignait le même résultat en faisant sortir de la chambre les veuves qui pouvaient s'y trouver. En prenant une mesure semblable à l'égard des mouches, on ne manquait pas d'obtenir un garçon au lieu d'une fille. On était menacé de grandes infortunes, si l'on naissait entre onze heures du soir et minuit, ou bien le jour du vendredi-saint. Une femme venant de faire ses relevailles pensait connaître d'avance le sexe du premier enfant qu'elle aurait en examinant les personnes qui se dirigeaient de son côté; si elle apercevait un homme, elle ne pouvait manquer d'avoir un fils; le contraire avait lieu, si elle voyait d'abord une femme (1).

Si le vendredi-saint était regardé comme funeste aux individus qui le comptaient pour le premier jour de leur vie, il avait aussi ses avantages. Dans quelques lieux, on conservait précieusement les œufs pondus ce jour-là; on les distribuait aux personnes de sa connaissance, et il suffisait d'en manger un pour être à l'abri de la fièvre pendant toute l'année (2). On était préservé de la foudre en plaçant au dessus de son lit un des charbons provenant de la *souche* que l'on brûlait pendant la nuit de Noël. Dans plusieurs cantons des Vosges on avait coutume, quand on voulait connaître la température de l'année suivante, de prendre, avant de partir pour la

(1) V. ibid., 223-226 et 234.
(2) V. Statistique de la Meurthe, par M. H. Lepage, t. II, p. 316.

messe de minuit, douze oignons auxquels on donnait les noms des douze mois de l'année ; on fendait ces oignons, on y introduisait un peu de sel, et quand on revenait de l'office, on les regardait avec soin et, d'après l'état de fusion du sel, on jugeait quelle devait être l'humidité de chaque mois (1). La fête de saint Jean-Baptiste était presque partout l'occasion de cérémonies, dont quelques-unes étaient considérées, avec plus ou moins de raison, comme des réminiscences païennes. La veille de la fête, chaque villageois apportait un fagot pour la *bure* ou bûcher que l'on élevait sur la place publique ; on attachait ordinairement un ou deux chats au dessus du bûcher, et tandis que les flammes s'élevaient dans les airs, on dansait en cercle en chantant la ronde de saint Jean ; certaines personnes sautaient même au dessus du feu, pendant que d'autres forçaient leurs bestiaux à passer à travers la fumée, qui devait les préserver de toute maladie. L'Epiphanie donnait lieu à des festins qui dégénéraient parfois en excès, et on était persuadé que celui des convives dont la tête ne faisait pas ombre sur la muraille ne verrait pas la fin de l'année (2).

Quelques pratiques religieuses offraient un caractère singulier, mais analogue néanmoins à celui de cérémonies connues dans diverses provinces de France. La veille du dimanche des Brandons, à la chute du jour, les habitants de Goviller, munis de torches et de flambeaux, faisaient processionnellement le tour du mont d'Amon, haute colline de forme arrondie, et surmontée d'un bois, qui s'élève au milieu d'une plaine assez vaste entre Vézelise et Colombey (3). Près de l'église de Lay-Saint-Remy coule une fontaine nommée *fontaine de saint Léger*, et dont les eaux avaient une renommée singulière. Lorsqu'une personne était attaquée d'une maladie

(1) V. Traditions etc., p. 218.
(2) V. Archéologie de la Lorraine, ibid., p. 234 et 265.
(3) V. Statistique de la Meurthe, ibid., p. 224.

grave, on faisait toucher aux reliques du patron de l'église un linge à l'usage du malade, et on jetait ensuite ce linge dans le bassin de la fontaine ; s'il surnageait, on pouvait compter sur une guérison prochaine ; mais s'il coulait à fond, il n'y avait aucune espérance de salut (1).

Les superstitions les plus nombreuses et les plus répandues étaient celles qui se rattachaient à la culture des champs, à l'éducation des bestiaux, et aux animaux sauvages que les paysans étaient exposés sans cesse à rencontrer, et qu'ils avaient appris à rechercher ou à fuir. Beaucoup de cultivateurs croyaient que pour obtenir des carottes énormes il suffisait, en les semant, de toucher quelquefois sa cuisse ou de prononcer la formule sacramentelle : « Long comme ma cuisse, » gros comme ma tête ». On se gardait de semer le chanvre pendant les Rogations, parce qu'il n'aurait eu que peu de hauteur ; il n'aurait pas prospéré, disait-on, si l'on avait présenté à la bénédiction des palmes des rameaux branchus, ou si la dernière femme qui était allée à l'offrande, le jour de la Purification, n'avait pas eu une taille svelte et élancée. Aussi la plus grande femme de chaque village avait-elle soin de marcher la dernière, quand ses compagnes allaient à l'offrande. On ne pouvait sauter au dessus d'une charrue en mouvement sans compromettre la récolte du champ que l'on cultivait, et dans plus d'un canton il n'en fallait pas davantage pour être véhémentement soupçonné de sorcellerie. Le grillon avait la réputation d'assurer le bonheur de la maison dans laquelle il cherchait un asile. La tête du lucane ou cerf-volant était réputée un préservatif contre la foudre ; si on entendait pour la première fois le chant du coucou, on avait la certitude d'être toujours dans l'abondance, pourvu qu'au moment où l'oiseau chantait, on eût l'escarcelle bien garnie ou que l'on eût pris part à un bon dîner ; quand on entreprenait un

(1) V. ibid., p. 287.

voyage, on devait redouter un malheur si l'on apercevait une pie ou un lièvre, au moment de se mettre en route ; la rencontre d'un chat n'était pas moins funeste, et la jeune fille qui marchait par mégarde sur la queue d'un de ces animaux savait qu'elle ne se marierait pas pendant l'année. Les chats, surtout les noirs, passaient pour fréquenter le sabbat, mais ils n'y étaient plus admis si leur queue n'était pas entière ; aussi prenait-on la précaution de la leur couper. On attribuait à certains individus mal famés la puissance de s'approprier le lait des vaches appartenant à d'autres personnes ; il suffisait pour cela de traire la crémaillère de la cheminée ; toutefois, on parvenait à mettre fin à ces vols répétés en faisant chauffer le lait des vaches soumises au maléfice, et en y plongeant un couteau dont la lame ne manquait pas de frapper le voleur (1). Quand on trouvait des œufs de poule qui semblaient parfaitement ronds, on s'empressait de les détruire ; on se gardait bien de les faire couver, parce que l'on était convaincu qu'ils avaient été pondus par des coqs et qu'il en sortirait des serpents (2).

On regardait les mariages contractés pendant la croissance de la lune comme ceux qui réussissaient le mieux ; on pensait qu'il était dangereux de faire les semailles pendant la pleine lune, et que les récoltes seraient médiocres si l'on était brillamment éclairé par cet astre quand on revenait de la messe de minuit (3). Si l'on voulait voir se terminer heureusement une affaire que l'on avait entamée, il fallait déposer un cil dans une de ses chaussures, et pour éviter les maléfices, il était bon de mettre un peu d'eau dans le lait, de rompre les coquilles des œufs et des escargots que l'on avait mangés,

(1) V. Traditions etc., p. 73, 76, 78-80, 93, 96, 144, 161, 163 et 242.

(2) V. Archéologie de la Lorraine, ibid., p. 262.

(3) De là vient le dicton :

Clair de Noël,
Clair de javelles.

de ne pas faire la lessive pendant la semaine des Rogations et les octaves de la Fête-Dieu et de la Toussaint (1). Le 1er janvier, à minuit, on allait puiser de l'eau avec laquelle on abreuvait aussitôt les animaux domestiques. On estimait qu'elle augmentait leur vigueur et les préservait de toute maladie; l'individu qui arrivait le premier à la fontaine y déposait un bouquet, s'il avait pu s'en procurer, chose assez difficile au mois de janvier, ou brûlait une poignée de paille (2). C'était, du reste, la seule nuit de l'année où l'eau fût bonne à boire, et dans plusieurs villages on n'aurait pas voulu en prendre, parce que, disait-on, les âmes du purgatoire étaient venues s'y laver; dans d'autres lieux, on regardait l'Avent comme le temps des apparitions, et dans certains cantons de la Lorraine allemande, quantité de personnes n'osaient quitter leurs maisons la nuit qui suit le jour des âmes, dans la crainte de rencontrer un revenant (3).

Un être dont on redoutait la présence beaucoup plus que celle des esprits était le roi de la haute-chasse ou le roi des aulnes. Du mot allemand *Erlenkœnig* on avait tiré le nom Erlequin, Ellequin ou Hennequin qui servait à désigner ce terrible chasseur (4). Bien souvent, des villageois attardés et effrayés de se trouver seuls pendant la nuit, dans les champs ou au milieu des forêts, avaient cru entendre l'étrange musique du cortège d'Erlequin; on appelait cette musique *la remolière*, parce qu'elle imitait le bruit d'une meule à aiguiser, et on s'imaginait que les enfants morts sans baptême composaient la suite du chasseur infernal, et massacraient sans pitié tous les malheureux qu'ils pouvaient apercevoir (5).

(1) V. Traditions etc., p. 82, 83, 90, 162, 172 et 173.

(2) V. Archéol. de la Lorr., ibid., p. 233.

(3) V. Statist. de la Meurthe, ibid., p 316 et 334.

(4) V. Journal des savants, 1846, p. 536. D'Erlequin viennent les noms d'Elquin, Hennequin, Annequin, etc., assez communs en Lorraine, et qui, dans l'origine, se prenaient en mauvaise part.

(5) V. Traditions etc., p. 220-222.

A côté de ce roi malfaisant on plaçait les fées, qui tantôt se plaisaient à nuire, et tantôt cherchaient l'occasion d'aider ceux qu'elles avaient pris en amitié. La fée Herqueuche, bien connue dans les Vosges, ne manquait pas de jeter la pâte contre la muraille, si l'on s'avisait de pétrir dans l'octave de Noël; mais elle aimait à prêter secours aux lavandières, et, quoique toujours invisible, partageait leur pénible besogne; elle détestait les *loures* ou veillées, et plus d'une fois ceux qui s'y rendaient avaient senti les ongles aigus d'Herqueuche s'imprimer sur leur visage (1). A Chèvre-Roche, près de Thuilières, s'élevait sur un rocher une chapelle assez ancienne, dans laquelle une fée rendait des oracles, quand on voulait bien la consulter (2). Le plateau qui couronne la haute montagne du Honeck passait pour être le rendez-vous des compagnes de cette sibylle, et on assurait les y avoir vues danser, aux rayons de la lune, pendant les belles nuits d'été. Quantité de dénominations conservent le souvenir de ces êtres surnaturels; nous citerons seulement le pont des fées à Remiremont, à Uriménil, au Val-d'Ajol; le faix ou fardeau des fées, éboulement de rochers sur la pente méridionale de la côte d'Ailly; la grotte des fées à Remainviller; le ruisseau des fées, qui descend du Grand-Valtin et se jette dans la Vologne; le hameau des fées, situé sur le bord de ce ruisseau; la maison des fées, métairie aux environs de la Bresse; le moutier des fées, roche isolée près de Gérardmer, et qui de loin ressemble à une église; les roches des fées sur les montagnes d'Ormont et de Voyemont; le trou des fées, excavation naturelle à Liverdun; la fontaine des fées, à peu de distance de Tramont-Lassus; le château des fées, sur le territoire de Champenoux; la haie des fées, entre Tarquimpol et Marsal, etc. (3). Les paysans

(1) V. ibid., p. 146.
(2) V. Statistique des Vosges, t. II, p. 125.
(3) V. Traditions etc., p. 129-135.

leur attribuant un pouvoir extraordinaire, et les regardant comme les déités des fontaines qui possédaient des vertus médicinales, on fut obligé, pour détruire cette croyance pernicieuse et faire disparaître les derniers vestiges du polythéisme, de placer les fontaines sous l'invocation des saints (1).

D'autres esprits, presque toujours malfaisants, disputaient aux fées le privilège d'effrayer les voyageurs; le plus connu se nommait Culâ; il avait ordinairement la forme d'un bouc et tâchait de précipiter dans la rivière les individus qu'il rencontrait, soit en les poussant avec violence, soit en éclairant le rivage d'une manière trompeuse afin de leur faire prendre l'eau pour le bord et réciproquement (2). Des génies familiers, les sottrés, fréquentaient les maisons et aimaient à rendre des services aux domestiques, notamment à tresser la crinière des chevaux. Lorsque ceux-ci se trouvaient attaqués de la maladie qu'on appelle la plique, et qui a pour résultat de faire adhérer les crins les uns aux autres, on ne manquait pas de l'attribuer aux sottrés, et on pensait qu'ils avaient tiré vengeance de contrariétés qu'ils éprouvaient. On leur prêtait aussi d'autres malices, et la présence de ces génies était assez fâcheuse pour que l'on prît des mesures afin de s'en débarrasser. Quelques personnes traçaient, à cet effet, sur le pied de leur lit une figure représentant l'anneau du roi Salomon; beaucoup avaient simplement recours à des menaces ou à des injures (3); on lisoit, dans le même but, un passage de l'évangile selon saint Jean, et on croyait aussi que cette lecture éloignait les fées et préservait des maléfices.

De toutes ces superstitions à la sorcellerie il n'y avait qu'un pas. Le désir d'entrer en communication avec des puissances

(1) V. ibid., p. 138-142; v. aussi, dans le Bulletin de la société d'archéologie lorraine, t. I, p. 51 et suiv., un curieux mémoire de M. H. Lepage.
(2) V. Traditions etc., p. 103 et 104.
(3) V. ibid., p. 260-263; Archéol. de la Lorr., ibid., p. 268.

d'un ordre surnaturel, pour en obtenir soit des richesses, soit le moyen de faire périr ses ennemis, engagea plus d'un misérable à recourir à des pratiques non moins réprouvées par le bon sens que par l'Eglise. On ne sait trop à quelle époque reporter la première apparition des sorciers en Lorraine ; Calmet semble admettre que les pratiques dont nous parlons n'y furent connues qu'en 1552, après le siége de Metz, et que les bandes indisciplinées qui suivaient Albert de Brandebourg initièrent plusieurs lorrains à ces dangereux secrets ; mais il est sûr qu'on trouve dans notre pays des traces de la sorcellerie à partir du XIII[e] siècle. Nous avons transcrit plus haut un fragment de Michel Errard qui ne laisse aucun doute sur ce point, et nous pourrions, si nous ne craignions de trop nous étendre, reproduire un extrait de Bournon qui n'est pas moins concluant (1). Avant le milieu du XIV[e] siècle, un édit de Raoul disposa que « celuy qui feroit magie, sor-
» tiléges, billets de sort, pronostic d'oiseau, ou se vanteroit
» d'avoir chevauché (2), la nuit, avec Diane ou telle aultre
» vieille qui se dict magicienne, seroit honni et payeroit dix
» tournois » (3).

C'était, disait-on, sur un rocher assez élevé, à l'extrémité méridionale du lac de Retournemer, que se tenait le sabbat, et les voyageurs que la nécessité contraignait à passer, de nuit, près de ce lieu frappé de malédiction assuraient y avoir entendu le glapissement des renards, le grondement des ours, le sifflement des dragons, les hurlements des loups-garous, les miaulements des chats, les cris des chouettes et des hiboux, et parfois les accords d'une musique ravissante. Celui qui négligeait, en ce moment, de faire le signe de la croix, était en-

(1) V. les fragments des Coupures, règne de Ferri II, dans le recueil cité.

(2) On sait que pour se rendre au sabbat on chevauchait sur un manche à balai.

(3) V. Coupures de Bournon, règne de Raoul, dans le recueil cité.

levé dans les airs, comme une feuille morte, et précipité sur les pointes des rochers ou dans les eaux du lac (1).

La plus ancienne condamnation pour sorcellerie que nous puissions indiquer est de l'année 1372. « Audict an, rappor- » tent les chroniques messines, une bourgeoise de Mets, » nommée Biétris, fille Symon de Halefedange, et son mary » et deux aultres femmes furent arses (brûlées) entre les deux » ponts, pourtant qu'elles usoient de certains vœulx et char- » mes et aultres cais deffendus par l'Eglise. Et pour le pareil » cais fut prins Willamme de Chambre, nepveu à maistre » Guillaume le scelleur, lequel s'estrangla en la prison, et fut » trayné en l'isle et lié à ung pal; et là fut ars comme les » aultres, tout mort qu'il estoit (2). » Sous le règne de Charles II, il y eut en Lorraine une exécution qui fit beaucoup de bruit. « En l'an que fut 1408, raconte Thierriat, » fut grande desconfiture de femmes que disoit-on avoir pri- » vautez et blandities avec certain gentilhomme qu'avoit » chastel en Vosge, et qu'avoit nom Romaric Bertrand. Fut » le sire de Nancy, qu'estoit séneschal, que fut en ordre pour » faire et parfaire ledict procès, dont advint jugement. Par- » quoy fut le susdict Bertrand accusé d'avoir science de né- » gromance et sorcellerie, si fut oncques qu'en eust, et avint » qu'iceluy avoua que, par malengin et sorcellerie du diable, » avoit mis à mal maintes filles et femmes.......... Mainte- » nant que le susdict avoit grande repentance de sesdicts » faicts, et estoit au demourant bon homme et loyal subject, » fut, par grâce de Monseigneur le Duc, gratifié d'un prestre » qui l'entendit à confesse et récipiscence; ce que n'avoit esté » en nos pays, encore que fust environ sept ans l'us de nos

(1) On croyait qu'il se tenait une autre réunion du même genre dans une vallée au midi de la montagne de Parmont. V. Traditions etc., p. 11, 12 et 236.

(2) V. p. 112.

» voisins de France (1). » En 1437, un bombardier de Metz, appelé Commoufle, fut traité avec une indulgence extraordinaire ; on lui enjoignit seulement d'aller demander à Rome l'absolution de son péché ; on doit remarquer, à la vérité, que Commoufle était seulement prévenu de magie à cause de son adresse, mais qu'il ne fut pas convaincu légalement. En 1445, « furent prinses en la cité de Verdun trois femmes sorcières » et servantes de tous les ennemys d'enfer, lesquelles feirent » très-énormes péchez, espécialement de faire par lour mau- » vais art tonner, graller et diverses tempestes, tellement que » plusieurs fins (cantons) de bled, de vignes, de maisons fu- » rent tempestées et mises à ruyne. Item, la première s'appel- » loit Jennette et estoit boitouse, et fut jadis prinse à Chastel » de Sainct-Germain pour ledict cas, et fut relaschée; mais » elle fut signée de fer chault on visaige, et commandée, sur » à estre arse, que plus n'en useroit; néantmoins, elle ésistant » au lieu de Verdun recheust en ladicte hérésie et crimes, par » laquelle rancheute elle fut par jugement eschaidée public- » quement, et incontinent elle fut arse, et le nom d'elle en » lour sinagogue de diablerie ot (eut) nom Lochatte, et son » maistre Cloubault, et faisoit hommaige à son maistre de » baisier son par-derrière. Item, l'aultre avoit nom Jehenne, » en sinagogue Chamet, et sa maistresse Morquelsse et son » maistre Carbollette, et faisoit hommaige à son maistre de » baisier son dos. Item, la tierce, qui estoit femme don » maistre-eschevin de Verdun, ot nom Didet, et en son si- » nagogue Hapillat, et sa maistresse Jacobée et son maistre » Grissepanier, et faisoit hommaige à son maistre de baisier » en la bouche. Item, en oultre, que lesdictes Jennette et Je- » henne faisoient hommaige à lour maistre chascune d'une

(1) V. Mémoires, règne de Charles II, dans le recueil cité. L'ordonnance du roi Charles VI qui permit de donner des confesseurs aux personnes condamnées à mort est du 12 février 1397.

» poulle, et la femme don maistre-eschevin des rogneulles
» de ses chavoulx et de ses ongles, et ne fut point arse ; mais
» les deux aultres furent très-bien arses et bruslées et mortes.
» Item, en celle année, fut prins ung boin homme..... en la
» ville de Xeulle, pour la matière desdictes femmes dessus-
» dictes, et fut gecté en la rivière du commandement des
» seigneurs de ladicté ville de Xeulle (1). »

Ces détails presque hideux, que nous avons transcrits pour faire apprécier la manière dont on poursuivait alors les sorciers, se retrouvent dans la plupart des procès de cette nature, et nous avons regret de dire qu'à partir du XVe siècle on vit croître sans cesse le nombre des sorciers, et par conséquent la quantité des condamnations capitales. Néanmoins, vers le milieu de ce siècle, on hésitait encore à envoyer au bûcher tous les individus soupçonnés de magie. En 1448, une femme de Gorze en fut quitte pour avoir le visage marqué à trois places avec un fer chaud, et un homme, que l'on regardait comme aussi coupable, reçut ordre de s'éloigner à dix lieues. En 1456, les vignes furent gelées au mois d'avril, et on imputa ce malheur aux sorciers ; un jeune homme de Pont-à-Mousson rapporta qu'il en avait vu plusieurs se concerter dans ce but et donna leur signalement ; sur ses indications, on arrêta quatre habitants de Pont-à-Mousson, un homme et trois femmes de Nomeny, trois femmes de Toul et un bourgeois de Vic, que l'on appelait *le vieux saint*, sans doute par ironie ; celui-ci déclara que, pour déterminer la gelée, il avait préparé avec ses complices et jeté dans une fontaine, près de Delme, une mixtion dont les effets étaient souverains ; les accusés furent tous condamnés à mort et périrent au milieu des flammes. L'année suivante, les magistrats messins firent subir le même supplice à trois femmes et à un

(1) V. la chronique du doyen de Saint-Thiébaut, dans Calmet, Hist., t. II, preuv., col. cclviij et cclix.

homme qui avaient « renié Jésus-Christ, la Vierge, chresme » et baptesme, et prins le diable pour seigneur ». En 1482, on traduisit devant la justice de Senones Idatte, femme de Collin Patenostre du Ménil, qui était suspectée de triaige et génocherie. Le tribunal, présidé par Jean Dupuy, prévôt des comtes de Salm avoués de l'abbaye, se composait de tous les sujets du monastère et de ceux des comtes; il examina l'affaire avec la plus grande attention et condamna l'accusée au dernier supplice (1). L'année 1488 fut extrêmement pluvieuse, et on ne manqua pas d'imputer aux sorciers le mauvais état des récoltes; les magistrats messins se signalèrent par l'activité qu'ils mirent à rechercher les prétendus coupables; trois hommes et vingt-cinq femmes furent arrêtés à Metz et dans les lieux voisins, et n'eurent pas un meilleur sort que les malheureux dont nous venons de parler (2). Vers la Saint-Jean, les individus que l'on considérait comme adonnés à la magie devenaient l'objet d'une surveillance plus rigoureuse; on croyait, en effet, que c'était ce jour-là qu'ils parcouraient les bois pour y découvrir les herbes propres à leurs mixtions diaboliques, principalement la sélage et la verveine. Ils les cueillaient de la main droite et les jetaient dans leur panier sans les regarder; pour qu'elles eussent toute leur vertu, elles devaient être arrachées pendant que la cloche sonnait midi ; aussi dans quelques villages des environs de Lunéville avait-on coutume de ne sonner que deux ou trois coups, afin de laisser aux sorciers le moins de temps possible pour ramasser les plantes qu'ils avaient rencontrées (3).

Tandis que l'animadversion populaire se dirigeait de plus en plus chaque jour contre les misérables et les imbéciles qui

(1) V. Calmet, Hist. de l'abbaye de Senones, ch. 33, n° 13, ms. de la bibl. publ. de Saint-Dié.

(2) V. Justice crim. des duchés de Lorraine et de Bar, par M. Dumont, t. II, p. 25 et 26. Cet ouvrage nous a fourni des renseignements précieux.

(3) V. Archéol. de la Lorr., p. 266.

ne craignaient pas de choisir l'ingrat métier de négromant, elle cessait de poursuivre les Juifs. Ils en profitèrent pour s'établir dans certaines villes dont les portes ne leur avaient pas été ouvertes jusqu'alors. En 1435, les Verdunois, ayant envoyé des représentants au conciliabule de Bâle, demandèrent aux prélats qui s'y trouvaient réunis l'autorisation de recevoir des juifs dans leur ville pour la commodité du commerce. Ils éprouvèrent un refus ; mais, par compensation, ils obtinrent de l'empereur Sigismond un édit enjoignant à tous les membres du corps germanique, sous peine de payer une amende de vingt marcs d'argent, de laisser passer paisiblement les marchands qui se rendaient à Verdun. Les villes tenaient toujours beaucoup, et avec raison, à ce que les communications de l'une à l'autre fussent libres et sûres, et l'on vit, en 1440, les Messins entreprendre une expédition militaire pour atteindre ce but. André de Parroye et Philbert du Châtelet avaient enlevé François le Cousson, marchand de Metz, sans doute afin d'en tirer quelqu'argent. Les magistrats, avertis de cet acte de violence et ayant fait « leurs requestes » comme il appartenoit, dont ils eulrent maigre response », arrêtèrent des sujets lorrains et déclarèrent qu'ils ne les relâcheraient qu'au moment où François le Cousson serait remis en liberté. André et Philbert, s'imaginant intimider les magistrats, firent une course jusqu'auprès de Metz, incendièrent deux métairies et s'emparèrent de quantité de bestiaux ; mais leurs adversaires ne se tinrent pas pour battus ; ils conduisirent dans le val des Faux une petite armée, qui ramena « grant foison de vaiches, de chevaux et d'aultres bestes » ; et les Lorrains, comprenant quelles pouvaient être les conséquences des brigandages de leurs compatriotes, se hâtèrent de renvoyer François le Cousson et de traiter avec les Messins (1).

(1) V. Les chroniques de Metz, p. 207.

Si la lecture attentive des documents originaux ne fournit que bien peu de détails sur le commerce de la Lorraine au XVe siècle, on rencontre beaucoup de renseignements sur une industrie qui, après avoir fait des progrès lents, mais continuels, était parvenue à un haut degré de prospérité. Nous voulons parler de la fabrication du verre. L'immensité des forêts qui couvraient une partie de notre pays et le bas prix du bois engagèrent à créer des verreries dans plusieurs lieux, et notamment dans les environs de Darney; on ignore à quelle époque furent fondés les premiers établissements; néanmoins, quand on sait quels développements l'industrie verrière avait pris sous le règne de René Ier, on est forcé d'admettre que son introduction chez nous remontait à deux ou trois siècles. En 1448, les verriers de Darney s'adressèrent au prince Jean, qui gouvernait la Lorraine en l'absence de son père, et en obtinrent, le 21 juin, des lettres confirmant les concessions que les ducs leur avaient faites. Les lettres présentent les noms de quelques fabricants, ainsi que la désignation des usines où ils travaillaient, et la mention des avantages dont jouissaient les personnes occupées à ce travail. On lit dans cette pièce : « La supplication de nos amez Pierre Brysonale, » filz de Jehan Brysonale, Henry filz, Nycholas Mengin, » Jacob Guillaume du Tisal et Jehan son filz, tous verriers » et ouvriers ez verrières de Jehan Brysonale, en la verrière » des Anffans, en la verrière Jacob et en la verrière Jehan » Hennezel, qui à présent est vague, icelles verrières estans » ez bois et forestz de Monseigneur, en sa prévosté de Dar- » ney, en son duchié de Lorrainne, avons oye : contenant » que comme lesdicts maistres et ouvriers de verre soyent, à » cause de leurs mestiers, et doibvent estre privilégiez et » ayent plusieurs beaux droitz, libertez, franchises et pré- » rogatives, et dont eulx et leurs prédécesseurs ayent joui et » usé de tous temps passez, et esté tenuz et réputez en telle » franchise, comme chevaliers estimez et gens nobles dudict

» duchié, sans que en ce leur ait esté mis aulcun empesche-
» ment; desquelz droitz et franchises iceulx maistres et ou-
» vriers avoyent lettres des prédécesseurs de Monseigneur et
» ducz de Lorrainne, ezquelles estoyent desclarez les droitz
» et priviléges octroyez auxdicts verriers. » Jean rappelle que ceux-ci avaient déposé leurs titres dans la ville de Darney, où ils les croyaient en sûreté; que cette ville était tombée au pouvoir de l'ennemi, et que les titres avaient disparu; «.... pourquoy (les gentilshommes-verriers) font grand double
» que on temps advenir, pour ce qu'ils ne pourront faire de-
» bument apparoir des privilèges, droitz et prérogatives dont
» ils sont donnez et qu'ils ont usez, ne soyent par aulcuns
» officiers de Monseigneur empeschez et prohibez en leurs-
» dicts privilèges ». Jean énumère ensuite les concessions octroyées par les prédécesseurs de son père, et confirme ces concessions, en qualité de régent du duché : «..... les
» dessus nommez ouvriers de verres, ensemble leurs hoirs
» et successeurs ouvrans dudict mestier ez dictes verrières,
» et un chascun d'iceulx, voulons, dit-il, estre tenuz francs,
» quittes et exempts de toutes tailles, aydes, subsides, d'ost,
» de giste et de chevaulchiées, et de tous débitz, exactions et
» subventions quelconques qui pourroyent estre imposez sur
» le duchié de Lorrainne, sans que lesdicts ouvriers verriers
» y soyent aulcunement gesnez, imposez, contribuez et con-
» traintz en quelque manière que ce soit. Iceulx lesdicts
» ouvriers pourront faire, ez dictes verrières, verres tels et
» de telle couleur que leur plaira, et les faire mesner et
» pourront les vendre par tous les pays de Monseigneur où
» bon leur semblera, sans que eulx ou ceulx qui mesneront
» ou qui porteront lesdicts verres soyent tenuz, à cause des-
» dicts verres, payer aulcun passaige, gabaile, ni tributz
» quelconques; mais les porteront, mesneront et vendront
» tout franchement, sans que empeschement leur soit donné. »
Jean leur permettait de nourrir dans les forêts domaniales

cent porcs, « pour la provision de leurs mesnaiges et leur
» deffruict;......... de prendre, couper et remporter bois,
» c'est à sçavoir mairiens pour les édifices et reffaisons à faire
» en leurs maisons et ez verrières, et bois aussi pour ardoir
» (brûler), tant pour les nécessitez de leurs mesnaiges que
» pour lesdictes verrières,..... au moins de dommaige que
» faire se pourra pour Monseigneur, et au plus grand proffit
» et aisance que faire se pourra pour lesdicts ouvriers », qui recevaient également l'autorisation de cueillir dans les bois toutes herbes nécessaires à l'exercice de leur industrie, et de « chasser,....... à l'environ desdictes verrières, à bestes gros-
» ses et rousses, à chiens et harnois de chasse, quand il leur
» plairoit, sans pour ce estre reprins ». En retour d'avantages si considérables, on ne leur imposait d'autre obligation que celle de verser, « chascun an,.... ez mains du receveur-
» général, la somme de six petits florins au comptant, chas-
» cun florin de deux gros, monnoye courant au... duchié de
» Lorraine » (1).

Ces concessions, qui prouvent combien nos ducs attachaient d'importance à la branche d'industrie dont il est question, eurent pour résultat d'augmenter rapidement le nombre des usines. Celle de Jean Hennezel, qui avait cessé de fonctionner, fut rétablie; en 1475 s'éleva la verrerie de la fontaine Saint-Vaubert, construite par Colin Thiédry; en 1488, celle de Lichecourt, appartenant à Jean du Tisal; en 1491, celle du Fay de Housseraille, près de Tendon, créée par Guillaume Hennezel; en 1494, celle de Pierre Thiédry, près de Darney; en 1496, celle de Passavant, fondée par Simon du Tisal, et celle de Martinvelle, dirigée par Antoine et Christo-

(1) L'original des lettres du prince Jean n'existe plus, mais on en possède une confirmation datée du 15 septembre 1469; v. Trésor des chartes, layette *Darney, II*, n° 1; v. aussi Les gentilshommes verriers ou recherches sur l'industrie et les privilèges des verriers dans l'ancienne Lorraine, aux XVe, XVIe et XVIIe siècles, par M. Beaupré, p. 11-17.

phe Thiédry, qui fabriquaient du verre de grandes dimensions (1).

Une autre industrie, que nous avons déjà signalée et qui était encore florissante au XV[e] siècle, était l'éducation des abeilles. Ceux qui s'y livraient avaient obtenu la permission d'acquitter avec de la cire les redevances habituelles. « L'Etat des revenus du prince ès bailliages de Nancy et Vosges en l'an 1440 » constate que le receveur-général avait, cette année, accepté en paiement cent quatre-vingt-six quartes de cire (2), et les comptes du même receveur-général pour les années 1470, 1471 et suivantes démontrent que les celléiers continuaient à faire des recettes de cire, laquelle était employée dans le service du palais ducal ou vendue au profit du domaine (3).

Au XV[e] siècle on ne voyait plus, comme autrefois, les commerçants lorrains, et particulièrement ceux de Verdun, entreprendre de longs voyages dans l'intérêt de leur négoce. Les pèlerinages eux-mêmes avaient cessé presque complètement; toutefois, trois messins : Geoffroy Dex, Jean Baudoche le jeune et Collin de Chailly visitèrent Jérusalem en 1441, et les deux premiers en revinrent avec le titre de chevaliers du Saint-Sépulchre (4). Cette rareté des pèlerinages doit être attribuée aux progrès de la puissance ottomane, mais surtout à l'affaiblissement des croyances qui prépara la prétendue réforme du siècle suivant. Quand on étudie avec soin, et dans les documents originaux, l'époque à laquelle est parvenu notre récit, on est frappé de la décadence qui se manifeste dans la

(1) V. Recherches sur l'industrie en Lorraine, par M. H. Lepage, chap. I, des verreries, dans les mémoires de l'Académie de Nancy pour 1849, p. 28 et 29.

(2) V. Trés. des chartes, layette *Estats-Généraux*, *I*, n° 66.

(3) V. ces comptes dans le Trés. des ch.

(4) V. la chron. du doyen de Saint-Thiébaut, dans Calmet, Hist., t. II, preuv., col. ccxl. Un autre messin, Jean de Heu, fit le pèlerinage de Jérusalem en 1463.

plupart des institutions religieuses, et effrayé à la vue de la discorde qui éclate entre les puissances spirituelle et temporelle.

Le pape Pie II ayant défendu aux Messins de soutenir Diéther d'Isembourg, qui voulait prendre possession du siége archiépiscopal de Mayence, ils refusèrent nettement d'obéir au souverain-pontife et contraignirent les ecclésiastiques à suivre le même parti (an. 1462). Vingt-quatre chanoines de la cathédrale et quelques-uns de ceux des collégiales Saint-Thiébaut et Saint-Sauveur, ayant préféré leur devoir à leur tranquillité, furent en quelque sorte mis hors la loi; on défendit de leur rien vendre, d'avoir aucun commerce avec eux, de cultiver leurs terres et de payer ce qu'on leur devait. Les chanoines furent obligés, pour ne pas mourir de faim, de se retirer à Pont-à-Mousson, où ils célébrèrent l'office canonial dans l'église des Antonistes. Ils tâchèrent d'intéresser à leur cause tous les souverains; l'empereur Frédéric III, le roi de France, les ducs de Bourgogne et de Lorraine leur envoyèrent des lettres de sauvegarde et tâchèrent de négocier un accommodement; mais les Messins se montrèrent inflexibles, et le pape lança contre eux une excommunication, qui fut confirmée par Paul II son successeur. Cette mesure fut également impuissante; les bourgeois persévérèrent dans leur révolte et firent subir mille vexations aux religieux mendiants, qui demeuraient fidèles au Saint-Siége. Georges de Bade, évêque de Metz, fit tant d'efforts et d'instances pour amener une transaction, qu'il réussit enfin à réconcilier ses diocésains; néanmoins, la paix ne fut faite qu'au mois de février 1466, et les chanoines rentrèrent dans la ville seulement le 2 mai 1467, après un exil de près de cinq ans (1).

(1) V. Les chron. de Metz, p. 297 et suiv. Il est bon de se tenir en garde contre ce récit, où transpire à chaque page l'esprit de révolte qui animait la bourgeoisie messine.

Le diocèse de Verdun n'avait pas été plus tranquille pendant l'épiscopat de Guillaume Fillâtre. Le prélat se brouilla avec le chapitre de sa cathédrale et il eut la malheureuse pensée de recourir à Robert de Sarrebrück, damoiseau de Commercy, et à d'autres châtelains aussi peu scrupuleux, qui ravagèrent les domaines des chanoines et commirent des excès sans nombre. Le concile de Bâle somma l'évêque d'indemniser le chapitre. Guillaume ne tint aucun compte de l'avertissement et fut condamné par contumace. Comme il était attaché au parti du pape Eugène IV, il s'inquiéta fort peu de cette sentence ; toutefois, il se rendit dans la ville de Bâle, peu après, et eut des conférences avec trois députés des chanoines et avec Guillaume Huin, archidiacre de Verdun, promoteur-général du concile et plus tard cardinal. A la suite de ces pourparlers une transaction, conclue au mois de mai 1439, rétablit la concorde et assura au chapitre une indemnité de cinq cents florins, pour le paiement de laquelle Fillâtre engagea la terre de Bouzey (1). Depuis ce moment le prélat paraît avoir vécu en paix avec son clergé, mais il eut des difficultés avec les magistrats de Verdun ; on n'en connaît pas les causes, ni les détails ; on sait seulement que Guillaume ayant voulu sortir de la ville, les magistrats, saisissant le moment où il traversait le pont de la Chaussée, firent fermer brusquement les portes qui en défendaient les deux extrémités, et retinrent pendant quelques heures l'évêque et sa suite dans cette espèce de prison. Un pareil affront acheva de dégoûter Fillâtre, qui obtint du souverain-pontife l'autorisation de permuter son évêché contre celui de Toul (2), dont le titulaire, Louis d'Haraucourt, désirait vivement remonter sur le siége épiscopal de Verdun qu'il avait déjà occupé. Les souvenirs qu'il y avait laissés n'étaient pas, au reste, de nature à

(1) V. Wassebourg, f^os^ cccclxxxvij v°, cccclxxxviij et cccclxxxix r°.
(2) V. idem, f^os^ ccccxcvij v° et ccccxcviij r°.

inspirer aux Verdunois l'envie de le revoir parmi eux. Il avait conçu une passion coupable pour une dame aussi remarquable par sa vertu que par sa beauté, et obéissant à un sentiment de jalousie contre l'archidiacre Guillaume Huin, qui fréquentait la maison de cette dame, il le fit attaquer par une troupe de scélérats, au moment où l'on sortait de la cathédrale. L'archidiacre parvint à se réfugier dans la crypte, et les gens de l'évêque, voyant qu'ils ne pouvaient atteindre Guillaume, déchargèrent leur fureur sur sa maison qu'ils saccagèrent, ainsi que celles de deux chanoines. Le chapitre, irrité de l'outrage qui venait d'être fait à deux de ses membres, invita Louis à réconcilier l'église souillée par l'attentat dont l'archidiacre avait failli devenir la victime ; l'évêque éluda la demande ; l'animosité devint plus grande encore quelques mois après, et les partisans du prélat commirent différentes hostilités sur les domaines de ses adversaires (1).

Le second séjour de Louis à Verdun fut plus tranquille que le premier, et lorsque le prélat mourut au mois d'octobre 1456, il était en si bonne intelligence avec les chanoines qu'ils lui donnèrent pour successeur son neveu, Guillaume d'Haraucourt. Guillaume se rendit en France, se lia avec le cardinal La Balue, prit part aux mêmes intrigues, fut disgracié avec lui et enfermé, à la Bastille, dans une cage de fer où il resta quatorze ans (2).

Des prélats aussi mondains ne pouvaient s'astreindre à diriger l'administration de leurs diocèses ; quelques-uns même ne furent jamais revêtus du caractère épiscopal ; il en résulta que le gouvernement ecclésiastique tomba entre les mains d'évêques *in partibus*, ordinairement tirés des ordres de saint Dominique et de saint François, et qui portaient le titre assez impropre de suffragants. L'évêque de Metz Georges de Bade

(1) V. idem, f^os cccclxxv v°, cccclxxvj et cccclxxvij.
(2) V. idem, f^os dvij, dxj v° et dxij.

avait pour suffragant Didier Noël, qui avait succédé, en 1482, à Simon *de Rubo* évêque de Panéas. Lorsque Louis d'Haraucourt tenait le siége épiscopal de Verdun, il se faisait remplacer par son suffragant, Henri de Vaucouleurs évêque de Christopole (1). Ce titre d'évêque de Christopole était réservé aux suffragants de Toul, qui le portèrent successivement. Le plus ancien que l'on connaisse est Mathias de Villeneuve, qui mourut en 1375, après avoir régi le diocèse pendant les épiscopats de Pierre de la Barrière et de Jean de Heu; on trouve ensuite François, suffragant du cardinal de Neufchâtel (2); Gilles sous l'évêque Philippe de Ville; Jean d'Yvoy, qui vivait en 1400; Imenteus *de Tabeio*, sous Henri de Ville; Henri de Vaucouleurs, gardien des cordeliers de Toul, qui suivit à Verdun Louis d'Haraucourt; Jean Obem, dominicain, suffragant de Guillaume Fillâtre; Jean de Sorcy, cordelier, et Pierre Liétard, dominicain, dont la vie se prolongea jusque dans les premières années du XVI[e] siècle (3).

Les élections qui avaient placé sur les siéges épiscopaux de notre pays des évêques indignes de les remplir s'étaient faites, pour la plupart, sans la liberté convenable, et les princes voisins avaient trop souvent réussi à faire nommer les candidats de leur choix. Les chapitres, à qui cet état de choses ne plaisait pas, cherchaient, mais en vain, à recouvrer leur ancienne indépendance. La pragmatique-sanction de Charles VII parut à quelques-uns d'entr'eux un moyen prompt et sûr pour atteindre ce but. Le 7 juin 1441, les chanoines de la cathédrale de Verdun déclarèrent qu'ils en adoptaient les dispositions, et le chapitre de la Madeleine de la même ville s'empressa de suivre leur exemple (4). On sait que la pragmatique rétablissait les formes anciennes pour l'élection des

(1) V. idem, f° cccclxxxij r°.
(2) Il portait le titre d'évêque de Sidon.
(3) V. Benoît, Hist. de Toul, p. 171 et 172.
(4) V. Wassebourg, f° ccccxc v°.

évêques, abolissait les réserves et les expectatives, réglait que l'on ne pourrait appeler au pape sans avoir passé par les juridictions inférieures, supprimait les annates et limitait, d'une manière dangereuse, l'autorité du souverain-pontife. Peu d'années après, le concordat germanique conclu entre le roi des Romains Frédéric III et le pape Nicolas V fut introduit dans le diocèse de Metz; Nicolas donna à cet effet plusieurs bulles, dont la plus ancienne est de 1448 (1). Le concordat supprimait, comme la pragmatique, les provisions, les grâces et les expectatives, rendait aux chapitres, sous certaines réserves, le droit d'élection, transformait les annates, mais respectait, au moins dans les choses essentielles, les droits de la papauté. Les articles du concordat germanique furent également mis en vigueur dans les diocèses de Toul et de Verdun. Ce fut pour peu de temps; car Wassebourg, qui vivait dans la première moitié du XVI[e] siècle, assure que l'on n'observait ni la pragmatique abolie sous le règne de Louis XI, ni le concordat; que les églises de Metz, Toul et Verdun étaient entièrement à la disposition du pape sous le rapport de la collation des bénéfices; que les élections y étaient fort rares, etc. (2).

Une pareille anomalie tient probablement à ce que les trois villes épiscopales, bien que faisant partie de l'empire, se trouvaient, à cause de leur situation, dans la dépendance de la France. Nous avons rapporté plus haut des faits qui le démontrent, et nous pouvons ajouter que cette espèce d'usurpation des monarques français s'étendait non seulement aux matières temporelles, mais aussi, quoique plus rarement, aux affaires religieuses. C'est ainsi que, sous l'épiscopat de Guillaume Fillâtre, le roi de France envoya dans la ville de

(1) Deux de ces bulles sont imprimées dans Calmet, ibid., t. III, preuv., col. ccxiv-ccxvij.

(2) V. f° ccccxc v°.

Toul comme inquisiteurs de la foi les Pères Jean Bréhalli et Pierre Régis (1). Ces deux religieux sont les derniers inquisiteurs que l'on vit en Lorraine au XVe siècle; du moins l'histoire n'en nomme-t-elle pas d'autres, tandis qu'elle nous a conservé le souvenir de ceux qui exercèrent ces délicates fonctions pendant le XIVe siècle et le commencement du XVe. Le premier est le P. Garin, de Bar-le-Duc, dominicain du couvent de Metz; il eut pour successeurs Renaud de Ruisse (1340); Jean de Bonne-Fontaine (1355); Nicolas de Hombourg (1390); Martin d'Amance (1400), évêque de Gabala et suffragant de Metz, dont les pouvoirs embrassaient les trois évêchés; Laurent de Neupont (1414); Léonard Listard; Jean d'Alizey; Jean d'Yvoy, et le P. Mathias, dont quelques-uns possédaient une autorité aussi grande que celle de Martin d'Amance, au lieu que les autres ne pouvaient agir que dans un seul diocèse. Leur mission se bornait, d'ailleurs, à une surveillance générale sur l'enseignement, et on ne connaît guère d'autre procédure pour hérésie que celle dont furent suivies les prédications séditieuses des observantins de Metz (2).

Le triste spectacle qu'offraient certaines communautés monastiques, et les décrets promulgués par les conciles de Constance et de Bâle inspirèrent à plusieurs religieux et religieuses le désir de travailler efficacement à une réforme des mœurs; mais cette entreprise rencontra de grands obstacles. André, abbé de Saint-Pantaléon de Cologne, et Georges, abbé de Saint-Georges dans la Forêt-Noire, visiteurs de la congrégation bénédictine allemande de Bursfeld, s'étant présentés à l'abbaye de Vergaville, en 1488, pour examiner l'état de la discipline, ne furent pas admis dans le monastère, et l'abbesse, Anne de Vintrange, tant en son nom qu'au nom de toutes les sœurs, interjeta un appel devant le souverain-pontife. Il était

(1) V. Benoit, ibid., p. 530.
(2) V. Calmet, Bibl. lorr., col. 545 et 546.

cependant très-urgent de s'occuper de cette abbaye, dont les religieuses avaient cessé de garder la clôture et s'étaient habituées à vivre presque comme des séculières. Heureusement, Anne de Vintrange se décida, quelque temps après, à exécuter ce que l'on exigeait d'elle, en rétablissant la clôture et en prohibant les coutumes que l'on avait réprouvées comme contraires à la règle de saint Benoît. Les communautés de la ville de Metz, bien que réformées, à l'exemple de beaucoup d'autres, depuis le commencement du siècle, avaient de nouveau négligé les prescriptions de ce code. Au mois de mai 1499, l'évêque Henri de Lorraine promulgua des statuts aux termes desquels les religieux et les religieuses ne pouvaient plus sortir des cloîtres sans permission, parcourir la ville sans être accompagnés, manger ou coucher hors de leurs maisons sans cause grave, assister aux jeux et aux spectacles, être parrains ou marraines, donner ou recevoir des présents, si ce n'était avec l'autorisation des supérieurs, aliéner enfin les biens des monastères sans l'aveu du prélat, qui imposa de plus l'obligation de lire, tous les mois, un chapitre de la règle (1).

La difficulté que l'on éprouvait à conserver les anciennes abbayes, et à entretenir dans ces maisons un nombre suffisant de religieux, empêchait d'en établir de nouvelles. Au XVe siècle, on ne fonde plus de couvents, et c'est à peine si l'on a le courage d'achever ceux que l'on avait commencé à construire en des temps plus heureux. La quantité des hôpitaux ne paraît pas non plus s'être accrue considérablement, car l'affaiblissement de la foi entraîne d'ordinaire celui de la charité ; mais on donna une meilleure organisation aux hospices de toute nature que les XIIIe et XIVe siècles avaient vus naître. En 1438, René Ier et Isabelle publièrent une ordon-

(1) V. Calmet, Hist., t. II, col. 1224 et 1225.

nance pour l'administration de ces établissements (1). Chacun d'eux était régi par un maître ou gouverneur, assisté d'une sorte de commission de surveillance composée de deux personnes, prises, autant que possible, parmi les descendants des fondateurs (2). La commission examinait les comptes du gouverneur et procédait, chaque année, au récolement du mobilier. Toutes les offrandes devaient être versées dans un coffre muni de trois serrures, dont les clefs restaient entre les mains du gouverneur et des membres de la commission ; la nomination de celui-là appartenait au prince, et, par un singulier privilége, le gouverneur de l'hôpital Saint-Julien de Nancy avait le droit de visiter tous les autres hospices et de choisir les membres de leurs commissions administratives. Le gouverneur pouvait « prendre du bois pour l'affouage...... » raisonnablement, et...... maronnage pour édifier et pour » les réparations et réfections nécessaires...; il pouvoit....... » mettre porcs ez bois du domaine en la saison accoustumée, » pour le vivre et provision nécessaire de l'hospital rai- » sonnablement par l'advis du gruyer, sans pour ce payer » aulcun droict ». On lui accorde également la faculté de pêcher et faire pêcher « au filet et treuble » dans les rivières voisines, mais « pour la substentation seulement.... du mais- » tre de l'hôpital, des pauvres créatures malades qui y sont, » et des serviteurs tant seulement, sans que nulle aultre per- » sonne puisse participer au poisson qui ainsy seroit prins ». Le duc ajoute à ces avantages importants la donation à chaque maison d'un demi-muid de sel à livrer, tous les ans, dans la saline de Dieuze. Comme on hébergeait les pauvres voyageurs, une disposition spéciale détermine les mesures à adopter, en cas de guerre, pour empêcher des soldats ennemis ou des

(1) Elle est imprimée dans Rogéville, Dict. des ordonn., t. I, p. 579-582.

(2) L'importance de l'hôpital Saint-Julien de Nancy engagea René Ier à augmenter le nombre des membres de la commission administrative ; v. idem, ibid., p. 583.

espions de pénétrer dans les villes sous le costume de mendiants. Ceux qui « requéroient pour Dieu l'hospitalité de » l'hospital » devaient être escortés par un des portiers jusque dans la maison ; il leur était enjoint de ne pas la quitter, de ne parler à personne, sinon en la présence du gouverneur de la ville, et le lendemain matin on les reconduisait jusqu'à la porte que l'on refermait sur eux.

Les réformes tentées vers la fin du XVe siècle ne portaient pas uniquement sur des habitudes coupables et entièrement opposées soit aux règles monastiques, soit aux statuts synodaux ; on essaya d'abolir aussi des usages que leur antiquité devait recommander à l'indulgence des rigoristes. Telle était la coutume établie dans le chapitre de Toul de collationner au chœur pendant le carême. Ce repas, dont l'origine se perdait dans la nuit des temps, ne donnait lieu d'ailleurs à aucun scandale, puisque les chanoines se bornaient à manger un morceau de pain et à boire une petite mesure de vin pendant la lecture qui précédait les complies (1). Telles étaient aussi les danses exécutées par les chanoinesses de Remiremont, le lundi de la Pentecôte. Elles prétendaient, lit-on dans un mémoire concernant la réforme de ce chapitre, « avoir le droit » de danser après dîner en la cour de la maison abbatiale : la » première danse appartenante à Madame l'abbesse, et la se- » conde au chapitre. Que si ladite dame abbesse ne veut ou » ne peut s'y trouver, ajoute le mémoire, elle est obligée de » fournir une dame à sa place pour danser. Auquel jour » encore lesdites dames veuillent que les bourgeois dudit » Remiremont paroissent en armes, et qu'ils passent devant » elles en l'église et parmi la maison abbatiale, et au troisième » tour ladite dame abbesse leur doit à boire en sadite maison, » pendant que lesdites dames dansent à la vue d'iceux et des » estrangers arrivés ce jour audit Remiremont. Et lesdites

(1) V. Benoit, ibid., p. 642.

» dames disent encore que leurs principaux officiers, savoir : » les sieurs grand prévost, grand et petit chanceliers et le » chancelier de l'estat, qui sont tous ecclésiastiques, leur » doivent certain nombre de danses ; et de fait, lesdits offi- » ciers, le bonnet quarré avec le bouquet sur la tête, ou leurs » lieutenans et commis, les mènent danser dans l'après-souper » audit cloître, et dure ladite danse beaucoup à cause du grand » nombre d'icelles (1). » Le lundi de la Pentecôte était un véritable jour de fête pour le chapitre et la ville de Remiremont ; les habitants de huit villages voisins se rendaient en procession dans l'église de saint Romaric, et, pour se distinguer des autres, chaque communauté portait des branches de différents arbres ou arbrisseaux : Dommartin du genévrier, Saint-Amé du muguet, Saint-Nabor de l'églantier, Saint-Etienne du cerisier, Vagney du sureau, Saulxures du saule, Rupt du chêne, Ramonchamp du sapin. Trois autres communautés ne venaient que de trois années l'une, et portaient : Raon du genet, Plombières et Belle-Fontaine de l'aubépine. Une dernière paroisse, Saint-Maurice, n'envoyait pas de procession, mais deux *hottées* de neige, que l'on employait sans doute à rafraichir le vin ; et si, par hasard, les habitants de ce village ne pouvaient plus trouver de neige, ils devaient donner aux chanoinesses deux bœufs totalement blancs. Les processions, reçues à la porte de l'église par un des chapelains et par les deux dames *chante-notes*, étaient successivement introduites dans l'édifice, et tandis qu'elles en faisaient le tour, les jeunes filles entonnaient d'anciens cantiques en langue vulgaire, connus sous le nom de *Kyriolés*. Chaque paroisse avait le sien et tâchait de le chanter avec plus de perfection que les autres. Après la messe et le *Te Deum*, les chanoinesses distribuaient des épingles aux filles

(1) V. des extraits de ce mémoire dans l'ouvrage de M. Richard : Traditions etc., p. 157 et 158. Le mémoire a été rédigé en 1612 ou 1613.

qui composaient les chœurs, et pendant que le conseil de ville donnait un somptueux repas aux gentilshommes, aux officiers du prince et à ceux du chapitre, les huit paroisses se retiraient dans des tavernes séparées et se livraient, jusqu'au soir, aux plaisirs de la table et de la danse. Une certaine licence régnait dans cette fête bruyante, et les villageois ne craignaient pas, lorsqu'ils retournaient chez eux, de briser, avec les branches qu'ils tenaient à la main, les fenêtres des bourgeois qui ne s'empressaient pas de les ouvrir pendant le défilé des processions (1).

Un abus bien plus dangereux que la collation des chanoines de Toul, et que les danses des chanoinesses, était la prérogative singulière que revendiquait le curé de Lay-Saint-Remy. Il prétendait pouvoir marier les enfants sans le consentement de leurs parents, pourvu que ceux-là se présentassent en habits de voyage, comme des fugitifs, qu'ils eussent leurs chevaux attachés à la porte de l'église, et que le futur eût déposé ses armes sur l'autel (2).

Les droits utiles dont les curés jouissaient en Lorraine étaient presque analogues à ceux que possédaient les ecclésiastiques des pays voisins. On pourrait cependant signaler quelques exceptions assez curieuses. Ainsi le curé de Vagney avait la faculté de faire mener deux voitures de bois par chaque propriétaire de charrue, auquel il remettait deux pains de seigle pour le conducteur ; tous les paroissiens lui devaient un jour de corvée ; le marguillier ou sacristain était obligé de couper le bois nécessaire pour le service du presbytère, mais il était nourri tant que durait ce travail ; chaque meunier donnait au curé une tarte ; celui-ci levait un denier sur les grandes meules de foin, avait droit de justice pour la dîme et les

(1) V. Traditions etc., p. 152-160 ; v. aussi Kyriolés ou Cantiques qui sont chantez à l'Eglise de Mesdames de Remiremont, etc. ; Remiremont, 1773, in 8°.

(2) V. Statist. de la Meurthe, par M. H. Lepage, t. II, p. 287.

dommages commis par les animaux, ainsi que sa part dans les amendes, nommait les bangards, ne payait aucune redevance pour le pâtre, avait le tiers de la dîme et prenait toute celle d'un laboureur à son choix (1). Dans d'autres villages, le curé recevait, outre la dîme, des offrandes en nature ; ailleurs elles se faisaient au profit de la paroisse elle-même. Les fabricants de fromages de Gérardmer et lieux voisins avaient coutume de se rendre, le 25 avril, à Champdray, dont l'église était dédiée à saint Marc. Ils offraient à ce saint des provisions de toute espèce : des fromages, du beurre, des œufs, quelquefois même des veaux et des chevreaux. Le trésorier de l'église se tenait devant le portail, acceptait ces dons et les vendait aux enchères au profit de la paroisse (2). A Langatte, chaque habitant présentait à l'église, le 3 novembre, des corbeilles contenant du pain, du sel, du blé et de l'avoine ; mais quand le curé avait béni les oblations, les habitants les remportaient chez eux, mangeaient le pain et le sel et donnaient le blé et l'avoine à leurs animaux (3).

Afin de lutter avec succès contre les tentatives que certains esprits orgueilleux et ennemis de la discipline allaient faire pour renverser l'édifice de l'Eglise, ou du moins pour le remanier au gré de leurs désirs ; afin de déraciner enfin les superstitions qui, dans les campagnes surtout, avaient résisté aux anathèmes des conciles et à la vigilance des évêques, il aurait fallu que tous les membres du clergé séculier possédassent une instruction suffisante. Malheureusement, cette instruction manquait en général ; car les universités, en faisant disparaître presque toutes les écoles épiscopales et monastiques, ne les avaient pas remplacées, et les jeunes clercs avaient rarement le moyen ou la volonté d'aller étudier loin de leur patrie.

(1) V. Calmet, Notice, t. II, col. 691 et 692.
(2) V. Statist. des Vosges, t. I, p. 707.
(3) V. Statist. de la Meurthe, ibid., p. 282.

Nous croyons cependant que l'école épiscopale de Verdun existait encore au commencement du XV[e] siècle; Henri de Ville, qui monta sur le siége de Toul en 1405, était écolâtre de Verdun, et il n'y a pas apparence que ces fonctions fussent purement honorifiques. Henri de Ville était, du reste, un homme fort savant, surtout en théologie et en droit canonique (1). Guillaume Fillâtre, qui fut successivement, comme on l'a vu, évêque de Verdun et de Toul vers le milieu du XV[e] siècle, était aussi un prélat remarquable par ses connaissances. A peine installé sur le siége de Toul, il engagea le chapitre à élire un théologal, qui instruirait les jeunes chanoines, suivant les prescriptions du concile de Bâle. Les chanoines lui représentèrent qu'ils payaient une pension à un religieux de l'ordre de saint Dominique, qui était docteur en théologie et faisait un cours aux plus jeunes membres du chapitre; mais Guillaume ayant insisté, les chanoines nommèrent théologal Jean d'Allompt ou d'Allamps, docteur en théologie de la faculté de Paris et professeur en droit dans l'école de Toul; d'où il résulte clairement que cette école existait encore, et que l'on continuait à y enseigner le droit (2). Les Carmes, qui avaient fondé un couvent dans la petite ville de Baccarat en 1441, ouvrirent dans leur maison une école ecclésiastique qui eut de la renommée. Il y avait ordinairement deux professeurs en théologie, qui, moyennant une légère rétribution, faisaient des cours suivis par beaucoup d'ecclésiastiques et de laïcs; et les abbayes de Senones et d'Etival, peu éloignées de Baccarat, y envoyaient leurs novices pour recevoir une instruction qu'ils ne pouvaient plus trouver dans ces deux monastères (3).

(1) V. Benoît, ibid., p. 513.

(2) V. idem, ibid., p. 543 et 547. L'évêque de Toul Hugues des Hazards, qui avait commencé ses études dans cette ville, les continua à Metz. V. Calmet, Hist., t. II, col. 1252.

(3) Cette école subsistait encore au commencement du XVI[e] siècle, car

Ces écoles produisirent peu d'hommes distingués. Nous en avons mentionné quelques-uns dans le cours de notre récit, mais nous devons encore rappeler Guillaume Huin qui parvint à la dignité de cardinal. Il était né dans la petite ville d'Etain, et après avoir acquis une instruction solide, surtout en droit canonique et en droit civil, il fut nommé archidiacre dans le diocèse de Verdun, puis princier de la cathédrale de Metz ; il se rendit au conciliabule de Bâle, fut désigné pour remplir les fonctions de promoteur-général et joua un rôle assez fâcheux dans cette assemblée, car il passe pour avoir pris une grande part à la déposition d'Eugène IV et à l'élection de l'antipape Félix V, qui, pour le récompenser de ses bons offices, lui envoya le chapeau de cardinal. Après la dissolution du concile et l'extinction du schisme, le pape Nicolas V, ne voulant pas se priver des lumières de Guillaume Huin, le créa cardinal du titre de Sainte-Sabine et l'envoya comme légat dans les duchés de Lorraine et de Bar. Guillaume mourut à Rome en 1456 et fut inhumé dans le chœur de l'église paroissiale d'Etain, qu'il avait fait construire à ses frais, et qu'il se proposait de transformer en collégiale (1).

L'évêque Louis d'Haraucourt, dont le nom est revenu déjà bien des fois sous notre plume, avait également reçu une éducation brillante. Il écrivit une chronique, dans laquelle il racontait, avec beaucoup de naïveté et de finesse tout-à-la-fois, l'histoire des ducs qui avaient gouverné notre pays depuis Gérard d'Alsace. Son livre intitulé : Mémorial des grands

Dom Calmet mentionne une sentence de l'official de Toul, en date du 23 janvier 1506, qui interdit aux carmes de Baccarat de tenir école sans la permission du prieur du Moniet et du chapitre de Deneuvre. V. Bibl. lorr., p. IX.

(1) Quelques personnes croient qu'il a été inhumé à Rome, dans l'église Sainte-Sabine, sur l'Aventin, dont il portait le titre. On voit, en effet, dans cette église le tombeau ou le cénotaphe du cardinal, avec une inscription, qui a été publiée dans le Bulletin de la société d'archéologie lorraine, t. IV, p. 334.

gestes et faicts en la province de Lorhaine, était assez volumineux; mais comme on ne prit pas la sage précaution d'en multiplier les copies, il a fini par périr, et il ne nous en reste que de trop rares et de trop courts fragments (1); ils suffisent toutefois pour révéler le talent de l'auteur et pour faire regretter vivement la perte de l'ouvrage.

Une chose qui prouve que le goût des lettres n'était pas éteint complètement dans notre patrie est la fréquence des représentations dramatiques. Les 12, 13 et 14 juin 1437, les Messins assistèrent au jeu de la vie de sainte Catherine; le théâtre était dressé sur la place du Change; ce fut un notaire, Jean Didier, qui remplit le rôle de sainte Catherine, et un avocat, nommé Jean Mathieu, fut chargé de figurer l'empereur Maximin. La même année, au mois de juillet, « fut jué en Mets le » jeu de la passion Nostre Seigneur Jhésucrist, en la place » en Chainge, et fut faict le paircque (l'amphithéâtre) d'une » très-noble façon; car il estoit de neuf siéges de hault ainsy » comme degrés tout à l'entour; et par derrière estoient » grands siéges et longs pour les seigneurs et pour les dames. » Et portoit le personnaige de Dieu ung prestre, appelé sei» gneur Nicolle du Neufchastel en Loraine, lequel alors » estoit curé de Sainct-Victor de Mets; et fut cestuy curé en » grand dangier de sa vie et cuydoit mourir, luy estant en » l'arbre de la croix, car le cueur lui faillit tellement qu'il » fust esté mort, s'il ne fust esté secouru; et convint que » ung aultre prestre fust mis en son lieu pour parfaire le

(1) Mory d'Elvange possédait cinquante feuillets du manuscrit autographe; quarante-sept se suivaient, mais les trois autres étaient séparés par des lacunes considérables. Ces cinquante feuillets ont été offerts au prince Charles-Alexandre de Lorraine, et on ignore ce qu'ils sont devenus. Mory en a conservé plusieurs fragments dans le recueil que nous avons souvent cité, et nous ne sommes pas éloigné de croire que certains passages des Coupures de Bournon sont empruntés au Mémorial; on retrouve, en effet, dans ces passages le style, la manière et l'esprit satirique de Louis d'Haraucourt.

» personnaige de Dieu. Et estoit celluy prestre alors l'ung des
» boureaulx et tyrans dudict jeu ; mais néantmoins on donna
» son personnaige à ung aultre, et parfit celluy du crucifie-
» ment pour ce jour. Et le lendemain, ledict curé de Sainct-
» Victor fut revenu à luy et parfit la résurrection et fit très-
» haultement son personnaige. Et duroit icelluy mystère par
» quatre jours. En icelluy jeu y eult encor ung aultre pres-
» tre, qui s'appelloit seigneur Jean de Missey, qui estoit
» chaippellain de Mairange, lequel portoit le personnaige de
» Judas ; mais pour ce qu'il pendit trop longuement, il fut
» pareillement transis et quasy mort, car le cueur lui faillit ;
» parquoy il fut bien hastivement despendu et fut emporté en
» aulcun lieu prochain, pour le frotter de vinaigre et aultre
» chose pour le réconforter. La bouche et entrée de l'enfer
» de icelluy jeu estoit très-bien faicte ; car par ung engin elle
» se ouvroit et reclooit seule, quand les diables y voulloient
» entrer ou issir ; et avoit celle hure deux gros yeux d'acier
» qui reluisoient à merveille. D'icelluy jeu estoit maistre et
» portoit l'original un clerc des Sept de la guerre de Mets,
» appellé Forcelle. Et y avoit pour celluy temps moult de
» nobles seigneurs et de dames estrangiers et princes en la
» cité de Mets. Premier y estoit seigneur Conraird Bayer,
» alors évesque de Mets ; le comte de Vauldémont ; seigneur
» Baudouin de Fléville, abbé de Gorze ; la comtesse de Sar-
» rebruch..... ; messire Hue d'Autel et ses deux frères ; le
» Brun de Salz, Carles de Servoille (Cervolle), Henri de la
» Tour, et plusieurs aultres seigneurs et dames d'Allemaigne
» et d'aultres pays..... Et pour ce fut ordonné de mettre par
» toutte la cité, de nuict, des lanternes aux fenestres et de
» la clarté aux huis, tout ledict jeu durant.... Le dix-septiesme
» jour de septembre ensuivant, fut faict le jeu de la vengeance
» Nostre Seigneur Jhésucrist et destruction de Jhérusalem, au
» propre paireque et au meisme lieu que la passion avoit esté
» faicte ; et fut la cité de Jhérusalem très-bien et subtilement

» ouvrée et faicte, et le port de Japhet au joxant dedans le-
» dict paircque. Duquel jeu Jehan Maithieu, le plaidoieur, fut
» et portoit le personnaige de Vespasian, et le curé de Sainct-
» Victor, qui avoit esté Dieu à la passion, fut Titus, et du-
» roit ce mystère environ quaitre jours (1). »

Nous n'avons pas craint de reproduire, malgré son étendue, ce fragment des chroniques de Metz parce qu'il fournit des renseignements précieux sur la mise en scène des mystères et sur l'appareil que l'on déployait. On ignore si de pareils spectacles furent offerts souvent aux habitants de Nancy et de Bar-le-Duc, mais on connaît les titres de plusieurs drames pieux qui furent joués à Metz pendant le XVe siècle ; le plus ancien est le *jeu et révélation de l'apocalipse sainct Jehan*, qui fut représenté les 14, 15 et 16 septembre 1412; en 1420, les Chroniques mentionnent le *jeu de la vie et légende de sainct Vy*, par Frère Joffroy, religieux trinitaire ; en 1425, nous trouvons le *jeu de la légende et martire de sainct Victor;* en 1438 (1er, 2 et 3 septembre), le *jeu de la vie et bonne conversation du glorieulx amy de Dieu sainct Erasme;* en 1468, le *jeu de madame saincte Catherine de Sienne, vraye religieuse de l'ordre des Jaicopins ;* en 1480, l'*ung des miracles de sainct Michiel archange ;* enfin en 1485, le *jeu de la vie et passion de madame saincte Barbe;* et le chroniqueur ajoute que « les gens y alloient prendre leurs places aux » quaitre heures du matin » ; ce qui fait voir le goût que l'on avait pour cette sorte d'amusement et l'empressement que montrait la foule (2).

Tous ou presque tous ces mystères furent composés par des écrivains étrangers à notre pays, et il ne comptait alors,

(1) V. Les chron. de Metz, p. 200 et 201.

(2) V. ibid., p. 140, 145, 146, 204, 360, 361, 438 et 475. Les chron. de Metz (p. 475) mentionnent une représentation qui eut lieu à Bar-le-Duc en 1485.

comme nous en avons fait la remarque, qu'un bien petit nombre de littérateurs. Par compensation, la Lorraine produisit, au XV[e] siècle, des architectes et des sculpteurs habiles qui travaillèrent aux grands édifices commencés dans les siècles précédents. Sous l'épiscopat de Conrad Bayer de Boppart, « un maistre masson, appelé maistre Jehan de Commercy », construisit ou du moins termina la belle chapelle *des Evêques* ou du *Saint-Sacrement,* qui s'ouvre sur une des nefs latérales de la cathédrale de Metz (1). A la même époque vivaient Henri de Ranconval, maître-maçon de cette ville, architecte de mérite (2), et « maistre Thiédrich de Sierck », qui bâtit la chapelle Saint-Nicolas dans l'église Saint-Euchaire de Metz, moyennant la somme de deux cent soixante livres messines et les matériaux de deux maisons et d'une échoppe, qu'il fallut démolir pour faire place aux constructions projetées (3). Vers ce temps, Conrad Bayer élevait l'église des carmes de Baccarat ; on mettait la dernière main à la magnifique église des antonistes de Pont-à-Mousson, et on pressait les travaux de la basilique abbatiale de Saint-Vanne à Verdun. Celle que les abbés Louis et Guillaume avaient fondée au XIII[e] siècle, et qui n'avait jamais été achevée, tombait en ruine, et l'abbé Etienne Bourgeois en entreprit une autre sur un plan moins vaste et par conséquent plus exécutable. Lorsque ce religieux mourut en 1453, il avait édifié l'abside, le chœur et une grande partie de la nef, et l'on célébrait le service divin dans la nouvelle abbatiale (4). On a vu plus haut que le cardinal Guillaume Huin fit construire à ses frais, vers le milieu du XV[e] siècle, l'église paroissiale d'Etain. Albéric Briel, grand-

(1) V. la chron. du doyen de Saint-Thiébaut, dans Calmet, Hist., t. II, preuv., col. ccxlvij. Jean de Commercy, qui est aussi qualifié d'*imaigier*, travailla également aux fortifications de Metz ; v. ibid., col. ccliij.
(2) V. ibid., col. cci.
(3) V. ibid., col. ccxlij et ccxliij.
(4) V. Wassebourg, f° cccclxxxviij v°.

archidiacre de Toul et maître de la fabrique de la cathédrale, résolut de terminer cette dernière en y joignant un riche portail et deux tours. Jacquemin Rogier de Commercy, maître-maçon de Saint-Etienne (1), fournit les plans nécessaires; mais il mourut en 1446, et ce fut son fils qui dirigea les travaux, sans en voir la fin; car, étant devenu vieux et infirme, il fut mis à la maison-Dieu de Toul en 1480, et le couronnement des tours ne fut placé qu'en 1496, sous l'épiscopat de Henri de Blâmont, et grâce aux libéralités de René II et de quelques autres souverains (2). Jacquemin Rogier, bien qu'il prît le titre modeste de maître-maçon, était un architecte distingué, et c'est encore sur ses plans que l'on éleva les deux tours de l'église Saint-Martin ou des antonistes de Pont-à-Mousson, qui rappellent, par plus d'un détail, les tours de la cathédrale de Toul. Nancy reconstruisait péniblement l'église paroissiale de Saint-Epvre, dont les mesquines proportions nous révéleraient, à défaut d'autres documents, le peu d'importance qu'avait la capitale de la Lorraine (3); et la ville de Vézelise se donnait une église remarquable par son élégance, et qui ne fut conduite à sa perfection que dans les premières années du XVIe siècle.

Tous ces édifices appartiennent au style ogival tertiaire ou flamboyant; mais il n'a pas en Lorraine le même caractère que dans plusieurs autres contrées; il est d'une sobriété extrême, et, pour des motifs dont l'énumération ne peut trouver place dans ce livre, il n'a pas atteint chez nous le développement, on serait tenté de dire l'épanouissement excessif, qu'il a reçu presque partout ailleurs. Les guerres fréquentes dont la Lorraine fut le théâtre et la misère qui en résulta ne contribuèrent pas peu, sans doute, à cet amoindrissement de

(1) C'est le vocable de la cathédrale.
(2) V. Calmet, Bibl. lorr., col. 536 et 537.
(3) V. Lionnois, Hist. de Nancy, t. I, p. 220.

l'art ogival ; on tâcha de construire au meilleur marché possible ; on simplifia les ornements ; on revint même à certains procédés tombés depuis longtemps en désuétude. C'est ainsi que, dans un siècle où les édifices étaient généralement voûtés, on vit établir dans quelques églises des plafonds en bois, et Marguerite de Lorraine, comtesse de Blâmont, légua, en 1469, à l'église paroissiale de Deneuvre six francs « pour » aider à faire un ciel de planches à la nef du monstier » (1). Il ne fut pas toujours facile de relever les ruines que la guerre avait accumulées, et les prémontrés de Rengéval, qui voulaient réédifier leur monastère, furent obligés de faire des quêtes dans les évêchés de Metz, Toul et Verdun ; ils obtinrent, à cet effet, l'autorisation de porter avec eux le chef de saint Matthieu, et les curés eurent ordre d'aller recevoir processionnellement cette relique et de favoriser la quête des religieux (2).

(1) V. le testament de Marguerite, dans Calmet, Hist., t. III, preuv., col. dclxxiij.

(2) V. idem, Notice, t. II, col. 325.



LIVRE SIXIÈME.

—

DUCS HÉRÉDITAIRES. RENÉ II, ANTOINE, FRANÇOIS Ier.

(1473-1545.)

CHAPITRE I.

RENÉ II (1473-1508).

C'est avec le règne de René II que commence l'histoire moderne de la Lorraine; c'est aussi à partir de ce temps que notre pays et les souverains auxquels il eut le bonheur d'obéir obtinrent la part d'influence et de renommée à laquelle ils pouvaient justement prétendre. Confondu, pour ainsi dire, avec les nombreuses principautés dont la réunion constituait l'Europe féodale, le duché de Lorraine n'avait encore rencontré que bien rarement l'occasion d'attirer les regards du monde, lorsque les évènements qui s'accomplirent de 1475 à 1477 produisirent une sensation générale. On se demanda alors quelle était la petite nation qui, par sa fermeté et son courage, avait su résister aux efforts du colosse dont l'empereur et

Louis XI lui-même suivaient avec inquiétude tous les mouvements. A partir de cette époque, le nom de la Lorraine fut aussi connu en Europe que celui des plus grandes monarchies, et l'opinion plaça à un des premiers rangs le prince généreux et brave qui gouverna notre patrie, après l'avoir sauvée.

René ne semblait pas appelé à porter immédiatement la couronne ; d'après le droit public de la Lorraine, droit confirmé d'une manière éclatante par les règnes d'Isabelle, de son fils et de son petit-fils, cette couronne appartenait à Yolande d'Anjou, fille de René Ier et d'Isabelle, et veuve de Ferri II comte de Vaudémont. La mort imprévue de Nicolas causa d'abord de l'hésitation. Les gentilshommes lorrains s'assemblèrent à Nancy, et plusieurs avis furent exposés et discutés. Quelques personnes, considérant combien les circonstances étaient critiques, et voyant que le sceptre allait être remis aux mains d'une femme qui ne connaissait pas les affaires, conseillèrent de proposer au vieux René Ier de reprendre le titre de duc. D'autres personnes représentèrent que ce prince, infirme comme il l'était, n'avait plus l'activité nécessaire pour se charger de l'administration de la Lorraine, surtout dans un moment où l'on redoutait des embarras et des dangers ; elles ajoutèrent qu'un homme dans la force de l'âge pouvait seul faire face aux difficultés qui allaient naître, et que l'on agirait sagement en choisissant pour duc le bâtard de Calabre, fils de René Ier et de mademoiselle d'Albertaz. On prononça également le nom du margrave de Bade, qui avait épousé la seconde fille de Charles II. Mais beaucoup de gentilshommes, surpris de voir tant d'opinions différentes sur une question aussi facile à résoudre, s'écrièrent, au rapport de l'auteur de la Chronique, qui était contemporain et assistait peut-être à la séance : « Il est de droict que les aisnés » ayent le hault toict. Madame Yolande, qui est l'aisnée fille » (de René et d'Isabelle), laquelle a ung beau filz, c'est celle-

» là qui est la vraye héritière; il la fault mander elle et son » beau filz, lequel estoit cousin germain au duc Nicolas; il » est beau prince, jeune de vingt-quatre ans » (1). Cette proposition, faite avec chaleur, et d'ailleurs conforme aux usages du pays, réunit les suffrages. « De ladicte Dame, ajoute le » chroniqueur, tout le monde tout d'un accord y consentit, » et la mandèrent quérir par Jean Wisse, Bailly d'Allemai- » gne, lequel fut ordonné pour aller à Joinville où elle estoit. » Ledict Bailly fut prest briefvement; luy et ses gens montè- » rent à cheval, sont venus audict Joinville, cy ont la Dame » et son beau filz trouvé; humblement ledict Bailly les a sa- » lués, disant : Ma très-honorée Dame, de par moy tout le » Conseil de Lorraine à Vous, et à Monsieur vostre beau filz, » tous humblement se font recommander, en vous advertis- » sant que vostre beau nepveu le duc Nicolas de ce monde » est trespassé; lesquels ont advisé que la Duchié vous ap- » partient, à cause de feu vostre grand-père le duc Charles, » que Dieu absolve! Pourtant, Madame, apprestez-vous, et » vostre beau filz, venez en Lorraine droict à Nancy; de tout » le Conseil et de toute la Seigneurie, et du commun aussy, » vous serez reçue comme Dame et Princesse.

» Quand la Dame ouyt les nouvelles, elle fut moult marrye » de la mort de son nepveu; toutesfois bien joyeuse fut du » bien qui luy estoit advenu. Dict : Monsieur le Bailly, je » vous remercie à tous de l'honneur et proffit qu'il me quiert, » puisque l'adventure est advenue; dedans l'emmy aoust, je » me prépareray avec mon filz; en Lorraine droict à Nancy » m'en iray (2). » Le petit retard qu'elle mit à faire ce voyage important faillit l'empêcher de tenir sa promesse. Le duc de Bourgogne avait appris, aussitôt et peut-être plustôt que la

(1) C'est une erreur; le prince, né en 1451, n'avait alors que vingt-deux ans.

(2) V. la Chron., dans Calmet, Hist., t. III, preuv., col. xlvij.

comtesse de Vaudémont, le décès de Nicolas, et, prévoyant que la couronne, héritage d'Yolande, allait passer au jeune René, il résolut de s'emparer de la personne de ce prince, dans l'espérance qu'il deviendrait en même temps maître de la Lorraine qu'il convoitait. Tant que Nicolas avait vécu, Charles avait trouvé moyen de l'attacher à sa fortune en lui laissant entrevoir, pour un avénir plus ou moins prochain, un mariage avec l'héritière des états de Flandre et de Bourgogne; mais un pareil leurre ne pouvait être employé à l'égard de René, qui avait épousé, au mois de juin 1471, Jeanne d'Harcourt comtesse de Tancarville (1).

Le duc ordonna à un capitaine allemand de se rendre à Joinville, sous prétexte de complimenter Yolande, mais en réalité pour enlever le fils de cette princesse. Comme la Lorraine était en paix avec la Bourgogne, et que René n'avait aucune défiance, le coup de main réussit; toutefois, l'entreprise de Charles n'eut aucun résultat, car Louis XI, au premier bruit de l'attentat, fit arrêter un neveu de l'empereur Frédéric III qui se trouvait à Paris, et déclara qu'il le relâcherait seulement quand le prince lorrain aurait été remis en liberté. Une mesure aussi vigoureuse eut un plein succès; le duc de Bourgogne, qui négociait avec l'empereur une affaire très-délicate et cherchait tous les moyens de lui être agréable, pensa qu'il ne pouvait rencontrer une meilleure occasion de l'obliger; et René, que l'on avait conduit dans une forteresse bourguignonne, vit les portes de sa prison s'ouvrir devant lui et retourna librement à Joinville (2).

Cet événement, qui pouvait avoir des suites incalculables, fit comprendre à Yolande la nécessité de partir pour la Lorraine; dévançant en conséquence l'époque qu'elle avait indi-

(1) V. le traité de mariage, ibid., col. ccxxxvij-ccxxxix.

(2) V. La chronique scandaleuse, dans le Commynes de Lenglet du Fresnoy, t. II, p. 104.

quée aux envoyés de la Chevalerie, elle se mit en route sur le champ et arriva le 3 août dans le voisinage de Nancy. Le lendemain, les chanoines de Saint-Georges, le clergé séculier, le clergé régulier, la noblesse et le peuple allèrent au-devant d'Yolande et de son fils jusqu'à la croix Louvion, près de Ludres. Les gentilshommes dirent à la duchesse, selon la chronique de Lorraine, dont l'auteur était sans doute présent : « Très-honorée Dame et nostre Duchesse, mille fois soyés la » bien venue, et Monseigneur vostre filz aussy. Messieurs, » (reprit Yolande,) je vous remercie du bien et de l'honneur » que me voulés ; vous sçavés que je suis vefve, je suis en la » tutelle de mon beau filz ; je vous prie qu'il vous plaise de » le recepvoir pour Prince. Toute la Seigneurie et bourgeoisie » de la prière furent tous bien joyeux, disant ladicte Dame : » Vous sçavés qu'une femme en tel gouvernement n'est pas » si vertueuse comme ung seigneur qui a entendement. » René baisa alors les reliques que l'on portait processionnellement, et le cortège s'achemina vers la porte Saint-Nicolas ; quand on fut sur le point de pénétrer dans la ville, le duc abandonna son cheval au chantre de la collégiale Saint-Georges et fut conduit dans cette église, où il jura, comme ses trois prédécesseurs immédiats, de conserver les droits et libertés de la noblesse, du clergé et du commun peuple, ainsi que les privilèges du chapitre, et aussitôt après cette cérémonie, Jean d'Haraucourt, prévôt de Saint-Georges, reprit *de main et de bouche* le temporel de son église. Il y eut à Nancy des fêtes qui durèrent quatre jours, et les nobles profitèrent du moment où ils se trouvaient réunis pour donner au nouveau duc une foule d'avertissements, que celui-ci accueillit avec docilité. René, qui avait répondu aux compliments des bourgeois : « Ne vous soulcyés ; à l'ayde et plaisir » de Dieu, j'ay espérance de tellement gouverner que de » tous me feray aimer » ; René, disons-nous, ne voulut pas être moins agréable aux gentilshommes et leur dit : « Pour

» vous ne feray choses que ne me doyez conseiller ».

Le 8 août, le duc et sa mère partirent pour Vézelise, après avoir chargé plusieurs seigneurs d'administrer la Lorraine et de prendre les mesures que les circonstances sembleraient commander. René avait à peine quitté Nancy depuis quelques heures, lorsque le bruit se répandit que les Messins, avec lesquels la paix n'était pas encore signée, avaient dressé une embuscade et venaient d'enlever le jeune prince. La cloche d'alarme se fit entendre ; les nobles et les bourgeois coururent aux armes et se précipitèrent hors de la ville ; comme on n'avait aucun renseignement précis sur le lieu et les circonstances de l'enlèvement, les uns se dirigèrent vers Metz, tandis que les autres galopaient du côté de Vézelise ; mais on ne tarda pas à savoir que c'était une fausse alerte, et qu'elle avait été donnée par quelques gentilshommes qui, ayant eu beaucoup de part au gouvernement du temps de Nicolas, ayant soutenu, en toute occasion, les intérêts de la Bourgogne, et se voyant disgraciés et même surveillés depuis le commencement du nouveau règne, avaient fait naître ce tumulte pour pouvoir s'échapper avec plus de facilité. Ils se sauvèrent, en effet, sans être remarqués et se retirèrent, les uns en Provence, et les autres auprès du duc de Bourgogne qui les accueillit parfaitement (1).

Les faits que nous venons de rapporter prouvent, à notre avis, de la manière la plus formelle que les femmes pouvaient succéder au duché de Lorraine ; mais s'il restait dans l'esprit du lecteur le doute le plus léger sur la réalité des droits d'Yolande, il suffirait, pour dissiper toute incertitude, de jeter les yeux sur l'acte que la princesse fit rédiger à Vézelise, le 11 août, quelques jours par conséquent après son entrée dans la ville de Nancy. « Saichent tous présens et » à venir, lit-on dans cet acte, que Très-haulte, Très-

(1) V. Chron. de Lorr., ibid., col. xlviij et xlix.

» puissante et Très-excellente Princesse Madame Yolande » d'Anjou, aisnée fille du Roy de Hiérusalem, de Sicile, » d'Aragon, etc., Duchesse de Lorraine, Comtesse de Vau- » démont, etc., Pour le grant amour et singulière affection » qu'elle a et porte à Très-excellent et Très-puissant Prince » Monseigneur René de Lorraine, son aisné fils, et pour » entretenir en paix et bonne union le.... Duchié de Lorraine, » et éviter les inconvéniens et dommaiges qui s'en pourroient » ensuivre, et pour aultres causes justes et raisonnables ad » ce esmouvans, ladicte Princesse, de sa propre science, bien » informée de son faict, avec bonne et meure délibération de » conseil, et sur ce eue l'opinion d'aulcuns ses parens et bien » vueillans, a voulu et consenty, veult et consent par ces » présentes que mondict Seigneur, son aisné fils, soit prins » et accepté oudict Duchié pour Duc et Seigneur d'iceluy. » Et a ladicte Dame à mondict Seigneur son fils cédé et » transporté, et par la teneur des présentes cède et transporte » tout et tel droict que ladicte Dame y a et peut avoir. Ré- » servé à elle que, sa vie durant tant seulement, elle demou- » rera audict Duchié entièrement Dame et maistresse souve- » raine des émolumens, prouficts, rentes et revenus d'iceluy » Duchié, des villes, chasteaux, places et forteresses d'iceluy, » ensemble des despendances et appartenances d'iceux. Et » réservé aussy à ladicte Dame que si ledict Monseigneur » son fils alloit de vie à trespas devant elle, sans laisser hoir » masle et légitime de son corps, en iceluy cas ledict Duchié, » en héritaige, tiltre, propriété et prouficts, en tout et pour » tout, demourera à ladicte Dame.... (1). »

La démarche faite près d'Yolande et la renonciation de cette dernière ne doivent pas être regardées comme de sim-

(1) V. la copie de cette pièce dans le cartulaire de Lorraine, p. 346-348. Le P. Benoit l'a publiée en partie; v. Origine de la maison de Lorr., p. 451-453.

ples arrangements de famille, tout-à-fait étrangers au droit public de notre pays, et la reconnaissance des droits de la princesse fut une nouvelle application de la déclaration de 1425 (1). Il existait alors un prince qui aurait pu revendiquer la couronne avec toute justice, si le droit des femmes n'avait pas été aussi évident ; nous voulons parler de Henri de Lorraine, évêque de Metz, oncle de René, fils d'Antoine comte de Vaudémont, petit-neveu de Charles II, et arrière-petit-fils du duc Jean Ier. On ne voit pas que Henri ait essayé de faire prévaloir le principe que son père avait tâché d'établir, et ce silence méritait d'être rappelé. Remarquons aussi que la veuve de Ferri conserva, sa vie durant, le titre de duchesse ; dans un testament daté du 22 juillet 1474, René Ier fit une disposition importante en faveur de « Monseigneur René, à » présent duc de Lorraine, son nepveu (petit-fils), fils de » Madame Yolande, *Duchesse de Lorraine*, sa fille » ; et par un autre article il légua « à sa très-chière et aimée fille Ma- » dame Yolande, *à présent Duchesse de Lorraine*, pour son » droit d'institution, la somme de mille escus d'or, etc. » (2).

Après avoir fait un court séjour dans la capitale du comté de Vaudémont, et avoir passé deux semaines à Joinville, le duc revint à Nancy et prit les rênes du gouvernement. Il avait seulement vingt-deux ans, comme nous l'avons dit plus haut, mais il était doué de grandes qualités et il avait reçu une éducation brillante. Son premier précepteur fut Didier de Bistroff, chanoine de Toul, archidiacre de la même église, et plus tard prévôt de la collégiale de Saint-Dié. Cet ecclésiastique était renommé pour sa piété et sa science ; il s'était notamment livré à l'étude des Saints-Pères, et comme la typographie venait seulement de naître, et que les livres imprimés

(1) On peut encore rappeler que Louis XI obtint, en 1475, de la princesse Marguerite, sœur d'Yolande, la cession de tous ses droits sur les duchés de Lorraine et de Bar. V. Vignier, ouv. cité, p. 255.

(2) V. le testament, dans Calmet, ibid., col. dclxxix et dclxxxij.

était encore rares et chers, il avait transcrit lui-même la plupart des ouvrages de saint Jérôme (1). Lorsque Ferri II passa en Italie pour aider son beau-frère Jean d'Anjou à faire la conquête du royaume de Naples, il emmena son fils avec lui et le laissa dans la ville de Florence, où René fréquenta l'école du grammairien Georges-Antoine Vespuce, et se lia d'une amitié assez étroite avec Améric Vespuce, neveu de ce professeur et qui devait, dans la suite, donner son nom au nouveau continent (2). Sous la direction de ces habiles maîtres, le jeune prince acquit des connaissances très-étendues; mais Didier de Bistroff jugea que là ne se bornait pas la tâche qu'on lui avait confiée, et il réussit à inspirer à son élève une piété non moins éclairée que solide. Aussi, quand Ferri de Vaudémont avait senti approcher le terme de sa vie, il n'avait pas craint de charger son fils de faire, à sa place, deux pèlerinages, dont l'absence et ensuite la maladie avaient retardé l'accomplissement. Pour exécuter les dernières volontés de son père, René avait visité le tombeau de saint Gérard dans la cathédrale de Toul, s'était rendu de Vézelise à Notre-Dame de Sion, un pied chaussé et l'autre nu, et avait, selon les intentions de Ferri, offert à l'abbaye de Saint-Claude une statue en cire représentant le comte de Vaudémont et pesant deux cent-vingt livres (3).

Un des premiers soins du nouveau duc fut de continuer les négociations commencées avec les Messins sur la fin du règne de Nicolas. Quoique ce dernier pressât les préparatifs de l'expédition qu'il allait diriger contre eux, il avait, probablement pour

(1) Cette copie était conservée, avant la Révolution, dans la bibliothèque des capucins de Toul. V. Calmet, Bibl. lorr., col. 121.

(2) V. Cosmographiæ introdvctio cum etc. Insuper quattvor Americi Vespvtii navigationes; Saint-Dié, 1507, petit in 4°. Vespuce rappelle, dans l'épître dédicatoire de ce dernier ouvrage, que ses facéties amusaient beaucoup le jeune René.

(3) V. le testament de Ferri, dans Calmet, Hist., t. III, preuv., col. ccxxxiv.

endormir leur vigilance, écouté les propositions que Georges de Bade, évêque de Metz, avait faites dans le but d'amener un arrangement. Les agents de Nicolas, ayant appris sa mort avant que les Messins n'en fussent instruits, se hâtèrent de profiter de l'ignorance de ceux-ci et convinrent d'une trève, qui fut convertie en traité définitif le 28 avril 1474. Il est inutile d'en reproduire les articles; contentons-nous de dire que, les parties belligérantes n'ayant pas eu le temps de se faire beaucoup de mal, on laissa les choses dans l'état où elles se trouvaient, et qu'on relâcha réciproquement les prisonniers (1).

Vers le même temps, le duc fut obligé de résister à René d'Anjou, qui, cédant aux obsessions de mademoiselle d'Albertaz, voulait légitimer son bâtard Jean de Calabre et venait de lui faire présent (17 octobre 1473) du marquisat de Pont-à-Mousson, lequel n'appartenait plus au Barrois depuis nombre d'années. Yolande, René et les Etats refusèrent unanimement d'accorder leur consentement à une donation qui avait pour résultat d'aliéner, peut-être pour toujours, une principauté assez importante, destinée à former l'apanage des princes héréditaires, et servant de boulevard à Nancy et au duché de Lorraine du côté de Metz. L'empereur comprit la nécessité de ne pas se rendre au désir du roi de Sicile; René II reçut l'investiture du marquisat, et le bâtard de Calabre, voyant qu'il ne lui restait aucun moyen d'obtenir ce qu'il ambitionnait, y renonça, non sans regret, et servit le duc de Lorraine avec beaucoup de fidélité. Toutefois, ce fut seulement en 1485 qu'il se désista de ses prétentions sur le marquisat de Pont-à-Mousson; il protesta même, peu de jours après, contre cette renonciation, mais il la renouvela d'une manière authentique en 1507 (2).

(1) V. le texte du traité, dans l'Hist. de Metz, t. VI, p. 167-170.
(2) V. Calmet, ibid., t. II, col. 1008 et 1009.

Une chose bien plus grave, et qui préoccupait vivement le duc et son conseil, était la nécessité où la Lorraine était réduite de choisir entre l'alliance de la France et celle de la Bourgogne. Louis XI n'avait pas perdu de temps pour prévenir son rival. Dès les premiers jours d'août, il chargea Marrazin, son conseiller, et Jean de Paris, son chambellan, de se rendre à Nancy pour négocier un traité, et René remit ses pouvoirs à Charles de Beauvau, diplomate estimé des princes d'Anjou, et auquel il adjoignit, comme conseillers, Achille bâtard de Beauvau et un bourgeois de Bar nommé Nicolas Merlin. Les ambassadeurs français trouvèrent le duc aussi bien disposé qu'ils le souhaitaient. Ne pouvant guère rester neutre dans la lutte qui paraissait sur le point de commencer entre Louis XI et son redoutable vassal, il avait résolu de prendre parti pour la France. Il savait que Charles ambitionnait la possession de la Lorraine, qui lui était nécessaire pour mettre ses provinces en communication directe les unes avec les autres, et, de plus, René avait à cœur de venger l'insulte que le duc de Bourgogne lui avait faite en le retenant prisonnier pendant quelques jours. Les plénipotentiaires tombèrent facilement d'accord sur les conditions de l'alliance projetée, et le traité fut signé à la fin d'août (1).

Charles-le-Téméraire était dans le duché de Luxembourg, avec une armée nombreuse, et attendait l'empereur Frédéric III, qui lui avait promis, mais en secret, d'ériger ses états en royaume, à condition que Maximilien, fils de Frédéric, épouserait Marie de Bourgogne. Le duc, auquel les serments ne coûtaient rien, avait pris tous les engagements que désirait l'empereur, et celui-ci, n'ayant aucune défiance, se mit en route pour accomplir ce que l'on attendait de lui, et fit son entrée dans la ville de Metz le 18 septembre. Les

(1) Mémoires de Bar cités par Chevrier, ibid., p. 158-160.

Messins, que les préparatifs des Bourguignons effrayaient un peu, avaient envoyé Warry ou Voiry Roucel, Michel et Regnault de Gournay pour supplier le duc d'avoir la même bienveillance que son père envers leur cité, et pour lui offrir cent mesures d'excellent vin. Charles accueillit fort bien les députés et tâcha de dissiper leurs craintes. René, plus inquiet que les Messins, fit entendre quelques plaintes au sujet du rassemblement des troupes qui occupaient le Luxembourg et commettaient des hostilités sur la frontière de Lorraine, mais il n'obtint qu'une réponse évasive et des assurances d'amitié. Louis XI jugea même le péril si pressant qu'il ordonna au sire de Craon de s'avancer, avec cinq cents lances, jusqu'aux limites de la Champagne et d'observer les mouvements des Bourguignons (1). Charles n'attendit pas longtemps pour dévoiler ses desseins ; pendant le séjour que l'empereur fit à Metz, on y vit arriver le chancelier de Bourgogne et l'évêque d'Utrecht demandant que leur maître fût admis à entrer dans la ville, avec autant de monde qu'il le jugerait à propos. Le piége était trop grossier pour que les bourgeois s'y laissassent prendre ; ils répondirent qu'ils recevraient Charles avec le plus grand empressement, et que, pour différentes raisons, sa suite ne pourrait pas dépasser cinq cents personnes. On rapporte qu'il témoigna beaucoup de mauvaise humeur en recevant cette excuse, et qu'il proféra même des menaces (2). Frédéric III quitta Metz le 28 septembre et gagna la ville de Trèves, où devait avoir lieu le couronnement de Charles-le-Téméraire. Les deux princes furent d'abord en très-bonne intelligence ; mais le duc de Bourgogne eut l'imprudence de déployer un faste qui indisposa l'empereur. Louis XI et Jean de Bade, archevêque de Trèves, représentèrent à Frédéric que

(1) V. Les chron. de Metz, p. 395 et 396 ; Chron. scandaleuse, ibid., p. 105 ; Chevrier, ibid., p. 162 et 165.
(2) V. Les chron. de Metz, p. 398 et 399.

Charles, une fois devenu roi, ne tiendrait aucune de ses promesses, ne marierait pas sa fille au prince Maximilien, et ne manquerait pas de susciter mille embarras à l'empire et de se mettre sur les rangs pour obtenir la couronne impériale. Ces raisons firent une grande impression sur l'esprit de Frédéric, qui sortit furtivement de Trèves et se retira dans la ville de Cologne. Charles, furieux de ce contre-temps, résolut de donner suite immédiatement à ses vues sur la Lorraine et fit prévenir René qu'il allait la traverser pour conduire à Dijon le corps de son père Philippe, qui était resté en dépôt à Bruges depuis plusieurs années. Le 26 novembre, il arriva à Thionville, où il admit en sa présence les ambassadeurs de quelques souverains; il y resta jusqu'au 11 décembre, prit alors le chemin de la Lorraine et ne fit aucune tentative pour entrer à Metz, dont les habitants se tenaient sur leurs gardes. Malgré leur antipathie pour les Lorrains, ils ne voulurent s'associer d'aucune manière aux projets de Charles, car ils craignaient de le voir s'emparer de leur ville ou ne leur laisser qu'une ombre de liberté, quand il serait parvenu à écraser leurs voisins. Il faut ajouter que Louis XI pensionnait les messins les plus considérables et exerçait, par là, une influence presque souveraine sur les délibérations de la cité. Michel de Gournay, qui était maître-échevin en 1473, recevait du roi une pension de douze cents livres, somme très-forte pour cette époque, et les recommandations pressantes de Louis pour que la somme fût exactement payée, les termes qu'il employait pour caractériser les services que Michel de Gournay lui avait rendus, prouvent combien ce patricien avait usé de son crédit pour faire transformer en décisions les secrètes suggestions du monarque français (1).

(1) Voici ce que Louis XI écrivait, le 23 mai 1481, à François de Genas, général des finances en Languedoc :

« .... Messire Michel de Gournaiz, de la ville de Metz, est icy venu de-
» vers moy pour me veoir (au Plessis du Parc-lez-Tours). Il a accoustumé

Quoique le duc de Bourgogne prît certaines précautions pour dissimuler le but de son voyage, ses intentions n'étaient un mystère pour personne ; il désirait juger par lui-même de l'état de la Lorraine, avoir des conférences avec René, pénétrer les vues de celui-ci et l'engager, de gré ou de force, à rompre son alliance avec la France pour en contracter une avec la Bourgogne ; en un mot, ce voyage devait être une reconnaissance du duché que Charles se proposait de conquérir. Dès le 29 septembre, il avait conclu avec l'évêque de Metz un traité par lequel le duc garantissait à Georges de Bade la restitution de la ville de Sarrebourg. Le prélat devait obtenir, à ses frais, une commission impériale adressée au duc et à un ou deux autres juges, qui citeraient René et les bourgeois de Sarrebourg à comparaître pour rendre compte de la conduite qu'ils avaient tenue ; il était stipulé que si René et les Sarrebourgeois refusaient d'*ester* en justice, ou même si Charles ne trouvait pas à propos de continuer la procédure, il remettrait par la force la commune rebelle en la puissance de l'évêque, qui promettait de lui engager « la moitié de la ville, rentes » et revenus » ; ladite moitié rachetable par le versement d'une somme de cinq mille francs, « monnoye courant en » Bourgoigne » (1). Aveuglé par le ressentiment, du reste assez légitime, qu'il éprouvait contre la Lorraine, Georges de Bade avait donné, le même jour, son consentement à un autre

» d'avoir pension de XII. C. livres oultre Seine. Il a esté mis en vostre » charge ceste année, qui est trop loing, et pour ce que c'est ung homme » qui m'a servy et peut beaucoup servir en ce païs-là, je l'ai asseuré qu'il » sera aussi bien paié qu'il estoit ou mieulx.... Mais qu'il n'y ait point de » faulte, car j'aymeroye mieulx avoir perdu dix fois autant, que luy avoir » failly : et serois plus contant qu'il en demourast en arrière beaucoup » d'aultres que luy. » Cette lettre a été publiée dans le Bulletin des comités historiques (Histoire, sciences, lettres), n° de sept. et oct. 1851, p. 242.

(1) V. le texte du traité, dans Calmet, ibid., t. III, preuv., col. dclxxiv et dclxxv.

traité, aux termes duquel les troupes bourguignonnes pouvaient cheminer librement sur toutes les terres du temporel de Metz, et Charles recevait l'autorisation nécessaire pour racheter de René Nomeny, Saint-Avold, Hombourg, Baccarat, Fribourg, Delme et Rambervillers, domaines de l'église de Metz que les prédécesseurs de l'évêque avaient engagés dans des moments difficiles. Le duc de Bourgogne s'astreignait seulement à faire rendre à Georges la ville d'Epinal, dont celui-ci jurait de partager aussitôt la propriété avec son nouvel ami (1). Comme on ne pouvait guère supposer que René se dessaisirait volontairement d'Epinal et de Sarrebourg, il n'était pas difficile de prévoir que les traités signés le 29 septembre allaient entraîner une déclaration de guerre et une longue suite d'hostilités.

Ces conventions furent, sans doute, tenues secrètes ; car le duc de Lorraine qu'elles menaçaient fit l'accueil le plus empressé et le plus cordial à Charles-le-Téméraire, qui, ayant passé à l'abbaye de Sainte-Marie-au-Bois, à Chambley et au château de Pierrefort, traversa la Moselle près de Frouard et rencontra, un peu plus loin, René venant à sa rencontre avec une partie de la noblesse lorraine. Après s'être salués et avoir pris des rafraîchissements, les deux princes, qui semblaient en parfaite intelligence, se dirigèrent vers Nancy et y firent leur entrée dans la soirée du 15 décembre. Le duc de Lorraine désirait que Charles logeât dans le palais ducal, mais ce prince n'y voulut jamais consentir et choisit pour demeure l'hôtel de l'ex-receveur général Vautrin Malhoste de Bayon (2). Il resta trois jours à Nancy ; le duc le

(1) V. Calmet, ibid., t. II, col. 956 et 957.

(2) Vautrin Malhoste, qui avait été destitué et poursuivi pour plusieurs larcins et falsifications, obtint, au mois de mars suivant, des lettres de rémission et main-levée de ses biens mis sous séquestre. Il fut, sans doute, redevable de cette grâce à la protection du duc de Bourgogne. V. Registres des Lettres-Patentes pour les années 1473 à 1478.

fête, l'accompagna partout et veilla à ce que les seigneurs flamands et bourguignons fussent somptueusement traités. Le 19, René et son hôte allèrent à Saint-Nicolas, puis à Lunéville, où ils se quittèrent, et pendant que l'on menait aux chartreux de Dijon les restes du duc Philippe, Charles partit pour l'Alsace où l'appelaient ses affaires (1).

Il avait profité des fréquentes entrevues qu'il venait d'avoir avec le duc de Lorraine pour l'engager à renoncer à l'alliance de Louis XI et à s'unir à la Bourgogne; il lui représenta que le roi de France était un prince rusé, perfide, cherchant uniquement son avantage dans toutes les conventions qu'il signait, faisant les plus belles promesses aux princes assez simples pour se confier à lui, mais ne tenant pas ses serments ou ne les tenant que dans les proportions du profit qu'il en pouvait retirer; que son but était de dépouiller, les uns après les autres, tous les souverains dont les états avoisinaient les siens et qui étaient trop faibles pour lui résister; que, grâce à ses manœuvres souterraines, à ses trahisons et à la terreur qu'il inspirait, il ne tarderait pas à devenir le maître d'une partie de l'Europe; que la Lorraine n'était pas en mesure de lutter avec succès contre la France; que le seul parti que René eût à prendre était de donner sa confiance et son amitié à un prince capable de le protéger, c'est-à-dire au duc de Bourgogne; qu'ils avaient tous deux les mêmes intérêts, et qu'ils devaient par conséquent combiner leurs efforts pour contrebalancer la prépondérance de la France, et l'empêcher d'asseoir l'édifice de sa grandeur sur les ruines de tout ce qui l'entourait.

Ces raisons, qui auraient eu le plus grand poids si elles n'eussent pas été employées par un homme auquel on pouvait

(1) Il se rendit ensuite en Bourgogne et arriva dans la ville d'Auxonne le 19 janvier 1474. V. Chron. de Lorr., dans Calmet, ibid., t. III, preuv., col. xlix et l.

supposer les mêmes desseins et adresser les mêmes reproches, ces raisons, disons-nous, firent impression sur l'esprit de René. Il répondit cependant aux ouvertures de Charles qu'il avait récemment conclu un traité d'alliance avec Louis XI, et que rompre ce traité sans des motifs valables serait s'exposer à des reproches graves et encourir une terrible responsabilité. Pendant ce temps, et probablement pour appuyer la diplomatie de leur souverain, les Bourguignons qui traversaient la Lorraine y vivaient comme en pays conquis, et l'on entendait retentir de tous côtés des plaintes contre leurs rapines et leurs brigandages (1).

René éprouvait la plus grande répugnance à s'allier au duc de Bourgogne ; il fit connaître à Louis XI la position critique dans laquelle notre patrie se trouvait placée, et sollicita des conseils et des secours ; mais le roi de France, qui poursuivait l'exécution d'autres desseins et ne voulait pas en venir à une rupture ouverte avec Charles-le-Téméraire, ne répondit pas au duc de Lorraine ou lui donna une réponse dont celui-ci n'eut pas lieu d'être satisfait. Abandonné de son allié principal, dont les forces pouvaient seules le mettre à même de résister au danger, René consentit, bien malgré lui, à porter l'affaire devant son conseil. Les avis furent très-opposés. Les conseillers originaires de la Lorraine allemande, et qui partageaient les antipathies de l'empire contre la Bourgogne, opinèrent pour le maintien de l'alliance française. Les autres avaient eu, pour la plupart, occasion de connaître Charles, pendant le règne de Nicolas ; ils en avaient reçu des présents ou des promesses, et ils craignaient de voir Louis XI chercher les moyens de se venger de la malveillance qu'ils avaient toujours montrée pour lui. En conséquence, ils firent observer à René que ses prédécesseurs n'avaient pas eu à se louer de leurs rapports avec le roi de France ; que ce prince les avait

(1) V. Chevrier, ibid., p. 162-164.

trompés sans cesse ; que Nicolas, fatigué d'être le jouet de Louis, avait fini par s'allier à Charles et que, s'il eût vécu, il aurait probablemeut obtenu la main de Marie de Bourgogne ; que, d'ailleurs, on n'était pas libre de choisir, puisque les Bourguignons, qui occupaient la Lorraine, étaient en mesure de l'écraser avant qu'elle pût se mettre en défense ; ils ajoutèrent, pour calmer les scrupules de leur souverain, que Louis XI, en lui refusant l'aide et les secours qu'il était tenu de fournir, avait le premier déchiré le traité dont René voulait encore observer les clauses (1).

Le duc se rendit enfin à tant de considérations diverses et signa une convention qui, sous le nom d'alliance, mettait la Lorraine à la merci du duc de Bourgogne. Cette convention, dont on n'a plus le texte et dont la date n'est pas connue (2), assurait aux Bourguignons un libre passage dans le duché, à condition de payer ce qu'ils prendraient ; Charles s'engageait à protéger René contre tous ceux qui tenteraient de lui causer quelque dommage ; celui-ci s'interdisait, de son côté, de conclure avec le roi de France aucun traité de nature à porter le moindre préjudice à Charles-le-Téméraire, et à regarder comme des amis ou des ennemis les amis et les ennemis de ce prince. Pour garantir l'exécution de ses obligations, le duc de Lorraine fut contraint de céder, en quelque manière, quatre villes fortes, dans lesquelles les troupes bourguignonnes qui passaient à travers notre pays pouvaient, au besoin, trouver un refuge. Il conservait le droit d'en nommer les gouverneurs, mais ceux-ci devaient être soldés par Charles et lui prêter serment de fidélité. Ces quatre villes étaient Prény, Neuf-

(1) V. Hist. de la guerre de Lorraine et du siége de Nancy, par M Huguenin jeune, p. 27 et 28.

(2) Le P. Benoit (Orig. de la mais. de Lorr., p. 455) assure que le traité fut conclu le 2 octobre 1474 ; mais on ne peut admettre cette date, et il est évident que la convention fut signée dans les premiers mois de l'année.

château, Epinal et Darney; Jean rhingrave de Salm (1) fut nommé capitaine d'Epinal; André d'Haraucourt, sire de Brandebourg, commanda dans la ville de Darney; le sire de Varambon à Neufchâteau (2), et le bâtard de Calabre dans la forteresse de Prény (3).

René s'était flatté que son alliance avec le duc de Bourgogne assurerait la tranquillité de la Lorraine. Il n'en fut rien. Les allées et venues continuelles des Bourguignons ne laissaient aucun repos aux gens des campagnes. Les soldats vivaient à discrétion, ne payaient rien et maltraitaient les paysans qui leur adressaient des réclamations. Souvent même, les aventuriers, si nombreux dans les armées du XV[e] siècle, ne se contentaient pas de prendre ce qui leur était nécessaire, mais rançonnaient et dépouillaient leurs hôtes. Leur arrivée était regardée comme un fléau; aussitôt que l'on avait signalé l'approche d'une de ces bandes, les villageois se réfugiaient dans les églises, qui étaient en général à l'abri d'un coup de main, et s'y défendaient avec plus ou moins de succès. Quand les Bourguignons étaient en nombre, ils enfonçaient les clôtures et enlevaient les objets précieux que l'on avait transportés dans le saint lieu. Le duc était assiégé, tous les jours, par les malheureux qui venaient lui demander justice et le supplier de mettre un terme aux déprédations de ses alliés. Il adressa des plaintes très-vives à Charles-le-Téméraire, et lui rappela qu'un des articles du traité obligeait ses gens à payer les vivres et les fournitures dont ils avaient besoin. Charles, qui désirait encore ménager René et ne voulait pas s'aliéner l'esprit des Lorrains, feignit d'éprouver une grande indignation.

(1) La principauté de Salm avait été partagée, en 1451, entre les fils de Jean V : Jean VI, qui conserva le titre de comte et le transmit à sa postérité, et Simon, dont la fille unique épousa Jean comte-sauvage (*sic*) du Rhin ou rhingrave, tige des rhingraves de Salm.

(2) Ce gentilhomme n'était pas lorrain.

(3) V. Calmet, ibid., t. II, col. 1010.

Il envoya des commissaires chargés de faire une enquête et de constater les dommages commis, afin d'indemniser ceux qui en avaient souffert, et de châtier les soldats dont la conduite avait été répréhensible. L'enquête fut bientôt achevée ; les commissaires déclarèrent que les désordres n'avaient pas eu beaucoup de gravité et promirent le redressement des griefs les plus criants ; mais l'on n'obtint que de belles paroles (1).

Ce désagrément ne fut pas le seul qu'eut René II. Louis XI avait connu, avec un dépit qu'il ne prit pas la peine de dissimuler, l'alliance des ducs de Bourgogne et de Lorraine, et il avait résolu de se venger. Il ne tarda pas à découvrir un expédient qui satisfaisait à la fois sa rancune et son ambition. Le duché de Bar, réuni en quelque sorte à celui de Lorraine en 1431, avait, comme nous l'avons dit, recouvré son indépendance en 1453, et René I[er] en était toujours le souverain. Le roi de France, qui reprochait à celui-ci des liaisons avec le duc de Bourgogne, occupa l'Anjou et le Barrois. De cette manière, il fit sentir son mécontentement à René I[er], qu'il dépouilla d'une partie de ses états, et à René II, qui s'était flatté de voir son aïeul lui laisser le duché de Bar, héritage d'Yolande. Louis XI, craignant d'exaspérer le duc de Lorraine et de le jeter tout-à-fait dans les bras de Charles, ne manifesta pas l'intention qu'il avait d'annexer le Barrois à la France, et, tout en envoyant une bonne garnison dans la ville de Bar, il annonça qu'il ne prenait une pareille mesure que pour mettre en sûreté les frontières de la Champagne (2). Ce qu'il y a de plus remarquable c'est qu'au moment où Louis XI agissait de la sorte, Charles-le-Téméraire s'alliait à Edouard IV, et que le roi d'Angleterre, se comportant comme s'il avait déjà terminé la conquête de la France, cédait à son

(1) V. La chron. de Lorr., dans Calmet, ibid., t. III, preuv., col. lij.
(2) V. Chevrier, ibid., p. 168.

confédéré le duché de Bar et les comtés de Champagne et de Nevers.

Le traité par lequel René venait de se lier au duc de Bourgogne n'était pas destiné à une longue existence. On l'avait à peine signé, lorsque Sigismond archiduc d'Autriche, les cantons suisses, les évêques de Bâle et de Strasbourg, et plusieurs villes d'Alsace, qui avaient formé une ligue pour se soutenir réciproquement contre les projets ambitieux de Charles, firent proposer au duc de Lorraine d'entrer dans la ligue et lui offrirent « de le servir, à grand nombre de gens » d'armes et d'artillerie », dans le cas où les Bourguignons tenteraient d'envahir son duché (1). René accepta secrètement des propositions qui pouvaient lui fournir un moyen de se soustraire à l'oppression qu'il endurait, et fut admis dans l'alliance, le dimanche de *Jubilate* (1er mai) 1474. Vers le même temps, Louis XI, désirant réparer l'échec subi par sa politique, et connaissant l'éloignement de René pour le parti bourguignon, donna mission à Charles et Achille de Beauvau de faire entendre à ce prince que, malgré sa liaison récente avec l'ennemi du roi, ce dernier n'était pas éloigné d'oublier le ressentiment que lui inspirait le traité de Nancy, et de signer une nouvelle convention dont le duc aurait tout lieu d'être content. René témoigna d'abord quelque répugnance à rompre avec le duc de Bourgogne ; il représenta aux négociateurs que Louis était éloigné, peut-être peu disposé à commencer sérieusement la guerre ; que les Bourguignons, au contraire, tenaient quatre des meilleures places du duché et pouvaient l'envahir tout entier en peu de jours; que l'on ne savait pas généralement que Charles-le-Téméraire avait employé la violence et non la persuasion pour obtenir la signature du traité de Nancy, et que l'on accuserait probablement de perfidie, ou au moins de légèreté, celui qui déchirerait ce traité sans motifs plausibles.

(1) V. Trésor des chartes, layette *Suisses*, nos 1 et 2.

Louis ne se laissa pas décourager par cette réponse et dépêcha deux nouveaux négociateurs, Jean de Paris et le capitaine de la Charité. Ils firent tant d'instances auprès de René, que ce prince, après avoir balancé pendant quelque temps entre son serment et le désir de rester le maître chez lui, se décida enfin à promettre d'aider le roi contre le duc de Bourgogne; Yolande, que l'on consultait sur toutes les affaires importantes, se lia par la même promesse, et leurs engagements furent consignés dans deux actes séparés que le duc fit parvenir à Louis XI. Charles et Achille de Beauvau, Thouvenin Brulart et Nicolas Merlin, qui étaient chargés de les déposer entre les mains du roi, avaient reçu, avant leur départ, les instructions et les pouvoirs nécessaires à la conclusion de l'alliance projetée. Dans ces instructions, après avoir recommandé aux négociateurs d'exposer que son plus grand désir, « après son » salut, estoit de servir le Roy, de luy complaire, et de de- » mourer son bon parent et humble serviteur », le duc enjoignait d'insister sur les deux articles suivants, qui devaient être les bases de la convention, et dont nous jugeons à propos de reproduire le texte : 1° « ... Plaise... au Roy de soutenir, » garder, favoriser, secourir et deffendre le duc de Lorraine » envers mon... Sieur de Bourgongne, et aultres quelconques » qui luy vouldroient faire guerre, nuisance ou dommaiges, » et luy en passer et bailler ses Lettres-Patentes, selon la » forme contenue et desclairée en la minutte que le Duc luy » envoye, afin que ledict Duc soit consolé, et que tousjours » ait plus grand vouloir de le servir envers tous; ce qu'il a » intention de faire...... 2° Et pour ce que de par le passé le » Duc a eu aulcunement de ses domestiques, conseillers » nobles et aultres ses serviteurs et subjects, qui se sont » meslez et entretenus de conduire et pourparler les intelli- » gences et aultres traictiez et pactions que le Duc puet avoir » faict par force avec ledict Sieur de Bourgongne, et qui par » avant ou service de feu.... le Duc Nicolas avoient conduict

» et sollicité aulcunes matières avec ledict sieur de Bourgon-
» gne, qui pourroient et ont peu estre au desplaisir du Roy,
» dont il puet estre mal content des dessusdicts et les avoir
» en indignation ou malegraice, combien qu'ilz le faisoient
» comme les serviteurs et subjects obéissans à leur maistre ;
» supplie le Duc au Roy qu'il luy plaise oster de son couraige
» toute malveillance et indignation qu'il pourroit avoir contre
» les susdicts nobles fiedvez, serviteurs et aultres quelcon-
» ques, et dès à présent les prendre, avoir et tenir en sa
» bonne graice, et en faire déclaration par escript. »

René terminait les instructions 1° en offrant de punir rigoureusement, « selon l'exigence des cas », ceux de ses sujets qui causeraient au roi le moindre préjudice ; 2° en chargeant ses envoyés de faire connaître en détail à Louis XI les négociations entamées avec l'archiduc Sigismond, les Suisses et plusieurs villes impériales, et d'ajouter que le duc n'avait pas voulu entrer d'une manière définitive dans leur confédération, « jusqu'à ce qu'il eust, sur ce, le bon plaisir » et advis du Roy » (1).

Celui-ci désirait trop vivement détacher René du parti bourguignon pour se montrer offensé de la défiance que le duc exprimait, en exigeant que les engagements de Louis fussent consignés dans des lettres-patentes. Il s'empressa de dépêcher à Nancy le sire de Craon et Thierry de Lénoncourt, bailli de Vitry, qui annoncèrent que le roi acceptait volontiers les propositions faites par les ambassadeurs de René. Le sire de Craon et Thierry de Lénoncourt cherchèrent, en même temps, à disculper leur maître au sujet de l'occupation du Barrois et de l'Anjou ; à les entendre, le roi, ayant su que le duc de Bourgogne avait arraché à René Ier la promesse de lui laisser tous ses états, n'avait pris possession de l'Anjou et du Barrois que pour empêcher Charles-le-Téméraire de s'en em-

(1) V. le texte de ces instructions, dans Calmet, ibid., col. cclxx-cclxxij.

parer lui-même, et pour les conserver à René, qui en devait être un jour le légitime propriétaire. Il est probable que celui-ci ne fut pas dupe de protestations aussi hypocrites; mais les choses étaient trop avancées pour qu'il ne témoignât pas une entière confiance. Les conditions du traité furent débattues entre René et les plénipotentiaires français, et le duc ainsi que sa mère jurèrent de renoncer à tout rapport avec la Bourgogne et de soutenir les intérêts de Louis XI. Immédiatement après, Charles de Beauvau, Gérard de Ligniville et le secrétaire Jean Lud partirent pour la ville de Chartres, où se trouvait le roi. Le 15 août, ce prince leur remit des lettres dans lesquelles, après avoir rappelé les négociations antérieures et les diverses requêtes de René et de sa mère, il déclarait recevoir ces derniers dans son alliance, et ne conserver aucun ressentiment, ni aucune mauvaise volonté envers les lorrains qui avaient pris part à des entreprises contre son royaume; il s'engageait aussi à défendre la Lorraine contre ses ennemis et à ne conclure, sans l'y faire comprendre, aucune paix, ni aucune trêve, soit avec le duc de Bourgogne, soit avec ses alliés et adhérents (1).

Dès que René se vit en possession de ces lettres, qu'il regardait comme indispensables pour le mettre à l'abri des perfidies de Louis XI, il ne ménagea plus rien. Il ne permit pas aux soldats bourguignons de traverser son pays, ni de séjourner dans les places de Prény, Neufchâteau, Epinal et Darney, et il fit arrêter l'ancien receveur-général Vautrin Malhoste, que le sénéchal Gérard d'Haraucourt peignait comme un traître, qui profitait de sa position pour s'instruire des secrets de l'état et les révéler ensuite au duc de Bourgogne. Malgré l'activité que déployèrent les juges chargés d'in-

(1) V. ibid., col. dclxxv et dclxxvj. Il y eut d'autres lettres que celles auxquelles nous renvoyons; Dom Calmet, qui les a vues, en donne l'analyse.

struire le procès du receveur, on ne découvrit aucun fait qui pût motiver une condamnation ; « ne fut ledict Malhoste » trouvé coupable, rapporte Thierriat, et l'estoit bien celuy » qu'avoit conseillé ledict arrest ; ce que vit-on bien par la » suite » (1).

Ce ne fut pas sans étonnement que les villes épiscopales apprirent que le duc de Lorraine avait changé si brusquement de parti. Les Verdunois étaient trop éloignés du théâtre probable de la guerre pour ce que l'on recherchât leur alliance ; les Messins, partagés entre le désir de se venger de tous les griefs qu'ils avaient ou croyaient avoir contre les Lorrains, et la crainte de se donner un maître en devenant les auxiliaires de Charles, les Messins, disons-nous, cédèrent aux conseils des pensionnaires de Louis XI et décidèrent qu'ils observeraient la neutralité. Il n'en fut pas de même des Toulois ; malgré la réconciliation des chanoines et de l'évêque Antoine de Neufchâtel, le chapitre et la bourgeoisie se déclarèrent pour le duc de Lorraine, et nous verrons plus loin qu'ils ne se bornèrent pas à des vœux stériles.

Pendant que ces évènements s'accomplissaient, Charles-le-Téméraire s'engageait dans une lutte qui devait lui faire perdre un temps précieux, diminuer ses forces et préparer sa ruine. Robert de Bavière, archevêque-électeur de Cologne, avait entrepris de réunir au domaine archiépiscopal les biens que ses prédécesseurs avaient aliénés. Cette mesura souleva contre lui les nobles de l'électorat, qui avaient plus ou moins profité de ces aliénations ; et les bourgeois des villes, toujours disposés à méconnaître l'autorité des archevêques, firent cause commune avec les gentilshommes. L'électeur fort embarrassé s'adressa au duc de Bourgogne, lui offrant le titre et les fonctions de voué s'il l'aidait à faire rentrer ses sujets dans le devoir. Charles accepta la proposition avec empresse-

(1) V. Mémoires, règne de René II, dans le recueil cité.

ment ; il avait continuellement l'envie de se mêler des affaires de l'empire et de lui enlever quelques lambeaux de son territoire pour agrandir ses propres états ; il crut ne pouvoir rencontrer une meilleure occasion, réunit une armée considérable et vint mettre le siége devant la ville de Neuss, qui faisait partie de l'électorat et qui est située près du Rhin, au-dessous de Cologne. Les chanoines avaient déposé Robert et avaient élu, à sa place, un des leurs, Hermann frère du landgrave de Hesse. Hermann s'était jeté dans la ville avec des troupes sûres et opposa la plus vigoureuse résistance. Le siége traîna en longueur, et les membres de l'empire eurent le temps de se concerter sur le parti qu'il fallait prendre. Pendant que l'on déclarait la guerre à Charles, et qu'on traitait avec Louis XI dans les diètes de Francfort, de Mayence et d'Andernach, une armée, commandée par Albert électeur de Brandebourg, s'approchait de Neuss, et Frédéric III envoyait un ambassadeur à René pour négocier avec ce prince une alliance défensive et offensive. Le duc de Lorraine était tout disposé à conclure une pareille alliance, mais on ne mit la dernière main au traité que le 17 mai 1475. René promettait d'interdire aux Bourguignons le passage à travers ses états et d'assister les confédérés dans toutes les circonstances. L'empereur s'engageait, de son côté, à secourir le duc, si les Bourguignons l'attaquaient ; à faire des diversions en pénétrant sur les domaines de Charles ; à ne signer aucune paix, ni aucune trève avec celui-ci sans y comprendre la Lorraine, et à contraindre, si faire se pouvait, les villes impériales de Metz, Toul et Verdun à rompre avec l'ennemi commun et à fournir de l'argent, des soldats et des munitions (1).

Huit jours auparavant (9 mai), René, ayant pris une dernière fois l'avis de son conseil, avait rédigé une lettre dans laquelle, après avoir exposé ses griefs au duc de Bourgogne,

(1) V. Calmet, ibid., t. II, col. 1013 et 1014.

il lui déclarait la guerre et le défiait au combat. Craignant que Charles ne maltraitât le héraut d'armes lorrain qui serait chargé de cette missive, il la confia au *more* du sire de Craon. Le *more* se rendit au camp de Charles-le-Téméraire devant Neuss, lui donna la lettre, jeta sur le sol un gantelet ensanglanté et s'enfuit au galop; mais le prince n'eut pas plustôt parcouru l'épître qu'il fit rappeler le héraut et lui dit : « Qui a ton maistre ce conseillé, moult mal il a esté, je promets à sainct Georges; de ceste guerre où je suis, bien bref m'escheveray »; il fit remettre au *more* une robe de prix et douze florins, en ajoutant : « C'est pour l'amour des bonnes nouvelles que tu m'as apportéez; va et dis à ton maistre que bien bref en Lorraine seray » (1).

Le 3 juillet suivant, le duc de Bourgogne publia un manifeste en réponse à celui qu'il venait de recevoir. « Nous » avons veu, écrivait-il en s'adressant à René, certaines vos » Lettres,...... par lesquelles vous faictes narration de plu- » sieurs choses controuvéez et exquises, pour parvenir à » Nous desclairer vouloir faire service, à l'encontre de Nous » et des nostres, à Très-Haults et Très-Excellens Princes » l'Empereur des Romains et le Roy de France, comme » féodal de chascun d'eulx, et desquels vous dictes estre » excité à la guerre à l'encontre de Nous, nonobstant les al- » liances passéez entre Nous et vous; lesquelles, comme vous » dictes, ne vous peuvent empescher, car vous les entendez » estre nulles et y avez renoncé et renoncez par vos dictes » Lettres, voulant estre acquitté suffisamment, et sauf vostre » honneur. » Il rappelait ensuite à René les clauses du traité de Nancy, lui représentant que ce traité, loin d'être nuisible à la Lorraine, lui avait procuré de grands avantages; qu'il n'avait cependant jamais été observé par les Lorrains; que la guerre dont la partie occidentale de l'Allemagne était naguère

(1) V. la chron. de Lorr., ibid., t. III, preuv., col. liij.

le théâtre ne devait pas être considérée comme une lutte entre la Bourgogne et l'empire; que par conséquent rien n'obligeait René à prendre les armes pour secourir l'empereur, qui n'était pas attaqué; que René ne tenant, soit comme duc de Lorraine, soit en qualité de comte de Vaudémont, aucun fief dépendant de la France, Louis XI n'avait pu lui ordonner, comme à son vassal, d'épouser sa querelle et de devenir son auxiliaire; que le duc de Lorraine possédait, au contraire, plusieurs villes et places, châteaux et seigneuries relevant de la Bourgogne, ce qui rendait son agression plus coupable encore; et il disait en terminant : « Si vous requérons et sommons par ces Présentes, et ceste fois pour toutes, que, en gardant et observant vos foy, serment et promesse,...... vous vous desportiez entièrement de faire et faire faire par aulcuns de vos vassaux et subjects guerre, grief, mort ou dommaige à l'encontre de Nous et de nos pays et subjects, pour les services desdicts Empereur et Roy de France, ny d'aultres quelconques; et si vous aviez avec eulx, ou l'un d'eulx, faict traicté, promesse ou appoinctement à l'encontre de Nous, vous le révocquiez et rappeliez comme nul et faict en contrevenant à ladicte intelligence (au traité de Nancy); et aussi souffriez et permettiez nos gens, serviteurs et subjects avoir et continuer leur passaige par vostre pays seurement et sauvement;..... en vous advertissant qu'en faisant le contraire et mettant à effect le contenu de vos dictes Lettres, nous ferons procéder contre vous, comme il appartient, comme transgresseur et violateur de ses foy, serment et parole; et avec ce ne mettons peine, moyennant l'ayde de Dieu nostre Créateur, de vous donner à congnoistre les différences d'entre nostre amitié et bienveuillance, et nostre inimitié et hostilité....(1) »

(1) Ce manifeste est imprimé en entier dans Calmet, ibid., col. cxxvj-cxxx.

Le duc de Lorraine n'avait pas attendu la publication de ce manifeste pour commencer la guerre ; l'occasion était des plus favorables, et René comprenait qu'il ne fallait pas donner à Charles le temps de se reconnaître et de traiter avec une partie des ennemis qui l'attaquaient de toutes parts. Pendant que ce dernier s'obstinait à continuer le siége de Neuss, où il voyait son armée décimée, chaque jour, par les combats et les maladies, les Suisses avaient envahi les cantons de la Franche-Comté les plus rapprochés de leur pays et fait subir un grave échec à un corps de Bourguignons; le duc de Bourbon, à la tête d'une armée française, avait pénétré dans le duché de Bourgogne et pris plusieurs places; une seconde armée française avait porté la guerre dans l'Artois et dans la Picardie ; enfin, Jean de Bade, archevêque de Trèves, et divers seigneurs allemands s'étaient jetés sur le Luxembourg et y avaient fait des progrès. Ce fut aussi vers ce pays que René résolut de diriger ses efforts; il réunit aussitôt ses troupes, et le sire de Craon lui amena les quatre cents lances avec lesquelles il occupait, depuis quelque temps, le duché de Bar et la frontière de Champagne (1). Le duc quitta Nancy, à la fin de mai, et investit le château de Pierrefort dont nous avons déjà parlé, et qui avait reçu une garnison bourguignonne. Bien que la place fût regardée comme presque imprenable, Jean de Fléry qui en était gouverneur capitula le 4 juin. Les Lorrains rasèrent immédiatement cette forteresse, qui les avait souvent beaucoup incommodés, traversèrent ensuite la Moselle, s'avancèrent jusqu'à la Nied allemande et s'emparèrent de Faulquemont, le 7 juin. Comme on était entré en campagne sans avoir eu le temps de faire les approvisionnements nécessaires, les vivres ne tardèrent pas à manquer. Le sire de Craon se rendit, avec les Français, à la Croix-sur-Meuse, près de Saint-Mihiel, et invita les Verdunois à lui faire

(1) V. la chron. de Lorr., ibid., col. liij et liv.

remettre une somme d'argent pour leur contribution dans une guerre qui, disait-il, leur était commune. Ils refusèrent d'abord, mais ayant appris que le sire de Craon menaçait de dévaster leur territoire, ils envoyèrent une députation de bourgeois, qui, s'étant présentés en chemise, tête et pieds nus, prièrent le général français d'accepter quinze mille écus dont il voulut bien se contenter (1).

Il rejoignit bientôt le duc, qui était logé dans le village d'Ars-sur-Moselle. Les Français s'établirent dans celui de Vaux, et les Messins, craignant de voir les bandes qui formaient les deux armées dévaster la riche campagne de Metz, se hâtèrent de leur fournir des vivres et des provisions de toute sorte. Le séjour des Lorrains et des Français se prolongea, et quantité de désordres furent commis par eux ; les villageois maltraités et dépouillés, les bourgeois eux-mêmes, irrités de l'insolence de la soldatesque, furent plus d'une fois sur le point d'en venir aux voies de fait ; mais les magistrats de Metz, surtout ceux qui recevaient des pensions de Louis XI, parvinrent à calmer la colère de leurs concitoyens ; on ordonna seulement, le 19 juin, que les habitants des campagnes se réfugieraient dans la ville avec leur bétail et leurs provisions, afin d'empêcher les Lorrains et les Français de s'en emparer. On prit aussi quelques mesures pour la sûreté de la cité elle-même ; on augmenta la garde des portes ; on plaça, toutes les nuits, des sentinelles dans les carrefours ; on défendit les assemblées ; on arma la bourgeoisie ; enfin, les Sept de la guerre prescrivirent aux soldats qui étaient aux gages de la ville de ne pas quitter leurs armes, aux femmes et aux enfants de se tenir dans leurs maisons, « si hutin » ou noise survenoit », et à qui que ce fût de répandre des nouvelles alarmantes. Le lendemain, les Français se mirent en devoir de vider les caves de Moulins et d'autres

(1) V. ibid., col. liv.

villages ; les magistrats de Metz y ayant envoyé deux cents soldats qui démontèrent le pont de Moulins, les Français menacèrent aussitôt d'attaquer le château de ce lieu, où les paysans avaient cherché un asile, et l'on eut bien du mal d'empêcher les deux partis de se livrer un sanglant combat. Le 21 juin, disent les chroniques messines, « le duc alla en » pèlerinaige à Saincte-Barbe et passèrent bien cinq cens » avec luy ; et passont parmey les bleids en allant et en re- » tournant, et prindrent plus de cinq cents bestes à cornes..... » Quel pèlerinaige ! » Enfin, le 24 juin, René et le sire de Craon décampèrent, après avoir « faict moult de mal ès vil- » laiges et aux bonnes gens de la terre de Mets, où ils furent » plus de quinze jours ». Les magistrats messins eurent la simplicité d'écrire à Louis XI pour se plaindre de la conduite de ses troupes, et probablement pour réclamer une indemnité ; il est, sans doute, inutile d'ajouter qu'ils ne purent rien obtenir (1).

Les Lorrains et leurs auxiliaires allèrent mettre le siége devant la petite forteresse de Damvillers, située dans le Luxembourg, entre Verdun et Montmédy. Ils placèrent en batterie plusieurs pièces de canon, entr'autres deux bombardes que le duc avait récemment fait fondre à Nancy. Elles battirent les murs avec tant de succès qu'au bout de huit jours le sire de Mont-Quentin, qui commandait dans la ville, demanda à capituler. Les habitants n'en furent pas moins traités avec rigueur ; beaucoup virent piller leurs maisons, et d'autres furent obligés de racheter leur liberté (2). La prise de Damvillers fut le terme des succès de René, et celui-ci apprit bientôt que le duc de Bourgogne se disposait à marcher contre lui. En effet, Charles avait réussi, grâce aux bons offices du légat du pape, à conclure un traité avec l'empereur. Il

(1) V. Les chron. de Metz, p. 417-419.
(2) V. Chron. de Lorr., dans Calmet, ibid.

avait juré à Frédéric III de lui payer une somme de deux cent mille écus et de marier sa fille, Marie de Bourgogne, à l'archiduc Maximilien ; l'affaire de Cologne avait été remise à l'arbitrage du pape Sixte IV, et dès le mois de juin les Bourguignons avaient levé le siége de Neuss.

Les Allemands, qui s'étaient flattés d'écraser l'armée de Charles, accueillirent avec de violents murmures la nouvelle de cette convention ; mais elle était signée, et Frédéric, content d'avoir arraché ce qu'il désirait, se retira en Autriche et ne fit aucune attention au mécontentement des électeurs et des princes de l'empire. René n'avait attaché, dans les premiers moments, que peu d'importance à un évènement qui pouvait entraîner sa ruine ; il s'imaginait que Louis XI, fidèle à ses promesses, lui fournirait les secours nécessaires pour résister au duc de Bourgogne, et il espérait que Charles, assez occupé de sa guerre contre la France et contre les Suisses, ne tournerait pas sur-le-champ ses armes contre la Lorraine. Il ne tarda pas à sentir combien ses prévisions étaient en défaut. Charles-le-Téméraire n'eut pas plustôt quitté les environs de Neuss, qu'il ordonna au maréchal de Luxembourg de prendre l'offensive, et comme ce dernier n'avait pas assez de forces pour obtenir de grands avantages, il lui envoya des bandes italiennes conduites par le comte de Campo-Basso. Cet émigré napolitain avait servi fidèlement les princes de la maison d'Anjou, mais, fort « pauvre de meubles et d'héritaiges », il avait jugé à propos, après la mort du duc Nicolas, d'entrer au service de la Bourgogne, quoique René Ier, pour récompenser ses services et son dévouement, l'eût nommé conseiller, chambellan, et lui eût donné, avec faculté de le transmettre à ses enfants mâles, le château-bas de Commercy (1). Campo-Basso et le maréchal du duché de Luxembourg ne rencon-

(1) V. une pièce relative à cette donation dans l'Hist. de Commercy par M. Dumont, t. I, p. 312-314.

trèrent plus d'ennemis dans cette province. L'archevêque de Trèves et les seigneurs allemands qui l'accompagnaient s'étaient retirés, dès qu'ils avaient eu connaissance du traité conclu entre Charles et Frédéric III. D'un autre côté, René II n'avait pas jugé à propos de pousser plus loin dans le Luxembourg, après la prise de Damvillers, et s'était replié sur le Barrois. Les Bourguignons le suivirent, enlevèrent les châteaux de Landres et de Gondrecourt-en-Voivre, et investirent le bourg de Conflans-en-Jarnisy, qui s'élève au confluent de l'Orne et de l'Iron. Un capitaine gascon appelé Gratien d'Aguerre, à qui le duc avait confié la défense de cette place, soutint vigoureusement les attaques des généraux bourguignons, quoique ceux-ci eussent six mille hommes et de l'artillerie. Jean VII comte de Salm et maréchal de Lorraine, posté à Briey avec un corps de troupes assez peu nombreux, faisait tous les jours des courses jusque dans les environs de Conflans, harcelait l'ennemi, lui coupait les vivres et emmenait prisonniers les soldats qui s'écartaient pour marauder. René, se disposant à secourir les assiégés, vint trouver le sire de Craon, qui occupait le bourg d'Hattonchâtel avec ses quatre cents lances, et le pria de le rejoindre pour marcher ensemble contre les Bourguignons. Mais la politique de Louis XI venait de changer. Craignant d'avoir à lutter à la fois contre l'Angleterre et la Bourgogne, il avait résolu de ne pas continuer la guerre, et pendant qu'il signait des lettres accordant au duc de Lorraine le titre de lieutenant-général en Champagne et pays voisins (Brie, Sens et Langres), « avec pouvoir d'y faire or-
» donnances, mandemens et assemblées de gens de guerre,
» d'assiéger toutes places rebelles et de donner grâces » (1), il avait secrètement envoyé au sire de Craon des instructions qui lui recommandaient d'éviter un engagement avec les troupes de Charles. Aux instances que fit René pour le décider à

(1) V. Trésor des chartes, layette *Bar mouvant*, n° 42.

accompagner les Lorrains, le général français répondit qu'il n'avait pas d'ordre du roi qui lui prescrivît d'en venir aux mains avec Campo-Basso, et bientôt on le vit se diriger du côté de la Champagne. Avant de partir, il fit savoir aux Bourguignons que le duc s'approchait avec des forces supérieures, et ceux-ci, chargeant à la hâte leur artillerie et leurs bagages, reprirent le chemin de Luxembourg. L'armée lorraine ne put les atteindre, mais quelques gentilshommes qui couraient la campagne, du côté de Sivry, arrêtèrent et dépouillèrent une troupe de marchands luxembourgeois, conduisant plusieurs voitures chargées d'étoffes de soie et d'autres objets précieux (1).

La partie septentrionale du Barrois était à peine évacuée par les Bourguignons, quand le duc de Lorraine apprit que Louis XI et le roi d'Angleterre venaient de conclure, à la fin d'août, une trêve de neuf ans, qui rendit la liberté à la malheureuse Marguerite d'Anjou, fille de René Ier et veuve de Henri VI. Aussitôt après, le duc de Bourgogne, délaissé par son allié le plus puissant, exprima également le désir de traiter. Ses plénipotentiaires et ceux de Louis, s'étant réunis dans le château de Soleuvre ou Soleure, près de Luxembourg, convinrent, le 13 septembre, d'une trêve qui devait durer neuf ans, et Louis en signa les articles à Vervins. Il s'était engagé à ne pas faire la paix sans y comprendre le duc de Lorraine; néanmoins, les historiens sont partagés sur la question de savoir si la convention de Vervins renfermait une clause relative à cette promesse. Les écrivains bourguignons ont prétendu que Louis XI avait tenté de faire des réserves en faveur de René, et que Charles avait exigé que le monarque abandonnât ce prince à son malheureux sort. Nos historiens et divers auteurs français ont écrit que Louis n'avait rien voulu stipuler au sujet de la Lorraine, et avait laissé le pou-

(1) V. Chron. de Lorr., ibid., col. liv et lv.

voir au duc de Bourgogne de traiter ce pays comme il l'entendrait. Quoiqu'il en soit, le duc agit comme s'il n'avait absolument aucune crainte du côté de la France, et pressa les préparatifs de l'expédition qu'il méditait.

Pendant toutes ces négociations, René, qui ne pouvait croire à la perfidie de son allié, se disposait à résister aux efforts de Charles-le-Téméraire. Pour se procurer les moyens de soutenir la lutte avec avantage, il aurait dû convoquer les Etats-Généraux et leur demander quelques subsides; il avait déjà réuni les Etats avant de commencer la guerre, et ils avaient approuvé sa conduite (1); mais il craignit peut-être de ne pas obtenir le même appui dans une seconde session, car Charles n'avait rien négligé pour intimider les gentilshommes, dont l'influence était prépondérante. Il ne s'était pas borné à répondre au défi de René; il avait fait rédiger et publier en même temps un second manifeste, une espèce de proclamation adressée à la noblesse lorraine; il la menaçait de son courroux si elle donnait aide et secours au duc; et, d'un autre côté, ses agents secrets tâchaient de gagner certains seigneurs, en leur rappelant qu'ils avaient autrefois servi la Bourgogne, et en leur faisant espérer de magnifiques récompenses, s'ils trahissaient leur souverain (2).

Le duc de Lorraine s'était retiré à Pont-à-Mousson, où il s'occupait à réorganiser son armée. Il y fut rallié par un corps de six mille hommes, cavalerie et infanterie, que lui envoyaient les villes de Strasbourg, Colmar, Schelestadt, Fribourg, Thann et Bâle. Adam Zorn commandait le contingent de Strasbourg, Jean de Housse celui de Colmar, Bernard de Honstein celui de Bâle, Walther celui de Thann, et Antoine de Falkenstein celui de Schelestadt. Un habitant de la Croix-aux-Mines, nommé Colinet, amena une bande assez

(1) V. ibid., col. liij.
(2) V. l'ouv. de M. Huguenin, p. 48.

nombreuse qu'il avait recrutée dans la vallée de Saint-Amarin et aux environs. Le duc prit à son service plusieurs chefs d'aventuriers : le Grand Michault, le Grand Bertrand, Ménault d'Aguerre (1), frère du capitaine qui venait de défendre Conflans, Gaspard Zorn de Bulach, Fortune, Jeannot de Bidos, Jean-Baptiste de Roquelaure, qui étaient presque tous gascons, et un condottiere italien, que la chronique de Lorraine appelle *le Petit Génois*. Malheureusement, une contagion vint fondre sur cette armée composée d'éléments hétérogènes et enleva beaucoup de soldats, dans l'espace de quinze jours. René ne savait à quel parti s'arrêter, et il allait, sans doute, essayer de reprendre l'offensive, lorsqu'on annonça que le duc de Bourgogne s'avançait avec quarante mille hommes et une formidable artillerie (2). Il n'avait pas perdu de temps, après la levée du siége de Neuss, pour refaire son armée affaiblie par les combats, les privations et les maladies ; ayant donné au comte de Campo-Basso l'ordre de le rejoindre avec les six mille hommes qui avaient échoué devant Conflans, il avait invité ses alliés à lui fournir immédiatement des secours. Georges de Bade, évêque de Metz, qui pensait toucher au moment où les villes d'Epinal et de Sarrebourg seraient restituées à son temporel, accourut avec un contingent peu considérable, mais formé d'excellents soldats (3). Un prince napolitain, Frédéric de Tarente, entreprit de traverser la Lorraine, avec six cents gentilshommes bourguignons et francs-comtois ; ils arrivèrent sans accident jusqu'au village de Varangéville, et la garnison de Nancy, qui en fut avertie trop tard, ne put essayer de les surprendre. Ils passèrent la nuit à Varangéville, partirent le lendemain, de grand matin, et se

(1) Ménault d'Aguerre était déjà depuis quelque temps au service de René ; v., au Trésor des chartes, le registre des Lettres-Patentes pour 1475.

(2) V. Chron. de Lorr., ibid., col. lv.

(3) V. Chevrier, ibid., p. 184 et 185.

dirigèrent vers Metz. On les aperçut du haut des remparts de Nancy, mais comme ils étaient au delà d'Essey, on n'essaya pas de tirer sur eux, et ils réussirent à opérer leur jonction avec Charles-le-Téméraire (1).

Le duc de Lorraine, en apprenant l'arrivée prochaine de ce prince, réunit un conseil de guerre, et on délibéra sur les mesures à adopter dans les circonstances difficiles où l'on se trouvait. Les officiers les plus expérimentés conseillaient d'abandonner les petites villes, qui ne pouvaient opposer une résistance efficace ; d'en utiliser l'artillerie et les munitions pour augmenter les moyens de défense des places principales ; de mettre dans ces dernières, notamment à Nancy, à Epinal, à Pont-à-Mousson, des garnisons nombreuses ; de tenir la campagne avec le reste de l'armée ; d'éviter toute action décisive ; de harceler l'ennemi ; d'attaquer les convois qui lui amèneraient des vivres, et de ne pas lui laisser un instant de repos. Ils représentèrent que la mauvaise saison n'était pas très-éloignée, et que si l'on parvenait à empêcher pendant quelque temps la chute des forteresses les plus importantes, la position des Bourguignons deviendrait périlleuse, et qu'ils seraient contraints de battre en retraite. Malheureusement, l'ingénieur Nicolas Rolin de Neufchâteau, que le duc avait chargé d'inspecter les places, soutint que celles dont on proposait l'abandon avaient des fortifications suffisantes pour soutenir des siéges ; il prétendit que le duc de Bourgogne s'amuserait, sans doute, à les enlever l'une après l'autre ; que l'on sauverait de cette manière les villes principales, et que l'on serait plus en état de reprendre l'offensive pendant l'hiver ou bien au printemps (2). L'avis de cet officier fut goûté, et les différents corps de troupes qui composaient l'armée furent disséminés dans tous les lieux que l'on voulait défendre. Comme on pré-

(1) V. Chron. de Lorr., ibid., col. lvj.
(2) Mém. de Thierriat cités par Chevrier, ibid., p. 183 et 184.

sumait que la ville de Bricy, qui n'est pas très-éloignée de la frontière du Luxembourg, serait attaquée la première, le duc en remit le gouvernement à Gérard d'Avillers, capitaine plein d'expérience et de valeur; plusieurs gentilshommes barrisiens et quatre-vingts soldats allemands furent placés sous ses ordres. Le bâtard de Vaudémont, qui devait être un fils du comte Antoine, fut envoyé à Epinal avec une forte garnison; des détachements plus ou moins considérables furent dirigés sur les petites villes, qui se trouvèrent de la sorte à l'abri d'un coup de main, mais restèrent incapables de résister à une armée aussi nombreuse que celle du duc de Bourgogne. Les comtes de Salm, d'Apremont, de Nassau, de Bitche et de Réchicourt, suivis des contingents qu'ils avaient amenés, se retirèrent dans leurs principautés, pour les protéger au besoin ou pour attendre les évènements. La défense de Nancy fut confiée au bâtard de Calabre et à Colinet de La Croix-aux-Mines, auxquels on donna quatre mille soldats, presque tous allemands, qui avaient promis « au Duc foy et loyauté, de » vivre ou mourir à le bien servir » (1). Comme la conservation de la capitale était d'une grande importance, les deux gouverneurs s'occupèrent sans relâche d'en perfectionner les fortifications. On a déjà fait observer, dans le cours de cet ouvrage, que Nancy n'était formé au XVe siècle que des quartiers dont se compose la ville vieille. Son enceinte constituait un carré long assez irrégulier; elle s'étendait sur le côté méridional de la Carrière et sur les jardins de la préfecture actuelle, jusqu'à la rue de l'Opéra, tournait au nord-ouest vers le cours Léopold et la place de Grève, longeait ce cours et cette place jusqu'à la rue de la Pépinière, et redescendait au sud-est dans la direction de la porte Royale. L'enceinte était garnie de distance en distance de tours plus ou moins élevées; elle était percée de deux portes; l'une, qui

(1) V. Chron. de Lorr., ibid.

existe encore, regarde le nord-ouest; c'est la porte Notre-Dame, construite sous le règne de Jean II; la seconde, dont nous avons vu disparaître les ruines en 1847, était tournée du côté du sud-est; on la nommait porte Saint-Nicolas, parce qu'elle conduisait à la ville de Saint-Nicolas-de-Port. Une poterne placée près de la rue de la Monnaie, et une autre poterne percée dans la muraille du palais ducal permettaient à la garnison de sortir sans être aperçue par les assiégeants. Le palais lui-même était voisin de l'enceinte, et sa muraille se confondait, au nord-est, avec celle de la ville. Un fossé étroit et peu profond bordait partout le pied de l'enceinte, et au delà de ce fossé, mais sur certains points seulement, on voyait des barbacanes, sorte de fortification avancée qui faisait partie du système adopté par les ingénieurs du XV[e] siècle. Quelques-unes des tours présentaient une assez grande élévation, et de leur sommet il était facile d'inquiéter l'ennemi quand il s'approchait du rempart. Trois faubourgs bien peuplés (les faubourgs Saint-Dizier, Saint-Nicolas et Saint-Thiébaut) et une foule de *bordes* ou maisons de campagne couvraient les environs de Nancy et pouvaient favoriser les travaux des assiégeants. Un des premiers soins des gouverneurs fut de raser les trois faubourgs et de faire couper les arbres des jardins. Les bois provenant de ces démolitions et de ces abatis furent conduits dans la place, ainsi que les échalas des vignes et les objets de nature à être utiles aux Bourguignons. On établit devant les deux portes et devant la poterne Saint-Jean de gros boulevards en terre, et on disposa sur les portes et sur les tours, particulièrement sur la tour du Terreau située vers le haut de la rue Saint-Michel, des bombardes et des serpentines qui devaient balayer tous les abords de la ville (1).

Après avoir donné les instructions nécessaires pour la dé-

(1) V. ibid.

fense et l'administration de son duché, René prit en hâte le chemin de la France, se rendit auprès de Louis XI, lui rappela les termes du traité qu'ils avaient conclu et lui exposa que, malgré le serment fait par le roi de comprendre la Lorraine dans les arrangements qu'il pourrait arrêter avec le duc de Bourgogne, ce prince n'avait pas craint de pénétrer dans la partie septentrionale du Barrois et menaçait d'envahir tout le pays. « Monsieur le Roy, lui disait-il, vous sçavés que promis m'aviés que toutes et quantes fois que le Duc de Bourgongne viendroit en Lorraine, de vostre puissance m'aideriés ; c'est que je vous certifie que à ceste heure il y est avec grande armée ». Mais Louis lui répondait : « Point ne le crois que sa personne y soit ; très-bien y a peu envoyer ». René montra au roi, quelques jours après, des lettres du conseil de Lorraine qui ne laissaient pas le moindre doute sur l'arrivée de Charles-le-Téméraire. Louis feignait néanmoins de ne pas y ajouter foi et disait : « Par la Pasque Dieu, quand je le sçauraye, je iray en personne moymesme ; je vous veulx donner huit cens lances ; avec vous les menerez ; avec vostre puissance (votre armée) je crois qu'en aurés assés » (1). Mais, malgré l'indignation que le monarque feignait de ressentir et malgré ses protestations d'amitié, René demeura longtemps à la cour de France sans obtenir autre chose que des promesses.

Ce manque de parole de la part de Louis XI affligeait d'autant plus le duc de Lorraine qu'il recevait, chaque jour, des nouvelles désastreuses. Charles avait franchi la frontière du Barrois vers le 20 septembre et avait aussitôt, comme on l'avait prévu, formé le siége de Briey, dont la possession était nécessaire à l'armée bourguignonne pour assurer ses communications avec le Luxembourg. La ville, quoique battue par des canons de gros calibre, se défendait avec avantage, lors-

(1) V. ibid., col. lvij.

que Gérard d'Avillers eut une main emportée d'un coup de serpentine, au moment où il descendait dans la ville-basse, ce qui l'avait obligé de s'exposer, pendant quelques instants, aux projectiles de l'ennemi. Cet accident ne permit pas à Gérard de conserver le commandement et répandit la terreur parmi les assiégés, qui se rendirent à discrétion. Charles, comptant garder la Lorraine, se proposait d'en traiter les habitants avec douceur pour les façonner plus promptement à sa domination ; il savait d'ailleurs que Briey appartenait à René Ier et il croyait avoir intérêt à ménager ce prince. En conséquence, il accueillit avec beaucoup de bienveillance les gentilshommes barrisiens qui s'étaient enfermés dans la place. « Furent reçus avec grande courtoisie, dit Thierriat; mais » le Bourguignon avait ses vues, et le fin matois employa à » leur rencontre maintes paroles mielleuses, et ne voulut en- » tendre qu'ils retournassent à la cité sans festoyer iceux (1). » Il ne montra pas les mêmes dispositions à l'égard des quatre-vingts soldats allemands qui composaient la garnison. Il déclara que ces malheureux avaient mérité la mort pour s'être mêlés d'une querelle qui leur était tout-à-fait étrangère, et il les fit pendre sans miséricorde, afin d'effrayer les suisses et les allemands enfermés dans la plupart des villes dont il allait faire le siége (2).

La prise de Briey ne fut pas plustôt connue, que les villes ou bourgs d'Etain, Conflans, la Chaussée, Fléville et Mars-la-Tour, ainsi que divers châteaux, ouvrirent leurs portes au duc de Bourgogne, qui, s'avançant avec rapidité et ne rencontrant aucun obstacle, arriva le 26 septembre devant Pont-à-Mousson. La ville se rendit sans résistance, et l'ennemi y séjourna jusqu'au 29. Charles était acccompagné de l'ambassadeur français et des envoyés du comte-palatin et du duc de

(1) V. Mémoires, règne de René II, dans le recueil cité.
(2) V. Chron. de Lorr., ibid., col. lvj et lvij.

Milan; il reçut, le 29, la soumission des châteaux de Dieulouard et d'Amance. Le même jour, au soir, toute l'armée bourguignonne était réunie à Condé-sur-Moselle; elle quitta ce lieu le lendemain, passa près de Bouxières, de Pixerécourt, de Malzéville et d'Essey. La garnison de Nancy, craignant d'être attaquée d'un moment à l'autre, était accourue sur les remparts et sur les tours. Comme les Bourguignons étaient à une faible distance, on leur tira plusieurs volées de canon qui ne leur firent pas grand mal; ils n'y répondirent pas, continuèrent leur route par Tomblaine, traversèrent la Meurthe au gué de la Neuveville et se logèrent dans les environs. Le 1er octobre, ils vinrent s'établir sur les hauteurs de Saffais, village situé entre Rosières et Bayon. Charles, qui avait remis en usage les camps retranchés à la manière des Romains, fit élever par ses troupes une enceinte redoutable qu'il garnit d'artillerie, et, s'attendant à voir René arriver enfin avec une armée française, il resta dans cette position pendant quelques jours. Il se contenta de détacher ses lieutenants qui s'emparèrent de différents bourgs et châteaux, dont les habitants eurent peu à souffrir, parce que le duc de Bourgogne avait recommandé de les traiter avec douceur et annoncé qu'ils leur conserverait leurs libertés et leurs privilèges, faveur qu'il avait déjà concédée aux bourgeois de Briey.

Cependant Louis XI, fatigué des instances de René et effrayé des progrès rapides de Charles-le-Téméraire, autorisa le premier à conduire en Lorraine huit cents lances d'après la Chronique, quatre cents seulement d'après Thierriat. Ces troupes étaient placées sous le commandement de l'amiral, Odet d'Aydie sire de Lescun, qui avait ordre de se borner à observer les Bourguignons et d'éviter le combat. René et ses auxiliaires pénétrèrent jusqu'au cœur de la Lorraine et occupèrent le bourg d'Ormes, celui d'Haroué et le village de Lemainville. Les Français se trouvaient par conséquent à peu de distance des ennemis, et les avant-postes étaient même si

rapprochés que parfois les gentilshommes des deux armées conversaient ensemble. La démonstration que venait de faire Louis XI n'avait malheureusement d'autre but que d'amener le duc de Bourgogne à lui livrer le connétable de Saint-Pol, qui s'était réfugié dans les Pays-Bas, et que Charles faisait garder dans le château de Péronne. Aussitôt que la négociation fut terminée, et que l'on eut remis le connétable aux agents du roi, celui-ci enjoignit à ses soldats d'évacuer la Lorraine ; et comme René reprochait à l'amiral de l'abandonner dans une circonstance aussi critique, Louis XI envoya « ung hérault et manda, sur peine de la hart, que tous » ses gens d'armes en France s'en retournassent » (1). Le duc, ne sachant que devenir et appréhendant de tomber entre les mains des Bourguignons, suivit ses auxiliaires et se retira dans le château de Joinville.

Quand Charles vit les Français s'éloigner, il reprit l'offensive avec une nouvelle vigueur. Pendant que ses lieutenants enlevaient Ormes, Vézelise et Mirecourt, qui se défendirent mollement, il s'emparait de Bayon et se présentait devant la ville de Charmes, protégée par quarante gascons sous les ordres d'un aventurier nommé le Petit Picard. Cette garnison était insuffisante ; mais, huit jours avant l'arrivée des Bourguignons, Jean Wisse, bailli de Vosge, était venu à Charmes et avait recommandé aux habitants d'opposer une résistance aussi longue que possible, en leur faisant espérer que les Français, qui n'avaient pas encore quitté le bourg d'Haroué, ne manqueraient pas de les secourir. Quand l'armée bourguignonne eut investi la place, le Petit Picard fit bonne contenance, et il fallut commencer un siége dans les règles. Tandis que Charles s'impatientait de perdre son temps devant une ville aussi peu importante, Jean de Savigny, Robert du Fay, Vautrin de Vaubecourt et d'autres gentilshommes lor-

(1) V. ibid., col. lvij ; Mémoires de Thierriat, ibid.

rains surprirent au village de Xugney, près de Charmes, un corps de bourguignons, auquel ils enlevèrent ses chevaux et ses bagages, et ils regagnèrent le Barrois sans avoir été atteints par la cavalerie ennemie. Cet échec augmenta la colère de Charles, qui fit tout préparer pour donner un assaut; les bourgeois effrayés ouvrirent alors leurs portes; mais cette soumission ne leur épargna pas un cruel traitement. Le duc fit pendre les quarante gascons aux saules qui bordaient le canal du moulin (1), et la soldatesque se livra au pillage et incendia quantité de maisons. On remarqua, dans cette circonstance, combien les rivalités de ville à ville peuvent engendrer d'animosité. Les bourgeois de Châtel, qui étaient, comme on l'a vu, sujets d'une famille bourguignonne (2), accoururent à Charmes; loin de plaindre leurs infortunés voisins, ils excitèrent les vainqueurs à faire le plus de mal qu'ils pourraient et leur achetèrent une partie du butin, même les cloches de l'église, qu'ils transportèrent à Châtel et qu'ils suspendirent dans leur clocher (3).

Le sac de Charmes eut lieu le 10 octobre; le même jour, le duc arriva devant Dompaire, qui était une petite ville fortifiée (4); il fut accueilli par une décharge de serpentines et d'arquebuses, et les habitants, auxquels Jean Wisse avait promis qu'ils seraient secourus par les Français, avaient résolu de se défendre avec vigueur; mais quand ils aperçurent l'immense armée de Charles déployée devant leurs murs, ils perdirent courage et offrirent de se rendre. Le duc, tenant une conduite différente de celle qu'il s'était proposé de suivre, accorda aux quatre-vingts soldats qui formaient la garnison la permission de se retirer où ils voudraient, et traita les

(1) Ces saules existaient encore au XVII[e] siècle; v. Chevrier, ibid., p. 193.

(2) La maison de Neufchâtel.

(3) V. Chron. de Lorr., ibid., col. lviij.

(4) V. Calmet, Notice, t. I, supplém., col. 126

habitants avec cruauté. La ville fut pillée et brûlée, les femmes furent violées, et la plupart des bourgeois, faits prisonniers, n'obtinrent d'être remis en liberté qu'en promettant de grosses rançons ; la Chronique cite un habitant nommé Nicolas Philippe qui, après avoir vu incendier ses maisons, fut obligé de payer quatre cents florins (1).

En même temps, un corps de bourguignons, qui avait passé la Moselle près de Charmes, s'était porté contre la ville de Bruyères et l'avait prise et saccagée. Ces exemples de rigueur répandirent l'effroi de toutes parts. Arches, Saint-Dié et Remiremont n'attendirent pas qu'on vînt les attaquer ; elles envoyèrent des députations présenter leur soumission au duc de Bourgogne, qui se fit prêter serment de fidélité par ces villes et leur concéda de nouveaux privilèges. Après avoir laissé de faibles garnisons dans les lieux qu'il avait conquis, il s'approcha d'Epinal avec l'espérance que la ville se rendrait sans coup férir ; mais il ne tarda pas à comprendre combien il s'était trompé. René avait placé à Epinal environ douze cents soldats gascons et allemands ; de plus, les bourgeois, qui connaissaient le traité conclu entre Charles et l'évêque de Metz, et ne se souciaient pas de reconnaître l'autorité du prélat, avaient pris les armes pour la défense de leurs foyers. Il paraît aussi qu'ils ignoraient la retraite des Français et qu'ils se flattaient de recevoir du secours. Dès que les Bourguignons furent à peu de distance, les bourgeois firent une sortie par la porte de la Fontaine, mirent le feu au faubourg voisin de cette porte et ne rentrèrent dans la ville qu'après un engagement assez vif, qui coûta une vingtaine d'hommes à chacun des deux partis. Le duc établit des batteries, que la garnison et les bourgeois parvinrent à détruire dans une sortie, aussi heureuse que la première. Le 14 octobre, Charles, profitant d'un brouillard épais, par lequel il fut dérobé, plusieurs

(1) V. la Chron., dans Calmet, Hist., t. III, preuv., col. lviij.

heures, à la vue des assiégés, fit exécuter de nouveaux travaux et construire une batterie de trois gros canons, qui foudroyèrent les remparts pendant trente heures avec un grand succès. La division se mit parmi les assiégés ; les Allemands et les Gascons craignaient, en prolongeant la résistance, d'irriter un vainqueur implacable et désiraient que l'on tâchât d'obtenir une capitulation avantageuse ; les bourgeois, au contraire, ne voulaient pas entendre parler de reddition et disaient que la ville serait promptement délivrée. Toutefois, quand on vit que les auxiliaires attendus n'arrivaient pas, on finit par tomber d'accord sur la nécessité de la soumission ; un des magistrats, étant monté sur le rempart, éleva la voix et annonça aux bourguignons les plus rapprochés que l'on se rendrait si Charles accordait des conditions favorables. Ce dernier, éprouvant de la répugnance à détruire une ville aussi peuplée (Epinal avait quinze mille âmes), se montra disposé à prêter l'oreille à la requête qui lui était adressée. Il envoya vers les bourgeois un officier qui lui rapporta leurs propositions ; ils désiraient que les étrangers composant la garnison eussent la permission de se retirer où ils voudraient, « vies » et bagues sauves », et que la ville, maintenue, « en hon» neur, gloire et conscience, ez droicts et priviléges dont elle » tenoit longue et boine possession », n'eût d'autre maître que le duc et fût complétement indépendante de l'évêque de Metz. Charles concéda tout ce que l'on demanda, et la ville ouvrit ses portes le 19. Le lendemain, pendant que les Allemands et les Gascons prenaient le chemin de leurs pays, et que l'évêque, indigné de la mauvaise foi de Charles, abandonnait son camp avec le contingent qu'il avait amené, le duc faisait son entrée dans la ville d'Epinal. Pour donner une idée de sa puissance et de ses richesses, il eut soin de déployer le plus grand luxe et de se montrer entouré d'un cortége magnifique ; il réunit ensuite les bourgeois et leur dit : « Messieurs, vous voyés la graice que faicte vous ay ; vous

me faictes serment que tousjours mais loyals me serés, et à l'ayde de Dieu contre tous vous garderay ». « Ceulx d'Es-» pinal, rapporte la Chronique, lui promirent de luy estre » bons et loyals, mais au cueur avoient que bons lorrains » estoient, et que par force Bourguignons estoient (1). » Charles, devinant l'importance de la ville d'Epinal, qui est placée vers le principal débouché des Vosges, à peu près à égale distance entre la France et l'Alsace, y mit une bonne garnison et reprit le cours de ses conquêtes (2).

Le 21, il reçut la soumission de Darney, Bulgnéville et Châtenoy, qui n'attendirent pas une attaque. La Chronique ajoute que Neufchâteau suivit leur exemple. Dom Calmet soutient, il est vrai, que François de la Vaulx, qui était gouverneur de cette ville, la maintint sous l'obéissance de René II (3). Mais son assertion ne peut prévaloir contre l'autorité de la Chronique, dont l'auteur, qui était contemporain, fait de plus observer que Charles détacha un corps de troupes assez nombreux pour occuper Neufchâteau (4). Le 22 ou le 23, le duc se mit en possession du château de Vaudémont. Cette redoutable forteresse, qui avait bravé pendant si longtemps les efforts des Lorrains, sous les règnes de Charles II et de René Ier, fut livrée, sur la première sommation, par un capitaine étranger auquel René II en avait confié la défense (5). Après avoir laissé son armée se reposer pendant deux jours dans les riches villages du comté de Vaudémont,

(1) V. ibid., col. lix.

(2) Ces détails sont empruntés, partie à la chron. de Lorr. (ibid., col. lviij et lix), partie à un opuscule intitulé : Journal des Siège et Prinse d'Espinal ; Pont-à-Mousson, 1582. On ne connait aucun exemplaire de ce livret, et nous avons utilisé les extraits qu'en donne Chevrier, ibid., p. 197-202.

(3) V. Notice, t. II, col. 919.

(4) Nous verrons, d'ailleurs, plus loin que Charles logea dans cette ville au mois de janvier 1476.

(5) V. Chevrier, ibid., p. 202.

Charles se dirigea vers Nancy et vint coucher, le 24 octobre, au château de Pont-Saint-Vincent. Les bourgeois de Lunéville, d'Einville et de Rosières-aux-Salines lui envoyèrent des députations pour le prier de leur accorder ses bonnes grâces, et Charles, qui voulait récompenser le comte de Campo-Basso, le nomma châtelain de Rosières. En même temps, une colonne bourguignonne parcourait la Lorraine allemande et entrait dans la ville de Dieuze, ainsi que dans plusieurs petites forteresses qui ne résistèrent pas. Il n'y eut guère que Sarrebourg et le comté de Bitche qui ne subirent pas le joug des étrangers (1). Raon-l'Etape, Deneuvre, Gerbéviller, Gondreville et Saint-Nicolas-de-Port se rendirent avant d'avoir vu l'ennemi, en sorte que, le 25 octobre, la conquête de la Lorraine était pour ainsi dire terminée. Il ne restait plus aux Bourguignons qu'à en assiéger la capitale, et ils étaient d'autant plus pressés de l'investir, que la garnison, profitant de leur éloignement, avait fait des courses fort gênantes pour eux. Nous n'en mentionnerons qu'une seule. Ayant su, vers le 15 octobre, qu'une troupe de cent ou cent-vingt aventuriers anglais avait quitté Nomeny pour rejoindre l'armée de Charles, la garnison de Nancy alla s'embusquer dans le voisinage de Lénoncourt. Quand les Anglais furent arrivés près du moulin de ce village, ils furent entourés par les Lorrains, et il n'en échappa pour ainsi dire pas un; beaucoup perdirent la vie, et les autres furent conduits dans la ville avec leurs chevaux et leurs bagages.

Le 25 octobre, au point du jour, Charles partit de Pont-Saint-Vincent. Les Nancéiens, qui avaient connu son entrée dans ce bourg, ne s'attendaient pas toutefois à être assiégés aussi vite et n'avaient rien fait pour prévenir une surprise. Campo-Basso, à la tête de l'avant-garde bourguignonne, captura le troupeau de la ville qui paissait près de la mala-

(1) V. Chron. de Lorr., dans Calmet, Hist., t. III, preuv., col. lix.

drerie de la Madeleine, et cette perte, que l'on aurait pu éviter avec un peu d'attention, diminua les ressources de la place. Bientôt après, les différents corps de l'armée parurent devant la ville et plantèrent leurs tentes au milieu des ruines des trois faubourgs, et dans les jardins qui les environnaient. Le duc établit son quartier-général dans le faubourg Saint-Thiébaut, entre la fontaine de ce nom et la commanderie de Saint-Jean-le-Vieil-Aître, à peu de distance d'une tour que les assiégés avaient abandonnée. Le vallon qu'arrose le ruisseau de Saint-Jean est beaucoup plus enfoncé que les terrains sur lesquels la ville-vieille est construite, et les projectiles lancés par la garnison de Nancy ne pouvaient atteindre que difficilement les tentes des Bourguignons. Ceux-ci ne perdirent pas de temps pour mettre la main aux travaux du siége ; dans la nuit du 25 au 26 ils creusèrent de profondes tranchées en avant de la commanderie, sur l'emplacement du faubourg Stanislas ; ils continuèrent leur besogne les nuits suivantes, et dès le 2 novembre la ville se trouva complétement entourée d'une circonvallation qui ne permit plus de conserver aucune communication avec la campagne. La garnison ne laissa pas exécuter cet immense travail sans faire plus d'une sortie. Les Gascons et les Allemands troublèrent souvent les pionniers, en tuèrent plusieurs et détruisirent quelques ouvrages; mais ils ne purent que retarder l'entier investissement de la place, et ils furent enfin obligés de se renfermer dans leurs murailles. Les Bourguignons installèrent une forte batterie sur le point où ils avaient commencé leur circonvallation ; elle devait foudroyer l'enceinte dans l'endroit qui paraissait le plus vulnérable, c'est-à-dire au midi, vers l'angle que formait le rempart en rejoignant la porte Saint-Nicolas, le long de la rue actuelle de la Pépinière. Cet angle, dont les Lorrains connaissaient la faiblesse, était défendu par une grosse tour où l'on avait disposé de l'artillerie. Les assiégés augmentèrent à la hâte les fortifications de cette portion de

l'enceinte, et s'occupèrent à exhausser les boulevards qui couvraient la porte Saint-Nicolas et la poterne Saint-Jean. Les bras ne leur manquaient pas, car, outre une garnison de quatre mille hommes et une population de cinq mille âmes, Nancy renfermait une multitude de paysans, qui, s'y étant réfugiés avec ce qu'ils possédaient de plus précieux, fournissaient des ouvriers robustes et pleins de bonne volonté, mais rendaient les vivres plus rares et plus chers. Le feu fut très-vif des deux côtés pendant les premiers jours de novembre; les batteries de Charles endommagèrent considérablement les remparts; néanmoins, l'artillerie de la ville fit essuyer des pertes sensibles aux Bourguignons et leur démonta plusieurs pièces. Ils eurent surtout à souffrir des projectiles que leur envoyaient les défenseurs de la tour dont nous avons parlé; comme elle était très-élevée, on dominait de son étage supérieur les tranchées de l'ennemi, et on pouvait plus facilement ajuster les coups. Les canons que l'on avait hissés dans cette tour étaient pointés par un nancéien appelé Nicolas des Grands-Moulins, artilleur expérimenté, et qui avait de plus la réputation d'être musicien et excellent compagnon. L'auteur de la Chronique, qui était un des défenseurs de la tour, rapporte, à ce sujet, une particularité assez curieuse : « Nicolas » des Grands-Moulins, écrit-il, ...joyeusement les os » (castagnettes) menoit, avec ses clochettes, en disant de » bonnes chansons; quand venoit le soir, les Bourguignons » l'appeloient, disans : Hé, li canteur, hé, par foy, dis nous » une cansonnette! Ledict Nicolas au canton de la fenestre » s'alloit mectre et commençoit à chanter et à sonner ses os; » à puissance de fleiches tiroient, le cuidans tuer, mais » jamais ne le peurent tirer pour le blesser; le matin on » trouvoit des fleiches attachées contre le mur, les aultres » chéoient ez barbiquennes (sur la barbacane). »

Ces détails nous font voir combien les assiégeants avaient déjà fait de progrès, et combien leurs tranchées étaient rap-

prochées de l'enceinte. Ils continuaient à diriger leurs efforts contre l'angle méridional, et ils mirent en batterie un énorme canon, « lequel une pierre jettoit grosse comme le rond d'un » chapeau » ; les Nancéiens, craignant que la tour ne s'écroulât sur les maisons et que ses débris n'en écrasassent quelques-unes, la minèrent afin de la faire tomber dans le fossé, si la chose devenait indispensable. Les artilleurs essayèrent, de leur côté, de démonter le canon dont les coups compromettaient la solidité de la tour. L'auteur de la Chronique « monta à la lanterne hault, vit le courtois (le canon) où » ils (les Bourguignons) l'affutoient quand tiré l'avoient. » Plusieurs Bourguignons entour se mectoient pour le raffu- » ter ; ledict vint bas, dict à maistre Jacquot (1), lequel tiroit » d'une serpentine..... : Prenez la visée en celle endroict, » ledict courtois y est affuté, je crois que vous ne fauldrez. Le- » dict la chargea, et la visa en celle endroict..... Or dict celuy » qui ce a escript : Je m'en vas là hault ; quand ils vouldront » ledict courtois affuter, de hault je diray : Mectez le feu ; cela » faict, je crois que bien besongnerez. Lesdicts bourguignons » plus de dix entour estoient pour l'affuter ; ledict mit le » feu ; le coup donna tout sur le chariot dudict courtois ; » dudict coup en fut tué plusieurs, et ledict chariot tout » rompu ; depuis jamais ne le tiront, parquoy ceulx de la- » dicte tour en ce dangier plus n'estoient. » Malgré ces prouesses, les Bourguignons avançaient de plus en plus leurs ouvrages vers les fossés de la place et se flattaient de l'enlever dans peu de jours ; ils avaient planté de grands drapeaux sur leurs retranchements, et, comme on était à la portée de la voix, ils criaient aux Lorrains : « Demain après, par les chin (cinq) playes Dieu, nous vous aurons ; vous serez

(1) C'était un bombardier allemand nommé Jacob ; il est appelé Jacquet dans le compte du receveur-général Antoine Warrin pour l'année 1476. René II lui accorda, quelques mois après la capitulation de Nancy, une gratification de cent francs barrois.

tous pendus ». Ce qui tourmentait le plus les assiégés était la crainte bien fondée de manquer de vivres ; la ville renfermait quantité de bouches inutiles, et la rapidité avec laquelle Charles avait envahi la Lorraine n'avait pas permis de faire des approvisionnements considérables. Le duc, que des traîtres instruisirent sans doute de la pénurie des Nancéiens, ralentit le feu de l'artillerie, afin de ne pas trop endommager une ville qui ne pouvait manquer de capituler au premier jour. Rien ne lui inspirait, d'ailleurs, d'inquiétudes sur la suite de ses opérations militaires ; la Lorraine était conquise presqu'en entier ; aucun parti ne tenait plus la campagne, et René, abandonné de ses alliés, sans soldats et sans argent, n'était pas en état de faire la moindre entreprise. Il n'y avait que Louis XI qui aurait pu susciter des embarras aux Bourguignons ; mais ce prince ne rêvait qu'à la vengeance qu'il voulait tirer du connétable, et, le 12 novembre, il avait donné des lettres par lesquelles il consentait à ce que le duc de Bourgogne punît les habitants de Nancy, c'est-à-dire les Lorrains en général, s'ils avaient assisté les bourgeois de Ferrette dans l'attentat commis contre le sire de Hagenbach, gouverneur de cette ville (1). René, instruit de la remise de ces lettres, et appréhendant d'exposer sa capitale aux conséquences d'un assaut, écrivit au bâtard de Calabre pour l'autoriser à demander une capitulation. Le messager du prince parvint à franchir les retranchements des Bourguignons et à pénétrer dans la place, le 25 novembre, un mois après le commencement du siége. Le lendemain, le bâtard de Calabre fit dire au duc de Bourgogne que s'il voulait promettre une amnistie générale en faveur des habitants, et laisser les étrangers s'en retourner librement chez eux, on lui ouvrirait les portes de Nancy. Charles commençait à s'impatienter de

(1) Ces lettres, données à Savigny-sur-Orge, sont imprimées dans le Commynes de Lenglet du Fresnoy, t. III, p. 443 et 444.

la longueur d'un siége poursuivi au milieu de la mauvaise saison ; il donna immédiatement son assentiment aux propositions du gouverneur, et la capitulation fut signée le jour même. Quoique le duc fût charmé de voir les Lorrains ne pas prolonger leur résistance, il feignit de céder aux sollicitations des personnes qui l'entouraient, et, le 29, il écrivit « à ses très-chiers et bien amez les Maieur et » Eschevins.... de Dijon : ....Est bien vray que, à la très- » instant prière et requeste du Légat, Nous avons receu la » ville de Nancy en nostre graice par la manière qu'il s'en- » suit : Assçavoir que les estrangiers estans dans ladicte ville » partiront leurs vies et baghes sauves, et ceulx d'icelle ville, » avec les nobles et aultres du pays de Lorraine y estans, » demoureront en leurs franchises, privillèges et biens quel- » conques, moyennant qu'ils nous feront serment d'estre » bons et loyaux subjetz (1). »

Le 27 novembre, les soldats allemands, français et gascons qui avaient défendu Nancy en sortirent par bandes et s'éloignèrent. Ils furent imités par les paysans, qui retournèrent dans leurs villages. Charles, regardant défiler cette multitude, ne put s'empêcher, au rapport de l'auteur de la Chronique, de faire observer que si le gouverneur de Nancy l'avait voulu, il ne lui aurait pas été difficile, avec une garnison aussi nombreuse, de forcer les lignes des Bourguignons et d'enlever le duc lui-même, parce que les assiégeants se gardaient mal, et que la plupart d'entr'eux allaient se divertir à Saint-Nicolas-de-Port (2).

Lorsqu'il ne resta plus dans la ville que la population ordinaire, le duc envoya ses fourriers qui choisirent et marquèrent des logements pour tous les seigneurs bourguignons.

(1) V. Archives de l'hôtel de ville de Dijon, registre III, n° 27.

(2) Pour tout ce qui concerne le siége de Nancy, v. la chron. de Lorr., ibid., col. lx et lxj.

Quant à Charles, il déclara que cette fois il habiterait le palais ducal, et l'on s'occupa aussitôt d'en décorer les appartements. Le duc de Bourgogne fit son entrée à Nancy le 30 novembre, jour de la fête de saint André ; le cortége se présenta à la porte de la Craffe et se dirigea vers la collégiale Saint-Georges ; il était précédé de cinq ou six trompettes et des hérauts d'armes ; on voyait ensuite un escadron de cent hommes d'armes magnifiquement montés et équipés ; le duc de Clèves, les comtes de Nassau, de Chimay, de Marle, de Campo-Basso, le sire de Bièvre et le bâtard de Bourgogne marchaient devant le duc, qui était couvert des vêtements les plus splendides, et « sur sa teste une barette rouge avoit, où estoit une » croix d'or, et ez quatre bouts de moult riches pierres, c'est » asscavoir un diamant, un ruby, un saphir et une escar- » boucle. On les prisoit plus qu'un duchié ne valloit. Dix ou » douze paiges après, moult richement habillés ; tous avoient » harnois de teste contraires les uns aux aultres : l'un un » heaume, l'aultre un cabasset, l'aultre une salade, l'aultre » un chapeau de Montauban, l'aultre un armet ; et à chascun » une selle d'argent doré, et force pierreries tout à l'entour. » Le margrave de Rotelen et les baillis de Hainaut et de Brabant fermaient la marche, avec un grand nombre de gentilshommes. Charles fut reçu devant le portail de Saint-Georges par le chapitre de la collégiale, à la tête duquel se trouvait le prévôt Jean d'Haraucourt, qui ne dissimulait pas l'intention de s'attacher aux intérêts du duc de Bourgogne. Celui-ci, à l'exemple des princes angevins et de René II lui-même, abandonna aux chanoines le cheval sur lequel il était monté, et que l'on estimait plus de cent florins. Il fut introduit dans l'église, « où il y avoit des notables prélats, que avec luy » estoient, lesquels.... la messe chantèrent en grand triomphe » et solemnité ». Quand l'office fut terminé, le prévôt demanda au duc s'il voulait, comme les derniers souverains de la Lorraine, jurer de maintenir les droits du clergé, de la no-

blesse et du commun peuple. Charles fit le même serment que René Ier, Jean II, Nicolas et René II, et, dans sa joie, il assura même qu'il augmenterait encore les libertés des trois ordres (1).

« Après toutes ces choses accomplies, la Court (le palais) » estoit pour ses gens moult noblement préparée, toutes les » chambres bien aornées, et la cuisine bien apprestée. Le » Duc et tous les plus grands dedans la dicte Court fut mené » à grand triomphe, trompettes et clairons; fort se réjouis- » soient et trouvérent les tables mises (2). » Charles s'occupa immédiatement d'organiser la nouvelle administration de la Lorraine, et, le 18 décembre, il convoqua les Etats-Généraux pour le 27 du même mois. En même temps, pour se populariser, il accueillait gracieusement ceux qui se présentaient, se laissait approcher par toutes sortes de gens et ordonnait que les portes de la ville ne fussent jamais fermées. La salle d'honneur du palais fut disposée pour la session des Etats; on démolit les deux cheminées, dont les vastes manteaux pouvaient gêner; on tendit les murailles d'étoffes de soie, et on éleva une estrade garnie de drap d'or. Le 27 décembre, les sires de Bièvre et de la Marche, capitaines des gardes de Charles, distribuèrent beaucoup d'argent aux habitants de Nancy, et, lorsque les membres des Etats arrivèrent devant le palais, la populace, qui en obstruait les abords, cria : « Vive li Duc de Borgoigne et de Lorraine ! » Quand les trois ordres eurent pris séance, le duc entra dans la salle; il était accompagné du bâtard de Bourgogne, des ducs de Clèves et de Tarente, du comte de Marle et du sire de Bièvre, tous vêtus de drap d'or. Charles s'assit, mit la main à sa barrette et ouvrit la session par un discours, dont l'auteur de la Chronique et

(1) V. Trés. des chartes, layette *Etats-Généraux du Duché de Bar*, n° 7.

(2) V. Chron. de Lorr., ibid., col. lxj et lxij.

Bournon nous ont conservé la substance. Après avoir promis de gouverner avec douceur, de respecter scrupuleusement les privilèges du clergé et de la noblesse, d'augmenter l'aisance de la bourgeoisie, de protéger les laboureurs, le duc déclara qu'il avait l'intention de résider souvent à Nancy, d'y construire un palais magnifique, d'agrandir la ville et d'en faire, à cause de sa position centrale, la capitale de ses vastes états. Il vanta sa puissance, parla de la crainte qu'il inspirait à ses voisins, de la sécurité qu'il savait garantir à ses sujets, et des traités qu'il avait récemment conclus avec la France et l'empire. Il fit connaître qu'il se mettrait prochainement en route pour aller châtier les Suisses, qui lui avaient enlevé la ville de Ferrette et avaient dépouillé son allié le comte de Romont. Il termina en annonçant qu'il venait de confier au sire de Bièvre le gouvernement de la Lorraine, et en exprimant l'espérance que les belles qualités et les talents de ce seigneur lui concilieraient l'estime générale (1).

Les écrivains lorrains ne sont pas d'accord sur l'accueil fait à ce discours. Bournon rapporte que les Etats ne répondirent à Charles que par un silence glacial. « Ne firent Messieurs de la noblesse aucun semblant de l'ouïr, dit Thierriat, et sembloit à leur silence qu'avoient perdu par mort tout sentiment, tant furent froidement receues les cajoleries et festoyemens que leur fit le Bourguignon (2) ». Mais l'auteur de la Chronique, dont nous préférons le témoignage, assure que les membres des trois ordres firent entendre des applaudissements, quoique « maints y en eust que aultrement désiroient ». On ne vit, en effet, que trop de défections parmi les Lorrains ; le duc de Bourgogne paraissait si redoutable, et la cause de René tellement désespérée, que beaucoup d'hommes, plus soucieux de l'intérêt que de l'hon-

(1) V. ibid., col. lxij et lxiij ; Chevrier, ibid., p. 214-220.
(2) V. Mémoires, règne de René II, dans le recueil cité.

neur, abandonnèrent leur souverain et trahirent leur patrie. Les plus marquants furent André d'Haraucourt, sire de Brandebourg ; les trois frères Perrin, Henri et Evrard fils de Jacques d'Haraucourt, qui avait rempli les fonctions de bailli de Nancy ; Louis de Lénoncourt ; Gaspard de Raville ; Jean de Toullon, seigneur de Thézey ; Balthasar d'Haussonville ; Simon des Armoises ; Louis de Dommartin ; Nicolas de Vaudoncourt ; Jacquemin-Martin et Collignon de Lucy ; Cunin d'Epinal, châtelain de Baccarat ; Colard Rudolff, châtelain de Romont ; Adam de Varennes, qui avait livré aux Bourguignons le bourg de Louppy ; un chevalier nommé Guillaume ; Menget clerc-juré de Rembervillers, et Huyn Reynette un des secrétaires de René II (1).

La session des Etats-Généraux fut très-courte, et on n'a pas de détails sur les délibérations qui furent prises ; on sait seulement qu'avant de se séparer, les trois ordres présentèrent au duc une requête, dans laquelle, après avoir rappelé que le duché de Lorraine était si ancien qu'il y avait eu « quatre Ducs Sarazins avant la congnoissance de la foy », ils suppliaient Charles 1° de le « conduyre et gouverner ainsy » que ses prédécesseurs Ducs de Lorraine avoient faict » ; 2° d'observer, en matière judiciaire, « les anciennes coustu- » mes, sans longue figure de procès, ne travailler les parties » de grands frais » ; 3° de prescrire au gouverneur de résider continuellement dans le duché, afin de surveiller plus facilement et plus efficacement toutes les branches de l'admi-

(1) V., au Trésor des chartes, les registres des Lettres-Patentes pour 1476, 1477, 1478, 1480, 1482 et 1485. C'est ici le lieu de relever une erreur de Lionnois ; il assure (Hist. de Nancy, t. I, p. 293) que le receveur-général Jean Philippin prit parti pour le duc de Bourgogne ; or, Jean Philippin était, selon toutes les apparences, mort depuis quelque temps, car Antoine Warrin remplissait les fonctions de receveur-général dès le mois de septembre 1473, ainsi que l'atteste le registre des Lettres-Patentes pour cette année.

nistration ; 4° de « faire despartir les gens de guerre, qui » avoient faict de très-grands et énormes excès et s'efforçoient » de rançonner les seigneurs ..... avant eulx vouloir despar- » tir » ; 5° de soumettre à une discipline sévère les garnisons que le duc ne pourrait s'empêcher de laisser dans le pays ; 6° d'accorder une amnistie entière et la main-levée de leurs biens à tous les lorrains qui auraient quitté leur patrie, pour fuir la colère du duc de Bourgogne ; 7° d'assurer aux femmes dont les maris ne profiteraient pas de l'amnistie la jouissance des avantages stipulés dans leurs contrats de mariage ; 8° d'acquitter les obligations contractées par les ducs précédents ; 9° de rembourser les sommes avancées par divers particuliers, afin que ceux-ci pussent « satisfaire à ung chascun, aultre- » ment les conviendroit absenter dudit pays et estre en per- » pétuelle pauvreté » ; 10° enfin de prendre les mesures nécessaires pour rétablir les communications et le commerce avec la France (1).

On ne connait pas la réponse que Charles fit à cette requête ; mais, pour captiver de plus en plus l'affection de ses nouveaux sujets, il créa un conseil de gouvernement dans lequel il n'introduisit que des lorrains ; on y voyait figurer Gaspard de Raville, André d'Haraucourt, Jean de Toullon et quelques autres (2). Après avoir réglé les affaires les plus importantes, récompensé plusieurs de ses serviteurs (3), et donné audience aux chevaliers André de Rineck et Philippe Dex, que les Messins, effrayés de la conquête de la Lorraine, avaient chargés d'offrir au duc une coupe d'or, pesant un

(1) Cette requête a été publiée par M. Schütz dans les Mémoires de l'académie de Stanislas pour 1842, p. 235-241.

(2) V. la chron. de Lorr., ibid., col. lxiij.

(3) Il abandonna au sire d'Arrancy, son conseiller et chambellan, tout ce que les habitants de Saint-Nicolas-de-Port devaient à René II. Les lettres sont datées du 1er décembre 1475, et on en trouve une copie dans la collection de M. Justin Lamoureux.

marc et contenant cinq cents florins du Rhin (1), Charles réunit son armée dans les environs de Nancy et la passa en revue. Les troupes bourguignonnes avaient la droite appuyée à la commanderie de Saint-Jean, et la gauche à la rivière, au dessous de Maxéville, s'étendant sur l'espace occupé par les faubourgs Saint-Jean, Stanislas et de Boudonville, et par les maisons de campagne qui dépendent du village que nous venons de nommer. La Chronique évalue ces troupes à plus de trente mille hommes, et son estimation ne paraît pas exagérée. Le duc prescrivit de conduire à Luxembourg l'artillerie qu'il avait trouvée tant sur les fortifications de Nancy que dans l'arsenal de cette ville. On en chargea plus de quatre-vingts voitures. Deux chars portaient la grosse bombarde que le duc Jean d'Anjou avait fait fabriquer, et qui se divisait en deux parties. Elle pesait dix-huit ou dix-neuf mille livres. Le convoi traversa la ville de Metz, dont les habitants ne furent pas fâchés de voir désarmer des voisins qu'ils avaient appris à craindre; mais ceux-ci « n'en estoient mie trop contens, » comme on disoit, de ce que on les deffornissoit de leur ar- » tillerie » (2).

Le 11 janvier 1476, l'armée bourguignonne prit le chemin de la Suisse et se dirigea vers Bulgnéville (3). Charles quitta Nancy, le même jour, avec sa noblesse et son conseil, et arriva devant Toul dans la soirée. L'évêque Antoine de Neufchâtel, fils de l'ancien maréchal de Bourgogne, et dont l'attachement aux intérêts de Charles était généralement connu, n'était pas dans sa ville épiscopale. Le pape lui avait conseillé

(1) « .... Il les receut bénignement et leur en sceut très-bon gré, et des » pièces d'or il en fit faire ung collier; et le jour de Noël, il beut en la- » dicte coppe, et mesmement depuis par plusieurs fois. » V. Les chron. de la ville de Metz, p. 420.

(2) V. ibid., p. 421; Chron. de Lorr., ibid., col. lxiij.

(3) Les Bourguignons emportèrent avec eux les deux bombardes dont les Lorrains s'étaient servis pour battre les murailles de Damvillers.

de n'y pas résider tant que durerait la guerre, afin de ne pas porter atteinte à la neutralité qu'il devait observer, et le prélat, après avoir ordonné de mettre en état de défense Maizières et Liverdun, s'était retiré dans l'abbaye de Luxeuil. Les chanoines et les bourgeois n'avaient pas eu la même prudence ; on a dit plus haut qu'ils s'étaient déclarés franchement en faveur de René, et celui-ci s'étant rendu dans la ville de Toul, au moment où il allait commencer les hostilités, avait reçu des chanoines la promesse qu'ils ne traiteraient pas avec le duc de Bourgogne, avait harangué les plus notables bourgeois réunis dans l'hôtel-de-ville, et avait conclu avec les magistrats une convention destinée à demeurer secrète (1). Charles en eut cependant connaissance et en éprouva quelque ressentiment ; aussi le chapitre et les Toulois firent-ils tous leurs efforts pour effacer cette fâcheuse impression. Le duc fut reçu dans la ville avec pompe et à la clarté d'une multitude de torches ; les chanoines, les magistrats et les bourgeois vinrent à sa rencontre, le conduisirent dans les appartements qu'on lui avait préparés et lui présentèrent « de beaux dons, » pain, vin, chair et avoine ». Enchanté d'un pareil accueil, il oublia ses griefs, remercia les Toulois et leur promit de les aider en toute circonstance. Le lendemain, il assista à une grand'messe dans la cathédrale, que l'on avait magnifiquement ornée pour la circonstance, baisa, ainsi que sa suite, les reliques déposées sur l'autel et fit une offrande de vingt florins. Il s'assit un peu plus tard à un splendide repas que lui donna la ville et partit, en disant hautement aux magistrats et aux bourgeois qui l'accompagnaient : « Vostre protecteur et » deffendeur au temps advenir seray » (2). Il entra à Neuf-

(1) V. Benoit, Hist. de Toul, p. 577 et 578.

(2) Le P. Benoit (ibid., p. 578 et 579) fixe le séjour de Charles dans la ville de Toul aux 4 et 5 octobre 1475, et cite vaguement les actes capitulaires à l'appui de son assertion ; mais le récit de la Chronique est trop positif pour laisser prise au moindre doute, et d'ailleurs Charles était dans

château le même jour, y resta jusqu'au 17, et de là gagna Dombrot et ensuite la Franche-Comté, où il rejoignit ses troupes qui se disposaient à envahir la Suisse.

L'exposé complet des évènements qui amenèrent une rupture entre ce pays et le duc de Bourgogne serait déplacé dans le présent ouvrage; toutefois, nous ne pouvons nous dispenser d'en dire un mot, à cause de la part que René prit à la guerre. Un marchand suisse avait été dépouillé sur les terres du comte de Romont, un des alliés de Charles, et les réclamations faites par les cantons pour obtenir la restitution des objets volés étaient demeurées sans résultat. D'un autre côté, Pierre de Hagenbach, à qui le duc avait confié le gouvernement de Ferrette et d'une partie de la Haute-Alsace, avait décrété plusieurs mesures dont les Suisses croyaient avoir à se plaindre. Charles était assez disposé à leur donner satisfaction; mais ses intentions conciliantes furent soigneusement cachées par les patriciens, qui avaient intérêt à perpétuer la mésintelligence. L'avoyer de Lucerne, le bourgmestre de Zurich, les landammans d'Uri, de Schwitz, de Zug, d'Unterwalden, et d'autres suisses influents recevaient de Louis XI des pensions plus ou moins considérables et suivaient aveuglément les conseils du monarque. Nicolas de Diessbach, avoyer de Berne, l'homme le plus puissant de toute la confédération, avait une pension de quatre cents livres, qui fut portée à quinze cent douze livres dix sols par lettres-patentes du mois de juin 1474, et c'est principalement aux manœuvres de ce patricien qu'il faut attribuer la déclaration de guerre et les évènements dont nous allons parler (1).

son camp de Saffais ou aux environs pendant les premiers jours d'octobre.

(1) V. Histoire de la confédération helvétique, par Muller, trad. Monnard, t. VII, appendice D; Causes secrètes de la chute de Charles-le-Téméraire, par M. Foisset, dans les Mémoires de l'académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, seconde série, t. I, p. 109-135.

Une armée de huit mille hommes avait, comme nous l'avons vu, pénétré dans la partie orientale de la Franche-Comté et y avait commis de grands ravages; vers le même temps, les Suisses et les Alsaciens avaient surpris la ville de Ferrette et décapité Pierre de Hagenbach, tandis qu'une autre armée, forte de dix mille hommes, avait envahi et dévasté le pays de Vaud. Elle fit éprouver des pertes immenses au comte de Romont, ainsi qu'à son frère le duc de Savoie, qui avait formé une confédération avec Charles, et elle s'empara des villes de Morat et de Granson, qui reçurent des garnisons suisses. Ces succès furent bien compensés par la défection de l'empereur et du roi de France, qui firent la paix avec Charles sans stipuler en faveur des Suisses, et la crainte d'avoir à résister seuls au duc de Bourgogne disposa ces derniers à accepter un accommodement. Il paraît que Charles n'était pas éloigné, de son côté, de prêter l'oreille à des propositions honorables; mais l'intérêt de Louis XI était de prolonger des hostilités dont le résultat, quel qu'il fût, devait être d'affaiblir son rival; Nicolas de Diessbach et les autres pensionnaires du roi furent donc invités à empêcher la conclusion d'un traité, et la guerre recommença. Ayant concentré son armée sur la frontière, le duc prit l'offensive, enleva quelques châteaux et vint mettre le siége devant la ville de Granson, dans les derniers jours de février. La garnison capitula, après s'être vaillamment défendue, et les quatre cent cinquante hommes qui la composaient furent inhumainement massacrés par ordre de Charles. Cette barbarie ne servit qu'à augmenter l'ardeur des confédérés, qui, réunis au nombre de vingt mille hommes, attaquèrent les Bourguignons dans la journée du 3 mars. Le duc, impatient de combattre, abandonna une position favorable où il pouvait déployer toutes ses forces et conduisit ses troupes sur un terrain étroit et coupé, où plusieurs corps, et notamment l'excellente cavalerie bourguignonne, restèrent simples spectateurs de la lutte. Charles fut contraint

de fuir et perdit un millier d'hommes, son artillerie, ses bagages, et beaucoup d'objets précieux qui valaient plus d'un million de florins.

La nouvelle de cette déroute rendit quelque espérance aux Lorrains. Le bâtard de Vaudémont, Gratien d'Aguerre, Gérard d'Avillers, Jean d'Aigremont, Henri et Ferri de Tantonville et le Petit Jean de Vaudémont, qui n'avaient pas voulu reconnaître Charles comme duc de Lorraine et s'étaient retirés à Joinville, formèrent la résolution de rentrer dans leur pays. Ils se présentèrent devant le château de Vaudémont, dans la nuit du 13 au 14 avril, et en escaladèrent les murailles, grâce à la connivence d'un des officiers de la garnison (1). Le gouverneur, Amé de Valberg, fut fait prisonnier avec tous ses soldats. Son frère, Henri de Valberg, qui commandait à Vézelise, crut qu'il allait subir le même sort, et prit à la hâte le chemin de Nancy; les garnisons de Thelod, de Pont-Saint-Vincent, et des autres châteaux situés dans le comté de Vaudémont, ne firent pas meilleure contenance et se réfugièrent derrière les murs de la capitale. Le sire de Bièvre fut très-surpris et très-alarmé de cette affaire; sachant que l'immense majorité des Lorrains supportait avec impatience le joug des Bourguignons, il crut que le soulèvement devenait général et il s'occupa immédiatement de mettre Nancy en état de défense. Les portes furent fermées, les fortifications réparées, des postes établis dans les tours; en un mot, on prit les mesures auxquelles on a recours quand on est sur le point d'être assiégé. Le sire de Bièvre, appréhendant que les bourgeois de Nancy ne fissent quelque tentative pour livrer la ville à leurs compatriotes, les réunit sur la place Saint-

(1) D'après la chronique de Rémond Messein (citée par Chevrier, ibid., p. 232), c'est à Gérard d'Avillers que l'on dut le succès de cet audacieux coup de main, et René, pour récompenser Gérard, lui accorda le titre d'écuyer.

Epvre et leur dit, en leur montrant une lance placée, horizontalement et à une assez grande hauteur, sur deux supports : « Messieurs, je donne congié à tous ceulx qui s'en vouldront » aller, et tous ceulx qui demeurer vouldront passeront par » dessoubs ceste lance, me promectant que à toutes mes affai- » res me seront bons et loyals. N'ayez crainte de ces larrons » que au pays sont venus, car Monseigneur de Bourgongne » de bref par deçà reviendra; je vous promets que bien les » chastiera ». L'auteur de la Chronique, qui était, sans doute, un des spectateurs de la scène, ne fait pas connaître le nombre de ceux qui profitèrent, pour se retirer, de l'autorisation accordée par le sire de Bièvre (1).

Pendant que ces événements s'accomplissaient ou se préparaient, Louis XI, qui n'était pas sans inquiétudes sur les suites de la guerre, avait voulu se rapprocher de la Suisse et s'était rendu à Lyon, sous prétexte de faire un pèlerinage à Notre-Dame-du-Puy. Le duc de Lorraine, espérant qu'une circonstance favorable lui permettrait peut-être d'obtenir des secours du roi, l'accompagna dans ce voyage et hasarda de nouvelles sollicitations, qui n'eurent pas plus de succès que les premières. Il y avait alors à Lyon plusieurs marchands allemands, qui, ayant appris que René avait un mince équipage, revêtirent sur-le-champ des habits aux trois couleurs du prince : blanc, rouge et gris, mirent sur leurs chapeaux des plumes de ces mêmes couleurs, s'armèrent chacun d'une hallebarde, et se placèrent sur le chemin que le cortége du roi devait parcourir. Quand Louis XI fut passé, les marchands demandèrent en allemand où se trouvait le duc de Lorraine; Jean Wisse, bailli d'Allemagne, qui comprit leur question, leur montra René; les marchands saluèrent aussitôt celui-ci, l'entourèrent et le conduisirent à son logement, et tant que le duc demeura à Lyon, ils venaient, tous les

(1) V. Chron. de Lorr., ibid., col. lxv et lxvj.

matins, devant sa porte et l'escortaient dans les lieux qu'il visitait.

Tandis que René séjournait dans cette ville, un messager lui remit une lettre pressante. Elle lui apprenait que sa grand-mère paternelle, Marie d'Harcourt, veuve du comte Antoine, laquelle s'était depuis longtemps retirée en Normandie, touchait à ses derniers moments, et qu'il devait faire diligence s'il voulait encore la revoir. Le jeune prince ne perdit pas de temps ; il prit congé du roi, remercia les marchands allemands, monta à cheval, traversa la France et arriva enfin dans le château d'Harcourt. La veuve d'Antoine vivait encore ; quand elle aperçut son petit-fils, « de joye » qu'elle eut fut toute consolée, et luy dict : Bien venu » soyez vous, mon beau filz, celuy que plus désirois ». Elle ne put dissimuler le chagrin qu'elle éprouva en remarquant le train et les vêtements plus que modestes de René et de ses compagnons ; elle les fit tous habiller richement, et comme le duc « estoit en grand soulcy, elle luy dict : Mon beau filz, » ne vous esbahissez mye, se vostre Duchié perdu avez ; j'ay » là, Dieu mercy, assez pour vous entretenir ». « Madame » et belle mère grande, lui répondit René, vous dictes très-» bien ; encore ay espérance que Dieu m'aydera ; parquoy » recouvrer la pourray ; Dieu vous soit en ayde ! » « Vous » voyez, ajouta Marie d'Harcourt, en quel estat je suis ; je » n'en peux plus ; mourir me convient maintenant ; tous mes » biens vous mets en main, et sans faire testament ; après » que de ce monde partie seray, et que Dieu aura mon » âme,..... soyez mon exécuteur, et à ceste fin vous donne » tous mes biens. » La vieille comtesse survécut peu de jours à l'arrivée de René ; elle expira le 19 avril, et le duc, après lui avoir fait des funérailles magnifiques, recueillit son héritage, qui se montait, dit-on, à deux cent mille écus (1), et

(1) Cette évaluation, fournie par la chronique de Lorraine, est évidemment exagérée.

revint à Joinville auprès de sa mère Yolande (1). Il y reçut bientôt après une ambassade des Suisses ; ils l'engageaient à se rendre au milieu d'eux et lui promettaient de puissants secours. Il n'hésita pas à répondre qu'il allait partir, mais sa mère fit tous ses efforts pour l'en dissuader. Elle lui représenta que les circonstances n'étaient pas propices pour recommencer la guerre contre la Bourgogne, qu'il courait à sa perte, et que le seul parti convenable était d'attendre à Joinville les résultats de la lutte engagée entre les Suisses et Charles-le-Téméraire. Ces conseils pusillanimes ne furent pas du goût de René. « Madame ma mère, répondit-il, vous sçavés » que du temps passé Josué, le Grand Alexandre, Charle-» maigne, mon prédécesseur Godefroy de Bouillon, le Roy » Charles de France, la Pucelle Jeanne, qui dedans ladicte » France le remit, s'ils n'eussent esté preux et hardis, jamais » en grande seigneurie ne fussent parvenus. Madame, pa-» tience vous faut avoir. Voici vos trois filles, à qui vous » vous resconforterés, aussy vos gentilshommes et subjects, » et ceulx de vostre Conseil ; d'eulx vous vous ferez servir et » de vos belles filles ; à deviser avec elles prendrez vostre » plaisir. N'ayez soulcy de moy ; je suis délibéré chez les » Suisses m'en aller, et, à l'ayde de Dieu, par leur moyen » ma Duchié recouvreray. »

Il écrivit sur le champ à Louis XI et lui fit part de son projet; mais comme, pour atteindre la Suisse, il fallait traverser les Etats de Charles ou la Lorraine, occupée presqu'entièrement par les Bourguignons, René demandait trois ou quatre cents lances qui le conduiraient jusqu'en Alsace. « Le Roy bien joyeux fut, quand ouyt la requise, pour en » estre deschargié ; car tous les jours luy rompoit la teste de » luy prier que sa duchié lui facisse ravoir ». Louis envoya

(1) V. ibid., col. lxvj et lxvij.

donc l'escorte de quatre cents lances (1), mais recommanda aux capitaines qui la commandaient de ne commettre aucun acte d'hostilité envers les troupes de Charles qu'ils viendraient à rencontrer. René se dirigea du côté de Toul ; quand il fut près de la ville, quelques-uns des magistrats l'engagèrent, en termes aussi honnêtes que possible, à se loger dans un des faubourgs et à ne pas solliciter l'ouverture des portes, parce que les bourgeois seraient obligés, bien à contre-cœur, de lui répondre par un refus, afin de ne pas s'exposer au ressentiment du duc de Bourgogne. René n'insista pas et prit, le lendemain, le chemin de Saint-Nicolas-de-Port. Ce bourg renfermait plus de trois cents bourguignons des garnisons de Nancy, Lunéville, Einville et Rosières, qui s'y étaient rendus pour se divertir. Les capitaines français annoncèrent que leur troupe n'arrivait pas en ennemie et prièrent les soldats de Charles de ne pas s'effrayer. Le duc descendit de cheval à l'auberge de la Licorne (2) ; les Français et les Bourguignons se firent réciproquement des politesses, et les habitants de Saint-Nicolas laissèrent, malgré la présence de l'ennemi, éclater la joie que leur inspirait la vue de leur souverain. Le jour suivant, René assista à une grand'messe qui fut célébrée dans l'église prieurale. Pendant cette cérémonie, « passa auprès de » luy la femme du vieux Walther, et, sans faire semblant de » rien, elle luy donna une bourse, où il y avoit plus de quatre » cens florins, et le duc baissa la teste, à elle remerciant ». Il évita Lunéville, où se trouvait une forte garnison bourguignonne, traversa Ogéviller et vint coucher à Deneuvre. Les Lorrains accouraient pour le saluer et lui apportaient des rafraîchissements et des vivres, en sorte que les cava-

(1) Il paraît que Louis XI fit remettre au duc de Lorraine une somme assez considérable.

(2) Cette auberge était près du pont qui unit Saint-Nicolas au village de Varangéville. On voit encore aujourd'hui une licorne sculptée sur la façade de la maison, qui a, du reste, été reconstruite depuis le XVe siècle.

liers français « estoient tous esbahis d'estre ainsy ser- » vys ». Quand il approcha de Sarrebourg, qui n'avait pas cessé de reconnaître son autorité, les comtes de Bitche, de Sarrewerden et de Réchicourt et le sire de Fénétrange s'avancèrent à sa rencontre, avec une troupe de huit cents hommes. Il prit, dans cette ville, congé de son escorte, gagna Strasbourg, puis Zurich, et joignit l'armée suisse, ou pour mieux dire l'armée confédérée, car toutes les villes impériales d'Alsace avaient fourni leurs contingents (1). Guillaume Herter, de Tubingue, ancien serviteur des archiducs d'Autriche, conduisait les Strasbourgeois, lesquels avaient douze pièces de gros calibre, dont une, *l'Autruche*, était traînée par dix-huit chevaux (2). Le comte Oswald de Thierstein amena le contingent de l'archiduc Sigismond, et les Suisses reçurent encore les secours d'autres princes et d'autres villes dont la nomenclature serait fastidieuse. Les historiens lorrains, poussés par le désir de rehausser la gloire de René II, ont écrit que ce prince avait obtenu le commandement de l'armée (3). C'est une erreur. L'avant-garde des confédérés obéissait à Jean de Hallwyl, chevalier d'une ancienne famille d'Argovie et décoré du titre de citoyen par la ville de Berne; le corps de bataille était conduit par Jean Waldmann de Zurich et Guillaume Herter, et l'arrière-garde par le lucernois Gaspard de Hertenstein. Oswald de Thierstein et le duc de Lorraine guidaient deux petits corps de cavalerie, qui devaient être placés sur les ailes. La direction générale des mouvements de l'armée fut confiée à Guillaume Herter, que son expérience de la guerre rendait bien plus propre que tout autre à l'accomplissement d'une semblable tâche. René, comme on le

(1) V. ibid., col. lxvij-lxx.
(2) V. Revue d'Alsace, t. I, p. 338, 345 et 346.
(3) Ce sentiment a encore été adopté par Mory d'Elvange, qui a publié ses recherches dans le Journal encyclopédique (de Bouillon), nº du 1er janvier 1769.



voit, n'avait qu'un commandement subalterne ; et comme il n'avait pas encore rencontré l'occasion de se signaler par une action d'éclat, comme il n'avait d'ailleurs avec lui qu'une troupe de trois cents cavaliers, on comprend très-bien que les Suisses n'aient pas jugé à propos de remettre entre les mains de ce jeune prince les destinées de leur pays (1).

Les préparatifs qu'ils faisaient pour résister au duc de Bourgogne n'étaient pas superflus, car Charles, plutôt exaspéré que découragé par la défaite qu'il avait éprouvée sous les murs de Granson, se disposait à prendre une terrible revanche. Il avait à la hâte fait couler de nouveaux canons pour remplacer ceux qu'il avait perdus ; les troupes qui venaient d'être mises en fuite par les Suisses avaient été ralliées et avaient reçu des renforts considérables ; ses ministres n'avaient rien négligé pour lui envoyer les sommes nécessaires à l'entretien d'une armée nombreuse, et les Messins avaient vu passer dans leur ville « environ quaitre-vingts piétons, tous » vestus de robe perse et blanche, qui alloient vers ledict » Duc et luy menoient grant finance d'or et d'argent pour » paier ses gens de guerre ; et disoit-on que le trésor qui estoit » mené montoit à plus de dix-huit cent mille escus (2) ».

Charles, étant parti de Lausanne le 27 mai, cotoya le lac de Neufchâtel et investit, le 11 juin, la petite ville de Morat que défendaient seize cents soldats, sous les ordres d'Adrien de Bubenberg. L'artillerie des Bourguignons foudroya les remparts et en renversa des pans tout entiers, mais les assiégés continuèrent à faire bonne contenance et repoussèrent plus d'un assaut. Les attaques duraient depuis dix jours, lorsque les différents corps de l'armée suisse, qui ne furent réunis que le 21 juin dans la soirée, s'avancèrent pour livrer

(1) Un écrivain suisse, nommé Frêne, a même soutenu (dans le Journal encyclopédique, n^os du 15 octobre 1768 et du 15 août 1769) que « René » ne s'était rencontré à la bataille de Morat que comme volontaire ».
(2) V. Les chron. de Metz, p. 421.

bataille. Le 22, à la pointe du jour, et lorsqu'on était encore dans la forêt de Morat, le duc de Lorraine voulut être reçu chevalier par Guillaume Herter (1). Vers huit heures du matin, on se trouva en présence des Bourguignons. Charles, commettant la même faute qu'à la journée de Granson, avait conduit ses troupes sur un terrain qui ne leur permettait pas de se déployer et leur ôtait l'avantage du nombre. S'imaginant qu'une armée rangée sur plusieurs lignes résisterait plus aisément au choc des gros bataillons suisses, il avait publié, au mois de mai, un réglement qui prescrivait un ordre tout nouveau. Ses troupes devaient être disposées sur huit lignes, composées chacune d'un corps d'infanterie constituant le centre et de deux corps de cavalerie formant les ailes (2). Cet arrangement, qui pouvait être avantageux dans certaines circonstances, exposait les Bourguignons à être facilement tournés. C'est ce qui arriva. Une pluie torrentielle, qui suivit un orage (3), retarda pendant quelque temps le commencement de l'action, mais quand le combat fut engagé, et au moment où la victoire semblait sur le point de se déclarer en faveur de Charles, Gaspard de Hertenstein, ayant tourné les hauteurs avec l'arrière-garde de l'armée suisse, vint prendre en queue les Bourguignons, qui furent mis complétement en déroute et perdirent quinze mille hommes.

Charles se réfugia dans le château de la Rivière, près de Pontarlier, et, malgré l'accablement d'esprit que lui causa sa défaite, il s'occupa aussitôt à réorganiser les débris de ses troupes, sans savoir encore à quel parti il allait s'arrêter. Quant au duc de Lorraine, il résolut de revenir dans son duché, afin de mettre à profit le découragement de ses adversaires et d'expulser les garnisons qu'ils entretenaient dans

(1) V. Revue d'Alsace, ibid., p. 346.
(2) V. Histoire de l'organisation militaire sous les ducs de Bourgogne, par M. Guillaume, p. 164.
(3) Chron. de Rémond Messein citée par Chevrier, ibid., p. 255 et 256.

les villes et dans les châteaux les plus importants. Les Suisses lui firent de belles promesses et déclarèrent qu'ils lui fourniraient des secours pour reconquérir ses domaines, dès que l'état de leurs affaires le permettrait ; ils ne voulurent pas cependant le laisser partir les mains vides et lui donnèrent, pour sa part du butin, la tente du duc de Bourgogne, ainsi que l'artillerie qu'ils avaient trouvée sur le champ de bataille, et qui remplaça avantageusement celle que l'on avait enlevée de l'arsenal et des remparts de Nancy (1).

Les Lorrains n'avaient pas attendu le retour de leur souverain pour se remettre en campagne. Les garnisons de Vézelise et de Pont-Saint-Vincent en sortirent un jour, sur le soir, et se placèrent en embuscade dans le bois qui s'étendait alors depuis le château de Saulru jusqu'à Jarville et au delà. Le sire de Bièvre, redoutant les surprises, avait défendu aux marchands et habitants de Nancy de se rendre à Saint-Nicolas sans être escortés. A la pointe du jour, les védettes lorraines virent sortir de la ville une véritable caravane composée d'un grand nombre de voitures appartenant à des négociants et à des « chartons ». Une troupe de bourguignons, commandée par Jacques de Mory, veillait à la sûreté du convoi. Quand il arriva près de Jarville, les Lorrains s'élancèrent hors du bois et fondirent avec tant d'impétuosité sur les Bourguignons que ceux-ci n'eurent pas le temps de se ranger en bataille. Jacques de Mory et plusieurs de ses soldats parvinrent à regagner la porte Saint-Nicolas ; les autres furent pris ou tués ; quant aux marchands et voituriers, comme ils étaient lorrains, on leur permit de continuer leur route. Cette escarmouche avait peu d'importance en elle-même, mais elle augmenta les appréhensions du sire de Bièvre, qui se crut entouré de traîtres et d'ennemis.

(1) V. Chron. de Lorr., ibid., col. lxxij ; Chron. scandaleuse, dans le Commynes de Lenglet du Fresnoy, t. II, p. 133.

Vers le même temps, Gratien d'Aguerre, Philibert de Brixey et le grand-veneur Jean de Bascher (1), qui occupaient le château de Fontenoy avec une bande d'aventuriers gascons, faisaient des courses continuelles dans les environs de Gondreville. Les anglais, picards et bourguignons qui étaient chargés de défendre cette forteresse voulurent empêcher les courses de Gratien et de ses compagnons; mais « par trois ou » quatre fois furent frottez », et, voyant qu'ils ne recevaient aucun secours, ils finirent par se retirer à Nancy. La garnison de Mirecourt, harcelée sans relâche par les lorrains postés à Vaudémont, demanda au sire de Bièvre de l'envoyer ailleurs. Celui-ci lui permit de gagner Epinal. La ville avait déjà une garnison trop considérable; les magistrats municipaux remontrèrent « la nécessité qu'ils souffroient, attendu que desjà » trois sepmaines ils n'avoient nuls marchiez, dont les me- » nuës gens crioient de faim, disans : Nous sommes déli- » bérez que nous ne les mettrons dedans; de vous aultres » estes assez ». Le capitaine bourguignon qui commandait à Epinal, craignant de mécontenter les bourgeois, refusa d'ouvrir les portes de la ville, et les nouveaux-venus se logèrent comme ils purent, les uns dans le faubourg du Rualménil, les autres dans celui d'Ambrail. Ces derniers n'eurent pas lieu d'être satisfaits du choix qu'ils avaient fait; mais avant de parler de la mésaventure dont ils furent victimes, nous devons rapporter un événement qui s'était récemment accompli.

Quand René arriva à Strasbourg, prêt à rentrer dans son duché, il apprit que l'insurrection sur laquelle il comptait, loin d'être générale, ne s'était étendue qu'à un petit nombre de lieux, et que les grandes villes étaient encore au pouvoir des Bourguignons. En conséquence, il se décida, bien malgré

(1) Nous pensons que cet officier se nommait Jean de Basch, et qu'il était parent de Suffren de Basch dont nous parlerons plus loin.

lui, à séjourner en Alsace jusqu'à ce qu'il eût reçu des nouvelles plus favorables. Sur ces entrefaites, un bourgeois de Bruyères, Varin Doron, qui avait rempli ou remplissait les fonctions de sergent pour la prévôté d'Arches, se rendit à Strasbourg, et « quand là fut venu, demanda le losgis du » Duc René, auquel il fut mené, et demanda à luy parler..... » On alla au Duc, on luy dict : Voilà un bon homme que à » vous désire parler, qui est de Lorraine ; depuis deux jours » il en est parti. Dict le Duc : Faictes-le venir. Quand Doron » le vit, dict : Hé! Duc, vous estes bien endormy ! Si vous » voulez, je vous feray seigneur de Bruyères et de tout à » l'entour, et je vous dirai la manière. Devant ma maison » l'église y est. Tous les jours, quand la messe se chante, le » capitaine avec un nombre de gens y vient ouyr la messe. » Donnez-moy des gens, et je veulx estre estranglié si le » capitaine ne prens, et par luy le chasteau se rendra; après, » tout à l'environ : Arches, Epinal et Remiremont. Vous » pourrez aller seurement jusqu'à Vaudémont. » Il y avait alors à Strasbourg beaucoup d'aventuriers allemands, qui étaient accourus pour offrir leurs services à René. Celui-ci, frappé de l'air d'assurance avec lequel Doron offrait de s'emparer de Bruyères, fit appeler un chef de bande nommé Harnexaire (1), qui avait cent vingt hommes, et lui proposa de tenter l'aventure. Harnexaire ne se fit pas prier, prêta serment de fidélité au duc de Lorraine et se mit en marche, sous la conduite de Doron. Le soir du second jour, on était aux environs de Bruyères ; le lorrain cacha Harnexaire dans un bois et lui dit : « Icy nous faut attendre jusques à ce que les » gens soient endormis ; je veulx bien secrètement faire l'en- » treprinse, afin qu'on ne sçache nostre venue ». A minuit,

(1) Nous reproduirons ce nom tel que le donne la chronique de Lorraine, mais nous sommes persuadé que le capitaine allemand s'appelait Hans Scher.

il conduisit les Allemands dans un jardin qui s'étendait derrière sa maison, et les fit tous entrer, après avoir recommandé à sa femme et à ses domestiques de garder le plus profond silence. Sur le matin, le commandant bourguignon vint à l'église, avec une partie de ses soldats, pour entendre la messe; Harnexaire sortit à petit bruit, investit l'église et somma les ennemis de se rendre. Surpris et désarmés, ils n'opposèrent aucune résistance, et le capitaine allemand dit au bourguignon : « Se vous voulez faire » que vos gens que sont au chasteau me veullent dé» livrer ledict chasteau, vous et vos gens vous laisseray » aller, et tous vos biens les emporterez; ou si ne le faictes, » soyez certain que devant eulx,..... la teste à tous vous sera » coupée ». Le gouverneur « bien vit que mal losgié estoit »; il engagea le reste de la garnison à capituler, et Harnexaire fut mis en possession du château. Aussitôt après, les bourgeois de Saint-Dié, d'Arches et de Remiremont chassèrent les soldats étrangers qui gardaient ces trois villes, et reconnurent de nouveau l'autorité du duc de Lorraine. Le prince résolut de donner à Doron un témoignage de sa reconnaissance et lui offrit des lettres de noblesse; mais le modeste lorrain les refusa et demanda le titre de « sergent héréditaire de la justice » d'Arches, ne voulant sinon que ce pour luy et pour les » siens ». René s'empressa de lui concéder cette légère faveur, et les fonctions dont il s'agit furent exercées pendant près de trois cents ans par les descendants de Varin; l'un d'eux, Robert Doron, était sergent héréditaire d'Arches vers le milieu du XVIIIe siècle (1).

Les habitants du village de l'Aveline, situé sur la Vologne,

(1) V. Chron. de Lorr., ibid., col. lxxij-lxxiv; Mémoires de Thierriat, règne de René II, dans le recueil cité; v. aussi Chevrier, ibid., p. 242. La descendance masculine de Varin Doron s'éteignit en 1663, mais N. Mion, mari de Barbe Doron, fut admis à succéder au nom et à tous les droits de la famille de sa femme.

à une lieue de Bruyères, ne furent pas aussi scrupuleux. Comme ils avaient, à la même époque, rendu de grands services à René et contribué à chasser les Bourguignons de la partie orientale des Vosges, ils furent tous anoblis en 1476. On les appelait les *gentilshommes de l'Aveline*, et ils transmettaient leurs privilèges non seulement à leurs fils, mais encore aux maris de leurs filles (1).

Harnexaire ne resta pas longtemps tranquille à Bruyères. Le jour où la garnison de Mirecourt vint réclamer à Epinal une hospitalité qui ne lui fut pas accordée, on avertit le capitaine allemand de cette circonstance, et il forma le projet de rendre visite aux Bourguignons. A la tête d'une troupe de quatorze cents hommes, composée de sa compagnie et de contingents fournis par les prévôtés de Saint-Dié, de Bruyères, d'Arches et de Remiremont, il arriva devant le faubourg d'Ambrail au milieu de la nuit et commença aussitôt l'attaque. Les deux cent quatre-vingts soldats qui s'étaient arrêtés dans le faubourg, et auxquels on avait représenté que c'était un poste périlleux, avaient eu recours à diverses précautions pour éviter une surprise; ces précautions furent inutiles; plusieurs coups de couleuvrine renversèrent les barricades que les Bourguignons avaient établies dans les avenues du faubourg, et les Lorrains, entrant à la hâte dans les maisons, firent main-basse sur tous les ennemis qu'ils purent apercevoir. Quelques-uns de ceux-ci, la plupart à moitié nus, se réfugièrent dans les fossés de la ville et du château. La garnison était sous les armes, mais se méfiant des intentions de la bourgeoisie, craignant d'être placée entre deux feux, ignorant d'ailleurs la force du parti qui avait envahi le faubourg d'Ambrail, elle jugea à propos de ne pas quitter les

(1) Ces privilèges furent restreints aux descendants mâles par arrêts du conseil des 4 septembre 1739 et 18 mai 1743; les maris des filles jouissaient cependant du titre et des droits nobiliaires, mais ne pouvaient les transmettre à leur postérité. V. Calmet, Notice, t. I, col. 622 et 623.

remparts. On refusa même l'entrée de la ville aux malheureux qui avaient échappé au carnage. Quand il ne vit plus d'ennemis, Harnexaire fit charger sur deux voitures les armes abandonnées par les Bourguignons et partit, emmenant avec lui des captifs et deux cents chevaux qu'il avait trouvés dans les écuries. Il était déjà loin d'Epinal, lorsqu'il sut que cent vingt anglais avaient passé la nuit dans le faubourg du Rualménil, et il regretta beaucoup de n'en avoir pas été instruit plustôt, parce qu'il aurait tâché de leur faire subir le même sort qu'à leurs compagnons. Les Anglais, avertis du péril qu'ils avaient couru, ne voulurent pas rester davantage dans un lieu aussi dangereux ; ils attendirent à peine les bourguignons qui avaient échappé au désastre de la nuit précédente, et dont beaucoup avaient perdu leurs armes, leurs montures et même leurs vêtements, et ils gagnèrent Châtel-sur-Moselle, puis Nancy, où ils furent accueillis avec bonté par le sire de Bièvre, qui fit témoigner son mécontentement au commandant d'Epinal (1).

La hardiesse des Lorrains croissait de jour en jour, et leurs entreprises étaient presque constamment couronnées de succès. Des soldats appartenant à la garnison de Vaudémont firent une course jusqu'à Villacourt ; ils s'en retournaient chargés de butin, lorsqu'ils furent poursuivis par les sires d'Haraucourt, qui occupaient Bayon, et par des cavaliers bourguignons sortis de Châtel. Les Lorrains se réfugièrent dans la tour de l'abbaye de Belchamp et combattirent avec courage. Leurs ennemis firent un grand feu au pied de la tour ; ses défenseurs, qui avaient déjà perdu quelques hommes, furent obligés, pour ne pas périr, de se rendre à discrétion, et on les conduisit dans les prisons de Châtel. A cette nouvelle, le bâtard de Vaudémont assembla tous les soldats dont il pouvait disposer. Il fut rejoint par le capitaine Fortune,

(1) V. Chron. de Lorr., ibid., col. lxxv.

qui commandait cinquante gascons, par Gérard d'Avillers, Gratien d'Aguerre, Pierre et Vautrin du Fay, Henri et Ferri de Tantonville et par le Petit Jean de Vaudémont, et leurs bandes réunies montaient à deux mille cinq cents hommes. Ils allèrent attaquer Bayon, et, comme ils n'avaient pas d'artillerie, ils plantèrent des échelles contre les murailles et donnèrent un furieux assaut. Les sires d'Haraucourt, qui craignaient, et non sans raison, de tomber entre les mains de leurs compatriotes irrités, opposèrent une vigoureuse résistance. Ce fut en vain. Fortune et ses gascons entrèrent les premiers dans la place, et bientôt le combat cessa complétement. Les vainqueurs reprirent le chemin de Vaudémont, en traînant à leur suite, outre un bon nombre de prisonniers, une longue file de voitures sur lesquelles on avait chargé le butin fait dans le bourg, et plus de quatre mille reseaux de blé et d'autres grains qui furent d'un grand secours.

Certains seigneurs lorrains qui n'avaient pas encore osé se déclarer, parce qu'ils ne croyaient pas les insurgés en état de lutter contre les Bourguignons, et même plusieurs de ceux que l'on avait vus embrasser d'abord les intérêts de Charles vinrent renforcer la petite armée du bâtard de Vaudémont. Vautrin Wisse, qui avait commandé à Rosières, Jacques de Savigny, Jean de Savigny, seigneur de Valfroicourt, Balthasar et Jean d'Haussonville, Thiébaut de Jussy, et les sires de Hardémont, de Saint-Amand, d'Aigremont et de Serocourt prirent alors les armes en faveur de René, et leurs contingents portèrent à quatre mille hommes environ les troupes obéissant aux différents capitaines que nous avons nommés plus haut.

Le conseil que ces derniers avaient formé décida que l'on ferait le siége de Lunéville, et le 14 août, deux jours après la prise de Bayon, les Lorrains se présentèrent devant cette place, qui avait une garnison de quatre cents soldats : bourguignons, picards et italiens. Les assaillants se déployèrent

sur un terrain découvert, entre la porte Joly et celle qui conduisait au village de Chanteheu. Comme ils n'avaient pas d'artillerie, et qu'il leur était par conséquent impossible de pratiquer une brèche, ils résolurent de donner immédiatement un assaut à la courtine qui liait les deux portes. Ils essayèrent, pendant la nuit, d'escalader la muraille et parvinrent deux ou trois fois jusqu'aux créneaux, mais ils furent toujours repoussés. Cependant, la colonne chargée d'attaquer la porte de Chanteheu s'en empara, ainsi que des deux tours qui la flanquaient; malheureusement, pour entrer dans la ville de ce côté, il fallait passer sous une seconde porte que les Lorrains ne purent forcer; resserrés dans un étroit espace, ils se trouvèrent exposés à une grêle de projectiles que l'ennemi fit tomber sur eux ; on jeta, en même temps, du haut de la seconde porte quantité de broussailles et de fagots enflammés. Les assiégeants essayèrent d'éteindre le feu ; ils n'y réussirent pas, et même cinq ou six lorrains périrent au milieu de ce brasier.

Les chefs, convaincus de l'inutilité de leurs efforts, ordonnèrent, au point du jour, de sonner la retraite; toutefois, on conserva les deux tours de la première porte. Quand on se fut assuré qu'il n'était pas aisé de réduire la ville sans avoir fait une brèche dans les murailles, on dépêcha un messager au duc de Lorraine. Il séjournait encore à Strasbourg, cherchant à obtenir des cantons suisses, et des villes impériales d'Alsace, une armée avec laquelle il pût reprendre sa capitale et délivrer ses états de la présence des Bourguignons. Les Strasbourgeois ne furent pas plustôt instruits de la demande des Lorrains qu'ils mirent à la disposition de leur hôte six cents soldats, deux grosses bombardes et dix serpentines, et ce secours marcha avec tant de diligence qu'il ne lui fallut que trois jours pour arriver devant Lunéville. On vit aussi accourir dans le camp lorrain les comtes de Bitche, de Salm et de Réchicourt, avec leurs contingents, et quand les Bourgui-

gnons, qui avaient eu cent hommes tant tués que blessés dans l'assaut livré quelques jours auparavant, s'aperçurent que l'on dressait des batteries, ils offrirent d'ouvrir leurs portes, s'ils n'étaient pas secourus, et à condition qu'ils s'en iraient « vies » et bagues sauves ». La proposition fut acceptée, mais les assiégeants stipulèrent que la ville se rendrait si elle n'était secourue dans la journée du lendemain. La garnison envoya aussitôt à Nancy le capitaine italien Barnabo ; admis devant le sire de Bièvre, ce condottiere apprit que le gouverneur de Lorraine avait écrit plusieurs fois au duc de Bourgogne sans obtenir de réponse, et il reçut pour instruction de conseiller aux assiégés de capituler, puisqu'ils ne pouvaient tenir plus longtemps (1).

Les Lorrains prirent sur-le-champ possession de leur conquête, et la garnison d'Einville étant partie, les habitants de ce bourg en apportèrent les clés. Renforcés par les auxiliaires qui leur étaient venus d'Alsace et par une foule de volontaires, les généraux de René se dirigèrent vers Nancy, dans l'espérance que cette place succomberait aussi promptement que Lunéville. Ils ne tardèrent pas à reconnaître que leur entreprise était bien téméraire ; l'enceinte de la ville était trop étendue pour que l'on pût songer à l'investir, et la garnison, doublée ou même triplée par les détachements qui avaient abandonné Mirecourt, Vézelise, Gondreville et d'autres bourgs et châteaux, était presque aussi nombreuse que les assiégeants et ne redoutait nullement une attaque de vive force (2). Comme il était trop tard pour se retirer, ceux-ci résolurent de faire bonne contenance et d'essayer d'affamer

(1) V. ibid., col. lxxv-lxxvij.

(2) D'après la Chronique scandaleuse (dans le Commynes de Lenglet du Fresnoy, t. II, p. 133), Charles avait laissé à Nancy une garnison de mille à douze cents hommes ; elle devait s'élever à trois ou quatre mille soldats au moment du siége.

leurs ennemis. Ils établirent un camp retranché au dessous de la commanderie de Saint-Jean-le-Vieil-Aitre, poste que les Bourguignons avaient occupé précédemment, et firent des courses et des battues autour de la ville, pour l'empêcher d'être ravitaillée. Le sire de Bièvre ne permit d'abord aucune sortie, et les Lorrains ne furent pas troublés dans leurs travaux ; mais il y eut plus tard des escarmouches assez vives entre quelques détachements des deux partis. Un capitaine allemand se cacha, un jour, avec sa compagnie, dans les ruines du faubourg Saint-Nicolas, afin de prendre les bourguignons qui s'aventureraient de ce côté. Malheureusement pour lui, la garnison fut avertie de son projet, et on fit sortir tout-à-coup deux cents cavaliers qui allèrent droit à l'embuscade, entourèrent les Allemands et les attaquèrent avec vigueur. Ceux-ci se mirent promptement en défense « et firent grands meurtres », avant de succomber. L'armée lorraine, qui n'eut pas connaissance du danger qu'ils couraient, ne leur donna aucune assistance. Quand elle fut enfin prévenue par trois ou quatre soldats qui réussirent à s'échapper, elle se dirigea précipitamment vers le faubourg. En y arrivant, elle ne trouva plus que les cadavres des allemands et des bourguignons qui avaient péri dans la lutte, et les assiégés s'étaient hâtés de rentrer dans la ville avec leurs prisonniers.

Les jours suivants, un corps assez considérable se plaça en embuscade dans le même lieu ; mais, soit que les Bourguignons fussent instruits par un traître des mouvements de leurs adversaires, soit que le sire de Bièvre eût défendu à ses soldats de quitter encore une fois l'abri des remparts, les assiégeants ne rencontrèrent plus l'occasion de livrer un seul combat. La famine commençait, au reste, à se faire sentir dans Nancy, et le gouverneur voyait, avec chagrin, approcher le moment où il faudrait capituler, lorsqu'on arrêta un individu qui essayait de s'introduire furtivement dans la ville. Conduit devant les généraux, il déclara se nommer Hum-

belot (1), et assura que le duc de Bourgogne était arrivé dans les environs de Neufchâteau, avec une armée nombreuse, et l'avait chargé d'annoncer au sire de Bièvre qu'il allait être secouru. On délibéra sur la résolution qu'il fallait adopter, et il parut tellement dangereux de s'exposer à être pris entre deux feux par la garnison de Nancy et l'armée bourguignonne, que l'on se décida à lever le siége, bien que l'on conservât des doutes sur l'authenticité du rapport de Humbelot, rapport que rien ne venait confirmer.

Les troupes assiégeantes furent divisées en quatre corps, qui se retirèrent à Vaudémont, à Gondreville, à Lunéville et à Rosières-aux-Salines (2). Bièvre profita de leur retraite pour se procurer des vivres, et envoyer de nouvelles lettres dans lesquelles il priait Charles-le-Téméraire de ne pas perdre un instant, s'il ne voulait pas que la Lorraine retombât tout entière au pouvoir de René II. Les généraux de ce dernier apprirent bientôt que le duc de Bourgogne était loin d'eux, qu'il n'avait pas encore pu réunir une armée capable de tenir la campagne, et que le messager avait fait un faux rapport. Le capitaine Malhorty, qui commandait à Rosières, ordonna sur-le-champ de pendre le malheureux Humbelot, et les Lorrains, ayant opéré leur jonction, se dirigèrent une seconde fois vers Nancy. Lorsque leur avant-garde se trouva à peu de distance de la ville, elle fut attaquée en flanc par les Bourguignons, poussée du côté des grands-moulins et mise en déroute. Plusieurs soldats furent tués, et d'autres se noyèrent en essayant de traverser la Meurthe. Cet échec, que les généraux

(1) Le prétendu messager devait être un membre de cette famille Humbelot de Neufchâteau qui s'était fait remarquer autrefois par son humeur remuante. Elle avait, sans doute, embrassé le parti du duc de Bourgogne.

(2) Un marchand lorrain, qui avait amené au camp six voitures chargées de vin d'Alsace, ne put trouver de chevaux pour emmener ses tonneaux et les défonça à coups de hache, disant qu'il aimait mieux perdre son vin que de le laisser boire par les Bourguignons.

de René auraient pu éviter bien facilement, les rendit plus circonspects ; ils se fortifièrent dans le village de la Neuveville, à une lieue de Nancy, et, chaque jour, ils venaient harceler la garnison. Ils battaient aussi les routes pour mettre obstacle à l'arrivée des convois. L'abondance régnait dans leur camp ; on leur apportait de toutes parts du pain, du vin, de la viande, du fourrage pour leurs chevaux, et les denrées étaient à si vil prix, pendant les deux blocus, que le meilleur repas ne coûtait qu'un blanc (1).

Les habitants de Nancy, intimidés par les menaces du sire de Bièvre, ne firent aucun effort pour hâter la reddition de la ville. Ceux d'Epinal, qui étaient, à la vérité, très-nombreux, montrèrent plus de résolution. Quoiqu'ils ne fussent pas assiégés, ils n'en étaient pas moins réduits à la famine, parce que le capitaine Harnexaire ne laissait rien arriver dans leurs murs (2). Cet état de choses ne pouvait se prolonger, et les bourgeois firent prier secrètement le duc de les délivrer, s'engageant à prendre les armes, dès que ses troupes seraient en vue. René, après avoir acquis la certitude qu'ils étaient prêts, leur annonça que le 8 septembre il serait devant leurs murailles. Les Strasbourgeois et les villes impériales d'Alsace lui donnèrent deux mille hommes d'infanterie armés de couleuvrines, de piques et de hallebardes, et cinq cents cavaliers, dont plusieurs étaient des gentilshommes d'une valeur et d'une expérience éprouvées. Il écrivit, en même temps, au bâtard de Vaudémont et lui enjoignit de venir au devant de lui avec ses meilleurs soldats. Les deux troupes se rencontrèrent dans les environs de Rambervillers, et elles marchaient vers la ville d'Epinal, lorsque les éclaireurs arrêtèrent un cavalier sur lequel on découvrit une lettre

(1) V. Chron. de Lorr., ibid., col. lxxvij et lxxviij.

(2) Les paysans éprouvaient, d'ailleurs, de tels sentiments de haine contre les Bourguignons qu'ils ne voulaient porter aucune denrée dans la ville d'Epinal.

que Charles-le-Téméraire adressait au commandant bourguignon, pour l'encourager à se défendre et lui faire savoir qu'il serait prochainement secouru. Comme René ne connaissait pas la position de son ennemi, qui n'était réellement pas en état de tenir la campagne, il se hâta d'arriver devant Epinal, décidé à tenter un assaut, dans le cas où la bourgeoisie ne ferait aucun mouvement. Quand les sentinelles aperçurent les troupes ducales, on donna l'alarme dans tous les quartiers, et les habitants se réunirent, avec le projet de prendre les Bourguignons à dos, aussitôt que le combat serait engagé. La garnison ne se composait que de quatre cents hommes, dont une partie était enfermée dans le château qui dominait la ville, et dont on admire encore aujourd'hui les ruines imposantes. Le commandant vit tout de suite qu'il était inutile de commencer une lutte qui ne devait avoir d'autre résultat que le massacre de ses soldats, et il dit aux magistrats : « Hé-
» las ! Messieurs, pour Dieu, ayez pitié de nous ! Que nous
» ne mourions point, et que nous nous en allions tous, avec
» seulement un baston en la main ». « C'est un droict et lé-
» gitime Seigneur que Monseigneur René, répondirent les
» magistrats ; n'ayés doubte vers luy ; vostre appoinctement
» ferons ;.... vous en irés, saufs vos corps et vos biens, ex-
» cepté seulement que de vous aultres deux des plus suffisans
» demeureront tant que toutes vos debtes et despens soient
» payez, et que chascun soit content, et de nostre Duc aurés
» sauf conduict pour vous en aller en Bourgongne, ou où il
» vous plaira. »

On avertit le prince qu'il pouvait entrer dans la ville, et il s'en approchait sans défiance, lorsque l'officier bourguignon qui gardait la forteresse, et avait refusé d'être compris dans la capitulation, fit faire une décharge, laquelle faillit occasionner de grands malheurs. Le duc fut reçu, à la porte de la Fontaine, par les magistrats et la bourgeoisie, et envoya sommer la garnison du château ; elle demanda et obtint les

mêmes conditions que la garnison de la ville, et deux heures après il ne restait pas un seul bourguignon à Epinal. Les habitants voulurent prêter à leur souverain un second serment de fidélité, afin, disaient-ils, d'effacer jusqu'aux traces d'un engagement involontaire, et le duc reprit le chemin de Strasbourg, après avoir placé dans la forteresse trente gascons, sous les ordres de Ménault d'Aguerre, et dans la ville quatre cents allemands, commandés par Adam Zorn et deux autres chevaliers dont la chronique de Lorraine a estropié les noms (1).

Il s'arrêta à Saint-Dié, confirma les priviléges du chapitre, en présence de plusieurs seigneurs, et se rendit ensuite à Sarrebourg. Il accorda de nouveaux priviléges aux bourgeois de cette ville, et décida qu'en temps de guerre leur contingent aurait le pas sur ceux des différentes prévôtés (2). L'Alsace et notamment la cité de Strasbourg avaient fait des efforts pour fournir à leur allié des secours réellement efficaces, et le duc rentra en Lorraine avec six mille hommes et un train d'artillerie, qu'on lui prêta pour tenir lieu de celle dont on lui avait fait présent après la bataille de Morat, et que le manque d'argent ou une autre cause l'avait contraint de laisser en dépôt chez les Suisses. Le 15 septembre, il joignit à la Neuveville la petite armée qui bloquait Nancy, et il déclara que l'on entreprendrait enfin d'une manière sérieuse le siége de la capitale. Il établit son quartier-général dans la commanderie de Saint-Jean, et, quand la nuit fut venue, il voulut faire le tour des remparts, afin de reconnaître par lui-même les endroits les plus favorables pour l'attaque. L'auteur de la Chronique, qui avait vu le premier siége, et auquel les alentours de la ville étaient très-familiers, s'offrit pour conduire

(1) V. ibid., col. lxxxix-lxxxj; Chron. de Rémond Messein citée par Chevrier, ibid., p. 245-247.
(2) V. l'ouv. de M. Huguenin, p. 157-160.

le duc (1). Suivis d'une faible escorte, ils parcoururent et examinèrent en détail les anciennes lignes de circonvallation creusées par les Bourguignons, et que Charles n'avait fait combler et détruire que très-imparfaitement. Cette exploration terminée, le duc appela ses capitaines, leur exposa son plan et leur distribua les différents postes. La principale attaque fut dirigée, comme l'année précédente, vers la partie de l'enceinte qui regardait le sud-est, entre la porte Saint-Nicolas et la grosse-tour. Mais au lieu de battre en brèche cette tour, dont il connaissait la solidité, René fit canonner la courtine qui descendait vers la porte, le long de la rue de la Pépinière. Les autres portions de l'enceinte furent attaquées en même temps, quoique avec moins de vigueur, et les assiégeants, utilisant ce qui restait des ouvrages des Bourguignons, cherchèrent à compléter la circonvallation, afin de priver la ville de toute communication avec le dehors (2).

Il est impossible de connaître d'une manière exacte la force de l'armée de René; mais, si on se rappelle qu'il avait à son service au moins huit mille auxiliaires allemands, on ne peut pas admettre qu'il eût moins de quinze mille hommes, et il recevait continuellement des renforts. Les chanoines et bourgeois de Toul se firent remarquer par le zèle qu'ils déployèrent pour venir en aide au duc de Lorraine. Tant que Charles-le-Téméraire avait paru invincible, la crainte les avait obligés à dissimuler leurs véritables sentiments. Après la bataille de Morat, ils n'hésitèrent plus à se déclarer. Le duc les fit prévenir par Jean de Serocourt, capitaine de Darney, que le sire de Bièvre comptait surprendre leur ville et y mettre une garnison bourguignonne pour s'assurer de leur fidélité. Cet avis fut mis à profit; les bourgeois nettoyèrent les fossés et réparèrent les

(1) Le chroniqueur a soin d'ajouter que le Duc, qui craignait sans doute de faire des faux-pas, « la main sur son espaule luy mit ».

(2) V. Chron. de Lorr., ibid., col. lxxxj et lxxxij.

remparts ; les chanoines levèrent dans leur temporel cinq cents hommes déterminés, et quelques gentilshommes lorrains, entr'autres Guillaume de Hardémont, Jean de Dombrot, Jacques de Bouzey et Thierry de Thuilières se jetèrent dans la ville, par ordre de René, pour commander, sous l'autorité du maître-échevin, la milice bourgeoise et les sujets du chapitre. Le duc de Bourgogne, informé de ce qui se passait, chargea le sire de Vergy d'aller porter ses plaintes aux magistrats toulois ; ceux-ci répondirent qu'ils n'avaient adopté les mesures dont il s'agissait que pour défendre leur liberté menacée ; que les gentilshommes lorrains n'entretenaient aucun rapport avec leur souverain, et que la cité entendait garder la neutralité la plus absolue. En toute autre circonstance ces explications n'auraient pas satisfait Charles-le-Téméraire, mais le mauvais état de ses affaires le rendit moins difficile, et il ne jugea pas opportun de faire de nouvelles réclamations. Bien peu de temps après, et lorsqu'une partie de la Lorraine eut secoué le joug des Bourguignons, les chanoines confièrent au duc une grosse somme que l'ancien évêque Guillaume Fillâtre leur avait remise pour une fondation, abandonnèrent à René le tiers de leurs prébendes et lui accordèrent l'autorisation de lever un demi-florin sur chaque conduit dans leurs domaines. Les bourgeois ne voulurent pas rester en arrière ; ils firent présent au duc d'une somme de deux mille quatre cents francs, lui prêtèrent sans intérêts une autre somme de six mille francs, et lui envoyèrent deux pièces de canon et quarante arbalétriers (1).

Si l'armée des Lorrains était formidable par le nombre et par la valeur, le sire de Bièvre avait, comme nous l'avons dit, une garnison assez considérable pour repousser un assaut ; il craignait peu les suites d'une attaque de vive force, et il fondait principalement ses espérances sur un corps d'anglais

(1) V. les pièces publiées par le P. Benoit, Hist. de Toul, p. 480 et 481.

commandé par les capitaines Colvin et John Middleton (1). Mais cette multitude de défenseurs avait ses désavantages dans une ville où les vivres étaient sur le point de manquer, et où il était impossible de s'en procurer de nouveaux.

Les Bourguignons, qui désiraient, sinon prévenir, au moins retarder l'investissement de la place, faisaient un feu terrible sur les travailleurs; toutefois, ils ne purent empêcher l'achèvement des lignes et l'établissement des batteries. Harnexaire, chargé d'observer la partie des murailles qui regardait le sud-ouest, le long du cours Léopold, était très-incommodé par les projectiles que les assiégés lançaient sur son quartier. Il disposa deux serpentines pour répondre à l'artillerie des Bourguignons. Ceux-ci n'en attendirent pas l'effet; profitant d'un moment où les retranchements étaient mal gardés, ils sortirent en silence par la poterne Saint-Jean, surprirent les lorrains ou pour mieux dire les allemands que commandait Harnexaire, s'emparèrent des serpentines et les jetèrent dans le fossé. On vint précipitamment annoncer cette mésaventure à René, qui dit : « De par Dieu, j'ay espérance » que bref la ville à moy se rendra; toute (l'artillerie) que » j'ay ce luy faudra mectre; celle-là y est; cest avantaige » m'ont faict ». Le duc fut plus heureux d'un autre côté; deux grosses bombardes, que l'on avait amenées vers la porte Saint-Nicolas, foudroyèrent la courtine voisine de cette porte, et personne n'osait plus se montrer sur le mur.

La faim, plus redoutable que les armes des Lorrains, se fit bientôt cruellement sentir dans la ville. Les soldats anglais se plaignirent les premiers; mais le capitaine Colvin réprima leurs murmures et les engagea à prendre patience. C'était, dit Commynes, un « très-vaillant homme, de petite lignée, et l'a» menay avec autres de la garnison de Guynes au service du

(1) Les historiens lorrains et autres ont altéré les noms de ces deux capitaines.

» duc (de Bourgogne) ». Malheureusement pour les assiégés, Colvin fut emporté par un boulet (1), et les murmures recommencèrent aussitôt. Les Picards et les Flamands unirent leurs plaintes à celles des Anglais. On parvint cependant à obtenir d'eux qu'ils attendraient huit jours, quoique ce ne fût « pas » leur usaige de mangier chairs de cheval ni de chien ». Le sire de Bièvre « fit tuer le plus beau coursier qu'il eust », et en donna un quartier à chacun de ses capitaines, en leur disant : « Messieurs, ne doubtez de rien ; je suis bien asseuré » que Monseigneur de Bourgongne bien bref nous viendra » jetter hors de ce dangier ». Les huit jours se passèrent sans que l'on eût aucune nouvelle de Charles, ni de son armée, et les soldats sommèrent le gouverneur d'entamer des négociations pour la reddition de Nancy. Bièvre les supplia d'attendre encore et se mit à leurs genoux, en s'écriant : « Messieurs, je vous certifie, voicy venir Monseigneur de » Bourgongne, qui nous vient secourir ; je le vois à l'œil ». Prières, menaces, promesses, tout fut inutile ; les mutins déclarèrent que si le gouverneur ne voulait se prêter à leur désir, ils proposeraient au duc de Lorraine de lui livrer la ville, à condition qu'ils pourraient regagner leur patrie. Bièvre, voyant qu'il ne réussissait pas à maîtriser la soldatesque, prescrivit de constater la violence qu'on lui faisait et annonça qu'il allait capituler. Par ses ordres, l'anglais John Middleton et un autre capitaine, appelé Hutin de Toullons (2), se présentèrent, le 6 octobre, sur le boulevard qui couvrait la porte Saint-Nicolas et demandèrent à parlementer. Le bâtard de Vaudémont, le Petit Jean et Gérard d'Avillers les conduisirent à la commanderie et les amenèrent près de René, qui s'empressa d'accorder tout ce que le gouverneur sollicitait (3).

(1) V. Commynes, édit. de Lenglet du Fresnoy, t. I, p. 275 et 276.
(2) Nous ignorons quelle est la véritable orthographe de ce nom.
(3) V. Chron. de Lorr., ibid., col. lxxxj-lxxxiij ; Commynes, ibid.

La capitulation fut signée le même jour. « Les chevaliers, » capitainnes, gentilz hommes nobles du pais et d'ailleurs, » aussi tous estraingiers gens de guerre, tant à piet (*sic*) » comme à cheval, de quelque nacion qu'ilz fussent, gens » d'esglise, bourgeois, habitans et manans de la ville de » Nancey,.......... qui ne vouldroient demeurer soubz et en » l'obéissance du seigneur duc », obtenaient l'autorisation de « partir de ladicte ville,.... avec leurs chevaulx, hernoix, » bagues et biens quelconques, sauvement et seurement, » pour aller où que bon leur sembleroit ». Le second article contenait une sorte d'amnistie en faveur des gens d'église et nobles du duché de Lorraine et du comté de Vaudémont qui s'étaient librement enfermés dans la capitale, et auxquels René II permettait de se retirer chez eux et promettait de conserver « tous et quelconques leurs possessions, tiltres, béné- » fices, places, maisons, héritaiges, rentes, revenus, biens » meubles et immeubles...., ensemble la joyssance des liber- » tez, privilaiges et franchises que avant la conqueste que fit.... » Monseigneur de Bourgoigne ilz et chascun d'eulx pouvoient » et devoient avoir de droict, us et coustume ». Le troisième article assurait aux lorrains qui avaient embrassé le parti de Charles, et désiraient abandonner la Lorraine, un délai d'un mois pour mettre leurs affaires en ordre, et leur confirmait la propriété de tous leurs domaines, à la seule charge de faire acquitter les services féodaux attachés à ces biens. Un autre article autorisait les habitants de Chaligny qui s'étaient réfugiés dans la ville de Nancy, ou s'étaient expatriés, à retourner dans leurs demeures, sans qu'on pût les rechercher à cause de l'attachement qu'ils avaient montré pour le duc de Bourgogne (1). L'article suivant disposait que les bourguignons et étrangers malades ou blessés resteraient dans leurs logements

(1) On a vu plus haut que Chaligny était un domaine de la maison de Neufchâtel.

jusqu'à parfaite guérison, et deux paragraphes garantissaient aux soldats du sire de Bièvre la possession du butin qu'ils avaient fait, et reconnaissaient à John Middleton le droit « de » se faire paier de la rançon d'un prisonnier qu'il avoit » achetté aux gens de guerre estans à Nancey jà piéçà prins, » par le consentement mesme dudict prisonnier qui l'en avoit » requis très-instamment » (1).

Dès que la capitulation fut signée, quatre cents lorrains entrèrent dans la ville et occupèrent les postes les plus importants, en attendant le départ des Bourguignons qui ne devait avoir lieu que le lendemain. « Monsieur de Bièvre, à » l'heure du disner, envoya à Monseigneur le Duc René un » grand pastel de chair de cheval, en luy advertissant que » c'estoit la viande qu'ils mangeoient depuis peu de temps. » Quand le Duc René eut veu le présent, envoya audict sieur » de Bièvre et à toute sa noblesse force pastelz de venaison, » chappons et viandes de plusieurs sortes fort délicieuses, et » du vin de trois sortes et du meilleur. »

Le 7 octobre, dès le matin, les Bourguignons se disposèrent à évacuer Nancy; les premiers détachements qui arrivèrent sur l'emplacement du faubourg Saint-Dizier furent arrêtés et dépouillés par les allemands campés dans les ruines du faubourg. Le sire de Bièvre en donna avis au duc de Lorraine. René défendit, sous les peines les plus sévères, de molester qui que ce fût et se rendit lui-même, avec ses principaux officiers et sa noblesse, près de la porte de la Craffe, afin de faire respecter la capitulation. Le sire de Bièvre ordonna alors d'abaisser le pont-levis et sortit avec ses troupes. A la vue de ce vieux guerrier, René descendit de cheval, « mit la main » au chapeau » et s'inclina. Bièvre voulut en faire autant, mais

(1) Le Trésor des chartes (layette *Nancy, I*, n° 69) contient une copie ancienne de cette capitulation, qui est imprimée dans Calmet, ibid., col. cclxxxiv-cclxxxvj.

le duc l'empêcha de quitter sa monture et lui dit : « Monsieur
» mon oncle, humblement vous remercye de ce qu'avez sy
» courtoisement ma Duchié gouverné ; et s'il vous plaist, Monsieur
» sieur mon oncle, avec moy venir demeurer, je vous entretiendray
» tiendray comme ma personne ». « Ledict Sieur de Bièvre,
» ajoute l'auteur de la Chronique, estoit fort gracieux seigneur,
» gneur, tout aymable, non poinct rigoureux, ne cruel ; car
» durant le temps qu'il gouverna toute la Duchié, moult agréablement
» blement gouvernée l'avoit. S'il eust esté cruel, selon les rapports
» ports qu'on luy faisoit, des maulx audict Duchié eust faict
» assez. » Sensible à la générosité de son vainqueur, Bièvre
lui répondit : « Monsieur, de ceste guerre ne m'en sçachiés
» maulgré et me pardonnés, car j'aymasse mieulx que Monseigneur
» seigneur de Bourgongne ne l'eust jamais commenciée » (1).

La proposition que René fit au capitaine bourguignon, d'après la Chronique, paraît singulière au premier coup d'œil ; elle cesse toutefois d'étonner quand on se rappelle que la famille du sire de Bièvre était alliée à la maison de Lorraine. Marguerite fille d'Antoine comte de Vaudémont, aïeul de René, avait épousé Antoine de Croy, dont la sœur Jacqueline était femme d'Antoine de Rubempré, et mère de Jean de Rubempré sire de Bièvre. Jacqueline était donc sœur de l'oncle de René II, et cette circonstance, qui nous explique le langage tenu par le prince, n'avait probablement pas été étrangère au choix que Charles avait fait de Jean de Rubempré pour gouverner sa conquête.

Quand le duc de Lorraine eut la certitude que la garnison de Nancy avait pris le chemin de Luxembourg, il s'établit, avec ses troupes, dans le bourg de Saint-Nicolas et dans les villages voisins pour y jouir, pendant quelques jours, d'un repos devenu indispensable. Les soldats n'avaient pas eu, du reste, de grandes privations à endurer pendant le siége de

(1) V. Chron. de Lorr., ibid., col. lxxxiij et lxxxiv.

Nancy et la campagne qui l'avait précédé. Notre pays avait cruellement souffert, depuis deux ans, du passage presque continuel et du séjour des armées ; néanmoins, les vivres n'avaient jamais manqué dans le camp lorrain, et on avait toujours pu s'y procurer à très-bon marché, souvent même pour rien, les choses nécessaires à la vie. Aussitôt que le duché fut délivré de la présence de l'ennemi, René donna ordre aux paysans de cultiver et d'ensemencer les terres, et, quoique tout fît prévoir que la lutte allait recommencer, et que personne ne pût compter sur une récolte, on se conforma généralement à cette prescription.

Beaucoup d'auxiliaires allemands, s'imaginant que la guerre était finie, ou fatigués de servir si loin de chez eux, s'en retournèrent dans leur patrie ; ce qui affaiblit notablement l'armée de René ; mais, par compensation, il reçut de Louis XI la promesse d'un secours pécuniaire, qui ne lui parvint qu'au mois de novembre suivant (1).

Les Lorrains étaient à peine installés dans leurs quartiers lorsqu'un messager accourut, annonçant que le duc de Bourgogne était entré en Lorraine du côté de Neufchâteau et s'avançait rapidement dans la direction de Toul. René assembla sur-le-champ tous ses capitaines, et il fut décidé que l'on irait au devant de l'ennemi, bien que l'armée lorraine fût inférieure en nombre. Charles, espérant que le sire de Bièvre défendait encore Nancy, faisait diligence pour le secourir avant que la faim le contraignît à se rendre. En arrivant auprès de Toul, le 14 octobre, le duc apprit avec dépit que Bièvre avait capitulé depuis huit jours. Il témoigna le désir de prendre son logement dans la ville ; mais les Toulois, moins obséquieux qu'au commencement de l'année, refusèrent poliment, sous prétexte qu'ils étaient neutres, et prièrent Charles de s'arrêter dans les faubourgs. Il dévora cet affront,

(1) V. Chevrier, ibid., p. 259.

se remit en route le lendemain et arriva le 17 octobre dans le bourg de Dieulouard ; il comptait marcher ensuite sur Pont-à-Mousson et s'en emparer, afin de rétablir ses communications avec le Luxembourg et de recevoir les vivres que devait fournir l'évêque de Metz, dont il était redevenu l'allié. Il venait d'opérer sa jonction avec un corps d'armée que Campo-Basso avait réuni du côté de Thionville. Ces dernières troupes étaient prêtes depuis plusieurs jours, et si Campo-Basso l'avait voulu, il aurait pu, selon l'avis de certains écrivains, faire lever le siége de Nancy ; le sire de Bièvre en était tellement persuadé que, lorsqu'il rencontra l'Italien près de village de Magny, à une lieue de Metz, il lui reprocha amèrement son inaction et ne craignit même pas de l'appeler traître à trois ou quatre reprises différentes (1).

Le duc de Bourgogne croyait se rendre facilement le maître de Pont-à-Mousson. Il se trompait. René, instruit des moindres mouvements de son adversaire, avait jeté dans la place une bonne garnison et occupait lui-même le village d'Autreville, situé sur la rive droite de la Moselle, à peu près vis-à-vis Dieulouard. Les Bourguignons ne pouvaient songer à traverser la rivière en présence de l'ennemi, et, pendant toute la journée du 17, les deux armées se bornèrent à se canonner, sans grand dommage. Sur le soir, le duc de Lorraine convoqua un conseil de guerre ; on prit, sans doute imprudemment, la résolution de décamper, et, quand l'obscurité fut complète, on se dirigea vers Pont-à-Mousson, où l'on arriva vers minuit. Le 18 au matin, Charles, n'apercevant plus personne sur la rive droite, franchit la Moselle, s'empara d'Autreville et se mit en communication avec l'évêque de Metz, qui fit amener des vivres, dont on avait le plus urgent besoin, car les Bourguignons n'avaient vécu que de maraudage depuis qu'ils avaient quitté les environs de Toul.

(1) V. l'ouv. de M. Huguenin, p. 172, 177 et 178.

La fausse manœuvre des Lorrains ne tarda pas à porter ses fruits. En s'enfermant à Pont-à-Mousson, au lieu d'opérer sa retraite sur Nancy, René s'éloignait du centre de ses états et se plaçait dans l'impossibilité de recevoir les renforts, les munitions et les vivres qui lui étaient indispensables. Le contingent du comté de Vaudémont, fort de trois cents hommes, était entré à Nancy le 17 au soir ; il en voulut partir le 18, dans la journée, pour rallier l'armée lorraine, quoique l'on connût déjà sa retraite et le passage de la Moselle. On représenta avec vivacité aux chefs de ce contingent qu'ils couraient à leur perte, parce que les Bourguignons tenaient tous les villages situés sur la route de Pont-à-Mousson ; et le sire de Ribaupierre, qui était à Nancy, avec quelques cavaliers, et désirait également rejoindre le duc, n'osa suivre les gens de Vaudémont. Ce que l'on avait prévu se réalisa de point en point. Le contingent n'eut pas plustôt dépassé le village d'Autreville qu'il fut attaqué avec vigueur, et si l'on ne se fût trouvé près d'un bois, pas un seul homme n'aurait réussi à s'échapper. Deux cent quatre-vingts furent tués ou pris ; vingt seulement parvinrent à gagner Pont-à-Mousson, où ils apportèrent la nouvelle de leur défaite.

Le 19, les deux adversaires se préparèrent au combat ; Charles avait rangé ses soldats sur le versant septentrional de la montagne Sainte-Geneviève, et les Lorrains déployaient leurs lignes sur les hauteurs d'Atton. La pointe occidentale de la forêt de Facq séparait les armées et les empêcha d'en venir aux mains, parce que René craignit d'aborder ses ennemis avec désavantage en traversant la forêt, et que Charles, dont les troupes étaient cependant supérieures en nombre, éprouva, sans doute, une appréhension du même genre. On se canonna pendant toute la journée, et sur le soir chacun campa dans le lieu qu'il occupait ; mais à dix heures, le duc de Lorraine alluma quantité de feux, pour masquer sa retraite, et retourna dans la ville de Pont-à-Mousson. Le 20,

Charles, voyant que ses adversaires avaient disparu, s'établit sur les hauteurs d'Atton, et, le 21, il offrit la bataille aux Lorrains et prit position sur la croupe de la montagne de Mousson, dont le château avait probablement une garnison trop faible pour inspirer de l'inquiétude à une grande armée. Le duc de Lorraine fit prendre les armes à ses soldats, sortit de la ville et arrêta ses dispositions pour répondre au défi de Charles-le-Téméraire. On se canonna d'abord, comme l'avant-veille, puis René ordonna de marcher à l'ennemi ; mais les auxiliaires allemands refusèrent formellement d'obéir et demeurèrent immobiles. Le duc, consterné de cette insubordination, resta sur le terrain jusqu'à la nuit, fit allumer trois ou quatre cents feux pour tromper les Bourguignons et rentra encore dans la ville. Vers minuit, un horrible tumulte éclata tout-à-coup, et on apprit à René que les Allemands, après s'être plaints de n'avoir pas touché la solde qu'on leur avait promise, avaient jugé à propos de se payer par leurs mains et livraient au pillage les maisons dans lesquelles ils étaient logés. Le duc, « moult esbahi », appela près de lui les capitaines allemands et leur dit : « Messieurs, comment et » quelles nouvelles j'ay entendues, que vos gens sont esmeus » et qu'ils rompent les bouticles et coffres de leurs losgis ? Mes- » sieurs, je vous prie tous que soyons d'accord, et qu'ils ne » fassent tels dommaiges à leurs hostes ; vous sçavez que ceulx » de ceste ville nous font et ont faict tous services qu'ils peu- » vent ; ils ne sont poinct nos ennemys ; je vous prie de leur » aller remonstrer que, si je leur dois aulcunes choses, je pro- » mets de les bien contenter. » Les capitaines haranguèrent leurs soldats et les engagèrent à mettre fin à ces scènes affligeantes ; on obtint même la restitution de quelques-uns des objets enlevés ; toutefois, le calme ne se rétablit pas ; les auxiliaires déclarèrent qu'ils voulaient partir, qu'ils étaient trahis, que le duc les suivrait, s'il le jugeait à propos, mais qu'ils n'attendraient pas un instant de plus, et que

si on ne leur ouvrait pas les portes, ils les enfonceraient.

On abaissa le pont-levis de la porte de Maidière, et ils sortirent en désordre. René monta précipitamment à cheval avec sa noblesse et quitta Pont-à-Mousson, qu'il ne pouvait plus défendre. On n'eut que le temps de sauver l'artillerie, et on abandonna tous les bagages. Le duc de Lorraine courut après les Allemands, les arrêta et leur dit : « Messieurs, pour » Dieu, mectez-vous en bataille, afin que nous ne soyons per- » dus....! Vous voyez à un traict d'arbalestre nos ennemys ; » s'ils veoyoient que nous soyons desvoyez et sans ordre, ils » nous feroient grand deshonneur ; je veulx vivre et mourir » avec vous ; je vous promects, foy de prince, de vous sy bien » contenter que de moy vous vous louerez. » Ces paroles firent comprendre aux soldats la nécessité de se rallier ; les divers corps se reformèrent, « les couleuvrines ensemble, les pic- » quiers de mesme et les hallebardiers aussy ».

Le duc de Bourgogne, averti du départ de ses adversaires, se présenta à la porte qui regarde Mousson au moment où ceux-ci achevaient de défiler sous la porte de Maidière, et il allait certainement les poursuivre, quand un épais brouillard s'éleva fort à propos pour lui dissimuler les mouvements des Lorrains et favoriser leur retraite. Ils se dirigèrent sur Nancy, en passant près de Liverdun. Le bac qui servait à franchir la Moselle ne pouvant recevoir une armée, les cavaliers furent obligés de prendre les fantassins en croupe, et le duc en transporta plus de trente pour sa part. Quand il fut dans les environs de sa capitale, il adopta toutes les mesures propres à mettre cette ville en état de soutenir le nouveau siége dont elle était menacée ; il y fit entrer un bon nombre de soldats éprouvés, dont il confia le commandement à Ménault et à Gratien d'Aguerre, au Petit Jean de Vaudémont, à Pierre d'Oriolles, à Vautrin du Fay, au capitaine gascon Pied-de-Fer et au capitaine Fortune, qui devait abandonner la cause de René. On conduisit dans Nancy ce que l'on ramassa

de vivres et de munitions dans le bourg de Rosières, à Einville, à Saint-Nicolas-de-Port et dans les villages voisins; malheureusement, le pays avait tant souffert de la guerre, qu'il fut impossible de procurer aux bourgeois et à la garnison de Nancy les approvisionnements convenables. Une députation de la bourgeoisie, qui était venue conférer avec le duc afin de bien connaître ses intentions, répondit cependant que l'on avait assez de vivres pour tenir deux mois; le prince promit de secourir la ville avant l'expiration de ce laps de temps et engagea chacun à faire son devoir.

Les restes de l'armée s'étaient logés dans le bourg de Saint-Nicolas. Ils y eurent bientôt une alerte; on répandit le bruit que Charles s'approchait avec toutes ses forces, et les Lorrains allèrent se mettre en bataille entre Saint-Nicolas et le village de la Neuveville; mais on ne tarda pas à leur annoncer que les Bourguignons, qui attendaient d'un moment à l'autre des renforts considérables, n'avaient pas encore quitté Pont-à-Mousson. René, qui « estoit en grande mélancolie » et n'avait plus assez de soldats pour continuer la guerre avec espérance de succès, résolut de distribuer ses troupes dans les places les plus importantes, et d'aller lui-même stimuler la lenteur de ses alliés. Malhorty fut chargé de garder Rosières, avec quelques centaines d'allemands; d'autres allemands, commandés par un capitaine de leur nation, entrèrent à Lunéville; le duc confia Gondreville au bâtard de Vaudémont; Bruyères à Pierre du Fay et à Vautrin de Vaubecourt; Mirecourt à Henri et à Ferri de Tantonville; Vaudémont à Nicolas ou Collignon de Ville; Épinal à Vautrin Wisse; Arches au sire de Hardémont; Saint-Dié à Jean d'Haussonville, et Remiremont au capitaine Harnexaire (1).

René prit ensuite le chemin de l'Alsace, avec une bande

(1) V. Chron. de Lorr., ibid., col. lxxxiv-lxxxviij; Chevrier, ibid., p. 251-256.

de mercenaires allemands qui s'en retournaient, et auxquels il devait encore deux ou trois cents florins. Quand ils furent arrivés à Raon-l'Etape, ils fermèrent les portes de cette petite ville et signifièrent au duc qu'ils ne les ouvriraient pas avant d'avoir reçu la somme qu'ils réclamaient. Le prince éprouvait le plus grand embarras, car ses ressources étaient presqu'entièrement épuisées, et il ne savait comment satisfaire la soldatesque au pouvoir de laquelle il se trouvait. Un bourgeois de Raon, nommé Cachet, avait heureusement quelqu'argent à sa disposition; il l'apporta à René ; plusieurs dames mirent leurs bijoux en gage, et on parvint de la sorte à rassembler la somme nécessaire pour payer les soldats. Le duc, redevenu libre, continua sa route et se rendit à Strasbourg, puis dans la ville de Bâle. Il y rencontra les députés des princes allemands et des villes impériales avec lesquels il était allié, et il leur demanda des secours suffisants pour lui permettre de faire lever le siége de Nancy et de repousser le duc de Bourgogne. Après bien des délibérations, les députés répondirent qu'ils étaient prêts à fournir les contingents qu'ils avaient promis, mais que la coopération des Suisses était indispensable. René le comprit et parcourut successivement les différents cantons; il rencontra d'abord plus de protestations bienveillantes que d'assistance réelle, parce qu'un légat du pape Sixte IV négociait, par ordre du souverain-pontife, un traité de paix entre le duc de Bourgogne et les Suisses, et ne cessait de représenter à ces derniers que Charles, éclairé par les défaites de Granson et de Morat, était résolu à respecter désormais leur liberté; que ce prince souhaitait ardemment de rétablir avec eux des rapports d'amitié, et que, dans les circonstances présentes, il serait imprudent et même condamnable de se livrer à des hostilités nouvelles. Le duc de Lorraine, ne pouvant rien obtenir des gouvernements, fit appel à la jeunesse suisse et offrit une solde et des récompenses à ceux qui s'enrôleraient à son service. Il ne vit d'abord

personne répondre à cet appel, mais quand il eût fait annoncer qu'il payerait quatre florins par mois à tout soldat qui rallierait sa bannière, les auxiliaires arrivèrent en foule. Les magistrats des cantons, qui avaient peut-être favorisé sous main les efforts de René, jugèrent à propos de ne pas laisser sans direction les rassemblements considérables d'hommes armés que l'on avait formés dans divers lieux, et ils leur donnèrent des chefs et des enseignes.

Pendant que le duc essayait de réunir une armée, Charles-le-Téméraire, redoutant l'arrivée de ce secours, pressait le siége de Nancy. Avant de quitter Pont-à-Mousson, il avait reçu des renforts qui avaient porté son armée à vingt mille hommes, et dès le 22 octobre il avait investi la capitale de la Lorraine. Ses troupes s'étaient établies dans les tranchées creusées pour le dernier siége, et que les Nancéiens n'avaient pas eu le temps de détruire pendant les quinze jours qui s'étaient écoulés entre le départ du sire de Bièvre et le retour du duc de Bourgogne. Sans parler d'une batterie qui foudroyait la courtine rattachant la grosse-tour à la porte Saint-Nicolas, une énorme bombarde ne cessait d'envoyer des projectiles sur la porte de la Craffe. Une autre bombarde ébranlait de ses coups répétés la tour Sar ou Soratte, qui s'élevait vers l'extrémité occidentale de la rue du Haut-Bourgeois. Les paysans lorrains ne fournissaient des vivres à l'armée bourguignonne que lorsqu'ils y étaient forcés, mais l'évêque de Metz ne la laissa d'abord manquer de rien. Malgré la rigueur de la saison, Charles se flattait de contraindre bientôt la ville à capituler, et, le 30 novembre, il écrivait au mayeur et aux échevins de Dijon : « ... Nous espérons
» dedans brief temps avoir entièrement recouvré cestuy notre
» pays de Lorraine » (1).

Les capitaines auxquels René avait confié la défense des

(1) V. Archives de l'hôtel de ville de Dijon, registre I, n° 172.

forteresses voisines de Nancy ne négligeaient rien pour ralentir les progrès du siége, et harcelaient continuellement les Bourguignons. Malhorty qui commandait à Rosières, ayant appris, dans les derniers jours d'octobre, qu'un convoi, composé de huit voitures chargées de vivres et de vêtements, était parti de Rambervillers pour le camp de Charles-le-Téméraire, Malhorty, disons-nous, s'embusqua près du village de Ferrières, s'empara des huit voitures et partagea le butin entre ses soldats. Le jour de la Toussaint, à dix heures du soir, le bâtard de Vaudémont sortit de Gondreville avec quatre cents hommes, auxquels il avait distribué des écharpes blanches pour qu'il leur fût possible de se reconnaître malgré l'obscurité, traversa la forêt de Haye et vint, à une heure du matin, surprendre un détachement ennemi logé dans le village de Laxou. Les Lorrains fouillèrent d'abord les maisons qui formaient la partie basse du village jusqu'à la rue de la Fontaine ; pendant ce temps, les bourguignons qui occupaient la partie haute s'éveillèrent au bruit, se réfugièrent dans l'église et sonnèrent le tocsin. On donna aussitôt l'alarme dans le camp de Charles, qui n'était pas éloigné de plus d'une demi-lieue, et des troupes nombreuses se dirigèrent à la hâte vers Laxou ; mais, croyant avoir affaire au duc René en personne, elles n'osèrent s'avancer beaucoup au delà de la cense de Sainte-Anne, et le bâtard s'en retourna à Gondreville, sans être inquiété, avec des prisonniers, trente chevaux et du butin. Les défenseurs de Nancy s'étaient imaginé, comme les assiégeants, que le duc arrivait à leur secours avec une armée, et, pour opérer une diversion, ils ne cessèrent, pendant la nuit, de faire un feu terrible sur les lignes des Bourguignons ; à la pointe du jour, ils reconnurent leur erreur, mais ne perdirent pas courage.

Vers le même temps, quatre cents cavaliers très-bien montés, et qui venaient de Bourgogne, traversèrent une partie de la Lorraine pour rallier l'armée de Charles. Arrivés à Tonnoy,

ils pensèrent pouvoir y coucher sans péril, parce qu'ils étaient peu éloignés de Bayon, de Neuviller-sur-Moselle et de Richardménil qui avaient reçu des garnisons bourguignonnes. Un habitant de Tonnoy se rendit à Rosières et offrit à Malhorty de l'amener jusqu'au milieu du village, à l'insu des ennemis, quoique ceux-ci fussent sur leurs gardes. La proposition fut acceptée, et, à minuit, la garnison de Rosières pénétra dans Tonnoy, fit main-basse sur tout ce qu'elle rencontra dans les rues, enfonça les portes des maisons, tua les soldats qui voulurent se défendre, en prit plusieurs et se retira avec cent quarante chevaux et une quantité d'armes et de bagages. Les chefs des Bourguignons s'étaient logés dans le château; ils y recueillirent le reste de leurs soldats, et, quand le soleil fut levé, ils mirent le feu dans le village et vinrent raconter leur désastre au duc, qui jura de se venger de Malhorty.

Le 30 novembre, Vautrin Wisse, gouverneur d'Epinal, apprit que les sires de la Rivière et de Conches regagnaient la Bourgogne, avec une escorte de deux cents cavaliers, et devaient passer la nuit dans un village voisin de Dompaire. Il y courut avec ses soldats, mais, en approchant du village, le 1er décembre au matin, il fut averti que les ennemis étaient déjà en route. Présumant, et non sans raison, qu'ils iraient chercher un gîte à Fontenoy, où se trouvait une garnison de leur nation, il fit un grand détour dans les forêts, et, malgré le froid et la neige, se mit en embuscade près de ce bourg, pour tomber sur les Bourguignons quand ils en sortiraient le lendemain. Ceux-ci eurent connaissance du projet, restèrent dans Fontenoy et se préparèrent à opposer une résistance désespérée. Wisse, craignant de perdre du monde dans une attaque de vive force et comprenant qu'il avait manqué son coup, se borna à faire une excursion sur la frontière de la Franche-Comté, où il enleva plus de trois cents têtes de bétail. Huit ou dix jours après, la garnison de Fontenoy désira prendre une revanche, s'avança jusque dans les environs

d'Epinal et s'empara de beaucoup de bestiaux. Vautrin Wisse donna la chasse à ces pillards, les atteignit à une lieue et demie de Fontenoy et les tailla en pièces. Le 10 décembre, André d'Haraucourt, qui combattait dans les rangs des Bourguignons, fit essuyer un échec à la garnison de Ville. Il conduisit dans le château de Darney dix-huit ou vingt prisonniers, qui parvinrent à s'échapper bientôt après.

Charles ne pouvait maîtriser son impatience en voyant que les Nancéiens continuaient à se défendre avec plus d'obstination que jamais. Comme il n'ignorait pas que la ville était mal approvisionnée, il avait espéré d'abord qu'elle capitulerait assez promptement, et n'avait pas voulu, pour ménager la vie de ses sujets, livrer des assauts toujours meurtriers. Mais les intempéries de la saison et les maladies qu'elles engendrèrent firent périr plus d'hommes que le fer. Le camp était rempli de soldats hors d'état de rendre aucun service, et on les envoya à Saint-Nicolas, afin qu'il leur fût plus facile de se rétablir. Malhorty, sachant qu'ils ne se tenaient pas sur leurs gardes, demanda du renfort au gouverneur de Lunéville, et entra, pendant la nuit, dans le bourg de Saint-Nicolas, qui n'avait ni portes, ni murailles. Les Bourguignons, la plupart blessés, malades ou endormis, furent accablés avant d'avoir pu se mettre en défense; plusieurs réussirent à se réfugier dans l'église dont ils barricadèrent les issues, et ils commencèrent à tirer avec leurs arbalètes sur les lorrains qu'ils apercevaient. Malhorty attaqua l'église; ses soldats y pénétrèrent après un sanglant combat, et les Bourguignons, investis de toutes parts, jetèrent leurs armes et se retirèrent dans le sanctuaire, où ils se croyaient en sûreté; quelques-uns montèrent même sur le grand-autel et embrassèrent la statue de saint Nicolas; mais les Lorrains, égarés par le ressentiment et enivrés de leur succès, ne firent grâce à personne et massacrèrent ces malheureux. Malhorty réunit les chevaux que l'on trouva dans les écuries, et qui

étaient bien au nombre de dix-huit cents, chargea le butin sur des chariots et regagna sa forteresse à la pointe du jour.

Ceux des Bourguignons qui s'étaient échappés au milieu du tumulte allèrent, en toute hâte, avertir leur souverain et dirent « que c'estoient ceulx de Rosières qui avoient faict ceste » destrousse ». Charles résolut alors de punir sur-le-champ l'audacieux capitaine qui lui avait fait éprouver d'aussi déplorables échecs. Confiant la garde de ses lignes à un corps de troupes suffisant pour contenir les Nancéiens, il se dirigea vers Rosières avec le gros de son armée. Son avant-garde, qui marchait avec trop peu de précautions, fut complètement défaite. « Mons Malhorty n'estoit endormi, dit Thierriat, et laissa » venir et s'embarrasser les Bourguignons qu'estoient à l'avance » en certain lieu fangieux, joignant la croix de Monsieur sainct » André. Et furent attaquez en temps que n'y songeoient, et » mis en tel désappoinct que n'en eschappa qu'un seul que » fut porteur de telle nouvelle. De ce le Bourguignon eut » grand rage en son cœur, et ne put tenir en place que n'a- » vançast et vouloit franchir la glace; mais n'estoit place où » ne fust Malhorty; de ce furent les Bourguignons en tel dé- » sarroi que s'en départirent, non sans grands juremens de » la part de Monsieur de Bourgogne (1). » Celui-ci fut obligé de rentrer dans son camp. Immédiatement après, il convoqua ses capitaines et leur signifia qu'il fallait tâcher de prendre Nancy, avant que le froid et les maladies eussent achevé de détruire son armée. On redoubla en conséquence le feu de l'artillerie, afin de pratiquer des brèches assez larges pour que l'on pût donner un assaut. Les Nancéiens, qui avaient connu le départ de Charles-le-Téméraire, avaient espéré, une seconde fois, voir arriver le secours qu'ils attendaient depuis si longtemps; ils n'avaient cependant pas jugé à propos de faire une sortie pour opérer quelque diversion, et le brusque

(1) V. Mémoires, règne de René II, dans le recueil cité.

retour de Charles détruisit de nouveau leurs illusions, mais n'abattit ni leur courage, ni leur constance (1).

La rigueur de l'hiver et les armes des Lorrains ne travaillaient pas seuls à la ruine de Charles ; la trahison allait y joindre ses efforts. Quoique Campo-Basso fût depuis plusieurs années au service de ce prince, il n'oubliait pas qu'il avait combattu pour la maison d'Anjou, et qu'il avait obtenu comme récompense la principauté de Commercy. Quand il s'aperçut que la fortune commençait à abandonner le duc de Bourgogne, il eut regret d'avoir rompu ses anciens engagements, et fit secrètement proposer à René II et à Louis XI de leur livrer son maître. De pareilles offres furent d'abord repoussées, et le roi de France prévint même Charles de se défier de Campo-Basso ; mais ce conseil n'eut d'autre résultat que d'augmenter la confiance du Bourguignon dans son indigne lieutenant, et il répondit, non sans une apparence de raison, que si Campo-Basso avait voulu le trahir, le roi ne l'en aurait pas averti. René fut moins sévère que Louis ; il accueillit plus tard les propositions de l'Italien et lui promit une magnifique récompense, s'il pouvait l'aider à recouvrer son duché. Campo-Basso, désireux de la mériter, tâcha de faire traîner en longueur le siége de Nancy, en retardant l'arrivée des munitions de guerre et en suscitant d'autres obstacles. Un outrage qu'il reçut du duc de Bourgogne acheva de rompre les liens qui l'attachaient, du moins extérieurement, à la cause de ce prince (2). Mais, avant de parler de cet incident, il est nécessaire de retourner en Suisse, où nous avons laissé le duc de Lorraine occupé à demander des secours que l'on paraissait peu disposé à lui accorder. Jean Waldmann, avoyer de Zurich, qui avait admiré la valeur de René à la bataille

(1) V. Chron. de Lorr., ibid , col. lxxxviij-xcij.

(2) V. Mémoires de Commynes, édit. de Lenglet du Fresnoy, t. I, p. 277-280.

de Morat, fit toutefois de telles instances en sa faveur, que le conseil de ce canton promit un contingent que l'on devait mettre en marche le lendemain de Noël. Sur la demande de Zurich, une diète fut convoquée à Lucerne pour le 25 novembre, et les cantons s'engagèrent à fournir, dans le délai d'un mois, des contingents proportionnés à la population et aux ressources de chacun. Le duc conclut, à cet effet, des traités séparés avec les différentes villes (1), et, grâce à une somme de quarante mille francs que Louis XI venait de lui faire remettre, il fut en état de donner immédiatement une gratification à chaque soldat.

René avait près de lui le sire de Bassompierre, Jean de Vaudrey, et son maître-d'hôtel, Suffren de Baschi, gentilhomme provençal (2). Ce dernier, quoique malade de la fièvre depuis plusieurs jours, offrit de se rendre en Lorraine et de faire tous ses efforts pour pénétrer dans la ville de Nancy, afin d'annoncer aux habitants qu'ils allaient être secourus. Le duc l'ayant autorisé à exécuter ce projet, Baschi gagna le château de Vaudémont, où il trouva Gérard d'Avillers, les sires d'Aigremont, de Tantonville et quelques autres gentilshommes. Il leur fit connaître les bonnes nouvelles dont il était porteur, et demanda si l'on pouvait lui procurer un guide qui le conduirait aussi près que possible des murailles de Nancy. Un soldat qui l'écoutait se présenta et assura qu'il mènerait le maître-d'hôtel jusqu'au bord du fossé. Les nobles que nous venons de nommer voulurent accompagner Baschi. Après s'être chargés de sacs de poudre et de provisions de bouche, ils vinrent à l'abbaye de Clairlieu, et quand la nuit fut profonde, ils traversèrent le plateau boisé qui sépare ce mona-

(1) Le traité conclu avec Soleure se trouve au Trésor des ch., layette *Suisses*, n° 3. Il est daté du 30 novembre.

(2) Les anciens historiens lorrains n'ont pas connu le véritable nom de ce gentilhomme et l'appellent Chiffron de Vachières.

stère du vallon de Boudonville, et suivirent le cours du ruisseau par lequel sont alimentées diverses fontaines de Nancy. Comme le ruisseau, gonflé par les pluies, était débordé et couvrait un certain espace de terrain, les assiégeants avaient été contraints d'interrompre en cet endroit leurs lignes de circonvallation, et le guide qui connaissait le passage se proposait d'y conduire les Lorrains. Ceux-ci marchaient à la file, et les premiers arrivèrent, sans être aperçus, jusqu'au boulevard qui couvrait la porte de la Craffe, sautèrent dans le fossé et crièrent : Lorraine! Lorraine! pour que l'on vînt les recevoir. Baschi s'étant un peu écarté rencontra une tranchée qu'il ne put franchir, parce qu'il était affaibli par la fièvre; quelques soldats le firent prisonnier et donnèrent l'alarme. Les gentilshommes qui suivaient le maître-d'hôtel retournèrent aussitôt sur leurs pas. Les Bourguignons s'avancèrent jusqu'aux fossés, afin de tirer sur les lorrains qui y étaient descendus; mais les Nancéiens allumèrent un bon nombre de torches pour éclairer ces derniers, et firent un si grand feu de leurs serpentines, que les assiégeants coururent chercher un abri derrière leurs lignes.

Baschi fut traîné devant le duc de Bourgogne, qui voulut l'interroger lui-même (1). N'en ayant tiré aucun renseignements sur les projets des Lorrains, il prescrivit de l'accrocher à un gibet. Campo-Basso et Galeotto, qui connaissaient le captif, prièrent Charles de révoquer cet ordre, et lui firent remarquer que ses adversaires avaient en leur pouvoir des officiers de marque sur lesquels ils se vengeraient, selon toutes les apparences. Baschi lui-même se jeta aux genoux du prince et lui dit : « Au nom de la Passion, saulvés moy la » vie, et ne me faictes ainsy pauvrement mourir! Je suis bien » asseuré que dix ou douze des meilleurs prisonniers que les » Lorrains tiennent, pour moy les aurez ». Le bâtard de

(1) Chron. de Rémond Messein citée par Chevrier, ibid., p. 268.

Bourgogne, le sire de Bièvre, les comtes de Nassau et de Chimay joignirent leurs supplications à celles du maître-d'hôtel, et Campo-Basso s'écria : « Monsieur, il a faict » comme loyal serviteur. Si un de nous autres estoit prins » en vous servant, on le pendoit, vous ne seriez pas con- » tent ; vous certifie que se mourir le faictes, beaucoup » de vos gens mourront pour luy. » Charles ne répondit à cette judicieuse observation que par un soufflet, et Campo-Basso, qui ne laissa rien transpirer de la fureur qu'il éprouvait, s'affermit dans la résolution de trahir le duc, à la première occasion favorable. Baschi fut conduit vers une potence dressée auprès de la fontaine Saint-Thiébaut ; comme il craignait la mort, il dit au prévôt des maréchaux, qui présidait aux apprêts du supplice, que si on le ramenait devant le duc, il lui révélerait un secret tellement important, que ce prince ne manquerait pas de lui accorder la vie. Ce secret n'était autre chose que l'offre faite à René par Campo-Basso. Suffren avait servi d'intermédiaire entre l'Italien et le duc de Lorraine, il connaissait tous les détails de la négociation, et c'est pourquoi Campo-Basso avait fait tant d'instances pour obtenir que le maître-d'hôtel ne fût pas mis à mort. Le prévôt ayant consenti à surseoir à l'exécution, on voulut annoncer à Charles que le condamné désirait lui faire part d'un secret ; mais Campo-Basso, qui se tenait devant la porte de la tente de son maître, n'y laissa entrer personne, déclarant que Charles n'entendrait plus rien et enjoignait d'exécuter ses ordres sur-le-champ ; en sorte que Baschi, après s'être confessé, fut accroché à la potence. Le lendemain, Gérard d'Avillers et les sires de Tantonville firent signe qu'ils avaient à parler à l'officier bourguignon qui commandait dans la tranchée voisine de la porte de la Craffe, et demandèrent que l'on traitât le prisonnier avec humanité. Le bâtard de Bourgogne, qui se trouvait près de là, leur annonça ce qui s'était passé, et les assiégés réclamèrent le cadavre de Baschi pour lui don-

ner une sépulture honorable. Charles refusa d'abord; mais ses principaux officiers l'ayant supplié de ne pas priver de cette satisfaction les amis du maître-d'hôtel, le duc leur fit délivrer le corps, qui fut reçu processionnellement, porté à Saint-Georges et inhumé dans le sanctuaire (1).

Bien que Charles prétendît que le droit de la guerre l'autorisait à agir de cette manière, le supplice de Suffren de Baschi fut regardé partout comme un assassinat, et le duc ne tarda pas à en éprouver de cuisants regrets. En effet, le jour qui suivit les funérailles du malheureux gentilhomme, les assiégés pendirent un prisonnier bourguignon à l'extrémité d'une poutre qu'ils firent sortir par une des fenêtres de la grosse-tour, et Lionnois assure même que, dans le XVIII[e] siècle, on voyait autour de la baie occidentale du clocher de Saint-Epvre quelques crochets en fer auxquels les Nancéiens avaient pendu plusieurs officiers bourguignons (2). Quand la nouvelle de l'attentat commis sur la personne de Baschi parvint aux oreilles de René, ce prince enjoignit de faire subir le même supplice aux ennemis détenus dans la forteresse de Gondreville, et promit d'indemniser ceux de ses sujets qui comptaient en tirer des rançons (3). Les prescriptions de René furent ponctuellement suivies. La chronique de Lorraine rapporte même que les prisonniers bourguignons que l'on gardait à Epinal, Mirecourt, Lunéville et Rosières furent mis à mort comme ceux de Gondreville, et que le nombre de ces infortunés s'éleva au moins à cent vingt. Le résultat de ces blâmables représailles fut de répandre la terreur parmi les

(1) V. Commynes, ibid.; Chron. de Lorr., ibid., col. xcij-xcvj.

(2) V. Histoire de Nancy, t. I, p. 221. L'assertion de Lionnois ne semble pas exacte, et la chronique de Lorraine ne dit mot du supplice de ces officiers.

(3) Le mandement de René est imprimé dans Calmet, ibid., col. cxxiij et cxxiv. Il est daté par erreur du 1[er] décembre, car la mort de Suffren et les événements qui la suivirent sont nécessairement plus récents.

soldats de Charles, qui n'osaient plus quitter leurs lignes, ni s'écarter du camp, dans la crainte de tomber entre les mains de leurs adversaires.

La position des Nancéiens n'en était, au reste, pas moins difficile; la présence de quelques-uns des gentilshommes qui accompagnaient Suffren de Baschi et l'annonce d'un prompt secours avaient répandu l'allégresse dans la ville; mais quand plusieurs jours se furent écoulés, et que l'on ne vit pas arriver le secours si impatiemment attendu, le découragement commença à gagner les défenseurs de Nancy. Les vivres manquaient depuis longtemps; « chascune sepmaine, (les » assiégés) deux ou trois chevaulx tuoient par faulte de chair » de bœufs et moutons; tous les chiens, chats, rats, rattes, » les mangeoient en guise de venaison ». Le capitaine Fortune, ne croyant pas que la ville pût continuer à tenir, laissa, comme par mégarde, tomber son chaperon dans le fossé qui bordait le boulevard de la porte Saint-Nicolas, y descendit sous prétexte de le ramasser, gravit tout-à-coup la contre-escarpe et courut vers les tranchées, en criant : Vive Bourgogne! Il fut conduit devant Charles-le-Téméraire et lui fournit les détails les plus exacts et les plus minutieux sur la fâcheuse position des assiégés; ce qui confirma le duc dans la pensée qu'ils ne pouvaient tarder à lui ouvrir leurs portes.

La famine devenait de jour en jour plus intolérable, et les capitaines qui commandaient la garnison résolurent d'envoyer un messager au duc de Lorraine, pour lui faire connaître le véritable état des choses, et pour presser l'arrivée du secours. Le capitaine Pied-de-Fer offrit de se charger de cette périlleuse commission; il sortit de la ville dans l'obscurité, traversa le camp bourguignon sans exciter de défiance, gagna Rosières, et de là, marchant jour et nuit, alla trouver René et lui transmit verbalement la requête des Nancéiens; car on n'avait voulu lui confier aucun écrit. Pied-de-Fer revint en Lorraine, mais n'osa s'aventurer une seconde fois au milieu

des ennemis et se réfugia dans la ville de Rosières (1). L'absence prolongée de cet homme augmenta les inquiétudes des Nancéiens, et on se détermina à dépêcher au duc un nouveau messager. Un compagnon drapier, appelé Thierry et natif de Mirecourt, se présenta, franchit aussi heureusement que Pied-de-Fer les lignes des assiégeants, et se rendit en cinq jours auprès de René II, qui lui montra les bandes de suisses déjà réunies et prêtes à se mettre en route. Thierry reprit avec empressement le chemin de la Lorraine. A Saint-Nicolas, il emprunta à un de ses amis une serpe, un vieux chapeau et « un rouchet » (espèce de blouse), s'enfonça dans le bois de Saulru, y fit un fagot et se dirigea vers le quartier bourguignon voisin de l'hôpital destiné aux pauvres voyageurs, et qui devint plus tard le couvent des sœurs-grises. Plusieurs soldats lui offrirent de lui acheter sa charge, car le froid était très-vif; mais le lorrain répondit que le fagot était vendu à un anglais, qui l'attendait impatiemment. Quand Thierry ne fut plus qu'à une petite distance de la porte Saint-Nicolas, il s'assit, comme pour se reposer, puis il laissa tomber son fardeau, s'élança du côté du fossé, s'y jeta et fut introduit dans Nancy. Après avoir remercié Dieu dans l'église Saint-Georges, il répéta aux assiégés tout ce qu'il avait entendu, et, désormais certains de voir bientôt le duc de Lorraine sous leurs murs, les Nancéiens prirent la généreuse résolution de périr plutôt que de livrer leur ville à l'ennemi (2).

La famine n'était pas ce qui les effrayait le plus ; ils avaient

(1) L'assertion de la chronique de Lorraine est formelle; cependant, il semble résulter d'une mention contenue dans le compte du receveur-général pour 1478 que Pied-de-Fer parvint à rentrer à Nancy.

(2) Gilles de Bruneval, domestique des pages, eut le même bonheur que Thierry. V. le registre du receveur-général pour 1480-1481. Un autre individu nommé Huyn et natif de la Neuvelotte parvint également à entrer à Nancy, le 1er janvier dans la soirée, et remit aux assiégés des lettres de René II. V. le registre des Lettres-Patentes pour 1473-1477.

complètement épuisé leurs munitions de guerre, et ils craignaient que, ne pouvant se servir de leurs canons ni de leurs couleuvrines, il leur fut difficile de repousser un assaut. Un nommé Michel Glorieux, qui était gouverneur de l'artillerie, déclara alors aux capitaines Ménault et Gratien d'Aguerre qu'au moment où les Bourguignons s'étaient emparés de Nancy, l'année précédente, il avait enterré deux tonneaux de poudre qu'il réservait pour une pareille nécessité. Un habile canonnier, appelé Pierre, mit aussitôt une pièce en batterie sur la porte de la Craffe, et réussit à démonter deux fois la grosse bombarde qui tirait, tous les jours, sur cette porte et causait de nombreux dégâts dans la ville. Charles devint furieux quand il vit de nouveau jouer l'artillerie des assiégés ; il était persuadé que ceux-ci n'avaient plus de poudre et il s'imagina qu'on l'avait trompé ; néanmoins, il ne jugea pas à propos de tenter un assaut et attendit encore dans l'espérance que la disette forcerait les Nancéiens à capituler.

Tandis que la capitale de la Lorraine s'illustrait par cette héroïque résistance, René ne perdait pas un moment pour organiser l'armée avec laquelle il allait rentrer dans son duché. Quelques jours après Noël, il chargea l'auteur de la Chronique de porter aux gouverneurs des villes occupées par les Lorrains l'ordre de marcher sur le bourg de Saint-Nicolas, et d'y être rendus, avec tout leur monde, le 4 janvier 1477 (1). Les auxiliaires suisses s'étaient concentrés autour de la cité de Bâle. Quand le duc voulut partir, il s'aperçut, avec douleur, qu'il lui manquait douze cents florins pour acquitter les dépenses de ses soldats et payer la gratification qu'il leur avait promise. Il avait vendu l'argenterie qui lui restait, usé des avances faites par les Strasbourgeois, dépensé le subside envoyé par Louis XI, et, comme les financiers bâlois exigeaient des nantissements que René ne pouvait leur

(1) V. Chron. de Lorr., ibid., col. xcvj-cj.

donner, ce prince voyait son entreprise sur le point d'échouer. Le comte Philippe de Linange fit les plus belles promesses, tant en son nom qu'au nom du duc de Lorraine; tout fut inutile. Ce dernier venait heureusement de prendre à son service le comte Oswald de Thierstein, qui avait rempli les fonctions de lieutenant impérial dans la Haute-Alsace, et que l'archiduc Sigismond avait disgracié et remplacé par Guillaume de Ribaupierre. Oswald, possesseur de biens considérables, engagea, pour sûreté de la somme demandée, non seulement ses domaines, mais encore ses deux fils; et les douze cents florins furent comptés aux Suisses, qui consentirent enfin à se mettre en route.

Les contingents des villes et des seigneurs d'Alsace étaient prêts depuis quelques jours, et le duc les avait dirigés sur la ville de Saint-Dié, où il se proposait de les rejoindre. Quantité de gentilshommes et de guerriers renommés marchaient avec ces contingents; ceux de Colmar, de Schelestadt et de Kaisersberg étaient commandés par Hermann d'Eptingen; on remarquait dans celui de Strasbourg, le plus nombreux de tous, Gaspard Barpfenning, Jean, Maurice et Louis de Kageneck, Gérard de Hochfelden, Eberhard Sturmfeder, Frédéric de Fleckenstein, Nicolas Baer, Nicolas Merschwein, Nicolas Wurmbser, Gaspard de Seekach, créés chevaliers à Morat; Sigel de Mühlenheim, Jean-Guillaume Zu-Ried, Jean Spender, Conrad d'Ambringen, Otton Sturm, Jean de Seckingen, Georges-Marx d'Eckweyersheim, Albert de Dachsenhaufen, Sigismond Dachsenheüser, Louis de Neuborn, Conrad d'Ergow, Gaspard Bawmann et Gaspard Zorn de Bulach, qui obtinrent la même distinction sur le champ de bataille de Nancy.

Quoiqu'en aient dit plusieurs historiens, il ne paraît pas que les Suisses fussent plus de huit mille; les gens de Schaffhouse étaient conduits par leur premier magistrat, Ulrich Trüllerey; Brandolff de Stein guidait les Bernois, Petermann Rot les

Bâlois, et Jean Waldmann le contingent de Zurich. Beaucoup de chevaliers et de magistrats avaient voulu combattre sous leurs ordres, comme simples volontaires, et nous citerons, parmi eux, Urbain de Mühleren, Benner de Berne, Kilian de Rumlingen, les lucernois Gaspard de Hertenstein et Albin de Sillinen, Kremer et Félix Schartzmurer (1). René, qui était logé à Blotzheim, à une lieue de Bâle, n'eut pas plustôt la certitude que les Suisses étaient en route, qu'il alla au devant d'eux, à pied, une hallebarde sur l'épaule, pour leur faire honneur et se conformer à leurs usages. Il prit ensuite les devants et se rendit à Saint-Dié, pour organiser les contingents alsaciens; mais ceux-ci ne l'avaient pas attendu et s'étaient avancés jusqu'à Ogéviller, à peu de distance de Lunéville. Il les atteignit enfin, et les Suisses, qui faisaient de longues marches, ne tardèrent pas à le rejoindre, en sorte que le duc se trouva à la tête d'une armée de quatorze mille hommes.

Il apprit à Ogéviller que les gouverneurs des villes fortes s'étaient acheminés, ainsi que leurs garnisons, vers Saint-Nicolas, où il leur avait donné rendez-vous pour le 4 janvier, et qu'ils occupaient ce bourg avec quatre mille hommes. Charles-le-Téméraire, instruit, par ses espions, du mouvement de concentration opéré par les Lorrains, soupçonna qu'ils se réunissaient pour rallier le secours qu'ils espéraient, et voulut les prévenir et empêcher leur jonction, en mettant lui-même une grosse garnison à Saint-Nicolas. Le 3 janvier, il y envoya trois cents lances, et le commandant avait ordre d'incendier le bourg, s'il ne pouvait s'y maintenir. Au moment où son avant-garde entrait dans la grand'rue, les Lorrains pénétraient dans Saint-Nicolas par l'autre extrémité. Ils chargèrent aussitôt l'avant-garde ennemie, lui tuèrent cinq ou six hommes, la poursuivirent jusqu'à la Madeleine et la rejetèrent sur le corps principal, qui n'osa pousser plus loin et

(1) V. Revue d'Alsace, t. I, p. 338-342, 344 et 345.

regagna le camp bourguignon. Les Lorrains se fortifièrent avec célérité, barricadèrent toutes les avenues et attendirent l'arrivée de René II. Celui-ci logea, le 2 janvier, à Hadonviller et parut aux environs de Saint-Nicolas le 4, dans l'après-midi. Les troupes lorraines vinrent au devant de lui et accueillirent ses auxiliaires avec le plus grand empressement. Le duc s'établit dans le prieuré, les chefs furent hébergés dans « les meilleurs hostels », quatre mille soldats cherchèrent un abri sous la halle, et les autres furent reçus dans les maisons particulières. Les habitants de Saint-Nicolas furent témoins dans la soirée du même jour de scènes sanglantes, que René II n'osa ou ne put empêcher. Les Suisses, à peine installés dans leurs logements, apprirent que beaucoup de Bourguignons, qui se trouvaient dans la ville au moment où les garnisons lorraines y avaient fait irruption, n'avaient pas eu le temps de s'échapper, et se tenaient cachés dans l'église et dans certaines maisons dont les propriétaires leur avaient accordé l'hospitalité. On se mit immédiatement à rechercher ces malheureux, qui furent tués sans miséricorde. Un suisse ayant découvert un soldat bourguignon dans l'église, le traîna jusque sur le parvis et lui trancha la tête ; d'autres soldats furent liés ensemble, menés sur le pont, précipités dans la Meurthe et percés de coups de piques.

Pendant que les auxiliaires, et peut-être quelques-uns des sujets de René, se déshonoraient par ces cruautés exercées sur des hommes incapables de se défendre, le duc prenait, avec ses capitaines, les mesures nécessaires pour préparer le succès de la bataille qu'il comptait livrer le lendemain. Il venait d'être rallié par quantité de gentilshommes et de soldats français, qui accouraient, munis de l'autorisation de Louis XI, pour se mesurer avec les Bourguignons. Bien que le mauvais état des affaires de Charles ne fût un mystère pour personne, et que les symptômes avant-coureurs de la ruine de ce prince n'eussent pas échappé à un politique aussi clairvoyant que le

roi de France, il n'avait pas jugé à propos de renoncer à la neutralité qu'il avait observée jusqu'alors. Il s'était contenté d'envoyer dans le Barrois une armée, composée de sept ou huit cents lances ainsi que d'un bon nombre de francs-archers, et conduite par le sire de Craon, lequel « ne faisoit » nulle guerre, mais voyoit qui auroit du meilleur ». En même temps, Louis avait licencié plusieurs compagnies, avec l'espérance que tant de soldats, laissés sans emploi, ne manqueraient pas de se rendre en Lorraine; comme la plupart d'entr'eux le firent en effet (1).

Ce que René craignait le plus était de voir les Nancéiens, rebutés par la longueur du siége et décimés par la faim, livrer leur ville au duc de Bourgogne avant l'arrivée du secours. Comme les troupes de Charles faisaient meilleure garde que de coutume, et que l'on ne pouvait tenter de s'introduire dans Nancy sans s'exposer à une mort presque assurée, le duc prescrivit de placer un fanal sur le clocher de Saint-Nicolas, que l'on apercevait très-distinctement du haut des murailles et des tours de la ville assiégée. Les Nancéiens remarquèrent effectivement le fanal et se flattèrent que la journée du lendemain serait celle de leur délivrance.

Un sentiment très-opposé préoccupait les capitaines bourguignons. Ils comprenaient bien que leur armée, affaiblie par les combats, la désertion, les privations et les maladies, était hors d'état de lutter avec avantage contre les troupes fraîches que guidait le duc de Lorraine. Le duc de Tarente, rappelé par son père, avait abandonné Charles depuis quelques jours et avait emmené avec lui la cavalerie qu'il commandait. Les comtes de Nassau et de Chimay profitèrent de cette circonstance pour engager leur maître à ne pas attendre son adversaire, à lever le siége de Nancy et à opérer sa retraite sur Luxembourg. Le 29 décembre, Alphonse V roi de Portugal

(1) V. Commynes, ibid., p. 283.

vint trouver Charles, afin de négocier un traité qui aurait terminé la guerre d'une manière honorable et avantageuse pour tout le monde; mais le duc de Bourgogne ne voulut rien écouter, et le roi, voyant que ses conseils n'étaient pas mieux accueillis que les supplications des comtes de Nassau et de Chimay, se retira le 1er janvier. Cependant, quand les Lorrains et les Suisses furent entrés à Saint-Nicolas, Charles se décida, contre son habitude, à convoquer un conseil de guerre. Les espions qu'il avait mis en campagne lui faisaient parvenir les renseignements les plus contradictoires; selon les uns, René s'avançait à la tête de vingt mille hommes; d'après les autres, il ne guidait que des troupes peu nombreuses. Charles adopta avec avidité ces derniers rapports. « Messieurs, dit-il aux capitaines qui ajoutaient foi à la présence du contingent helvétique, il n'est pas à croire; car le légat, selon les remonstrances que aux Suisses a faictes, et selon ce qu'il m'a rapporté, tous luy ont promis que contre moy plus guerre ne feront, et pour l'advenir mes amys vuellent estre; mais bien peut estre que l'Enfant (1) a mandé gens de ses garnisons d'alentour d'Espinal et de Remiremont, et que les villes de Basle, Célestat, Tanne et Colombier (Colmar) luy ont fourny quelques aventuriers pour l'accompaigner, et comme un jeune fol vouldra entreprendre de moy venir assaillir; mais, par sainct Georges! se il le faict, il fera une grande folie. » Dans ce moment, on communiqua au conseil un dernier rapport qui ne laissait plus le moindre doute sur l'arrivée des Suisses, et les capitaines bourguignons firent de nouvelles instances auprès de Charles pour le dissuader de livrer bataille. Ils lui représentèrent que s'il se réfugiait dans le Luxembourg, pendant que la chose était encore possible, René n'irait pas l'y attaquer; que les auxiliaires de ce prince auraient bientôt dévoré toutes ses

(1) Il appelait ainsi le duc de Lorraine.

ressources, et qu'ils s'en retourneraient chez eux dès qu'ils ne recevraient plus rien ; que René ravitaillerait Nancy, mais que rien n'empêcherait l'armée bourguignonne, remise de ses fatigues et renforcée par les troupes que l'on tirerait des Pays-Bas, de revenir aussitôt après la fin de la mauvaise saison, et de faire rapidement la conquête de la Lorraine. Ils ajoutèrent enfin que Charles, avant de s'exposer à une défaite, dont les résultats pouvaient être incalculables, devait songer à sa fille et à ses états, que convoitait l'ardente ambition du roi de France. A ces prudents conseils, le duc de Bourgogne répondit : « Par sainct Georges! Jamais reprochié ne me » sera que devant un enfant m'en soye fuis », et il donna ordre de se disposer au combat.

Les soldats furent prévenus de cette décision, qui causa de violents murmures ; mais l'habitude de l'obéissance l'emporta, et les Bourguignons employèrent une partie de la nuit à seller leurs chevaux, à revêtir leurs armures, et à conduire l'artillerie dans le lieu qu'elle devait occuper. Charles, n'espérant pas cacher son éloignement aux Nancéiens, voulut au moins les empêcher de faire des sorties et de détruire les travaux du siége. Il laissa, à cet effet, dans les lignes trois corps peu nombreux chargés de contenir la garnison pendant que les deux armées en seraient aux mains. Le premier, commandé par Hutin de Toullons, observait la porte de la Craffe ; John Middleton bloquait la ville du côté de la porte Saint-Nicolas, et au nord-est jusqu'à la poterne du palais ; enfin, les baillis de Hainaut et de Brabant gardaient les tranchées à l'ouest et au sud, de la porte de la Craffe à la grosse-tour.

A la pointe du jour, et lorsque l'armée bourguignonne allait s'ébranler, le comte de Campo-Basso, à la tête de sa compagnie que les combats avaient réduite à cent soixante hommes, s'éloigna en silence, comme pour gagner le poste qui lui était assigné ; mais, au lieu de marcher vers la Madeleine, il tourna à droite, passa au dessous de Vandœuvre et

courut droit à Saint-Nicolas (1). Quand les transfuges se trouvèrent près du bourg, ils arrachèrent la croix de saint André cousue sur leurs vêtements, et leur chef se présenta aux gardes avancées et demanda à parler au duc de Lorraine. Mené devant le prince, il exposa les motifs qui l'avaient déterminé à quitter le service de Bourgogne, rappela que René Ier et Jean II lui avaient accordé leur confiance, et supplia le duc de lui restituer le château de Commercy et de l'admettre, avec ses soldats, dans les rangs de l'armée lorraine. René accepta sur-le-champ la proposition de Campo-Basso et fit expédier des lettres qui lui conféraient le domaine de Commercy ; mais quand les Suisses connurent ce qui venait d'arriver, ils refusèrent de combattre avec Campo-Basso et déclarèrent qu'ils ne voulaient pas de déserteurs parmi eux, soit qu'ils regardassent leur honneur comme exposé à souffrir d'un pareil voisinage, soit plutôt qu'ils craignissent de voir l'Italien commettre une nouvelle perfidie, pendant la bataille, et les attaquer au moment où ils s'y attendraient le moins. Campo-Basso n'insista pas, traversa la Meurthe sur le pont de Saint-Nicolas, suivit la rive droite de la rivière et s'arrêta près du village de Bouxières-aux-Dames, où il fut rejoint par son frère Angelo et son cousin Jean de Montfort, qui venaient d'imiter son exemple avec cent vingt cavaliers placés sous leur commandement. Ils obstruèrent le pont avec des charrettes, et, l'issue de la lutte ne paraissant pas douteuse, ils résolurent de faire prisonniers les bourguignons qui, dans leur fuite, se dirigeraient vers Bouxières avec l'espérance d'y

(1) Commynes (ibid., p. 137) raconte le fait bien différemment : Campo-Basso aurait quitté le camp bourguignon quatre jours avant la bataille et serait venu trouver le sire de Craon, qui, alléguant la trêve conclue entre Charles et le roi de France, aurait refusé d'accueillir les transfuges ; et ce serait seulement alors que le capitaine napolitain aurait pris le parti d'aller offrir ses services à René II. Nous préférons le récit de l'auteur de la Chronique, qui assistait à la bataille de Nancy.

franchir la rivière et de gagner ensuite le pays messin (1).

Ces défections, que l'on n'essaya pas de dissimuler, achevèrent de démoraliser une armée qui depuis un an n'avait éprouvé que des revers, et dont l'effectif était, comme on l'a déjà vu, extrêmement réduit par mille causes différentes. Les historiens sont loin d'être d'accord sur le nombre des combattants que cette armée comptait le 5 janvier. Les écrivains bourguignons ont donné une évaluation aussi basse que possible, afin de sauver l'honneur de leur pays, et Commynes assure même (2) que Charles n'avait plus que quatre mille hommes, dont beaucoup étaient malades ou blessés, en sorte qu'il ne pouvait pas disposer de plus de douze cents soldats. Cette estimation serait exacte si Commynes voulait parler ici d'hommes d'armes, car une armée de douze cents hommes d'armes présentait en réalité plus de six mille combattants, et c'est à ce dernier chiffre que s'est arrêté M. Guillaume, auteur d'une savante histoire de l'organisation militaire sous les ducs de Bourgogne.

Aussitôt qu'il fit jour, les troupes de Charles quittèrent leurs lignes et se rangèrent en bataille sur le terrain que le duc et ses officiers les plus expérimentés avaient désigné la veille. Il était très-avantageux pour une armée qui allait soutenir l'attaque d'adversaires égaux en valeur et bien supérieurs en nombre ; mais, pour faire comprendre parfaitement ce que nous avons encore à dire, il est nécessaire de décrire, en peu de mots, la portion de la vallée de la Meurthe comprise entre Nancy et Saint-Nicolas-de-Port. Cette vallée, ouverte, et d'une largeur variable mais qui, en général, ne dépasse guère une demi-lieue, est bornée des deux côtés par des collines basses, ou, pour s'exprimer plus exactement, par des pentes douces, anciennement couronnées de forêts. Sur la

(1) V. Chron. de Lorr., ibid., col. cj-civ.
(2) V. ibid., p. 287.

rive droite de la Meurthe, on voyait le prieuré de Saint-Flin et les villages d'Art, de Bosserville et de Tomblaine ; la route de Saint-Nicolas à Nancy suit la rive gauche et traverse les villages de la Neuveville et de Jarville ; immédiatement après ce dernier, la vallée s'élargit tout-à-coup et forme un bassin d'une lieue de largeur, limité par de hautes collines, et vers l'extrémité nord-ouest duquel s'élève la ville de Nancy. Une forêt, aujourd'hui détruite, s'étendait parallèlement à la route depuis la Neuveville jusque vers la commanderie de Saint-Jean (1) ; elle n'avait pas partout une profondeur égale et ne se trouvait pas toujours à la même distance de la Meurthe, qui décrit plus d'une sinuosité et se replie brusquement, tantôt vers le nord, tantôt vers le midi. La partie du bassin entre Jarville et Nancy offre une surface unie ; on y remarque seulement quelques ravins servant de lits à de petits ruisseaux, qui, des hauteurs de Villers, de Vandœuvre et de Houdemont, viennent verser leurs eaux dans le lit de la Meurthe.

Le terrain choisi par le duc de Bourgogne est légèrement incliné du sud au nord et circonscrit par les ruisseaux de Jarville et de la Madeleine, le bois de Saulru et la rivière. La Meurthe, qui fait un coude considérable en cet endroit, se rapprochait beaucoup de la route et de la forêt, et l'espace qui les séparait ne devait pas excéder sept ou huit cents mètres. Les historiens ne fournissent pas de renseignements très-précis sur l'ordre de bataille de l'armée bourguignonne ; toutefois, ils en disent assez pour faire voir qu'il ne fut pas celui qui avait été prescrit par l'ordonnance du mois de mai 1476 et suivi à Morat ; mais bien l'ordre que le duc observa pendant longtemps, notamment au combat livré devant Neuss le 24 mai 1475, à Granson, et même encore au mois d'octo-

(1) Les petits bois de Montaigu, de la Malgrange, de Brichambeau et de la Garenne (les deux derniers maintenant défrichés) doivent être regardés comme des restes de cette forêt, dont la partie la plus voisine de Nancy s'appelait bois de Saulru.

bre 1476, lorsqu'il voulut engager une action contre René, après le passage de la Moselle (1). D'ailleurs, Charles n'avait plus assez de soldats pour songer à les placer sur huit lignes différentes. Il établit son artillerie, qui était formidable malgré les pertes qu'il avait faites, sur une ondulation de terrain, à trois cents mètres environ du ruisseau de Jarville; de ce point, on dominait la route de Saint-Nicolas, et le duc se flattait que les Suisses, auxquels il prêtait le dessein de l'attaquer de front et en colonnes serrées, seraient foudroyés avant d'avoir pu arriver jusqu'aux batteries. Derrière celles-ci se trouvait la première ligne des Bourguignons. Le centre, dont Charles s'était réservé le commandement, et qui était composé de deux mille hommes d'infanterie : couleuvriniers, piquiers et hallebardiers, était à cheval sur la route. L'aîle gauche, sous les ordres de Jacques Galeotto, s'appuyait à la Meurthe, au dessus du gué de la Sablière; elle était formée d'une bande d'archers placée immédiatement à la gauche de l'infanterie, et d'un corps de cavalerie qui s'étendait jusqu'au bord de la rivière. L'aîle droite, qui obéissait à Josse de Lalain grand-bailli de Flandre, était rangée sur les terres arables situées entre la rue actuelle du faubourg Saint-Pierre et le jardin du Sacré-Cœur. Elle avait, comme l'aîle gauche, une bande d'archers et un corps de cavalerie. La seconde ligne présentait la même composition que la première; le bâtard de Bourgogne était au centre, et le sire de la Rivière à l'aîle droite. Nous ignorons le nom du capitaine qui conduisait l'aîle gauche. La position de Charles était excellente; le ruisseau de Jarville, qui est encaissé dans la partie de son cours la plus rapprochée de la Meurthe, et qui coulait alors entre deux haies fort épaisses, couvrait le front de l'armée bourguignonne, dont les flancs étaient défendus par le lit de la rivière et par le bois de Saulru. Quand toutes ses dispositions

(1) V. Chron. de Lorr., ibid., col. lxxxvj.

furent terminées, Charles parcourut les rangs et adressa une allocution à ses soldats (1) ; mais ceux-ci remarquèrent qu'il paraissait triste et découragé ; il ne pouvait effectivement, malgré son assurance habituelle et son mépris du danger, dissimuler les appréhensions qu'il éprouvait au moment de livrer une bataille dont la perte devait anéantir à jamais la puissance de la Bourgogne. On ajoute que lorsqu'il se fit armer, avant de quitter la commanderie, le lion d'or servant de cimier à son casque tomba tout-à-coup. Le duc ne voulut pas le faire rattacher et dit tristement : « *Hoc est signum Dei* ».

Il ne tarda pas à recevoir de fâcheuses nouvelles. Les Nancéiens, qui avaient remarqué, la veille au soir, le fanal allumé sur le clocher de Saint-Nicolas, et avaient connu le mouvement des Bourguignons, malgré les efforts de ceux-ci pour le cacher, les Nancéiens, disons-nous, firent une sortie par la poterne du palais. Ils attaquèrent le quartier de Middleton, franchirent les tranchées et mirent le feu aux tentes, qui furent consumées en un clin d'œil. Les assiégés étaient à peine rentrés dans la ville, lorsqu'un soldat bourguignon se jeta dans le fossé, près du palais, en criant : « Vive Lorraine ! Pour » Dieu, sauvez moy la vie, car des nouvelles vous apporte ! » On le conduisit devant les capitaines Ménault et Gratien d'Aguerre, auxquels il raconta en détail tout ce qui venait de se passer. On annonça aux habitants l'arrivée du secours, et pendant que les soldats et les bourgeois se pressaient sur les tours et les murailles, du sommet desquelles ils tâchaient d'apercevoir, malgré un léger brouillard, l'armée bourguignonne rangée en bataille et la route de Saint-Nicolas, que René et ses auxiliaires allaient suivre pour fondre sur l'ennemi, les prêtres, les femmes et les enfants faisaient une procession solennelle, dans tous les quartiers de la ville, afin d'appeler

(1) Chron. de Rémond Messein et Mémoires de Bar cités par Chevrier, ibid., p. 276 et 277.



la bénédiction de Dieu sur les armes du duc de Lorraine.

Celui-ci avait assisté, à la pointe du jour, à une messe chantée dans l'église de Saint-Nicolas, pendant que plusieurs prêtres célébraient des messes basses sur des autels élevés, à la hâte, dans le bâtiment des halles. Le 5 janvier était un dimanche, et les soldats lorrains, suisses et allemands n'auraient pas voulu manquer à l'office divin ; ils firent ensuite « la souppe du matin, et quand ils eurent bien beu, les » trompettes et tabourins commencèrent à sonner.... ». La noblesse et les cavaliers s'assemblèrent devant le logis du prince, qui sortit tenant son étendart, sur lequel on voyait l'Annonciation ; le duc le confia à Jean de Vaudrey et donna le signal du départ. Au moment où l'armée quittait Saint-Nicolas, un marchand, « qui avoit force vin », en défonça deux tonneaux sur le bord de la route, plaça auprès quantité de tasses et se mit à crier aux soldats : « Venez, beuvez le » vin sainct Jehan ! » « Les.... Allemans ne failloient mye ; » tous beuvoient le vin, car bon estoit. » Quand on fut près de la ferme de la Madeleine (1), on fit halte un instant, et le duc arma chevaliers des gentilshommes lorrains et quelques allemands dont nous avons transcrit les noms. Les coureurs furent prévenus qu'un espion du duc de Bourgogne était monté dans le clocher de la Neuveville pour observer les mouvements de l'armée ; ils saisirent ce malheureux et le précipitèrent par une des baies dans le cimetière qui environne l'église. On s'arrêta de nouveau dans un petit vallon situé auprès de Jarville, et que suit le ruisseau d'Heillecourt. Les Lorrains et leurs auxiliaires ne pouvaient en cet endroit être aperçus par les Bourguignons, quoiqu'ils ne fussent pas à plus d'un quart de lieue, et ils attendirent le retour des cavaliers qui étaient allés à la découverte. Ceux-ci rapportèrent des

(1) Nous parlons ici d'une cense qui s'élève près de Saint-Nicolas, et non de la ferme de la Madeleine située à peu de distance de Nancy.

renseignements exacts sur la position de l'ennemi et déclarèrent que Charles, par une impardonnable négligence, n'avait pas envoyé d'éclaireurs en dehors du bois auquel son aile droite était appuyée ; ce qui permettait de la tourner et de l'attaquer par derrière. René assembla aussitôt ses capitaines ; on voyait près de lui les chefs des principales familles du duché, entr'autres Ferry de Parroye, Jacques de Savigny, Jean d'Haussonville, les sires de Saint-Amand, de Hardémont, de Bassompierre, Balthasar d'Haussonville, désireux de faire oublier la faiblesse qu'il avait montrée l'année précédente, Jacques, Jean et Vautrin Wisse, Gérard de Ligniville, les comtes de Salm, de Bitche, de Linange, et Thomas de Pfaffenhofen, sénéchal de Lorraine. Vautrin Wisse, qui savait l'allemand et pouvait être entendu des auxiliaires, prit la parole et représenta que si l'on se décidait à aborder les Bourguignons par le côté de la route, on serait exposé à faire des pertes immenses ; que d'ailleurs on renoncerait à l'avantage du nombre, puisque le terrain était trop resserré pour permettre au duc de déployer ses troupes ; qu'il serait beaucoup plus sage d'amuser Charles par des escarmouches, de tourner le bois et d'assaillir en flanc l'aile droite des Bourguignons. Il ajouta que la négligence de l'ennemi, qui n'avait pas d'éclaireurs, rendait des plus faciles l'exécution de ce plan. Tout le monde approuva le projet de Vautrin Wisse, et René s'empressa de l'adopter. Cent cavaliers des mieux montés s'avancèrent vers l'emplacement de l'église de Bonsecours, et échangèrent quelques coups de lance avec des cavaliers bourguignons qui se détachèrent du gros de leur armée. Les valets et les vivandiers qui suivaient les Lorrains se montrèrent sur le sommet d'une petite éminence au pied de laquelle coule le ruisseau de Jarville, et les ennemis, trompés par l'éloignement et le brouillard, s'imaginèrent que cette troupe confuse et inoffensive était un corps d'infanterie menaçant leur aile droite. Pendant ce temps, l'armée lorraine remonta le

ruisseau d'Heillecourt jusqu'auprès de la Malgrange, et le franchit non sans peine; car il avait plu la veille au soir, et la glace était couverte d'eau, en sorte que « les mal chaulsiez » pardessus puisèrent tout plein leurs souliers ». Les troupes firent halte une dernière fois vers la ferme de Brichambeau; on réunit de nouveau les capitaines, et Vautrin Wisse leur indiqua la direction qu'il fallait prendre pour aborder l'ennemi. René s'écria : « Messieurs, je vous prie que bonne- » ment et fidellement me serviez à ceste journée. Moy, » comme à celuy à qui la chose compecte, je veux estre » des premiers; j'ay grand couraige et bonne intention » que aujourd'hui defferons ces Bourguignons. » En ce moment, un prêtre allemand se revêtit d'un surplis, mit une étole, monta sur un tertre, et tenant une hostie consacrée, l'éleva à la vue de l'armée et dit : « Vous tous, » Messeigneurs, que icy estes venus, c'est pour ce jeune Duc » que icy voyez, à qui le Duc de Bourgongne grand tort lui » faict de luy vouloir oster son pays, lequel de droit et de » succession par droicte ligne appartient à ce jeune prince. » Et pourtant, Messieurs, je vous advertis que tous ayez » bonne foy et espérance en Dieu nostre rédempteur, duquel » voicy sa remembrance; que ayez tous contrition de tous » vos péchiez, en luy criant mercy, veu qu'estes tous venus » à juste et léalle querelle. Que si tous mouriez, ce que Dieu » ne veuille! car Dieu ayde tousjours aux siens, tous sauvez » seriez. Au temps de David, en tel cas et en plusieurs pas- » saiges, il l'a tousjours secouru contre ses adversaires. » Chacun se jeta à genoux, joignit les mains, fit une courte prière, traça une croix sur le sol, la baisa dévotement et se releva plein de confiance et de courage (1).

(1) V. Chron. de Lorr., ibid., col. civ-cvij; La vraye déclaration du faict et conduite de la bataille de Nancy, où le Roy René fut victorieux contre Charles Duc de Bourgongne en 1476 (1477), dressée par Chrestien Secré-

René, après avoir pris l'avis de ses capitaines, rangea les troupes dans l'ordre qu'elles devaient occuper, et l'on s'avança vers le bois de Saulru, qui seul séparait les deux armées. L'avant-garde ou aile gauche, commandée par Guillaume Herter, chef du contingent strasbourgeois, était forte de sept mille hommes d'infanterie et deux mille cavaliers. Ces derniers obéissaient à Oswald de Thierstein. Le bâtard de Vaudémont, Malhorty, Jacques Wisse, les sires de Domjulien et de Bassompierre, les capitaines français Manne et d'Oriolles et plusieurs autres gentilshommes guidaient les différents corps de cette avant-garde ou servaient comme simples volontaires. René lui-même conduisait l'aile droite ou la *bataille*, composée de huit mille piétons et deux mille chevaux ; il s'était placé à droite avec quinze cents cavaliers lorrains et allemands, et les autres, qui étaient sous les ordres du sire de Ribaupierre, couvraient la gauche. L'arrière-garde ne comptait que huit cents couleuvriniers ; elle suivait les deux corps principaux à la distance « d'ung gect de boulle ». Le duc avait amené douze ou quinze fauconneaux, mais on n'eut pas occasion de les employer.

Le guidon de l'avant-garde, porté par le sire de Domjulien, était de damas blanc et représentait un bras d'or, armé d'une épée et « issant d'une nue », avec la légende : « Une pour » toutes ». Le corps de bataille n'avait d'autre guidon que le grand étendart ducal ; quant aux enseignes et bannières des cantons suisses, des villes impériales et des princes allemands, René avait ordonné, pour éviter toute jalousie et toute discussion au sujet de la préséance, de les réunir en un seul groupe, qui devait se tenir vers le centre, sous la garde de quelques soldats d'une valeur éprouvée. Le duc a jugé à pro-

taire dudict Seigneur, et de son ordonnance donnée à Maistre Pierre de Blaru, Chanoine de Sainct-Diey, qui a composé le livre appellé les Nancéydes, ibid., col. cxxiv et cxxv ; Mémoires de Thierriat et Chron. de Rémond Messein cités par Chevrier, ibid., p. 279 et 280.

pos de consigner dans « La vraye déclaration du faict et » conduite de la bataille de Nancy » qu'il « estoit habillé de » gris, blanc et rouge ». J'étais monté, dit-il, « sur ung » cheval grison nommé la Dame, lequel m'avoit servy à la » journée de Moratte, et avois sur mon harnois (armure) une » robbe de drap d'or, à une manche de drap desdictes cou- » leurs de gris, blanc et rouge, et une barde aussy couverte » de drap d'or, et sur lesdictes robbe et barde trois doubles » croix blanches ».

L'armée s'ébranla vers dix heures. La gauche se trouvait un peu en avant de la droite et pénétra la première dans le bois ; c'était un taillis trop peu épais pour mettre obstacle à la marche de l'infanterie ; mais la cavalerie fut obligée de prendre le chemin qui mène de Nabécor à Vandœuvre, en passant devant l'ancien ermitage de Brice-Pané. En ce moment, « commença à neigier neige aussy grosse comme noix », au grand désespoir des couleuvriniers, qui craignaient de ne pouvoir faire usage de leurs armes. Mais cette neige, qui tomba pendant un demi-quart d'heure seulement, obscurcit l'air et déroba aux Bourguignons l'approche de leurs ennemis. Les capitaines Manne et d'Oriolles, à la tête de quatre cents cavaliers français, débouchèrent tout-à-coup vis-à-vis la seconde ligne des Bourguignons, laquelle ne s'étendait pas jusqu'à la lisière du bois. Le sire de la Rivière, à qui obéissait l'aile droite de cette seconde ligne, ne prévoyait pas qu'il serait attaqué ; néanmoins, il ne perdit rien de sa présence d'esprit ; il fit faire à sa cavalerie un mouvement de conversion vers la forêt, chargea vigoureusement les Français et les contraignit à reculer en désordre. Au même instant, le corps d'infanterie que conduisait Guillaume Herter, et qui n'était plus qu'à une très-faible distance, accéléra le pas pour prendre part à la lutte ; on entendit retentir les deux fameuses cornes nommées le taureau d'Uri et la vache d'Unterwald, et Charles-le-Téméraire se rappela, non sans frémir, que ces

instruments avaient donné le signal des batailles de Granson et de Morat. Les soldats de Herter, avant même de sortir du bois, déchargèrent leurs couleuvrines sur la cavalerie du sire de la Rivière, qui fut mise en déroute. Aussitôt après, les piquiers, qui suivaient les couleuvriniers, s'avancèrent contre les archers, lesquels ne les attendirent pas, puis contre le corps d'infanterie formant le centre de la seconde ligne ; le bâtard de Bourgogne fit bonne contenance, mais ses soldats étaient trop peu nombreux pour opposer une résistance efficace. Ils furent renversés par les gros bataillons suisses et allemands qui descendaient, comme une avalanche, sur les terrains en pente voisins du ruisseau de la Madeleine. En quelques minutes, la seconde ligne des Bourguignons fut dissipée complètement. Charles, témoin de ce désastre qu'il ne pouvait empêcher, n'en voulait pas croire ses yeux. « Quels » gens vois-je, dit-il, qui là courrent après ces gens ? » « N'avez-vous pas ouy, lui répondirent les capitaines qui » l'entouraient, les trompettes de Moratte et de Granson ? » Certainement ce sont les Suisses qui vostre arrière-garde » ont assailly. Ne voyez-vous pas comme vos gens s'enfuyent ? » Les soldats du bâtard se retiraient, en effet, dans le plus grand désordre. La plupart se dirigèrent vers le camp, mais ils ne s'y arrêtèrent pas et continuèrent leur route du côté de Pont-à-Mousson ; ils furent suivis par les troupes que le duc avait laissées dans ses tranchées, et qui, désespérant du succès de la journée, ne se soucièrent pas d'attendre que les assiégés et leurs libérateurs vinssent les mettre entre deux feux. Beaucoup, au lieu d'essayer de passer la Moselle au gué de Liverdun ou vers Frouard, eurent la fâcheuse idée de courir vers le pont de Bouxières, sur lequel ils espéraient franchir la Meurthe. Ils y rencontrèrent Campo-Basso, qui les fit prisonniers. Quand ce misérable en eut saisi autant qu'il pouvait en garder, il ordonna à ses gens de partir en toute hâte pour le château de Commercy, où il enferma ses captifs qu'il



craignait de voir enlever par les Suisses et par les Allemands.

Le bâtard de Bourgogne et quelques-uns de ses compagnons d'armes, qui ne s'étaient pas laissé entraîner par le torrent des fuyards, étaient parvenus à gagner la première ligne que le duc de Lorraine attaquait dans cet instant. René avait mis un peu plus de temps que Herter à traverser le bois, et lorsqu'il arriva sur la lisière de la forêt, la seconde ligne des Bourguignons avait disparu. Il chargea le corps de cavalerie qui occupait l'extrémité de la première ligne et le rejeta sur les archers et sur l'infanterie placée au centre. Charles aurait bien désiré changer son ordre de bataille afin de faire face aux nouveaux-arrivants, mais la chose n'était plus possible. La confusion commençait à s'introduire dans les rangs, et les Bourguignons ne réussirent pas même à tourner leur artillerie contre l'ennemi. Leurs lourdes pièces demeurèrent immobiles, et l'on ne déchargea qu'une seule serpentine, dont le boulet tua un gentilhomme lorrain et un noble alsacien appelé André de Bulach. Quand Galeotto, qui commandait l'aile gauche, crut que tout était perdu, il se replia en bon ordre, passa la Meurthe près de Tomblaine, dans un endroit où la glace pouvait porter, et opéra sa retraite vers Metz sans être inquiété par les Lorrains. Au moment où l'aile gauche s'éloignait de la sorte, il ne restait plus sur le champ de bataille qu'une masse confuse, composée du centre et de l'aile droite et entourée par des adversaires dix fois plus nombreux. René paya de sa personne, ainsi que les nobles qui l'accompagnaient. Les comtes de Salm, de Bitche et de Linange, les sires de Ribaupierre, de Ligniville, de Nettancourt, de Lénoncourt, d'Haussonville, Jean Wisse, seigneur de Gerbéviller, et Thomas de Pfaffenhofen se distinguèrent dans cette occasion ; on remarqua aussi la valeur de l'alsacien Jacques Fessler dit Wys, que le duc avait nommé, l'année précédente, capitaine des archers et des cranequiniers de la

garde (1). Les assaillants rencontrèrent toutefois une résistance à laquelle ils ne s'attendaient plus. Charles avait groupé autour de lui l'élite de ses soldats et la fleur de la chevalerie bourguignonne et soutint vaillamment le choc de ses ennemis, qu'il fit reculer deux ou trois fois. Il s'exposait lui-même comme le dernier des soldats et faillit plus d'une fois perdre la vie; il reçut un coup de hallebarde qui le fit chanceler, mais un gentilhomme bourguignon le soutint et le raffermit sur ses étriers. Le combat dura encore quelques instants; puis, les troupes de René resserrèrent tellement le cercle dans lequel le duc de Bourgogne luttait avec le courage du désespoir, que les plus brillants coups de lance devinrent inutiles, et qu'il fallut choisir entre la mort et la fuite. Charles prit en frémissant ce dernier parti. Par un suprême et vigoureux effort, il parvint à se frayer un passage et se dirigea au galop du côté de la commanderie de Saint-Jean, où il espérait peut-être trouver les soldats auxquels il avait confié la garde de ses lignes. Le sire de Bièvre et plusieurs cavaliers l'accompagnèrent. Malgré la rapidité de leur course, ils furent suivis de près par l'ennemi; Claude de Beaumont, châtelain de Saint-Dié, atteignit le duc au moment où celui-ci, arrivé sur le bord du ruisseau qui alimente l'étang Saint-Jean, aiguillonnait son cheval pour le forcer à franchir ce cours d'eau que la pluie de la veille avait fait déborder. Le cheval fit un bond et, pesamment chargé comme il l'était, retomba dans la vase; le châtelain porta alors à Charles un coup de lance qui le blessa et le renversa. Le duc tenta de se relever et cria : « Sauve Bourgogne! » Mais le châtelain, qui était sourd, crut entendre Vive Bourgogne, et comme Charles n'avait pas sur son casque le lion d'or auquel on aurait pu le reconnaître, Beaumont lui donna un second coup,

(1) V., au Trés. des ch., le registre des Lettres-Patentes pour 1476.

qui lui fit une affreuse blessure à la mâchoire inférieure (1). Des soldats allemands achevèrent aussitôt le duc et continuèrent à poursuivre les fuyards. Le sire de Bièvre et douze ou quinze soldats furent tués dans le même lieu, après avoir essayé en vain de protéger leur maître.

Les Bourguignons avaient compté passer entre leurs tranchées et les côteaux de Boudonville pour gagner ensuite Champigneulles et le pont de Bouxières, mais la garnison et les bourgeois de Nancy n'eurent pas plustôt la certitude de la victoire de René qu'ils sonnèrent en réjouissance les cloches de toutes les églises, firent une sortie sous la conduite de Ménault et de Gratien d'Aguerre et massacrèrent les ennemis qui tombèrent entre leurs mains. Les fuyards furent obligés, pour éviter cette funeste rencontre, de faire un grand détour à gauche et de se réfugier dans la forêt de Haye. Beaucoup furent faits prisonniers avant d'y être parvenus. Les capitaines Jeannot de Bidos et Jean-Baptiste de Roquelaure arrêtèrent le bâtard de Bourgogne dans « la chenevière de Genriot le » Gascon », près du village de Laxou; le chambellan Olivier de la Marche, Baudouin frère naturel de Charles, le sire de Neufchâtel, le comte de Nassau, Josse de Lalain et d'autres chevaliers de marque furent pris par les Lorrains et les Français. Quant aux Suisses et aux Allemands, ils ne firent quartier à personne, et leur aveugle fureur fut même fatale à deux bourgeois de Nancy qui ne portaient pas la croix de Lorraine sur leurs vêtements. Quelques nancéiens avaient eu l'imprudence de sortir de la ville sans avoir ce signe de ralliement, et on les avait avertis de se retirer afin de ne pas s'exposer au danger inutilement; mais un boucher appelé Gérard et un bourgeois nommé le Cardinal s'obstinèrent à

(1) On dit que Claude de Beaumont mourut du chagrin d'avoir tué un si grand prince, ou plutôt d'avoir perdu la rançon qu'il en aurait tirée.

rester dehors pour s'emparer d'un troupeau de moutons abandonné par les assiégeants; ils furent aperçus par les Suisses et tués avant d'avoir pu se faire entendre.

Lorsque les derniers fuyards atteignirent le pont de Bouxières, ils n'y rencontrèrent plus Campo-Basso; néanmoins, le pont se trouvait toujours barricadé, et pendant qu'ils travaillaient à écarter les charrettes et les pièces de bois qui l'obstruaient, les vainqueurs parurent sur le chemin conduisant de Champigneulles à Bouxières. Un sanglant combat s'engagea immédiatement. Les Bourguignons, pressés sur un étroit espace par des ennemis ivres de leur triomphe, éprouvèrent une nouvelle défaite; les uns périrent sur la place, d'autres voulurent traverser la rivière à la nage ou sur des glaçons flottants et se noyèrent; d'autres enfin réussirent à débarrasser le pont et s'enfuirent du côté de Metz. On les pourchassa jusqu'au château de Condé et on en arrêta encore plusieurs. René avait suivi ses troupes à une certaine distance, avec un corps de mille cavaliers, pour charger au besoin ceux des vaincus qui auraient tenté de se rallier. Il arriva, vers cinq heures, dans les jardins de Bouxières. Ignorant ce qu'était devenu Charles-le-Téméraire, il craignait que ce prince ne se fût sauvé et il disait aux capitaines qui le félicitaient de sa victoire: « Le Duc de Bourgongne est réchappé; jamais je » ne seray en paix; il reviendra, quoiqu'il tarde, et plus fort » la guerre me fera ». L'auteur de la Chronique, désirant dissiper les inquiétudes de son maître, lui rapporta qu'un soldat fait prisonnier prés de Clévant, et que les Allemands avaient ensuite mis à mort, avait déclaré avoir vu Charles tomber de cheval près de la commanderie, ajoutant que le Bourguignon ne savait pas si le duc était mort ou captif. Ce renseignement ne contenta pas René, qui chargea un homme de confiance d'aller trouver à Metz un clerc nommé Jean Dex et de lui demander si l'on avait quelques nouvelles de Charles-le-Téméraire. Le messager partit sans retard et apprit, en

arrivant, que le sort du prince était entièrement inconnu (1). La ville était déjà remplie de fugitifs. A une heure après minuit, le comte de Romont et « d'aultres grans seigneurs » en grant desroy » passèrent devant les murailles de Metz et ne voulurent pas s'arrêter, quoiqu'ils fussent accablés de fatigue ; mais vers deux ou trois heures du matin, quantité de bourguignons « se vinrent à lancier tout dedans les foussez, » entre la tour Commoufle et la porte Sainct-Thiébault, et » estoit le lieu tout plein de neige ; ... ilz estoient si esperdus » qu'il leur sembloit tousjours que l'on les chaissoit, et aussy » ilz avaient les membres si perclus de froidure qu'ilz n'eus» sent eu quelque puissance de se deffendre. Iceulx..... » prioient..., au nom de la saincte passion de Dieu, que » l'on les laissast entrer dedans et crioient tellement que » c'estoit pitié de les oyr. » On prévint le chevalier André de Rineck, qui était de garde à la porte Saint-Thiébaut ; il interrogea les fuyards du haut de la muraille, et, leurs réponses ne l'ayant pas satisfait, « il s'en retourna cou» cher,..... disant que ce n'estoit que coquinaille qui avoient » eu quelque effroy qui les avoit espovantez ». Bientôt après, d'autres bandes de fugitifs parurent sur le bord du fossé ; on appela de nouveau André de Rineck ; celui-ci, ayant remarqué dans la foule un gentilhomme de sa connaissance et ayant appris de ce dernier les évènements de la veille, courut chercher les magistrats, qui s'assemblèrent aussitôt et ordonnèrent d'introduire les Bourguignons dans la ville. La plupart se trouvaient dans le plus triste état ; « il en molrut bien sept ou huit vingt à la grant hospital » Sainct-Nicollais, au Nuefbourg ; car ilz estoient tout » morfondus et engellez, et les aulcuns de faim ou de plaies

(1) V. Chron. scandaleuse, dans le Commynes de Lenglet du Fresnoy, t. II, p. 138.

» qu'ilz avoient, et en y avoit en la cité sans nombre des » blessez et affollez » (1).

Le duc de Lorraine, à qui « la ténébrosité de la nuyt » ne permettait plus de continuer à surveiller les débris de l'armée de Charles, se décida à rentrer dans sa capitale, après avoir prescrit de mener dans le château de Foug (2) et dans différentes forteresses les bourguignons que l'on avait pris, soit sur le champ de bataille, soit pendant la poursuite, et ceux que l'on ne cessait d'amener ; car les paysans parcouraient la campagne, fouillaient les bois et les taillis, faisant main-basse sur les simples soldats, et conduisant en lieu de sûreté les personnages que distinguait la richesse de leurs armes et de leurs vêtements.

Le duc entra à Nancy vers sept heures du soir, à la clarté des torches et au son de toutes les cloches de la ville. Il était entouré de la plupart des capitaines étrangers qui venaient de prendre une part glorieuse à l'affranchissement de la Lorraine, et il descendit de cheval devant le portail de l'église Saint-Georges, où il adressa de ferventes actions de grâce au Dieu des armées. Il se rendit ensuite à son palais, dans la cour duquel l'attendait un touchant spectacle. Les Nancéiens, « qui » chiens, chats, rats, chevaulx et rattes avoient mangié », avaient « arrangié les unes après les aultres » les têtes de tous ces animaux. Les étrangers, qui n'avaient pas su jusqu'alors combien les assiégés avaient souffert, « estoient esbahis et » disoient qu'ils estoient tous gens de bien, de grand cou- » raige, et léals serviteurs d'avoir enduré la peine et d'avoir » mangié telles viandes en servant leur Prince le Duc René ». Celui-ci aurait bien voulu loger dans son palais, mais ce palais était devenu inhabitable, parce que l'on avait enlevé une partie des charpentes pour chauffer la garnison pendant les

(1) V. Les chron. de Metz, p. 424 et 425.
(2) V. Calmet, Notice, t. I, col. 469.



froids rigoureux des mois de novembre et décembre ; et on mena le duc dans l'hôtel d'Arnoul prévôt de Nancy, où il soupa et prit quelque repos. La chose n'était pas facile, car les Nancéiens, charmés d'être enfin délivrés des maux qu'ils avaient eu à supporter, se livraient à une joie bruyante. Les vivres étaient arrivés en abondance, et on préparait le somptueux festin qui précède la célébration de la fête des Rois. Les portes de la ville restèrent ouvertes toute la nuit, et les rues furent longtemps sillonnées par les nombreux étrangers qui revenaient de poursuivre l'ennemi jusqu'au château de Condé. Beaucoup d'entr'eux reçurent l'hospitalité chez les habitants ; d'autres s'établirent, comme ils purent, dans les tentes des Bourguignons ou dans les ruines des faubourgs ; d'autres enfin, et notamment la plupart des cavaliers, retournèrent à Saint-Nicolas où on les avait si bien accueillis la veille.

Vers le milieu de la nuit, Campo-Basso, qui n'avait pas suivi ses soldats jusqu'au château de Commercy, demanda qu'on l'introduisît auprès de René et lui présenta un page, nommé Jean-Baptiste Colonna, que l'on avait fait prisonnier près du pont de Bouxières. Le page dit au duc : « Monsieur, » pour vous dire vérité, je vous certifie que mon bon Maistre » et Seigneur en ceste bataille il est tué, car j'estois au plus » près de luy, quand il fut abattu ; audict lieu moult le cuidoient deffendre, mais les Allemands les mettoient tous à » mort ; quand on vit le dangier on prit la fuitte ; moy aussy ; » toutesfois par vos gens j'ay esté arresté ; un des chevaulx » de mondict Seigneur m'ont osté, avec un de ses heaulmes, » auquel il y avoit une garniture d'orphévrerie fort riche » (1). René enjoignit de garder avec soin et de bien traiter le page qui venait de lui donner un aussi précieux renseignement, et se dirigea vers le bourg de Saint-Nicolas, où les auxiliaires

(1) V. Chron. scandal., ibid.

se réunissaient pour se remettre en route. Quoique la campagne n'eût pas été longue, le froid était si rigoureux et la saison tellement mauvaise, que les Allemands et les Suisses n'aspiraient qu'après le moment où ils pourraient rentrer chez eux. Le 4 janvier, ils avaient même signifié à René qu'*ils* allaient partir si on ne livrait pas bataille le 5, et il n'avait pas jugé prudent de résister à cette sommation. Il leur fournit tout ce dont ils avaient besoin, les reconduisit jusqu'auprès de Lunéville avec sa noblesse, les remercia du service signalé qu'ils avaient rendu à la Lorraine et témoigna, en les quittant, la crainte de voir le duc de Bourgogne, qu'il supposait toujours en vie, envahir le duché une troisième fois avec une armée formidable. Les chefs des auxiliaires tâchèrent de rassurer le jeune prince. « Si Charles est eschappé, lui » dirent-ils, et il vous veuille la guerre recommencer, tous » vous promectons que tousjours à vostre secours venrons ;.... » mandez vers nous, et ne vous souciez. »

En regagnant Nancy, René parcourut, avec son cortége, les champs où l'on s'était battu la veille et essaya, mais en vain, de distinguer le corps de Charles-le-Téméraire parmi les cadavres épars dans la campagne. Le lendemain, il fit appeler Colonna, lui donna une escorte et le chargea de visiter les environs du lieu où il se souvenait d'avoir vu tomber son maître. Le page, qui avait eu l'esprit troublé par la peur, ne se rappelait que d'une manière assez vague en quel endroit Charles avait trouvé la mort. On chercha pendant un certain temps sans découvrir le corps, parce que les tués étaient complètement nus, défigurés par la mort et par le froid, et presque méconnaissables. Une lavandière, qui avait servi le duc de Bourgogne et avait accompagné Colonna, aperçut enfin le cadavre de Charles. Bien qu'il fût partiellement pris dans la glace, le page le reconnut aussitôt, et on en prévint le duc de Lorraine. La foule accourut. On alluma du feu sur la glace afin de pouvoir dégager le corps ; malgré cette précau-

tion, la peau d'une des joues fut déchirée ; l'autre joue avait déjà été dévorée par un loup ou par un chien ; mais les grands ongles du prince et plusieurs marques particulières ne permirent pas de conserver le moindre doute. On enveloppa le duc dans un drap fin, et quatre gentilshommes, l'ayant couché sur un brancard, le déposèrent dans une chambre de l'hôtel de Georges Marqueiz (1), qui était situé du côté septentrional de la Grand'rue (2). On porta, en même temps, dans la maison d'un bourgeois nommé Hugues le sire de Bièvre, qui avait péri auprès de son souverain. On laissa le public pénétrer librement dans la chambre, transformée en chapelle ardente, où l'on avait placé sur un lit de parade les restes du duc de Bourgogne ; et René, prévoyant que l'on ne manquerait pas de soutenir plus tard que son ennemi s'était échappé, et craignant peut-être qu'un imposteur ne prît le nom de ce prince et ne causât des troubles, fit conduire près de Charles ses frères naturels Antoine et Baudouin, son médecin Mathieu Lopez, son chambellan Olivier de la Marche, son chapelain Denys, ses valets de chambre, le sire de Neufchâtel, et quelques autres prisonniers qui l'avaient vu bien souvent et n'hésitèrent pas à le reconnaître. Quand on eut toute certitude à cet égard, le duc de Lorraine se rendit lui-même dans la chapelle ardente. Il était vêtu d'une robe de deuil et portait, à l'exemple des anciens preux, une longue barbe de fils d'or ; il s'approcha du lit de parade, prit une des mains de Charles et dit : « Chier cousin, vos âmes ait » Dieu ! Vous nous avez faict moult maux et douleurs ». Il s'agenouilla et pria dévotement pendant un quart d'heure ; les nobles lorrains et beaucoup de bourgeois et de paysans vinrent

(1) Ou Marque.

(2) Un pavé commémoratif indique aux étrangers l'emplacement de cet hôtel. René fit élever dans le lieu où le duc de Bourgogne avait péri un cippe, surmonté d'une croix de Lorraine, et offrant une inscription trop connue pour être publiée de nouveau.

rendre le même devoir au duc de Bourgogne ; mais l'auteur de la Chronique ajoute que certains nancéiens ne consentirent jamais à invoquer la miséricorde divine en faveur d'un prince qui n'avait rien négligé pour asservir leur patrie.

Le corps resta exposé pendant trois jours ; on l'embauma le samedi, et, le dimanche 12 janvier, on procéda à la cérémonie des funérailles qui furent aussi pompeuses que la circonstance le permettait. Le cercueil était porté par des gentilshommes ; quatre comtes, deux barons et quatre écuyers tenaient des flambeaux ornés d'écussons aux armes du défunt. René marchait immédiatement après ce groupe ; il était suivi de la noblesse et des bourgeois de Nancy en deuil et le cierge à la main. Le cortége se dirigea vers la collégiale Saint-Georges, que l'on avait tendue de noir depuis les voûtes jusqu'au pavé. Le clergé de Nancy, les abbés de Beaupré, de Clairlieu, de Lunéville et les prêtres des environs, que l'on avait convoqués, reçurent à la porte de l'église les cercueils de Charles et du sire de Bièvre. Les trois abbés célébrèrent chacun une messe haute, et, après les obsèques, le corps du prince fut descendu dans une fosse pratiquée devant l'autel dédié à saint Sébastien, dans le bras septentrional du transept. Le duc de Lorraine voulut que l'on ne cessât de dire des messes dans la collégiale depuis six heures du matin jusqu'à midi ; il fit distribuer aux pauvres une somme assez considérable, fonda un service anniversaire pour le repos de l'âme de Charles et confia à l'*ymaigeur* Jean Crocque (ou Crock) le soin d'élever un tombeau sculpté sur lequel reposerait la statue du duc de Bourgogne (1). Le tombeau, qui ne fut terminé que plusieurs années après la bataille de Nancy, était décoré d'arcatures, les unes en plein-cintre, les autres ogi-

(1) V., au Trés. des ch., dans le compte du receveur-général pour 1506-1507 l'article intitulé : « Despence à Jehan Crocque, ymaigeur, » demeurant à Bar, pour la parpay de la sépulture de feu Monseigneur le » Duc Charles de Bourgongne à Nancy ».



vales, retombant sur des pilastres entre lesquels on voyait des écussons offrant les armoiries des différents pays qui appartenaient au prince décédé ; il était représenté lui-même couché sur le tombeau, les mains jointes, couvert de son armure, la tête ceinte de la couronne ducale et placée sur un coussin ; ses pieds reposaient sur un lévrier accroupi, et près du coussin deux lions soutenaient des écussons armoriés (1).

Par les ordres de René, on s'occupa ensuite de donner la sépulture aux Bourguignons ; on creusa près de l'emplacement actuel de l'église de Bonsecours, au sud-est et à quelque distance de l'endroit où avait eu lieu le principal choc, une fosse immense dans laquelle on rangea trois mille neuf cents cadavres, si l'on doit ajouter foi à la chronique de Lorraine ; six cents autres corps furent inhumés dans un champ voisin du pont de Bouxières (2), et peu d'années après (1484), un ermite, appelé Frère Jean Villey de Scesse, obtint de René II la permission « de faire ériger et construire une » chappelle avec une maissonnete pour sa demourance près » du ruy de la croix de Jarville, et clore de muraille le lieu » où les Bourguegnons..... furent..... enseveliz » (3). Jean

(1) Nous décrivons d'après une gravure sur bois du *Liber Nanceidos* ce tombeau qui a été détruit dans le siècle dernier. Il faut faire observer que le dessin ne s'accorde guère avec les détails contenus dans le compte du receveur-général cité à la note précédente ; mais comme il résulte de ce compte que Jean Crock n'a pas reçu intégralement la somme qu'on lui avait promise, on doit en conclure que le plan du travail a été modifié pendant l'exécution.

(2) Sur tous ces évènements, v., outre Commynes, la chronique scandaleuse et les autres documents français, la chron. de Lorr., col. cvij-cxij. Cet ouvrage finit à la bataille de Nancy ; il est suivi d'une continuation qui s'arrête à l'année 1544 et n'offre que bien peu d'intérêt. V. aussi La vraye déclaration du faict et conduite de la bataille de Nancy, ibid., col. cxxv et cxxvj, et le dialogue de Joannes Lud, édit. citée, p. 44-49.

(3) Les lettres-patentes contenant cette autorisation ont été publiées par M. H. Lepage dans un opuscule intitulé : La chapelle de Bon-Secours ou des Bourguignons, p. 3 et 4.

Villey ne put exécuter le projet qu'il avait conçu, mais Ambroise de Charnières, chanoine et aumônier de la collégiale Saint-Georges, éleva, avant la fin du XV[e] siècle, outre une maison destinée à loger soit un ermite, soit un gardien, une petite chapelle, qui reçut dans la suite des agrandissements et devint le célèbre sanctuaire de Notre-Dame-de-Bonsecours. René II ne resta pas étranger à l'établissement de cette chapelle, et on lit dans un titre du 21 août 1498 qu'elle fut construite « par le commendement et » ordonnance du Roy de Secille » (1). Celui-ci voulut encore, pour perpétuer le souvenir de sa victoire et remercier Dieu d'une si grande faveur, que l'on fit tous les ans, la veille des Rois, une procession solennelle dans les rues de sa capitale. A quatre heures du matin, les trompettes et la musique réveillaient les habitants, pour rappeler qu'à cette heure René avait prescrit de sonner la diane à Saint-Nicolas; à neuf heures, des salves d'artillerie donnaient le signal d'une distribution de vivres que l'on faisait aux bourgeois peu aisés; après une messe haute, on se mettait à table et on tirait les Rois; le soir, à l'heure où le duc était venu rendre grâce à Dieu dans la collégiale Saint-Georges, une procession générale parcourait la ville de Nancy, à la clarté des flambeaux, et on portait comme un trophée le casque de Charles-le-Téméraire, que l'on était parvenu à retrouver quelques jours après la bataille (2). Cette procession, interdite tant que les Français occupèrent la Lorraine, fut rétablie sous le règne de Léopold, et enfin supprimée, en 1737, par le roi Stanislas; mesure qui a fait dire à Chevrier : « Malheureuse est la po- » litique qui ensevelit le souvenir des actions des grands » hommes » (3).

(1) M. Lepage a fait imprimer ce titre, ibid., p. 5 et 6.
(2) V. la notice de M. Lepage sur la collégiale Saint-Georges, dans le Bulletin de la société d'arch. lorr., t. I, p. 224-231.
(3) Hist. de Lorr., t. III, p. 286.



Après avoir ainsi témoigné sa gratitude envers Dieu, le duc tâcha de rémunérer ceux qui avaient montré tant de fidélité et de constance. Le 22 février, il remit aux gentilshommes des lettres qui confirmaient les droits et les priviléges de l'Ancienne Chevalerie; peu de temps après, il accorda aux bourgeois de Nancy une charte, dans laquelle, après avoir mentionné la guerre qu'il venait de soutenir contre le duc de Bourgogne, et les services que ces bourgeois avaient rendus à leur prince, il les déchargeait pour l'avenir des tailles ordinaires, comme aussi de toutes redevances, traites, aides, charges, banvins et autres impôts établis ou à établir, à la réserve cependant du guet pour les murailles et les portes, et des droits d'étalage, poids, vente et rouage, qu'ils devaient continuer à acquitter comme précédemment (1). Plusieurs particuliers furent récompensés au moyen des confiscations prononcées soit contre les lorrains qui s'étaient déclarés pour Charles-le-Téméraire, soit contre la maison de Neufchâtel, laquelle perdit, en cette occasion, ce qu'elle possédait dans notre pays. Oswald de Thierstein n'avait pas craint d'*engager* ses deux fils pour trouver l'argent dont le duc avait besoin ; de plus, il avait eu beaucoup de part à la victoire de Nancy ; aussi reçut-il, sans parler du titre de maréchal de Lorraine, l'hôtel de l'ex-receveur général Vautrin Malhoste, qui avait pris la fuite (2) ; la seigneurie de Chaligny (3), dont fut dépouillé Henri sire de Neufchâtel, et celle de Bayon, que l'on enleva au sire de Brandebourg et aux trois frères Perrin, Henri et Evrard d'Haraucourt. Jean Wisse de Gerbéviller

(1) V. la charte de René II, dans le Journal historique des communes de la Meurthe, par M. H Lepage, t. II, p. 120 et 121 ; v. aussi Calmet, Hist., t. II, col. 1080. Les habitants de Nancy ont joui de ces exemptions jusqu'au XVIIIe siècle.

(2) V. Lionnois, Hist. de Nancy, t. I, p. 293; Anciens comptes de l'hôpital Saint-Julien.

(3) Les seigneuries de Bainville et de Chaligny avaient été rendues à la maison de Neufchâtel par le duc Nicolas, dès l'année 1472.

obtint les biens de Colard Rudolff, châtelain de Romont, et les seigneuries de Landécourt, Franconville et Seranville, qui avaient appartenu au sire de Brandebourg (1); une autre portion des domaines de ce gentilhomme fut donnée à Thierry de Lénoncourt; Ferry-Olry, comte de Blâmont, eut une terre que les lettres-patentes appellent Fougerieilles, et dont on ignore la situation; les biens de Menget, clerc-juré de Rambervillers, furent donnés à Henri des Armoises; Henri de Ligniville eut les domaines de Nicolas de Vaudoncourt et d'Isabelle de Ligniville, femme de ce dernier, « sçavoir : » telles portions qu'iceux conjoinctz pouvoient avoir à Ligni- » ville, Vitel, Pulligny, Ceintrey, Vannémont, Acraignes, » Ochier, ban de Maisière, Goviller, Sellaincourt, Bainville- » aux-Mirouers, Chamaigne, deux conduitz de Port, Héna- » mesnil, Ville-on-val-Saincte-Marie et à Lexières »; Jean de Bron, plus connu sous le nom de Petit Jean de Vaudémont, devint maître-d'hôtel du prince, qui lui abandonna la seigneurie de Bainville et le ban de Tantimont, propriétés du sire de Neufchâtel, et la seigneurie de Pierrefort, « en- » semble plusieurs rentes et censives tant à Varize, sur les » salines, qu'à Lébeuvillle et ailleurs, au duché de Lorraine, » qui souloient appartenir à Gaspard de Raville, confis- » quéez ..... pour avoir ledict de Raville adhéré au parti du » Duc de Bourgongne ». Jean de Vaudrey, qui portait l'étendart ducal à la bataille de Nancy, reçut la seigneurie de Thézey et la vouerie de Nomeny, que l'on enleva à Jean de Toullon; les biens d'Adam de Varennes furent cédés à Olriet de Thionfort; Thomas de Pfaffenhofen eut les dépouilles des deux frères Jacquemin-Martin et Collignon de Lucy; les château, terre et seigneurie d'Haussonville passèrent de Gaspard de Raville à Ferri de Saint-Beaussant; quelques portions des domaines des frères Perrin, Henri et Evrard d'Harau-

(1) V. Calmet, Notice, t. II, col. 944.

court devinrent le partage de Jean Bonnet, « docteur en mé- » dicine » ; Jean Belhoste de Nancy eut les terres de Ferry de Châtel ; celles de Cunin d'Epinal, châtelain de Baccarat, « qui avoit denié l'ouverture dudit Baccarat au Roy de » Sicile (1) », furent abandonnées à Jean d'Einvaux, lieutenant à Saint-Dié ; enfin, Nicolas Genet, « escuier de cui- » sine », s'enrichit aux dépens du chevalier Guillaume.

D'autres biens avaient été réunis au domaine ducal ; on doit ranger dans cette classe une partie du patrimoine de Henri d'Haraucourt ; celui du secrétaire Huyn Reynette, qui possédait un hôtel dans la Grand'rue ; et le village d'Essey-lès-Nancy, dont furent privés Balthasar d'Haussonville et Simon des Armoises. Balthasar d'Haussonville, plus heureux que son complice, rentra en grâce auprès de René, dans les derniers mois de l'année 1476, combattit dans les rangs de l'armée lorraine et obtint la main-levée de la confiscation prononcée à son préjudice. Des faveurs semblables furent accordées par le duc à Catherine de Deuilly, veuve de Jacques d'Haraucourt, dont les trois fils avaient déserté la cause de leur souverain ; à Louis de Dommartin ; à la veuve de Louis de Lénoncourt et à Blanche de Lénoncourt, veuve de Henri d'Haraucourt, « à cause de leurs doüaires » ; à un fils de cette dernière, et à Guillaume d'Haraucourt, évêque de Verdun, « pour sa portion et contingente en sa succession » paternelle, qui avoit esté saisie.... avec celles d'André......., » son frère germain ». Perrin et Evrard d'Haraucourt sollicitèrent des lettres de rémission, qui furent signées le 28 août 1477 ; mais on ne leur rendit pas la plupart de leurs domaines auxquels on venait de donner une destination nouvelle. L'histoire et les titres gardent le silence sur le sort des autres lorrains qui avaient embrassé la cause de Charles ; il est probable toutefois que, après avoir vécu pendant quelques

(1) C'est René II qui est ainsi désigné.

années sur la terre étrangère, ils reçurent, grâce aux prières de leurs amis et de leurs parents, l'autorisation de revenir chez eux et la restitution de la partie de leurs biens que l'on avait annexée au domaine ducal (1). C'est ainsi qu'on pourrait expliquer un passage de Nicolas Remy (2), d'après lequel le duc aurait pardonné à tous ceux qui l'avaient trahi, et n'aurait retenu des confiscations prononcées contr'eux qu'un vase de cristal, dont il se servait pendant ses repas.

La générosité de René le mit bientôt dans la gêne. Outre les riches présents qu'il fit à divers particuliers, et que nous avons eu soin de rappeler, il donna à plusieurs gentilshommes lorrains et aux chefs des auxiliaires suisses et allemands des sommes considérables ; il paya aux simples soldats un mois et demi de solde, et leur racheta les prisonniers qu'ils avaient faits et la part qui leur était attribuée dans l'artillerie des Bourguignons (3). Comme le camp avait été pillé par les Lorrains et par les auxiliaires, le duc n'eut guère que la belle tapisserie flamande décorant la tente de Charles (4), l'artillerie que celui-ci avait abandonnée tant sur le champ de bataille que dans ses lignes, et les prisonniers, qui n'étaient pas en fort grand nombre, et auxquels René rendit la liberté moyennant d'assez faibles rançons.

Il désirait vivement s'emparer de quelques cantons de la Franche-Comté ou du Luxembourg, afin de s'indemniser des

(1) V., relativement aux confiscations et rémissions, le registre des lettres-patentes pour les années 1476 et suivantes, f°s 306 v°, 307 v°, 323 v°, 330 r°, 334 r°, 338 v°, 346 v°, 349 v°, 358 r°, 367 v°, 370 r°, 378 r°, 379 r°, 381 v°, 382 v°, 383 v°, 392 v°, 393 r°, 396 r°, 429 r°, 484 v°, et le registre pour les années 1480 et suiv., f°s 22 v°, 241 v° et 397 v°.

(2) V. Discours des choses advenves en Lorraine, depuis le decez du duc Nicolas, iusques à celuy du duc René, p. 143.

(3) V. idem, ibid., p. 140.

(4) Cette tapisserie orne maintenant deux salles de la cour impériale de Nancy.

pertes immenses que la guerre avait entraînées, et Dom Calmet assure même que les Lorrains pénétrèrent dans la Bourgogne sans y rencontrer aucune résistance (1); mais Louis XI n'était pas disposé à souffrir que son voisin s'attribuât une proie qu'il convoitait lui-même. Dès le 9 janvier il connaissait la défaite et la mort de Charles-le-Téméraire, et il écrivait aux habitants de Dijon pour les avertir qu'ils ne devaient se mettre sous aucune autre *main* que la sienne, afin qu'il pût « garder le droit de sa prochaine parante et fillolle » Marie de Bourgogne (2). Il ne perdit pas son temps à négocier avec les conseillers de cette princesse et fit entrer ses troupes dans le duché de Bourgogne, dans le comté d'Artois, et dans plusieurs places importantes qui avaient appartenu à son puissant rival. Il redoutait cependant le bâtard Antoine et appréhendait que ce prince, plein de talent et de courage, ne réussît à reconquérir sa liberté, ne fût chargé par Marie de la conduite de ses affaires et ne causât de nouveaux embarras à la France. Il adressa donc à René une lettre mielleuse pour le prier d'amener le bâtard dans la ville d'Arras où le roi s'était rendu. Antoine demanda de n'être pas livré à Louis XI, dont il se défiait beaucoup, et offrit au duc de lui payer une énorme rançon, s'il voulait mettre un terme à sa captivité. Comme il n'oubliait rien pour dissuader René de céder au désir exprimé par le roi, le duc hésita pendant quelque temps ; mais il se laissa enfin séduire par Louis, et, sans tenir compte des sages avertissements du conseil de Lorraine, il donna dix mille écus à Jeannot de Bidos, qui avait pris le bâtard avec l'aide de Jean-Baptiste de Roquelaure, et partit pour Arras. Quand il fut à Amiens, il reçut une lettre du roi, qui lui enjoignait d'envoyer Antoine dans la ville d'Arras, de retirer les troupes

(1) V. Hist., t. II, col. 1078. Chevrier (ibid., p. 291) affirme que Dom Calmet s'est trompé ; il faut cependant reconnaître que René II occupa plusieurs petites villes du Luxembourg et de la Bourgogne.

(2) V. Archives de l'hôtel de ville de Dijon, registre I, n° 173.

lorraines des places qu'elles occupaient en Bourgogne, et d'attendre dans le lieu où il se trouvait que Louis le fit appeler. Le duc comprit alors qu'il était tombé dans un piége et se repentit d'avoir cru à la loyauté du monarque ; malheureusement, il était trop tard pour reculer, et le prisonnier fut remis entre les mains des gens de Louis ; toutefois, celui-ci, pour calmer les inquiétudes et les regrets de René, lui expédia des lettres dans lesquelles il s'engageait à ne pas remettre Antoine en liberté, et à le traiter avec tous les égards dus à son rang et à son malheur. Peu de jours après, il manda le duc de Lorraine, l'accueillit avec empressement et l'enivra des plus brillantes promesses ; puis, ces beaux semblants d'amitié furent tout-à-coup remplacés par la froideur la plus marquée. Le roi affecta même de ne plus adresser la parole à René, qui, se voyant au pouvoir d'un prince aussi perfide que cruel et n'espérant rien en obtenir, résolut de s'échapper. Il fit sortir ses domestiques de la ville, la quitta lui-même, sous prétexte d'une partie de chasse, monta à cheval et, courant jour et nuit, parvint à regagner la frontière de ses états.

Louis XI avait commis une faute et il tâcha aussitôt de la réparer. Il écrivit au duc de Lorraine qu'il pouvait toujours compter sur l'amitié de la France et il l'engagea à conclure un nouveau traité. Le premier soin de René, après son retour, avait été de resserrer les liens qui l'unissaient aux Suisses, à certains princes d'Allemagne et aux villes impériales d'Alsace, afin de se ménager des soutiens dans le cas où le roi voudrait l'inquiéter. Il avait aussi négocié un arrangement avec Marie de Bourgogne. Quoiqu'il n'eût plus aucune confiance dans les paroles de Louis, il ne jugea cependant pas à propos de repousser les ouvertures de celui-ci, et, les 15 et 16 juin 1478, le roi donna au prince lorrain le titre purement honorifique de lieutenant-général au duché de Bourgogne (1),

(1) V. Trés. des ch., layette *Bar mouvant*, n° 43.

et signa des lettres dans lesquelles il jurait à René « de ne » jamais le délaisser, ny abandonner, et de garder et dé- » fendre ses pays, terre et seigneurie, sans faire paix, » trèves, ny abstinence que le Duc n'y fust compris » (1); et d'autres lettres destinées à établir que cette alliance entre la France et la Lorraine ne portait aucune atteinte à la confédération que René avait formée avec les princes de la Haute-Allemagne et les villes impériales d'Alsace (2). Quelques mois après, Marie de Bourgogne, qui venait d'épouser l'archiduc Maximilien, fils de l'empereur Frédéric III, conclut avec le duc un traité, aux termes duquel on restituait à ce prince tout ce que Charles lui avait enlevé pendant la guerre; René était mis en possession des domaines que son aïeule Marie d'Harcourt lui avait laissés, mais qui, étant situés en Flandre, avaient été mis sous séquestre ou confisqués; enfin, le duc conservait quatre places du Luxembourg qu'il avait conquises, savoir : Marville, Damvillers, Chavency et Virton; Marie et l'archiduc réservaient toutefois, tant pour eux que pour leurs descendants, la faculté de racheter ces lieux moyennant une somme de vingt mille florins du Rhin, cinq années après la conclusion de l'accommodement (3).

Au moment où Louis XI faisait de grands efforts, sans beaucoup de succès, pour persuader au duc que ses véritables intérêts lui commandaient de rester ami de la France, il tâchait d'arracher au vieux roi René d'Anjou un testament qui frustrât le prince lorrain. En 1474, René avait rédigé un acte de dernière volonté dans lequel il léguait à son petit-fils le duché de Bar, avec toutes ses appartenances et dépendan-

(1) Ces lettres sont dans le même dépôt, layette *Etats-Généraux du Duché de Bar*, n° 8.

(2) Ces dernières lettres sont imprimées dans Calmet, ibid., t. III, preuv., col. cclxxxvj.

(3) Ce traité, daté du 25 janvier 1479, est imprimé ibid., col. cclxxxvj-cclxxxviij.

ces, à l'exception cependant du marquisat de Pont-à-Mousson qu'il avait donné à son fils naturel Jean, connu sous le nom de bâtard de Calabre, et dont nous avons déjà parlé (1). Louis essaya, mais en vain, d'obtenir la révocation de cette clause, et il résolut d'attendre une occasion plus opportune. René II n'était pas plus satisfait; il avait espéré que son aïeul lui laisserait non seulement le Barrois, mais encore l'Anjou et la Provence, et René I[er] venait d'assurer la propriété de ces deux provinces à son neveu, Charles comte du Maine, auquel il avait fait épouser, probablement afin de calmer le ressentiment de la maison de Vaudémont, Jeanne troisième fille de Ferri II et d'Yolande.

En 1476, les circonstances ayant paru favorables à Louis, il entama de rechef des négociations pour arracher la cession du Barrois ; il avait précédemment fait occuper par des troupes françaises la ville de Bar, ainsi que les bourgs ou châteaux de Louppy, Kœurs, Gondrecourt, Morlay, Revigny, et quelques autres encore, et, au mois de juin, il en donna mainlevée au roi de Sicile (2), dans l'espérance qu'une semblable mesure disposerait celui-ci à prêter l'oreille aux propositions qui lui étaient soumises. En effet, René d'Anjou, obsédé par son redoutable suzerain, qui s'était fait céder par Marguerite, veuve du roi d'Angleterre Henri VI, les droits éventuels qu'elle avait sur le duché de Bar, René, disons-nous, parut prêt à déshériter son petit-fils. Le duc de Lorraine, instruit des intrigues du roi de France, jugea convenable de faire un voyage en Provence et se rendit auprès de René I[er], soit à la fin de l'année 1477, soit dans les premiers mois de 1478. Il n'eut pas de peine à obtenir la confirmation de la clause qui le concernait dans le testament de 1474, mais Louis ne voulut pas lâcher prise. En 1479, il chargeait le sire de Blanchefort

(1) V. ce testament, ibid., col. dclxxxiij.
(2) V. les lettres de Louis XI, ibid., col. cclxxxij-cclxxxiv.

d'une mission près du roi de Sicile, auquel il faisait présent d'une somme considérable, et en même temps il flattait le duc de Lorraine, poussant même la complaisance jusqu'à solder une compagnie de trente archers destinée à augmenter la garde de ce prince. Le 8 septembre, il écrivait à François de Genas, président de la chambre des comptes de Dauphiné et général des finances en Languedoc, qui reçut une pension de six mille huit cents livres, comme récompense des services qu'il avait rendus au roi dans les négociations relatives à l'héritage de René : « J'envoye Blanchefort pardelà (en Pro-
» vence), pour la matière dont je vous ay escript, et pour ce
» que j'ay promis à mon cousin le duc de Calabre (1) de lui
» bailler et souldoyer trente archers, pour la garde et seureté
» de sa personne, ... et vueil que sur les finances de
» Languedoc vous appoinctez le paiement desdits archers
» pour l'année commençant le premier jour d'octobre pro-
» chain venant, à la raison de vii livres x sols t. par moys.
» Et gardez bien qu'il n'y ait faulte, car j'aimeroys mieulx
» qu'il demeurast de mes aultres afferes. Et avisez se pourrez
» trouver pardelà le remboursement de xx mille escus du
» roy de Secile (2). »

Les nouvelles tentatives du roi de France ne furent pas couronnées de succès, et, le 15 novembre suivant, René d'Anjou déclara qu'après sa mort le duché de Bar appartiendrait « à Madame Yolande, sa fille aisnée, et à cause d'elle » au duc de Lorraine, son seul fils et héritier » (3). Dès le 31 juillet, le roi de Sicile avait signé des lettres par lesquelles il laissait à ferme le duché de Bar à son petit-fils, avec l'autorisation de créer et destituer les officiers, capitaines et fonc-

(1) Il paraît que René II prenait déjà ce titre.

(2) Cette lettre a été publiée dans le Bulletin des comités historiques ; Histoire, sciences, lettres, nº de sept. et oct. 1851, p. 237.

(3) V. une copie de cette déclaration dans le cartulaire de Lorraine, p. 1619.

tionnaires de tous ordres, ainsi que de toucher « les deniers » ordinaires et extraordinaires, aydes, forfaitures, amendes, » confiscations et attrayhières, bled, vins, cires, chapons, » gelines, poivre et aultres choses venans aux receptes des » receveurs général et particuliers ». Quoique René eût représenté que le Barrois était « tellement destruit et foulé, » que à grande peine les charges mises sur le revenu d'icel- » luy se pouvoient payer et acquitter », il prit l'engagement de verser, chaque année, entre les mains de René d'Anjou une somme de quatre mille écus d'or, mais il exigea que son aïeul prescrivît à la chambre des comptes de Bar de ne pas permettre aux receveurs de solder les dons, pensions et assignations que le roi de Sicile ferait sur les revenus du Barrois, à moins que le duc de Lorraine n'y eût préalablement consenti (1).

Il se trouvait déjà en possession de la partie du Barrois qui est située à l'est de la Meuse. Le roi de France, mécontent de voir ses projets déjoués, avait fait occuper de rechef par ses troupes Bar et toute la prévôté dont cette ville était le chef-lieu, et avait commandé au sire de Blanchefort de témoigner à René d'Anjou le mécontentement que le monarque avait éprouvé en recevant communication des lettres du 31 juillet. Il désirait obtenir pour lui-même la ferme du Barrois, et le roi de Sicile fut contraint, pour ne pas s'exposer au ressentiment de ce prince, de manquer de parole à René II et d'abandonner à Louis la ferme de la prévôté de Bar, par lettres datées du 7 novembre 1479 (2).

Ces négociations épineuses faillirent troubler les dernières années de René d'Anjou. Il s'était néanmoins presque complètement déchargé sur ses ministres des soins du gouvernement, ne

(1) V. les lettres de René d'Anjou, dans Calmet, ibid., col. dclxxxviij-dclxxxvj bis.

(2) V. les lettres de René, ibid., col. dclxxxvj bis-dclxxxviij bis.

voulait plus entendre parler d'affaires, et employait ses journées à enluminer des livres d'heures, et à composer des ouvrages que le nom de leur auteur n'a pas réussi à préserver de l'oubli. « Le mortifiement de vaine plaisance », la pastorale de « Regneault et Jeanneton » ou les « Amours du berger et de la bergeronne », « La conqueste de doulce mercy par le cueur d'amour espris » absorbèrent pendant longtemps ses loisirs. Dans les premiers mois de l'année 1480 il sentit diminuer ses forces et comprit que sa fin approchait. Il fut bientôt après obligé de garder le lit. Il expira sans souffrances, le 10 juillet, et fut inhumé dans la cathédrale d'Angers, à côté d'Isabelle de Lorraine sa première femme. Leur fille Marguerite ne survécut pas beaucoup à son père. Enfin, la duchesse Yolande mourut elle-même en 1484. Elle reçut la sépulture dans l'église collégiale Saint-Laurent de Joinville, qui renfermait déjà les tombeaux des comtes de Vaudémont Anselme ou Anselin, Ferri Ier et Ferri II, et qui abrita plus tard celui de l'évêque de Metz Henri de Vaudémont, beau-frère d'Yolande.

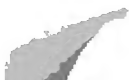
A la mort de sa mère, René II hérita du Barrois ; car cette princesse, qui avait refusé de régner sur la Lorraine, n'avait pas fait difficulté de prendre le titre de duchesse de Bar et même, autant qu'on peut le savoir, de s'occuper de l'administration. C'est du moins ce que l'on induit de lettres par lesquelles Yolande confirma, en 1482, les priviléges des arbalétriers de Saint-Mihiel (1).

La possession de la partie du Barrois sur laquelle Louis XI n'avait pas osé mettre la main augmentait un peu la puissance du duc de Lorraine, mais ne pouvait améliorer la situation de ses finances, gravement embarrassées depuis la guerre qu'il avait soutenue contre la Bourgogne. Il aurait fallu, pour cicatriser les plaies de notre patrie, plusieurs années de tranquil-

(1) V. Rogéville, Dict. hist. des ordonn., t. II, p. 54.

lité et d'abondance, et l'on eut, au contraire, à souffrir une disette ruineuse. L'hiver de 1480-1481 fut calamiteux ; le froid ne commença que vers Noël, mais il fut très-rigoureux et dura, sans interruption, jusqu'à la Chandeleur. Le vin gela dans les caves les mieux closes ; les tonneaux éclatèrent ; les semences confiées à la terre furent détruites, la vigne et les arbres fruitiers maltraités ou entièrement perdus. La cherté fut extrême en 1481 ; la queue de vin se vendait trente francs, le reseau de blé cinq francs, l'orge quatre francs, l'avoine trois francs, et on avait peine à s'en procurer à d'aussi hauts prix (1). Il en résulta que les revenus du prince, déjà grevés de mille charges, diminuèrent encore, et qu'il fut impossible de faire face aux dépenses les plus urgentes. Dans cette extrémité, René convoqua les Etats-Généraux et les consulta sur les remèdes à employer pour soulager la Lorraine. Les membres des Etats, avec une franchise et une liberté qui les honorent, déclarèrent à leur souverain que son administration prodigue et imprévoyante avait causé la plupart des maux dont le duché avait à souffrir. « Vous debvez estre recors, lui » dirent-ils, que, après la journée de Nancy, au lieu d'Espi- » nal, où vous meistes en délibération de vostre Conseil si » vous debviez continuer la guerre, il vous fust... remonstré » ....que vous debviez cesser pour deux raisons : l'une, » parce que Dieu vous avoit fait l'honneur d'avoir vaincu » vostre ennemy en bataille, parquoy, le chef mort, la guerre » debvoit cesser ; l'aultre, parce que à l'occasion des guerres » passéez, vos pays estoient tous destruicts, vos bonnes villes » la pluspart araséez et brusléez, que vous n'aviez plus nuls » vivres, argent, ny aultre chose qu'il falloit à l'exécution de » la guerre, et que le mieulx estoit que vous vous des- » chargeassiez de vos gens d'armes et restreindissiez vos-

(1) V. la continuation de la chron. de Lorr., dans Calmet, ibid., col. CXIV.



» tre estat, parquoy vous puissiez remectre sus vos pays,
» payer vos debtes et demeurer en paix. Toutes fois,
» combien que cette conclusion vous pleust bien dès le
» commencement, par la simulation d'aulcuns qui plus dési-
» roient leur bien particulier, et qui par les guerres se vou-
» loient faire grands, ainsy qu'ils ont faict, vous changeastes
» propos, mistes gens d'armes en Bourgongne et en Luxem-
» bourg. Vous sçavez le proffict qui vous en advint ; car au re-
» gard de Bourgongne, le Roy a voulu avoir les places qu'aviez
» gaignéez, et fallut que payassiez les gens d'armes ; et par
» la prinse du Luxembourg, le Duché de Bar, où vos gens
» d'armes vivoient, fut mis à pauvreté et destruict, et après
» beaucoup et inestimables dommaiges que vos pauvres sub-
» jects avoient supportez, recourutes devers vos Estats pour
» avoir ung ayde pour payer les gensd'armes ; ce qu'ils firent
» libéralement. Et quand vous aurez bien pensé à ce, vous
» trouverez que, pour entretenir ceste gensd'armerie que ne
» vous a esté d'aulcun proffict, vous avez levé de très-grandes
» sommes de deniers de vos pays ; sans ce que, pour y four-
» nir, vous a fallu engager plusieurs de vos places, terres et
» seigneuries... (1). Et combien, Monsieur, que depuis très-
» souvent avez esté sollicité par vos bons et loyaulx subjects
» et serviteurs de vous restreindre et prendre estat supporta-
» ble à vous et à vos pays, n'avez jamais voulu y entendre,
» et vous a plus vaincu la passion d'aulcuns particuliers,
» ennemys de vostre bien et honneur, comme il est à présu-
» mer, que la bonne et loyale persuasion de vos bons et
» loyaulx subjects et serviteurs ; parquoy n'avez jusques icy

(1) René avait engagé Sarreguemines pour sûreté d'une somme de quatre mille quatre cent soixante-un florins du Rhin qu'il devait à Oswald de Thierstein et à sa femme Odile de Nassau, et d'une autre somme de quatre mille florins réclamée par le comte Simon Wecker. V. Calmet, Notice, t. II, col. 424. René avait aussi engagé ses domaines d'Aubenton, de Rumigny, etc.

» mis ordre quelconque à vostre estat ; à l'occasion de quoy
» avez multiplié charge sur charge ; vos debtes sont crues,
» au lieu qu'elles dussent avoir esté payéez ; les gentilshom-
» mes et aultres qu'avez voulu entretenir en grand nombre
» et de toutes manières de nations, dont plusieurs avoient
» esté de vostre estroit Conseil, se sont départis de vostre
» service, et mal contens ont prins querelles contre vous, et
» faict du pis qu'ils ont peu et font encore à chascun jour ;
« dont vos pauvres subjects en ont esté et sont merveilleuse-
» ment adommaigez, parce que souvent il a convenu prendre
» par force le vin, le blé et aultres choses nécessaires chiez
» eulx, rompre céliers et greniers, de quoy ils ne sont payez,
» et seront d'icy à longtemps, et puis encore, courrus, pillez
» et adommaigez par lesdicts gens d'armes. Et Dieu sçait,
» Monsieur, la grande désolation qu'est au peuple, et les
» malédictions qu'ils donnent au lieu de bénédictions, en de-
» mandant vengeance à Dieu des grandes charges, molestes
» et inestimable pauvreté qu'il leur faut supporter, avecques
» la grande chèreté de vivres et de toutes choses qu'est au
» pays. Et encore, que pis est, les créditeurs, parce qu'ils ne
» sont payez, diffamment partout vous et vos gens, disans
» que l'on leur doit beaucoup, et que l'on leur assigne et
» donne plusieurs termes de payemens, mais qu'on ne leur
» tient chose que l'on leur promecte, et que ne tenez foy ne
» promesse quelconque ; parquoy, comme les premiers, ils
» vous deffient, courrent, pillent et vous chargent partout.
» Aussy, Monsieur, si vous faictes chercher dans vos bonnes
» villes, vous ne trouverez poinct qu'il y ait homme, de quel
» estat qu'il soit, qui ait ny blé ny vin chez luy, ne qui ait faict
» ou fasse quelconque provision, pour doubte (crainte) que
» l'on ne les prengne, et asseurément s'il venoit quelque puis-
» sance devant l'une de vos villes, quelque despense que l'on
» ait mise à la fortifier, elle ne tiendroit pas huit jours que,
» par faulte de famine et faulte de provision, ne la convenist

» rendre ; et jamais ne se fera aultrement, si aultre remède
» et provision n'est par vous mis et donné au faict de vostre
» estat......... Et semble, Monsieur, soubs vostre bénigne
» supportation et correction, que, si remède y doit estre mis,
» il faut qu'il viengne premièrement de vous, et que vous
» vous délibériez de reigler vostre volunté et appétit qu'avez
» d'avoir grande maison ; car grande maison où il n'y a rei-
» gle ne pouvoir pour l'entretenir est plus confusion qu'aul-
» trement. Ainsy que le pouvez clèrement congnoistre par ce
» que dict est, vous voiez, Monsieur, que quelque nombre
» de gens que vous ayez, et quelque despense qu'il vous en
» conviengne supporter, si n'avez vous pas pour vous accom-
» paigner aux champs en armes que bien peu de gens ; et
» vous faut, si vous voulez avoir seulement quatre cens che-
» vaulx pour reboutter ceulx qui vous querellent, estre en
» danger de vos estats, appâtir vos pays et tousjours charger
» sur le peuple..... Encore vous debvez tellement vous res-
» treindre que vous vous puissiez petit à petit desdebter,
» dont adviendra que premier (d'abord) vous vous acquicte-
» rez et deschargerez votre conscience, acquerrez bon bruict
» et crédit ; vostre peuple pourra vivre en paix ; vos bonnes
» villes se multiplieront et se pourvoiront de vivres, et vive-
» rez et régnerez sur eulx glorieusement et en bonne paix et
» tranquillité....... Bref, Monsieur, tout le salut de vous et
» de tous vos pays despend de ce que vous ayez bon et bel
» estat bien reiglé selon vostre pouvoir, et que vos aultres
» affaires soient, par l'advis des gens féables et que soient à
» vous, conduictes et gouvernéez ; car vous voiez que, parce
» que vostre revenu va la pluspart au duire (plaisir), à boire
» et à manger, vous ne pouvez trouver argent pour despes-
» cher ung ambassadeur pour vos affaires. Si en avez vous plu-
» sieurs, et aurez tousjours à l'advenir, tant en France comme
» en Allemaigne et ailleurs, comme sçavez. Aussy, tous vos
» Conseillers, Gentilshommes, Officiers, et bref tous ceulx

» de vostre maison braient et crient après vous, parce qu'ils » ne sont paiez de gaiges ne de pensions qui leur sont assi- » gnéez, et tant que ce désordre durerera, vous n'aurez ja- » mais bien, paix, ne repos en vous, et aussy n'auront vos » subjects (1). »

Le vainqueur du duc de Bourgogne n'était pas accoutumé à entendre un pareil langage; toutefois, la justice des reproches qui lui étaient adressés et le besoin d'argent qu'il éprouvait le forcèrent à dissimuler son mécontentement; mais les remontrances des Etats ne furent peut-être pas étrangères à la joie qu'il témoigna lorsque les Vénitiens l'invitèrent à prendre le commandement de leur armée. La république, qui s'attendait à une guerre prochaine contre le duc de Ferrare, et désirait mettre à la tête de ses troupes un général renommé, s'adressa au duc de Lorraine; et celui-ci conclut avec le doge Jean Mocenigo, dès le mois d'avril 1481, une convention aux termes de laquelle René promettait de se rendre en Italie avec cinq cents gens d'armes et mille hommes d'infanterie. Les Vénitiens s'engageaient à payer la solde de ces auxiliaires, et à donner à leur chef une somme de deux mille ducats tous les mois.

Quelque temps après cet arrangement, le duc se dirigea en secret vers la Provence, où venait d'éclater un soulèvement en sa faveur. Aussitôt après la mort de René d'Anjou, sa fille Yolande avait pris le titre de reine de Jérusalem et de Sicile, et avait noué des relations avec plusieurs nobles qui voulaient s'opposer à ce que leur patrie fût réunie à la France. Au mois d'août 1481, le duc envoya en Provence un gentilhomme de ce pays, Jean de Pontevez, seigneur de Cotignac, auquel il avait confié les fonctions de sénéchal de Lorraine. Il était chargé de traiter avec deux condottieri italiens, Robert de

(1) On trouve une copie de ces remontrances dans le cartulaire du Trés. des chartes, registre intitulé : « Liber omnium », f[os] 33 v° et suiv.

San-Severino et Obieto de Fiesque, qui promirent d'amener avec eux trois cents gens d'armes et environ trois mille hommes d'infanterie. Quand la convention dont il s'agit fut arrêtée, Raymond d'Agout seigneur de Cypières, Boniface de Castellane seigneur de Foz, Philibert son fils, Honoré seigneur de la vallée de Chanan, et quelques autres firent soulever les villes de Forcalquier, Grasse, Draguignan et leurs vigueries. Le duc de Lorraine arriva sur ces entrefaites et fut proclamé comte de Provence ; mais ses premiers succès ne tardèrent pas à être suivis de revers. La ville d'Antibes, vivement attaquée, se défendit avec avantage, et Villeneuve seigneur de Séranon soutint dans le château de Trans un siége qui donna au comte du Maine le temps de réunir des troupes. Louis XI lui envoya des secours, dès qu'il eut connaissance de la tentative de René, et fit soigneusement garder toutes les routes qui conduisaient de Provence en Lorraine, afin de se saisir de la personne de René, quand il essayerait de revenir dans ses états. Celui-ci, ayant été prévenu en temps utile, remercia ses partisans, se rendit à Marseille, s'y embarqua, gagna Venise et revit la Lorraine au commencement de l'hiver (1).

Immédiatement après son retour, il fit une maladie très-grave; son médecin, Jean Bonnet, réussit à le sauver, et cette cure lui fit tant d'honneur, que Louis XI voulut le consulter et écrivit, le 5 février 1482, à François de Genas : « Je vous » prie, envoyez moy icy (à Thouars) cent escuz d'or pour » envoyer quérir le bon médecin qui a guéry monsieur de » Lorraine, et ne me faillez pas pour cent escuz, car c'est » pour ma santé (2) ». Le duc fut pendant quelques mois dans l'impossibilité de se livrer à aucune occupation sérieuse.

(1) V. Papon, Histoire générale de Provence, t. III, p. 404.
(2) Cette lettre a été publiée dans le Bulletin des comités hist., ibid., p. 244.

Il était à peine rétabli quand deux sénateurs vénitiens vinrent lui annoncer que la république réclamait ses services. Pour augmenter son ardeur, ils lui laissèrent entendre qu'une fois la guerre contre Ferrare terminée d'une manière avantageuse, les Vénitiens lui confieraient des soldats et des vaisseaux, avec lesquels il pourrait tenter la conquête du royaume de Naples qui avait appartenu à son aïeul René d'Anjou. Le duc partit sur-le-champ, avec deux cents gens d'armes et mille hommes d'infanterie, et il emmena avec lui son chancelier, Guillaume d'Haraucourt évêque de Verdun, dont le talent pour les négociations paraissait devoir être fort utile, si René donnait suite à ses projets sur Naples. Le duc de Lorraine fut magnifiquement reçu à Venise ; on le créa patricien, et on inscrivit son nom sur le livre d'or. Il entra en campagne sur la fin d'avril, obtint d'abord quelques succès sur les troupes de Ferrare et investit cette ville; mais la mésintelligence se glissa entre lui et le gouvernement vénitien ; une maladie contagieuse, qui se déclara dans l'armée, enleva beaucoup de monde, et René, désespérant de mener la guerre à bonne fin, prit le parti de résigner son commandement vers la fin de l'année. Il se dirigea ensuite vers la Lorraine, avec le peu de soldats qui lui restaient, traversa la Suisse et renouvela son alliance avec les cantons (1).

Il était temps que le duc retournât dans ses états, car son absence avait été mise à profit par Gérard de Rodemack, qui s'était, pour la forme, donné au roi de France et commettait mille brigandages dans le Luxembourg, dans le pays messin et dans les cantons du Barrois les plus rapprochés des châteaux de Richemont et de Rodemack, où il logeait les bandits qu'il avait engagés à son service. Comme le nom de Louis XI, que Gérard mettait toujours en avant, en imposait

(1) V. Mém. de Thierriat, règne de René II, dans le recueil cité ; Calmet, Hist., t. II, col. 1081.

beaucoup, on ferma les yeux sur les premières incursions de ce gentilhomme ; mais l'impunité accrut tellement sa hardiesse, que l'on se décida à le châtier. Les Messins et les Luxembourgeois attaquèrent le château de Richemont, le prirent et le rasèrent. René s'était chargé du siége de Rodemack, qu'il détruisit complètement. Gérard parvint à s'échapper et se tua peu de temps après, en tombant de cheval (1).

Le duc de Lorraine demeura tranquille pendant quelques mois, en attendant le décès de Louis XI, dont la santé chancelante annonçait une fin très-prochaine. Le comte du Maine, Charles neveu et héritier de René Ier, était mort le 10 décembre 1481, et avait légué ses états au roi de France, qui les avait réunis à la couronne. Le duc, irrité de cet acte, qu'il regardait comme une véritable spoliation, avait protesté contre le testament du comte et nourrissait une secrète espérance de voir des troubles éclater dans le royaume pendant la minorité de Charles VIII. Il ne fut pas trompé. Louis expira le 30 août 1483, et sa fille, Anne dame de Beaujeu, eut le gouvernement de la personne du nouveau roi et devint toute puissante ; mais le duc d'Orléans, premier prince du sang, ne tarda à manifester des prétentions qui rendirent une rupture inévitable, et la plupart des seigneurs français se déclarèrent en faveur du prince. Anne comprit le danger qui la menaçait et fit proposer à René II de se rendre en France, où on lui donnerait un emploi digne de son rang et de son courage.

« Ceux qui gouvernoient ledit Roy, (qui estoient le Duc et
» la Duchesse de Bourbon (2), et un Chambelan appelé le
» Seigneur de Graville et autres Chambelans, qui en ce temps

(1) V. la continuation de la chron. de Lorr., ibid., t. III, preuv., col. cxiv ; Chron. de Jean le Châtelain, ibid., t. II, preuv., col. clij ; Histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg, par le P. Bertholet, t. VIII, p. 9 et suiv.

(2) Monsieur et Madame de Beaujeu, depuis duc et duchesse de Bourbon.

» eurent grand règne), dit Commynes, appellèrent en Cour, » en autorité et crédit ledit Duc de Lorraine, pour en avoir » support et aide ; car il estoit homme hardy et plus qu'homme » de Cour, et leur sembloit qu'ils s'en déchargeroient bien » quand il seroit temps (1). » René, qui devinait peut-être la récompense destinée à ses services, demanda, en arrivant, qu'on lui remît la Provence, l'Anjou et la portion du Barrois que Louis XI s'était attribuée. « Mais n'eut-on bon recours, » remarque Thierriat ; certain gentilhomme de Rochefort, » natif de Bourgongne, occupoit la chancelerie de France et » n'accorda que la duché de Bar, et sous condition que de » prime-abord seroit restitué ce que le roy deffunct estoit dict » avoir presté au duc de Lorraine. Contre telles prétentions » se débattit grandement Révérend Père en Dieu Guillaume » d'Haraucourt, évesque de Verdun, chancelier de Monsei- » gneur, et disoit, avec grande raison, que les susdits comté » de Provence et duché d'Anjou n'estoient du domaine de » France, en tant que le roy n'en avoit que acte de force et » d'intrigues qu'avoit-on faict envers M. René, le bisayeul » de Monseigneur. Ajoutoit-on encore que s'en falloit de » beaucoup que fust due chose quelconque à deffunct le roy » Louis XI ; qu'iceluy, à l'encontre, estoit en grande rede- » vance envers Monseigneur, et que cecy n'estoit conte à dor- » mir, comme estoient ceulx que donnoit le sieur de Roche- » fort ; mais eut beau haranguer le chancelier d'Haraucourt, » ne put sauver la Provence et l'Anjou, que restèrent déte- » nues à tousjours ;..... fut enfin réglé par convention que » moitié du rapport que pouvait advenir..... en la duché de » Bar seroit mis en dépost jusqu'à tel temps que les parties » seroient en accord (2). »

Anne de Beaujeu s'aperçut que le duc de Lorraine était

(1) V. l'édit. de Lenglet du Fresnoy, t. I, p. 423.
(2) V. Mémoires, règne de René II, dans le recueil cité.

peu satisfait de l'arrangement, et se hâta, pour attacher ce prince à la cause du roi, de lui promettre la restitution de la prévôté de Bar, de lui confier le commandement d'une compagnie de cent lances, et de lui assigner pour quatre années une pension de trente-six mille livres, qui ne fut jamais exactement payée (1). Un traité fut conclu, à cet effet, le 23 septembre 1484, entre René et Madame de Beaujeu ; on y décerne beaucoup d'éloges au duc de Lorraine, et on rappelle « les... » louables services qu'il avoit par cy-devant faicts au feu Roy » trespassé, et à la chose publicque du Royaulme » ; mais on ne dit pas un mot des conditions auxquelles le duc consentait à prêter main-forte à la fille de Louis XI (2). René obtint encore que ses prétentions sur la Provence et l'Anjou seraient renvoyées à l'examen de commissaires qui furent désignés par Madame de Beaujeu, et dont on ne pouvait par conséquent espérer une décision bien équitable. Il voulut au moins profiter des circonstances pour récupérer la prévôté de Bar, et chargea Guillaume d'Haraucourt et l'écuyer Gérard d'Avillers d'aller en prendre possession (3). Un corps d'écossais au service de France qui occupait la ville et le château en sortit, à la demande des délégués ; mais la garnison ne se fut pas plustôt acheminée vers la Champagne, qu'elle reçut ordre de retourner à Bar. Gérard d'Avillers parvint à empêcher l'exécution de ce mandement, et le Barrois tout entier fut dès lors au pouvoir de René, sans être cependant annexé à la Lorraine; car les deux pays conservèrent leurs constitutions

(1) Il faisait des plaintes à ce sujet dès la fin de juillet 1484, ainsi qu'on peut le voir dans le procès-verbal de la séance tenue par le conseil le 7 août suivant. V. Procès-verbaux des séances du conseil de régence du roi Charles VIII, pendant les mois d'août 1484 à janvier 1485, publiés, d'après les manuscrits de la bibliothèque royale, par M. A. Bernier, p. 29-31.

(2) V. ce traité, dans Calmet, ibid., t. III, preuv., col. cccxciv et cccxcv.

(3) En mars ou avril 1485.

distinctes, quoiqu'ils fussent soumis au même souverain (1).

Le duc jouit d'un grand crédit pendant les années 1484 et 1485, et eut part à plusieurs des mesures vigoureuses que prit Madame de Beaujeu pour maintenir son autorité (2). Commynes raconte que ce prince « l'avoit aidé à chasser de la » cour, avec rudes et folles paroles » (3). L'historien ne dit rien des motifs de sa disgrâce, et l'on pouvait croire qu'un simple caprice de Madame de Beaujeu ou de René avait été la seule cause de cet événement, lorsque la découverte récente de l'indigne conduite tenue par Commynes sous le règne de Louis XI expliqua et justifia la décision rigoureuse qui vint le frapper.

Il était un des trois commissaires (4) nommés pour examiner les prétentions du duc de Lorraine sur l'héritage du roi de Sicile ; il fut, sans doute, remplacé par un autre seigneur, et dans le courant de l'année 1486, la commission, annonçant que son examen était terminé, déclara que le duc n'avait aucun droit sur l'Anjou, ni sur la Provence. René s'attendait bien à un pareil résultat, mais il voulut rédiger de nouvelles protestations, « actes inutiles qui ne font que de l'eau claire », selon la judicieuse observation de Thierriat. Le 27 juillet, se trouvant à Châlons-sur-Marne, à l'auberge de la Fleur-de-Lys, il appela deux notaires et leur remit ses protestations (5), en présence de Jean Pérard prieur de Saint-Louis de Verdun, Louis de Chaudeney doyen de la même ville, Laurent de la

(1) V. Calmet, ibid., t. II, col. 1090.

(2) Quand il se trouvait à la cour, il assistait assez régulièrement aux séances du conseil. V Procès-verbaux des séances etc., p. 162 et suiv.; v. aussi p. 52 et 53.

(3) V. Commynes, ibid., p. 424.

(4) Le second était Accurse Maynier, juge-mage de Provence ; v. Bulletin du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, t. II, p. 259.

(5) Elles sont imprimées dans Calmet, ibid., t. III, preuv., col. cccxcviij et cccxcix.



Ruelle écuyer, et Jean Cognovi (*sic*) clerc du diocèse de Liége.

La déclaration des commissaires, et le retard que mettait Anne de Beaujeu à payer au duc la pension qu'elle lui avait assignée, irritèrent celui-ci et le disposèrent à prêter l'oreille aux propositions des princes français ; « il partit très-mal- » content de la Cour », rapporte Commynes (1) ; toutefois, il ne jugea pas à propos de rompre le traité qu'il avait conclu en 1484. De son côté, Madame de Beaujeu fit des efforts pour retenir le duc dans son parti, et, comme elle n'ignorait pas que le prince lorrain avait encore l'intention de tenter la conquête du royaume de Naples, elle s'engagea à lui fournir un puissant secours, aussitôt que le rétablissement de la tranquillité le permettrait. René reçut une somme de vingt mille francs, on lui en promit quarante mille autres, on l'autorisa à conduire en Italie sa compagnie de cent lances, et on lui jura que le roi userait de son crédit et de son influence pour favoriser la réussite de l'expédition (2). On donna aussi au duc la charge de grand-chambellan, qui le liait d'une manière plus étroite au service de Charles VIII.

Il parait que René, comparant le préjudice réel que lui causait la perte de la Provence et de l'Anjou avec les espérances éloignées et peut-être trompeuses de la conquête de Naples, trouva bien insuffisante la compensation qu'on lui offrait et s'aboucha avec les princes. Néanmoins, malgré les lettres que ceux-ci lui envoyèrent pour le presser de faire une diversion, en entrant avec une armée dans la province de Champagne ; malgré les sollicitations de l'archiduc Maximilien, qui lui conseillait fortement de se jeter dans le parti des mécontents, ajoutant qu'ils ne manqueraient pas de se montrer plus généreux que la fille de Louis XI, le duc resta tran-

(1) V. ibid., p. 423.
(2) V. Commynes, ibid., p. 424.

quille, soit dans ses états, soit à la cour de France, entre lesquels il partageait son temps. On dit, à la vérité, qu'il eut l'imprudence de signer une sorte de confédération avec les ennemis d'Anne de Beaujeu ; qu'il autorisa ceux-ci à lui courir sus et à traîner son écusson à la queue de leurs chevaux, si lui, René, n'exécutait pas ponctuellement les articles du traité ; que les Français découvrirent cette pièce, après la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, et que Charles VIII rendit le traité au duc de Lorraine, sans lui témoigner aucun ressentiment (1). Mais ces dernières particularités sont très-invraisemblables, et tout indique que si René prit quelqu'engagement, cet engagement demeura toujours secret.

Un des motifs qui le portèrent à garder la neutralité, dans la lutte que termina la bataille de Saint-Aubin, fut, sans doute, la nouvelle union qu'il venait de contracter. Il avait épousé, en 1471, Jeanne d'Harcourt, fille de Guillaume d'Harcourt, comte de Tancarville, et d'Yolande de Laval. Cette princesse n'eut jamais d'enfants ; le bruit se répandit même qu'elle ne pouvait en avoir, et les Etats-Généraux de Lorraine exprimèrent le vœu de voir le duc demander l'annulation d'un mariage qui le privait d'héritiers. René semble avoir hésité pendant quelque temps, bien qu'il ne fût pas retenu par son amour pour sa femme ; car ils avaient cessé de vivre ensemble, et Jeanne s'était retirée dans le château d'Einville. Madame de Beaujeu, qui désirait s'attacher le prince d'une manière irrévocable, lui conseilla de faire prononcer la nullité de son union avec Jeanne d'Harcourt, et d'épouser ensuite la nièce du sire de Beaujeu, Philippe fille d'Adolphe duc de Gueldres. René vit cette dernière, se décida tout-à-coup et présenta une requête à l'official de Toul. L'official nomma commissaire pour entendre les parties Nicolas de Valfroicourt, abbé de Saint-Epvre. Jeanne le récusa comme trop favorable au duc, et

(1) V. notamment Calmet, ibid., t. II, col. 1097.

Nicolas fut remplacé par Wolfgang de Riste, chanoine de Trèves. Quand Wolfgang eut achevé l'enquête, l'official convoqua une nombreuse réunion de théologiens et de canonistes, qui émirent un avis conforme à la demande du prince; l'official n'osa cependant rendre une sentence et renvoya l'affaire au souverain-pontife. Innocent VIII, qui occupait le siége de saint Pierre, remit la décision du procès à l'archidiacre de Marsal, ou à l'archidiacre de Vosge, au choix des parties. Le duc et la duchesse préférèrent ce dernier, qui s'appelait Aubry ou Albéric Briel. René, ne pouvant quitter Paris, donna sa procuration à Jean Wisse, bailli de Nancy, et au procureur-général de Lorraine, qui poursuivirent la procédure. Roger Gontier, Nicolas Midy et d'autres médecins visitèrent la princesse, et Jeanne déclara s'en rapporter à la prudence de l'archidiacre, qui, après avoir observé les formalités prescrites par le droit canonique, prononça, au mois d'août 1485, la nullité du mariage et autorisa le duc à en contracter un second, s'il le jugeait nécessaire. Cette sentence fut accueillie avec murmures par les parents et les amis de Jeanne, et par les adversaires de Madame de Beaujeu; on soutint que l'archidiacre s'était laissé corrompre ou intimider par son souverain, et que la nouvelle union de celui-ci constituait le crime de bigamie. René s'était empressé d'épouser Philippe de Gueldres; le contrat avait été passé le 28 août (1), et les noces s'étaient célébrées le 1er septembre à Orléans, où la cour se trouvait; mais, sensible aux reproches qui lui étaient adressés, et qu'il jugeait de nature à ternir sa réputation, il pria le souverain-pontife d'examiner lui-même l'affaire, et envoya en Italie les archidiacres de Marsal et de Vosge, qu'il chargea de fournir au pape tous les renseignements convenables. Innocent VIII entendit les procureurs des parties et, après

(1) Ce contrat est imprimé dans Calmet, ibid., t. III, preuv., col. ccxcvj et ccxcvij.

une mûre délibération, donna, le 30 janvier 1488, une bulle qui confirmait la sentence de l'archidiacre de Vosge, en déclarant valide le second mariage de René, et légitimes les enfants issus de ce mariage (1). Jeanne d'Harcourt resta presque entièrement étrangère à ces dernières poursuites, acceptant avec résignation l'épreuve que Dieu lui avait envoyée. Dès l'année 1486 elle avait fait un accord avec le duc au sujet de la pension que celui-ci devait lui payer, et il avait été convenu que Jeanne aurait une rente annuelle et viagère de deux mille livres, qui serait assise sur la seigneurie de Lillebonne (2).

Lorsque la bulle d'Innocent VIII fut publiée en Lorraine, René était tout occupé des préparatifs de son expédition contre Naples. On avait vu arriver en France, au commencement de l'année 1487, plusieurs seigneurs napolitains qui venaient solliciter des secours pour délivrer leur patrie de la tyrannie du roi Ferdinand. Guillaume le Doyen de Laval dit qu'ils s'adressèrent à Charles VIII (3), et on en a conclu que cette demande devait être regardée comme le point de départ des expéditions françaises dans la Péninsule ; mais Philippe de Commynes assure que les napolitains mécontents prièrent René II de se rendre en Italie, comme il en avait le projet, et que le pape joignit ses instances à celles des seigneurs dont il s'agit. Commynes ajoute, en parlant du duc de Lorraine :
« Longtemps l'attendirent des galées (galères) à Gennes, et le
» cardinal de Saint-Pierre *ad vincula* (4), cependant qu'il (le
» duc) estoit en ces brouillis de Cour et sur son départ, et

(1) V. Vie de Philippe de Gheldres, reine de Sicile, duchesse de Lorraine, etc., par M. l'abbé Guillaume, p. 30-35. La bulle d'Innocent VIII est imprimée dans Calmet, ibid., col. dclxxxv et dcxxxvj.

(2) V. cet accord, dans Calmet, ibid., col. ccxcvij et ccxcviij.

(3) V. sa chronique métrique, f° 13 v°, ms. de la bibliothèque impériale, supplém. français, n° 1081.

(4) Julien de la Rovère, depuis pape sous le nom de Jules II.

» avoit avec luy gens de tous les seigneurs du royaume qui le » pressoient de partir » (1).

Il revint à Nancy pour réunir tout ce qui lui paraissait indispensable au succès de l'entreprise. N'ignorant pas que le pape méditait une croisade contre les Turcs, qui menaçaient l'Italie et la Hongrie, il pensa qu'il se concilierait pour toujours la faveur d'Innocent VIII, dont le concours lui était nécessaire, en livrant au souverain-pontife le prince Djim, que l'on gardait dans la commanderie de Bourganeuf. On sait que Djim ou Zizim (comme l'appellent les historiens occidentaux) était fils du sultan Mahomet II, qu'il avait été chassé par son frère Bajazet, et qu'il avait cherché un refuge chez les chevaliers de Rhodes, qui l'envoyèrent en France, où il était traité moins comme un hôte que comme un captif. Sa présence dans l'armée chrétienne que le pape se proposait d'assembler pouvait être fort utile, et René résolut de l'enlever aux chevaliers. Il prescrivit en conséquence, le 10 mars 1487, au sire de Bassompierre et à Jacques de Germiny de se rendre, avec vingt-huit hommes d'armes, au lieu où *le Teurc* était enfermé, de le prendre, de gré ou de force, et de l'amener en Lorraine aussi secrètement qu'ils pourraient. La réussite était difficile, car Bourganeuf est situé au centre de la France; néanmoins, les sires de Bassompierre et de Germiny se mirent en route; ils étaient déjà parvenus à l'extrémité occidentale de la Bourgogne, lorsqu'ils rencontrèrent à Lucy-le-Bois, village entre Avallon et Vermanton, un corps de troupes françaises commandé par Bernard Ordoux (2). Ce dernier, entourant les Lorrains, les fit tous prisonniers, et Bassompierre fut conduit devant le roi, qui, après l'avoir interrogé lui-même, ordonna de l'emprisonner dans le château d'Angers, où

(1) V. ibid., p. 424.

(2) Le projet du duc de Lorraine avait été ébruité, on ne sait comment.

on l'interrogea de nouveau (1). Il ne fut, au reste, détenu que peu de temps, et Charles VIII pardonna facilement au duc de Lorraine l'espèce d'attentat qu'il venait de commettre contre l'autorité royale.

Innocent VIII apprit, non sans regret, que les projets de René avaient échoué, et, pour lui témoigner sa gratitude, il lui permit de lever une décime sur le clergé lorrain, afin d'augmenter les ressources que le duc avait déjà réunies pour l'expédition de Naples. Mais l'évêque de Toul, Antoine de Neufchâtel, qui n'avait jamais eu d'attachement pour René, et qui le regardait comme un ennemi, refusa de faire lever la décime et donna, sans doute, de bonnes raisons pour justifier sa conduite, puisque le pape ne jugea pas à propos d'insister (2). La résistance d'Antoine fut généralement approuvée dans notre pays, où l'on commençait à se lasser de faire des sacrifices pour fournir aux ducs le moyen d'aller conquérir des contrées étrangères, dans lesquelles ils n'auraient pas manqué de se fixer, en abandonnant à des lieutenants le soin d'administrer la Lorraine et le Barrois (3).

Ce fut seulement en 1488 que René se crut en état de partir pour l'Italie. Il dirigea vers la Provence son artillerie et les différents corps de volontaires ou d'aventuriers qu'il était parvenu à rassembler, et il les suivit bientôt lui-même. Il s'arrêta dans la ville de Moulins, où il rencontra Philippe de Commynes, qu'il avait contribué à faire bannir de la cour quelque temps auparavant.

« Il me fit la plus grande chère du monde, dit l'historien,

(1) L'entreprise de René II, tout-à-fait inconnue aux anciens historiens, a été racontée pour la première fois dans la Bibl. de l'école des chartes, 1re série, t. III, p. 287-289, d'après l'interrogatoire subi par Bassompierre à son entrée dans le château d'Angers. L'original de cette pièce se trouve à la bibl. impériale, fonds Gaignières, n° 373, f° 70.

(2) V. Benoit, Hist. de Toul, p. 584.

(3) Coupures de Bournon citées par Chevrier, ibid., t. IV, p. 6.

» soy doulant (se plaignant) de ceulx qui demeuroient au » gouvernement ; il fut deux jours avecques le duc Jehan de » Bourbon et puis tira vers Lion (1). » Quand il y fut arrivé, il reçut des nouvelles par lesquelles toutes ses espérances furent renversées. Il apprit que les seigneurs napolitains qui avaient quitté leur patrie, pour se soustraire aux violences de Ferdinand, s'étaient décidés à conclure un arrangement avec ce prince; que le pape, les Vénitiens, les Florentins et le roi d'Aragon s'étaient portés garants de leur accord; que les émigrés étaient rentrés à Naples ; que Ferdinand, sans aucun respect pour le traité qu'il avait signé, avait donné ordre de les enfermer dans des cachots, et qu'enfin les différents princes et les villes sur le secours desquels comptait le duc de Lorraine, ayant cru qu'il renonçait à l'entreprise projetée, avaient pris la résolution de se réconcilier avec le roi de Naples.

Ces nouvelles jetèrent le découragement dans l'âme de René II; mais, au moment où il délibérait avec ses conseillers sur le parti qu'il fallait choisir, on lui remit des lettres de Charles VIII qui terminèrent la discussion. Depuis le voyage que les seigneurs dont nous avons parlé avaient fait en France pour engager le duc de Lorraine à tenter la conquête de l'ancien héritage de sa famille, plusieurs courtisans avaient continuellement remontré au roi qu'il devait s'emparer lui-même du royaume de Naples ; que la maison de France était la véritable héritière de celle d'Anjou; que Ferdinand n'était pas en mesure de lutter, et qu'il se trouverait trop heureux de régner sur la Sicile. Après avoir prêté d'abord peu d'attention à leurs conseils, Charles finit par se laisser séduire, et, quoiqu'il ne pût songer immédiatement au voyage d'Italie, il écrivit à René pour lui intimer d'abandonner l'entreprise qu'il commençait à exécuter. On fit en même temps savoir au duc de

(1) V. ibid.

Lorraine que le roi lui avait retiré le commandement de la compagnie de cent lances et le brevet de la pension de trente-six mille livres, qu'il avait reçus en 1484. René, se croyant délaissé de tout le monde, prescrivit à ses troupes et aux conducteurs de son artillerie, qui avaient déjà gagné la ville d'Avignon (1), de rétrograder aussitôt; et quant à lui, « il s'en » alla bien honteux en son pays, dit Commynes, dont on » voit ici percer le ressentiment, et onc puis n'eut autorité » vers le Roy....., et jusques à cette heure (qui est l'an mil » quatre cens quatre-vingts dix-sept) est encores en cest » estat » (2).

La disgrâce à laquelle Commynes applaudit de si bon cœur, et que le duc de Lorraine considéra peut-être comme un événement fâcheux, fut cependant très-heureuse et pour lui et pour ses sujets : pour lui, parce qu'elle l'empêcha de tenter, avec des forces réellement insuffisantes, une expédition qui devait avoir l'issue la plus funeste; pour les Lorrains, parce qu'ils ne furent pas obligés de se ruiner afin de mettre leur duc en état de soutenir une longue guerre en Italie. Plusieurs historiens affirment qu'il regretta toujours le bel héritage de son aïeul, et qu'il réclama l'Anjou et la Provence chaque fois que les circonstances lui parurent favorables (3). Il est inutile d'ajouter que le roi de France ne restitua jamais les deux provinces qu'il avait réunies à sa couronne; mais, tant pour mettre fin à des demandes dont il ne pouvait méconnaître la justice, que pour indemniser le prince lorrain de la cession de ses droits sur Naples, il lui accorda, le 22 mai 1497, une pension annuelle de vingt-quatre mille livres, qui ne fut, sans doute, pas mieux payée que la pension de trente-six mille livres dont le duc avait été gratifié en 1484 (4).

(1) V. la continuat. de la chron. de Lorr., ibid., col. cxiv.
(2) V. ibid., p. 425.
(3) V. Chevrier, ibid., t. IV, p. 25, 27, 28 et 31.
(4) Les lettres de Charles VIII sont imprimées dans Calmet, ibid., col.

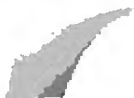
La Lorraine ne jouit pas immédiatement après le retour de son souverain de la paix, qui lui était si nécessaire pour effacer les traces de tous les maux qu'elle avait soufferts. Gratien d'Aguerre avait fait, en 1480, une course dans le pays messin et avait incendié deux villages. Les bourgeois de Metz furent très-irrités de ces hostilités, dont la cause nous est inconnue, et ils cherchaient les moyens de se venger de Gratien, lorsqu'un lorrain se présenta et offrit de livrer ce capitaine, moyennant une récompense. On accepta la proposition, et quatre mille bourgeois se dirigèrent vers Damvillers où se trouvait D'Aguerre; ils croyaient le saisir sans difficulté, mais, au moment où ils avaient rompu leurs rangs et quitté leurs armes pour prendre un repas, les Lorrains les attaquèrent à l'improviste et les mirent en déroute. Les Messins massacrèrent le traître qui les avait conduits dans ce guet-à-pens et rentrèrent dans leur ville, pour ne pas s'exposer à une nouvelle défaite (1). René désavoua son lieutenant; néanmoins, les magistrats de Metz regardèrent l'incursion de Gratien comme une déclaration de guerre et profitèrent du séjour que le duc fit en France, pendant les années suivantes, pour commettre différentes déprédations sur les terres de Lorraine (2). Les choses demeurèrent en cet état jusqu'en 1489. Le sire de Bassompierre, qui venait de sortir du château d'Angers, et le fils du malheureux Krantz, dont nous avons raconté la fin tragique, firent alors des irruptions dans les environs de Metz; quantité de seigneurs lorrains et barrisiens agirent de même, et René défendit à ses sujets de transporter aucune denrée dans cette ville. Le 8 décembre, il y eut une conférence à Nancy entre les députés des bourgeois et

cccxviij et cccxix. Il avait nommé le duc de Lorraine grand-chambellan dès le 14 juillet 1489. V. Layette *Bar mouvant*, n° 47.

(1) V. la chron. de Jean le Châtelain, ibid., t. II, preuv., col. clj.

(2) V. Calmet, ibid., t. II, col. 1090 et 1091.

ceux des seigneurs. René présida cette assemblée et tâcha probablement de rétablir la paix ; mais on ne put s'entendre, et les hostilités continuèrent et prirent même un caractère de férocité qu'elles n'avaient plus guère à cette époque. Les Messins pendaient la plupart de leurs prisonniers, et quelques-uns de leurs « souldairs », ayant rencontré les gens du sire de Fénétrange, en tuèrent plusieurs et en rapportèrent les oreilles « pour enseingne ». Les Strasbourgeois dépêchèrent une ambassade vers le duc de Lorraine et ses adversaires afin de ménager un accommodement ; le roi de France lui-même employa ses bons offices pour les réconcilier ; tout fut inutile. Bassompierre, à la tête d'une bande d'aventuriers gascons, courut jusqu'aux portes de Metz ; et, peu de jours après, trois mille hommes de pied et cent vingt chevaux, commandés par Michel et Renaud de Gournay, par Jacques Dex, Gérard Perpignan et d'autres messins, surprirent, non loin de Nomeny, un corps de lorrains qui tenait garnison dans cette petite ville, sous les ordres de Jean VII comte de Salm, et firent prisonniers le fils de ce dernier, Gérard d'Haraucourt, Claude de Ville et quelques gentilshommes. Le 17 février 1490, René envoya un héraut d'armes remettre aux bourgeois une déclaration de guerre, s'avança du côté d'Ancy et assiégea l'église de ce village, où les habitants s'étaient réfugiés et combattaient avec valeur. Après un assaut meurtrier, les Lorrains pénétrèrent dans l'église et en massacrèrent presque tous les défenseurs. Les Messins, un peu effrayés de cet événement, refusèrent toutefois d'accepter les conditions que le duc voulait leur imposer. L'oncle de celui-ci, Henri de Lorraine évêque de Metz, et les Strasbourgeois firent de grands efforts pour tâcher de terminer une guerre aussi ruineuse, mais ces tentatives n'eurent pas plus de succès que les précédentes. Il serait fastidieux et complètement inutile de raconter ici les combats, les siéges, les surprises, les pillages et les incendies qui eurent lieu pendant les premiers mois de

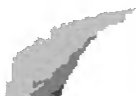


l'année 1490, et que Philippe de Vigneulles a enregistrés avec tant de soin dans sa chronique. Les Messins avaient attiré à leur service nombre d'aventuriers de toutes nations, ce qui avait rendu les forces presque égales et menaçait de perpétuer la lutte. La lassitude finit cependant par gagner les parties belligérantes ; Jean de Bade, archevêque de Trèves, en profita pour faire des propositions d'accommodement, qui furent agréées des deux côtés, et on convint d'entamer des négociations. L'évêque de Verdun, Jean Wisse, bailli de Nancy, et le bailli d'Allemagne, Philippe de Linange, qui venait d'être nommé maréchal de Lorraine, à la place du comte de Thierstein mort depuis peu (1), se rendirent à Metz le 2 juin, et l'archevêque arriva le même jour. Pour ménager la susceptibilité de René, on tint la première conférence dans l'abbaye de Saint-Martin, qui faisait partie de la Lorraine (2). Les suivantes eurent lieu dans la ville. Pendant ce temps la guerre continuait, et il y eut encore bien du sang répandu ; enfin, on arrêta, le 18 juin, les bases d'un traité provisoire, qui fut publié quatre jours après (3). Cette pièce est fort longue et assez insignifiante ; elle disposait qu'en attendant le règlement des difficultés causes de la rupture, les choses seraient remises sur le pied où elles se trouvaient avant le commencement des hostilités ; René promettait de ne donner aucune assistance aux seigneurs qui refuseraient d'accéder au traité, et on s'engageait à conclure une convention définitive au plus tard le jour de Noël 1491 (4). Le 22 juin, il y eut un accord au sujet des prisonniers, et des sommes à rembourser réciproquement pour les dépenses qu'ils avaient faites (5). La

(1) V. Trés. des ch., layette *Etats-Généraux du Duché de Bar*, n° 10.
(2) Elle avait été reconstruite en partie vers le milieu du XVe siècle.
(3) V. Les chron. de Metz, p. 490-520.
(4) V. le texte du traité, dans Calmet, ibid., t. III, preuv., col. ccxcix-cccij.
(5) V. cet arrangement, dans Les chron. de Metz, p. 522 et 523.

tranquillité se rétablit tant bien que mal dans les campagnes, et ce fut pour peu de mois. Le duc de Lorraine, irrité d'avoir vu se terminer d'une manière si désavantageuse une guerre qui lui avait coûté beaucoup, forma le projet de surprendre la ville de Metz, au moyen des intelligences qu'il entretenait avec un des treize, Jean de Landremont, et avec un émigré napolitain nommé Jean de Molise, lequel avait épousé une messine et s'était fixé dans la patrie de sa femme. Jean de Landremont et son complice gagnèrent un breton appelé Charles Cauvellet (1), qui était châtelain de la tour du pont Thieffroy, et arrêtèrent le plan de l'entreprise. Plusieurs soldats lorrains devaient s'introduire dans la ville, sous divers déguisements, et se cacher dans la maison de Landremont; dans la nuit du 25 au 26 novembre 1491, celui-ci, Jean de Molise et les soldats se présenteraient à la porte que gardait Charles Cauvellet; ils massacreraient le poste, lèveraient la herse, abaisseraient le pont-levis et donneraient avis de la réussite du coup de main au duc de Lorraine, qui aurait profité des ténèbres pour s'approcher des murailles avec un corps de troupes. Toutes les mesures étaient prises, et le succès paraissait immanquable; mais Dieu ne permit pas que la trahison s'accomplit; il tomba une pluie tellement abondante le 19 novembre et les jours suivants, que les rivières et les ruisseaux débordèrent, et que René ne put songer à se mettre en route; on ajourna donc l'affaire au 25 janvier; mais Cauvellet se décida, au commencement de décembre, à révéler la conspiration aux magistrats, qui emprisonnèrent Jean de Landremont et instruisirent son procès. Le duc de Lorraine fit tout ce qu'il put pour sauver ce misérable, auquel il payait depuis longtemps une pension, et il écrivit aux Messins une lettre menaçante, leur déclarant qu'il traiterait les bour-

(1) Les auteurs de l'Hist. de Metz (t. II, p. 688) le nomment Charles de Queinelet.



geois qui tomberaient entre ses mains comme on aurait traité son pensionnaire. On ne tint aucun compte de la lettre, ni d'une autre missive que René adressa aux magistrats le 24 décembre, et Landremont fut exécuté, le 5 janvier, avec de tels raffinements de barbarie, que « plusieurs, qui ce avoient » veu, furent destournez de maingier de la chair..... pour » celle nuyt des Roys » (1).

Les seigneurs qui n'avaient pas cessé de guerroyer firent des courses jusqu'auprès de Metz, et, certains d'être appuyés par le duc, ne gardèrent plus aucun ménagement. René ordonna, de son côté, d'interrompre tout commerce avec la ville et repoussa les nouvelles offres de médiation faites par l'archevêque et par les Strasbourgeois. Les choses demeurèrent en cet état jusqu'à la fin de l'année 1492. L'empereur Maximilien, qui visita Metz dans le mois de novembre, persuada au duc de Lorraine de renoncer à ses prétentions; il fallut néanmoins six mois de négociations pour conclure, et le traité définitif ne fut signé que le 29 mai 1493 (2).

A partir de ce moment, René vécut presque toujours en paix, et ne quitta plus ses états pour aller prendre part à des querelles qui lui étaient étrangères. On conservait autrefois, dans le Trésor des chartes (3), une lettre que le roi d'Angleterre Henri VII avait écrite au duc, en 1496, pour lui demander des secours; chose qui semblerait tout-à-fait extraordinaire et même incompréhensible, si l'on ne se rappelait que Henri était menacé d'une guerre dangereuse par le roi d'Ecosse Jacques IV, et par un aventurier que l'on regardait comme le second fils d'Edouard IV, bien qu'il fût en réalité un flamand de basse naissance, nommé Perkin Warbeck.

L'année précédente, René avait assisté à la diète de Worms

(1) V. Les chron. de Metz, p. 562-569.

(2) Il est imprimé dans Calmet, ibid., col. ccciij-cccv; v. aussi Les chron. de Metz, p. 569-592.

(3) Layette *Etats-Généraux, I*, n° 52.

et avait fait ses reprises pour les fiefs qu'il tenait de l'empire. L'archevêque-électeur de Mayence, Berthold de Henneberg, qui était vice-chancelier, prétendit que le duc devait prêter serment à l'empereur comme les princes allemands; mais René s'y refusa et ne voulut pas s'écarter de la formule adoptée par ses ancêtres (1).

Le traité qu'il avait conclu, en 1479, avec Marie de Bourgogne et l'archiduc Maximilien avait donné naissance à de nombreuses difficultés, que l'on ne réussit pas d'abord à aplanir. L'entrevue que le duc eut à Worms avec Maximilien, devenu empereur, n'avança pas beaucoup le règlement de l'affaire, et les contestations dont il s'agit ne furent terminées qu'en 1501 par le traité de Middelbourg. Le duc promit de remettre aux délégués de l'empereur le corps de Charles-le-Téméraire, « pour le sépulturer avec » ses prédécesseurs Ducs de Bourgogne » ; et les contractants s'engagèrent à maintenir la paix entre leurs sujets, à laisser les marchands et pèlerins circuler sans empêchement, à assurer la liberté du commerce, et à confier à des commissaires le soin d'apaiser les querelles qui pourraient s'élever à l'avenir entre les deux états (2).

René songeait alors à agrandir la Lorraine par des traités, et notamment à faire l'acquisition de la ville de Toul, qui était trop voisine de Nancy pour ne pas inspirer de l'inquiétude. Le duc n'avait pas oublié son ancien ressentiment contre l'évêque Antoine de Neufchâtel, et le refus que celui-ci avait fait, en 1487, de lever la décime accordée par le pape. On suscita donc au prélat tant d'affaires fâcheuses, qu'il finit par abandonner son évêché et par se retirer à Paris, où il mourut en 1495 (3). Mais il ne suffisait pas à René d'a-

(1) La formule du serment de René est imprimée dans Calmet, ibid., col. cccxiv.

(2) V. ce traité, ibid., col. cccxxxiij-cccxxxvij.

(3) V. Benoît, Hist. de Toul, p. 584.

voir éloigné Antoine de Neufchâtel; ce prince désirait encore placer sur le siége épiscopal un homme qui fût dévoué aux intérêts de la Lorraine, et il réussit à faire élire, en 1495, Olry de Blâmont, abbé commendataire de Saint-Mansuy, fils de Thiébaut comte de Blâmont et de Marguerite de Vaudémont, sœur du comte Antoine et par conséquent tante du père de René. Olry se prêta à tout ce que le duc exigea de lui; il prit l'engagement de fournir un contingent de cinq cents hommes, si les Lorrains se trouvaient en guerre avec Metz, et consentit à ce que le prince obtînt de Maximilien, tant pour lui que pour ses successeurs, le gouvernement de la ville de Toul. Le projet de René échoua par suite de l'opposition des bourgeois, qui ne voulurent pas se laisser imposer un maître, et le duc leur déclara la guerre, sous prétexte qu'ils ne lui avaient pas payé une rente de mille francs, qu'ils devaient acquitter annuellement. Après différentes hostilités, les bourgeois furent obligés de le satisfaire, mais il n'en fut pas moins contraint de renoncer à ses vues sur leur ville, et il ne parvint pas non plus à s'emparer des châteaux de Void et de Vicherey, qui appartenaient au chapitre (1). Dans le but d'augmenter le dévouement de l'évêque, il lui céda plusieurs villages, savoir : Azerailles, Gélacourt, Flin, Glonville et Bademénil-sur-Meurthe (2). De son côté, Olry, qui n'avait pu, malgré ses efforts, rendre à son parent aucun service de quelque importance, lui donna, en 1504, le comté de Blâmont et ses dépendances. René en fit prendre possession, au mois de mars, par Evrard d'Haraucourt, bailli de Nancy, et par Hugues des Hazards, prévôt de la collégiale Saint-Georges et président des comptes de Lorraine (3).

(1) V. ibid., p. 396-398; Mém. de Thierriat et Chron. de Rémond Messein cités par Chevrier, ibid., p. 33.
(2) V. l'acte de cession, dans Calmet, ibid., col. cccxxiv-cccxxvj.
(3) V. les pièces relatives à cette affaire, ibid., col. cccxxxvij-cccl.

Pendant qu'il faisait ainsi des tentatives, souvent malheureuses, pour acquérir de nouveaux territoires, il ne négligeait pas les mesures propres à ranimer le commerce et l'industrie dans les duchés de Lorraine et de Bar, à rétablir la sécurité sur les routes et dans les campagnes, à rendre les villes plus fortes et plus peuplées, à relever les châteaux que ses prédécesseurs avaient habités, et dans lesquels il résidait souvent lui-même; car, à cette époque, les souverains n'avaient pas coutume de tenir constamment leur cour dans la capitale de leurs états. René pava entièrement la ville de Nancy, répara ses fortifications et prescrivit d'élever trois boulevards d'une grande solidité pour couvrir la porte de la Craffe, la porte Saint-Nicolas, et un point des murailles que l'on n'indique pas (1). Ce fut aussi par ses ordres que l'on construisit le pont qui joint Malzéville à un faubourg de Nancy. Cet ouvrage, très-considérable, car le pont a plus de cent cinquante mètres de longueur, fut commencé en 1498, si l'on peut s'en rapporter à la continuation de la chronique de Lorraine (2), et fut achevé en 1500, d'après une pièce authentique conservée dans le Trésor des chartes (3). Quelques années auparavant, en 1495, le duc avait établi une belle fontaine sur la place Saint-Epvre, où « estoit la halle où tout se vendoit » (4); mais le principal embellissement que Nancy dut à René II fut le nouveau palais ducal, dont on entreprit la construction au mois de mars 1502 (5). L'ancien palais, créé par le duc Raoul et augmenté par les successeurs de ce prince, avait, comme nous l'avons dit, beaucoup souffert pendant les trois siéges que la capitale de la Lorraine avait soutenus en 1475 et 1476. Des répara-

(1) V. la continuat. de la chron. de Lorr., ibid., col. cxvj ; Calmet, Notice, t. II, col. 9.
(2) V. col. cxv.
(3) Layette *Nancy*, *I*, n° 81.
(4) V. la continuat. de la Chr., ibid.
(5) V. ibid., col. cxvj.

tions furent faites, les années suivantes, de manière à rendre le palais habitable; néanmoins, certaines portions des bâtiments étaient encore fort délabrées dix ans après, puisque, le duc ayant convoqué les Etats en 1488, le cellérier de Nancy fut forcé d'acheter trente-quatre resaux de plâtre « pour re-» mettre à point et estouper plusieurs partuis qui estoient à » la grant sale » (1). Il est impossible de déterminer d'une manière précise quelles sont les parties du palais qui furent élevées sous le règne de René II; tout ce que nous savons c'est que le duc consacra à ces ouvrages, de 1502 à 1508, une somme d'environ vingt-six mille francs, et qu'en mourant il laissa à son fils Antoine le soin d'achever la résidence ducale (2). Il avait aussi reconstruit ou réparé, sur la fin de son règne, les châteaux de Bar, Pont-à-Mousson, Gondrecourt, Lunéville, Gondreville, Condé et Neufchâteau.

Une fondation importante que le duc effectua peu de temps avant son départ pour Venise fut celle du couvent des cordeliers de Nancy; il avait eu d'abord le projet de placer ce monastère dans la rue de la Monnaie et avait même acquis, dans ce but, la maison de l'ancien argentier Jean Symier; mais ce lieu parut ensuite peu convenable, et René décida que l'église serait édifiée sur le flanc septentrional du palais, de manière à former, si l'on peut s'exprimer ainsi, le *pendant* de la collégiale Saint-Georges, qui longeait le flanc méridional. Le duc abandonna une partie de ses écuries et acheta, pour dix-huit cent soixante-seize francs, des maisons particulières, qui furent démolies, et sur l'emplacement desquelles on éleva le monastère (3). Les travaux, entrepris en 1481 (4), furent

(1) V., au Trés. des ch., le compte du cellérier de Nancy pour 1488-1489.

(2) V. Le palais ducal de Nancy, par M. H. Lepage, p. 16-27.

(3) V., au Trés. des ch., le compte du receveur-général pour 1486-1487.

(4) V. le compte du receveur-général pour 1481-1482.

poussés avec tant d'activité, que l'église fut consacrée dès l'année 1487 par Jacques d'Yvoy, évêque de Christopole et suffragant de Toul (1).

René se plut à embellir le couvent des cordeliers de Nancy; il leur offrit des vases sacrés en or et en argent et des vêtements sacerdotaux d'une certaine richesse; il garnit les fenêtres de l'église de vitraux magnifiques et remplit la bibliothèque de livres excellents; il aimait la société des religieux qui habitaient ce monastère et allait, de temps en temps, passer quelques jours de retraite au milieu d'eux; une chambre lui était spécialement destinée, et on l'appelait encore au commencement du XVII[e] siècle la chambre du roi. Le couvent renfermait ordinairement un bon nombre de religieux (quarante à cinquante), qui vivaient presque entièrement des aumônes de la famille ducale (2). La faveur dont les cordeliers jouissaient en Lorraine leur inspira l'idée d'y multiplier leurs maisons; de 1450 à 1508 on vit naître celles de Mirecourt, de Raon-l'Etape, de Briey, de Bar-le-Duc, de Rambercourt, et les couvents de femmes de Nancy (3), d'Ormes, de Dieuze, de Lunéville et de Château-Salins (4). Le duc contribua généreusement à la fondation de la plupart de ces monastères, et donna de l'argent et trois muids de sel aux chanoines de Toul pour faire célébrer un service perpétuel, le jour anniversaire de son décès, solenniser la fête de Saint-René, et réciter certaines prières en actions de grâces de la victoire remportée sur le duc de Bourgogne (5).

(1) V. le compte pour 1487-1488.

(2) Nécrologe des cordeliers cité dans le Bulletin de la société d'archéologie lorraine, t. II, p. x; Calmet, Notice, ibid., col. 40.

(3) Il s'agit du couvent des sœurs-grises bâti sur l'emplacement de l'hôpital Notre-Dame, dans le faubourg Saint-Nicolas.

(4) V. la continuat. de la Chron., col. cxij.

(5) V. Trés. des ch., Cartulaire, volume intitulé : *Fondations*, f° clix. René fit aussi quelques fondations pieuses dans l'abbaye de Clairlieu et dans la collégiale Saint-Maxe, à Bar; v. layette *Fondations*, n[os] 176 et 181.



Ces établissements, ces constructions, ces voyages, ces guerres avaient entraîné d'énormes dépenses, auxquelles il fut impossible de pourvoir avec les ressources ordinaires de l'état. Nous avons déjà dit que nos premiers ducs n'avaient d'autres revenus que ceux du domaine, une taille peu considérable levée sur les seuls sujets du prince, quelques menus droits sur le sceau des contrats, le passage des marchandises, etc. Quand des circonstances graves l'avaient exigé, les Etats-Généraux avaient voté des aides extraordinaires, mais ils s'étaient constamment refusés à établir un aide fixe et régulier. Il en fut de même pendant les premières années du règne de René II, et les Etats, assemblés dans le mois de juin 1489, accordèrent au prince un aide extraordinaire pour qu'il pût payer la dot de sa sœur Marguerite, épouse du duc d'Alençon. Ces aides avaient consisté jusqu'alors en quelques gros imposés sur chaque ménage ou conduit, sur chaque jour de terre, de pré ou de vigne; parfois dans le dixième ou le septième pot sur le vin et sur la bière vendus en détail (1). Dans cette même session de 1489, les Etats-Généraux, cédant aux sollicitations de leur souverain, et comprenant d'ailleurs que l'augmentation des dépenses prescrivait d'accroître les ressources destinées à y faire face, les Etats, disons-nous, décidèrent que le duc leverait une somme de deux francs sur chaque conduit, le fort portant le faible, et que cette redevance serait payée au plus tard le jour de la fête de saint Remy (1er octobre); mais ils voulurent que René signât des lettres dans lesquelles il reconnaîtrait que la perception de l'aide était une dérogation aux usages anciens et une pure libéralité de la part des Etats (2). Ils croyaient avoir pris les précautions nécessaires pour sauvegarder leurs priviléges ; néanmoins, les besoins qui

(1) V. Mory d'Elvange, Etats, Droits, Usages en Lorraine, p. 30.
(2) V. idem, ibid., p. 23; Rogéville, Dict. des Ordonn., t. I, p. 395; les lettres de René sont imprimées ibid., t. II, p. 142 et 143.

avaient motivé le vote de 1489 se représentèrent les années suivantes ; les commissaires du prince demandèrent de nouveaux subsides ; les Etats furent obligés d'accorder, dans chacune de leurs sessions, un aide de deux francs par conduit exigible le 1er octobre ; et soit que les trois ordres aient fini par déclarer que cette perception aurait lieu désormais d'une manière régulière, décision dont nous n'avons trouvé aucune trace dans les pièces que nous avons examinées ; soit que l'habitude, plus forte que la loi elle-même, ait fait considérer comme perpétuel un impôt levé tous les ans, l'aide dont nous parlons fut appelé l'*aide ordinaire Saint-Remy*, et nous le voyons porté sous cette désignation dans les comptes des receveurs lorrains.

L'impôt de deux francs par conduit, joint aux revenus du domaine et aux autres ressources dont le prince pouvait disposer, suffit pendant longtemps pour acquitter les dépenses ; mais il arriva que celles-ci dépassèrent les recettes, et il fallut recourir à des aides extraordinaires, que les Etats n'étaient pas souvent prêts à voter. René maria, en 1497, sa sœur Yolande à Guillaume III landgrave de Hesse (1), et, sans en avoir la preuve, nous sommes persuadé que le duc sollicita un aide extraordinaire, tant pour payer la dot d'Yolande, que pour subvenir aux frais que le mariage ne manqua pas d'entraîner.

Quoique l'aide Saint-Remy fût de deux francs par conduit, il est probable qu'on avait le choix de s'acquitter en nature ou en argent. Il y avait encore à cette époque dans la plupart des prévôtés lorraines un receveur et un cellérier. Le

(1) V. Discours des cérémonies et autres choses qui se passèrent à la conduicte de Madame Yoland de Lorraine : Et au festin de nopces d'elle et de Guillaume Landgraue de Hessen ; En l'an M. cccc. xcvij. Cette pièce, qui se trouve, au Trés. des ch., dans le registre intitulé : *Liber omnium*, fos ccexlij vo — cccxlviij ro, a été récemment publiée dans le Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine, t. I, p. 25-42.

premier touchait les deniers; le second emmagasinait les denrées apportées par les contribuables, vendait ces denrées, quand les circonstances étaient opportunes, ou en livrait quelques parties aux personnes à qui le duc accordait des gratifications (1). L'aide ordinaire n'était pas très-onéreux; on peut supposer néanmoins que la perception en fut sinon interrompue, au moins entravée, pendant les premières années du XVI[e] siècle, par une famine qui désola notre patrie. Des pluies torrentielles commencèrent à tomber au mois d'octobre 1500, durèrent presque sans interruption jusqu'au printemps et détruisirent les semailles. La récolte fut complètement perdue en 1501 et très-médiocre en 1502; il en résulta que les denrées, dont le prix avait été très-bas les années précédentes, se vendirent extrêmement cher; le resal de blé et la queue de vin, que l'on donnait en 1484 pour deux sous six deniers et douze sous onze deniers, coûtèrent quatre livres cinq sous huit deniers ou dix francs barrois. La récolte de 1503 avait à peine rétabli l'abondance, lorsqu'une contagion très-meurtrière se déclara et régna jusqu'en 1505; on prétend qu'elle enleva le tiers des habitants dans les duchés de Lorraine et de Bar (2).

Les aides ordinaires ou extraordinaires votés par les Etats-Généraux ne frappaient que la Lorraine proprement dite. Les ducs, qui désiraient restreindre autant que possible le pouvoir des Etats et du tribunal des Assises, ne voulurent jamais annexer au duché les différents territoires dont ils faisaient l'acquisition; ils eurent un soin particulier de conserver au duché de Bar toute son indépendance, et, comme leur autorité y était à peu près absolue, ils se gardèrent d'introduire dans ce pays l'institution des Etats et la juridiction des Assises. Les

(1) V. Calmet, Notice, t. I, suppl., col. 11.
(2) V. Calmet, Hist., t. II, col. 1113; v. aussi, au Trés. des ch., le compte du cellérier de Nancy pour l'année 1504-1505.

appels des jugements rendus par les tribunaux inférieurs du Barrois-mouvant étaient portés devant le parlement de Paris; dans le Barrois-non-mouvant, les appels se relevaient à la cour des Grands-Jours, qui tenait ses séances dans la ville de Saint-Mihiel, et dont les sessions n'avaient rien de fixe, ni de régulier. René publia, le 11 novembre 1497, une ordonnance qui déterminait tous les détails de la procédure à suivre tant devant les Grands-Jours, que devant les tribunaux inférieurs. Il aimait à présider lui-même les séances de la cour, et c'est dans une session qu'il promulgua l'ordonnance que nous venons de mentionner (1).

Les dernières années du règne de ce prince sont aussi stériles pour l'histoire que les premières sont remplies d'événements d'un grand intérêt, et il nous reste à peine à mentionner deux ou trois faits d'une importance plus que secondaire. On a vu que jusqu'en 1497 le duc de Lorraine avait fatigué Charles VIII de ses réclamations au sujet de la Provence et de l'Anjou; l'avènement du duc d'Orléans, qui monta sur le trône en 1498, parut au duc de Lorraine une occasion favorable pour renouveler ses demandes. Il alla trouver le roi dans la ville de Reims, assista au sacre, y représenta même le duc de Normandie (car on faisait encore figurer dans cette cérémonie les grands vassaux qui avaient cessé d'exister), suivit le monarque à Paris et fit de vives instances pour obtenir au moins une indemnité. On dit que Louis XII l'accueillit avec beaucoup de froideur, et l'appui que le duc avait autrefois prêté à Madame de Beaujeu suffit pour expliquer la conduite du roi, sans que l'on soit obligé d'admettre un récit de Wassebourg, d'après lequel l'inimitié de Louis aurait eu pour origine un soufflet qu'il aurait reçu du duc de Lorraine, peu de temps après la mort de Louis XI, et dont l'archidiacre parle « sur le rapport de son père qui y estoit ».

(1) Elle est imprimée dans Rogéville, ibid., t. I, p. 378-385.

Il est, sans doute, inutile d'ajouter que les dernières réclamations de René n'eurent pas un meilleur succès que les précédentes (1). Il fut plus heureux dans ses négociations au sujet d'Epinal. L'évêque de Metz, Henri de Lorraine, consentit à laisser la ville entre les mains de son neveu, à condition toutefois que les prélats seraient considérés comme propriétaires du haut-domaine, et que le duc et ses successeurs leur feraient hommage pour la vouerie. Le duc accomplit, en l'année 1500, cette formalité, qui tomba bientôt en désuétude (2). Il quitta vers ce temps la ville de Nancy, où il ne fit plus que de rares apparitions, quand des affaires importantes l'y rappelaient. L'ancien palais, que l'on avait à moitié démoli pour faire place au nouveau, ne pouvait plus servir d'habitation ; d'ailleurs, la vie austère que menait la duchesse Philippe avait inspiré à son mari le désir de se fixer dans un lieu où les distractions fussent moins fréquentes ; il se retira dans le château de Louppy en Barrois, où il partageait son temps entre les exercices de piété, l'administration et la chasse, pour laquelle il avait une passion véritable. Il avait déclaré une guerre d'extermination aux loups, qui étaient encore assez nombreux, et il avait l'habitude de dire qu'en tuant un de ces animaux, il sauvait quelquefois la vie à plusieurs de ses sujets (3). Le mois de novembre 1508 fut très-froid, la neige tomba de bonne heure, et les loups, ne trouvant plus aisément leur pâture, devinrent dangereux ; le duc les poursuivit plus vivement que jamais, et, dans une de ces chasses, il fut saisi, probablement après s'être beaucoup

(1) V. Chevrier, ibid., p. 30 et 31.

(2) V. le Commynes de Lenglet du Fresnoy, t. II, p. 597 et 598. Vers la même époque, René II avait été chargé d'exécuter les sentence et ban prononcés en la chambre impériale contre Hermann, comte de Linange, et Wicker, sire de Réchicourt. V., dans le cartulaire du Trés. des ch., le registre intitulé : *Empire*, f^os^ cclxx et cclxxj.

(3) Mém. de Thierriat cités par Chevrier, ibid., p. 37.

échauffé, d'un tel refroidissement qu'il jugea que sa vie était en danger. Il se fit porter dans le château de Fains, lequel était peu éloigné, et manda son épouse et ses enfants, qui arrivèrent aussitôt. Quand on connut le danger que courait le prince, on fit des prières dans toutes les églises pour obtenir la conservation d'une vie aussi précieuse ; mais ces prières ne furent pas exaucées ; le mal s'accrut rapidement, et René se prépara à la mort ; il revit le testament qu'il avait rédigé le 25 mai 1506, prodigua les plus sages conseils à ses enfants, les exhorta à respecter leur mère et leur frère aîné, à vivre dans la concorde et ne jamais oublier leur père ; il leur donna ensuite sa bénédiction, fit ses adieux aux gentilshommes qui étaient accourus près de lui et expira, le 10 décembre, à l'âge de cinquante-neuf ans (1).

C'est ici le lieu de rappeler les dispositions les plus remarquables contenues dans le testament de René II, et surtout un paragraphe qui a fourni le sujet de plusieurs écrits polémiques. Parvenu au trône grâce au principe de la non-masculinité, le fils d'Yolande ne pouvait guère songer à introduire le principe contraire dans la constitution de notre patrie. Aussi avait-il dicté, le 28 juillet 1486, un testament dans lequel il déclarait que l'enfant, soit fils, soit fille, dont sa femme Philippe de Gueldres était enceinte serait héritier universel en toutes ses terres et seigneuries, notamment au duché de Lorraine. Mais plus tard, René essaya de faire prévaloir un principe tout opposé. Le duc, qui n'avait que des fils et n'était aucunement intéressé à maintenir l'ancien droit public, inséra dans le testament de 1506 les dispositions suivantes : « ..... Instituons nostre héritier lors Anthoine nos-
» tre fils aisné esdicts nos Duchez de Lorraine et de Bar,
» avec leurs appartenances, terres et seigneuries y comprin-
» ses et enclavéez. Voulons et ordonnons qu'il y succède

(1) V. Chevrier, ibid., p. 58, 59 et 44-46.

» seul et pour le tout, sans que ses.... fréres y puissent rien
» demander ni quereller, dérogeant quant à ce à tous droicts et
» coustumes de pays faisans au contraire, esquels nos dictz
» deux Duchez entendons nommément y estre comprins le
» Marquisat de Pont et Comté de Vaudémont. Item, vou-
» lons et ordonnons que, si ledict Anthoine, nostre fils aisné,
» alloit de vie à trespas sans laisser hoirs masles de son corps
» procréez de léal mariage, en ce cas nostre fils Claude, et
» ses hoirs masles descendans de son corps en léal mariage,
» soient ses successeurs et héritiers..... Item, si ledict An-
» thoine ou Claude décédoient sans hoirs masles procréez de
» leurs corps en léal mariage, en ce cas voulons que le plus
» aisné de nos aultres fils qui ne seront en ordre sacré ou
» profès en religion, et ses hoirs masles descendans de son
» corps en léal mariage, soient ses successeurs et héritiers en
» terres et seigneuries dessusdictes; et en deffault de luy et
» de ses hoirs, l'aultre de nos fils et ses hoirs masles naturels
» et légitimes; et, en la manière que dessus, voulons nosdicts
» enfans et leurs hoirs masles succéder l'ung à l'aultre, en
» vertu et droict de substitution que nous faisons par ce pré-
» sent nostre testament; etc. (1) »

Ces dispositions ont paru tellement extraordinaires, que l'authenticité du testament a été mise en doute; on a soutenu qu'il avait été fabriqué, ou du moins interpolé, par ceux qui avaient intérêt à établir le principe de la masculinité ; et il est certain qu'au commencement du XVIIe siècle le Trésor des chartes de Lorraine ne renfermait plus l'original du testament, et que l'on eut beaucoup de peine à en découvrir une copie dans les archives de la maison de Guise. Néanmoins, nous le regardons comme parfaitement authentique, dans son ensemble et dans ses moindres détails. Sans tenir compte, en effet,

(1) Le testament de 1506 est imprimé dans Calmet, ibid., t. III, preuv., col. ccclv-ccclx.

de la pièce que possédait la maison de Guise, on voit ce testament rappelé, en 1540, dans un acte qui sera mentionné plus loin. Mais de ce que les dispositions faites par René II soient certaines, il ne s'ensuit nullement qu'elles fussent valables. La Lorraine n'était pas un de ces pays où la volonté du prince est toute puissante, et de même que le duc ne percevait aucun impôt sans le consentement des Etats, de même il ne pouvait faire aucune loi importante, et encore moins bouleverser le droit public et changer le mode de succession à la couronne, sans demander et obtenir l'assentiment des trois ordres.

Plusieurs autres articles du testament de René avaient aussi une grande importance. Le duc ordonnait que, pour éviter les guerres et les malheurs innombrables qu'avait engendrés la rivalité de la Lorraine et du Barrois, les deux duchés ne seraient plus séparés, et il disposait que le prince Antoine son fils ainé en serait reconnu seul souverain. René attribuait à son second fils, Claude tige de la maison de Guise, les vastes domaines qu'il possédait en Normandie, en Picardie, dans la Flandre et dans le Hainaut. Il réglait que son troisième fils, Jean, qui était encore très-jeune et toutefois était déjà pourvu de l'évêché de Metz, n'aurait aucune part dans la succession, et se contenterait d'une rente de trois mille francs barrois payée par ses deux frères aînés, dans le cas où il se déciderait à quitter l'état ecclésiastique. Louis, quatrième fils de René, fut également destiné à l'Eglise ; il fut postulé pour l'évêché de Verdun, le résigna en 1522 et reçut le titre de comte de Vaudémont. Enfin, François, le cinquième, eut pour partage les domaines que son pére avait acquis en Provence, et entr'autres le comté de Lambesc. Le duc confirmait l'assignation de douaire qu'il avait faite à son épouse, y joignait même la baronnie de Joinville, avec les terres qui en dépendaient, prescrivait de maintenir dans leurs emplois et pensions les serviteurs de l'état et

les officiers de la maison ducale, et chargeait de l'exécution de son testament Philippe de Gueldres, le prince Antoine, Warry de Dommartin évêque de Verdun, Hugues des Hazards, qui venait d'être élu évêque de Toul, et Hardy Tillon maître-d'hôtel. Il rappelait les différentes fondations religieuses faites par son épouse et par lui, et donnait les détails les plus précis sur les services religieux qu'il enjoignait de célébrer après sa mort, sur les aumônes que l'on devait distribuer aux pauvres, et sur le tombeau qu'il recommandait de lui élever. « Item, lit-on dans le testament, élisons la sépul- » ture de nostre corps en l'église de Monsieur sainct Fran- » çois de Nancy, au costé droit de l'autel grand, vers la mu- » raille....; et voulons que sur nostre corps soit faict un » monument de cuivre en forme platte, de haulteur seule- » ment qu'en soy engenouillant à l'encontre, l'on puisse tenir » un livre en main et reposer ses bras dessus, et sur ledict » monument la pourtraiture insculpée de nostre imaige, avec » une épitaphe aussi insculpée à l'environ. »

Le corps de René II fut exposé, pendant quatre ou cinq jours, dans la collégiale Saint-Maxe de Bar; on le mit ensuite dans un cercueil de plomb et on prit le chemin de Nancy. Le cortège, en arrivant près de la ville de Toul, rencontra les clergés séculier et régulier, les magistrats et toute la bourgeoisie, qui reçurent le corps avec de grandes marques de respect et le déposèrent dans la cathédrale, où les chanoines célébrèrent les obsèques avec beaucoup de solennité (1). Le lendemain (16 décembre), les restes du prince furent transportés dans la capitale de la Lorraine, et on les inhuma, comme il l'avait ordonné, dans l'église des Cordeliers. Ses exécuteurs testamentaires firent placer du côté de l'épître un sarcophage en bronze, conforme à la description que nous avons reproduite, et orné sur sa face antérieure de deux groupes d'anges soute-

(1) V. Benoît, Hist. de Toul, p. 603 et 604.

nant des écussons aux armes du défunt; mais ce tombeau parut trop simple, et, immédiatement au dessus, on pratiqua dans la muraille une arcade plus large que haute, dans laquelle on mit la statue de la Sainte Vierge avec l'enfant Jésus, et une autre statue représentant le duc, vêtu d'un manteau garni d'hermine, les mains jointes, et à genoux devant un prie-Dieu armorié, sur lequel reposaient un livre et la couronne ducale. Les deux piédroits sont ornés de pilastres chargés d'arabesques dans le style de la Renaissance, et au sommet de l'arcade se trouve un écusson, surmonté d'un casque et offrant les armes pleines de Lorraine, telles qu'elles étaient au commencement du XVIe siècle. Plus haut règne une galerie terminée par des pilastres, et renfermant une demi-douzaine de niches, dans lesquelles sont les statuettes de la Sainte Vierge, de l'ange Gabriel, de saint Nicolas patron de la Lorraine, de saint Jérôme, en costume de cardinal et accompagné d'un lion, de saint François d'Assise, et de l'archange saint Michel terrassant le dragon; la galerie a pour couronnement une frise remplie par quatre groupes d'anges supportant les écussons de Hongrie, de Naples, de Jérusalem et d'Aragon; l'image de Dieu le Père, tenant le globe de la main gauche et bénissant de la droite, domine le monument, qui était couvert de la plus riche décoration polychrôme; l'or, le cinabre et l'azur étaient distribués avec goût sur toute l'architecture, et les statues ainsi que les statuettes étaient peintes au naturel (1). On avait attaché au fond de l'arcade les écussons de Lorraine, de Bar et d'Anjou, et une table de marbre noir sur laquelle on lisait une épitaphe, composée de quarante vers français, que sa longueur nous empêche de reproduire (2).

(1) Toutes les peintures du tombeau ont subi une restauration de mauvais goût, le sarcophage en bronze a disparu, et de médiocres statues de la Sainte Vierge et de René II ont remplacé les anciennes statues brisées pendant la Révolution.

(2) Elle est imprimée, mais avec des fautes énormes, dans Calmet, ibid.,

Cette épitaphe fait un grand éloge du prince dont elle accompagne l'effigie, et l'éloge était juste ; car René, sans être digne d'être toujours cité comme un modèle, était cependant un prince vraiment remarquable. A une époque où la corruption était commune, il sut conserver la pureté des mœurs ; il ne laissa aucun bâtard, et l'on ne voit pas qu'il ait jamais eu de maîtresses ; ses sentiments religieux étaient purs et solides ; vers la fin de sa vie sa piété devint encore plus vive et plus tendre, grâce à l'influence de Philippe de Gueldres, dont nous raconterons bientôt la retraite dans le monastère des clarisses de Pont-à-Mousson. Nous n'avons à cet égard qu'un seul reproche à adresser à René ; c'est au sujet d'un édit rendu le 15 juin 1484, et par lequel il était défendu de publier et mettre à exécution, sans le placet du souverain, « tous mandats, mandemens, brefs, bulles, monitoires, » censures, sentences, provisions, ni aultres quelconques » expéditions apostolicques » (1). Les historiens lui ont imputé quelques actes d'une rigueur excessive, commis pendant les guerres qui remplirent la première moitié de son règne ; mais la responsabilité d'une partie au moins de ces violences doit retomber sur les lieutenants du duc de Lorraine, qui était doux et humain. Gratien d'Aguerre lui demandait, un jour, s'il fallait incendier un village dont on s'était emparé ; « Capitaine, lui répondit le Duc, quand maux voudras » faire, enquerre conseil de moy, et pas n'en feras ». Un bourguignon, prisonnier à Nancy, vint trouver le prince et représenta que depuis vingt-quatre heures il manquait de pain. « Si tu n'en eus pas hier, reprit René, c'est par ta » faute ; faloit m'en dire ; ains seroit la mienne si tu en man-

col. dcxcv et dcxcvj ; Lionnois (Hist. de Nancy, t. I, p. 113 et 114) l'a donnée d'une manière moins inexacte, mais en omettant le neuvième vers.

(1) Cette ordonnance est imprimée dans Rogéville, ibid., t. I, p. 223-225.

» quois en avant » ; et, non content de vider son escarcelle entre les mains de ce malheureux, il recommanda à ses officiers de ne plus oublier un homme qui avait passé un jour sans manger. Balthasar d'Haussonville, lisant au duc la vie de Titus par Suétone, arriva à l'endroit où il est rapporté que l'empereur, se souvenant une fois, en se mettant à table, qu'il n'avait accordé aucune faveur pendant le cours de la journée, s'écria : « Amici, diem perdidi » ; « A Dieu grâces! » Haussonville, dit alors René, n'en ai aucune perdu » (1).

On ne doit pas être étonné de le voir aimer les ouvrages des écrivains latins ; il possédait une instruction assez rare alors chez les princes, et Thierriat fait même observer que les goûts littéraires de René II étaient un objet de dédain pour beaucoup de gentilshommes (2). On ajoute qu'il avait lu plus d'une fois la Bible entière, avec les écrits des quelques commentateurs, qu'il savait plusieurs langues, et qu'il avait cultivé avec succès la philosophie et certaines branches de la théologie, sur laquelle il se plaisait à raisonner (3) ; mais son étude de prédilection était celle de la géographie ; il fut contemporain des grandes découvertes qui ouvrirent aux Européens les Indes et le nouveau monde, et il voulut contribuer lui-même aux progrès de la science. Il fit préparer par une sorte d'académie qui s'était formée à Saint-Dié la publication d'une traduction latine de Ptolémée (4), qui ne parut, il est vrai, qu'après la mort du prince (5), et il ordonna de graver, pour les placer dans ce livre, la carte hydrographique que l'on attribue à Christophe Colomb, et la première carte de Lorraine

(1) Chron. de Rémond Messein citée par Chevrier, ibid., p. 42 et 43.

(2) V. idem, ibid., p. 40.

(3) V. Le recueil ou croniques des hystoires des royaulmes daustrasie, par Champier, liv. 3, part. 2de, ch. 12.

(4) Cette traduction était due à Jacques Angelo de Florence, mais les académiciens de Saint-Dié la corrigèrent d'après un manuscrit du texte grec, que leur avait envoyé Jean-François Pic de la Mirandole.

(5) Elle fut imprimée à Strasbourg, en 1513, par Jean Schott.

que l'on eût encore dressée (1). Son goût pour la géographie était tellement connu, que le célèbre navigateur Améric Vespuce, qui avait fréquenté avec René l'école du grammairien Georges-Antoine Vespuce, dédia à son ancien condisciple la relation de ses voyages, dont une imprimerie récemment établie à Saint-Dié donna deux éditions dans le courant de l'année 1507 (2). Ces faits prouvent que le duc était un des souverains de son temps les plus portés à cultiver et à favoriser les sciences et les lettres, et nous verrons, dans un des chapitres suivants, que cet exemple et cette protection ne furent pas inutiles, et que la Lorraine compta, sous les règnes de René II et d'Antoine, quelques hommes distingués comme poètes, comme historiens et comme érudits.

(1) Du moins on n'en connaît pas de plus ancienne.

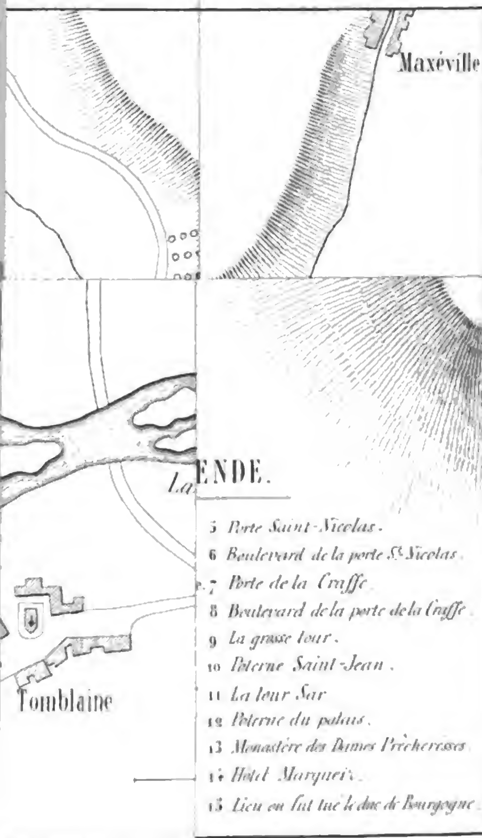
(2) M. Beaupré les a décrites avec beaucoup d'exactitude dans ses Recherches historiques et bibliographiques sur les commencements de l'imprimerie en Lorraine, et sur ses progrès jusqu'à la fin du XVII[e] siècle, p. 69-92. M. Alex. de Humboldt en parle aussi dans son Examen critique de l'histoire de la géographie du nouveau continent, et des progrès de l'astronomie nautique aux XV[e] et XVI[e] siècles.

FIN DU TOME TROISIÈME.

TABLE DES CHAPITRES

CONTENUS DANS LE TOME TROISIÈME.

TAILLE DI


Maxéville
La
Tomblaine
ENDE.
5 Porte Saint-Nicolas.
6 Boulevard de la porte St Nicolas.
7 Porte de la Craffe.
8 Boulevard de la porte de la Craffe.
9 La grosse tour.
10 Poterne Saint-Jean.
11 La tour Sar
12 Poterne du palais.
13 Monastère des Dames Prêcheresses
14 Hôtel Marqueix.
15 Lieu où fut tué le duc de Bourgogne.

HISTOIRE

DE LORRAINE.



TOME QUATRIÈME.

Nancy, imprimerie de Vagner, rue du Manége, 3.

HISTOIRE

DE

LORRAINE,

PAR AUG. DIGOT,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE STANISLAS.

Et pius est patriæ facta referre labor.
OVIDE.

TOME QUATRIÈME.

NANCY.

VAGNER, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
RUE DU MANÉGE, 3.

MDCCCLVI.

LIVRE SIXIÈME.



CHAPITRE II.

ANTOINE (1508-1544).



Les dispositions du testament de René II, que nous avons rapportées vers la fin du chapitre précédent, ne laissaient rien à désirer sous le rapport de la précision et de la clarté, et on est tout naturellement porté à croire que ces dispositions furent exécutées aussitôt après la mort du testateur. Cependant les choses ne se passèrent pas ainsi, et plusieurs clauses, surtout le paragraphe qui déférait la régence à Philippe de Gueldres, excitèrent de tels murmures parmi la noblesse, que les conseillers de Philippe l'engagèrent à convoquer les Etats, et à leur demander la ratification de l'acte sur lequel reposaient ses droits. La duchesse se rendit à l'avis de ses conseillers et décida que les trois ordres se réuniraient à Nancy le 13 février 1509 ; et de plus, comme les principaux articles du testament concernaient le duché de Bar aussi bien que la Lorraine, la noblesse, le clergé et le tiers-état du Barrois furent invités à se trouver à Nancy pour prendre part aux délibérations. La session eut lieu dans une vaste salle du palais ducal, que l'on nomma plus tard la salle des cerfs, parce que

ses murailles furent ornées des bois de ces animaux que les princes tuaient dans leurs chasses. Cette salle, ou pour mieux dire cette galerie, régnait, au premier étage du palais, depuis l'ancien escalier jusqu'à la collégiale Saint-Georges, et Bellange en décora les murailles de peintures admirables. Comme l'affaire qui motivait la réunion des trois ordres était fort grave, la duchesse voulut présider la séance d'ouverture, et la cérémonie eut quelque chose d'imposant. Les murailles étaient complètement tendues de noir, et le pavé couvert de tapis de la même couleur ; à l'extrémité méridionale de la galerie s'élevait une estrade longue de vingt pieds, large de seize et haute de cinq, sur laquelle on arrivait par huit degrés. Le trône, placé sur l'estrade, était surmonté d'un dais en velours noir, et aux côtés du trône on voyait deux siéges plus simples pour le jeune duc et pour son frère puîné, Claude comte de Guise. Les maréchaux de Lorraine et de Barrois, le grand-maître de l'hôtel, les sénéchaux de Lorraine et de Bar, le grand-écuyer et le garde du sceau occupaient des pliants rangés, à droite et à gauche, sur les degrés ; plus bas se trouvaient le roi et les hérauts d'armes, ainsi que le capitaine des gardes ; enfin, au pied même des degrés se tenaient les huissiers de la chambre, un genou sur le sol. Une immense banquette, drapée de noir et disposée sur le côté oriental de la galerie, était destinée aux prélats, aux nobles et aux députés de la Lorraine ; vis-à-vis une banquette semblable était préparée pour les prélats, les gentilshommes et les députés du Barrois. Derrière ces banquettes, on en avait établi deux autres, sur lesquelles s'assirent les baillis, et sans doute les prévôts, des duchés de Lorraine et de Bar. Chacun se rendit dans la galerie vers huit heures du matin, et aussitôt après on vit entrer la duchesse douairière, accompagnée de ses deux fils aînés, et précédée de tous les officiers de la couronne. Quand Philippe de Gueldres eut pris place sur le trône, un commissaire ducal lut une

harangue, dans laquelle il pria les Etats d'approuver la disposition du testament de René qui accordait la régence à Philippe, et de voter un aide de trois florins par conduit, à titre de joyeux avènement. Les trois ordres tinrent une seconde séance dans l'après-midi, votèrent l'aide, mais déclarèrent que le duc Antoine « estoit constitué à aage com-
» pétent, et suffisamment qualifié pour estre hors de tutelle,
» curatelle et mainbournie, et par les.... Sieurs des Estats
» furent déléguez et commis aulcuns Seigneurs d'entre eux
» pour dire et référer à très-haute et puissante Dame Ma-
» dame Philippe de Gueldres..... ladicte délibération ». Un notaire, que l'on appela sur-le-champ, dressa le procès-verbal de la séance, et Nicolas comte de Salm, suivi de plusieurs gentilshommes, fut introduit dans l'appartement de la duchesse et lui communiqua la résolution des Etats. Philippe ayant répondu qu'elle donnait son agrément à ce que l'on avait décidé, et les délégués étant rentrés dans la galerie, la duchesse y revint, peu d'instants après, avec le même cortége que la première fois, et « Révérend Père en Dieu, Monsei-
» gneur Hugues des Hazards, Evesque et Comte de Toul, de
» l'ordonnance de ladicte Dame, parlant auxdicts Seigneurs
» des Estats, dit et proposa hautement et publicquement les
» paroles qui s'ensuivent, et semblablement : En effect, Mes-
» sieurs, vous avez faict dire et remonstrer à la Reine nostre
» souveraine Dame, qui cy est, par vos députez et commis,
» que tous ensemble trouvez par vos Lois et Coustumes
» Monseigneur de Calabre estre hors de minorité, en aage
» compétent, et suffisamment qualifié pour estre hors de tu-
» telle et mainbournie ; et pour ce que la Reine a tousjours
» dict qu'en toute chose elle se veut gouverner et conduire
» par vos bons conseils et advis, puisque ainsi est que l'avez
» ainsi dict et déclaré, elle consent franchement et libérale-
» ment que ainsi se fasse ; et quant à elle, elle se met hors
» de sa mainbournie et curatelle, et..... vous présente (son

» fils aîné) pour votre Duc, Prince et souverain Seigneur, » vous priant et requérant que luy soyez bons et loyaulx et » obéissans, ainsi que vous avez esté au feu bon Roy son » père ; que Dieu pardonne ! Sur quoy ledict Seigneur Eves- » que leur demanda si ainsi estoit comme dessus, et si de » leur part, et en tant qu'à eux appartenoit, ils le mettoient » hors de ladicte tutelle et mainbournie, et s'ils le tenoient » pour leur Prince et Duc desdicts deux Duchez. A quoy ré- » pondirent qu'ouy. » La session des Etats pouvait être considérée comme terminée après cette réponse, puisque l'affaire qui avait déterminé leur convocation était réglée d'un commun accord ; mais la duchesse douairière et l'évêque de Toul leur posèrent une nouvelle question. A l'ouverture de la séance du matin, on avait donné aux Etats une lecture plus ou moins rapide, plus ou moins complète du testament de René II, afin de les mettre à même d'apprécier la disposition de ce testament qui concernait la régence. Il est bien possible qu'au milieu de la préoccupation générale, et grâce à la rédaction assez obscure de certains passages, le paragraphe relatif à la masculinité n'ait pas frappé l'attention des membres des Etats. Aussi, lorsque l'évêque « leur demanda s'ils tenoient le testa- » ment qu'ils avoient ouy lire du feu Roy (que Dieu par- » donne !) bon et valable, et s'ils le vouloient tenir et garder » en tous ses poincts, mesme touchant l'union des deux Du- » chez de Lorraine et de Bar, selon la disposition que ledict » feu Roy en avoit faict et ordonné par son testament ,..... » pareillement répondirent qu'ouy » (1).

On a voulu voir dans leur réponse une reconnaissance du principe de la masculinité, mais nous ne partageons pas cette manière de voir. Peut-on même affirmer que la disposition relative à ce point a été communiquée aux Etats? On les inter-

(1) V. le procès-verbal de la séance, dans Calmet, Hist., t. III, preuv., col. ccclx-ccclxij ; v. aussi le même ouv., t. II, col. 1131-1133.

roge à l'improviste, sans entrer dans aucun détail sur ce qu'on les prie de sanctionner et de garantir, et en ayant soin de ne mentionner, de ne rappeler que le passage du testament concernant la réunion perpétuelle des duchés de Lorraine et de Bar. La question du prélat n'est suivie d'aucune délibération ; les membres des Etats font une réponse générale, qui ne porte sur aucun article en particulier, et il est impossible d'admettre qu'ils aient entendu abroger de la sorte un des points les plus importants de la constitution. Au reste, et en l'absence de tout document positif, le meilleur, le seul moyen peut-être de savoir comment il faut apprécier le vote des états est de rechercher quelle idée le duc Antoine attachait lui-même à ce vote. C'est son ministre qui vient de requérir l'approbation du testament de René II, et si le prince a l'intention d'implanter la loi salique dans notre pays, il doit agir en conséquence et ne plus tenir compte des droits des femmes. Or, nous verrons plus loin qu'il se comporta absolument comme si René II n'eût jamais inséré dans son testament la clause dont nous examinons la valeur.

Dès que la séance fut levée, c'est-à-dire vers quatre heures, Antoine annonça qu'il allait prêter le serment que l'on exigeait des ducs de Lorraine depuis le règne d'Isabelle. Il sortit de son palais par la poterne dont nous avons déjà parlé, et, « monté sur un cheval grison, bien et noblement accom-
» paigné de plusieurs seigneurs et gentilzhommes du pays et
» de sa maison », vint « on lieu et plaice près des buttes
» des arbalestriers, devant la porte..... Sainct-Nicolas », où l'attendaient « Messieurs les vénérables chanoines et per-
» sonnes du Collège et Chappitre de l'église monsieur sainct
» George dudict Nancy, revestus en habits et ornemens d'é-
» glise, lesquelz, avec grant nombre de seigneurs, abbez,
» prélatz et aultres gens d'église y assistans, estoient illecques
» venus en procession au devant d'icelluy seigneur, ayans la
» croix précédant et portans révéremment le cuyssot mon-

» sieur sainct George, pour le recueillir et recevoir à son » entrée dudict Nancy ». Antoine mit pied à terre et baisa respectueusement la croix et la châsse qui lui furent présentées par Christophe du Bouley, évêque de Christopole et suffragant de Toul. Le cortége gagna la porte Saint-Nicolas, devant laquelle Antoine mit pied à terre une seconde fois et abandonna, selon l'usage, aux chanoines de la collégiale son cheval, « sur lequel.... monta vénérable personne messire » Mengin Dandernay, chanoine en ladicte église, habitué en » ses ornemens d'église, et l'amena publicquement, véant » tout le peuple illecques assemblé ».

Le duc prêta alors serment de respecter les libertés et les priviléges du clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie. On se dirigea ensuite processionnellement, et au chant du *Veni Creator,* vers la collégiale Saint-Georges, « et ledict seigneur » duc, venu devant le grant autel, se mit à deux genoulx, » faisant sa salutation au précieux corps de nostre seigneur » Jésuscrist, contenu en l'hostie sacrée posée sur ledict autel, » avec le sainct canon et plusieurs dignes relicques et sanc- » tuaires dont ledict autel estoit chargé. Auprès duquel autel » estoit révérend père en Dieu monseigneur Hugues des Ha- » zars, évesque et conte de Toul et prévost de ladicte église » Sainct-George, revestu comme il appartenoit, attendant » l'arrivée dudict seigneur Duc pour garder les solemnitez et » cérémonies requises en tel cas. Et après les suffrages et » oraisons accoustuméez à la réception des princes, dictes par » ledict seigneur suffragant, iceluy seigneur évesque de » Toul,.... adressant ses paroles audict seigneur Duc, dist et » proposa publicquement et à haulte voix que, selon la fon- » dation d'icelle église Sainct-George, messeigneurs les ducz » de Lorrainne, à leur première venue et entrée audict Nancy, » sont tenus de jurer et faire serment solemnel sur le pré- » cieux corps de nostre seigneur Jésuscrist et saint sacrement » de l'autel, par le sainct canon, les sainctes Evangiles, par

» les sainctes relicques qui là estoient, et par leur part de
» paradis, qu'ilz tiendront et garderont bonnement et loyale-
» ment, touttc leur vie durant, et feront tenir et garder par
» leurs officiers et subjects, les franchises, libertez et previ-
» léges de ladicte église Sainct-George, et touttes les person-
» nes d'icelle présentes et advenir, selon ladicte fondation,
» demandant pour ce ledict seigneur évesque et prévost
» audict seigneur Duc si c'estoit son plaisir d'ainsy le faire et
» jurer. A quoy ledict seigneur Duc respondit : Ouy, très-
» voluntiers. Et de faict ainsy le promit et jura solemnelle-
» ment et publicquement devant tous les assistans. Et inconti-
» nent ledict serment faict, en ensuivant les poins d'icelle fon-
» dation de l'église, ledict seigneur évesque et prévost, en
» toutte révérence deue et requise, reprint d'iceluy seigneur
» Duc Anthoine de main et de bouche tout le temporel de
» ladicte église Saint-George, promettant d'en faire les de-
» voirs y appartenans ; à quoy ledict seigneur Duc le receut
» bénignement avec le baisier de paix, ainsy qu'il est accous-
» tumé, et, ce faict, chascun se départit. » Après cette cérémonie, dont nous avons transcrit presqu'en entier le procès-verbal afin de faire bien connaître tous les détails de l'entrée des ducs, Antoine se retira dans son palais, et la journée se termina par un banquet somptueux (1).

Malgré sa jeunesse, le duc employa les premières semaines de son règne à se mettre au courant de l'administration. Il ne tarda pas à s'apercevoir que les finances étaient fort obérées, et que l'aide de trois florins par conduit, que les états venaient d'accorder, ne suffirait pas pour couvrir les dépenses faites et pourvoir à celles que l'on prévoyait. Comme on attend ordinairement de grands avantages à l'avénement d'un

(1) M. Henri Lepage a publié le procès-verbal de l'entrée d'Antoine, à la suite de son ouvrage sur la collégiale Saint-Georges ; v. Bulletin de la société d'archéologie lorraine, t. I, p. xxxv-xxxviij ; v. aussi la continuation de la chron. de Lorr., dans Calmet, ibid., t. III, preuv., col. cxvij.

prince, et que les sujets paient de meilleure grâce, les conseillers d'Antoine furent d'avis de convoquer immédiatement les Etats de la Lorraine et ceux du Barrois et de leur demander une seconde libéralité. Les Etats de Lorraine, réunis à Nancy, au mois de mars, votèrent un aide dont on ne connaît pas l'importance (1) ; ceux du Barrois, assemblés dans la ville de Bar, le 26 du même mois, autorisèrent la levée de trente gros sur chaque conduit, et, chose extraordinaire, Antoine donna, dans cette occasion, des lettres de non-préjudice (2), quoique les ducs prétendissent posséder un pouvoir à peu près absolu dans le duché de Bar, ou du moins dans les cantons situés à l'orient de la Meuse, et bien que l'on conservât et que l'on garde encore, dans le Trésor des chartes, une liasse de vingt-neuf pièces établissant que, pendant le XV[e] siècle, ces princes avaient le droit de lever des aides sans convoquer les Etats du Barrois (3).

Il paraît que le prince fit quelque séjour dans la capitale de ce duché, afin, sans doute, d'obtenir plus facilement les subsides qu'il demandait ; il se rendit aussi dans la ville de Toul et fut reçu dans la cathédrale par l'évêque, le clergé et la bourgeoisie. Antoine s'agenouilla devant le grand-autel, sur lequel on avait exposé les reliques qui appartenaient à cette église, et il jura, les mains placées sur le canon de la messe, de respecter les droits et les libertés des bourgeois, de défendre ces derniers, dans toutes les circonstances, et d'observer les clauses des différentes conventions qu'ils avaient conclues avec ses prédécesseurs. Le maître-échevin posa ensuite ses mains sur le canon et promit, au nom des habitants, de ne jamais enfreindre les traités qui les liaient au duc de Lorraine (4).

(1) V. Mory d'Elvange, Etats, Droits, Usages en Lorraine, p. 30.
(2) V. Trésor des chartes, layette *Etats-Généraux, II*, n° 33 D.
(3) V. Layette *Etats-Généraux du Duché de Bar*, n° 11.
(4) V. Calmet, ibid., t. II, col. 1233.

Antoine ne resta que peu de temps dans ses états. René II, cédant à des considérations qui nous sont inconnues, avait fait élever son fils aîné à la cour de Louis XII ; ce qui était une imprudence ; car la position de la Lorraine l'exposait à se trouver en guerre avec la France, et, en lui livrant l'héritier de la couronne, René lui remettait un otage précieux et se condamnait, en quelque sorte, à suivre aveuglément les volontés de son puissant voisin. Ce parti avait encore d'autres inconvénients, notamment celui d'inspirer à un jeune prince, habitué aux plaisirs d'une cour fastueuse, un éloignement fâcheux pour son duché, dans lequel il ne pouvait espérer de rencontrer les mêmes délassements.

Antoine était à peine âgé de sept ou huit ans lorsque son père l'avait confié au roi, qui lui donna successivement pour gouverneurs Erard de Dommartin, bailli de Vosge, et Louis de Stainville, sénéchal de Barrois. Louis XII le prit en amitié et l'emmena en Italie, lorsqu'une armée française franchit les Alpes pour réduire les Génois, qui avaient rétabli chez eux le régime républicain (1). Ce fut encore pour suivre le roi, dans une expédition en Italie, que le duc de Lorraine quitta ses Etats au commencement du mois de mars 1509. Avant de partir, il prit les mesures nécessaires pour assurer la tranquillité de ses duchés ; il créa un conseil de gouvernement, dont il donna la présidence à Philippe de Gueldres (2) ; et, comme cette princesse n'avait pas beaucoup d'expérience en matière d'administration, son fils lui adjoignit l'évêque de Toul Hugues des Hazards, dans les lumières duquel il avait toute confiance, et qu'il confirma dans les fonctions de président des comptes de Lorraine (3).

Le duc arriva en Italie vers le milieu du mois d'avril et

(1) V. Champier, Le recueil ou croniques des hystoires des royaulmes daustrasie, etc., liv. 3, part. 3e, chap. 2.
(2) V. Mémoires de Thierriat, règne d'Antoine, dans le recueil cité.
(3) V. Layette *Etats-Généraux*, *I*, n° 4.

assista, le 14 mai, à la bataille d'Agnadel, dans laquelle les Français défirent les Vénitiens. On dit qu'il y fit remarquer son courage. Il commandait un escadron formé de quarante gentilshommes lorrains qui l'avaient accompagné, et parmi lesquels on distinguait le sénéchal Louis de Stainville, dont nous avons parlé, Philbert ou Philibert du Châtelet, Simon d'Haussonville, Jacques du Châtelet, François de Dommartin, Antoine de Stainville, Elophe et René de Beauvau, Gérard et Antoine de Savigny, Ferri et Jacques de Germiny, Nicolas de Raigecourt, Ferri de Ludres et le rhingrave de Salm. Tous ces gentilshommes portaient des cottes d'armes, aux couleurs du prince : jaune, blanc et bleu ; les cottes d'armes étaient *semées* de croix de Jérusalem, et les housses des chevaux étaient ornées de croix de Lorraine (1).

Antoine demeura en Italie jusqu'en 1510 ; il revint avec le roi, lui fit ses adieux dans la ville de Lyon et reprit le chemin de ses états. Ayant su que Philippe de Gueldres se trouvait dans la capitale du Barrois, il s'y rendit et vint ensuite en Lorraine, où sa présence n'était pas inutile, car le jeune comte de Guise avait manifesté des prétentions de nature à inquiéter le duc. « M. de Guise, qu'estoit frère de Monsei-
» gneur, quoique n'eust encore que sa quatorzième année,
» voulut à tout meshuy, dit Thierriat, estre en conseil de
» régence, dont faisoit grand ourvari ; mais ce n'eut de
» suite (2). »

Après s'être arrêté à Nancy, où la noblesse lorraine s'était réunie pour le féliciter sur son heureux retour, et sur la part glorieuse qu'il avait prise à la bataille d'Agnadel, Antoine alla en pèlerinage à Saint-Nicolas-de-Port, dans le but d'y remercier Dieu et le saint évêque de Myre. Au mois de mars 1511, il fit son entrée publique dans la ville de Pont-à-

(1) V. Champier, ibid., ch. 4.
(2) V. Mémoires, ibid.

Mousson et visita ensuite Saint-Mihiel, où il convoqua et présida la cour des Grands-Jours. La session dura cinq jours, et Bournon prétend que l'on y jugea huit cents causes ; ce qui lui fait dire, avec plus ou moins d'exactitude : « et certes, » oncques ne vit-on injustice en si grande démeslée » (1).

Vers la même époque, le duc, soit pour augmenter la splendeur de sa maison, soit afin de pourvoir à la sûreté de sa personne, créa une compagnie de gardes du corps. Elle ne fut d'abord composée que de vingt-quatre hommes, mais on l'augmenta plus tard, et elle devint le noyau du corps des arquebusiers à cheval (2). Quelques-uns des prédécesseurs d'Antoine avaient eu des gardes comme lui ; mais il parait que plusieurs de ces compagnies n'eurent qu'une existence temporaire. Il y avait cependant encore des gardes au moment de la mort de René, et ils furent conservés par son fils, car leur capitaine figura dans la cérémonie qui eut lieu pour l'ouverture des Etats-Généraux assemblés le 13 février 1509, et au baptême du prince Nicolas en 1524.

Le duc resta en Lorraine jusqu'au mois de janvier 1515, et l'on sait peu de choses sur cette partie de son règne. Il s'absenta alors de nouveau pour assister au sacre du roi François Ier, qui venait de succéder à Louis XII. Le prince lorrain y figura le duc de Normandie, un des douze pairs, rôle que René II avait rempli, en 1498, au sacre du roi défunt. Le prélat officiant, Robert de Lénoncourt archevêque de Reims, conseilla au duc de Lorraine de solliciter la main de Renée de Bourbon, fille de Gilbert comte de Montpensier et de Claire de Gonzague, et sœur du fameux connétable de Bourbon, qui fut tué devant Rome. Antoine suivit cet avis (3) ;

(1) V. Coupures, règne d'Antoine, dans le recueil cité. Il paraît que la cour des Grands-Jours ne s'était pas réunie depuis quatorze ans, ce qui rend compte de l'*arriéré* signalé par Bournon.

(2) V. Chevrier, Hist. de Lorr., t. IV, p. 60.

(3) Chron. de Rémond Messein citée par Chevrier, ibid., p. 62.

les propositions de mariage furent agréées, et, le 16 mars, Anne de France, duchesse de Bourbon et d'Auvergne (1), et le connétable, représentant Renée de Bourbon, comparurent, ainsi que le jeune duc, devant Claude Martin et Jean Augirart, notaires au Châtelet, et réglèrent les « traitiez, accords, » promesses et convenances » concernant le mariage projeté. Le connétable devait verser pour la dot de sa sœur une somme de cent vingt mille livres tournois, dont trente mille livres avant l'expiration de l'année, et le reste par annuités de dix mille livres chacune ; et pour sûreté de ces paiements, il engageait la seigneurie de Montaigu, dont il autorisait le duc à saisir les revenus, en cas de retard. Antoine, de son côté, stipulait en faveur de Renée un douaire de sept mille livres tournois de rente, assis sur les domaines d'Einville et de Gondrecourt. Les dispositions relatives à la restitution éventuelle de la dot, et au prélèvement par Renée de la quatrième partie des meubles et des conquets, sont trop peu intéressantes pour être rapportées ici (2). Le mariage fut célébré au château d'Amboise le 26 juin suivant. François Ier y assista, avec toute sa cour, et donna un des tournois les plus magnifiques que l'on eût vus depuis longtemps. Le roi était rempli d'ambition ; il formait sans cesse des projets de conquêtes et ne négligeait aucune occasion de s'attacher le duc de Lorraine, dont le concours n'était pas à dédaigner. Antoine, qui avait peu d'expérience, et que son union avec une princesse française disposait à écouter les discours du roi, commit la faute, qu'il comprit et répara plus tard, de se lier à la France d'une manière étroite et de s'éloigner de l'Allemagne, dont ses intérêts bien entendus lui commandaient, au contraire, de rechercher l'alliance.

(1) Anne dame de Beaujeu, fille de Louis XI et belle-mère du connétable.

(2) V. le contrat, dans Hugo, Traité hist. et crit. sur l'origine et la généalogie de la maison de Lorraine, p. ccxxviij-ccxxxvj.

Les fêtes du mariage étaient à peine terminées lorsque François Ier se mit en route pour tenter la conquête du duché de Milan, occupé par une armée suisse qui voulait conserver ce pays à Maximilien Sforce. Le duc de Lorraine accompagna le roi, sans être arrêté par cette considération qu'il allait combattre les enfants des anciens alliés de son père, de ces amis généreux qui avaient vaincu Charles-le-Téméraire et replacé René II sur le trône. On sait que le roi remporta une victoire décisive à Marignan. Antoine montra autant de bravoure que sur le champ de bataille d'Agnadel, et son frère Claude, qui venait aussi de s'allier à la famille royale en épousant une cousine de François Ier : Antoinette de Bourbon, fille de François comte de Vendôme, Claude, disons-nous, faillit trouver la mort au milieu des bataillons suisses. Il commandait, malgré sa jeunesse, un corps de troupes allemandes que son oncle maternel le duc de Gueldres avait mis au service de la France ; ces soldats furent enfoncés par les Suisses, et Claude, renversé de cheval et abandonné, aurait infailliblement péri, si son écuyer (il s'appelait Adam, et l'histoire doit conserver son nom) ne s'était couché sur lui et ne lui eût sauvé la vie au prix de la sienne. Quand on retrouva Claude après la bataille, il était couvert de vingt-deux blessures ou contusions et à moitié enseveli sous un monceau de morts ; on le porta dans la tente de son frère, et les soins des chirurgiens parvinrent à lui rendre la santé.

Le duc de Lorraine, après avoir suivi à Bologne le roi qui devait avoir une entrevue avec le pape Léon X, revint en France et rejoignit son épouse dans la cité de Lyon. Ils prirent ensemble la route de leurs états et se rendirent à Bar-le-Duc, où ils arrivèrent le 20 avril 1516. Philippe de Gueldres les y accueillit, et la ville leur fit une réception splendide et offrit un présent à la nouvelle duchesse. Antoine y demeura jusqu'au 23 et se dirigea à pied vers Saint-Nicolas-

de-Port, où il voulait, comme après la bataille d'Agnadel, remercier Dieu des grâces qu'il avait obtenues. Les bourgeois de Saint-Nicolas accoururent au devant du prince, le conduisirent à l'église et lui présentèrent des mets de toute espèce, de l'hypocras, du vin de Bourgogne et du vin du Rhin. Il sortit du bourg le même jour (28 avril) et rencontra près de la Neuveville une partie de la noblesse, qui l'escorta jusqu'à son palais de Nancy, où il fit son entrée au bruit de l'artillerie placée sur les remparts (1).

Pendant ce temps, Renée de Bourbon était partie de Bar avec une suite nombreuse. Elle arriva dans le village de Laxou, qui était autrefois traversé par le chemin de Toul, au moment même où son mari approchait de Nancy. Le continuateur de la chronique de Lorraine raconte, avec un soin qui nous porte à croire qu'il habitait ce lieu, la réception cordiale et rustique qu'y rencontra la duchesse. « Tous hommes » et femmes, dit-il, jeunes fils, jeunes filles, tous luy allirent » au devant; tous la menèrent à Laixou, toutes jeunes femmes » et filles chantans joyeusement; audict Laixou furent prépa- » réez trois ou quatre maisons des plus belles, et force losges » de mayes (de verdure), et là feirent descendre Madame et » toutes les aultres dames et damoiselles toutes femmes du- » dict Laixou; luy fut apporté force tartes, pommes, poires, » vin rouge et cléret, et là feirent la bonne chière. Elle de- » meura là jusques vers les six heures », et se disposa à gagner Nancy (2). Les habitants de la capitale n'avaient rien négligé pour donner à leur souveraine des preuves de

(1) Le comte de Guise vint aussi en pèlerinage à Saint-Nicolas pour y remercier Dieu et l'évêque de Myre; il visita également l'église Sainte-Barbe, près de Metz, et se présenta dans ces deux sanctuaires couvert de l'armure à moitié brisée qu'il avait portée à Marignan. Il fit placer dans l'église de Saint-Nicolas sa propre statue dans l'attitude de l'adoration. Cette statue existait encore au siècle dernier. V. Calmet, ibid., col. 1140.

(2) On voit encore dans l'église de Laxou les débris d'un vitrail du

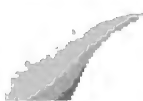
leur dévouement, et Thierriat rapporte que l'on prescrivit « qu'en les rues où icelle devoit passer fussent les pavez mis » à poinct; ce que n'avait-on faict quarante ans en avant » (1).

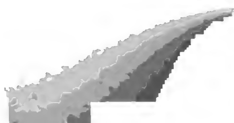
« Nancy, toute l'Eglise premier, pourtant le cuisseau » Monsieur sainct George, allirent au devant (de la duchesse) » hors des portes Sainct-Nicolas; tous les petits clercs tous » en serpelis blancs; à chascun une verge en la main, au » bout un escusson aux armes de Lorraine; après, toute la » seigneurie; après, les enfans de Nancy, en nombre de six » cens; les uns vestus de blanc, grands plumaiges sur leur » teste; les autres vestus de noir, et tous pourtans armes; les » uns espées nuës, les aultres picques, les autres hallebardes; » avec six ou sept gros tabourins, tous allirent au devant » jusques près de ladicte Laixou, excepté ceulx de l'Eglise, » en (la) quelle restoit le Souffragant (de Toul), et sept ou huit » Abbez portans la crousse, avec tous chanoynes et aultres » prestres. Ceulx des boullewarts à grands coups d'artilleries » à puissance tiroient. La dicte Dame venant près de la porte, » le Souffragant meist hors le cuissal Monsieur sainct Geor- » ges et le donna à baiser à Madame. Les chantres estoient » auprès de ladicte porte sur un eschaffau, vestus de deux » couleurs : pers et verte » ; l'un d'entr'eux complimenta Renée de Bourbon, et le chœur chanta ensuite un couplet; compliment et couplet que nous reproduisons comme *spécimen* de la poésie officielle au XVI[e] siècle. On verra, en les lisant, que s'il n'y a pas eu progrès depuis cette époque, au moins la décadence n'est pas fort sensible.

« Très-haulte souveraine Princesse,
» De Lorraine et de Bar Duchesse,
» Bien soyez venue à Nancy.

XVI[e] siècle, qui doit avoir été donné par la duchesse comme souvenir de cette réception. Il représente saint René, patron de la princesse, avec un encadrement *semé* de croix de Lorraine.

(1) V. Mémoires, ibid.





» Dame, de Vaudémont Comtesse
» Ensemble toute la noblesse
» De bon cœur vous salue aussy.

» Dame triomphante, magnificque,
» Vaisseau rempli de prudence,
» De Bourbon, Maison autenticque ,
» Issue de couronne de France,
» De nos cœurs vous faisons offrance,
» Combien que soyons gens pers-verts ;
» Et pour vous faire obéyssance,
» Tous nos trésors vous sont ouverts.

» Doulceur longuement désirée
» En ce bon pays de Lorraine,
» Où perles et mines sont trouvéez,
» Sallines et choses souveraines,
» Vostre plaisir soit d'estre humaine
» A vos obéyssans subjects ;
» Car pour vous, soyez en certaine,
» Tous nos trésors vous sont ouverts.

» Sy, gros lorrains, parlons par vers
» Tenans forme de rétoricque,
» Loyaux sommes, et non pervers,
» Et qui nous poinct (1) très-fort se picque.
» Dame, nostre voulloir s'applicque
» A vous servir sans nul travers,
» Et, pour descouvrir la musicque,
» Tous nos trésors vous sont ouverts.

» Princesse, s'il vous plaist, ouyrez,
» Ici présens vostre noblesse,
» La chanson, puis vous marcherez.

(1) Et qui nous attaque très-fort se pique. C'est une version de la devise de Nancy : Qui s'y frotte s'y pique, ou *Non inultus premor*.

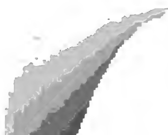
CHANSON.

» Vive le Duc et la Duchesse
» Dame Renée de Bourbon,
» La souveraine Princesse
» De Lorraine, le pays bon !
» Vive le Duc et la Duchesse
» De Lorraine le pays bon,
» Dame Renée de Bourbon ! »

Après avoir essuyé cette tirade et ce couplet, bien indignes des beaux esprits qui brillaient à la cour de France, la duchesse prit place sous un dais. Il était porté par quatre gentilshommes, et *semé* de chardons (1) qui sont depuis longtemps les armes de Nancy. On la conduisit en triomphe au palais, où elle fut reçue par Antoine, et où l'on offrit aux prélats et aux nobles un festin splendide.

Le continuateur de la Chronique, auquel nous avons emprunté les détails qui précèdent (2), termine son curieux récit en exprimant le vœu de voir le duc père d'une nombreuse postérité. Ce souhait, qui était probablement celui de tous les Lorrains, fut accompli, et Renée de Bourbon donna à son mari six enfants, dont trois, nommés Jean, Antoine et Isabelle, moururent avant d'être sortis de l'enfance. Les trois autres : François, Anne et Nicolas, survécurent à leurs parents, et nous en parlerons souvent dans la suite de cet ouvrage. L'aîné de tous, le prince François, naquit à Nancy, le 23 août 1517. Le roi de France, qui venait de choisir le duc pour second parrain du dauphin, consentit à être lui-même le parrain du fils d'Antoine, et, si l'on en croit les historiens lorrains, il se rendit à cet effet dans la ville de Bar, où nos princes faisaient

(1) Le chardon *lorrain* figure, comme on sait, dans l'écusson de Nancy.
(2) V. la continuat. de la Chr., dans Calmet, ibid., t. III, preuv., col. cxxj et cxxij.

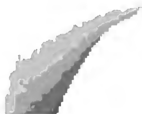



baptiser quelques-uns de leurs fils, sans doute afin de montrer aux Barrisiens que l'on n'entendait pas sacrifier leur pays à la Lorraine. On ne nous a pas conservé le procès-verbal de cette cérémonie, où le roi déploya son faste habituel ; mais nous possédons encore la relation du baptême du prince Nicolas, qui naquit au château de Bar, le 17 octobre 1524, et fut baptisé dans la collégiale Saint-Maxe, le 10 novembre suivant. Nicolas Volcyr, historiographe et secrétaire d'Antoine, est l'auteur de cette relation dans laquelle sont rassemblés les renseignements les plus détaillés et les plus exacts sur la cérémonie elle-même, et sur les fêtes qui l'accompagnèrent. Nous ne pouvons résister à la tentation de transcrire quelques paragraphes de l'opuscule de Volcyr, car c'est le meilleur moyen de faire connaître le cérémonial usité en pareille circonstance. Après avoir rapporté que la direction des fêtes était confiée à « Messire Olry Wisse, chevalier, seigneur de Gerbéviller, » bailly de Nancy, et à Messire Antoine du Chastellet, chevalier, seigneur de Sorcy et premier chambellan », Volcyr ajoute :

« Premièrement les mareschalz et fouriers des logis faisoient escarter le peuple, afin que l'ordre ne fust troublé » ou rompu. Puis les escoliers, vestuz de surpelis blancz, » estoient en grand nombre sur les elles (aîles), depuis la » salle d'honneur jusqu'au portal de l'église, avec torches » allumées. Après marchoient les ménestriers sonnans moult » armonieusement ; allant çà et là Monsieur le grand maistre » d'hostel pour entretenir l'ordre à son entier. Puis marchoient les deux capitaines des deux gardes devant les » archers de corps vestuz tous d'une parure, sçavoir : Nicolas sieur de Richardmesnil et Jean de Stainville sieur de » Pouilly, moult richement accoustrez. Incontinant après » suivoit Messire Philibert du Chastellet, chevalier, sieur » de Sainct-Amant, chambellan et porteur de la maistresse » enseigne de l'hostel du seigneur Duc, et estoit suivy des

» gentilzhommes de l'hostel, allans deux à deux à gros nom-
» bre. Après marchoient les maistres d'hostel, testes nues,
» avec gravité et contenance moult louable et requise à tel
» acte, et estoient suivis des trompettes résonnans moult mé-
» lodieusement. Puis après douze grans seigneurs, teste nue,
» tous chambellans et escuiers d'escuyrie dudict seigneur
» Duc, portans chascun en la main ung flambeau de cire
» vierge. Depuis estoient les poursuyvans et héraultz vestuz
» de cottes d'armes à la manière accoustumée, assçavoir :
» Cleremont, Vaudémont et Nancy, auprès desquelz marchoit
» en grosse pompe et gravité Messire Girard de Harraucourt,
» sieur d'Ormes et séneschal de Lorraine, teste nue, tenant
» ung baston blanc en sa main, représentatif du sceptre
» royal et excellente principaulté d'Austrasie, par droict hé-
» réditaire appartenant audict prince d'amour et paix (1).
» Puis après le seigneur de Créhange, portant l'esguière d'or
» et serviette. Puis marchoit le comte de Salm, avec deux
» bassins l'ung sur l'autre, le comte Hesse de Linanges, avec
» le cierge de cire vierge ; le bastard d'Anjou la salière, et
» conséquemment, au lieu de très-excellente et très-seraine
» dame et princesse Madame Marguerite de Flandres, arche-
» duchesse d'Austriche, gouvernante et régente des Pais-Bas,
» maraine dudict Nicolas...., marchoit révéremment le sieur
» de Bersel, chambellan de la Majesté Impériale et amant de
» Bruxelles, portant ledict enfant qu'il avoit receu des mains
» de la dame d'honneur en la chambre de parement, accom-
» paigné de deux grands maistres, assçavoir : Messire An-
» toine, chevalier, seigneur de Ville, bailly de Vosges, et
» Messire Adam Bayer, seigneur de Chasteaubréhain, tous
» deux chambellans dudict seigneur Duc, allans à dextre et à
» sénestre dudict seigneur de Bersel, pour aider à soustenir
» l'enfant. Mais à coustière (à côté) alloient les parains en

(1) C'est ainsi que Volcyr désignait souvent le duc Antoine.



» grande dévotion et pompe solemnelle, c'est assçavoir très-
» hault et très-puissant prince Monsieur Claude de Lorraine,
» comte de Guise et d'Aumalle, gouverneur de Champaigne
» et Brie, lieutenant-général du Roy de France esdictz pais ;
» et d'autre part révérend père en Dieu Monsieur d'Aulsaire
» (François de Dinteville, évêque d'Auxerre) ; et suivoient
» ledict seigneur de Bersel les trois jeunes comtes de
» Bische, Manderchette et Swambourg, portans la queue
» du drap d'or, fourré d'armines, qui estoit sur ledict
» enfant. Et après suivoit très-illustre princesse Madame
» Anthoinette de Bourbon, comtesse de Guise, et Marie
» de Lorraine sa fille, et tout d'ung tenant Iolande de
» Croy, dame de Moulin, portant un carreau de drap d'ar-
» gent, semé à l'entour de grosses perles orientales, sur le-
» quel repousait le chresmeau (1). Après marchoient les
» dames de Valry et de Parroye, la baillie de Vitry, Ma-
» dame de Parsy, Madame de Harraucourt et la fille du bailly
» de Sainct-Mihiel, avec autres dames et damoiselles en bon
» gros nombre. Advisans sans marcher, pour la prochaineté
» du lieu et multitude de gens, maintz bons seigneurs tant
» spirituels que temporels, gentilzhommes, présidens et
» gens des comptes de Lorraine et Barrois, secrétaires ordi-
» naires, officiers et gens d'ordonnance, bourgeois, mar-
» chans, citoiens de Metz, Toul, Verdun, Pont-à-Mousson et
» autres lieux innumérables. A la porte de l'église atten-
» doient les dames d'honneur de Stainville et Maugiron, avec
» la sage-femme et nourrice, pour recevoir l'enfant des mains
» dudict seigneur de Bersel, lequel, estant développé, luy ren-
» dirent, et fut porté nu sur les fonts, où le baptesme fut ho-
» norablement célébré par révérend père Monsieur Balthazar
» du Chastellet, abbé de Sainct-Vincent et Sainct-Epvre.

(1) Petit bonnet que l'on met sur la tête des enfants après l'onction du saint-chrême.

» Entremesléez y avoit illecques infinie doulceur et mélodie » de tous les chantres des deux courtz et dudict Bar, avec » orgues et autres instrumens armonieux. Ce faict, lesdictes » dames d'honneur couvrirent l'enfant et le remirent entre » les mains dudict seigneur de Bersel, et s'en retournarent » en belle ordonnance de ladicte église, parée moult riche- » ment de relicques, joiaux, aornemens, draps d'or et d'ar- » gent, tapis faictz à l'anticque et à nouvelle façon. » Nous ne reproduirons pas la longue description des tapisseries qui garnissaient la collégiale et les divers appartements du château ; nous nous contenterons d'ajouter qu'après la cérémonie les hérauts et poursuivants d'armes parurent dans la cour d'honneur et, ayant sonné trois fois « de leurs trompes et » busines », crièrent : Largesse, largesse, largesse ! ce qui signifiait que chacun pouvait venir s'asseoir aux tables que le prince avait fait servir. Les habitants de Bar et les étrangers attirés par la fête se hâtèrent d'accepter l'invitation, et les tables ne cessèrent d'être garnies. Volcyr, qui paraît avoir fait d'assez fréquentes visites aux cuisines, assure que l'on consommait, chaque jour, « près de cinquante moutons, trois » bœufz, pain, vin, avec autres biens à l'équipolent ». Le jour même du baptême, on distribua, sans rappeler la viande de boucherie, « vingt huict poinssons de vin, cinq cens chap- » pons, unze cens poulles, miches et michettes sans nombre, » oultre la vénerie et volerie ; car on y véoit cerfz, biches, » sangliers, chièvres, veaux, dains, gohiers, lappins, liepvres, » connins, otardes, cignes, buttors, paons, faisans, bitardes, » oyes, herrons, cannartz, gellinettes, perdrix, bescasses, » griesves, merles, tourdes, vanneaux et pluvions, tourte- » relles, pingeons et ramiers. Au lendemain, qui estoit le » vendredy unziesme de novembre, après toutes manières de » potages délicatz, on y estoit servy de lemproyes, saulmons, » truictes, brochetz, carpes, anguilles, barbeaux, chaveines, » perches, hallottes, grémilles, tanches, moutoilles, gouvions,

» aubes, villains, sachetz, pingletz, morue, stofische, mer-
» suuin, harrans, et autre marée si délicieusement accoustrée
» que tout y estoit demeuré ; mesme pour le bachanal y
» avoit hypocras à tonneaux, poinssons et tandelins ; clarey,
» vin de Beaulne et de Vertu, d'Ay et de Bar-sus-Aube,
» spanvin, trabey, plain vin, furey, vin françois, rappé d'Al-
» lemaigne et de Barrois, de toutes couleurs, n'y estoit es-
» pargné moins que birre en Vuestphalle. Encormais on
» trouvoit en l'escart Malvoisie, vin bastard et Romanie, tant
» que tout y estoit respendu à grand abondance.

» La noblesse s'esbatoit en faictz, riz, jeux, dictz, chantz,
» orgues, instrumens, dances de haultz, moiens et bas tons
» de toutes reprises, tant vieilles qu'à la nouvelle façon, veu
» que de France, Allemaigne et Flandres y estoient gens
» exquis pour faire la feste à plaisir ; sans mectre en obly
» que la françoise et l'allemande, la haie pied rompu, estour-
» dion, bergeronnette, le hault barroys et dance de Cham-
» paigne estoit tripudiée et branslée qu'il ne se failloit rien....
» Plus oultre, estoit la feste esjouye par Songe-Creux et ses
» enfans : Mal me sert, Peu d'aquet et Rien ne vault, que
» jour et nuict jouaient farces vieilles et nouvelles, reboblinées
» et joieuses à merveilles. »

Les banquets auxquels le peuple prenait part n'étaient rien encore en comparaison de ceux que le duc offrait aux personnes de qualité. Chaque repas n'avait pas moins de cinq services, et on nous pardonnera de copier la nomenclature des plats apportés sur la table dans un de ces festins, qui nous rappellent ce que nous avons lu de plus extraordinaire en ce genre. « Premièrement, de la panneterie sailloit le pre-
» mier service, assçavoir hypocras blanc avec rosties ; le
» deuxiesme service, hérons froitz ; de l'eschançonnerie vin
» de Bourgogne, clarey viel et nouveau, vin d'Ay nouveau,
» vin blanc de Bar-sus-Aube nouveau, vin clarey de Bar
» viel et nouveau, vin bastard et Malvoisie ; de la cuisine,

» premier service, les saulcisses, les coustellettes de porc, les » perdrix aux choulx, pastelz d'assiète ; second service, les » chappons bouilliz, le menger blanc, ventre de veau, pastelz » à la saulce chaude, cuisses de chevreux chaudes, les per- » drix à l'orenge ; troisiesme service, connins à la trimollette, » les gellinettes de bois, les cochons rostiz, les oyes sauvaiges, » cuisses de chevreux froides, pastelz de longes de chevreux » tèdes (tièdes) avec olives et capes ; quatriesme service, hé- » rons et buttors, les cannartz à la dodine, les chappons à la » cameline, les bescasses et vanneaux, pastelz de venaison ; » cinquiesme service, le bœuf sallé, haultz costez de mouton, » pastelz de cannartz, la gellée de cochon, la gellée de court » en deux sortes : rouge et jaulne, piedz, groingz et oreilles » de porcz au son. Or est que à chascun service que les mais- » tres d'hostel venoient querre, trompettes et clérons me- » noient si grandz bruictz que l'on y ouyoit goutte. Puis de la » fruicterie furent apportées tartes d'Angleterre, tartes de » cresmes, tartes de pruneaux, chastaignes et poires cuites. » Encormais la panneterie délivra fromage plasantin, fro- » mage de gayn. Après tout cecy y avoit hypocras avec le » mestier (1). »

Cette digression sur les cérémonies et les festins qui accompagnaient le baptême des enfants de nos ducs nous a fait perdre de vue les événements accomplis pendant les premières années du règne d'Antoine, et il est bien temps de reprendre le fil de notre récit.

Le duc était à peine installé dans son palais, après l'entrée solennelle qu'il avait faite à Nancy, lorsqu'il fut obligé de

(1) Cet opuscule de Volcyr a été imprimé à la fin de l'année 1524 ou au commencement de 1525, in 4°, gothique. On n'en connait qu'un seul exemplaire, et encore est-il incomplet. Nous avons fait réimprimer, à la suite de notre notice sur Nicolas Volcyr, le livret dont il s'agit d'après une copie qui se trouve au Trés. des chartes, Cartulaire, registre intitulé : *Liber omnium*.



prendre les armes pour repousser une agression. Il était en discussion, depuis plusieurs mois, avec un seigneur alsacien, dont le continuateur de la Chronique a estropié le nom (1), au sujet de la propriété de quelques mines placées sur le versant oriental des Vosges. Ce seigneur, qui n'était pas assez fort pour lutter avec Antoine, appela à son secours le fameux aventurier François de Sickingen, auquel il promit, sans doute, une récompense considérable. Sickingen, qui commettait mille brigandages sous prétexte de défendre les intérêts des faibles et les droits des opprimés, se hâta d'accourir avec une bande de six mille hommes (mai 1516). Il s'empara de la petite ville de Saint-Hippolyte, qui faisait partie de la Lorraine, franchit les Vosges, pénétra dans le bailliage d'Allemagne, prit Schawembourg, dévasta l'abbaye de Tholey et s'avança jusqu'à Sierck. Antoine, attaqué à l'improviste, écrivit à l'empereur pour lui demander d'empêcher Sickingen, qui était sujet allemand, de continuer ses déprédations, et au roi de France pour le prier d'envoyer quelques troupes en Lorraine. L'empereur fit une réponse évasive et déclara que Sickingen était un aventurier qui agissait pour son propre compte, et que l'on n'était pas en mesure de le réduire. Le roi promit des troupes; mais elles arrivèrent tardivement, et lorsque le duc avait déjà repris Saint-Hippolyte et défait un corps d'alsaciens, qui occupait le val de Lièvre et voulait en interdire l'accès aux Lorrains. Quant à Sickingen, on ne voit pas qu'il ait commis d'autres hostilités, et on a des raisons de croire que le duc de Lorraine fut contraint de lui donner de l'argent pour l'engager à se retirer (2).

Pendant que le prince était occupé sur les frontières orientale et septentrionale de ses états, un seigneur franc-comtois, le bâtard de Chamilly, forma le projet de s'emparer de la

(1) V. cependant Chevrier, ibid., p. 69.
(2) V. la continuat. de la Chron., dans Calmet, ibid., col. cxxij.

petite ville de Conflans-en-Bassigny, sur laquelle il avait probablement des prétentions que l'histoire ne fait pas connaître. Il solda « six cens maulvais guarsons », et comme Jean de Failly, capitaine de Conflans, n'avait aucune défiance, le bâtard introduisit tous ces bandits dans la place, un jour de marché, en les y faisant entrer par petites bandes de dix ou douze hommes, et sous divers déguisements. A un signal convenu, ils saisirent les armes qu'ils avaient cachées sous leurs vêtements, se rendirent maîtres des portes, forcèrent Jean de Failly à leur livrer le château et commencèrent à piller la ville. Les habitants effrayés supplièrent le bâtard de leur épargner ce traitement rigoureux, et, pour une somme de quinze cents écus, il consentit à partir. Il ne conserva, du reste, pas longtemps les fruits de cet acte de brigandage, car Antoine porta plainte devant le parlement de Dôle, qui obligea l'aventurier à restituer aux bourgeois de Conflans la somme qu'il en avait reçue (1).

Vers la même époque, le duc et son frère Jean, évêque de Metz, signèrent avec l'empereur Maximilien un traité, dont la durée était fixée à dix ans, et dont les différentes clauses offrent trop peu d'intérêt pour être reproduites dans cet ouvrage (2). Maximilien survécut environ deux ans à la conclusion du traité, et sa mort, arrivée au mois de janvier 1519, ouvrit la carrière à l'ambition des rois de France et d'Espagne, qui sollicitèrent tous deux les suffrages des électeurs. François Ier, bien qu'il ménageât ses trésors, parvint à séduire plusieurs princes allemands ; l'archevêque de Trèves et l'électeur-palatin se déclarèrent pour lui, et le duc de Lorraine, inspiré par l'amitié plutôt que par la politique, favorisa le roi de France et prit à toutes ces intrigues plus de part que la prudence ne le permettait. Il ne refusa

(1) V. ibid., col. cxxij et cxxiij.
(2) Le traité est imprimé ibid., col. ccclxv-ccclxviij.

même pas de s'aboucher avec Sickingen, contre lequel il avait cependant des griefs de plus d'un genre. Les villes de la Haute-Allemagne avaient formé une ligue contre le duc de Wurtemberg, et Guillaume duc de Bavière en était le chef nominal; mais la conduite de la guerre avait été confiée à Sickingen, qui venait de se mettre au service du roi d'Espagne, moyennant une pension de trois mille florins d'or et l'entretien de vingt hommes d'armes. François Ier, à qui ses intérêts commandaient de faire cesser la guerre, voulut détacher Sickingen du parti des confédérés et employa, dans ce but, l'entremise d'Antoine, dont les démarches furent complètement infructueuses (1). Après l'élection de Charles V, qui eut lieu le 28 juin 1519, les envoyés de François Ier : Bonnivet, Jean d'Albret et Guillart, quittèrent l'Allemagne. Ils passèrent par Nancy pour s'en retourner chez eux; et comme le duc de Lorraine craignait d'être attaqué, soit par Sickingen, soit par d'autres amis du nouvel empereur, les ambassadeurs français, auxquels le roi avait donné une escorte considérable, laissèrent une partie de leur monde dans notre pays, afin de le garantir d'incursions qui n'eurent pas lieu (2).

L'année suivante, Antoine se rendit, avec son épouse, au *camp du drap d'or* et assista à l'entrevue que le roi de France eut avec le roi d'Angleterre. Selon Thierriat (3), le succès des négociations que François Ier avait entamées avec Henri VIII, peu de temps avant cette entrevue, doit être attribué « aux soins et beaux parlemens d'Anthoine » ; il ajoute que le duc de Lorraine, dont l'esprit pénétrant saisissait tout, s'aperçut, pendant l'entrevue dont nous parlons, que l'on tâchait d'amuser François Ier, qu'il en avertit ce

(1) V. Une élection à l'Empire en 1519, par M. Mignet, dans la Revue des deux mondes du 15 janvier 1854, p. 217 et 246.

(2) V. Lettres des ambassadeurs à François Ier, des 15 et 18 juillet 1519, ms. de la bibl. impériale, fonds de La Mare, $\frac{10333}{3}$, fos 165 et 166.

(3) Cité par Chevrier, ibid., p. 74 et 75.

prince, et que le monarque répondit brusquement que cela regardait son chancelier. Mais les deux anecdotes ne sont pas plus vraies l'une que l'autre, et Thierriat a cédé, dans cette circonstance, au penchant qui a porté plusieurs de nos chroniqueurs et de nos historiens à altérer une foule de faits, au profit de leur petite vanité nationale, et à représenter nos ducs comme ayant joué le principal rôle dans certains évènements à l'accomplissement desquels ils furent tout-à-fait étrangers.

Quoique, selon nous, le roi de France n'ait pas fait la réponse brutale mentionnée par Thierriat, et que l'on ne doive pas attribuer à cette cause le refroidissement d'Antoine pour les intérêts de François Ier, on ne peut nier toutefois qu'à partir de cette époque le duc n'ait montré une certaine réserve dans les rapports qu'il entretenait avec son puissant voisin. Il saisit même, en 1522, l'occasion d'entrer en relations avec Charles V. Les garnisons des villes frontières du Luxembourg avaient, on ne sait sous quels prétextes, fait des courses dans la partie septentrionale du Barrois. Antoine s'en plaignit à l'empereur, qui s'empressa de donner satisfaction au duc, et de conclure un traité destiné à prévenir le retour des pillages dont les Barrisiens avaient eu à gémir (1).

L'année d'après, le connétable de Bourbon, frère de la duchesse de Lorraine, abandonna la France et chercha un asile dans les états de l'empereur. Cette affaire ne contribua pas, sans doute, à resserrer les liens qui unissaient le duc à François Ier ; bien qu'il ne soit pas vrai, comme Chevrier l'avance d'après la chronique de Rémond Messein et les mémoires de Bar, que le connétable soit venu en Lorraine attendre la réponse de l'empereur.

La guerre venait de s'allumer entre Charles V et François Ier. Une armée allemande, rassemblée en Franche-Comté, pénétra dans la Bourgogne et de là dans la Champa-

(1) Ce traité est imprimé dans Calmet, ibid., col. ccclxxix-ccclxxxij.

gne ; mais cette armée, privée du renfort de cavalerie que le connétable avait promis et qu'il ne put fournir, ne fit pas de grands progrès ; le comte de Guise la força bientôt à reculer et la défit, auprès de la ville de Neufchâteau, sous les yeux de la duchesse de Lorraine et d'Antoinette de Bourbon, qui, placées à une des fenêtres du château, applaudissaient à la victoire du comte.

En 1524, le roi de France passa les Alpes, avec une armée, pour reconquérir le Milanais. Avant de se mettre en route, il avait invité le duc de Lorraine à le suivre ; mais voulant rester neutre dans une lutte si fatale au roi, ou jugeant que sa présence était indispensable à Nancy, Antoine se fit excuser près du monarque (1), et nous verrons bientôt que cette détermination fut le salut de notre patrie. Le duc pouvait d'ailleurs alléguer, pour se dispenser d'accompagner François I[er], qu'il ne lui était plus possible, comme autrefois, de se décharger sur sa mère des soins du gouvernement. En effet, dans les premiers jours du mois de décembre 1519, onze années après la mort de son mari, Philippe de Gueldres s'était retirée dans le monastère des clarisses de Pont-à-Mousson. Elle s'y transporta secrètement, pria ses enfants de venir la trouver la veille de l'immaculée conception de la Sainte Vierge, afin de leur parler d'une affaire importante, et, quand elle les vit réunis autour d'elle après le repas du soir, elle leur dit : « Savez-vous, mes enfants, pourquoi je vous ai ici mandés ? C'est pour vous manifester que, Dieu aidant, je vais me rendre religieuse à Sainte-Claire. » Elle résista à toutes les instances que l'on fit pour la retenir dans le monde, et le lendemain, 8 décembre, après avoir assisté à la messe dans l'église du couvent, elle se dirigea vers la grille, qu'elle franchit pendant que les religieuses chantaient le répons : « Regnum mundi et ornatum sæculi contempsi, propter amo-

(1) V. Chevrier, ibid., p. 78 et 79.

» rem Domini mei Jesu Christi, quem vidi, quem amavi, in » quem credidi, quem dilexi ». On la mena processionnellement dans la salle du chapitre, où elle s'agenouilla devant l'abbesse, Jeanne d'Apremont, qui devait lui donner l'habit. Celle-ci, pénétrée de respect à la vue de sa souveraine, lui dit : « Madame, je ne sçais comment j'oserai mectre la main » à vostre noble personne pour la dévestier ». Philippe lui répondit : « Ma mère, faictes-le hardiment, car je suis vostre » fille ». Le pape Léon X, instruit de la détermination de la duchesse, lui envoya deux brefs, dans lesquels il la félicitait et la dispensait de l'année de probation et de toutes les rigueurs de la règle. Mais la duchesse ne voulut pas profiter de ces dispenses ; elle fit son noviciat tout entier et, loin de mitiger la règle, ajouta des austérités nouvelles à celles que l'institut prescrivait. Malgré sa haute naissance, elle désira remplir les fonctions les plus humbles ; on la vit pendant un an portière de la communauté ; elle fut ensuite successivement jardinière, couturière, cuisinière et chargée de l'infirmerie. Les religieuses ayant formé le projet de la choisir pour abbesse, après la mort de Jeanne d'Apremont, elle n'y consentit pas, et obtint du pape un bref qui lui permettait de n'accepter aucune dignité, en défendant aux Clarisses de l'inquiéter à cet égard. Elle ne se laissait jamais donner le titre de Madame, et, en écrivant à ses supérieurs ecclésiastiques, elle signait : « Vostre humble et pauvre fille et subjecte, sœur » Philippe », ou bien : « Sœur Philippe, petit ver de terre ». Quand elle s'adressait aux princes ses fils pour obtenir quelque chose en faveur des monastères de son ordre, elle disait : « Je vous demande l'aumône d'une telle chose, pour l'amour » de Dieu ». Malgré la faiblesse de sa santé, et les macérations qu'elle pratiquait sans ménagement, elle survécut à son fils Antoine et ne mourut qu'au mois de février 1547. Dès le 23 octobre 1520, par conséquent avant la fin de son noviciat, elle avait rédigé son testament, partagé tous ses biens

entre ses fils et fait quelques fondations religieuses (1).

La sainteté de Philippe de Gueldres ne fut pas une des moindres causes de la faveur dont les princes lorrains jouirent auprès des papes pendant le XVIe siècle, et Antoine ne tarda pas à en ressentir les effets. Depuis longtemps, les ecclésiastiques lorrains se plaignaient des lenteurs et des grandes dépenses qu'entraînait la nécessité où ils se trouvaient de soutenir à Rome même les procès relatifs à la jouissance des bénéfices. Il arrivait souvent que des bénéficiers, attaqués par des hommes puissants, se voyaient obligés de transiger avec eux à des conditions très-onéreuses ou de rester enveloppés dans des procédures interminables. Le duc prescrivit au sire de Ribaupierre de partir pour Rome et d'ouvrir des négociations sur ce sujet délicat. L'ambassadeur d'Antoine obtint tout ce qu'il désirait, et, en 1521, le pape Léon X, voulant donner au duc de Lorraine une preuve de sa confiance et de son amitié, lui accorda un indult qui défendait de citer en première instance les Lorrains devant la cour de Rome, et autorisait les juges ordinaires à statuer, sauf l'appel. Antoine fit aussitôt signifier l'indult au chapitre de Toul et parvint de la sorte à prévenir une foule de procès ruineux (2).

Il avait publié, deux années auparavant, un édit qui défendait, sous les peines les plus graves, de publier, sans permission, aucune bulle, aucun bref, en un mot aucun acte émanant du pape (3) ; et on peut conjecturer que l'édit n'était pas venu à la connaissance de Léon X, sans quoi celui-ci n'aurait pas montré tant de condescendance dans la négociation enta-

(1) V. Vie de Philippe de Gheldres, reine de Sicile, duchesse de Lorraine, etc., par M. l'abbé Guillaume, *passim*. Le testament de la duchesse est imprimé dans Calmet, ibid., col. ccclxxv-ccclxxix. Il renferme les détails les plus curieux sur le riche mobilier que possédait cette princesse.

(2) V. Benoit, Histoire de Toul, p. 608 ; Mémoires de Thierriat, ibid.

(3) V. Justice criminelle des duchés de Lorraine et de Bar, par M. Dumont, t. I, p. 182.

mée par le sire de Ribaupierre. Il ne faut toutefois pas conclure de ce que nous venons de dire que le duc de Lorraine fût un de ces princes qui, jaloux des prérogatives de leur couronne, foulent aux pieds les droits de la puissance ecclésiastique. Il était fort pieux et il avait publié, le 10 avril 1510, une ordonnance contre les blasphémateurs qui établissait, pour ce genre de délit, une pénalité des plus rigoureuses (1).

Les autres ordonnances qu'il promulgua, vers la même époque, sont relatives aux matières civiles et n'ont que peu d'importance. Il faut cependant excepter un règlement de l'année 1519, lequel, sur la demande des Etats-Généraux, remit en vigueur un édit de Charles II, défendant aux prévôts et aux mayeurs d'accorder des lettres de bourgeoisie aux sujets des seigneurs qui ne prendraient pas l'engagement de rester soumis à la juridiction de ces derniers (2).

Antoine profita de la tranquillité, qui régna en Lorraine à peu près sans interruption jusqu'en 1525, pour fortifier et embellir la ville de Nancy. En 1514, il fit construire un boulevard devant la poterne Saint-Jean (3), et le chanoine anonyme qui a composé, au commencement du XVII[e] siècle, un curieux mémoire sur Nancy (4), rapporte que le prince, achevant l'ouvrage ébauché par son père, environna sa capitale « de forts remparts et boulevarts, terrasses et murs de beaux » carreaux de taille », lesquels subsistèrent jusqu'au moment où Charles III éleva la ville neuve et établit une enceinte bastionnée, comme nous le verrons dans un des chapitres suivants. Antoine avait formé le projet de fonder la ville neuve dont il s'agit, en enfermant dans l'enceinte de sa capitale les faubourgs Saint-Nicolas et Saint-Thiébaut, ainsi que

(1) V. Rogéville, Dict. des ordonn., t. I, p. 105.
(2) V. ibid., p. 112 et 115.
(3) V. la continuat. de la Chron., dans Calmet, ibid., col. cxviij.
(4) Dom Calmet a fait imprimer ce mémoire dans la Notice de la Lorraine, t. II, col. 5-70.

les terrains qui les avoisinaient et qui étaient la plupart en nature de jardins (1) ; mais différents obstacles firent ajourner et ensuite abandonner ce dessein.

Si le duc Antoine n'eut pas la gloire de créer la ville neuve et de donner ainsi à la capitale de la Lorraine l'importance qu'elle méritait, il eut du moins l'honneur de mettre la dernière main au palais que son père avait commencé. Les travaux furent conduits avec beaucoup de rapidité, et le registre relatif aux constructions faites pendant l'année 1511-1512, le seul malheureusement que l'on ait conservé, prouve que dans le cours de cette année on amena à Nancy, pour les ouvrages du palais, quarante-trois mille trois cent soixante et onze pieds de pierre de taille, tirés des carrières de Pont-Saint-Vincent, Maizières, Montenoy, Flabémont et Bouxières-aux-Chênes. Au nombre des constructions exécutées pendant la première moitié du règne d'Antoine, on doit mentionner la façade du palais sur la Grand'rue, et la magnifique *porterie*, que l'on admire encore, et qui fut décorée de la statue équestre du prince sculptée par Mansuy Gauvain (2).

Les travaux se ralentirent vers l'année 1522, à cause d'une maladie pestilentielle qui, s'étant déclarée à Toul avec violence, se répandit bientôt dans la Lorraine. Les chanoines de Toul avaient été forcés de se retirer à Void et de laisser la garde de la cathédrale à quelques chapelains, et les bourgeois les plus riches avaient également quitté la ville (3). En 1524, un tremblement de terre se fit sentir dans le duché tout entier, mais principalement dans les Vosges, renversa quantité de maisons et fit périr plusieurs malheureux, qui trouvèrent la mort sous les ruines de leurs demeures. Pour surcroît d'infortune, la récolte fut insuffisante, et la

(1) V. Lionnois, Hist. de Nancy, t. I, p. 428, 429 et 443.
(2) V. Le palais ducal de Nancy, par M. H. Lepage, p. 28-31.
(3) V. Benoit, ibid., p. 608.

Lorraine éprouva une disette prolongée, qui devint, comme la chose arrive ordinairement, le prélude et la source d'une contagion meurtrière. Les Toulois, à peine délivrés de la peste qui les avait décimés en 1522, fermèrent leurs portes et firent distribuer du pain aux pauvres de la campagne, sans les laisser entrer dans la ville, où ils auraient introduit le germe de la maladie (1).

Ces malheurs, essentiellement passagers, n'étaient rien toutefois en comparaison de ceux dont la Lorraine se vit menacée en 1525. Nous voulons parler de l'invasion des Rustauds ou des paysans alsaciens, qui, entraînés par les déclamations de prédicants fanatiques, avaient pris les armes pour hâter l'avènement du règne de Dieu sur la terre. Mais, avant de raconter la guerre que le duc Antoine eut à soutenir contr'eux, il est nécessaire de rappeler brièvement les premières tentatives que fit l'hérésie pour s'établir chez nous. La ville de Metz fut le théâtre de ces tentatives, et le luthéranisme y fut prêché par des individus bannis de leur pays pour avoir essayé d'y semer les opinions nouvelles, et par des moines apostats, que la soif des innovations, l'ennui de la règle, ou même des passions honteuses chassaient de leurs couvents. On vit deux prédicants à Metz vers la fin de 1523 et au commencement de l'année suivante. L'un était un homme obscur, sur la profession et la patrie duquel on sait peu de choses. Mandé devant les Treize, il fut réprimandé et ensuite mis hors de la ville. L'autre, franciscain défroqué originaire de Montbéliard, ne fut pas plus heureux ; on l'enferma dans les prisons épiscopales, où il resta pendant quelque temps. Bientôt après parut un troisième prédicant, Jean Châtelain de Tournay, religieux augustin. Il avait prêché à Vic l'avent de l'année 1523 et vint, l'année suivante, faire la station du carême dans l'église des augustins de Metz. Ses

(1) V. ibid., p. 614.

déclamations contre les moines et les ecclésiastiques, jointes à un extérieur austère, masque familier aux novateurs, le rendirent l'idole de la populace. Des admonestations lui furent données, mais en vain, par Théodore de Saint-Chamont, abbé de Saint-Antoine de Viennois (1), par Balthasar du Châtelet, abbé de Saint-Vincent, et par Martin Pinguet, chanoine de la cathédrale et gouverneur du château de Gorze. Pinguet, sachant que le trouble augmentait, surveilla Jean Châtelain et réussit à l'arrêter hors de la ville. Successivement emprisonné à Gorze et à Nomeny, l'augustin fut enfin mené à Vic, convaincu d'hérésie, dégradé par les suffragants de Metz et de Toul, et livré au bras séculier, qui le fit brûler vif le 12 janvier 1525. Cet évènement fut le signal d'une émeute qui éclata dans la ville de Metz ; des troupes de furieux se jetèrent sur la maison qu'habitait Théodore de Saint-Chamont et en brisèrent les vitres. Le lendemain, il fut poursuivi au moment où il sortait de l'église par des groupes de vignerons, persuadés que l'on avait eu l'intention d'insulter à leur profession en revêtant Châtelain de leur costume ordinaire, avant de l'envoyer au supplice. Les chanoines de la cathédrale, qui revenaient en procession de l'abbaye de Saint-Clément, furent attaqués, dispersés, mis en fuite, et les magistrats se crurent obligés, pour apaiser la colère d'une partie du peuple, de conduire en prison l'abbé de Saint-Antoine et son secrétaire, Nicolas Volcyr. Au surplus, leur détention ne fut pas de longue durée. La noblesse et la bourgeoisie, irritées de la faiblesse des magistrats, prirent les armes, punirent sévèrement les perturbateurs et s'empressèrent de mettre en liberté Théodore de Saint-Chamont et son secrétaire, lesquels se retirèrent immédiatement auprès du duc de Lorraine et lui

(1) Ce religieux avait été nommé commissaire apostolique pour la poursuite de l'hérésie de Luther dans l'évêché de Metz et dans les diocèses voisins.

exposèrent ce qui s'était passé. Ce prince témoigna du mécontentement aux Messins, mais ils parvinrent à l'apaiser, en lui représentant qu'ils n'avaient pu empêcher l'émeute et les violences dont l'abbé de Saint-Antoine avait failli devenir la victime (1).

Le mauvais sort des premiers apôtres du luthéranisme ne découragea pas leurs successeurs, et ils renouvelèrent leurs tentatives avec persévérance, quoique avec peu de succès, si ce n'est dans la ville de Metz. Le clergé lorrain n'était malheureusement pas en mesure de lutter toujours avec avantage contre les partisans des nouvelles doctrines. Le relâchement s'était introduit dans plusieurs abbayes appartenant aux ordres de saint Benoît et de Citeaux, ainsi que dans la plupart de celles qui étaient occupées par des chanoines-réguliers, et les religieux mendiants eux-mêmes n'avaient pas tous conservé leur première ferveur. René II et Philippe de Gueldres s'étant rendus à Neufchâteau, en 1500, pour installer des mineurs-observantins dans le monastère des cordeliers, contre lesquels s'élevaient quelques plaintes, ces derniers ne voulurent jamais céder, et l'on fut contraint d'enfoncer les portes du couvent pour pouvoir y pénétrer (2). Le clergé des campagnes manquait en général d'instruction, et on rencontrait assez fréquemment des curés qui ne comprenaient pas la langue latine. Aussi, l'évêque de Toul Hugues des Hazards fut-il obligé de joindre une traduction française au texte des statuts synodaux qu'il publia en 1515. « Il a esté ordonné, » dit-il, que après chascun article latin soit mis son roumant, » sans vouloir déroguer ne vitupérer, synon par raison, quel-

(1) V. Traicté nouueau de la désécration et exécution actuelle de Jehan Castellan héréticque, faicte à Vye en Austrasie, le xii iour de Januier, avec vne oraison de la foy, laquelle prouffitera beaucoup à la religion chrestienne, par Volcyr; 1534, in 4°, goth. Il y avait eu en 1525 une première édition de cet opuscule.

(2) V. Les chroniques de Metz, p. 635.

» que nombre qui se trouve entre les gens d'église de nostre » cité et diocèse qui sont tantost ennuyez de lire escripture » que soit en latin. » « Nous cognoissons, ajoute-t-il, estre » beaucoup de clercs non lettrez qui viennent aux ordres, et » ne sçavent que ils demandent, ne quel office ils veullent » avoir, qui est une ignorance moult honteuse et moult vitu- » pérable. Et pour ce nous commendons que doresnavant on » y mette remède, et que les curez le dient à leurs parro- » chiens qui seront ordinandes. Aultrement on y besognera » par rigoreuse discipline. Car quand on leur demande : » *Quem ordinem queritis?* Ils n'ont pas l'entendement de » sçavoir respondre : *Ego quero vel peto ordinem lectoris*, » *ordinem janitoris*, *exorciste*, *accoliti*, qui se nomment » ensemble *quatuor minores ordines*. En oultre, *Peto ordi-* » *nem subdiaconi*, *ordinem diaconi*, *ordinem presbiteri*. Et » cecy avons-nous mis volentiers, affin qu'ils ne puissent plus » elléguer ignorance (1). »

Des ecclésiastiques aussi peu instruits que ceux dont se plaignait l'évêque de Toul ne pouvaient pas inspirer beaucoup de respect à leurs paroissiens, et on vit, dès les premières années du XVI[e] siècle, la piété diminuer rapidement dans les villages, et la superstition faire des progrès inquiétants. Les habitants d'Ancerville se conduisaient avec irrévérence dans le saint lieu, s'appuyaient contre l'autel pendant les vêpres et y déposaient leurs chaperons. Quand on faisait une procession, les femmes se mêlaient au clergé et troublaient les cérémonies (2). En 1515, des habitants d'Auzécourt éteignaient les cierges sur l'autel quand ils en avaient la fantaisie, et le curé, qu'ils avaient menacé, n'osait opposer aucune ré-

(1) V. Statuta synodalia olim per Reuerendos Patres Tullensis ecclesie presules edita, Nunc vero per Reuerendum Patrem Dominum Hugonem de Hazardis, illorum in episcopatum successorem, innovata, reformata et aucta, f[os] ij r[o] et lxj r[o].

(2) V. Trés. des ch., layette *Ancerville, II*, n[o] 9.

sistance. A Châtel-sur-Moselle, un bourgeois, nommé Mengin Grandmaire, était condamné à une amende de six francs pour avoir engagé, à prix d'argent, un domestique à se présenter à l'offrande avec un costume ridicule. A Baudignécourt, les paysans firent un dieu de bois, qu'ils placèrent sur un tonneau ; puis ils se rendirent en procession près de lui et le questionnèrent sur les choses futures (1).

Les esprits étaient, dans certains lieux, tout-à-fait préparés à accueillir les doctrines révolutionnaires que l'on propageait, et l'avenir paraissait tellement menaçant, que les astrologues ne crurent pas trop se compromettre en vendant des almanachs qui annonçaient la fin du monde pour l'année 1524 (2). Les deux puissances comprirent la nécessité d'unir leurs efforts pour prévenir ou, du moins, pour restreindre les funestes effets que pouvaient produire sur les Lorrains l'exemple de leurs voisins, les prédications publiques ou secrètes des émissaires de l'erreur, et l'introduction des livres hétérodoxes que l'on imprimait en Allemagne. La position de la Lorraine l'exposait à des dangers nombreux et pressants, car le protestantisme s'établissait ou allait s'établir en maître dans la ville de Strasbourg, avec laquelle nos ancêtres entretenaient de fréquents rapports, dans une partie de l'Alsace, dans le Palatinat et dans plusieurs des cantons suisses. Le souverain-pontife, instruit de ce qui se passait, avait, comme nous l'avons dit, confié les fonctions de commissaire apostolique à Théodore de Saint-Chamont, et, vers le même temps, les dominicains Jean Savin et Christophe d'Anchery avaient été nommés inquisiteurs dans les diocèses de Metz et de Verdun (3). L'évêque de Toul, Hector d'Ailly, tint à Nancy une assemblée du clergé de son diocèse, indiqua les précautions à

(1) V. Justice criminelle etc., par M. Dumont, t. II, p. 20.
(2) V. la chron. rimée de Jean le Châtelain, à l'année 1524.
(3) V. Calmet, Bibl. lorr., col. 546.

prendre pour mettre le peuple à l'abri de la contagion, et exigea que les ecclésiastiques présents signassent une profession de foi (1). De son côté, le duc de Lorraine avait publié, le 26 décembre 1523, un édit qui défendait de « prescher ne » tenir sermon, parole, ne devis quelconque, publicquement » ne à part, des faicts et œuvres de Martin Luther », et qui prescrivait à « tous les prélats, prieurs, religieux, séculiers, » mandians, chanoines, prestres, gentilzhommes, nobles ou » non nobles, gens roturiers ou aultres, de quelque estat ou » condition qu'ils fussent ou pussent estre, sans aulcun en ré- » server,..... ayans livres, papiers, œuvres ou enseignemens » des faicts, erreurs et hérésies dudict Martin Luther, ses » adhérans, complices ou entremetteurs de sa secte,.... de » les apporter ou envoyer à Nancy, dans le premier jour de » caresme prochain venant....., et illecques les mettre et dé- » livrer ès mains du Révérend Père l'Abbé de Sainct-An- » thoine de Viennoys, chef du conseil, ou du beau Père Frère » Bonaventure Rennel, confesseur du prince et gardien des » Frères-Mineurs dudict lieu de Nancy, ou l'un d'eulx, à ce » d'en faire ainsy qu'il leur estoit ordonné ». Les articles suivants enjoignaient d'arrêter tout individu qui annoncerait ou prêcherait les nouvelles doctrines; de dénoncer les possesseurs de livres hérétiques, et de conduire à Nancy, « pour en » faire la punition telle qu'il appartiendroit », les personnes qui « forcelleroient et celleroient » quelques-uns de ces livres. Enfin, l'édit prononçait la confiscation de corps et de biens contre celles qui refuseraient soit de remettre les livres dont il est question, soit de dénoncer les détenteurs de ces mêmes livres, soit enfin d'abandonner les principes des prétendus réformateurs (2).

(1) V. Benoit, ibid., p. 619.

(2) V. Extrait des principales ordonnances des sérénissimes ducs de Lorraine et de Bar, Concernant la Police extérieure de l'Eglise dans leurs

Ces mesures suffisaient pour empêcher l'introduction pacifique du luthéranisme en Lorraine, mais elles ne pouvaient mettre notre pays à l'abri d'une invasion, et il se vit menacé d'une irruption de barbares dès les premiers mois de l'année 1525. L'exemple des paysans qui s'étaient insurgés dans plusieurs contrées de l'Allemagne, et avaient secoué le joug de leurs seigneurs, devint contagieux, et le feu de la révolte ne tarda pas à gagner l'Alsace (1). Vers le milieu d'avril, des désordres éclatèrent dans cette province, depuis Bâle jusqu'à Wissembourg ; on parvint assez facilement à pacifier le Sundgau, mais la rébellion devint redoutable dans la Basse-Alsace. Le schultheiss ou maire de Rosheim, nommé Georges Ittel, se mit à la tête des insurgés, avec deux bourgeois de Molsheim, et envoya dans les villages des messagers chargés d'annoncer que le rendez-vous général était fixé dans la plaine d'Altorf (2). Le quart des hommes âgés de plus de vingt ans et de moins de soixante devait s'y trouver en armes aussitôt après la fête de Pâques, qui tombait le 16 avril, et on menaçait du pillage et de l'incendie les villages où l'on ne se conformerait pas à cette prescription. Les ordres d'Ittel rencontrèrent presque partout des oreilles dociles ; diverses

Etats, Touchant la Foy et Religion Catholique, et contre les Hérétiques, p. 1-3. L'édit de 1523 se trouve aussi dans Rogéville, Dict. des ordonn., t. I, p. 560-562.

(1) Tous les détails contenus dans les pages suivantes sont extraits des quatre chroniques alsaciennes de Herzog, Trausch, Wenker et Speckle, et de l'ouvrage de Volcyr. La chronique de Herzog est imprimée ; les trois autres sont conservées en manuscrit dans la bibliothèque publique de Strasbourg. Le livre de Volcyr, qui est bien connu, est intitulé : Lhistoire et Recueil de la triumphante et glorieuse victoire obtenue contre les seduycts et abusez Luteriens mescreans du pays Daulsays et autres, par tres haut et tres puissant prince et seigneur Anthoine par la grace de Dieu duc de Calabre, de Lorraine et de Bar. etc. en deffendant la foy catholicque, nostre mere leglise, et vraye noblesse, A lutilité et prouffit de la chose publicque ; petit in f°, goth.

(2) Près de Molsheim.

bandes se formèrent, et l'une d'entr'elles, qui s'était réunie dans la vallée d'Urbeis, pilla et saccagea le couvent d'Alspach et l'abbaye de Pairis. Quelques jours après Pâques, environ trente mille paysans (1) s'assemblèrent dans la plaine d'Altorf et reçurent une organisation provisoire. Ils se rendirent ensuite dans une vaste prairie située près du village d'Heiligenstein, à peu de distance de Sainte-Odile, et jurèrent de ne déposer les armes qu'après avoir détruit le pouvoir du clergé et de la noblesse, et obtenu la liberté de prêcher l'Evangile ; la suppression des dîmes, des intérêts et redevances ; l'abolition du servage et des lois qui restreignaient l'usage des eaux et des bois et défendaient la chasse ; le droit de choisir son seigneur, d'élire et de destituer les baillis ; de reprendre les biens communaux dont les nobles s'étaient emparés dans certains lieux, et de ne plus payer aucune rétribution aux ecclésiastiques. Quoique Georges Ittel fut toujours l'âme de la révolte, le commandement suprême fut déféré à un bourgeois de Molsheim, nommé Erasme Gerber ; deux de ses concitoyens, appelés Pierre et Diebold, devinrent ses lieutenants, et les paysans furent partagés en un grand nombre de sections, conduites chacune par un capitaine d'un rang inférieur. Quand l'organisation définitive de cette espèce d'armée fut achevée, les insurgés parcoururent la Basse-Alsace et s'y livrèrent à tous les excès. Clément Siech, jardinier de Strasbourg, qui s'était attribué les fonctions de prédicateur, avait adressé à ses compagnons un discours, dans lequel, prenant pour texte ce verset de saint Matthieu : « Toute plante que mon père céleste n'a pas plantée sera ar» rachée (2) », il entreprit de démontrer que le verset en question concernait les prêtres, les moines et les nobles, et

(1) Trausch en porte le nombre à cinquante mille, mais cette évaluation est exagérée.

(2) Ch. XV, v. 13.

que l'on était en conscience obligé de les exterminer sans miséricorde. L'interprétation de Siech fut généralement approuvée par les auditeurs, et ils massacrèrent les prêtres, les religieux, les religieuses, les gentilshommes, et même les bourgeois et les paysans qui refusaient de suivre les révoltés. Les églises et les couvents furent dévastés, les livres, les chartes et les titres jetés dans les flammes. Quelques châteaux furent pillés et démantelés; mais les bandes de Gerber n'étaient pas en état d'entreprendre un siége régulier, et, presque partout, les seigneurs, enfermés dans leurs forteresses et entourés de vassaux fidèles, réussirent à repousser les attaques dont ils furent l'objet. Les villes n'eurent pas non plus le malheur de tomber au pouvoir de Gerber. Les magistrats de Strasbourg, n'ignorant pas que beaucoup d'artisans et de petits bourgeois partageaient les doctrines des paysans, prirent les précautions les plus minutieuses pour mettre la cité à l'abri d'un coup de main. Ils firent aussi des efforts pour persuader aux révoltés de déposer les armes, mais on devine sans peine quel accueil reçurent les négociateurs strasbourgeois. Conrad Reiffen, l'un des membres du sénat, qui vint d'abord demander aux insurgés de faire connaître leurs griefs, ne fut pas même admis devant les chefs. Le landvogt de Haguenau leur envoya ensuite des députés, auxquels les Strasbourgeois adjoignirent Bernard Wurmsser et l'ammeistre Martin Herleim. Ces plénipotentiaires, étant arrivés à Altorf où se trouvait encore le gros des insurgés, ne furent conduits devant Erasme Gerber et Georges Ittel qu'après avoir éprouvé quatre refus, et que pour entendre Ittel leur adresser une réponse insolente.

Sur ces entrefaites, les paysans arrêtèrent un lorrain, qui leur dit que le duc Antoine, craignant de voir le feu de la révolte gagner notre pays, formait une armée et se disposait à franchir les Vosges pour travailler, de concert avec les villes et les seigneurs d'Alsace, au rétablissement de la tranquillité.

Les paysans tinrent aussitôt une assemblée générale dans la Haardt, plaine qui s'étend auprès de Molsheim, et il fut décidé que vingt mille d'entr'eux iraient occuper la ville de Saverne, afin de fermer aux Lorrains le passage des montagnes, et que l'on envahirait le duché, lorsque les forces dont on pouvait disposer seraient réunies. Les magistrats de Strasbourg, instruits de cette résolution, dépêchèrent sur-le-champ à Saverne Reinbold Spendler et Gaspard Rumler pour presser la bourgeoisie d'opposer une vive résistance et de ne pas laisser les insurgés s'emparer de la ville. Les habitants promirent tout ce que l'on voulut; toutefois, ils déclarèrent qu'ils ne recevraient pas de garnison étrangère, soit qu'ils ne regardassent pas le danger comme imminent, soit que plusieurs d'entr'eux fussent en secret partisans des sectaires. Guillaume de Honstein, évêque de Strasbourg, qui savait combien peu on devait compter sur les bourgeois de Saverne, résolut de faire entrer des soldats dans la ville; mais les princes et les seigneurs voisins lui refusèrent les secours sur lesquels il avait compté, et Saverne resta abandonné à ses propres forces. Les vingt mille paysans chargés de garder les défilés des Vosges passèrent par Marmoutier, et saccagèrent la riche et antique abbaye qui faisait l'ornement de ce bourg. La bibliothèque et le chartrier, qui renfermait des diplômes d'une valeur inestimable, furent entièrement dépouillés. L'abbé, Gaspard Riegger de Dillingen, fut fait prisonnier, et on parlait de le brûler vif, lorsqu'il profita de l'ivresse de ses gardiens pour s'échapper. Il parvint à gagner les bois et à se réfugier dans la ville de Sarrebourg. Les paysans se jetèrent ensuite sur la commanderie de Saint-Jean, où l'on vit les mêmes scènes qu'à Marmoutier, et ils se présentèrent enfin devant Saverne, où ils demandèrent à entrer. Les magistrats avaient fait prendre les armes à la bourgeoisie et refusèrent d'ouvrir leurs portes, mais un habitant nommé Wix, auquel on avait confié un commandement, quoiqu'il fût partisan des insurgés,

livra une porte à ces derniers, qui se précipitèrent dans les rues avec une impétuosité telle que rien ne put les arrêter. Ils pillèrent les maisons appartenant au clergé et à la noblesse, et firent main-basse sur les bourgeois connus pour leur attachement à l'ancienne religion (1).

Avant même que Saverne fût occupé par les paysans, quatre mille d'entr'eux avaient franchi les Vosges. Ils se dirigèrent vers Sarrebourg, descendirent la vallée de la Sarre et s'approchèrent de Sarreguemines. Jean Brubach, qui gardait cette ville avec un petit nombre d'hommes, fut contraint de s'y tenir enfermé. Il envoya un messager au duc pour annoncer ce qui se passait et pour demander un renfort de cent cavaliers et de cinq à six cents fantassins, promettant qu'avec ces soldats et ceux qu'il avait déjà, il réussirait à repousser l'ennemi (2). Antoine, qui voulait frapper un grand coup en Alsace même, ne jugea pas à propos de diviser ses forces. Il craignait même d'avoir à combattre quelques-uns de ses propres sujets, qui paraissaient disposés à faire cause commune avec les révoltés. Un officier lorrain, que le duc avait chargé de s'informer exactement des mouvements et des projets de ceux-ci, présenta un rapport mensonger ; à entendre l'officier, les Rustauds (tel est le nom qu'on donnait en France aux paysans alsaciens), loin de songer à porter le fer et le feu dans notre pays, n'avaient pour but que d'assurer à leurs coreligionnaires la liberté de conscience. Antoine, irrité de la mauvaise foi de son envoyé, le fit juger et décapiter le 14 juin suivant (3).

On ne tarda pas à apprendre que les paysans des environs

(1) Sur tous ces faits, v. Histoire de la guerre des paysans, par M. le vicomte de Bussierre, t. I, p. 17, t. II, p. 98-139. Nous avons emprunté à cet ouvrage curieux la plupart des renseignements qui précèdent.

(2) V. Volcyr, ibid., f° iij.

(3) V. idem, ibid., f° ix r°. Le messager était aussi accusé d'avoir voulu *sceller* ou enclouer l'artillerie ducale.

de Dieuze avaient tenu, dans une prairie voisine de cette ville, une réunion séditieuse et demandaient qu'on leur accordât le droit de faire paître leurs bestiaux dans les jeunes bois, et que tous les Lorrains fussent désormais traités « selon le contenu des douze articles que ceulx de delà le » Rhin avoient semez et mys en avant ». Beaucoup d'entr'eux, se doutant bien que leurs réclamations seraient mal accueillies, se préparèrent à prendre les armes, et même quatre ou cinq cents des plus mutins partirent pour aller rejoindre la bande de rustauds qui s'était avancée jusqu'auprès de Sarreguemines (1). Leur exemple fut imité par quantité de paysans des principautés de Salm, de Créhange, de Nassau, de Sarrebrück, de Bitche et de Deux-Ponts ; et Volcyr affirme qu'ils furent entraînés par certains mayeurs, « qui avoient desjà hanté et conversé lesditz Luthériens » (2).

La désertion devint presque générale dans ces petites principautés, dont les habitants étaient allemands de mœurs et de langage ; et on vit arriver Reinhardt comte de Bitche annonçant que sur six mille sujets il n'en comptait que six de son côté, et que presque tous les paysans avaient couru grossir l'armée des Rustauds (3). La révolte pénétra également dans les vallées orientales des Vosges qui appartenaient à la Lorraine. Wolfgang Schouch, curé de Saint-Hippolyte, prêtre concubinaire, embrassa le luthéranisme et séduisit une partie de ses paroissiens, dont plusieurs firent cause commune avec les insurgés et trouvèrent la mort dans les différents combats qu'ils eurent à livrer.

Antoine n'avait pas perdu un instant pour conjurer le péril et avait demandé aux ecclésiastiques un subside, qui fut ac-

(1) V. idem, ibid., f° iij v°.

(2) V. ibid. Cette assertion est confirmée par l'enquête dont nous parlons plus loin.

(3) V. ibid., f° xj r°.

cordé avec empressement (1). Philippe de Lénoncourt et Jean Maujean, contrôleur-général, s'étant rendus dans la ville de Toul pour prier le chapitre de ne pas s'opposer à ce que l'aide de deux sous par conduit qu'il avait octroyé fût perçu par les commissaires des aides de Lorraine, les chanoines, qui appréhendaient que cette mesure ne leur fût préjudiciable, aimèrent mieux donner au duc une somme de neuf mille francs barrois. Ils firent même fondre des reliquaires et des statuettes, ce qui leur permit de lui envoyer encore trois cent quatre-vingts marcs d'argent (2). Avec ces ressources, il soudoya deux mille hommes de pied et quatre cents cavaliers; mais ces forces étaient bien insuffisantes pour entrer en campagne. Le 3 mai, il y eut à Nancy une réunion des nobles lorrains et barrisiens, et l'on conseilla au prince de prier le comte de Guise, qui protégeait la Champagne avec un corps de troupes françaises, d'accourir au secours de la Lorraine. L'arrivée de ces auxiliaires semblait, au reste, douteuse et dans tous les cas fort éloignée. François I[er] venait d'être fait prisonnier à la bataille de Pavie, dans laquelle avait péri le plus jeune des frères d'Antoine, François comte de Lambesc; les Impériaux menaçaient les frontières du royaume, et le comte de Guise ne pouvait guère songer à quitter son poste au moment du danger; néanmoins, comme il était impossible de s'adresser ailleurs, le duc chargea ses frères Jean, évêque de Metz et de Verdun, et Louis, comte de Vaudémont, d'aller trouver le comte de Guise et de lui représenter que le salut de la Lorraine, et peut-être celui des provinces orientales de la France dépendaient de lui et de l'armée qu'il commandait. L'entrevue eut lieu à Mézières sur la Meuse. Après avoir entendu ses deux frères, le comte promit de partir immédiatement, et l'évêque retourna aussitôt dans la ville de Verdun, où

(1) Coupures de Bournon citées par Chevrier, ibid., p. 80.
(2) V. Benoît, ibid., p. 615 et 616.

il parvint à lever un corps de troupes qu'il envoya au duc de Lorraine, et à rassembler une somme de vingt mille francs barrois, qu'il apporta lui-même (1).

L'on apprit alors que les Rustauds faisaient des tentatives pour pénétrer dans les Vosges et dans le bailliage d'Allemagne, où se trouvaient déjà les quatre mille hommes dont nous avons parlé. Ces nouvelles décidèrent Antoine à détacher une partie de ses soldats pour garder les lieux les plus menacés. Les prévôts avaient occupé les défilés vers Saint-Dié, Raon-l'Etape, Blâmont et Sarreguemines; mais ils n'avaient pas assez de monde avec eux pour arrêter l'ennemi, et le prince envoya Gérard d'Haraucourt, seigneur d'Ubexy, à Saint-Dié; Philippe d'Haraucourt à Blâmont; Jean Bayer, seigneur d'Albe, à Sarreguemines, et Jacques d'Helmstadt à Schawembourg. Nicolas de Ludres, seigneur de Richardménil, et Jacques d'Haraucourt, bailli d'Allemagne, reçurent ordre de gagner la vallée de la Sarre, avec un gros détachement composé d'archers (ou pour mieux dire d'arquebusiers), de gendarmes lorrains et de gendarmes allemands, que Volcyr nomme *Espannisquenectz* (2). Ces précautions n'étaient pas inutiles, et avant l'arrivée de Gérard d'Haraucourt, les Rustauds faillirent surprendre Saint-Dié. Ils avaient suivi les vallées de Schirmeck et de Celles et se présentèrent vers cinq heures du soir; on n'eut que le temps de fermer les portes, et pendant que les bourgeois couraient aux armes, et que le tocsin appelait les habitants des villages voisins, les femmes, les enfants et les vieillards remplissaient les églises et invoquaient la Sainte Vierge, patronne de la ville. Un peu avant la nuit, la bourgeoisie, commandée par le prévôt, fit une sortie et dispersa quelques bandes; mais quand l'obscurité

(1) V. Volcyr, ibid., f^os ij v° et iij r°; Hist. de Verdun, par Roussel, p. 415 et 416.

(2) V. Volcyr, ibid., f^os iij r° et xxxv.

augmenta, on annonça que plusieurs rustauds s'étaient introduits dans la ville, et les gardes placés dans la tour de la collégiale rapportèrent qu'ils avaient cru distinguer des ennemis qui s'approchaient des murailles. Nouvelle alerte; on court une seconde fois dans les églises, et les hommes montent sur les remparts. Les Rustauds s'éloignent enfin pour ne plus reparaître, et ceux qui avaient pénétré dans l'enceinte s'échappent à la faveur des ténèbres. Le chapitre, voulant perpétuer le souvenir de la grâce qu'il venait d'obtenir, institua une cérémonie à la fois religieuse et militaire qui se célébrait, tous les ans, de cinq à huit heures du soir. La garde bourgeoise sortait, suivie des magistrats et des notables, tous à cheval, faisait trois fois le tour des murailles et se rendait ensuite dans l'église Notre-Dame; pendant la procession, les trois portes de la ville étaient gardées par les habitants de quatre villages de la banlieue qui ne s'étaient pas mis en marche pour secourir Saint-Dié, quand on avait sonné le tocsin (1).

Le comte de Guise n'avait pas tardé à prendre le chemin de Nancy avec la petite armée qu'il avait sous ses ordres; mais comme elle marchait assez lentement, et que le péril augmentait de jour en jour, Antoine alla au devant de son frère jusqu'à Sorcy, afin de le prier de se hâter. Il revint seul à Gondreville, puis à Nancy, d'où il partit le 7 mai, après avoir chargé son épouse des soins du gouvernement. Il emmenait avec lui le commissaire apostolique, Théodore de Saint-Chamont, le bâtard d'Anjou, des gentilshommes lorrains, barrisiens, angevins et autres, les chambellans et maîtres-d'hôtel, et la compagnie des archers ou arquebusiers de

(1) V. Histoire de la ville épiscopale et de l'arrondissement de Saint-Dié, par M. Gravier, p. 211 et 212. L'auteur reporte le fait dont il s'agit au 7 septembre 1525, mais nous avons cru pouvoir lui assigner pour date les premiers jours de mai.

la garde commandée par Jean de Stainville, seigneur de Pouilly (1). Convaincu de la nécessité de rétablir la paix dans ses propres domaines, avant d'entrer en Alsace, il se rendit à Vic et ensuite à Dieuze, où il fut joint par les comtes de Guise et de Vaudémont et par les troupes françaises. Les paysans de la Lorraine allemande, effrayés à l'approche de leur souverain, se disposaient à se jeter à ses pieds pour lui demander pardon ; mais ayant appris que les bandes indisciplinées conduites par les prévôts se livraient au pillage et s'emparaient des bestiaux, ils persistèrent dans leur rébellion et se fortifièrent dans l'abbaye d'Herbitsheim, située au milieu des bois, un peu au nord de Sarralbe, firent des abatis et attendirent que l'on vînt les attaquer.

Antoine, qui aurait voulu les ramener par la douceur et la persuasion, et n'avait pas autorisé à prendre plus de bestiaux qu'il n'en fallait pour la nourriture de l'armée, Antoine, disons-nous, témoigna beaucoup de mécontentement et renvoya chez eux les contingents des prévôtés de Châtenoy, de Dompaire et quelques autres.

Bien que le gros des paysans fût retranché dans l'abbaye d'Herbitsheim, diverses bandes parcouraient encore la campagne. Il y eut même des escarmouches, et Jean Brubach, capitaine ou châtelain de Sarreguemines, fut fait prisonnier, dans une de ces rencontres, par les Rustauds, qui exigèrent une rançon de deux mille florins (2). Le duc allait quitter Dieuze, avec toutes ses forces, pour débusquer les paysans qui occupaient Herbitsheim, lorsqu'on lui annonça qu'ils s'étaient dispersés ; que les uns avaient gagné les principautés allemandes les plus voisines, et que les autres s'étaient retirés en Alsace, avec la troupe de quatre mille hommes qui avait franchi les montagnes dans les premiers jours de mai. L'ar-

(1) V. Volcyr, ibid., f^os iij v°, iv r°, v v° et vj.
(2) V. idem, ibid., f^os viij r° et xiij r°.

mée s'avança donc, sans coup férir, de Dieuze à Sarrebourg, où elle fit halte.

Après avoir prononcé la confiscation des biens des lorrains qui persistaient dans leur rébellion, Antoine s'occupa de donner aux différents corps dont son armée se composait une organisation convenable. Quelques détachements français, des volontaires de la même nation, et plusieurs gentilshommes luxembourgeois arrivèrent dans ce moment. Toutes ces troupes réunies pouvaient monter à quinze ou seize mille hommes, parmi lesquels beaucoup voyaient la guerre pour la première fois. Louis duc de Deux-Ponts s'était mis en marche, avec un corps de cavalerie, pour rallier les Lorrains; mais il apprit, en route, que les paysans de son duché se soulevaient, et il rétrograda aussitôt pour les contenir par sa présence.

Avant de quitter Sarrebourg, Antoine assembla un conseil de guerre, et quelques officiers furent d'avis qu'il fallait se borner à surveiller les défilés des Vosges, et laisser au temps et à la fatigue le soin de disperser les Rustauds. On leur répondit, avec raison, que la révolte se prolongerait sans doute; qu'il était impossible de songer à rester immobile, pendant des mois entiers, pour contenir l'ennemi; et qu'au surplus on ne possédait pas les ressources nécessaires pour solder longtemps une armée peu nombreuse à la vérité, mais dont l'entretien ruinerait certainement la Lorraine. Le duc se déclara pour ce dernier avis; on venait, d'ailleurs, d'annoncer que Nicolas de Ludres et Jacques d'Haraucourt s'étaient avancés jusqu'auprès de Saverne et avaient occupé la petite forteresse de Hohen-Barr et d'autres châteaux qui dominaient la ville.

Le 14 mai, sur le soir, on publia que l'on décamperait le lendemain, et l'on envoya dans l'abbaye de Hesse les bagages, ainsi que les femmes et les filles qui accompagnaient toujours les lansquenets. A l'entrée de la nuit, on fit partir l'artillerie avec une escorte respectable; l'armée elle-même se mit en

marche à une heure du matin, et le duc la suivit trois heures après. La distance qui sépare Sarrebourg et Saverne est d'environ cinq lieues, et on pouvait arriver de bonne heure devant cette dernière place; mais à huit heures il fallut s'arrêter pour attendre l'artillerie qui n'avançait que lentement, à cause du mauvais état des chemins (1). Pendant cette halte, on amena devant le prince un paysan, que l'on venait de rencontrer dans la forêt, et qui apportait une lettre adressée au duc de Lorraine. Dans cette lettre, le chef des Rustauds, qui se qualifiait : « Nous Erasmus Gerber de Molsem, cappitaine » général de la clère bande », proposait un armistice, pendant lequel on pourrait poser les bases d'une pacification. Antoine, après avoir pris connaissance de cet écrit, envoya le messager dans la prison de Sarrebourg et continua sa marche. Les paysans avaient coupé et embarrassé la route ordinaire, et les Lorrains furent obligés de se frayer un chemin à travers les bois.

L'avant-garde parut enfin devant Saverne et se trouva en présence d'un corps ennemi qui faisait mine de vouloir défendre les approches de la ville. Le comte de Guise, après avoir jeté un coup-d'œil sur le terrain, ordonna de charger les Rustauds et de les refouler dans Saverne. Le sieur d'Hoste, dit Béthune, capitaine des gardes du comte, se jeta sur les paysans avec plus de courage que de prudence, perça leur ligne et arriva jusqu'à une des portes; mais il rencontra une résistance inattendue, son cheval fut tué sous lui, et les Rustauds allaient le massacrer, lorsqu'un gentilhomme lorrain, Philippe du Hautoy, lui fit un rempart de son corps. Philippe fut lui-même atteint d'un coup de hallebarde dans les reins et eut beaucoup de mal à se tirer de la mêlée; les soldats de Béthune réussirent enfin à enlever ce dernier, qui était couvert de blessures et qui expira bientôt après (2).

(1) Chron. de Rémond Messein citée par Chevrier, ibid., p. 85.

(2) Mém. de Thierriat et de Bar et Chr. de Rémond Messein, ibid., p. 89 et 90.

Les paysans ne conservèrent pas longtemps l'avantage. Un corps de cavalerie albanaise, qui faisait partie de l'armée du comte de Guise, rétablit le combat, et une décharge de quelques petites pièces de canon, que l'on était parvenu à amener avec des peines infinies, répandit un tel effroi dans les rangs des Rustauds, qu'ils se réfugièrent dans la ville. Il y eut une si grande presse sous la porte que beaucoup de fuyards furent étouffés (1).

Nicolas de Ludres et Jacques d'Haraucourt, qui tenaient, depuis la veille, le Hohen-Barr et les châteaux des environs, se hâtèrent d'en sortir, avec une partie de leur monde, pour soutenir l'avant-garde, mais ils arrivèrent trop tard. Ils ne s'attendaient guère, au surplus, à se battre ce jour-là; car Gerber, voulant les tromper, leur avait écrit, le matin même, une lettre pour leur demander une conférence qui devait avoir lieu près de Saverne, et à laquelle les deux gentilshommes avaient promis d'assister (2).

L'armée d'Antoine sortit enfin tout entière des défilés qui aboutissent à la ville et vint en bon ordre camper dans la plaine, à six cents pas de Saverne, auprès des villages de Saint-Jean et de Steinberg ; et la plupart des bandes qui parcouraient les campagnes voisines, où elles avaient assassiné plusieurs catholiques, s'empressèrent de s'abriter derrière les murailles de la place. Le duc envoya aussitôt Pierre Gringore (3), héraut d'armes, accompagné d'un trompette, sommer les Rustauds d'accepter le combat ou d'ouvrir les portes de la ville. Gringore, accueilli par une décharge d'arquebuses, qui blessa mortellement le trompette, revint aussi vite que possible, et l'on ne songea désormais qu'à prendre les mesures les plus efficaces pour étouffer le feu de la rébellion. Le 16 mai,

(1) V. la chron. de Trausch, t. II, fº 97 vº.
(2) V. Volcyr, ibid., fº xxxix.
(3) C'est le poète de ce nom.

l'armée lorraine quitta la position qu'elle occupait et s'établit sur une hauteur appelée le Mont des Martyrs, où elle fut jointe par plusieurs gentilshommes alsaciens. Elle était à peine installée dans son nouveau camp, lorsqu'un des religieux bénédictins expulsés de Marmoutier annonça qu'une troupe de paysans, forte d'environ six mille hommes, s'approchait avec l'intention d'entrer dans Saverne (1). Elle se trouvait alors dans le village de Lupstein, situé à deux lieues et demie de cette ville vers l'orient, et elle attendait, sans doute, la nuit pour s'avancer sans péril. Les comtes de Guise et de Vaudémont partirent sur-le-champ, avec les lansquenets, les Italiens, les Albanais et quelques pièces d'artillerie, afin d'attaquer cette bande avant sa jonction avec l'armée de Gerber. Les paysans prenaient tranquillement leur repas; bientôt ils aperçurent la colonne qui venait à eux, et ils n'eurent que le temps d'arranger leurs chariots en cercle et de les garnir de madriers percés de trous, par lesquels on tirait sans être vu. L'artillerie les contraignit à abandonner précipitamment ces fragiles fortifications et à rentrer dans le village, dont ils avaient, pendant la matinée, barricadé toutes les avenues. Le comte de Vaudémont, à la tête des lansquenets, essaya de pénétrer dans les rues, mais, bien que les paysans, en général mal armés, et qui avaient affaire à des adversaires redoutables, perdissent beaucoup de monde, les assaillants ne purent y réussir. Le comte de Guise, s'approchant avec la cavalerie, détruisit enfin la barricade qui obstruait la rue principale, et une charge vigoureuse obligea les ennemis à chercher un refuge dans l'église et dans les maisons voisines, où ils continuèrent à se défendre. On mit le feu à différents endroits, et la flamme, favorisée par le mode de construction usité en Alsace, où le bois remplace souvent la pierre, la flamme, disons-nous, fit des pro-

(1) Mém. de Thierriat cités par Chevrier, ibid., p. 91.

grès tellement rapides, que les insurgés ne purent tenter une sortie pour essayer de se dégager ; la plupart périrent misérablement dans l'incendie, et on évalua à cinq ou six mille le nombre des morts (1).

Cette terrible exécution, qui fut aussitôt connue à Saverne, abattit complètement le courage de Gerber et de ses adhérents. Le jour même, ils envoyèrent au duc de Lorraine des parlementaires, pour lui offrir de mettre bas les armes, de se disperser et de réparer, autant que la chose était possible, les dommages causés aux monastères et aux châteaux ; mais ils demandaient qu'aucun d'entr'eux ne fût inquiété pour la part qu'il avait prise à la révolte. Antoine ne voulut pas leur accorder des conditions aussi favorables ; il exigea qu'ils se rendissent à discrétion ; on croit qu'il promit seulement aux simples soldats de n'être pas recherchés. Après avoir délibéré pendant quelque temps, les Rustauds déclarèrent qu'ils se soumettaient et renvoyèrent Jean Brubach, qu'ils avaient emmené à Saverne.

La journée du lendemain, 17 mai, avait été fixée pour la prise de possession de la place, et le duc de Lorraine, qui réclamait l'exercice des droits de souveraineté à Saverne et à Marmoutier, ordonna à Nicolas de Ludres et au comte de Salm d'entrer dans la ville, avec les soldats qu'ils commandaient, dès que les paysans en seraient sortis. Le 17, de bonne heure, ceux-ci commencèrent à s'attrouper à peu de distance des murailles, et se mirent à défiler devant l'armée lorraine pour s'acheminer ensuite vers leurs villages. Dans ce moment, un lansquenet se prit de querelle avec un rustaud ; des injures on en vint aux coups ; les compagnons des deux adversaires se mêlèrent à la lutte, et un individu, dont on n'a jamais su le nom, s'écria : « Frappe dessus ! Il

(1) V. les chroniques de Trausch, ibid.; de Speckle, t. II, f° 211 ; de Herzog, liv. II, p. 169 ; Volcyr, f°s xlv v°-xlviij r°.

» est permis ». A ces mots, les lansquenets se précipitèrent sur les paysans, qui, attaqués à l'improviste et désarmés, reculèrent vers la ville et tentèrent de baisser la herse. Les lansquenets ne leur en laissèrent pas le temps, pénétrèrent dans Saverne, pêle-mêle avec les fuyards, et furent suivis par les contingents des prévôtés et par d'autres corps de troupes. Les Rustauds avaient ressaisi leurs armes et soutinrent un combat qui se termina par un affreux massacre (1). Des historiens ont prétendu que dix-huit mille paysans trouvèrent la mort dans cette circonstance; le nombre en est évidemment exagéré, néanmoins on doit admettre qu'il fut très-considérable. On ajoute, ce qui ne manque pas de vraisemblance, que plusieurs bourgeois de Saverne, des femmes et même des enfants périrent au milieu du désordre; et la soldatesque pilla la plupart des maisons.

On s'empara du château, dans lequel on saisit Gerber, Pierre de Molsheim et quelques centaines de paysans. Gerber fut immédiatement traduit devant une commission militaire, qui, après lui avoir fait subir un interrogatoire, le condamna à être pendu. Georges Ittel, Wix de Saverne, un moine apostat qui commandait les insurgés des environs de Bâle, et un des capitaines de Gerber furent pris par les Strasbourgeois, qui ne les traitèrent pas avec plus de miséricorde. Ittel fut écartelé, après avoir été soumis à la torture, et les trois autres furent décapités (2); ce qui n'empêcha pas et ce qui n'empêche pas encore les historiens protestants de Strasbourg de répéter les accusations les plus violentes et les plus injustes contre le duc Antoine, dont les armes ont cependant sauvé l'Alsace.

Bien que le caractère noble et généreux d'un prince auquel ses vertus méritèrent le titre de bon le mette, à notre avis, suffisamment à couvert des calomnies qui ont été accumulées

(1) V. Trausch, ibid.; Volcyr, f^os xlix r° et suiv.
(2) V. Trausch, ibid., f°s 100 et 101.

contre sa mémoire, nous ne pouvons nous dispenser de dire un mot pour sa justification, justification que nous n'aurions pas même entreprise si les disciples de Luther et de Calvin avaient seuls reproché au duc d'avoir violé la capitulation de Saverne, et si deux annalistes lorrains : Rémond Messein et Thierriat, n'avaient tenu le même langage (1). Nous n'avons plus l'ouvrage du premier, mais Thierriat s'exprime en ces termes : « Capitulation faicte en guerre est de droict des gens, » et le Souverain ne doit donner l'exemple d'y faillir. Mon- » seigneur fut par trop foible et devoit éconduire ceux qui » donnèrent conseil de rigueur; car ne pouvoit-on se dissi- » muler que lesdicts de Saverne n'estoient venus à parle- » menter qu'autant que leur fut promis pour eux et leur chef » vie et bagues sauves; furent cependant passez à fil d'espée, » et Gerber pendu ; dont on fit grand murmure, et ce fut » déshonneur à Monseigneur (2). »

Si l'on regardait Antoine comme complice des violences de ses soldats, on pourrait faire observer, à sa décharge, qu'il avait affaire à des ennemis qui méprisaient le droit des gens, qui avaient couvert de ruines les plaines de la Basse-Alsace, envahi quelques cantons de la Lorraine, poussé à la révolte les paysans du duché, et trempé leurs mains dans le sang de nombreux catholiques (3). On alléguerait aussi que le prince avait exigé que les Rustauds se rendissent à discrétion, et que l'on connait très-vaguement les promesses qu'il aurait faites pour obtenir l'ouverture des portes de Saverne. Mais il est inutile de recourir à ces subterfuges, et nous croyons qu'après avoir examiné avec soin les documents contemporains, on admettra que le duc, ses frères et les principaux capitaines lorrains sont restés complètement étrangers au massacre de

(1) V. Chevrier, ibid., p. 95 et 96.
(2) V. les fragments des Mém., règne d'Antoine.
(3) V. Chevrier, ibid., p. 99.

Saverne. On a vu que l'armée d'Antoine était composée des éléments les plus hétérogènes : soldats lorrains, contingents des prévôtés, gentilshommes volontaires de tous pays, soldats français, lansquenets, mercenaires italiens et même albanais. Hormis sur le champ de bataille, une pareille armée n'obéissait guère que si elle le jugeait à propos, et il est évident qu'une fois le carnage commencé, les efforts des chefs en faveur des vaincus devaient être infructueux. C'est, en effet, ce qui arriva. Volcyr, qui fut témoin de cette tragédie, affirme que le duc de Lorraine, les comtes de Guise et de Vaudémont, et la plupart des seigneurs qui les accompagnaient, se hâtèrent de pénétrer dans Saverne, à la suite de leurs troupes, qu'ils firent tout ce qu'ils purent pour arrêter l'effusion du sang, qu'ils sauvèrent quantité de paysans, et qu'ils réussirent à préserver la ville de l'incendie (1). Quant au supplice de Gerber et de quelques-uns des moteurs de l'insurrection, il suffit de rappeler que l'on n'avait voulu prendre aucun engagement à leur égard, et leur mort fut une faible expiation des crimes dont ils s'étaient souillés. On assure, d'ailleurs, qu'au moment où Saverne allait être remis aux Lorrains, on intercepta une lettre que Gerber écrivait aux chefs des bandes qui tenaient encore la campagne en Alsace, pour leur annoncer qu'il était obligé de céder momentanément à la force, mais qu'il ne renonçait pas à son projet, que bientôt il irait les rejoindre, et qu'ils poursuivraient de concert l'œuvre entreprise en commun (2).

Pour prouver combien sont peu fondées les accusations dirigées contre les princes lorrains, nous rapporterons encore un trait que l'on rencontre dans Volcyr : « Le très preux et » magnanime conte de Guyse, remply de clémence et pitié, » saulua vne ieune fillette de laage de trois ans, soubdain

(1) V. f° lij v°.
(2) V. Volcyr, f°s lj v° et lij r°.

» apres la foulle et gros effort de la desconfiture faicte à Lou-
» pestain, et la mist reposer en la manche de sa robe toute la
» nuyt, laquelle du matin comme affamée demanda à manger.
» Et ne pouoit en ce monde mieulx cheoir que entre les mains
» dudit noble prince doulx et begnin : car il la feit songneu-
» sement garder auecques vne autre vng petit plus grande,
» pour à son ioeulx retour en faire présent à très illustre et
» noble Dame Anthoinette de Bourbon, contesse de Guyse,
» sa très loyalle et bonne espouse, pour les faire nourrir et
» endoctriner gracieusement (1). »

Il est temps maintenant de reprendre le fil de notre histoire et d'achever le récit de la campagne des Lorrains dans la Basse-Alsace. Il n'aurait pas tenu, du reste, à plusieurs des conseillers d'Antoine que cette campagne ne se bornât à la prise de Saverne, et ils engagèrent vivement le prince à retourner dans ses états, en lui représentant que l'ennemi n'était plus assez fort pour donner de l'inquiétude, que les seigneurs et les villes d'Alsace en viendraient facilement à bout, et que le duc n'était pas assez riche pour solder pendant longtemps l'armée tout entière. Ces raisons le persuadèrent d'autant moins qu'au moment même où les soldats saccageaient Saverne, un corps de six mille paysans se montra près de la ville. Après avoir fait reconnaître ce corps par un détachement de gendarmes allemands, on prescrivit aux lansquenets d'aller le repousser, mais ces derniers ne voulurent jamais sortir des maisons où ils se livraient au pillage (2).

Le 18 mai, l'armée lorraine quitta Saverne et vint loger à Marmoutier, où l'on réinstalla Gaspard Riegger et ses religieux. Antoine donna audience au landvogt de Haguenau et aux députés de Strasbourg, qui le complimentèrent sur sa victoire, traversa ensuite Wasselonne et s'approcha de Molsheim. Les

(1) V. ibid., f° l.
(2) V. ibid., f° lvj r°.

habitants de cette ville, qui redoutaient l'indiscipline des soldats d'Antoine, refusèrent de les recevoir, en alléguant que ceux-ci pillaient tous les bourgs et villages placés sur leur route; et le duc, mécontent de ce refus, déclara qu'il allait traiter Molsheim en ville prise d'assaut, si elle ne lui remettait sur-le-champ une somme qu'il fixa. Les habitants payèrent, mais obtinrent que l'armée camperait hors des murs. Elle ne vit pas d'ennemis le 18, ni le 19. Le 20, à la pointe du jour, elle se dirigea vers Saint-Hippolyte, qui appartenait au duc, comme on l'a dit plus haut, avec le dessein de rentrer en Lorraine par la vallée de Sainte-Marie-aux-Mines. L'avant-garde, commandée par Nicolas de Ludres, eut à peine dépassé le village de Stotzheim, qu'elle aperçut dans le lointain un nuage de poussière annonçant la marche d'une grande multitude. Comme les Rustauds étaient encore fort éloignés, l'avant-garde eut le temps de gagner Scherweiler, village situé à peu de distance de Schelestadt. Elle apprit alors que les paysans se trouvaient tout près de là et se disposaient à fermer le passage à l'armée lorraine. A cet effet, ils se rangèrent en bataille en arrière de Scherweiler, ayant leur front couvert par une ligne de chariots, qui devaient opposer un obstacle infranchissable aux charges de la cavalerie, tandis que les ailes étaient protégées par des vignobles d'un accès difficile. Les chefs des Rustauds s'emparèrent aussitôt du village, dans lequel ils placèrent un détachement nombreux, ce qui forçait les Lorrains d'emporter d'abord cette position, ou de s'exposer au feu du détachement, s'ils tentaient de défiler à droite ou à gauche pour assaillir le centre et les deux ailes. Enfin, dix ou douze fauconneaux et environ cent trente arquebuses à crochet complétaient ces moyens de défense et rendaient fort dangereuse une attaque de vive force. Nicolas de Ludres n'avait pas assez de monde pour disputer aux paysans la possession de Scherweiler; en conséquence, il occupa un bon poste un peu au nord du village, envoya des cavaliers

prévenir le duc de ce qui arrivait, et fit une reconnaissance générale de l'armée ennemie et du terrain sur lequel on allait combattre. On n'est pas d'accord sur le nombre des Rustauds ; Volcyr prétend qu'ils étaient vingt-quatre mille (1), et les moindres estimations leur donnent environ seize mille hommes (2).

Antoine se trouvait encore à une certaine distance de Scherweiler, lorsqu'il reçut le message de Nicolas de Ludres, et il accéléra sa marche pour le rejoindre. Il n'avait avec lui que la cavalerie et environ trois mille hommes d'infanterie. La chaleur avait été accablante pendant toute la journée ; la distance entre Molsheim et Scherweiler est d'environ huit lieues, et beaucoup de piétons, notamment des lansquenets, chargés d'armes pesantes, étaient restés en arrière. Comme les chefs de l'armée commençaient à croire qu'ils faisaient simplement une promenade militaire, ils avaient laissé quantité de soldats s'écarter de la colonne, et il en résulta qu'en abordant l'ennemi, l'armée lorraine lui était numériquement bien inférieure.

Il était six heures du soir quand le duc arriva près de Scherweiler, et il réunit sans retard un conseil de guerre pour délibérer sur le parti qu'il fallait prendre (3). Le comte de Guise fut d'avis de remettre l'action au lendemain ; il fit observer que la nuit viendrait avant que l'armée fût rangée en bataille et qu'elle eût parcouru la distance qui la séparait de Scherweiler ; il ajouta que la cavalerie était harassée par une longue marche sous un soleil brûlant ; que plus de la moitié des fantassins manquait à l'appel ; que l'on connaissait d'une manière très-imparfaite le terrain sur lequel se déployait la ligne ennemie, et qu'il était indispensable de l'examiner de nouveau. Cet avis fut goûté par la plupart des chefs, et il allait prévaloir ; mais un capitaine allemand, dont

(1) V. ibid., f° lxxxv r°.
(2) V. Trausch, ibid., f° 99 ; Speckle, t. II, f° 212 ; Herzog, liv. II, p. 169.
(3) Mém. de Thierriat cités par Chevrier, ibid., p. 100-102.

l'histoire n'a malheureusement pas conservé le nom, représenta que, malgré l'heure avancée, on pouvait livrer et gagner la bataille avant que l'obscurité fût complète ; qu'une nuit passée en plein air, et au milieu d'alarmes continuelles, ne servirait qu'à accroître la fatigue des hommes et des chevaux ; que les piétons attardés paraîtraient bientôt, et enfin qu'en attendant au lendemain, on donnerait aux Rustauds le temps d'appeler à eux les bandes qui ne les avaient pas encore rejoints.

Tout le monde applaudit à ce discours, et le duc ordonna de faire les dispositions nécessaires pour le combat. On distribua du pain aux soldats, et on défonça plusieurs tonneaux de vin, afin que chacun se désaltérât à son aise. Le sire de Ludres, frère cadet de Nicolas, fut chargé d'attaquer, avec les volontaires lorrains et une bande italienne, le village de Scherweiler, qu'il importait d'enlever avant de marcher contre le gros des ennemis. On s'approcha des maisons à la faveur de haies épaisses que les Rustauds n'avaient pas eu le soin de brûler, et au cri de *Vive Dieu et Lorraine!* Le village fut emporté en un instant, et les deux mille paysans qui le défendaient cherchèrent leur salut dans la fuite. Le comte de Guise, qui s'était avancé, avec quelques troupes, pour faire craindre aux Rustauds d'être mis entre deux feux, éprouva une telle admiration, à la vue de l'action hardie du sire de Ludres, qu'il sauta à bas de son cheval, courut embrasser le jeune homme et lui dit : « Monsieur de Ludres, » vous fais chevalier, et vous tiens pour tel ; recevés l'ac- » colade ». « Ce faict doit estre de remarque, continue » Thierriat, d'autant que ledict de Ludres l'estoit bien (che- » valier) de naissance ; mais ne crut pouvoir mieux faire » que recevoir telle marque d'honneur en champ de ba- » taille (1). »

(1) V. les fragments des Mémoires, règne d'Antoine.

Le terrain une fois libre, les différents corps de l'armée vinrent prendre les postes qui leur étaient assignés. Cette manœuvre s'opéra sous le feu de l'artillerie ennemie, mais cette artillerie ne fit presque aucun ravage dans les rangs lorrains, à cause de l'ignorance des canonniers, qui avaient placé leurs fauconneaux sur des chevalets tellement élevés que les projectiles passaient au dessus des piques. L'aile droite était guidée par le comte de Guise, qui avait pour lieutenants son frère le comte de Vaudémont, Jean VIII comte de Salm et le bailli d'Allemagne; elle se composait d'un corps d'infanterie, des Albanais et de la cavalerie légère. Au centre, conduit par le duc en personne, se trouvaient un autre corps d'infanterie et la gendarmerie lorraine et française; enfin, l'aile gauche était formée d'une compagnie d'ordonnance, commandée par le capitaine du Fay, et de quelques détachements de fantassins et de cavaliers sous les ordres du sire de Ludres.

Un instant avant que l'on donnât le signal de la bataille, beaucoup de gentilshommes voulurent se faire armer chevaliers par le duc de Lorraine, bien que plusieurs d'entr'eux eussent reçu cet honneur dans d'autres circonstances.

Les lansquenets commencèrent l'attaque. Comme le terrain sur lequel s'engageait la lutte était assez inégal, et que les assaillants ne pouvaient conserver leurs rangs, ils eurent d'abord du désavantage, et on fut obligé de leur envoyer des renforts; ce qui permit aux lansquenets de reprendre l'offensive et de contraindre les Rustauds à chercher un abri derrière la ligne des chariots; néanmoins, ce ne fut pas sans difficulté que l'on parvint à les faire reculer. Volcyr, qui assistait à la bataille et voulut considérer de près la mêlée, avoue qu'il rétrograda précipitamment. « Et comme le collecteur (c'est de » lui-même qu'il parle) se fust par trois fois ingéré d'entrer en » ladicte plaine où le conflict se faisoit pour mieux veoir l'af- » faire et congnoistre la situation dudict lieu, force estoit qu'il

» se retirast avec les autres plus de cent pas, si fort estoient » les Lorrains repoulsez des luthériens, par les charges » nouuelles qu'ilz faisoient sur eulx (1). » En ce moment, le sire de Ludres fit établir sur un mamelon une batterie, qui démonta la plupart des fauconneaux ennemis et jeta quelque désordre parmi les Rustauds. Un condottiere italien, nommé Dagobbio, profita de leur hésitation, s'approcha des chariots, avec sa troupe, et réussit à en soulever et à en écarter plusieurs. La gendarmerie passa par cette espèce de brèche, chargea les paysans avec impétuosité et renversa tout ce qui se rencontra devant elle. Le comte de Vaudémont la suivit avec l'infanterie qu'il commandait; mais cette infanterie fut elle-même attaquée par une telle multitude d'ennemis, qu'elle ne put soutenir leur choc. Le comte perdit son casque et un de ses gantelets, et sa vie était en grand danger, lorsque Jean de la Marche, sire de Saulcy, accourut avec cinq cents hommes et le dégagea. Les troupes lorraines qui n'avaient pas encore donné parurent alors à peu de distance, et les Rustauds, voyant que la bataille était perdue, tâchèrent de gagner les bois, à la faveur de la nuit qui commençait à tomber. Cette retraite précipitée leur coûta plus de monde que l'action elle-même. La cavalerie légère et les Albanais s'élancèrent à leur poursuite et en tuèrent quantité. On évalua le nombre des morts à douze mille. Nous regardons cette estimation comme entachée d'erreur; on ne peut nier toutefois que l'effusion du sang n'ait été considérable, et Dom Calmet assure que, de son temps, on montrait encore aux environs de Scherweiler des amas d'ossements entassés dans des chapelles construites çà et là, au milieu de la campagne (2).

L'armée lorraine passa la nuit sur le champ de bataille;

(1) V. ibid., f° xcj r°.
(2) V. Hist. de Lorr., t. II, col. 1174.

mais l'infanterie seule put prendre quelque repos. On avait annoncé, dans la soirée, que des bandes de paysans s'avançaient pour rallier le rassemblement qui venait d'être vaincu, et, comme on craignait une attaque nocturne, Antoine resta à cheval avec la gendarmerie jusqu'à la pointe du jour. Ces appréhensions n'étaient pas fondées; les Rustauds, épouvantés de leur défaite, avaient jeté leurs armes; les éclaireurs, que l'on avait envoyés de toutes parts, rapportèrent que l'on ne voyait plus d'ennemis, et le duc ordonna à ses troupes de se mettre en marche pour rentrer en Lorraine, malgré les remontrances du margrave de Bade, selon lequel Antoine devait camper pendant trois jours sur le lieu du combat, pour recevoir les députations et les présents que les villes et les seigneurs d'Alsace lui enverraient dans le but de lui témoigner leur reconnaissance. Le prince, qui attendait, sans doute, peu de chose de leur gratitude, persista dans sa résolution. Il n'ignorait pas, d'ailleurs, que les actes de pillage commis par des soldats indisciplinés avaient vivement irrité les Alsaciens, qui ne pouvaient sans colère voir à la suite de l'armée lorraine un grand nombre de voitures chargées de butin. Quelques auteurs ont même avancé, mais sans en donner aucune preuve et contrairement à la vérité, que les nobles et les communautés d'Alsace prenaient les armes de tous côtés pour repousser les Lorrains au delà des montagnes, et que la retraite de ces derniers ne fut pas entièrement volontaire. Les seules causes du retour un peu précipité d'Antoine furent le désir de licencier une armée désormais inutile et d'un entretien très-onéreux, et l'envie que le comte de Guise éprouvait d'aller au plustôt reprendre sur la frontière de la Champagne le poste qui lui était confié.

Après avoir envoyé un détachement occuper la petite ville de Saint-Hippolyte, dont le curé avait, comme nous l'avons dit, séduit une partie de ses paroissiens, le duc s'engagea dans le val de Viller ; il espérait arriver de bonne heure

dans ce bourg, où l'armée devait entendre la messe ; mais les paysans avaient fait des abatis tellement considérables, pour obstruer la route et empêcher les Rustauds de pénétrer dans les Vosges, que l'on fut obligé de travailler une partie de la journée pour rendre le chemin praticable. Le lendemain 22, l'armée rencontra dans les bois de Sales de nouveaux abatis, qui la forcèrent à faire une longue halte. Quatre ou cinq cents paysans des environs de Saint-Dié, que l'on avait mis en réquisition, parurent enfin, scièrent et détournèrent les arbres qui formaient l'obstacle, et l'armée parvint à gagner Moyen-Moutier, puis Raon-l'Etape, où elle passa la nuit. Le 23, on célébra, dans cette ville, les funérailles de plusieurs gentilshommes qui avaient péri à Lupstein, à Saverne et à Scherweiler, et on leur donna une sépulture honorable dans l'église des cordeliers de Raon. Le 24, le duc, ses frères et les principaux seigneurs qui les accompagnaient rentrèrent dans la ville de Nancy, où ils furent accueillis comme en triomphe (1).

Le 25, Antoine et Renée de Bourbon se rendirent en pèlerinage dans l'église de Saint-Nicolas-de-Port, et le duc y fonda une messe quotidienne, que l'on annonçait par seize coups de cloche, pour rappeler qu'il était resté seize heures à cheval le jour où il avait vaincu les Rustauds à Scherweiler. Les différents corps de l'armée ne tardèrent pas à arriver dans ce bourg ; les contingents fournis par les prévôtés furent licenciés, les troupes françaises retournèrent en Champagne, et les lansquenets furent congédiés, après avoir reçu une double paie (2).

Le duc avait chargé Jean d'Helmstadt, capitaine de Hombourg, et Jacob Bermeringer, prévôt de Château-Salins, de faire une enquête pour découvrir et punir les individus qui

(1) V. Volcyr, ibid., f° xcvj v°.
(2) V. ibid., f°s xcvj v° et xcvij r°.

avaient entraîné dans la révolte les paysans du bailliage d'Allemagne; mais le nombre des coupables se trouva si grand, que l'on fut obligé d'abandonner les poursuites. Beaucoup d'entr'eux avaient, du reste, ainsi que cela résulte de l'enquête, péri à Saverne ou dans les environs; d'autres, craignant un juste châtiment, s'étaient décidés à ne pas retourner dans leurs maisons; ceux qui étaient revenus affirmaient qu'ils n'avaient suivi les rebelles que de force ou par curiosité, et les plus compromis avouaient seulement qu'ils avaient aidé à boire le vin des monastères pillés par les Rustauds (1).

On prescrivit des prières publiques pour remercier Dieu d'avoir épargné à la Lorraine cette nouvelle invasion de Barbares. Antoine donna une tapisserie magnifique à la cathédrale de Toul, pour accomplir le vœu qu'il avait fait pendant la bataille qui termina la guerre, et il écrivit au pape Clément VII et aux princes chrétiens, afin de leur annoncer sa victoire. Le souverain-pontife lui adressa un bref pour le féliciter et accorda un jubilé ou pardon général à tous les Lorrains (2). On remit à Antoine d'innombrables lettres de félicitation, et Chevrier prétend même que le poète Clément Marot, qui manifestait déjà à cette époque son esprit d'irréligion, voulut aussi complimenter le duc de Lorraine (3). Aux lettres succédèrent les présents; les villes, les abbayes, les chapitres offrirent au prince de l'argent ou des objets de prix; les chanoines de Toul, entr'autres, lui firent porter six

(1) V., au Trés. des ch., le registre intitulé : « Pappier des noms et surnoms, du fait et gouuernement de l'entreprinse des paysans Lutthériens des bonnes villes et villaiges du bailliaige dallemaigne. Par ordonnance de nostre souverain seigneur monseigneur le duc de Calabre, de Lorraine et de Bar. Visites rédigés et examinés (*sic*) en toute diligence par Jean de Helmestat, Cappitaine de Hombourg, et Jacob Bermeringer, préuost de Chastelsallin, depputés et ordonnés pour ce faire. Fait en l'an mil cinq cens et vingt cinq. »

(2) V. Benoît, ibid., p. 617.

(3) V. Hist. de Lorr., t. IV, p. 108.

grandes tasses de vermeil par l'archidiacre Jean de Luester, aumônier de la duchesse Philippe de Gueldres (1).

Ces témoignages de contentement prouvent avec quelle appréhension on avait vu se former l'orage qui avait failli ravager la Lorraine, et quelle joie on éprouva quand on fut à l'abri du danger. Mais si le péril le plus imminent se trouvait écarté, on n'en avait malheureusement pas fini avec l'hérésie. Repoussée quand elle avait voulu s'établir par la violence, elle allait, sans doute, tenter de s'introduire en Lorraine par d'autres voies, et les prédications secrètes de quelques ecclésiastiques et de certains moines, favorablement disposés pour les nouvelles doctrines, semblaient désormais beaucoup plus à craindre qu'une invasion. Pour effrayer ceux qui auraient formé le projet de propager le luthéranisme, et afin de prouver que l'ordonnance du 26 décembre 1523 n'était pas destinée à rester une lettre-morte, Antoine prescrivit de punir sévèrement plusieurs novateurs. Le 14 juin, on décapita, comme on l'a vu, un individu qui avait essayé de tromper le Duc sur les projets des Rustauds; le 20 du même mois, « fut desgradé ung » josne religieux, tenant l'hérésie de Luther; mais pour ce qu'il » vint à vraye cognoissance et qu'il se repentoit très-fort, il ne » fut pas bruslé, ains mis d'une part qu'on ne sceut qu'il de- » vint »; le lendemain, on fit monter sur le bûcher le curé de Saint-Hippolyte. Wolfgang Schouch, non content d'adresser au prince une apologie du luthéranisme, s'était rendu à Nancy pour exposer de vive voix les motifs de son changement de religion, et avait opiniâtrément résisté aux efforts du P. Bonaventure Rennel, qui avait voulu l'engager à reconnaître ses erreurs (2).

(1) V. Benoit, ibid., p. 617 et 618. Les Etats-Généraux réunis à Nancy, au mois de janvier 1527, votèrent un aide destiné à couvrir les frais de la guerre qui n'avaient pas encore été intégralement acquittés. V. Layette *Etats-Généraux*, *II*, nos 2 et 33 N.

(2) V. le compte du receveur-général pour 1524-1525; Calmet, Biblioth. lorr., supplém., col. 90, et Les chroniques de Metz, p. 824.

On prit en même temps des mesures plus ou moins efficaces contre les abus qui servaient ordinairement de texte aux déclamations des prétendus réformateurs. Hector d'Ailly, évêque de Toul, sachant que les statuts synodaux qu'il avait promulgués, à l'exemple de Hugues des Hazards, rencontraient de l'opposition dans une partie du clergé, demanda au souverain-pontife de les confirmer et les fit ensuite observer avec rigueur (1). L'évêché de Verdun, qui avait souffert, pendant les premières années du XVI[e] siècle, par la mauvaise administration de Warry de Dommartin, se rétablit sous les trois premiers successeurs de cet évêque ; car ils appartenaient à la maison de Lorraine et possédaient, par conséquent, l'autorité nécessaire pour faire respecter leurs décisions. Le concordat germanique fut établi dans le diocèse de Verdun par plusieurs bulles du pape Léon X (2), et Paul III l'introduisit dans la cathédrale de Toul, sous l'épiscopat de Toussaint d'Hocédy (3).

Malgré les précautions que prirent les évêques et le duc de Lorraine pour élever devant l'hérésie une barrière infranchissable, le luthéranisme se glissa dans quelques lieux, et l'ordonnance de 1523 parut bientôt ne plus suffire. Les Etats-Généraux, réunis à Nancy en 1539, remontrèrent au prince la nécessité de revenir sur ce sujet, et le 13 octobre parut un édit qui défendait « que d'huy en avant, nul, de quel estat et » condition il fust, ne tinst en publicq ou privé aucun propos » de ceulx que Martin Luther, ses séquaces et adhérens ont » escrits et publiez,....... et ce à peine de la mort par le feu » et de la confiscation des biens, ou aultre punition comme il » seroit advisé ». Les articles suivants interdisaient à chacun d'acheter ou posséder des livres hérétiques, et aux hôteliers « de tenir propos, paroles ou devis des articles de nostre

(1) V. Benoit, ibid., p. 619.

(2) Deux de ces bulles sont imprimées dans Calmet, Hist., t. III, preuv., col. ccclxviij-ccclxxv. V. cependant notre tome III, p. 202.

(3) V. la bulle de Paul III, dans Calmet, ibid., col. cccexiij-cccexvj.

» saincte foy, soit avec estrangers ou gens du pays losgez » chez eulx, à peine d'amende arbitraire ». Ils devaient de plus prévenir la justice quand ils entendaient, dans leurs auberges, des conversations qui avaient trait aux matières religieuses. Un article prohibait tout colloque sur les articles de foi, à moins que ces colloques n'eussent d'avance été autorisés par l'évêque, et ils ne pouvaient avoir lieu hors de la présence des officiers chargés de la police. Le duc recommandait aux évêques de Metz, Toul et Verdun d'exercer la surveillance la plus exacte sur les prédicateurs ; aux baillis et prévôts d'appliquer avec fermeté les dispositions tant de l'ordonnance de 1523 que du nouvel édit; et aux simples particuliers de dénoncer les personnes qui prêchaient le luthéranisme. Enfin, il était défendu de répéter, même sans mauvaise intention, les discours hétérodoxes que l'on avait ouïs, et de vendre ou d'acheter des traductions françaises de la Bible ou de quelques-uns des livres qui la composent (1).

La principale cause des appréhensions que l'on éprouvait en Lorraine était la situation des esprits dans la cité de Metz. Le luthéranisme, un moment comprimé, ne tarda pas à reparaître dans cette ville. Pierre Tossany, chanoine de la cathédrale, revint de Bâle avec Guillaume Farel, espèce de prédicant nomade qui portait partout avec lui le trouble et la discorde. Tossany fit des démarches pour que l'on accordât à Farel la permission d'ouvrir un prêche ; mais sa demande fut mal accueillie, et tous deux furent obligés de partir précipitamment. Peu de temps après, un cardeur de laine nommé Jean le Clerc, natif de Meaux et chassé de sa patrie pour avoir affiché à la porte de la cathédrale des placards séditieux, se fixa à Metz et séduisit plusieurs bourgeois, entr'autres un imprimeur appelé Jacques. Sans se laisser intimider par

(1) Cette ordonnance est imprimée dans Rogéville, ibid., t. I, p. 562-563.

le sort de Jean Rougiers, curé de Saint-Livier, et du curé de Saint-Gorgon, qui venaient d'être emprisonnés pour cause d'hérésie, Le Clerc, Jacques et Pierron Guérard, clerc du palais et receveur de Sainte-Glossinde, se rendirent dans le cimetière Saint-Louis, où ils mutilèrent des images et proférèrent les propos les plus outrageants contre la religion catholique. On mit aussitôt ces trois individus en prison ; Le Clerc fut exécuté, Jacques eut les oreilles coupées et fut banni, Guérard parvint à s'enfuir. Les magistrats défendirent, sous des peines sévères, de répandre les doctrines protestantes et d'introduire dans la ville les écrits des novateurs; néanmoins, les sectaires ne se découragèrent pas et, soutenus secrètement par quelques-uns des patriciens, continuèrent à faire des prosélytes. En 1538, trois anabaptistes trouvèrent même le moyen d'entrer à Metz et d'y gagner différentes personnes ; en 1541, deux dominicains apostats osèrent annoncer ouvertement les erreurs de Luther, et ceux des Messins qui avaient adopté le symbole du moine de Wittemberg, ayant appris que la diète de Ratisbonne avait promulgué une décision favorable aux luthériens, prièrent les magistrats d'autoriser le libre exercice de la nouvelle religion. La puissance de Gaspard de Heu, qui partageait leurs sentiments et fut élevé, l'année suivante, à la dignité de maître-échevin, animait leurs espérances. Toutefois, se sentant trop faibles pour s'emparer eux-mêmes du gouvernement, ils demandèrent à plusieurs petits princes allemands de les aider à se rendre maîtres de la ville. Bientôt, une bande d'aventuriers, commandée par le comte Guillaume de Furstemberg, s'établit dans les environs de Metz, qu'elle menaça d'un blocus. Guillaume entra dans la cité avec une escorte peu nombreuse, afin d'obtenir par la ruse ce qu'il désespérait d'arracher par la force ; mais les catholiques, irrités de son audace, le mirent dehors et maltraitèrent ses compagnons. Le comte se logea alors dans l'abbaye de Gorze, s'y fortifia et de là écrivit aux ma-

gistrats messins une lettre menaçante. Ils eurent la faiblesse de céder ; quelques malheureux furent emprisonnés, un autre fut exécuté, et les protestants, fiers de ce triomphe, mandèrent Farel, qui ne tarda pas à arriver et à montrer les prétentions les plus exorbitantes. Il prêcha publiquement dans le cimetière des Dominicains, et deux de ces religieux qui voulurent l'en empêcher coururent risque de la vie. Les Treize lui ayant fait signifier de cesser des prédications qui répandaient le trouble, il ne tint pas compte de cette injonction et voulut même continuer ses discours dans l'église de Saint-Pierre-aux-Images ; on y mit obstacle, et Farel, secouant la poussière de ses souliers contre une ville aussi ingrate, se retira dans le village de Montigny. On bannit en même temps les bourgeois qui, par leurs propos ou leurs actions, avaient causé les désordres dont nous venons de parler.

Le comte de Furstemberg occupait toujours l'abbaye de Gorze, et de là écrivait aux magistrats messins des lettres dictées par la colère. Farel le rejoignit dans les derniers jours de l'année 1542, et sa présence fut le signal de nouveaux désordres. Le 15 mars 1543, il y eut une conférence entre le comte et les magistrats, conférence à la suite de laquelle ces derniers furent destitués et remplacés par des hommes plus ou moins favorables aux luthériens. On s'empressa d'accorder à ceux-ci la permission d'exercer librement leur culte ; Watrin du Bois, ancien religieux et un de leurs ministres, s'installa dans une église qui leur fut abandonnée, et ils eurent même le crédit de faire décider que les curés seraient contraints d'annoncer au prône l'heure du prêche (1). Le comte de Furstemberg avait aussi résolu d'introduire l'hérésie

(1) V., au sujet de tous ces évènements, Les chroniques de Metz, p. 823 et suiv. ; Histoire de la naissance, du progrès et de la décadence de l'hérésie dans la ville de Metz et dans le pays messin, par Meurisse, seconde édit., p. 16-79.

dans l'évêché de Verdun. Nicolas Pseaulme, qui devait monter plus tard sur le siége épiscopal de cette ville, était alors abbé de Saint-Paul. Il fortifia soigneusement le château de Woinville, situé entre Gorze et Saint-Mihiel et qui dépendait de son monastère, et y mit une bonne garnison, afin d'empêcher les soldats de Guillaume de faire des courses dans cette partie du diocèse. La précaution n'était pas inutile, car, dès les premiers jours de mars 1543, le comte déclara la guerre aux Verdunois, pour les punir d'avoir engagé les bourgeois de Metz à ne pas céder et de leur avoir même expédié des secours. Il attaqua le château de Woinville, et, malgré le courage de ses défenseurs, il s'en empara, le pilla, le brûla, fit prisonniers plusieurs prêtres et quantité de laïcs, et ne les relâcha qu'après avoir obtenu d'énormes rançons. Il prit ensuite le château de Beauzey, propriété du chapitre de Verdun, et répandit une si grande terreur dans la ville, que Pseaulme et ses religieux quittèrent leur abbaye, qui s'élevait hors des murs et n'était pas à l'abri d'un coup de main. Pendant ce temps, le cardinal de Lorraine et l'abbé de Saint-Paul ne cessaient de presser la cour de France d'envoyer des troupes pour expulser de Gorze le comte de Furstemberg, si elle ne voulait voir l'hérésie s'établir en maîtresse sur les frontières de la Champagne. Le comte, qui n'ignorait pas les négociations du cardinal, comptait se saisir des passages de la Meuse, afin d'empêcher les Français de traverser le fleuve; mais la résistance qu'il rencontra dans l'attaque des châteaux de Woinville et de Beauzey l'empêcha d'exécuter son projet (1). Le duc de Guise s'avança avec tant de secret et de diligence, que les hérétiques n'eurent pas la moindre connaissance de sa marche, et il entra à l'improviste dans le bourg de Gorze, le 25 mars, jour de Pâques. A la vue de ses soldats, les compagnons du comte de Furstemberg, qui étaient à table,

(1) V. Roussel, Hist. de Verdun, p. 432 et 433.

firent mine de défendre le château; toutefois, ils capitulèrent presque immédiatement. Farel monta sur une charrette remplie de lépreux, après s'être enfariné le visage et s'être muni de cliquettes, et réussit à s'échapper. La prise de Gorze eut lieu, du reste, sans effusion de sang, et l'on ne cita d'autres victimes qu'une bourgeoise de Metz qui se noya dans la Moselle avec sa servante, en cherchant à s'enfuir, et un drapier nommé Adam. Ce dernier fut tué dans une espèce de rixe par des soldats qui avaient tenté de lui enlever son escarcelle (1). Les protestants firent néanmoins grand bruit de cette affaire, et, pour se donner à peu de frais les honneurs du martyre, affectèrent de parler du massacre de Gorze. Les Strasbourgeois écrivirent une lettre au duc de Lorraine pour se plaindre de la manière dont on avait chassé leurs coreligionnaires, et le prince, tenant à conserver de bonnes relations avec des voisins aussi puissants, leur répondit, le 3 avril, et affirma qu'il était demeuré complètement étranger à ce qui s'était passé à Gorze le 25 mars (2). Il s'entremit, probablement, auprès de son frère pour que l'on traitât les prisonniers avec bonté, et on relâcha, sans rançons, les Messins que l'on avait arrêtés dans le bourg, et parmi lesquels se trouvaient beaucoup de patriciennes, qui avaient fait le voyage pour entendre Guillaume Farel.

Ces évènements s'accomplirent pendant les dernières années du règne d'Antoine. Nous ne les avons rapportés ici que pour ne pas interrompre le récit des efforts que les Luthériens firent, pendant la première moitié du XVIe siècle, pour établir leur culte en Lorraine, et il nous faut maintenant remonter à l'année 1526. Le roi de France venait d'obtenir sa liberté, en signant un traité dont il refusa ensuite d'exécuter

(1) V. Meurisse, ibid., p. 79-82.

(2) Une copie de cette lettre se trouvait dans la collection de M. le comte Emmery (de Metz); elle est mentionnée dans le catalogue de ses manuscrits lorrains et messins, n° 132.

les clauses, et la guerre recommençait sur les frontières du royaume. On invita le duc à se déclarer pour François I[er], et à prendre part à la ligue qui s'était formée dans le but d'abaisser la maison d'Autriche. Mais il annonça qu'il voulait garder la neutralité la plus parfaite, et, sachant que des troupes françaises s'avançaient pour occuper le château de Void, qui appartenait au chapitre de Toul, il pria les chanoines de recevoir une garnison lorraine dans cette forteresse. L'évêque Hector d'Ailly joignit ses instances à celles du prince, et le chapitre ayant donné son consentement, le duc fit entrer Philippe de Mousson dans le château de Void et mit aussi une garnison à Liverdun, qui lui fut livré par le prélat (1). La ville de Metz prit également des précautions pour sa sûreté ; non contente d'engager à son service quelques seigneurs et beaucoup d'aventuriers allemands, elle paya une pension au duc de Lorraine, qui promit de défendre les Messins contre tous leurs ennemis. Ces mesures maintinrent la tranquillité dans notre pays, tandis que la plus grande partie de l'Europe devenait le théâtre d'une guerre désastreuse.

C'est à cette époque qu'il faut rapporter un fait mentionné par Bournon (2). Ce compilateur assure que le comte de Guise, tourmenté par le désir de régner, demanda à son frère de lui céder, moyennant une forte pension, les duchés de Lorraine et de Bar, et lui conseilla de prendre le titre de roi de Naples et de Sicile, qui devait, disait Claude, être le partage de l'aîné de sa maison. Il est inutile de réfuter cette historiette. En 1526, le comte de Guise était fixé en France depuis longtemps et ne songeait pas à s'approprier les domaines de son frère, qui avait des enfants. Ce qui ne laissait pour ainsi dire à Claude aucune espérance de voir ses propres descendants gouverner un jour la Lorraine. D'un autre côté,

(1) V. Benoît, ibid., p. 618.
(2) Cité par Chevrier, ibid., p. 112 et 113.

François Ier, qui se regardait comme le légitime seigneur du royaume de Naples, n'aurait pas souffert que le duc en revendiquât la propriété, et les prétentions d'Antoine auraient indisposé également l'empereur Charles V, possesseur des Deux-Siciles.

On a aussi rangé au nombre des fables la négociation que le duc de Lorraine aurait entamée auprès de ce monarque pour obtenir la liberté du pape Clément VII. Chevrier, qui a puisé ce fait dans Bournon ou dans Thierriat, ne craint pas d'affirmer que le souverain-pontife dut sa délivrance non moins aux démarches d'Antoine, qu'à l'armée commandée par Lautrec, et il ajoute que Clément VII adressa un bref au duc afin de le remercier de ses bons offices (1).

La paix fut enfin rétablie en 1529, et Antoine se rendit en France, en 1530, pour féliciter le roi relativement au retour de ses deux fils, que l'on avait livrés comme otages à l'empereur. Ce fut pendant le séjour que le duc fit alors à Paris, que Clément Marot lui présenta sa traduction du premier livre des Métamorphoses d'Ovide, à laquelle il joignit une épître en vers (2).

Les marques de déférence que le duc de Lorraine accordait à François Ier ne lui firent pas rompre ses relations avec Charles V. En 1532, les Turcs firent des progrès alarmants dans le royaume de Hongrie, et l'empereur fit demander à la diète assemblée à Ratisbonne des subsides et des troupes. On leva en Lorraine, à cette occasion, un impôt particulier désigné sous le nom de *landfrid* et dont le produit devait être consacré à la guerre contre les Infidèles. Antoine envoya à Charles V un contingent aussi considérable que ses ressources

(1) V. ibid., p. 115. Le P. Benoit (Hist. de Toul, p. 619) parle également des négociations d'Antoine en faveur de Clément VII, mais il ne dit pas sur quelle autorité il s'appuie.

(2) On peut voir cette pièce dans l'édition des œuvres de Marot en quatre volumes in-4°, La Haye, 1731.

le permettaient (1) ; il promit également de verser, tous les mois, une somme de quatre mille florins pour la paie de son contingent, et, comme il ne pouvait la faire parvenir régulièrement, il prit des arrangements à cet effet avec son « chier et bien amé Ulrich Clynguensmydt, marchant bour- » geois et résident en la cité d'Augsbourg » (2). On ignore pendant combien de temps le duc entretint des soldats en Hongrie, mais on a la preuve que le *landfrid* fut encore levé en 1534 et en 1542 (3).

Les dépenses que le duc fut obligé de faire, pour cette guerre et pour solder les troupes chargées de garder les

(1) V., dans le Trés. des ch., le « Compte de la recepte et despence faicte par Didier Bertrand, Trésorier-général de Monseigneur le Duc de Calabre, de Lorraine et de Bar, de l'ayde de la résistance du Turck, faict par les moys d'aoust, septembre, octobre et novembre estans en l'année mil cincq cens trente deux ».

La recette monta à sept mille sept cent quatre-vingt-dix francs deux deniers barrois. Le contingent d'Antoine se composait d'une compagnie de cent hommes d'armes allemands conduits par le comte de Bitche, d'une compagnie de cent quatre hommes d'armes formée de lorrains, et d'une troisième compagnie forte de soixante-neuf hommes et commandée par le sire d'Autrey. L'évêque de Toul, Hector d'Ailly, fournit aussi un contingent, pour l'entretien duquel le duc donna deux cent huit francs.

On trouve dans les archives de la famille de Widranges une lettre d'Anne reine des Romains, recommandant au duc de Lorraine Nicolas de Widranges, qui avait conduit, avec distinction, un corps de trois cents cavaliers dans la guerre contre les Turcs. Cette lettre est datée du 25 avril 1540.

(2) V. Layette *Etats Généraux, II*, n° 4. Charles V écrivit à Antoine une lettre, datée de Mantoue, le 24 novembre 1532, pour le remercier d'avoir envoyé des secours en Hongrie. V., dans le cartulaire du Trés. des ch., le registre *Empire*, f^os cix v° et cx r°.

(3) V. Layette *Etats-Généraux du Duché de Bar*, n° 31. On voit dans les archives de la famille de Widranges l'original de la commission donnée, le 22 mai 1542, par le duc Antoine à Gérard de Pfaffenhofen, chevalier, seigneur de Thelod, et à Jean de Widranges, auditeur des comptes, pour lever le *landfrid* « sur les officiers, anoblis, franches gens et exempts, » tant en villes que aux villaiges, marchands anoblis, et autres non con- » traindables aux aydes générales, marchands tant banquiers, que ven- » deurs de draps de soye et de layne, etc. »

places fortes et les frontières de la Lorraine, tant que se prolongea la lutte entre François Ier et l'empereur (1), ne l'empêchèrent pas d'agrandir ses états. En 1527, le cardinal de Lorraine, évêque de Metz, donna à son frère l'investiture des comtés de Sarrewerden et Bouquenom (Bockenheim), qui étaient des fiefs de son évêché; toutefois, le comte de Nassau-Sarrebrück ne voulut pas se dessaisir d'une partie de ces principautés, qu'il détenait comme époux de Catherine de Meurs, tante du comte Jean-Jacques dernier possesseur de Sarrewerden. Il en résulta un procès, qui dura plus d'un siècle et ne fut terminé qu'en 1629, comme on le verra plus loin (2). En 1543, Antoine acquit la ville de Châtel-sur-Moselle et la seigneurie de Bainville-aux-Miroirs, qui de la maison de Neufchâtel étaient passées à celle d'Isembourg; mais, pour obtenir la remise de ces deux places, il fut forcé d'abandonner au comte Valentin la petite ville de Vaudrevange et le bourg de Belrain, lesquels, du reste, ne tardèrent pas à être de nouveau réunis à la Lorraine (3).

Ces acquisitions, au moins la première, entraînèrent des dépenses considérables, et il fallut demander des subsides aux Etats-Généraux. Au mois de mai 1535, ils votèrent un aide extraordinaire de trois francs par conduit, dont une portion devait être employée à mettre les places frontières en état de défense (4). La guerre allait recommencer entre François Ier et Charles V et rendre nécessaires ces mesures de précaution. Le duc garda, comme précédemment, une exacte

(1) Les Etats-Généraux accordèrent au duc, vers la fin de décembre 1531, un aide de trois francs barrois par conduit, pour couvrir les dépenses que le prince avait faites dans le but de maintenir la paix en Lorraine; v. Layette *Etats-Généraux, Fiefs et Dénombrements*, n° 3.

(2) V. Benoit, Orig. de la maison de Lorr., p. 501; supplém. à cet ouv., t. II, p. 242.

(3) V. Calmet, Notice, t. I, col. 210. V. notre t. III, p. 359.

(4) V. Layette *Etats-Généraux, Fiefs et Dénombrements*, n° 4.

neutralité (1), et se livra tout entier aux soins de l'administration. Les édits qu'il publia de 1530 à 1540 sont assez nombreux, mais la plupart trop peu intéressants pour être analysés dans cet ouvrage ; nous devons seulement mentionner une ordonnance qu'il promulgua, le 10 octobre 1532, pendant une session de la côur des Grands-Jours de Saint-Mihiel. Elle confirmait un édit de René II et y ajoutait quelques dispositions nouvelles. Elle prescrit « que les causes d'appel » se vuident *super eisdem actis*, si faire se peut, sur lesquels » les parties soient contraintes à conclure, sinon qu'ils soient » vus avant que d'appoincter les parties en enquestes super- » flues ; que les escriptures des avocats soient briefves, sans » redittes, et n'excèdent une addition ou deux, sans plus; » que doresnavant ne soient examinez plus de dix tesmoings » sur un mesme faict, et s'il y a plusieurs articles sur un » mesme faict, soient accolez, et sera comptée une tourbe pour » un tesmoing; que toutes sentences donnéez par les baillifs » ou leurs lieutenans, en actions personnelles ou délicts qui » n'excéderont cinquante francs et au dessous, seront exécu- » téez en principal et despens, nonobstant oppositions ou » appellations quelconques, sans préjudice d'icelles, en bail- » lant caution par la partie de les rendre, s'il est dict en fin » de cause ». Ces dispositions avaient pour but d'abréger les procédures et de diminuer les frais; la disposition suivante devait prévenir les nullités et les fraudes dans les contrats.

« Est défendu, lit-on dans le texte, à tous notaires et ta- » bellions de recevoir venditions, permutations, donations ou » aultres contracts quelconques, si les parties contrahantes ne » sont présentes, ou que lesdicts notaires les cognoissent ; » ne aussy fassent les rapports de la justice des lieux, ne aul-

(1) L'empereur la reconnut par lettres données, à Luxembourg, le 24 juillet 1536. On en trouve un *vidimus* dans la collection de M. Justin Lamoureux.

» tres tierces personnes, sur peine de nullité et d'amende ar-
» bitraire; mais est ordonné que toutes personnes qui vou-
» dront contraher par escript, le fassent en leurs personnes,
» ou par procuration spéciale pardevant lesdicts notaires (1). »

A cette époque, la tranquillité la plus parfaite régnait dans les duchés de Lorraine et de Bar; elle faillit cependant être troublée en 1533. Le chapitre de Toul entretenait une petite garnison dans le château de Vicherey, et cette garnison, qui était, sans doute, composée d'aventuriers, fit des courses dans le comté de Vaudémont et y commit des dégâts estimés six mille francs barrois. Antoine se rendit à Vézelise, fit procéder à une enquête au sujet de cette affaire, invita les chanoines à payer immédiatement une indemnité, et, voyant qu'ils ne montraient pas beaucoup d'empressement à s'exécuter, il leur envoya un défi ou une déclaration de guerre, que l'on conservait encore dans les archives du chapitre, vers le milieu du siècle dernier (2).

Non content d'entretenir la paix dans ses propres états, le duc désira encore la faire renaître chez ses puissants voisins. Les États-Généraux, réunis à Nancy, au mois de septembre 1538, lui accordèrent un aide de trois francs par conduit pour le mettre à même de supporter les dépenses qu'avaient entraînées les négociations entreprises dans ce but (3). Les lettres de non-préjudice que le prince signa, dans cette circonstance, nous apprennent qu'il avait envoyé des ambassadeurs au souverain-pontife, à Charles V et au roi de France, pour tâcher de procurer un rapprochement; et les mêmes lettres nous font connaître que le duc de Lorraine avait fait le voyage

(1) V. les articles de cette ordonnance, dans Rogéville, ibid., t. I, page 385 et 386.

(2) V. Calmet, ibid., t. II, col. 839. Il est inutile d'ajouter que l'affaire s'arrangea.

(3) V. Layette *Etats-Généraux, II*, n° 5; L. *Etats-Généraux, Fiefs et Dénombrements*, n° 5.

de Nice, « pour ayder à traicter la tresve ». On sait que le pape Paul III avait engagé l'empereur et François I[er] à ouvrir des conférences pour établir une paix durable. Les deux monarques vinrent à Nice, mais ne voulurent pas se parler; leurs prétentions étaient inconciliables, et l'on ne put conclure un traité définitif, mais seulement une trêve de dix années. Antoine se donna beaucoup de mouvement pour obtenir ce résultat, et les termes qu'il emploie dans les lettres de non-préjudice portent à croire que sa médiation ne fut pas sans utilité.

Il suivait alors avec ardeur une autre négocation relative au duché de Gueldres. Arnould, qui gouvernait ce pays vers le milieu du XV[e] siècle, avait un fils nommé Adolphe, dont la conduite fut tellement indigne que son père le déshérita et vendit ses états à Charles-le-Téméraire. Après la mort de ce dernier, la Gueldres fut remise à Adolphe, qui périt bientôt après et laissa deux enfants : Charles et Philippe, épouse de René II. Charles recueillit plus tard l'héritage de son père, mais se vit troublé dans la possession du duché par l'empereur Maximilien, époux de Marie de Bourgogne. Une transaction fut cependant conclue entre les deux princes, et Charles conserva la Gueldres, à condition qu'elle serait annexée aux Pays-Bas, s'il n'avait pas d'enfants légitimes (1). Il mourut, sans descendants, en 1538, et le duc de Lorraine, en qualité de neveu du défunt, se mit immédiatement sur les rangs pour lui succéder. Il ne regardait pas comme valable la transaction dont nous avons parlé ; les femmes pouvaient, d'ailleurs, posséder la couronne de Gueldres ; il la réclama donc comme sa propriété (2). Ses prétentions ne furent pas admises par les Etats, qui s'étaient assemblés à Ruremonde et

(1) C'est du moins ce que rapportent certains historiens, mais la vie du duc Charles est racontée un peu différemment dans l'Art de vérifier les dates.

(2) V., au Trésor des chartes, dans le volume du Cartulaire intitulé :

qui reconnurent comme souverain le duc de Clèves, parent du dernier duc ; mais l'empereur ne fut pas plustôt instruit de ces évènements qu'il fit occuper le duché par ses troupes et le réunit aux Pays-Bas.

Antoine comprit qu'il lui serait impossible de l'emporter sur un pareil compétiteur, et que Charles V ne voudrait probablement jamais renoncer à une acquisition qui lui convenait si bien ; toutefois, il prit le titre de duc de Gueldres et de comte de Zutphen, et continua à négocier, moins, sans doute, dans l'espérance de réussir que pour obtenir un dédommagement.

Les négociations d'Antoine furent ralenties, pendant quelques mois, par un malheur qui vint le frapper en 1539. La duchesse de Lorraine, qui était encore dans toute la force de l'âge, fut attaquée d'une fièvre maligne et mourut le 6 mai, peu de jours après que le duc fut revenu de Nice. Antoine fit inhumer son épouse dans l'église des Cordeliers, où on lui éleva un tombeau, dont il ne reste plus aujourd'hui aucun vestige (1).

Sur la fin de la même année, l'empereur demanda à François Ier l'autorisation de traverser le royaume, pour aller soumettre les Gantois qui s'étaient révoltés. Le duc de Lorraine rejoignit Charles V et l'accompagna dans ce voyage, « moins pour lui faire honneur, dit méchamment Chevrier, » que pour profiter de la contrainte dans laquelle il croyoit » que ce prince alloit être, et lui redemander alors le duché » de Gueldres » (2). Il ajoute que le duc, contenu par la facilité du roi, qui agit noblement, n'osa fatiguer l'empereur de ses réclamations, mais il y a tout lieu de croire, au contraire, que l'affaire de la succession de Gueldres fut traitée de nou-

Gueldres, l'*Acte contenant la demande des envoyez de Lorraine aux Estats de Gueldres de reconnoistre le Duc Antoine pour leur souverain.*

(1) Thierriat cité par Chevrier, ibid., p. 117.

(2) V. ibid., p. 119 et 120.

veau par Antoine, sinon avec Charles V lui-même, au moins avec les ministres de ce prince. L'empereur, bien décidé à ne jamais se dessaisir de la Gueldres, soumit au duc de Lorraine une proposition qui fut acceptée avec empressement (1). C'était de marier Anne fille d'Antoine avec René de Châlon, prince d'Orange, un des favoris de Charles V et de faire épouser à François fils aîné du duc la princesse Christine, fille de Christiern II, roi de Danemark, et d'Elisabeth d'Autriche, sœur de l'empereur. Les noces d'Anne et de René de Châlon furent célébrées, dans le château de Bar, au mois d'août 1540, et l'empereur s'y fit représenter par le sieur de Montbardon, un de ses gentilshommes. La princesse reçut une dot de cent mille florins d'or et des pierreries pour vingt mille florins (2). Chevrier remarque, à cette occasion, que la dot doit paraître bien considérable, si on la compare à celles que les ducs de Lorraine donnaient précédemment à leurs filles ; il ajoute qu'il aurait eu lui-même beaucoup de peine à admettre que le duc avait déboursé la somme en question, si Bar n'affirmait que « les siens l'ont nombrée ». Antoine n'avait, probablement, pas tant d'argent dans ses coffres ; mais les Etats-Généraux, dans leur session de novembre 1540, votèrent un aide extraordinaire de trois francs barrois par conduit, et cet impôt fournit la dot de la princesse (3).

Un des clauses du contrat de mariage fit naître un incident que nous devons rapporter ici, car il prouve que le duc ne regardait pas la loi salique comme applicable dans notre patrie, et par conséquent ne pensait pas que le testament de René II eût obtenu l'approbation et la garantie des Etats-Généraux. La clause dont il s'agit réservait expressément à la princesse

(1) L'empereur avait déjà entretenu le duc de Lorraine de ces projets pendant les conférences de Nice.

(2) Mém. de Bar cités par Chevrier, ibid., p. 121.

(3) V. Layette *Etats-Généraux*, *II*, n° 10.

tous ses droits sur la Lorraine, et le duc de Guise se hâta de protester, mais, dans sa réclamation, il ne se prévalut que du testament de son père et garda le silence sur le vote des Etats. Le 19 août, Antoine sortait du château de Bar, pour aller entendre la messe, lorsque son frère s'avança vers lui, avec Pierre Blandin et Jean Baudesson, notaires royaux au bailliage de Vitry, et lui adressa la parole en ces termes : « Monsieur, on m'a dict que par le traicté de mariage que vous
» faictes de Madamoiselle Anne vostre fille, vous la rappellés à
» vostre succession en deffault d'hoirs masles ; ce que faire ne
» pouvés pourceque audict cas vous sçavés que les tiltres du
» Royaume de Sicile, Arragon, duché d'Anjou et les duchez
» de Lorraine et de Bar, comté de Provence et aultres terres
» ne peuvent se trouver ny escheoir à ladicte Anne ou ses
» hoirs, mais bien à moy ou à mes hoirs masles ; tout ainsy
» que le testament du feu Roy nostre père (que Dieu absolve!)
» le porte et le contient, depuis confirmé, accordé et ratiffié
» par vous, Monsieur, et moy. A ceste cause, vous déclare
» que je ne consens en rien audict traicté de mariage et pro-
» teste qu'il ne me préjudicie à moy ny à mesdicts hoirs,
» auxquels peut estre acquis ledict droict, le cas advenant.
» Monsieur, vous oyés ce que je vous dis ? » Antoine ayant répondu : « Ouy, je vous entends bien », le duc de Guise « requit acte et instrument desdictes déclarations et protesta-
» tions », et les deux notaires rédigèrent sur-le-champ procès-verbal de ce qui venait d'arriver (1).

Le mariage du prince François n'eut lieu que l'année suivante. Quoique toutes les conditions du contrat fussent arrêtées dès 1540, Antoine fit demander solennellement le consentement de la princesse par le maréchal de Lorraine, Jean VIII comte de Salm ; par Claude de Beauvau ; par Nicolas Mengin,

(1) On trouve une copie de cette pièce dans le cartulaire de la bibl. publique de Nancy, p. 469 et 470.

président de la chambre des comptes, et par René Boudot, maître des requêtes de l'hôtel ; « ceux d'espée pour faire mon» tre, dit Bournon, et les autres à celles fins d'opérer » (1). Le contrat fut signé, à Ratisbonne, le 1er mars (2) ; les noces furent célébrées, à Bruxelles, le 10 juillet, et François, qui n'avait encore porté d'autre qualification que celle de marquis de Pont-à-Mousson, prit, à cette occasion, le titre de duc de Bar. Il espérait que l'empereur lui céderait, comme il l'avait laissé entendre, la Gueldres ou du moins une partie de cette principauté ; mais le jeune duc comprit bientôt qu'il ne fallait pas compter sur la générosité de Charles et quitta Bruxelles peu de jours après son mariage.

L'alliance que la maison de Lorraine venait de contracter avec la famille impériale déplut au roi de France, qui fit supporter au duc mille vexations au sujet de la mouvance d'une partie du Barrois, et trouva de complaisants ministres de sa vengeance dans les procureurs-généraux Nicolas Thibault et Noël Brulart (3). On contesta d'abord à Antoine la souveraineté, puis la juridiction en dernier ressort dans le Barrois-mouvant ; on soutint ensuite que le duc était homme-lige de la France pour Neufchâteau, Commercy et le bailliage de Clermont-en-Argonne, et on voulut le forcer à accepter une *patente* dans laquelle il avouait sa vassalité. Antoine ayant refusé de recevoir cette pièce, on l'obligea, ainsi que son fils, de remettre au roi, le 22 avril 1541, une déclaration par laquelle ils se reconnaissaient vassaux de la France pour la portion du Barrois qui est située à l'occident de la Meuse, s'engageaient, comme tels, à servir le roi envers et contre tous, et promettaient de laisser les troupes de ce prince traverser librement la Lorraine. Cet acte ne contenta pas encore

(1) Cité par Chevrier, ibid., p. 121 et 122.
(2) V. le contrat, dans Calmet, Hist., t. III, preuv., col. ccclxxxvij-ccccxcj.
(3) Bournon cité par Chevrier, ibid., p. 123.

François Ier, et, le 15 novembre suivant, on contraignit le duc et son fils à déclarer qu'ils ne jouissaient dans le Barrois-mouvant des droits de régale et de souveraineté que par une pure tolérance du roi, et que cette tolérance, limitée à la vie d'Antoine et à celle de son fils, ne pourrait jamais servir de base à une prescription quelconque au profit de leurs successeurs. De plus, et pour témoigner à François Ier leur reconnaissance de ce qu'il voulait bien ne pas se montrer plus exigeant, ils lui cédaient à perpétuité les ville, terre, seigneurie et prévôté de Stenay, petite forteresse qui couvrait, vers le nord-est, la frontière de la Champagne (1).

Le roi n'avait pas attendu la conclusion des deux mariages pour manifester son ressentiment contre le duc de Lorraine. Les poursuites du procureur-général relativement à la mouvance du Barrois commencèrent presque aussitôt après les conférences de Nice, pendant lesquelles les premières ouvertures concernant ces mariages avaient été faites par l'empereur, et François Ier cessa dès lors de ménager le duc de Lorraine. Celui-ci avait eu, comme son père, l'imprudence d'accepter, peut-être même de solliciter le commandement d'une compagnie de cent lances, ce qui le mettait bien plus encore dans la dépendance du monarque ; aussi, dès le mois de septembre 1539, ce dernier fit-il parvenir à Antoine, comme à un de ses prévôts, l'ordre d'arrêter et de lui livrer un nommé Guillaume Arzant et ses complices, qui « machinoient contre le roy et ses estats » (2).

On ne sait pas jusqu'où François Ier aurait poussé son exigence, si la guerre n'avait pas éclaté de nouveau entre lui et l'empereur. Charles V avait visité la ville de Metz au mois de janvier 1541 ; on lui avait fait une réception magnifique,

(1) L'acte du 22 avril 1541 et celui du 15 novembre sont imprimés dans Calmet, ibid., col. cccxcj-cccxciij.

(2) V. Layette *Etats-Généraux, II*, nos 9 et 11.

malgré la rigueur du froid, et c'est peut-être à cette circonstance qu'il faut attribuer la brièveté de l'allocution que Jean Baudoche, doyen du chapitre, prononça lorsque l'empereur se présenta dans la cathédrale. Le doyen se contenta de lui dire : « Vous soyés le bien-venu, Sire » ; et Charles ne put s'empêcher de murmurer à l'oreille de son aumônier : « Voilà » bien peu d'entendement ». Il examina avec beaucoup de soin les fortifications et l'artillerie, et, comme il soupçonnait que tôt ou tard la France tournerait ses efforts contre cette grande cité, il recommanda aux bourgeois de se tenir sur leurs gardes et d'avoir également l'œil ouvert sur les apôtres de l'hérésie luthérienne (1).

Les hostilités entre la France et l'empereur recommencèrent dans les premiers mois de l'année 1542, et le duché de Luxembourg fut envahi par une armée française commandée nominalement par le duc d'Orléans, second fils du roi, et en réalité par le duc de Guise. Antoine, effrayé de voir la guerre portée sur les frontières de ses états, redoubla de précautions afin de ne fournir à aucune des parties belligérantes un prétexte pour pénétrer en Lorraine. Il fit aussi quelques tentatives pour réconcilier le roi et son rival, mais elles ne furent pas couronnées de succès ; il obtint seulement que l'on respecterait sa neutralité, et Charles V signa, le 10 juillet 1542, des lettres par lesquelles il la reconnaissait d'une manière expresse (2).

Le duc profita de la faveur dont il jouissait auprès de ce prince pour régler définitivement les rapports de la Lorraine avec l'empire. On a remarqué, dans plusieurs passages de ce livre, que nos premiers ducs avaient pris beaucoup de part aux affaires de l'Allemagne, soit à cause de leurs alliances ou

(1) V. la chronique de Jean le Châtelain, dans Calmet, ibid., t. II, preuv., col. clxij.

(2) V. Recueil authentique des anciennes ordonnances de Lorraine, 1re part., p. 16.

de leur parenté avec quelques empereurs, soit à raison de traités ou d'autres circonstances dont le détail ne peut trouver place dans le présent chapitre; mais bien qu'ils aient souvent assisté aux diètes, avant la réduction du nombre des électeurs, il est certain que les princes lorrains ne relevaient de l'empire que pour certains fiefs d'une nature particulière, comme l'avouerie de Remiremont, la ville d'Yve, le droit d'y battre monnaie, etc., (1). La Lorraine était cependant considérée comme faisant partie du corps germanique, et le Barrois-non-mouvant était placé dans une position à peu près analogue, ainsi que cela résulte de différents titres, et particulièrement de l'acte que le duc Antoine et son fils signèrent le 22 avril 1541, et dans lequel ils reconnurent les prétentions du roi de France, mais « sans préjudice des droicts du Sainct Empire ».

Claude des Pilliers, bailli d'Epinal; Dominique Champenois, maître des requêtes de l'hôtel; Nicolas de l'Escut, et Joachim Groninger, docteur en droit, furent chargés par Antoine de négocier un traité qui ne laissât aucune incertitude sur les droits réciproques de l'empereur et du duc de Lorraine. Le roi des Romains Ferdinand Ier, frère de Charles V, écouta favorablement les plénipotentiaires ducaux, et, le 26 août 1542, ce prince, agissant tant au nom de Charles qu'au nom des électeurs, signa la convention de Nuremberg, qui assura l'indépendance de notre pays. Aux termes de cette convention, les duchés de Lorraine et de Bar cessaient d'être regardés comme faisant partie intégrante du corps germanique; ce dernier les prenait sous sa protection, se chargeait de les défendre et les déclarait exempts de tous mandements, procédures et juridictions de l'empire, à charge pour les ducs de verser dans la caisse de la chambre impériale une taxe

(1) V. notamment les reprises faites en 1258 par le duc Ferri III, et en 1495 par René II, dans Calmet, ibid., t. II, preuv., col. cccclxxxj et cccclxxxij, et t. III, preuv., col. cccxiv.

égale aux deux tiers de celle que payait un électeur. Charles V ratifia, le 28 juillet 1543, le traité de Nuremberg, qui fut *insinué* ou enregistré à la chambre impériale de Spire le 29 août 1561 (1).

A partir de l'année 1543, les ducs de Lorraine se considérèrent comme tout-à-fait indépendants. Ils s'attribuèrent le droit de sceller en or (2) et refusèrent de répondre aux demandes qui furent intentées contre eux devant la chambre impériale (3). Quant à la taxe qu'ils s'étaient soumis à payer, et que l'on appelait *landfrid,* parce qu'elle était levée pour l'entretien de la paix publique, ils l'acquittèrent chaque fois qu'ils en reçurent l'invitation, et nous possédons des pièces établissant que cette taxe fut soldée en 1548, 1558, 1560, 1567, 1568, 1569, 1594 et 1595. Elle variait suivant les circonstances, mais elle était souvent très-lourde, et nous voyons qu'en 1594 elle s'éleva à cinquante-six mille cent trente francs huit sous un denier barrois (4).

Pendant que le duc de Lorraine prenait ainsi les mesures qu'il jugeait les plus favorables à la splendeur et à la prospé-

(1) V. le texte du traité, dans Calmet, ibid., t. III, preuv., col. cccxciij-cccxcviij. Il parait que la ratification du traité souffrit quelques difficultés; car ce fut, sans doute, pour les faire disparaitre que le duc ordonna de rédiger une sorte de *mémorandum*, destiné à être placé sous les yeux de l'empereur ou des princes allemands, et intitulé : Advertissement et instruction pour la souveraineté du duché de Lorraine. M. H. Lepage a publié cette pièce dans le Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine, t. I, p. 195-210.

(2) V. Nouveau traité de diplomatique, t. IV, p. 21. Il parait, du reste, que le haut prix du métal en limita singulièrement l'usage, car on ne connait plus aucun sceau d'or des ducs de Lorraine.

(3) V., dans le Trés. des ch., layette *Bitsch, I,* n° 5, un opuscule du président Alix, intitulé : Discours sommaire de la nature et qualité de la terre et seigneurie de Bitsche, et comme elle est retournée à Son Altesse.

(4) V., à la bibl. publ., le ms. n° 27 A, pièces 2, 3, 4, 5, 6 et 7, et, au Trés. des ch., un registre contenant le dénombrement des conduits (dans le bailliage d'Allemagne seulement) pour la levée du *landfrid* en 1567, 1568 et 1569.

rité de ses états, la guerre continuait sur les frontières. Le prince d'Orange, profitant de l'éloignement d'une partie des troupes françaises, avait reconquis le Luxembourg, et le gouverneur de Thionville avait pris le château de Gorze, dans lequel le duc de Guise avait mis une garnison française, après en avoir chassé le comte de Furstemberg, comme on l'a raconté plus haut. Peu de temps après, le duc d'Orléans reparut avec une armée, et pendant qu'il envahissait une seconde fois le Luxembourg, un corps français attaquait le bourg et le château de Gorze, s'en emparait et les livrait au pillage. Il en était à peine sorti, lorsque les soldats lorrains chargés de faire respecter la neutralité se jetèrent à leur tour sur Gorze, où ils espéraient trouver encore quelque butin, et incendièrent le monastère et la magnifique demeure abbatiale construite par Warry de Dommartin, dans les premières années du XVI[e] siècle.

Tous ces désordres inspirèrent au duc de Lorraine l'idée de faire de nouvelles démarches dans le but de mettre fin à la guerre. Il demanda au roi de France et à l'empereur l'autorisation d'aller les trouver pour tâcher d'accommoder leurs différends. Les deux princes ayant agréé cette prière, par respect pour l'âge et la réputation d'Antoine, bien qu'ils n'eussent aucun désir de traiter, le duc partit de Bar le 24 octobre 1543, avec le prince François et une suite peu nombreuse. Il fut obligé de se faire porter dans une litière, car il était tourmenté par les douleurs de la goutte. On lui conseillait même de ne pas entreprendre, à l'entrée de l'hiver, un voyage qui pouvait lui être funeste. Mais le duc répondit que, dût-il mourir en route, il ne renoncerait pas à un projet qui pouvait avoir pour résultat le rétablissement de la paix. Les princes lorrains furent reçus avec les plus grands honneurs dans toutes les villes qu'ils traversèrent, soit en France, soit dans les états de Charles V. La mauvaise saison avait interrompu les opérations militaires, et l'empereur s'était retiré à Valencien-

nes, où il accueillit le duc avec beaucoup d'égards; ils eurent ensemble plusieurs conférences, et Antoine reprit le chemin de ses états, avec la résolution de visiter plus tard François Ier. Il revit Nancy le 3 décembre; malheureusement, ses infirmités étaient devenues telles qu'il lui fut impossible de se remettre en route; les espérances qu'il avait fondées sur son second voyage s'évanouirent complètement (1), et les hostilités recommencèrent avec le printemps de l'année 1544. Comme la Champagne devait être le théâtre de la guerre, Antoine se fit porter dans le château de Bar, afin de pouvoir encore, malgré ses souffrances que les froids de l'hiver avaient aggravées, adresser à François Ier et à l'empereur des propositions conciliatrices. Chevrier attribue à ce voyage un but différent et assure que le duc, sentant que sa fin n'était pas éloignée, voulut mourir dans la ville de Bar, pour laquelle il avait de la prédilection (2). Si tel était son dessein, Antoine ne fut pas trompé par ses prévisions; car, à peine arrivé, il fut contraint de garder le lit, et le mal fit des progrès rapides. Le 11 juin, le duc dicta un testament qui ne renferme qu'un petit nombre de dispositions. Après avoir commandé de réunir sa dépouille mortelle à celle de Renée de Bourbon, il déclare laisser tous ses domaines à François son fils aîné et prescrit de ne jamais séparer les duchés de Lorraine et de Bar; il enjoint à son successeur de payer annuellement une somme de vingt-quatre mille francs barrois au prince Nicolas, qui était déjà pourvu des évêchés de Metz et de Verdun; il ordonne que « ses serviteurs estans en son service.... au jour » et heure de son trespas soient.... satisfaictz de leurs gaiges et » pensions de l'année entière », et il nomme pour exécuteurs testamentaires ses frères, le duc de Guise et le cardinal de

(1) V. Emond du Boulay, La vie et trespas des deux Princes de Paix, le bon duc Anthoine et saige duc Françoys. Cet ouvrage contient une relation versifiée du voyage d'Antoine.

(2) V. Hist., t. IV, p. 132.

Lorraine; ses fils François et Nicolas; Jean d'Aguerre, baron de Vienne-le-Châtel, son grand-maître et chambellan, et François de Bassompierre, bailli de Vosge (1). Il reçut ensuite le saint-viatique, appela ses enfants auprès de son lit et leur adressa les exhortations les plus sages. Il les pria de demeurer toujours fidèles à l'église catholique, de ne pas imiter l'exemple de certains souverains qui avaient introduit la prétendue réforme dans leurs états pour s'emparer des biens ecclésiastiques, et de se tenir en garde contre les conseils de ce genre que l'on pourrait leur donner. Il recommanda en particulier à son fils François de traiter les Lorrains avec douceur et bienveillance; de ne demander que rarement des aides extraordinaires; de réduire les dépenses et de diminuer le train de sa maison, si la chose paraissait indispensable; de surveiller l'administration, et d'avoir continuellement présente à l'esprit la pensée qu'un jour Dieu exigera des princes un compte sévère de tous les actes de leur gouvernement (2).

Antoine embrassa ses enfants, les bénit, puis, détournant la tête, leur dit : « Pour l'honneur de Dieu, qu'on ne me parle plus que de mon salut ». Il vécut encore trois jours, uniquement occupé d'exercices de piété, et expira tranquillement le 14 juin, à quatre heures du soir. Comme l'absence de la plupart des nobles lorrains, et les circonstances critiques où l'on se trouvait ne permettaient pas de célébrer les funérailles avec la pompe convenable, le corps d'Antoine fut embaumé et déposé provisoirement dans la collégiale Saint-Maxe. Ce fut seulement au mois de septembre que le duc François fit transporter à Nancy les restes de son père; le cortége funèbre arriva le 18 dans la capitale de la Lorraine; aussitôt après le service, auquel on ne put donner autant d'éclat qu'on l'aurait

(1) Le testament d'Antoine est imprimé dans Calmet, ibid., col. cccxcviij-cccc.

(2) V. Jean Herquel, De rebus gestis et vita Illustrissimi.... Antonii,... Lotharingorum... Ducis, dans Calmet, ibid., col. clviij et clix.

désiré, Antoine fut inhumé auprès de Renée de Bourbon, et François remit à l'anniversaire de la mort du prince l'accomplissement des cérémonies qui accompagnaient d'ordinaire l'enterrement de nos ducs (1).

La nouvelle de la perte que venaient de faire les Lorrains se répandit avec la rapidité de l'éclair, et, quoique prévue depuis quelque temps, causa une douleur extrême. Ils croyaient avoir perdu un père, et les témoignages de leur chagrin étaient si vifs que l'armée impériale, dont les différents corps traversaient la Lorraine, saisie de respect à la vue de ce deuil public, épargna à notre pays les réquisitions qu'elle n'aurait pas manqué d'exiger dans un autre moment. Les regrets de nos ancêtres s'expliquent quand on se rappelle que, pendant un règne de trente-cinq ans, Antoine avait travaillé, avec une application continuelle, à maintenir la paix dans ses états, à étendre leur commerce, à favoriser leur industrie, en un mot à accroitre leur prospérité et leur splendeur. Il était doué des plus belles qualités morales, et il y joignait une douceur et une aménité qui le firent surnommer *le bon duc*. Plein de vénération pour les membres du clergé, il avait beaucoup d'égards pour les gentilshommes ; quand on lui annonçait la visite de quelqu'un d'entr'eux, il allait à sa rencontre jusqu'à la porte de l'appartement, et la noblesse, flattée de cette condescendance, montra toujours pour le duc autant de dévouement que de respect. Ajoutons qu'il ne réservait pas toute son affabilité pour les deux premiers ordres de l'état ; il accueillait, avec la même bienveillance, les bourgeois, les artisans et les laboureurs qui avaient des requêtes à lui présenter, et, quand il ne pouvait leur accorder ce qu'ils demandaient, il avait soin d'adoucir par de bonnes paroles l'amertume de ses refus.

(1) V. Du Boulay, ibid. Thierriat cité par Chevrier, ibid., p. 135.



CHAPITRE III.

FRANÇOIS Ier (1544 ET 1545).

François Ier, né le 15 février 1517, avait un peu plus de vingt-sept ans lorsqu'il monta sur le trône ; il était par conséquent en âge de gouverner par lui-même, et tout faisait espérer aux Lorrains que le règne de ce prince serait la continuation du règne d'Antoine, et que l'on retrouverait dans le fils les vertus que l'on avait admirées chez le père. Celui-ci avait eu soin de faire donner à son héritier l'éducation à la fois la plus brillante et la plus solide, et, vers l'année 1532, le roi de France avait demandé que l'on envoyât à sa cour le jeune prince, dont il était parrain, en sorte que ce dernier fut élevé auprès du dauphin, qui lui témoigna toujours beaucoup d'amitié. Le marquis de Pont-à-Mousson (tel est le titre que portait le fils d'Antoine) demeura en France six ou sept ans et ne revint en Lorraine qu'en 1539, lorsqu'il fut question de son union avec Christine de Danemark (1). Plusieurs années auparavant, le duc de Lorraine avait désiré lui faire épouser Anne fille de Jean II, duc de Clèves et comte de la Marck. Les négociations entamées dans ce but avaient

(1) V. Du Boulay, ibid.

réussi (1) ; mais Anne et François étaient encore si jeunes à cette époque, que l'on ne pouvait raisonnablement songer à les marier ; plus tard les évènements empêchèrent la réalisation du projet d'Antoine, et la princesse devint la femme du roi d'Angleterre Henri VIII, qui la répudia bientôt après.

Le nouveau duc n'eut pas plustôt donné les ordres nécessaires pour que le corps de son père fût déposé dans la collégiale Saint-Maxe, qu'il se dirigea vers Metz, où l'empereur était arrivé dès le 6 juin (2). Charles V réunissait, près de cette ville et dans le Luxembourg, une armée nombreuse, à la tête de laquelle il espérait pénétrer jusque dans le cœur de la France. Ferdinand de Gonzague, un de ses généraux, qui venait de reprendre Luxembourg, dont les Français s'étaient emparés de rechef l'année précédente, reçut ordre d'assiéger Commercy, où le duc de Guise avait fait entrer une garnison française, et la ville de Ligny, où s'étaient enfermés le comte de Brienne (3), plusieurs gentilshommes, quinze cents hommes d'infanterie et cinquante gendarmes. Commercy, que Gonzague attaqua d'abord, opposa une vigoureuse résistance, mais la place n'était pas capable de tenir longtemps contre une armée ; elle se rendit, et les Impériaux y commirent de grands désordres ; les halles furent incendiées, les tours du château démantelées, le pont de pierre démoli et quantité de maisons saccagées et détruites (4). Ligny n'eut pas un meilleur sort ; le comte de Brienne, voyant que l'artillerie avait pratiqué une brèche dans la muraille, demanda

(1) V. Hugo, Traité histor. et crit., p. 213. Il cite les *Registres* à l'appui de son récit et veut indiquer le cartulaire du Trésor des chartes ; malheureusement le renvoi est trop vague pour que l'on puisse découvrir ce qui concerne les négociations d'Antoine. Les tables du Cartulaire n'en font aucune mention, mais on trouvait dans la layette *Gueldres*, n° 20, une liasse de pièces relatives à cette affaire.

(2) V. Les chron. de Metz, p. 863.

(3) Il était seigneur de Ligny.

(4) V. Hist. de Commercy, par M. Dumont, t. I, p. 348-350.

à capituler ; mais il se garda si mal pendant les pourparlers que les Impériaux entrèrent dans le château par surprise, et les Français se trouvèrent trop heureux de mettre bas les armes à condition d'avoir la vie sauve. On les conduisit les uns en Flandre, les autres en Allemagne, et la ville fut abandonnée au pillage, le 2 juillet.

Quand Charles eut appris ces heureux succès, il quitta Metz, visita Pont-à-Mousson et se présenta devant Toul, le 11 du même mois ; les magistrats lui apportèrent les clés de la ville, et l'évêque Toussaint d'Hocédy vint le recevoir, à la tête du clergé, et le conduisit dans le palais épiscopal, où l'empereur demeura jusqu'au lendemain. Il était accompagné de son neveu l'archiduc Maximilien, du prince d'Orange, de beaucoup de seigneurs, et d'un corps d'armée qui commit bien des excès dans tous les lieux qu'il traversa (1). Le temporel de Metz et celui de Toul, qui faisaient partie de l'empire, n'eurent pas seuls à souffrir du passage des troupes impériales, et celles-ci ne ménagèrent pas davantage les duchés de Lorraine et de Bar, malgré la neutralité de ces deux pays. Antoine, prévoyant ce qui allait arriver et sachant bien qu'en pareille circonstance un cordon militaire est bien plus utile que les promesses des souverains et que les ordres des généraux, Antoine, disons-nous, avait assemblé les Etats dans sa capitale, au mois d'avril précédent, et leur avait fait remontrer que la lutte entre l'empereur et le roi de France exposait la Lorraine à être foulée par les gens de guerre, et qu'il importait de prendre des mesures efficaces pour prévenir leurs déprédations. Les Etats s'empressèrent d'adopter les propositions du prince ; « assavoir, lit-on dans le *résultat,* que pour
» ceste fois tant seulement l'on levera quelque nombre de
» gens de pied et de chevaulx pour mettre ès lieux les plus
» convenables ès dicts pays, et ainsy que trouvé sera estre

(1) V. Benoit, Hist. de Toul, p. 631 et 632.

» requis, selon l'occasion du temps et nécessité des affaires.
» Et seront lesdicts gens de pied et de chevaulx entretenuz
» et soldoyez le temps et espace de quattre moys commen-
» ceans au mois de may, juing, juillet et aoust prochainement
» venans, et continuans jusques au mois de septembre après
» ensuivant. Pourquoy satisfaire et fournir au payement des-
» dicts souldars se levera, pour chascun mois durant ledict
» temps, sur les subjects du domaine et sur les subjects
» des..... prélats, comtes, barons et la chevallerie, la somme
» de neuf gros par chascun desdicts quattre mois, laquelle
» somme sera imposée et gectée par les esleus et déléguez
» desdicts prélats, comtes et susdicte chevallerie, avec un
» clerc des finances pour adjoinct aux commissaires députez
» pour veoir (et) nombrer les feuz en chascun bailliaige... (1) »

Heureusement pour la Lorraine, l'empereur était pressé d'entrer en Champagne. Ses troupes y pénétrèrent dès les premiers jours de juillet et formèrent le siége de Saint-Dizier, qui était défendu par Louis de Beuil, comte de Sancerre, et par le capitaine De la Lande. Le 17, René de Châlon, prince d'Orange et gendre du duc Antoine, fut blessé d'un éclat de pierre et mourut le lendemain. Cet évènement funeste causa un profond chagrin à la famille ducale, et le cœur de René ayant été déposé dans la collégiale Saint-Maxe, François fit placer sur le mausolée une statue représentant la mort (2), et que l'on regarde comme un des plus beaux ouvrages du sculpteur Ligier Richier de Saint-Mihiel.

L'empereur était encore arrêté devant Saint-Dizier, qui résista pendant plus de six semaines, lorsqu'il vit arriver le duc de Lorraine. Le jeune prince, fidèle à la politique adoptée par son père, venait proposer sa médiation à Charles V. Celui-

(1) La bibl. publ. de Nancy possède une copie authentique de ce *résultat*. On remarquera que les deux premiers ordres furent seuls convoqués pour la session de 1544.

(2) Ou plutôt un cadavre à moitié dévoré par les vers.

ci l'ayant acceptée, François écrivit au roi pour l'instruire de sa démarche, en reçut une réponse favorable et s'achemina vers l'abbaye de Notre-Dame d'Avenay, dans laquelle le monarque lui avait donné rendez-vous; mais il n'alla pas au delà d'Epernay, car il fut attaqué dans cette ville d'une indisposition tellement grave, qu'il fut forcé de se retirer dans le château de Bar, où il se mit entre les mains des médecins. De là, il dépêcha des courriers au roi et à l'empereur, pour leur faire connaître sa maladie et les prier de l'excuser s'il ne poursuivait pas la négociation qu'il avait entreprise (1).

La fatigue des parties belligérantes amena, bientôt après, la paix que le duc de Lorraine aurait voulu rétablir, et des conférences s'ouvrirent, dès le mois de septembre, à Crespy près de Laon. Pierre du Châtelet, abbé de Saint-Martin, et le héraut d'armes Emond du Boulay furent chargés par François de se rendre dans cette ville pour veiller à ce que les intérêts de la Lorraine ne fussent pas oubliés. Il obtint la restitution de Stenay, que son père s'était vu contraint, comme nous l'avons dit plus haut, de céder au roi de France, moyennant une compensation qui n'avait pas été donnée. Le roi s'était engagé à remettre au duc non seulement la place elle-même, mais encore l'acte de cession; toutefois, il chercha mille prétextes pour se dispenser de tenir sa promesse; il rasa les fortifications qu'il avait construites et même une partie des anciennes murailles; il demanda que le duc lui « fît ouverture (de la ville), toutes les fois qu'il lui plairoit, pour faire parachever le surplus que reste à démolir », et il fallut de nouvelles négociations pour obtenir une restitution pure et simple (2).

La Lorraine, qui n'avait pas eu à se louer de la discipline

(1) V. Du Boulay, ibid. Ce fut Emond du Boulay que le duc chargea d'aller trouver le roi pour lui demander une entrevue.

(2) V. cinq pièces relatives à cette affaire dans Calmet, ibid., col. cccc-ccccv.

des Impériaux lorsqu'ils se dirigeaient vers la Champagne, en souffrit davantage encore à leur retour. Aussitôt après la conclusion de la paix, l'empereur licencia la plus grande partie de son armée, et les Allemands traversèrent notre pays pour s'en retourner chez eux. Une bande de sept mille lansquenets forma le projet de piller le bourg de Saint-Nicolas. Ces étrangers en avaient entendu vanter l'opulence et espéraient y faire un riche butin, mais ils avaient compté sans la vigilance de François, qui, à peine guéri de la maladie dont nous avons parlé, se mit à la tête de sa noblesse et des troupes composant le cordon, poursuivit les lansquenets et les contraignit à sortir de la Lorraine plus vite qu'ils ne l'auraient désiré. Ce fut, selon toutes les probabilités, une bande semblable qui voulut, peu de temps après, s'emparer du château de Void, afin de faire ensuite acheter chèrement son départ. Un chanoine de Toul, qui s'était enfermé dans cette forteresse avec une poignée de soldats, se défendit si bien que les assaillants furent obligés de renoncer à leur entreprise (1).

Le passage des Allemands, pour la plupart luthériens, exposa notre patrie à un autre danger, et le duc craignit, non sans raison, qu'ils n'eussent fait quelques prosélytes. Pour y remédier, il promulgua, dans les derniers jours du mois de septembre 1544, un édit qui renouvelait les dispositions des ordonnances publiées les 26 décembre 1523 et 13 octobre 1539 (2).

Le calme ne fut entièrement rétabli que dans les premiers mois de l'année 1545, et François en profita pour prendre solennellement possession de la Lorraine. Dans ce but, il convoqua les Etats-Généraux dans la capitale, à la fin de mars ou

(1) V. Benoît, ibid., p. 634. Le P. Benoît assure que Void fut attaqué par ordre de Charles V, qui voulait faire de ce château un poste d'observation sur la frontière de Champagne.

(2) V. Rogéville, ibid., t. I, p. 565.

vers le commencement d'avril. Quand il se présenta devant la porte Saint-Nicolas, il trouva les trois ordres qui venaient à sa rencontre, et il fut harangué par Pierre du Châtelet, abbé de Saint-Martin ; il prêta le serment ordinaire et fut ensuite conduit processionnellement à la collégiale Saint-Georges ; en un mot, on accomplit toutes les cérémonies dont nous avons précédemment donné le détail (1). Peu de jours après, il retomba malade ; ses médecins : Antoine Champier et Nicolas le Pois, lui conseillèrent de changer d'air, et il se rendit dans le château de Blâmont, où il resta environ trois semaines, sans éprouver aucun soulagement. On appela des médecins célèbres, entr'autres Bouquet, Morlet et Geoffroy ; mais, malgré le concours de tant d'habiles praticiens, le mal ne fit qu'empirer. On demanda des consultations aux facultés de Paris, de Louvain, etc. ; au milieu d'avis fort divergents, on crut deviner que la majorité se prononçait pour l'usage des bains de Plombières, et François se fit porter sur une chaise à bras dans la ville de Remiremont, assez voisine de l'établissement thermal que nous venons de nommer. Tous les jours, on amenait à Remiremont des tonneaux remplis d'eau puisée aux sources de Plombières, et le duc prit des bains jusqu'au 4 juin, sans que la douleur diminuât ; le 10 du même mois, la position du prince empira tellement qu'on le crut sur le point de rendre l'esprit. Le lendemain cependant, il se trouva mieux, reçut les sacrements, dicta quelques dispositions testamentaires, et recommanda ses enfants à son frère, Nicolas évêque de Metz. Il expira le 12, à quatre heures après midi. Il n'avait pas encore accompli sa vingt-huitième année et ne survécut à son père que trois cent soixante-trois jours (2). Ses biographes ne fournissent pas beaucoup de lumière sur la nature de la maladie qui l'em-

(1) V. Du Boulay, ibid.
(2) V. Du Boulay, ibid.

porta, mais on a lieu de croire qu'il succomba à une série d'attaques d'apoplexie.

Ses entrailles furent inhumées dans l'église abbatiale de Remiremont, et son corps fut déposé dans la collégiale de Deneuvre, où l'on célébra des services funèbres pendant trois jours. On remit la cérémonie des obsèques au mois d'août de l'année suivante, parce que la peste régnait dans plusieurs villes, que les princes de la maison de Lorraine étaient absents, et que la duchesse douairière était fort avancée dans sa grossesse. En effet, trois mois après la mort de son mari, elle mit au monde une fille, qui reçut le nom de Dorothée. François laissait deux autres enfants : un prince âgé de trois ans, qui fut le grand duc Charles III, et une princesse appelée Renée, qui épousa Guillaume fils d'Albert III duc de Bavière.

Dom Calmet a consacré dix colonnes de son ouvrage à la description des funérailles de François (1), et quoique les détails dans lesquels il est entré ne soient pas dépourvus d'intérêt, il nous est impossible de les reproduire ici; nous aurons, d'ailleurs, occasion de revenir sur ce sujet, et nous ferons seulement observer que le fils d'Antoine est le premier duc de Lorraine dont on ait prononcé l'oraison funèbre. Pierre Caroli, docteur en théologie, remplit cette tâche, mais son discours ne nous est pas parvenu (2). Chevrier, dont le soin principal est de dénigrer l'abbé de Senones, ajoute que les personnes « qui aiment à s'instruire apprendront (dans » le récit du Bénédictin) que le prince mort avoit *des* » *gants riches*, *des bas cramoisis et des souliers de velours* » *blanc* » (3).

Le cardinal de Lorraine et le duc de Guise ne survécurent

(1) V. t. II, col. 1277-1287.
(2) V. Chevrier, ibid., p. 138.
(3) V. ibid., p. 139. V. aussi les fragments des Mémoires de Thierriat, règne de François I[er].

pas longtemps à leur neveu. Le cardinal, qui passa presque toute sa vie en France, y mourut le 18 mai 1550; mais on rapporta son corps en Lorraine, et il fut enterré dans l'église des cordeliers de Nancy, avec des cérémonies dont le roi d'armes Emond du Boulay nous a conservé la description (1). Créé coadjuteur de Metz en 1501, Jean devint évêque de cette ville en 1505, après le décès de Henri de Lorraine-Vaudémont; il obtint l'évêché de Toul en 1517 et eut ensuite, à la fois ou successivement, les archevêchés de Lyon, de Reims et de Narbonne, les évêchés de Verdun, de Térouanne, d'Alby, de Luçon et de Valence, ainsi que les abbayes de Marmoutier, de Cluny, de Gorze et de Fécamp. Il fit toujours, au reste, le meilleur emploi des immenses revenus de ses bénéfices, encouragea les savants par des largesses et contribua au progrès des lettres et des sciences.

Le duc de Guise avait précédé son frère dans la tombe (12 avril 1550); sa vie est trop connue pour que nous tentions même de l'esquisser, et nous nous contenterons de rappeler que ce prince, habile et brave, fut, grâce aux services qu'il rendit à la France, le véritable auteur de la puissance de sa famille, que l'on vit s'élever pour ainsi dire jusqu'au trône pendant la seconde moitié du XVIe siècle.

(1) V. Le catholicque enterrement de feu Monsieur le Reuerendissime et Illustrissime Cardinal de Lorraine, etc.; Paris, Jehan d'Allier et Lazare Grenet, petit in 8°.



CHAPITRE IV.

ÉTAT DE LA LORRAINE A LA FIN DU XVe SIÈCLE ET PENDANT LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIe.



On vient de voir que la peste régnait en Lorraine pendant l'année 1545, et ce n'était malheureusement pas la seule apparition que cette maladie eût faite dans notre pays depuis le commencement du XVIe siècle. La peste orientale ou d'autres contagions, sur lesquelles on n'a pas conservé de détails exacts, avaient sévi en 1504, 1505, 1507, 1508, 1522 et 1524. Produites ou du moins favorisées par des disettes passagères, elles avaient fait de grands ravages; l'art des médecins reconnut son impuissance, après s'être épuisé en vains efforts pour arrêter les progrès du fléau, et l'autorité civile jugea à propos de recommander certains amusements dans le but de dissiper la stupeur causée par les tristes scènes que l'on avait fréquemment sous les yeux. En 1508, les magistrats de Metz permirent, « pour la récréation des citoyens, de » juer aux gueilles (quilles) et à plusieurs aultres jeux; et » incontinent fut à chascune porte dressé deux ou trois jeux » de gueilles, là où se trouvoient plusieurs gens pour passer » leur temps » (1). En 1522, les Quatre-de-ville de Nancy firent délivrer un bichet de blé à deux *tabourins* pour avoir

(1) V. Les chron. de Metz, p. 655.

réjoui le peuple pendant la mortalité (1). Pour épargner aux habitants des villes la vue des morts et des mourants, et pour mettre obstacle à des communications dangereuses, on construisit dans des lieux écartés des loges, souvent froides et malsaines, où l'on enfermait non seulement les pestiférés proprement dits, mais encore les personnes dont l'état sanitaire était regardé comme suspect (2).

La population, décimée tant de fois et par des maladies si terribles, avait notablement diminuée pendant la première moitié du XVIe siècle, et c'est ce que démontre une pièce déposée au Trésor des chartes de Lorraine (3). Cette pièce, intitulée : Déclaration des conduits de l'an de grâce mil v c xxxviij (1538), présente le rôle suivant des *imposables :*

LORRAINE.

Bailliage de Nancy...............	xiiii^{m}.		xxij	(14022)	conduits.
Bailliage de Vosge...............	viii^{m}.		cxxix	(8129).	
Bailliage d'Espinal..............	xiiii^{c}.		xxiii	(1423).	
Bailliage d'Almaingne............	iii^{m}.	ij^{c}.	liv	(3234).	
Bailliage du comté de Vaudémont.	xviii^{c}.		ij	(1802).	
Somme toute pour la Lorraine..	xxviii^{m}.	vi^{c}.	xxxi	(28631)	conduits.

BARROIS.

Bailliage de Bar................	vii^{m}.	ix^{c}.	xxxiv	(7934).
Bailliage de Clermont...........	ii^{m}.	iiii^{c}. iiii^{xx}.	xvij	(2497).
Bailliage de Bassigny............	iiii^{m}.		xix	(4019).
Bailliage de Sainct-Mihiel........	x^{m}.	v^{c}.	lxvi	(10566).
Somme toute pour le Barrois....	xxv^{m}.		vi	(25006).
Somme toute................	liii^{m}.	vi^{c}.	xxxvij, comprins les franches gens.	

Ainsi, sous le règne d'Antoine, les duchés de Lorraine et

(1) V., aux archives du dép. de la Meurthe, le compte du domaine de Nancy pour l'année 1521-1522.

(2) V. notamment, aux mêmes archives, le compte des Deux-de-ville de Nancy pour 1541-1542, et le compte du receveur de la même ville pour 1590.

(3) Layette, *Etats-Généraux*, *I*, n° 21.

de Bar ne contenaient que cinquante-trois mille six cent trente-sept conduits imposables; en multipliant ce nombre par six, qui est une moyenne convenable pour le XVIe siècle, on obtient trois cent vingt-un mille huit cent vingt-deux habitants ; et si on y joint, comme on le doit, les clergés séculier et régulier, la noblesse et les indigents, on arrive à peine à quatre cent mille âmes (1).

Ce que nous savons relativement à la population de différentes villes lorraines est entièrement d'accord avec le document officiel dont l'extrait vient d'être produit. Nancy était toujours une petite ville, et son enceinte n'avait reçu aucune augmentation depuis les siéges de 1475 et 1476. Vers l'année 1540, Mirecourt, chef-lieu du bailliage de Vosge, n'avait que trois cent cinquante feux, c'est-à-dire un peu plus de deux mille habitants (2). Il est bon de rappeler, en passant, que la faiblesse de la population ne peut être attribuée à la misère et à l'émigration, qui en est la compagne; la paix fut rarement troublée pendant la seconde partie du règne de René, et pendant les règnes d'Antoine et de François Ier, et les Lorrains n'eurent pas ou presque pas à souffrir des maux que la guerre entraine à sa suite. D'un autre côté, Volcyr affirme que le pays se suffisait à lui-même, et l'historiographe présente, à l'appui de son assertion, un tableau complet des productions de la Lorraine.

Une des causes qui empêchèrent la population urbaine de prendre un grand accroissement fut une déclaration d'Antoine, lequel, pour ne pas mécontenter la noblesse, défendit de recevoir les vassaux de celle-ci dans les villes, à moins qu'ils

(1) Il est bon cependant de faire observer que fréquemment on réunissait deux ou trois familles peu aisées pour former un conduit. Mais aussi un homme opulent payait seul plusieurs cotes.

(2) C'est ce qui résulte d'une lettre du B. P. Fourier, en date du 20 septembre 1620. V., à la bibl. publ. de Nancy, le recueil ms. des lettres du B., vol. III, t. II.

ne demeurassent sujets de leurs seigneurs (1). Toutefois, et malgré ces obstacles, plusieurs villes et bourgs virent augmenter considérablement leur importance, et, en 1519, l'électeur-palatin Louis-le-Pacifique fonda, sur la frontière orientale du duché, Phalsbourg (2), qui fut plus tard réuni à la Lorraine (3). D'autres villes s'embellirent et améliorèrent leur police ; en 1506, on pava les rues de Pont-à-Mousson pour la première fois (4); en 1495, on agrandit la place Saint-Epvre de Nancy, et l'on établit au milieu une belle fontaine, environnée d'un bassin de forme hexagone, et surmontée de la statue équestre de René II (5). En 1497, les Quatre-de-ville, qui étaient, concurremment avec le prévôt, chargés de la police dans la capitale de la Lorraine, mirent à exécution un règlement assez étendu et renfermant des dispositions fort sages, dont quelques-unes sont malheureusement tombées en désuétude, sur la taxe du pain, sur la vente et la sophistication des vins, l'achat du blé, de l'avoine, du poisson, des œufs, du fromage et des autres *victuailles*, la garde des portes, le guet, l'arrosement et le balayage des rues, la surveillance des hôtelleries, l'entretien des fortifications, etc. Un des articles du règlement, et ce n'est pas le moins curieux, concerne le droit de *havage* perçu par le bourreau sur les denrées que l'on apportait au marché de Nancy, droit dont l'acquittement se constatait au moyen d'une marque à la craie tracée par le maître des hautes-œuvres sur l'épaule des vendeurs. Un autre article confiait aux Quatre-de-ville « le » régime et gouvernement de l'hospital Sainct-Julien », dont ils devaient toucher « les cens et rentes, tant de bled et d'ar-

(1) V. Layette *Etats Généraux, II*, n° 33 B.
(2) Ou bourg du Palatin.
(3) V. Calmet, Notice, t. II, col. 193.
(4) V. idem, ibid., col. 224.
(5) V. la continuat. de la chron. de Lorr., dans Calmet, Hist., t. III, preuv., col. cxv.

» gent que d'aultres biens, pour les despartir à l'usaige des » pauvres, selon la fondation ». Nous ferons remarquer, à cette occasion, que le XVI[e] siècle vit naître bien peu d'hôpitaux, et nous ne pourrions guère citer que celui de Blénod-lès-Toul, doté par l'évêque Hugues des Hazards (1); mais les anciens hospices furent maintenus et reçurent une organisation plus régulière. On avait même conservé les léproseries construites pendant les siècles précédents, et l'on y enfermait encore les lépreux, dont le nombre était assez considérable (2). Enfin, un troisième article du réglement de 1497 attribuait aux Quatre-de-ville la surveillance des corps de métiers (3). Ces associations avaient fini par embrasser la généralité des arts mécaniques, et même les professions libérales. Il n'est pas jusqu'aux ménétriers qui ne formassent une corporation, et, en 1490, René II, « sur les plaintes qui lui avoient esté faictes » des abus glissez dans ses estats et pays par l'ignorance des » temps dans l'art et mestier de joueur de violon et aultres » instrumens, desquels il arrivoit tous les jours de grands in- » convéniens », avait établi « ung maistre dudict mestier, » avec pouvoir de créer des lieutenans particuliers partout où » besoin seroit, pour réprimer les abus et les mulcter d'une » amende de quarante sous »; et le même édit défendait aux joueurs de violon, etc., de jouer sans avoir été *hantez* (4) par le maître ou un de ses lieutenants, à peine de vingt sous d'amende et de confiscation des instruments, et fixait le droit de han à sept florins du Rhin, moitié pour la corporation, et moitié pour le duc (5).

(1) V. Notice sur le bourg de Blénod-lès-Toul, par M. l'abbé Guillaume, p. 102.

(2) V. Calmet, Notice, t. II, col. 256.

(3) V. le texte du règlement, dans Lionnois, Hist. de Nancy, t. II, p. 49-53.

(4) *Hanté* signifie admis dans le han ou la corporation.

(5) V. Essai chron. sur les mœurs, coutumes et usages anciens, etc., par M. Richard, p. 44.

Dans quelques villes, comme Nancy, Bar (1), Saint-Nicolas, la corporation la plus importante était celle des merciers ou marchands. La plupart n'étaient que des débitants établis à poste fixe, mais plusieurs entretenaient des relations étendues et entreprenaient de longs voyages pour se trouver aux foires de la France, de l'Allemagne et des Pays-Bas. En 1484, le sire de Vergy fit saisir et « destrousser, entre Chaalon et » Beaulne, certains marchans.... de Lorraine, au retour de » la foire de Lion, sous umbre du différend qui estoit entre » Monsieur de Lorraine et lui, pour raison de la seigneurie » de Baffremont » (2). René prit sur-le-champ les mesures nécessaires pour faire rendre à ces négociants non seulement la liberté, mais encore leurs marchandises; et le duc Antoine, non content de veiller à la sécurité des Lorrains que leurs affaires conduisaient à l'Etranger, protégea les commerçants contre une espèce de corsaires plus dangereuse que les voleurs de grand chemin, en fixant l'intérêt à cinq pour cent et en prohibant les prêts usuraires (3).

Une partie des marchandises que les Lorrains allaient porter dans les foires étaient des produits de notre pays. Sans revenir sur ce que nous avons dit, dans un chapitre précédent, relativement aux nombreuses verreries des environs de Darney, nous devons faire observer que ces manufactures se multiplièrent d'une manière étonnante pendant la première moitié du XVI[e] siècle. Les layettes *Darney* et les registres des lettres-patentes ne renferment pas moins de vingt pièces au-

(1) On lit dans une ordonnance du 1[er] octobre 1520 que la ville de Bar renfermait des « gens méchaniques et marchands publics très-riches » et puissans ». V. Rogéville, ibid., t. I, p. 596.

(2) V. Procès-verbaux des séances du conseil de régence du roi Charles VIII, pendant les mois d'août 1484 à janvier 1485, publiés par M. A. Bernier, p. 14, 188 et 189.

(3) V. sur cette matière une ordonnance du 1[er] avril 1536, dans le Recueil de C.-F. Rebboucher, ms. de la bibl. de M. Beaupré.

torisant l'établissement de verreries nouvelles ou contenant ascensement de verreries déjà existantes, le tout dans la période comprise entre les années 1501 et 1563. D'autres usines de même nature furent créées sur la lisière de la forêt d'Argonne, et les verriers, animés par la concurrence, perfectionnèrent leurs ouvrages et ne se bornèrent plus à fabriquer des objets de peu de valeur. Volcyr a consacré un chapitre entier (le quatrième) de son Traité des singularitez du Parc d'honneur (1) à la description de cette industrie, qui était arrivée à son plus haut point de prospérité. « Les voir-
» rières, dit-il, sont par tous les quantons dudict parc
» d'honneur, à grosse abondance et diverses espèces de be-
» songnes, comme premièrement appert ès boys d'Argonne,
» au balliage de Cléremont, près des limites de Champagne
» en Gaulle, là où l'on faict de plusieurs sortes de voirres
» fins en la semblance de christallins, et d'autres voirres
» communs, autant que l'on sçauroit soubhaicter; et pour
» chose nouvelle veue de nostre temps, au lieu du Pont-à-
» Mousson, quinziesme jour de juing ou environ, le maistre
» voirrier fit présent au prince modérateur dudict parc (2)
» d'un crucifix mis sur une grande croix de voirre, en gros-
» seur de la cuisse d'ung homme, accoustré si richement de
» couleur, que l'on estoit aveuglé de la beauté et lueur. Joinct
» semblablement que, à Raon, au pays de Vosge, et à Saint-
» Quirin l'on faict des mirouers qui se transportent par toute
» la chrestienté. Ce que l'on racompte (*sic*) avoir esté faict au
» lieu de Bainville surnommé aux mirouers, assis sur la rive
» de Mezelle, entre Charmes et Bayon (3). »

La Lorraine exportait aussi une assez notable quantité de

(1) C'est ainsi que Volcyr désigne souvent la Lorraine.

(2) Le duc Antoine.

(3) V. Cronicque abrégée Par petits vers huytains des Empereurs, Roys et ducz Daustrasie : Auecques le Quinternier, et singularitez du Parc dhonneur, f° xlv.

papier. Le moulin à papier de Ville-sur-Saulx en Barrois existait dès la seconde moitié du XIV[e] siècle, mais ce fut seulement vers 1450 que l'on en vit fonctionner en Lorraine. Les ducs entretenaient à Frouard une papeterie domaniale, qui fournissait à la consommation du palais, de la chambre des comptes, etc. En 1500 ou 1501, des particuliers établirent à Mangonville, près de Bayon, une manufacture pareille, dans laquelle s'approvisionnèrent la chambre des comptes, les secrétaires du prince, etc., lorsque la papeterie de Frouard eut été détruite par un débordement de la Moselle. Deux autres papeteries existaient à la même époque, l'une à Baccarat, l'autre à Uxegney, à peu de distance d'Epinal (1).

Les habitants des Vosges continuaient à exploiter les immenses forêts de sapins qui couvrent une partie de cette contrée, et les trains de bois, flottés sur la Meurthe et la Moselle, parvenaient, au rapport de Volcyr, « jusqu'à l'Océan septen- » trional », grâce à une convention qui, à partir de l'année 1507, leur permit de traverser la ville de Metz, pour descendre ensuite à Trèves et à Coblentz (2). La Moselle et la Meuse servaient de voies de transport pour le commerce des vins renommés que la Lorraine et le Barrois produisaient dans les XV[e] et XVI[e] siècles. Les environs de Bar, de Pagny et plusieurs autres cantons jouissaient, sous ce rapport, d'une réputation méritée; cependant, les vins de Champagne et de Bourgogne faisaient, en Lorraine même, une concurrence redoutable aux vins du cru, et lorsque la récolte était chez nous remarquable au point de vue de la qualité et de la quantité, on prohibait l'entrée des vins étrangers, sous peine

(1) V. Recherches sur l'industrie en Lorraine, par M. H. Lepage, chap. II, des papeteries, dans les Mémoires de l'académie de Stanislas pour 1850, p. 4-10.

(2) V. la chron. de Jean le Châtelain, dans Calmet, Hist., t. II, preuv., col. clv.

« de payer vingt sous tournois pour chascune queue » introduite en fraude (1).

Notre pays faisait un grand commerce de céréales; car, selon l'expression de Volcyr, le sol était assez fertile pour fournir à « l'entretènement et nourriture des habitans et de » leurs voisins ». Il en résultait que dans les années fertiles, et même ordinaires, on *vivait* à très-bon marché. Les rivières et les ruisseaux dont la Lorraine et le Barrois étaient sillonnés en tous sens, et les innombrables étangs qui couvraient une partie des terrains bas et humides contribuaient à accroître l'abondance, à cause de la quantité de poissons que l'on y pêchait. Ce qui faisait dire à Volcyr « que le qua» resme sans foison de marée on passe facilement ». Quelques ruisseaux contenaient des moules perlières, qui étaient devenues l'objet d'un trafic lucratif; « nous adjouterons, dit » le naïf historiographe, que en la rivière de Voullogne » décourant entre Arche et Bruyères, venant du costé de » l'ancienne tour de Perle, se trouvent margarites et unions » que l'on nomme perles de bonne apparence et fines. Sem» blablement, par le rapport de gens dignes de créance » et foy, en la rivière de Saille, laquelle passe au travers du » lac et estang de Lyndre ; sans ce que aux fossez de Nancey » en auroient esté prinses et persées subtilement, moyennant » l'art et invention du feu bon pèlerin Viateur, plus ancien » secrétaire des roys et ducz dudict parc (2); et en y avoit » de la grosseur d'ung pois, lesquelles selon l'advis des orfè» vres lapidaires et maistres ouvriers approchent les orien» tales (3). » Ces artistes se servaient aussi, mais seulement

(1) V. dans Calmet, ibid., t. III, preuv., col. ccclxxxv-ccclxxxvij, des lettres de René I[er] contenant une interdiction de cette nature.

(2) Jean Pèlegrin, chanoine de Toul, mort en 1523. On peut voir aussi, relativement aux perles de la Vologne, Calmet, Notice, t. II, col. 972.

(3) V. ibid., f° xlvij v°.

pour les ouvrages communs, d'une espèce de calcédoine que l'on rencontrait dans différents lieux (1), et particulièrement auprès de Vaudrevange. C'était également dans les environs de cette petite ville que l'on exploitait une mine d'azur, dont le rapport fut d'abord considérable, malgré la difficulté que présentait l'extraction. Cet azur, recherché par les peintres, s'exportait dans des pays éloignés. Le duc Antoine, « à son re-
» tour de Genne et Venise, rencontra, dit Volcyr, plusieurs
» marchands parmy les Alpes et plains (plaines) d'Italie, par-
» lans le langage de son territoire et dommaine; leur deman-
» dant ce qu'ils mesnoient à gros fardeaux et paquets et de
» quel pays ils estoient, lesquelz répondirent qu'ils transpor-
» toient de l'azur venant des mynnes de Valderfange, où les
» habitans parloient communément allemant, rommant ou
» besin, qui est ung langage entremeslé des deux précédens;
» dont se donna merveille, à cause qu'il n'en avoit encores
» eu la congnoissance, estant pour lors constitué en jeune
» aage de adolescence, avec ce qu'il avoit longtemps fait ré-
» sidence en la court du trés-chrestien roi de France,
» Louis XII (2). » C'est, sans doute, l'azur de Vaudrevange que l'on employa pour peindre l'intérieur de quelques églises allemandes, notamment Saint-Géréon de Cologne, et que l'on voit mentionné sous le nom d'*azur d'Allemaigne* sur des comptes du XIVe siècle extraits des archives de Bourgogne (3).

Les autres mines que l'on exploitait en Lorraine pendant les siècles précédents, et dont nous avons parlé plus d'une fois, continuaient à fournir des produits assez riches. Sous le règne de René II, on ouvrit des galeries nouvelles et l'on re-

(1) V. ibid., f° xlvij r°.
(2) V. ibid., f° xlix r°.
(3) Nous avons dit que Vaudrevange était le chef-lieu du bailliage d'Allemagne. Les extraits dont nous parlons sont imprimés dans le compte-rendu du congrès archéologique de Dijon, p. 112.

prit des travaux abandonnés depuis longtemps (1). Le géographe Sébastien Munster, qui écrivait pendant le XVIe siècle, dit que les mines du val de Liepvre offraient de la galène, du plomb et du métal argentin, desquels on retirait, par la fonte, de l'argent, du plomb noir et du cuivre. De 1528 à 1558, ajoute-t-il, on a tiré de ces lieux sauvages six mille cinq cents marcs d'argent. Il y avait alors dans cette vallée et dans les vallons qui l'avoisinent douze usines pour écraser, laver, fondre, départir et affiner les métaux ; plus de douze cents maisons avaient été construites pour loger les mineurs, et la ville de Sainte-Marie s'était augmentée rapidement (2). Pendant la période de dix années comprise entre 1535 et 1544, le droit que le duc de Lorraine prélevait sur le produit des mines du val de Liepvre monta, tous frais déduits, à la somme de vingt-un mille deux cent cinquante francs un gros et quinze deniers barrois (3). La richesse de cette exploitation devint la cause de plus d'une querelle entre Antoine et divers seigneurs alsaciens. L'archiduc Ferdinand, qui fut empereur après Charles V, manifesta même quelques prétentions sur les mines du val de Liepvre, et le duc de Lorraine fut obligé de lui céder une partie des profits par une transaction conclue le 10 mars 1526 (4).

Les exploitations de la Croix, dans le val de Saint-Dié, n'étaient pas moins abondantes et continuaient à fournir une grande quantité de minerai d'argent. Dans l'espace de sept années, de 1538 à 1545, on apporta à la monnaie de Nancy neuf mille six cent quatre-vingts marcs d'argent pro-

(1) V. Herquel, Historia Sancti-Deodati, cap. 15, dans Calmet, Hist., t. III, preuv., col. cxliij.

(2) V. Sébastien Munster, Cosmographia universalis, p. 452 et suiv.

(3) V. Trés. des ch., layette *Val de Liepvre*, nos 16 et 18. Le droit du prince étant égal au dixième, le produit total fut d'environ deux cent douze mille cinq cents francs barrois.

(4) V. Rogéville, ibid., t. II, p. 90.

venant de ces mines, et le droit levé par le prince produisit de 1532 à 1539 la somme de quarante-trois mille neuf cent huit francs six deniers barrois (1).

Volcyr, qui visita les mines des Vosges, fut frappé de la hardiesse des travaux qu'il avait fallu exécuter pour les mettre en rapport, et il a consigné dans son livre l'expression de son étonnement. « Or est, dit-il, que les mynnes d'argent,
» vers orient assises, ès haultz monts de Vosge, après avoir
» reposé par abondance, peult être, d'caues incloses illecques,
» ou par nonchallance des modérateurs et habitans, l'espace
» de mille ans ou plus, ainsi qu'il nous auroit esté dict et ra-
» compté audict lieu, auroient depuis nagueres songneuse-
» ment esté remises en estat et recouvertes par la sollicitude
» du feu bon roy de Sicille, René second de ce nom, comme
» vray monarque souverain, faisant multiplier et accroistre
» les biens de son dommaine, non sans peine, fraiz, missions,
» travails et despens; lesquelles, depuis certains temps en çà,
» avons esté veoir avec le bon prince d'amour et paix (2),....
» et entré dedans par assez longue distance, où l'en veoit de
» merveilleux ouvrages, avecques inventions soubz terre et
» fabricques estranges, par les lieux creux, en forme d'arches;
» décourant l'eaue et ruisselant de toutes parts, laquelle dis-
» tille goutte à goutte des haultz rochiers jusques à estre
» amassée dedans les porches mynnières, cannales, puys de
» profondeur espoventable, dont il convient la tirer et espuy-
» ser sans cesse, ou tout l'artifice et structure de si grosse
» préparation et appareil périroit incontinent. Mais au re-
» gard de tirer ladicte mynne, et la mener hors des creux
» desdictes montaignes, édiffiées en labeur de mynnes, sur pe-
» tis tumbreaux roullans, les mynneurs, ouvriers et tireurs,

(1) Le produit total fut par conséquent de quatre cent trente-neuf mille quatre-vingts francs barrois.

(2) Le duc Antoine.

» estans vestuz de peaux et envelopez assez légièrement de » certes habitz et couvertes, la transportent ès forges pro- » chaines, où par grant artifice et moyen subtil est la trans- » mutation de métaulx faicte avec séparation et mixtion d'i- » ceulx (1). » Plusieurs miniatures qui ornent un feuillet d'un graduel ayant appartenu au chapitre de Saint-Dié (2) représentent les travaux dont Volcyr vient de nous donner un aperçu, et l'on voit, parmi d'autres particularités curieuses, des chariots remplis de minerai et glissant sur des espèces de rails en bois, première ébauche de nos chemins de fer.

Les exploitations du val de Liepvre et de la Croix n'étaient pas les seules que la Lorraine possédât pendant le XVIe siècle; il existait près de Lusse des mines de plomb, zinc, cuivre et argent; à Remémont, des mines de plomb et de cuivre; des gisements des mêmes métaux près d'Anozel, et enfin une mine de cuivre à proximité de Fraize (3).

On tirait aussi des Vosges diverses espèces de marbres communs, et Volcyr, que nous citerons encore, a consacré à ces minéraux ainsi qu'à différentes pierres que l'on employait dans les arts un chapitre intitulé : « Jaspe, marbre, albâtre, co- » rail, amétiste et autres pierres ». On y lit que « présente- » ment on tasche de polir ces pierres et les mettre en œuvre » plus que oncques, comme il appert par maints ouvrages » somptueux et magnificques qui multiplient de jour en jour, » pendant le temps de paix et repos ,..... dont certaines tables » d'autelz, images ou sépultures et jubez, faictz, érigez et » construictz depuis naguères à Metz, Toul, Verdun, à » Bar, Sainct-Mihiel et au Pont-à-Mousson, avecques cer-

(1) V. ibid., f° xliv.

(2) Ce graduel, maintenant déposé à la bibliothèque publique de Saint-Dié, est du XVIe siècle.

(3) V. Statistique des Vosges, t. I, p. 804; Recherches sur l'industrie en Lorraine, par M. Lepage, chap. IV, de l'exploitation des mines; dans les Mémoires de l'académie de Stanislas pour 1851, p. 230 et suiv.

» taines coulonnes de la fontaine du chasteau de Nancey ».

L'importance des exploitations métallurgiques avait, depuis longtemps, commandé à nos princes de promulguer des ordonnances destinées à établir une police sévère parmi les ouvriers occupés de l'extraction et du traitement des métaux, et de régler tout ce qui concernait l'ouverture des nouveaux puits et les droits réciproques des mineurs. René II, imitant l'exemple de ses prédécesseurs, publia, le 2 juin 1508, un édit fort étendu, qui résumait, en les complétant, les prescriptions antérieurement en vigueur. Il permettait à toute personne de bonnes vie et mœurs de fouiller et faire travailler, quelle que fût d'ailleurs la nation à laquelle cette personne appartînt, mais à condition de professer la religion catholique. La juridiction, « tant sur perçoniers et admodiateurs, que » sur les ouvriers, manans et habitans », fut attribuée à un justicier, qui devait se faire assister, lorsqu'il siégeait, par un échevin et par quelques conseillers choisis parmi les mineurs. La surveillance des exploitations fut confiée à un *général*. Ceux qui désiraient fouiller devaient préalablement faire reprise des montagnes, lieux et places qu'ils se proposaient d'ouvrir, et l'on accordait à chacun des *repreneurs* vingt-huit toises, mesure des mines, tant en profondeur qu'en largeur à l'entour du lieu qu'il avait désigné pour l'entrée du puits. Si deux fouilleurs se rencontraient dans leurs excavations, le dernier venu était contraint de se retirer, à moins qu'il ne fût à la suite d'une veine par lui découverte. Les étrangers qui voulaient travailler dans les mines étaient affranchis des tailles et autres impositions; on leur donnait un sauf-conduit pour s'y rendre, y séjourner et s'en retourner, mais ils ne pouvaient user de cette pièce pour se soustraire à l'accomplissement des obligations qu'ils avaient contractées envers les habitants du pays. Les marchands qui venaient acheter le plomb et le cuivre extraits des mines ou apporter des denrées quelconques étaient francs de gabelles,

passages, etc. Les maisons, loges et huttes des mineurs étaient déclarées exemptes de servitudes et sujétions, et ils prenaient dans les forêts domaniales les bois dont ils avaient besoin pour leurs constructions. Ceux qui interrompaient leurs travaux pendant un mois perdaient le bénéfice de leurs concessions, et le justicier pouvait abandonner ces dernières à d'autres exploitants. Les premiers essais de tout nouveau puits devaient être fondus publiquement, afin que chacun fût à même d'apprécier la richesse de la mine. Le dixième du minerai était remis au justicier pour le droit du prince, et on portait l'argent à la monnaie de Nancy, où le marc était payé huit florins d'or ou seize francs barrois.

Telles sont les principales dispositions de l'édit promulgué par René II; il fut trouvé tellement sage que le duc Antoine le confirma, en 1518, et le rendit obligatoire, sauf quelques modifications, dans les mines d'azur de Vaudrevange (1).

Nous ne terminerons pas les paragraphes concernant l'industrie sans dire un mot de l'introduction de l'imprimerie en Lorraine. Rémond Messein, cité par Chevrier (2), raconte qu'en 1486 un nommé Didier Virion amena de Paris à Nancy un *garçon*, qui imprima des vers à la louange de René II, mais qui, n'ayant pas été encouragé par le duc, prit le parti de retourner en France. Il est difficile de démêler ce qu'il y a de vrai dans ce récit, et nous ferons observer que le registre du trésorier-général pour l'année 1485-1486 (3) présente une mention qui doit avoir servi de base à l'assertion de Rémond Messein. Le trésorier transcrit l'ordre qu'il a reçu de René de payer une gratification « aux compaignons qui font les livres en impression près nostre » hostel de Harecourt à Paris, en don que leur avons

(1) V. Rogéville, ibid., p. 85-89.
(2) V. ibid., t. III, p. 317 et 318.
(3) Ce registre est au Trésor des chartes.

» faict pour les veoir besongner ». On peut admettre sans invraisemblance que les *compaignons composèrent*, sous les yeux du prince, une pièce de vers contenant son éloge, et cette version s'éloigne peu de la narration du chroniqueur ; seulement les vers auraient été *tirés* à Paris au lieu de l'être dans la capitale de la Lorraine.

Les annales de la typographie ne s'ouvrent dans notre pays qu'avec la première année du XVIe siècle. Le receveur-général Georges des Moynes remit, dans le courant de juin ou de juillet 1501, « à messire Pierre Jacobi, imprimeur de-
» meurant à Sainct-Nicolas, la somme de xx francs, pour
» avoir faict et imprimé les ordonnances des or et monnoye
» nouvellement faictes, et ce par ordonnance de Messieurs du
» conseil » (1). On ne connaît plus aucun de ces placards, mais la bibliothèque publique de Nancy conserve un exemplaire des *Hore Virginis Marie ad vsum tullensis ecclesie*, petit volume in 4° qui sortit, en 1503, de l'atelier de Pierre Jacobi. En 1518, le même typographe mettait au jour le poëme latin dans lequel Pierre de Blarru, chanoine de Saint-Dié, chante la guerre que René II avait soutenue contre le puissant duc de Bourgogne (2). Antoine avait voulu, dès l'année 1510, c'est-à-dire presque aussitôt après son avènement, faire imprimer ce poëme remarquable (3), et des motifs qui nous sont inconnus en avaient fait ajourner la publication. Vers l'année 1520, l'atelier de Pierre Jacobi passa entre les mains de Jérôme Jacob, qui donna, en 1525, un volume intitulé : Le sermon de charité, avec la probation des erreurs de Luther, fait et composé par frère Illyrique,

(1) V. le registre du receveur-général pour 1500-1501. Il est, comme le précédent, déposé au Trésor des chartes.

(2) Petri de Blarrorivo Parhisiani insigne Nanceidos opvs de bello Nanceiano. Hac primvm exaratvra climatissime nvperrime in lvcem emissum ; petit in f°, de 130 feuillets.

(3) V. le compte du trésorier-général pour l'année 1510-1511.

translaté de latin en françois par le polygraphe (Volcyr) humble conseiller, secrétaire et hystorien du noble prince d'amour régnant au parc d'honneur; et, en 1528, Le livre de Jésus, petit ouvrage de piété, dont la mauvaise exécution annonce une décadence prématurée de l'art typographique dans notre patrie.

Il est inutile de mentionner d'autres pièces sans importance provenant du même atelier; mais on doit rappeler que Pierre Jacobi avait, à trois reprises différentes, transporté ses presses dans la ville de Toul, où il publia autant d'éditions de l'ouvrage sur la perspective (1) rédigé par le chanoine Jean Pèlegrin. Nous avons omis de dire que Pierre Jacobi était engagé dans les ordres sacrés; un autre prêtre nommé Martin Mourot avait, dès l'année 1505, établi dans le village de Longeville-devant-Bar-le-Duc une imprimerie (2), de laquelle sortit, en 1527, une édition du *Viat de Salut* par Guillaume Petit. La capitale de la Lorraine ne possédait, à cette époque, aucun atelier typographique; les ducs étaient forcés de faire imprimer leurs ordonnances à Saint-Nicolas, à Longeville, à Metz, à Strasbourg, et c'est par inadvertance que l'on a regardé comme exécutés à Nancy deux ouvrages de Symphorien Champier, médecin du duc Antoine.

C'est également par erreur que l'on a considéré Saint-Dié comme le berceau de la typographie lorraine. Les plus anciens produits de l'imprimerie dans cette ville sont deux éditions d'une introduction à la cosmographie, suivie de la relation des quatre voyages d'Améric Vespuce (3), toutes

(1) De artificiali perspectiva.

(2) V. le compte du trésorier-général pour 1505-1506.

(3) Cosmographiæ introdvctio, cvm qvibusdam geometriæ ac astronomiæ principiis ad eam rem necessariis. Insuper quattuor Americi Vespucij nauigationes. Vniuersalis Cosmographiæ descriptio tam in solido quam in plano, eis etiam insertis quæ Ptholomeo ignota a nuperis reperta sunt; petit in 4°.

deux de l'année 1507, et une grammaire en figures, composée par Philesius Vosgesigena et publiée en 1509 (1). L'auteur de la nouvelle histoire de Saint-Dié a signalé comme antérieur de plusieurs années, et même comme remontant à la fin du XVe siècle, un petit volume contenant des extraits de Plutarque, de Sénèque et de Pétrarque, et un livret renfermant 1° la bulle pontificale qui introduisit dans l'église de Saint-Dié la fête de la Présentation au temple, et 2° l'office de cette solennité; mais de fortes présomptions portent à croire que ces publications sont postérieures en date aux premiers produits de Pierre Jacobi, et peut-être même à l'édition des *Hore Virginis Marie* (2).

La création de l'imprimerie de Saint-Dié était due au chanoine Gauthier Lud, homme pieux et savant, qui tâcha d'inspirer à ses confrères l'amour des lettres et de rendre au culte divin son antique splendeur. Un des moyens qu'il employa, pour atteindre ce but, fut de faire représenter des espèces de mystères dans l'église même de Saint-Dié.

Le goût des Lorrains pour ces spectacles était toujours très-vif; nous mentionnerons plus loin les représentations dramatiques données à Nancy et à Bar-le-Duc, et nous pourrions en citer d'autres qui eurent lieu à Metz en 1486, 1488, 1491, 1498, 1513, 1514 et 1520. Un peu plus tard, l'affaiblissement des croyances religieuses et l'introduction du protestantisme dans cette ville ne permettant plus de songer aux mystères, et d'un autre côté le théâtre moderne étant dans l'enfance, on joua à Metz les comédies de Térence dans leur langue originale, de même que les Allemands remettent main-

(1) Philesii Vosgesigenæ Grammatica figurata : octo partes orationis etc.; in 4°, grav. sur bois.

(2) V. Recherches historiques et bibliographiques sur les commencements de l'imprimerie en Lorraine, et sur ses progrès jusqu'à la fin du XVIIe siècle, par M. Beaupré, p. 20-94; Nouvelles recherches de bibliographie lorraine, 1500-1550, par le même, p. 12-28.

tenant sur la scène les tragédies de Sophocle. Il en résultait nécessairement que la plus grande partie des assistants se contentait d'admirer les décorations et les costumes ; toutefois, et quoiqu'il y eût au commencement du XVI[e] siècle une décadence fâcheuse dans les études, beaucoup de personnes et même bien des nobles continuaient à apprendre la langue latine. Lorsque le cordelier Jean Glapion vint à Nancy, en 1521, prêcher la station du carême à la cour du duc Antoine, ce fut en latin qu'il composa et prononça ses discours ; preuve incontestable que le prince et les courtisans entendaient cette langue (1).

On fit en Lorraine, comme ailleurs, des efforts généreux pour raviver les études. Dans les dernières années du XV[e] siècle, la ville de Saint-Dié vit exécuter des travaux scientifiques assez importants ; le chanoine Gauthier Lud et l'alsacien Matthias Ringmann, plus connu sous le nom de Philesius Vosgesigena, y établirent une espèce de société littéraire ou d'académie, qui fut certainement la plus ancienne de notre pays (2). Dès l'année 1473, Jean de Bade archevêque de Trèves et les magistrats de cette ville avaient fondé une université ; mais sa création fut d'un faible secours pour la Lorraine, à cause de la différence des mœurs et du langage. Les jeunes gens qui se destinaient aux professions que nous appelons libérales étaient forcés d'aller chercher des maîtres au loin, ou de puiser toute leur instruction à l'école de praticiens souvent fort ignares. L'exercice de la médecine était, par suite de cet état de choses, tombé, en plusieurs lieux, entre les mains de charlatans non moins redoutables que les maladies dont ils voulaient arrêter les ravages, et pour remédier à

(1) V. notre notice sur Volcyr, dans les Mémoires de l'académie de Stanislas pour 1848, p. 89 et suiv.

(2) V. Hist. de Saint-Dié, par M. Gravier, p. 202-204, 208 et 209 ; v. aussi dans la traduction latine de Ptolémée imprimée à Strasbourg en 1513 une lettre de Jean-François Pic de la Mirandole.

cet abus, l'évêque de Toul Hugues des Hazards inséra dans les statuts synodaux qu'il publia en 1515 la disposition suivante : « Nous deffendons que doresenauant telles gens, soient » hommes ou femmes, ne soient sy hardies d'entreprendre » charge de médiciner ou faire acte de cirurgie en noz Cité » et éuesché, sur peinne d'excommuniment et d'aultre amende » arbitraire, jusques à temps que ilz seront examinez ou » approuuez et admis par nous ou par nostre Official estre » idoynes et suffisans pour faire leur entrepriuse » (1).

Mais si les duchés de Lorraine et de Bar ne comptaient alors qu'un bien petit nombre de savants dignes de ce nom, on y voyait, heureusement, quantité d'artistes en tout genre : architectes (2), peintres, sculpteurs, etc. Ce fut sous les règnes de René II et d'Antoine que l'on termina les grands édifices religieux entrepris au moyen-âge, et les portions de ces édifices construites les dernières ne sont pas inférieures à celles qui furent élevées dans les siècles précédents. De 1478 à 1483, l'architecte Jean de Ranconval (3) travaillait à la cathédrale de Metz et dressait la flèche pyramidale qui couronne la tour de la Mutte. Quelques années plus tard, Jacques d'Insming, grand-vicaire de l'évêque Henri de Lorraine, faisait bâtir, à ses frais, la branche du transept du côté de l'évangile; en 1498, on commençait, par les soins du chapitre, l'autre branche du transept et l'abside qui ne furent

(1) V. f° liij.

(2) Il ne faut pas oublier de mentionner ici un architecte lorrain nommé Jamin, qui alla s'établir à Fontainebleau, sous le règne de François Ier, et travailla dans cette résidence royale. Il eut des descendants, qui exercèrent la même profession, et dont les plus connus sont Gracieux Jamin, lequel a bâti, à Fontainebleau, la cour des cuisines terminée en 1609, et François Jamin, dont la vie se prolongea jusque dans la seconde moitié du XVIIe siècle. V. Bulletin du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, t. II, p. 275 et 276.

(3) Il devait être fils de Henri de Ranconval, maître-maçon de la ville de Metz, dont nous avons parlé précédemment.

achevées qu'en 1519; le chanoine Martin Pinguet supporta les dépenses qu'entraina l'établissement du jubé, et un artiste strasbourgeois, appelé Valentin Bouchs, peignit les vitraux de l'abside et d'autres encore (1). On exhaussait, comme nous l'avons dit, le portail et les tours de la cathédrale de Toul sur les plans de Jacquemin Rogier de Commercy; toutefois, les ressources du chapitre étaient si faibles que ce bel ouvrage risquait de demeurer incomplet, lorsque René II fit présent aux chanoines d'une somme considérable, qui permit d'activer les travaux. Grâce à la générosité de ce prince, de Louis XI, du clergé lorrain et de quelques particuliers, on réussit, en 1496, à poser le couronnement des deux tours. Au commencement du XVI[e] siècle, l'évêque Hector d'Ailly construisit près de la cathédrale une chapelle destinée à la sépulture des prélats; mais cette chapelle, qui est dans le style de la Renaissance, contraste avec l'édifice auquel elle se trouve maladroitement accolée (2).

Quoique la piété ne fût plus aussi vive qu'au moyen-âge, on ne se bornait pas à terminer les édifices entrepris depuis longtemps, et on vit élever plusieurs églises nouvelles. C'est ainsi qu'en 1516, Claude Baudoche, patricien de Metz, jetait les fondements de l'église Sainte-Barbe, qui était le but d'un pèlerinage très-fréquenté (3); l'évêque de Toul Hugues des Hazards bâtissait l'église de Blénod, sa patrie (4); on achevait celle de Vézelise, remarquable par sa belle flèche en charpente et par ses magnifiques vitraux, maintenant mutilés et réunis, un peu au hasard, dans les baies de l'abside et du transept; et les bénédictins de Varangéville fai-

(1) V. Les chroniq. de Metz, p. 428 et suiv.; Notice sur la cathédrale de Metz, par M. le comte du Coëtlosquet, p. 10-13.

(2) V. Notice historique et descriptive sur la cathédrale de Toul, par M. l'abbé Balthasar, p. 14 et 15.

(3) V. Meurisse, Hist. des évesques de Metz, p. 601.

(4) V. Calmet, Bibl. lorr., col. 516.

saient construire l'église de ce prieuré, que l'on peut proposer encore aujourd'hui comme un modèle à suivre pour les églises rurales. Mais aucun de ces édifices ne peut soutenir la comparaison avec la basilique de Saint-Nicolas-de-Port. Le concours croissant des pèlerins et l'augmentation extraordinaire de la population de la ville firent sentir l'insuffisance de l'église dans laquelle était déposée la relique de l'évêque de Myre, et l'urgence d'élever un édifice plus vaste et plus en harmonie avec la célébrité du pèlerinage. Vers la fin du XV[e] siècle, Simon Moycet, prêtre séculier qui était chargé des fonctions de curé à Saint-Nicolas (1), conçut le dessein de rebâtir l'église sur un plan gigantesque. Son œuvre commencée, en 1481 (2), avec des ressources bornées, fut encouragée par le souverain et par tous les habitants de la Lorraine. René II voulut poser la première pierre de la nouvelle église, et, pour faciliter le transport des matériaux que l'on tirait des carrières de Viterne, il fit empierrer sur une longueur de trois ou quatre lieues la route qui y conduit. On quêta partout; l'Allemagne, la Bourgogne, la Franche-Comté, les cantons suisses envoyèrent des sommes énormes, et la ville de Metz fournit les dalles nécessaires pour le pavé.

Simon Moycet n'eut pas le bonheur de mettre la dernière main à l'édifice dont il est cependant le véritable créateur; il mourut en 1520 et fut enterré au pied de l'autel de saint Nicolas. L'église ne fut complètement terminée qu'en 1544 (3);

(1) Il était admodiateur de la cure, qui appartenait aux bénédictins du prieuré.

(2) Selon la chronique de Lorraine (dans Calmet, Hist., t. III, preuv., col. civ), et en 1495 seulement d'après l'épitaphe de Simon Moycet, qui est gravée sur un des piliers de l'église. Nous préférons le témoignage de la chronique, parce que l'on voit dans la basilique des vitraux datés de 1508 et des années suivantes, et qu'il était bien difficile qu'une église aussi vaste fût en état d'être garnie de vitraux treize ans après sa fondation.

(3) Nous parlons de la bâtisse, car le couronnement des tours ne fut placé que postérieurement, et on faisait encore des quêtes en 1549, ainsi

mais on doit faire observer que l'abside et les nefs furent achevées longtemps auparavant. Ce qui le prouve c'est qu'on voit dans l'église des vitraux datés de 1508 et des années suivantes; d'où il faut conclure que dès l'an 1520 la construction de l'édifice était déjà fort avancée.

Le plan est à peu près celui de la basilique latine : une nef principale, accompagnée de deux nefs latérales, et trois absides. Le plan par terre ne permet pas de supposer l'existence d'un transept ; néanmoins le transept existe, mais il n'est indiqué que par l'élévation des voûtes ; en ce sens que les nefs latérales s'interrompent brusquement, et que la voûte atteint la même hauteur que la nef centrale. L'église n'est pas parfaitement orientée suivant les traditions de l'art catholique, et présente vers le milieu de sa longueur totale un coude tellement prononcé, que l'on ne peut guère admettre que l'architecte ait voulu se conformer à une règle assez souvent observée pendant le moyen-âge. La longueur de l'édifice est de quatre-vingt-seize mètres, et sa largeur de trente-six dans toute l'étendue de l'église, puisque le transept n'est marqué que par l'élévation de la voûte dans deux travées seulement. La hauteur sous clé est de trente-deux mètres. La basilique de Saint-Nicolas, qui a été construite dans l'espace de soixante-trois ans (de 1481 à 1544), est homogène et appartient en entier au style ogival flamboyant. Il est caractérisé ici, comme ailleurs, par la forme des nervures, qui sont en général prismatiques et très-anguleuses ; par l'absence des chapiteaux ; par l'enlacement et la multiplicité des nervures sillonnant les voûtes, et des meneaux divisant les fenêtres. Toutefois, il faut faire remarquer que les défauts du style flamboyant sont moins choquants à Saint-Nicolas que dans la plupart des églises de la même époque. Le style ogi-

que cela résulte d'un diplôme de l'empereur Charles V conservé dans les archives du département de la Meurthe, fonds de la Primatiale.

val tertiaire a conservé ici une sobriété d'ornements et une sagesse que l'on rencontre dans un bien petit nombre d'édifices religieux. Le vaisseau a neuf travées, y compris les deux travées du transept. Dans ces dernières, les piliers supportant la retombée des nervures de la voûte sont d'une hauteur prodigieuse, qui les fait paraître extrêmement grêles. Ils sont nus et entièrement cylindriques jusqu'aux deux tiers de leur élévation; mais la partie supérieure de celui du nord est ornée de filets droits, simulant des cannelures; tandis que celui du sud présente des filets en spirale, qui donnent à cette portion du pilier l'apparence d'une colonne torse. Chacune des extrémités du transept est éclairée par deux fenêtres immenses, dans lesquelles le style ogival tertiaire a déployé sa richesse d'ornementation. Elles encadrent des rosaces à meneaux variés et du plus bel effet. L'abside principale, de forme eptagone, est percée de cinq fenêtres ou lancettes, qui ont toute la hauteur de l'édifice. Elles sont divisées en deux compartiments par un meneau, qui les rend encore plus sveltes et plus légères. Le portail, quoique d'un goût moins pur et moins correct que les constructions du même genre achevées dans les siècles précédents, ne laisse pas d'être remarquable; il est accosté de deux tours placées sur la première travée des nefs latérales. La tour méridionale a quatre-vingt-cinq mètres de hauteur; celle du nord est un peu moins élevée, et leur structure diffère à partir du point où elles se dégagent du massif du portail. Elles sont percées dans leur partie supérieure de plusieurs baies ogivales de grande dimension, séparées par des bandeaux couverts de sculptures, et couronnées d'archivoltes variées. Une corniche assez saillante termine les tours, et de nombreux contreforts, ornés de pinacles et de clochetons, les entourent de toutes parts. Derrière la petite abside septentrionale se trouve un bâtiment carré, qui servait autrefois de baptistère, et dans lequel on voit un autel décoré

d'un rétable et de statuettes placées dans des niches d'une délicatesse surprenante. Au dessus, règne une galerie à jour, surmontée de trois clochetons également découpés à jour et d'un travail exquis. On exposait anciennement dans le clocheton central, qui, à vrai dire, est plutôt un tabernacle, le bras renfermant la relique de saint Nicolas. Ce bras, présent de René Ier et d'Isabelle sa femme, mériterait lui-même une description détaillée ; il était en or et reposait sur une base de vermeil aux armes du donateur, et la manche était couverte de camées antiques (1), de perles et de saphirs (2). La plupart des fenêtres de l'église étaient garnies de vitraux peints ; tous ceux qui subsistent encore sont de la première moitié du XVIe siècle ; ils ont par conséquent les défauts et les qualités des compositions de cette époque ; plus corrects sous le rapport du dessin que les œuvres des siècles précédents, ils ont moins d'éclat et moins d'harmonie. On distingue les armoiries des villes, princes, nobles et marchands qui ont donné quelques-unes des verrières, notamment l'écusson de Bâle qui figure trois fois sur une des fenêtres du bas-côté septentrional.

On nous adressera, sans doute, le reproche d'avoir parlé trop longuement de l'église de Saint-Nicolas ; mais cette basilique méritait l'exception dont elle vient d'être l'objet, parce qu'elle était réellement le sanctuaire national de la Lorraine, et parce qu'elle peut être considérée comme le véritable type des édifices religieux construits dans notre pays sur la fin du XVe siècle, et pendant la première moitié du XVIe. Nous nous dispenserons par conséquent de rappeler quels furent

(1) Le plus beau de ces camées est aujourd'hui déposé à la bibliothèque publique de Nancy. Il représente l'apothéose d'Adrien et il a été gravé dans l'Iconographie de Visconti.

(2) On peut voir, à ce sujet, un ancien inventaire du trésor de Saint-Nicolas, inventaire par nous publié dans les Mémoires de l'académie de Stanislas pour 1849, p. 1 et suiv.

chez nous les caractères principaux du style ogival tertiaire, et nous ajouterons seulement que l'on remarque à Saint-Nicolas, comme dans la plupart des églises lorraines, l'absence du *triforium* et du *deambulatorium*, absence qui constitue un des caractères propres de notre style architectural.

On voit sur les vitraux de Saint-Nicolas des cartouches contenant les monogrammes des artistes qui ont exécuté ces verrières ; mais leurs marques sont indéchiffrables ; nous pensons toutefois pouvoir attribuer une partie de ces beaux ouvrages à des artistes lorrains, car les registres des comptables mentionnent plusieurs peintres-verriers qui habitaient alors notre patrie ; tels sont Simonin de Bar ; Jean de Saint-Nicolas ; Thouvenin de Nancy, et son fils ; François ; Georges Millereau, et Nicolas Grasset, qui paraissent avoir résidé dans la même ville ; Jean Paget, et Jean Christophe, lesquels vécurent sous les règnes de René II et d'Antoine (1) ; Pierre de Francheville, dont l'atelier se trouvait dans le faubourg Saint-Dizier, et qui travailla pour la collégiale Saint-Georges et l'église des cordeliers de Nancy (2) ; Petit Jehan *de Soison*, peintre-verrier de Toul, que ces religieux employèrent (3) ; Jean, chanoine-régulier de l'abbaye de Lunéville et curé de Mont ; un nommé Martin, et Panthaléon d'Ochier (Ochey), qui exécutèrent ou réparèrent certaines verrières de la même église (4).

Les peintres proprement dits sont bien plus nombreux que les verriers ; malheureusement les mentions qui les concernent dans les anciens comptes sont tellement abrégées, qu'il est ordinairement fort difficile de connaître la nature des ouvrages indiqués dans ces comptes, et même parfois de

(1) V. Quelques notes sur des peintres lorrains des XV[e], XVI[e] et XVII[e] siècles, par M. Henri Lepage, p. 80-89.

(2) V. le registre du trésorier-général pour l'année 1543-1544.

(3) V. le compte du cellérier de Nancy pour l'année 1564-1565.

(4) V. le compte du cellérier pour l'année 1569-1570.

savoir s'il est question d'artistes ou de décorateurs ; de même que dans les passages relatifs aux verriers on ne peut pas toujours distinguer les peintres des simples vitriers. Les registres dont il s'agit rappellent Bertrand Maillet, qui était mort avant l'année 1481 ; Pierre Garnier, qualifié de peintre de René II ; Bernard de Lunéville ; les enlumineurs Georges et François Bourcier ; Barthélemy, qui fit, en 1505, un portrait du pape saint Grégoire-le-Grand pour l'oratoire du prince ; Pierrequin Fauterel, qui coloria le tombeau de René dans l'église des Cordeliers, mais qu'il faut placer dans une classe plus élevée que celle des décorateurs ; et Hugues de la Faye, qui dès l'année 1511 est désigné comme peintre du duc Antoine, et que l'on regarde comme le chef de l'école formée sous le règne de ce prince. En 1522, Hugues recevait un gage de deux cents francs barrois et dirigeait les travaux que le duc faisait exécuter dans le palais et dans la collégiale Saint-Georges. Il fournissait aussi des *cartons* aux verriers que nous avons mentionnés plus haut. Il mourut en 1539, au moment où il peignait dans le réfectoire des cordeliers de Nancy une céne, imitée du fameux tableau de Léonard de Vinci, et qui lui avait été commandée par Antoine. Le duc, ne voulant pas que cet ouvrage demeurât imparfait, confia le soin de le terminer à Médard Chuppin, qui avait hérité du titre de Hugues de la Faye. Cet artiste, doué d'un talent remarquable, était jeune encore en 1539, et le duc François I[er], qui monta sur le trône quelque temps après, donna cent francs barrois à Médard et pareille somme à un autre peintre appelé Claudin Crock, afin de les mettre à même de se rendre en Italie pour se perfectionner (1) ; il paraît qu'ils y restèrent cinq ans, et nous ne les retrouvons en Lorraine qu'en 1550. Claudin Crock appartenait à une famille d'artistes qui travailla pour nos ducs pendant plus de

(1) V. le registre du trésorier-général pour l'année 1544-1545.

deux siècles. Jean Crock, le plus ancien que l'on connaisse, était « tailleur et maistre de pourtraitures et ymaiges ». Il habitait la ville de Bar et obtint de René II, en 1488, des lettres-patentes qui l'exemptaient de toutes tailles, aides et subsides (1). Il sculpta, en 1505, les statues de saint Maurice et de saint Georges pour la collégiale dédiée sous le vocable de ce dernier saint, et, l'année suivante, le tombeau de Charles-le-Téméraire pour la même église.

Claude et Martin Crock, ses enfants, se firent un nom par des talents divers ; Claude ou Claudin, dont nous venons de parler, cultiva la peinture et fut chargé de nombreuses commandes par Antoine ; Martin fut sculpteur, comme son père, et employé aux ouvrages du palais ducal, jusqu'à sa mort arrivée vers 1542. On doit encore enregistrer ici les noms de Gabriel Salmon de Lunéville et de Georges Gresset, qui fut attaché à la maison du prince. Le premier peignit pour Philippe de Gueldres, et le second pour le duc Antoine, qui lui fit exécuter, entr'autres tableaux, un crucifiement pour l'église des clarisses de Pont-à-Mousson (2).

Les productions de ces artistes ont péri presque toutes, et il ne reste guère aujourd'hui que la cène du réfectoire des Cordeliers, laquelle a subi des restaurations qui lui ôtent une grande partie de sa valeur, et une peinture murale que l'on admire dans l'église Saint-Epvre de Nancy, mais dont on ignore l'auteur. Elle représente différents miracles attribués à l'intercession de la Sainte Vierge, et rapportés dans le livre de Jacques de Voragine. Elle couvre une des murailles de l'ancienne chapelle de l'Immaculée Conception appartenant à la corporation des marchands, et ce fut à leurs frais que cette peinture fut faite, ainsi que d'autres qui ornaient les murailles voisines et qui ont été détruites ou défigurées.

(1) V. le registre des Lettres-Patentes pour les années 1486-1489.
(2) V. M. Henri Lepage, ibid., p. 9-31.

Bien que les peintres dont nous venons de rappeler les œuvres fussent des hommes de mérite, aucun ne réussit à acquérir une réputation durable. Le seul artiste de cette époque dont le nom ait conservé une véritable popularité est le sculpteur Ligier Richier, qui florissait pendant la première moitié du XVIe siècle. Il était né à Dagonville, près de Saint-Mihiel, vers la fin du siècle précédent, et c'est presque tout ce que l'on connaît de sa biographie, mais quelques-uns de ses ouvrages lui ont heureusement survécu. Le plus remarquable est le sépulcre que l'on voit dans l'église paroissiale de Saint-Mihiel et que l'on regarde comme un chef-d'œuvre. Richier sculpta ou modela pour l'église abbatiale de la même ville un crucifix, une Notre-Dame-de-Pitié, une autre image de la Sainte Vierge portant l'enfant Jésus, un saint Michel, des médaillons et un jubé, qui ne subsista pas longtemps. La paroisse Notre-Dame de Bar-le-Duc, la collégiale Saint-Maxe, l'église d'Hattonchâtel et quelques autres possédaient aussi des productions de cet artiste célèbre; il travailla également pour le duc Antoine et pour des simples particuliers, qui lui firent tailler dans leurs maisons des cheminées en pierre d'un goût et d'une délicatesse admirables (1). Richier eut un émule, souvent heureux, dans Mansuy Gauvain, qui sculptait à la fois le bois et la pierre, et qui est même qualifié de menuisier dans le compte du receveur-général pour l'année 1505-1506. Son premier ouvrage fut la statue de Notre-Dame de Bonsecours, qui orne encore le sanctuaire de l'église de ce nom (2). En 1511, Antoine lui commanda sa *représentation* pour en décorer l'entrée du palais ducal; en 1527, Gauvain exécuta la magnifique fontaine qui se trouvait dans le jardin du même palais; en 1529, il embellit l'appartement de la duchesse; en 1534 et en 1542, il fut occupé dans la collégiale Saint-Georges, dans le palais,

(1) V. Calmet, Bibl. lorr., col. 825-826; Notice, t. I, col. 78 et 79.
(2) V. le compte du receveur-général pour l'année 1505-1506.

et dans l'église des clarisses de Pont-à-Mousson; et à cette dernière date, il se faisait aider par son fils, qui parcourut la même carrière que Mansuy, mais avec moins de succès et de réputation (1).

Les ducs René II et Antoine, qui encouragèrent tous ces artistes, peintres et sculpteurs, ne furent pas moins généreux pour les gens de lettres. Ce fut le second de ces princes qui fit publier le *Liber Nanceidos* de Pierre de Blarru, dont l'impression fut dirigée par Jean Basin de Sandaucourt, chanoine de Saint-Dié. Pierre de Blarru, sur la vie duquel on ne possède que peu de renseignements, était chanoine de la même collégiale, et, malgré l'obscurité qui enveloppe ses actions, son nom jouira toujours d'un éclat mérité. Chevrier, ordinairement si prompt à rabaisser la gloire de ses compatriotes, n'a pu s'empêcher de s'exprimer comme nous : « Quelque faible que » soit le poëme de la Nancéide, j'ose dire, écrit-il, qu'il passera » à l'immortalité; deux cent cinquante années semblent garantir » ce témoignage ; mais Blaru devra cet honneur bien moins à » son génie, qu'aux noms des héros fameux qu'il a chantés, » et qu'à l'évènement mémorable qui forme le sujet de son » poëme (2). » A côté de la Nancéide, qui célèbre la victoire de René II sur les Bourguignons, vient naturellemement se placer la Rusticiade, consacrée au récit de la guerre heureuse du duc Antoine contre les paysans de l'Alsace. Ce livre eut pour auteur un autre chanoine de Saint-Dié, Laurent Pillart, plus connu sous le nom latinisé de Pilladius. Quoique le bon chanoine n'en fût pas à son coup d'essai (il avait précédemment composé diverses pièces latines qui n'ont pas vu le jour), il

(1) V. Mansuy Gauvain (biographie artistique), par M. Henri Lepage, dans le Bulletin de la société d'archéologie lorraine, t. II, p. 51-60.

(2) V. ibid., t. VIII, p. 58. En 1727, Dom Calmet conseillait à l'imprimeur Cusson de donner une nouvelle édition de la Nancéide. Ce poëme a été réimprimé en 1840, avec une traduction française par M. Schütz, deux volumes in 8°.

fit corriger son œuvre par un de ses amis, qu'il appelle Christmann, et par un de ses confrères, Jean Herquel ou Herculanus dont nous avons déjà parlé. Les six livres de la Rusticiade, revus et amendés de la sorte, furent publiés à Metz, en 1548, par Jean Palier; car il n'existait plus en Lorraine aucun atelier typographique; et comme cette édition était devenue d'une extrême rareté, Dom Calmet a fait réimprimer le poëme à la fin de sa Bibliothèque lorraine, dans laquelle il porte sur l'écrit de Pillart un jugement presque semblable à celui que Chevrier prononçait, quelques années plus tard, à l'égard de Pierre de Blarru (1).

Ce dernier et Laurent Pillart n'étaient pas les seuls poètes que le chapitre de Saint-Dié comptât parmi ses membres; on y voyait encore les chanoines Hugues Carbanus et Jean Basin, dont les noms ont échappé à l'oubli, mais dont les ouvrages n'ont pas eu la même destinée (2).

A côté de ces littérateurs on doit placer Pierre Gringore, dont la réputation franchit les limites de la Lorraine, ou même, pour parler plus exactement, se forma loin de notre pays. On ignore le lieu et l'époque de la naissance du poète; on sait seulement qu'il vit le jour vers l'année 1460, et il insinue, dans un de ses écrits, qu'il était fils naturel du comte de Vaudémont, Ferry II.

« Grand suis fortuit par naissance;
» Car Vaudémont..... Muse, de réticence
» Vous faut user. Et si y a bastard,
» Pour moy est-il gloire ou hazard? »

Il alla de bonne heure s'établir à Paris, et se fit connaître dès l'année 1490, selon quelques biographes, par la publication d'un livret intitulé : Les ditz et autoritez des sages philosophes. En 1499, il donne Le chasteau de labour,

(1) V. col. 748 et 749.
(2) V. Calmet, Bibl. lorr., col. 84 et 246.

poëme allégorique sur les tribulations de la vie, et principalement sur les malheurs des gens mariés. Bientôt après, il fait imprimer Le chasteau d'amour et les Lettres nouvelles de Milan, Avec les regretz du seigneur Ludovic. En même temps, nous le voyons diriger un théâtre qu'il alimente de ses productions, et sur lequel il ne refuse pas de paraître lui-même quelquefois, comme l'avaient fait et comme devaient le faire plus tard d'autres poètes dramatiques. Dans les comptes de l'hôtel-de-ville de Paris, Gringore est qualifié « composi» teur, hystorien et facteur de mystères », et les mentions qui le concernent vont de l'année 1502 à 1517. Pendant cette période de sa vie, il publia successivement Les abuz du monde (1504); Les folles entreprises, qui traictent de plusieurs choses morales (1505); L'entreprise de Venise (1509?); L'espoir de paix; La coqueluche, et La chasse du cerf des cerfz (1510), diatribe des plus violentes contre le pape Jules II, auquel le roi de France faisait alors la guerre. En 1511 et les années suivantes, il fit jouer le Jeu du prince des sotz et mère sotte; la moralité de L'homme obstiné, nouvelle satire contre le souverain-pontife, et une farce intitulée : Faire vaut mieux que dire. En 1519, il revint en Lorraine, et le duc Antoine, qui, selon Chevrier, se plaisait à la lecture des vers de Gringore (1), lui conféra la charge d'huissier d'armes, avec un gage de soixante-douze francs barrois. Peu après, il fut nommé héraut d'armes, avec le titre de Vaudémont, et devint l'ordonnateur des fêtes de la cour. Bien qu'il n'eût jamais manié l'épée, il montra du courage dans la guerre contre les Rustauds, et il faillit périr devant Saverne. Le danger qu'il avait couru dans cette circonstance augmenta, sans nul doute, son éloignement pour les Luthériens et leurs doctrines, contre lesquels il venait de publier un factum qu'il intitula Le blazon des Héréticques, et qui renferme une réfu-

(1) V. ibid., p. 89.

tation des hérésies nées pendant les premiers siècles du christianisme. Ce fut durant son séjour à Nancy qu'il composa les Menus propos, Le testament de Lucifer et une traduction en vers des Heures de Nostre-Dame, travail dont l'avait chargé la duchesse Renée de Bourbon. Comblé des faveurs du prince, le poète ne quitta plus la Lorraine que pour faire certains voyages dont le but précis n'est pas connu, mais qui, selon toutes les apparences, se rattachaient aux rapports diplomatiques d'Antoine avec ses voisins, et, malgré sa qualité de héraut d'armes, il continuait à diriger les représentations dramatiques de la cour. Il mourut au commencement de l'année 1539, après avoir mis la dernière main à quelques ouvrages de genres bien différents, parmi lesquels nous citerons seulement Les visions de mère sotte et une paraphrase des psaumes de David (1).

Il ne paraît pas que depuis son retour en Lorraine Gringore ait rempli le rôle d'acteur dans les représentations dont nous avons parlé; il se bornait à fournir aux comédiens les pièces qu'ils devaient étudier et à surveiller la mise en scène. Les principales villes lorraines, qui semblent avoir joui rarement de pareils spectacles pendant les règnes des princes angevins, furent dédommagées par René II et par son fils. En 1474, « le jour de karesme prenant », René fit jouer devant lui une moralité, dont nous ne connaissons pas le sujet (2); trois ans plus tard, on représenta « le jeu et feste du glorieux sainct Nicolas », devant le duc qui se trouvait alors dans la ville de ce nom, et il semble que ce mystère fut composé par Jacquemin Berthremin, tabellion à Nancy (3); l'année suivante (1478), René fut diverti par une farce due à des *artistes* nomades que les lettres-patentes (4) appellent

(1) V. Pierre Gringore, par M. Henri Lepage.
(2) V. le registre des Lettres-Patentes pour les années 1473 à 1478.
(3) V. le registre du receveur-général pour l'année 1477.
(4) V. le registre cité plus haut.

« les gallans sans sossy » (souci). En 1485, un mystère fut exécuté à Bar-le-Duc; un autre le fut à Saint-Nicolas-de-Port, le 9 mai 1487 (1). La même année, on donna aux habitants de Nancy un spectacle, qui, sans doute, les intéressa vivement. René, qui avait acheté des lions, les mit aux prises avec un sanglier et un taureau dans une arène disposée à cet effet (2).

Les comptes du cellérier de Nancy pour les années 1495, 1496 et 1497 mentionnent, mais avec brièveté, des représentations de mystères qui eurent lieu en ce temps. Le registre du receveur-général pour 1505-1506 rappelle « la » vie de saincte Barbe », qui fut jouée à Nancy, en présence de René II; et le « registre des rentes et revenus appartenans » à l'église collégiale de Saint-Georges » parle du mystère de la résurrection que l'on mit sur la scène à Nancy, pendant les fêtes de Pâques de l'année 1512 (3). Trois années après, en 1515, nous voyons établie en Lorraine une troupe dirigée par « maistre Jehan, dict Songe-Creux » ; et ce comédien et « ses complices » suivent la cour dans les différentes villes où elle réside, et donnent successivement des représentations à Neufchâteau, à Lunéville, à Bar-le-Duc et à Nancy. Ce ne sont plus seulement des mystères que l'on joue pour récréer le duc et ses courtisans, mais des moralités, telles que la pièce intitulée *Mundus*, *Caro*, *Dæmonia*, et « des farces » vieilles et nouvelles, reboblinées et joyeuses à merveille ». Parmi les mystères qui avaient échappé à l'espèce de proscription prononcée contre la plupart de ces compositions, on peut citer « le jeu de sainct Job », « la vie de saincte Barbe », « la vendition de Joseph », « l'immolation d'Isaac, fils d'A-

(1) V. le registre du receveur-général pour 1486-1487.
(2) V. le même registre.
(3) Ce registre est déposé aux archives du département de la Meurthe, fonds de Saint-Georges et de la Primatiale.

braham » (1), et « les trois journéez du jeu et mystère de Monsieur sainct Etienne, pape et martyr, patron de l'église parochiale de Sainct-Mihiel ». Cette dernière pièce avait pour auteur Nicolas Louvant (2), prieur claustral de l'abbaye de Saint-Mihiel, écrivain de quelque mérite, qui fit les pèlerinages de Jérusalem et de Rome, et raconta le premier de ces voyages dans un livre plein d'intérêt, mais dont le manuscrit est malheureusement mutilé.

Le duc Antoine, qui avait attaché à son service le poète Gringore, en lui donnant un titre et des appointements convenables, usa du même moyen pour retenir près de lui un écrivain dont le nom s'est déjà plus d'une fois présenté sous notre plume. Nicolas Wolquier, plus connu sous la dénomination de Nicole Volcyr, était né à Sérouville, près de Briey, vers l'année 1480. Après avoir commencé ses études dans son pays, il se rendit à Cologne, où il prit le grade de docteur en théologie, puis à Paris, où il devint maître-ès-arts, « régent et lecteur public en l'université ». Le duc, ayant entendu parler de la réputation de Volcyr, le choisit pour secrétaire, le 1er janvier 1513, et lui conféra, peu de temps après, les fonctions d'historiographe. Ce prince, qui aimait les lettres, goûtait la facilité et l'esprit de son nouveau secrétaire. Comme il était d'ailleurs « deument informé des sens, » prudommie, discrétion, bonne diligence et autres louables » vertus estans en la personne de Maistre Nicole Volcyr (3) », il l'admit aux réunions littéraires qu'il avait coutume de tenir dans un appartement retiré; et l'historiographe, à qui la fa-

(1) V. Etudes sur le théâtre en Lorraine, par M. Henri Lepage, dans les Mémoires de l'académie de Stanislas pour 1848, p. 204 et suiv.

(2) Le manuscrit, probablement autographe, de ce mystère appartenait à M. de Haldat, qui l'a cédé à une personne inconnue. On trouve une analyse de l'ouvrage de Nicolas Louvant dans le Précis des travaux de l'académie de Stanislas pour les années 1829 à 1832, p. 238-247.

(3) V. les lettres de noblesse accordées à Volcyr, dans le registre des Lettres-Patentes pour les années 1510 à 1514.

miliarité du bon duc permettait certaines libertés de langage, appelle cet appartement « nostre chambre secrette, propice à » littérature, tant en latin comme en françois » (1). Les premiers ouvrages de Volcyr ont peu d'importance, et nous ne les citerons pas même. Nous ne dirons rien non plus de sa rédaction des discours que le cordelier Jean Glapion prononça devant le duc et la cour de Lorraine, pendant le carême de l'année 1521. Cette rédaction forme un volume in folio, qui est intitulé La cité du cueur divin, et dont Volcyr fit hommage au prince (2). Une fois lancé dans la carrière, l'historiographe ne s'arrêta plus. Il donna, en 1523, un volume, qui est devenu extrêmement rare et qui porte le titre suivant : Le petit recueil du Poligraphe, Instructif : et moral : faict en latin et françoys : sur les élémentz des lettres : commandemens de la loy : oraison dominicale : et sermon des cendres; Pour deux ieunes princes de renom : lequel à cause des translatz d'ung langaige en l'aultre : pourra estre vtille et profitable à tous ieunes enfans d'honneur. A ce volume succédèrent rapidement la relation du Batesme nouueau de Nicolas Monsieur, fils de Anthoine, duc de Calabre, de Lorraine et de Bar ; le Traicté nouueau de la désécration et exécution actuelle de Jehan Castellan hérétique ; Le Sermon de Charité, auec les probations des erreurs de Luther, fait et composé par frère Illyrique, translaté de latin en françois par le poligraphe ; puis Lhistoire et Recueil de la triumphante et glorieuse victoire obtenue contre les séduyctz et abusez Luteriens mescréans du pays Daulsays, ouvrage auquel nous avons fait de si nombreux emprunts dans un des chapitres précédents. Volcyr publia encore, en 1531, la Chronicque abrégée Par petits vers huytains des Empereurs, Roys, et ducs Daustrasie :

(1) V. Lhistoire et recueil de la triumphante et glorieuse victoire etc., 6e feuillet liminaire r°.

(2) Ce précieux volume, qui a conservé sa reliure primitive, se trouve maintenant à la bibliothèque publique de Nancy, cabinet des mss., n° 20.

Auecques le Quinternier, et singularitez du Parc d'honneur ; en 1532, un traité de dévotion, cité par quelques auteurs, mais dont on ne possède plus un seul exemplaire ; en 1535, une traduction française des Scriptores de re militari, savoir : Flave Végèce René, homme noble et illustre, du Fait de guerre et fleur de cheualerie ; Sexte Jule Frontin, des Stratagêmes ; Aelian, de l'Ordre et instruction des batailles ; Modeste, des Vocables du fait de guerre ; pareillement cxx histoires concernans le fait des guerres ; en 1540, une version du Commentaire de Paul Jovius, des Gestes des Turcs, origine de leur empire, les Vies de tous leurs empereurs, ordre et discipline de la milice et cheualerie turcique ; enfin, la même année, une traduction du livre de maître Michel Lescot intitulé La Physionomie. Ces productions, et quelques autres qui n'ont pas vu le jour, prouvent que Volcyr méritait le titre de polygraphe qu'il s'était décerné lui-même ; mais leur extrême rareté a porté un coup mortel à la réputation d'un auteur digne d'être mieux connu. Plusieurs de ses écrits sont fort utiles pour l'étude de notre histoire ; la relation de la guerre des Rustauds est ce que l'on a de plus exact et de plus complet sur cet épisode de nos annales ; le traité des singularitez du Parc d'honneur renferme des renseignements nombreux sur les produits et l'industrie de la Lorraine pendant la première moitié du XVIe siècle ; en décrivant le baptême d'un fils du duc Antoine, Volcyr nous a conservé le souvenir des cérémonies et des fêtes qui accompagnaient le baptême des enfants de nos ducs, et ces détails sont d'autant plus précieux que nos chroniqueurs les avaient complètement passés sous silence. Le style du polygraphe a été l'objet de plus d'une critique ; on a dit qu'il manque de précision, de clarté, et qu'il n'est pas toujours exempt de recherche. Il faut aussi ajouter que Volcyr cherche trop à faire parade de son érudition ; il l'emploie à temps et à contre-temps, il en use et il en abuse ; ses ouvrages fourmillent de citations et de di-

gressions, qui ralentissent le récit d'une manière fâcheuse et rendent fatigante la lecture de livres d'ailleurs estimables.

Cependant, et malgré les défauts du naïf « hystorien » d'Antoine, nous regrettons qu'il n'ait pas donné suite au projet qu'il avait conçu de rédiger les annales de la Lorraine. Le temps seul paraît lui avoir manqué pour réaliser ce dessein ; car Volcyr se croyait capable de l'exécuter à la satisfaction de ses compatriotes ; et en effet, nonobstant les méprises et les bizarreries que ce livre n'aurait pas manqué de présenter souvent, il aurait offert des secours aux historiens modernes, et il aurait surtout rendu grand service aux contemporains de l'auteur, qui ne possédaient d'autre essai sur l'histoire générale de leur pays que le roman publié par Symphorien Champier, premier-médecin du duc Antoine, sous le titre de Recueil ou croniques des hystoires des royaulmes daustrasie, ou france orientale dite a present lorrayne, De hierusalem, de Cicile; Et de la duché de Bar; Ensemble des sainctz contes et éuesques de toulx; contenant sept liures tant en latin que en françoys (1). Champier, né dans un bourg peu éloigné de Lyon, ne connaissait pas l'histoire de notre pays, lorsqu'il vint s'y établir, et on ne voit pas qu'il ait fait des recherches bien étendues pour éclaircir les difficultés qu'il rencontra ; mais son imagination, qui était très-riche, lui tint lieu de science. Il n'entre pas dans le plan de notre travail de faire connaître, même en abrégé, les rêveries du médecin lyonnais ; toutefois, nous devons rappeler qu'il adopta le système qui fait descendre nos ducs de Guillaume de Boulogne, de Charlemagne, et même d'Adalbéron, prétendu fils de Clodion-le-Chevelu.

Ce système, quoiqu'absurde, était trop simple pour plaire à Richard de Wassebourg, archidiacre de l'église de Verdun, qui donna, en 1546, un gros volume in folio intitulé : Les

(1) Lyon, 1510, petit in f°.

antiqvitez de la Gaule Belgicque, Royaulme de France, Austrasie et Lorraine; etc.; Avec plusieurs Epithomes, et sommaires, es vies des Papes, Empereurs, Roys et princes, etc., depuis Jules Caesar iusques à présent. Plus hardi que Champier, Wassebourg ne craignit pas d'assigner à la famille ducale une origine plus antique. D'après l'archidiacre, le dictateur Jules César eut une sœur nommée Germania, qui épousa Charles Inach, fils de Godefroy roi des Cimbres. Elle fut mère 1° d'une fille, qui, après divers évènements tragiques, épousa un officier romain, Salvius Brabo, auquel César abandonna le district des Gaules connu plus tard sous le nom de Brabant; et 2° d'un fils, appelé Lother, qui fut la tige de nos princes, et dont les états devinrent le *Lotharii regnum* ou la Lorraine.

On ne trouve guère plus d'érudition et de bon sens dans Les généalogies des très-illustres et très-puissans princes les ducz de Lorraine, Marchis, auec le discours des alliances et traictez de mariage en icelle maison de Lorraine iusques au duc Françoys, dernier décédé, ouvrage du roi d'armes Emond du Boulay (1); mais les autres livres de ce fécond écrivain sont bien supérieurs à celui-là; car ils décrivent, pour la plupart, des évènements ou des cérémonies dont l'auteur avait pu être témoin, et l'on y rencontre des renseignements aussi curieux que multipliés sur les règnes d'Antoine et de François. Tel est le mérite qui recommande La vie et trespas des deux Princes de Paix, le bon duc Antboine et saige Duc Françoys, premiers de leurs noms, Ducs de Lorraine; Ensemble les Royalles et très-excellentes cérémonies observées et accomplies à leurs funérailles et enterrement (2); Le très-excellent enterrement du très-hault et très-illustre Prince, Claude de Lor-

(1) Metz, Jean Palier, 1547, in 4°.
(2) Metz, Jean Palier, 1547, petit in 4°.

raine, duc de Guyse et d'Aumalle, pair de France (1); et Le catholicque enterrement de feu Monsieur le Reuerendissime et Illustrissime Cardinal de Lorraine (2).

Les mêmes qualités distinguent quelques autres productions moins étendues que les précédentes; savoir : Le dialogue de Joannes Lud, secrétaire de René II, sur l'histoire de notre pays pendant la seconde moitié du XV[e] siècle (3); la vie du duc Antoine par Jean Herquel ou Herculanus, chanoine de Saint-Dié, et les annales de cette église par le même dignitaire (4).

Le clergé lorrain, des rangs duquel étaient sortis quelques-uns des écrivains qui viennent d'être passés en revue, fournit aussi, à la même époque, deux théologiens estimés : le Père André, franciscain, natif de Neufchâteau, surnommé *le Docteur très-ingénieux*, et auteur de commentaires sur Boëce et sur le Livre des sentences de Pierre le Lombard (5) ; et Jean Raulin de Toul, docteur en Sorbonne, principal du collége de Navarre, puis religieux de l'abbaye de Cluny. Raulin travailla beaucoup à la réforme de l'ordre de saint Benoît et laissa quantité d'ouvrages de théologie, que l'on a réunis en six volumes in 8° vers le milieu du XVII[e] siècle, mais dont la plupart avaient vu le jour précédemment (6).

(1) Paris, 1550, petit in 8°.

(2) Paris, 1550, petit in 8°. Plusieurs opuscules d'Emond du Boulay sont restés manuscrits, et nous en avons vu dans les bibliothèques de MM. Beaupré, Marchal, curé de Saint-Pierre, et de Metz-Noblat.

(3) Dom Calmet s'était proposé de faire imprimer cet opuscule dans la seconde édition de son histoire de Lorraine, mais l'écrit de Joannes Lud n'a paru que depuis un petit nombre d'années.

(4) L'histoire d'Antoine est imprimée dans l'ouvrage de Dom Calmet, et celle de Saint-Dié dans les Sacræ antiquitatis monumenta de Hugo, t. I, p. 171 et suiv.

(5) Ce dernier commentaire a été imprimé à Paris, par Jean Gratien, in f°. V. Oudin, De scriptoribus Ecclesiæ antiquis, t. III, p. 699; Calmet, Bibl. lorraine., col. 46.

(6) V. Fabricius, Biblioth. mediæ et infimæ latinitatis, t. III, p. 553.

LIVRE SEPTIÈME.

—

DUCS HÉRÉDITAIRES. CHARLES III, HENRI II.

(1545-1624.)

CHAPITRE I.

MINORITÉ DE CHARLES III (1545–1559).

Le duc François, enlevé par une mort prématurée, n'avait pas pris les mesures nécessaires à l'établissement d'une régence; il désirait, dit-on, que son épouse Christine de Danemark fût chargée du gouvernement des duchés de Lorraine et de Bar, pendant la minorité du jeune Charles III; mais, soit que le progrès du mal empêchât le duc de s'occuper encore des affaires, soit qu'il voulût laisser aux Etats-Généraux le soin d'organiser la régence, il négligea de dicter un testament qui aurait tranché la difficulté et placé les droits de Christine à l'abri de toute contestation. Nous avons vu dans le troisième chapitre du livre sixième que François avait, le 11 juin, fait mettre par écrit quelques dispositions renfermant ses der-

nières volontés, et Bournon (1) assure même que l'une de ces dispositions concernait la régence; mais ce que nous allons rapporter semble prouver que l'annaliste lorrain a commis une erreur.

Aussitôt que le duc eut rendu le dernier soupir, Christine prit en main les rênes du gouvernement et fit reconnaître son autorité, sans rencontrer de résistance. La princesse, qui était nièce de l'empereur Charles V, avait épousé en premières noces François Sforce, duc de Milan, et après la mort de ce prince, elle s'était retirée auprès de sa tante Marie d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas. Résolue, entreprenante et en même temps fort habile, elle avait, à Milan comme à Bruxelles, appris l'art de régner, et les Lorrains, sous le gouvernement de cette femme bien supérieure à la plupart des personnes de son sexe, n'auraient pas remarqué le changement survenu dans le dépositaire de la puissance. Mais Christine se vit bientôt troublée dans la jouissance de l'autorité par le frère du prince défunt, Nicolas, évêque de Metz et de Verdun, qui allait quitter l'état ecclésiastique pour porter les titres de comte de Vaudémont et de marquis de Nomeny. Nicolas prétendait que le 11 juin, veille de la mort de son frère, et dans un moment où celui-ci, possédant encore toutes ses facultés, se préparait à recevoir l'extrême-onction, le comte de Salm lui avait adressé la parole en ces termes : « Monseigneur, s'il » plaisoit à Dieu vous appeler, vous entendez que Monsieur » de Metz se mesle et entremette des affaires de Messieurs vos » enfans et de vos pays, avec Madame vostre femme, en rati- » fiant ce que desjà en avez dict et passé en présence de ma- » dicte Dame »? Nicolas ajoutait que le duc avait répondu affirmativement, et on produisit, à l'appui du récit, une pièce qui aurait été rédigée, le même jour, par Nicolas Brisson le jeune, de Rambervillers, prêtre du diocèse de Toul et notaire juré,

(1) Cité par Chevrier, ibid., t. IV, p. 157 et 158.

et on soutenait qu'immédiatement après la rédaction de cette pièce, on l'avait mise sous les yeux de la duchesse, qui n'avait élevé aucune réclamation (1).

Christine refusa d'accueillir la demande de son beau-frère et répondit que la déclaration faite par le duc lui avait été arrachée dans un instant où il ne jouissait plus de sa présence d'esprit, et où il n'était pas en état de régler un point de cette importance. Instruit des obstacles que sa nièce rencontrait, et sachant que le roi de France et plusieurs gentilshommes lorrains appuyaient les prétentions du second fils d'Antoine, l'empereur chargea François Bonvalot, abbé de Luxeuil, et les sieurs d'Andelot et de Montbardon de se rendre auprès de Christine, pour l'aider de leurs conseils dans les circonstances difficiles où elle se trouvait, et il fit notifier au roi, au duc de Guise et au cardinal de Lorraine par le sieur de Saint-Mauris, son ambassadeur en France, qu'il regarderait une entreprise contre la régente comme dirigée contre lui-même (2). Toutefois, les efforts de la duchesse douairière pour garder l'autorité ne furent pas couronnés de succès ; elle fut obligée de consentir à ce que ses droits fussent examinés dans une assemblée qui eut lieu au château de Deneuvre, le 6 août 1545. On régla, dans cette réunion, que Christine et Nicolas exerceraient conjointement les fonctions de régents ; mais soit que le prince ne voulût pas, en usant de tout son droit, mécontenter une femme qui pouvait plus tard lui faire éprouver les effets de son ressentiment ; soit que la duchesse montrât plus d'aptitude que son beau-frère, il est certain qu'elle conserva la prépondérance, et que Nicolas n'eut que peu de part à l'autorité. Satisfait, du moins en apparence, de ce qu'il avait obtenu, il montra beaucoup de déférence pour Christine, et

(1) Cette attestation est imprimée dans Calmet, Hist., t. III, preuv., col. ccccv et ccccvj.

(2) V. à cet égard une lettre curieuse de l'abbé de Luxeuil, ibid., col. ccccvj-ccccviij.

ils vécurent en bonne intelligence pendant plusieurs années.

Ils convoquèrent les États dans la grande salle du palais de Neufchâteau pour le 5 novembre suivant, et les trois ordres confirmèrent, à l'unanimité, ce qui avait été décidé dans l'assemblée de Deneuvre (1).

Une question aussi importante une fois résolue, les régents s'occupèrent de pourvoir à l'expédition des affaires. Ils réglèrent d'abord ce qui concernait l'éducation de leur pupille, qui n'avait pas encore trois ans, et ils lui donnèrent pour gouverneurs le sieur de Montbardon, Jean du Châtelet, seigneur de Deuilly et de Gerbéviller, le baron d'Aguerre, et le prévôt de Saint-Georges, Hector de Ligniville. Ils prièrent ensuite l'empereur de vouloir bien, à raison du jeune âge de Charles, le dispenser de faire hommage pour les fiefs qu'il tenait de l'empire, jusqu'à ce qu'il pût aller lui-même accomplir ce devoir. L'empereur y consentit, mais à condition que provisoirement le prince Nicolas ferait les reprises dont il s'agit, et ce dernier fut forcé de se rendre auprès de Charles V, dans le cours de l'année 1547.

Comprenant que le traité de Crespy ne devait pas avoir une longue durée, et que la guerre ne pouvait tarder à s'allumer de nouveau ; sachant d'ailleurs, par expérience, qu'une déclaration de neutralité et même un cordon de troupes ne suffisent pas, en pareille circonstance, pour faire respecter le territoire d'un état placé comme l'était notre pays, Christine et Nicolas résolurent de réparer et d'augmenter les fortifications des villes lorraines, afin que les habitants des campagnes eussent la faculté de s'y réfugier, en cas de danger, avec ce qu'ils avaient de plus précieux. Les Etats-Généraux votèrent un aide extraordinaire qui mit les régents en position de conduire leur entreprise avec beaucoup

(1) V. Layette *Etats-Généraux*, *II*, n° 47 ; Copie du *résultat* de la session appartenant à la bibl. publ. de Nancy.

de promptitude. Mais Henri II (1), qui voyait avec déplaisir le gouvernement de la Lorraine entre les mains d'une nièce de son rival, et qui redoutait que cette princesse n'entraînât les duchés dans le parti de l'empereur, saisit cette occasion pour manifester son mécontentement. Il invita Christine à venir le trouver à Joinville, et la régente, se doutant bien de ce qu'on allait lui demander, et n'osant néanmoins repousser une prière qui ressemblait beaucoup à un ordre, protesta, avant de se mettre en route, contre les concessions qu'elle serait obligée de faire (2). Le roi l'accueillit avec prévenance, tout en lui déclarant qu'il fallait interrompre les travaux que l'on avait commencés pour fortifier, selon le système bastionné, la ville de la Mothe-en-Barrois, parce que la garnison de cette place presque imprenable pourrait impunément faire des courses dans la Bourgogne et la Champagne. Christine résista longtemps, puis accepta une espèce de transaction, aux termes de laquelle les choses devaient rester dans leur état présent jusqu'à la majorité de Charles III (3).

Il ne suffisait pas à la sécurité de la Lorraine de protéger ses frontières contre les incursions de ses voisins, il fallait encore, et la chose était plus pressante, adopter des mesures efficaces pour la mettre à l'abri des doctrines hérétiques, qui faisaient d'alarmants progrès en France et en Allemagne. Dans ce but, les régents publièrent, à Deneuvre, le 24 septembre 1545, un édit qui interdisait de prêcher et laisser prêcher soit en public, soit en secret ; de tenir des conventicules et des réunions non autorisées ; de vendre et acheter des livres « faictz ou composez par Martin Luther, ou aultres » ses complices et de pareille intention ou faction de luy » ;

(1) Il avait succédé à son père François Ier, le 31 mars 1547.

(2) La plupart des témoins de cette protestation étaient des sujets de l'empereur. V. Calmet, ibid., t. II, col. 1289 et 1290.

(3) V. idem, ibid. L'acte qui constate cette transaction est daté du 20 juin 1548.

de lire et même de « manier iceux (écrits), ni quelconques » aultres livres, en quelconques langues qu'ils fussent, » contrevenans à la foy et commune observance de nostre » mère l'Eglise ». Une des dispositions suivantes concernait les individus qui, par diverses pratiques, tentaient de faire abandonner à quelques personnes la religion catholique, et prononçait contr'eux la « confiscation de corps et » de biens comme désobéissans, séditieux, et infracteurs » des présentes ordonnances, et perturbateurs de la tran- » quillité et repos du pays ». L'édit renouvelait ensuite la prescription de livrer les ouvrages prohibés, lesquels devaient être remis entre les mains de « l'abbé de Chamonzey (Chau- » mouzey), l'abbé de Sainct-Martin-devant-Metz, et maistre » Jehan Billequel (1), prévost des chanoines de Sainct- » Georges à Nancy, ou à l'un d'eulx, en dedans deux mois » les plus prochains à la date de cestes, à pareille peine que » dessus ». L'article quatrième et dernier, en intimant aux particuliers de dénoncer les coupables « à leurs supérieurs, » officiers et bailliz en chascun bailliage », prenait des précautions pour prévenir les dénonciations inspirées par un esprit de vengeance ; à cet effet, l'édit recommandait aux juges d'avoir égard à la qualité des accusés, et s'ils étaient « d'estat d'Eglise, de Noblesse, d'Office ou aultres personnes » honorables », et si le dénonciateur était de vile condition, on devait procéder à une instruction préalable « à requeste et » despens de l'accusateur » (2).

Le but que les régents se proposaient, en promulguant cette ordonnance, semble avoir été atteint ; car l'hérésie respecta, sur presque tous les points, les frontières de la Lorraine, et les historiens parlent avec éloge de la paix

(1) Ou Billequier.

(2) V. Extrait des principales ordonnances etc. concernant la police extérieure de l'Eglise, p. 3-6.

qui régna dans notre pays pendant la trop courte administration de Christine de Danemark. Les liens de proche parenté unissant cette princesse à l'empereur, alors parvenu au comble de la puissance, tenaient en respect les brouillons et les ambitieux qui n'auraient pas manqué de profiter de la minorité de Charles III pour faire des entreprises contre ses états. Néanmoins, la condescendance que la régente témoignait à Charles V, pour être assurée de sa protection, ne l'empêchait pas de résister à ce monarque lorsque l'indépendance de la Lorraine était exposée à quelque péril. C'est ainsi qu'en 1547 ou 1548 Christine repoussa vivement les prétentions de la chambre impériale de Spire, qui voulait connaître des démêlés survenus entre deux lorrains, lorsqu'il y avait eu violence, et que l'un des contendants portait l'affaire devant la chambre. Celle-ci soutenait qu'il y avait, dans ce cas, infraction au *landfrid;* mais la duchesse comprit quelles pouvaient être les suites de cette doctrine, et réussit à obtenir de l'empereur une décision qui mettait fin aux exigences de la chambre impériale (1).

Charles V résolut de profiter de l'influence qu'il possédait momentanément en Lorraine pour obtenir la remise du corps de Charles-le-Téméraire, son bisaïeul, qui reposait dans la collégiale Saint-Georges, comme on l'a vu précédemment (2). Christine et Nicolas s'empressèrent d'accueillir la demande de l'empereur, et mandèrent, le 27 août 1550, à Jean Billequier, prévôt de la collégiale, de faire ouvrir le tombeau, de délivrer les restes de Charles aux commissaires impériaux et d'accompagner le cercueil jusqu'en dehors de la ville. Sur les représentations du chapitre, et dans la crainte de mécontenter

(1) V. Calmet, ibid., col. 1289.

(2) Il faut cependant faire observer que la remise du corps de Charles était devenue l'objet d'une stipulation expresse contenue dans le traité de Middelbourg, signé en 1501.

les Lorrains, Christine ordonna, le 3 septembre, que l'on remettrait seulement aux commissaires le corps du duc de Bourgogne, et que le tombeau, ainsi que les bannières dont il était décoré resteraient en place (1). La cérémonie eut lieu le 22 du même mois; on célébra d'abord un service funèbre, et Antoine de Beaulincourt, roi d'armes de la Toison-d'Or, revêtu d'une cotte d'armes de velours violet, timbrée du blason impérial, se présenta à l'offrande, avec un cierge dans lequel on avait fiché un demi-réal d'or. Aussitôt après le service, on fouilla le sol de la chapelle Saint-Sébastien, et on livra les restes du prince à Martin de Cupere, évêque de Chalcédoine et suffragant de Cambray, et à Christophe de Schauenbourg, commissaires de Charles V, en présence de Pierre du Châtelet, sénéchal de Lorraine, et de Gérard de Pfaffenhofen, bailli du comté de Vaudémont. Les envoyés de l'empereur enfermèrent le corps dans une nouvelle bière et l'emmenèrent sans aucune pompe, après avoir prié les chanoines de ne pas les accompagner, et avoir donné à la collégiale cent demi-réaux d'or, valant chacun trente-deux francs barrois, sur lesquels on préleva dix francs pour les pauvres (2). Les restes du duc de Bourgogne, après avoir été déposés à Luxembourg, furent transportés à Bruges et inhumés près du mausolée de sa fille Marie, dans l'église Notre-Dame; mais l'abdication de Charles V et les embarras que Philippe II éprouva, pendant les premières années de son règne, ne permirent pas d'élever immédiatement un tombeau sur la sépulture du prince, et les

(1) Les lettres sont imprimées dans Calmet, ibid., t. III, preuv., col. ccccxxiij et ccccxxiv.

(2) M. Ch. de Linas a publié dans le Bulletin de la société d'archéologie lorraine, t. V, p. 36-93, la relation originale d'Antoine de Beaulincourt. V. aussi dans Calmet, ibid., col. ccccxxiv et ccccxxv, trois pièces relatives à la remise du corps de Charles-le-Téméraire ; et L'insigne église collégiale Saint-Georges, par M. H. Lepage, dans le Bulletin de la société d'arch. lorr., t. I, p. 202-204 et xxix-xxxij.

travaux de ce monument, commencés seulement en 1558, ne furent terminés qu'en 1562 (1).

Un des moyens que Christine employa pour faire régner la tranquillité dans l'intérieur de la Lorraine fut de prohiber, d'une manière absolue, les duels qui devenaient extrêmement communs. « Comme ainsy soit que soyons bien advertiz, » disaient les régents dans un édit promulgué le 31 décembre » 1545, et certainement informez de plusieurs desbatz et » querelles suscitez et esmeuz ès villes et forteresses où nous » et nostre filz et nepveu faisons résidence, de sorte que, de » fraische mémoire, la mort est ensuivie d'aulcuns gentilz- » hommes et subjectz à nostre filz et nepveu, et puis quasi » prochaine éminente à certains aultres se combattans en » nostre quotidienne demeure (chose à nous grandement in- » tollérable, et préjudiciable tant à l'authorité, comme à la » garde et seureté des personnes, estats et biens de nous et » de nostre filz et nepveu), et pour icelles entreprinses per- » nicieuses diligemment réfréner; aussy pour donner ordre » et police que tels accidens ne puissent plus amplement » pulluler, ni avoir lieu au préjudice de la prééminence et » authorité souveraine de nostre filz et nepveu;..... mandons » et ordonnons..... que nous n'entendons ni voulons que nulz » comtes et barons, gentilzhommes et officiers, domestiques, » ni aultres, de quel estat et condition qu'ilz soient, aient à » prendre querelle, desbat, ni dire injure l'un à l'aultre ès » maisons et lieux de nos résidences, sur peine d'estre punis » et bannis deux ans de la cour, et privez de leurs estats et » offices; et où ilz persisteront à se quereller et déguainer » espéez, dagues, cousteaux et poignards, ou useront d'aul- » tres bastons invasibles, nous entendons et voulons iceux » estre assommez et exterminez, en la place et lieu du desbat,

(1) M. le marquis de Villeneuve-Trans a décrit ce tombeau dans les Mémoires de l'académie de Stanislas pour 1859, p. 190-197.

» par les capitaines et gardes nostres et de nostre filz et » nepveu, auxquels, tant en général comme en particulier, » de l'authorité et puissance que nous avons à cause de la » tutelle et administration de nostre dict filz et nepveu, avons » donné et donnons, par ceste, puissance et mandement spé- » cial, avec commandement exprès pour, dès l'heure et ins- » tant qu'ilz verront aulcuns d'iceux, de quel estat ou condi- » tion qu'ilz soient, tirer espéez, poignards, dagues ou » cousteaux, pour se combattre en fureur ou colère ès lieux » susdictz, qu'incontinent et sans délai ilz les assomment sur » l'heure, sans porter faveur, support, ni aide; et de ce faire » leur donnons plein pouvoir et authorité plénière.... (1). »

Cette justice expéditive déplut beaucoup aux nobles lorrains, lesquels n'étaient pas accoutumés à entendre les ducs leur parler de la sorte, et ils tinrent peu de cas de la défense qui leur était faite de ne pas se battre, et de la pénalité terrible qui corroborait la prohibition. Ce qui le prouve, c'est que Charles III fut obligé de publier, en 1586, 1591 et 1603, des édits sévères contre les duels, et ces édits n'arrêtèrent qu'imparfaitement les progrès du mal (2). A partir de 1546, plusieurs gentilshommes commencèrent à désirer l'éloignement d'une princesse qui respectait si peu leurs priviléges. Ils préparèrent à un changement de gouvernement l'esprit des nobles qui n'avaient pas éprouvé d'abord le même ressentiment, et Christine eut l'imprudence de leur fournir elle-même des armes, en confiant quelques-unes des principales charges de l'état à des flamands et à d'autres étrangers, qu'elle trouvait plus souples et plus dociles que les Lorrains (3).

(1) L'ordonnance est imprimée en entier dans Rogéville, ibid., t. I, p. 482 et 483.

(2) V. idem, ibid., p. 483; Justice criminelle des duchés de Lorraine et de Bar, par M. Dumont, t. II, p. 119 123.

(3) Les fonctions importantes de procureur-général de Lorraine furent données à Jean de Nancey, sieur de Contrisson, jadis conseiller impérial à

Les choses en étaient là lorsque s'ouvrit l'année 1552, qui allait voir s'accomplir des événements bien funestes à notre patrie. Les princes protestants d'Allemagne, résolus de se soustraire à l'autorité de l'empereur Charles V, avaient formé, en 1551, une ligue à laquelle accéda le roi de France, et, pour prix du puissant secours que Henri II promettait aux confédérés, ceux-ci lui permirent d'occuper, comme vicaire de l'empire, les quatre villes impériales où l'on parlait français, savoir : Cambray, Metz, Toul et Verdun. Le roi convoitait ces villes depuis longtemps et ne disputa pas sur le titre que l'on imposait à sa conquête, bien décidé à ne jamais se dessaisir volontairement de ce qu'il aurait pris. Il était, d'ailleurs, d'autant plus pressé de s'emparer des trois évêchés, qu'il craignait de voir les prélats céder leur temporel au duc de Lorraine ; ce qui aurait considérablement augmenté la puissance de ce dernier. En effet, dès l'année 1546, le prince Nicolas, qui était évêque, ou pour mieux dire administrateur-perpétuel de Verdun, avait abandonné à Charles, comme équivalent d'une somme de cent-vingt mille francs barrois que le duc Antoine avait prêtée au cardinal Jean de Lorraine, alors évêque de Verdun, « les chastel, ville, chas-
» tellenie, terre, prévosté, recepte et seigneurie de Hatton-
» Chastel, le chastel, place et forte maison, ville, bourg et vil-
» lage dudict Hatton-Chastel, les bans et finages d'iceulx lieux,
» aussy les villes et villages, bans et finages de Boussancourt,
» Sainct-Maurice, maierie de Morville, Lavignéville, Susey,
» Dournue, Chaillon, maierie d'outre-l'eaue, Vigneulles,
» Viéville, Bailly, Woicy et Broville, Saulx, Herbiéville,
» Sainct-Remy, Rouverroy, Hannonville, Hattonville,
» Aviley, etc., etc. » (1). En 1550, le cardinal Charles de

Luxembourg, et Christine prit pour secrétaire Louis des Masures de Tournay. V. le registre des Lettres-Patentes pour 1545, et les archives de la famille de Widranges.

(1) V. le titre de cession, dans Calmet, ibid., col. ccccix-ccccxiij.

Lorraine, fils du premier duc de Guise, avait voulu vendre au duc de Lorraine le temporel de l'évêché de Verdun, qu'il avait obtenu après la renonciation du prince Nicolas, et l'empereur s'était vu forcé d'intervenir pour empêcher une cession qui aurait beaucoup déplu au corps germanique (1). La position des évêques, obligés de lutter à la fois pour maintenir dans leurs diocèses la religion catholique menacée de toutes parts, et pour soustraire les biens de leurs églises à l'avidité des laïcs, la position des évêques, disons-nous, était devenue si pénible que, malgré les évènements que nous allons rapporter, Toussaint d'Hocédy, évêque de Toul, abandonna son temporel à Charles III (2); et que le cardinal Charles de Lorraine, qui avait conservé l'administration du temporel de Metz, chercha, deux années plus tard, à le céder au même souverain (3). Leurs projets échouèrent, et ce fut un grand malheur pour notre patrie que les évêques de Metz, de Toul et de Verdun n'aient pas réussi à opérer, avant l'année 1552, les transports dont il s'agit; car les rois de France, se trouvant dans l'impossibilité d'acquérir de vastes territoires enclavés au milieu des duchés de Lorraine et de Bar, n'auraient pu facilement entamer ces deux pays, lorsqu'ils en entreprirent la conquête.

Henri n'avait pas perdu de temps pour faire les préparatifs de la campagne qui allait s'ouvrir; on travaillait, par ses ordres, à augmenter les fortifications de Vaucouleurs, on formait des magasins de vivres dans les villes de Champagne les plus rapprochées de la frontière, et, au milieu du mois de mars, une armée française se dirigea vers la vallée supérieure de la Meuse. Cette armée était commandée par le connétable

(1) V. deux pièces relatives à cette affaire ibid., col. cccexxij et ccccxxiij.
(2) V. l'acte de cession, ibid., col. ccccxxx-ccccxxxij.
(3) V. une pièce relative à ce projet ibid., col. ccccxxij et ccccxxiij.

de Montmorency; par Claude de Lorraine, duc d'Aumale, et par Gaspard de Coligny, seigneur de Châtillon. Christine de Danemark n'eut pas plustôt appris que Henri II était arrivé à Joinville, qu'elle accourut près de lui pour tâcher d'obtenir que la Lorraine fût ménagée par les parties belligérantes. Le roi accueillit poliment la duchesse, mais lui fit entendre que la sûreté de l'armée française exigeait que l'on adoptât des mesures propres à empêcher les troupes impériales de l'inquiéter. Christine comprit où tendait ce discours, sortit de Joinville, fit entrer dans la capitale de la Lorraine deux enseignes d'infanterie et en confia le commandement au baron d'Haussonville, sur la fermeté duquel on pouvait compter. Henri, étant parti de Joinville le neuvième jour d'avril, arriva le 10 à Gondrecourt, quitta ce bourg le lendemain, traversa Vaucouleurs et établit son quartier-général dans le château de Sorcy. Le 12, il accueillit les députations que lui envoyèrent les bourgeois de Verdun et de Toul pour faire leur soumission. Ces derniers, qui s'étaient vus précédemment contraints de payer deux mille florins d'or à François Ier pour droit de garde et de protection (1), ne jugèrent pas prudent de fermer leurs portes au fils de ce monarque, et le roi vint coucher dans leur ville le mercredi-saint, 13 avril. Son armée campa dans les prés qui s'étendent en dehors des murs, sur la rive gauche de la Moselle. Le jour du jeudi-saint, il servit douze pauvres à table, leur lava les pieds, laissa dans Toul une garnison de cinq cents hommes, commandée par le sieur d'Esclavolles, et se dirigea vers Nancy (2). Le connétable et le duc de Guise, qui précédaient le roi, avaient invité le baron d'Haussonville à leur livrer la place ; mais celui-ci avait déclaré qu'il ne recevait d'ordres que de la régente. La princesse ne savait

(1) V. Benoit, Hist. de Toul, p. 609.
(2) V. idem, ibid., col. 638 et 639.

quel parti prendre et avait fait demander conseil à Charles V. L'empereur, éprouvant lui-même de grands embarras, répondit qu'il ne pouvait envoyer aucun secours à Christine, qu'il promettait de respecter les frontières de la Lorraine, et qu'il engageait la régente à tâcher d'obtenir de Henri les conditions les moins défavorables, et même, s'il était possible, la reconnaissance de la neutralité des deux duchés. Comme le roi ne voulait pas prêter l'oreille à de semblables propositions, il fallait subir momentanément sa domination ou commencer une lutte inégale. Christine, voyant bien que la Lorraine serait écrasée, se résigna à recevoir les conditions qu'il plairait à Henri de lui imposer, et le prince Nicolas prit, avec le duc et quantité de gentilshommes, le chemin de Gondreville, où ils rencontrèrent le roi qui venait d'abandonner la ville de Toul. Les Français parurent devant Nancy, le jour même, et se logèrent dans les faubourgs; mais le connétable plaça un piquet nombreux sur la place Saint-Epvre, un autre piquet dans la cour du palais ducal, et dans les salles du palais les deux cents gentilshommes de la maison du roi. Le monarque entra à Nancy, dans la soirée du 14, et, dès le lendemain, fit signifier à Christine qu'elle eût à cesser les fonctions de régente; que le prince Nicolas devenait seul régent; que le duc allait être conduit en France, pour y être élevé avec les fils du roi; que le sieur de Montbardon, gouverneur du jeune prince, était remplacé par le sieur de la Brosse-Mailly, ancien gouverneur du duc de Longueville; que tous les flamands, allemands et autres sujets de l'empereur étaient congédiés, et que l'on mettait dans la ville une garnison, composée moitié de lorrains, moitié de lansquenets, et commandée par des officiers lorrains qui prêteraient serment à Charles III. C'était, en d'autres termes, annoncer à la régente qu'elle pouvait se retirer auprès de son oncle, et que le roi se considérait comme suzerain et maître absolu de la Lorraine et du Barrois. Elle demanda immédiatement une audience à Henri II, qui la re-

çut, en présence de sa cour, dans la galerie des cerfs (1). Thierriat (2) prête à Christine un discours qu'elle n'a, selon toutes les apparences, jamais prononcé. Elle se contenta probablement de remontrer que, malgré l'affection qu'elle éprouvait pour l'empereur et pour la famille impériale, elle n'avait, comme régente de Lorraine, fait aucune démarche, ni même formé aucun projet de nature à porter ombrage à la France ou à léser les intérêts de ce pays; et elle finit en conjurant le roi de ne pas la séparer de son fils. Christine parla avec tant de force, que Henri laissa voir quelque émotion ; mais il se remit aussitôt et répliqua qu'il n'avait pas l'intention de dépouiller Charles ; qu'il veillerait lui-même sur son éducation ; qu'il lui donnerait sa fille Claude en mariage ; et que le crédit dont les princes de la maison de Guise jouissaient en France, et la part qu'ils prenaient à l'espèce de révolution qui venait de s'accomplir, devaient suffire pour dissiper les appréhensions de la duchesse au sujet du sort réservé à son fils. Le roi ajouta, en terminant, que la sûreté de ses états demandait que la Lorraine fût occupée pour un temps ; que cette mesure avait été discutée et décidée par le conseil, et que l'on ne pouvait rien y changer. Il reconduisit ensuite Christine près de la porte de la galerie, et le cardinal de Lorraine ainsi que d'autres seigneurs lui firent cortége jusqu'à son appartement. Elle eut encore deux entretiens avec Henri, mais ils furent également infructueux. Le 16, tous ceux des nobles lorrains qui se trouvaient à Nancy furent appelés dans le palais, prêtèrent serment de fidélité à Charles III et déclarèrent rétracter la promesse qu'ils avaient faite autrefois d'obéir à Christine de Danemark.

Le roi, pour achever de rassurer les Lorrains, assigna à

(1) V. Brantôme, Les vies des Dames Illustres Françoises et Etrangères, discours VIII, art. 5.
(2) Cité par Chevrier, ibid., p. 154-157.

Charles III une pension de quarante mille livres tournois sur le trésor royal, en accorda une autre de deux mille livrés au comte de Vaudémont, donna à ce prince le commandement d'une compagnie de cinquante gendarmes, et créa une seconde compagnie de la même force dans laquelle on fit entrer beaucoup de lorrains, et qui fut chargée de la garde du jeune prince. Mais, au bout de quelques jours, on fit partir ce dernier pour Reims, sous l'escorte du sieur de Bourdillon, lieutenant du gouverneur de Champagne, et on le conduisit vers les fils du roi. Trois jours après, l'ex-régente, qui ne pouvait se consoler de l'enlèvement de son fils et de l'affront qu'elle avait reçu, quitta le palais de Nancy et se retira dans le château de Blâmont. Elle n'y resta que peu de temps, se rendit à Strasbourg et gagna la Flandre, avec ses deux filles, qui étaient fort jeunes. Malgré les griefs que les gentilshommes avaient ou croyaient avoir contre Christine, le gouvernement de cette princesse fut l'objet de regrets bien légitimes, et ce fut avec peine que les Lorrains virent la veuve de François I[er] prendre le chemin des Pays-Bas. Ils oublièrent les légers sujets de plainte qu'elle leur avait donnés, et l'amour-propre national, froissé par les entreprises du roi de France, rendit plus vifs encore les regrets de nos ancêtres. Christine de Danemark, quoique éloignée de notre pays, ne cessa pas d'aider le comte de Vaudémont de ses conseils et de son influence, chaque fois que l'occasion s'en présenta; et, dès l'année 1553, le régent ordonna au sieur de Pallant, son envoyé en Allemagne, d'aller trouver la princesse et de la consulter sur différents points, avant de se diriger vers la ville d'Ulm, où la diète devait s'assembler (1). La réputation que Christine avait acquise, pendant les sept années de sa régence, la suivit en Flandre, et lorsque le gouvernement des Pays-Bas vint à vaquer, le prince d'Orange et plu-

(1) V. Layette *Etats Généraux*, *I*, n° 23.

sieurs seigneurs demandèrent que l'administration fût confiée à Christine de Danemark. On ajoute, il est vrai, que le prince se flattait d'épouser la fille aînée de la duchesse et d'obtenir, de la sorte, la plus grande part dans le gouvernement. Granvelle et le duc d'Albe firent échouer ces projets et préférer à Christine Marguerite, fille naturelle de Charles V; arrangement peut-être funeste au repos de l'Europe, parce que le prince d'Orange se maria avec une princesse protestante et devint l'instrument le plus actif de la révolution religieuse et politique qui enleva à l'Espagne la plus belle moitié des Pays-Bas (1).

Henri II n'avait pas attendu le départ de la régente et de Charles III pour continuer sa marche vers Metz. Laissant dans la capitale de la Lorraine une garnison de cent gendarmes et de cinq ou six mille hommes de pied, sous le commandement du maréchal de Saint-André, il sortit de la ville, le 16, et alla passer la nuit dans le château de Condé. Cette place et les châteaux de Frouard, de l'Avant-Garde et de Mousson étaient déjà occupés par les Français, qui, pour sauver les bienséances, n'avaient cependant pas expulsé les garnisons lorraines (2). Le lendemain, le roi entra à Pont-à-Mousson, ordonna d'en réparer les murailles et d'y faire de grands amas de vivres, et prit le chemin de Metz (3). A Jouy-aux-Arches, il rencontra le connétable de Montmorency, et un peu plus loin toute l'armée, qu'il passa en revue. Elle se composait, sans parler des troupes que l'on avait mises à Toul, à Nancy et ailleurs encore, de la maison militaire du roi, de cinquante-deux enseignes (ou bataillons) d'infanterie française, de deux enseignes anglaises, de trois régiments de lansquenets, de quinze cents gendarmes, de deux mille quatre cents chevau-

(1) V. Ranke, Histoire des Osmanlis et de la monarchie espagnole pendant les XVI[e] et XVII[e] siècles, trad. franç., p. 337.

(2) V. Chevrier, ibid., p. 160.

(3) V. Calmet, ibid., t. II, col. 1297-1301.

légers, de quatre cents arquebusiers à cheval, et de plus de mille gentilshommes volontaires.

Une partie de cette nombreuse armée avait traversé le Barrois et la Lorraine dès les premiers jours d'avril, et s'était dirigée du côté de Metz. Cette ville avait pour évêque Robert de Lénoncourt, prélat tout dévoué au roi de France. Instruit des projets de Henri II, il trouva moyen de gagner Robert de Heu, patricien très-influent, auquel il fit épouser une de ses parentes; et tous deux réussirent ensuite à engager dans leurs intérêts Gaspard de Heu frère de Robert, Jacques de Gournay maître-échevin, Michel de Gournay, le sieur de Raigecourt et quantité d'autres gentilshommes, qui se flattaient, sans doute, d'avoir plus de part au gouvernement sous la domination française qu'au milieu de bourgeois soupçonneux et jaloux. Arrivé à Pont-à-Mousson, le connétable envoya le duc d'Aumale, avec un fort détachement, attaquer le château de Gorze défendu par une bande de pillards, qui disaient tenir le parti de l'empereur. Ils firent bonne contenance, et le duc d'Aumale fut obligé d'établir une batterie, qui ouvrit une large brèche; les Français donnèrent l'assaut à la place, s'en emparèrent et la démantelèrent, après avoir passé la garnison au fil de l'épée. Aussitôt que le connétable en fut instruit, il s'avança auprès de Metz; les bourgeois effrayés tinrent une réunion, à laquelle assistèrent les magistrats et les patriciens vendus au roi; on jura de se défendre jusqu'à la dernière extrémité, on prescrivit de prendre les mesures que l'on adoptait autrefois en cas de siége, et, lorsque les Français parurent devant la porte Saint-Thiébaut ou porte Rouge, les habitants se hâtèrent de saisir leurs armes et d'aller occuper les postes qui leur étaient assignés. Dans ce moment, une députation, entièrement composée d'hommes gagnés par les pensionnaires du roi, sortit de la ville et déclara au connétable qu'il y serait reçu avec une enseigne et les gens de sa maison. La porte ayant été ouverte, quelques gentilshommes français

se glissèrent près du corps de garde, s'en rendirent maîtres, et le connétable fit entrer dans les rues un gros corps de troupes. Les Messins s'imaginaient qu'on allait donner le signal du combat, lorsqu'on leur intima tout-à-coup l'ordre de retourner chez eux. Cette trahison fut accomplie le 9 ou le 10 avril, et, le 18 du même mois, Henri II fit son entrée solennelle dans la ville. Plusieurs habitants étaient persuadés que ce prince n'agissait que comme protecteur de leur liberté, et que le séjour des Français ne durerait pas longtemps; ils furent bientôt détrompés; le roi nomma pour gouverneur de Metz Arthur de Cossé, parent du connétable, désarma la bourgeoisie, changea les gardiens des portes, s'empara des vivres, des munitions et de l'artillerie, cassa les magistrats dans lesquels il n'avait pas une entière confiance, et en institua de nouveaux.

Maître absolu d'une ville aussi importante, il mit son armée en mouvement vers l'Alsace, dans le but de surprendre également Strasbourg, où il entretenait quelques intelligences; et le connétable, tout fier du succès qu'il venait d'obtenir, se vantait d'entrer dans cette cité « comme dans du » beurre ». Mais les Strasbourgeois déclarèrent à Henri qu'ils ne l'accueilleraient qu'avec une escorte de quarante gentilshommes. Une tentative faite pour se saisir d'une porte ayant échoué, il se rapprocha de Metz (1), pénétra dans le Luxembourg, enleva Rodemack et Damvillers, ordonna d'achever les belles fortifications que l'empereur avait commencées pour faire de ce dernier lieu un des boulevards du Luxembourg, et prit possession de Verdun, où il fut reçu avec les plus grands honneurs. Le cardinal de Lorraine, qui avait obtenu l'évêché de cette ville, réunit les bourgeois devant son palais et les exhorta vivement à changer la forme de leur gouvernement et à restituer à leur évêque l'autorité

(1) V. Hist. de Metz, t. III, p. 32-36.

dont il jouissait au moyen-âge. Le peuple était, depuis nombre d'années, mécontent de la hauteur et de la morgue des familles patriciennes, auxquelles les charges principales étaient dévolues; il s'empressa en conséquence de se rendre au désir du cardinal, qui destitua sur-le-champ les anciens magistrats et en créa de nouveaux, dont les fonctions ne devaient pas durer au-delà d'un an. Henri II ne demeura que peu de jours à Verdun; il en confia la défense à Tavannes, avec une compagnie de gendarmes et douze cents hommes d'infanterie, rentra dans le Luxembourg, prit Ivoy, Montmédy, Chimay, ainsi que d'autres places de peu d'importance, et retourna en France sur la fin de juillet (1).

Une des raisons qui le déterminèrent à ne pas pousser plus loin ses conquêtes fut la nouvelle qu'il reçut en Alsace de l'accommodement que les princes protestants, ses alliés, venaient, à son insu, de conclure avec l'empereur, et il se douta bien dès lors qu'il allait avoir à soutenir une lutte terrible contre Charles V. Ce dernier avait, en effet, résolu de ne pas laisser les trois villes épiscopales entre les mains du roi de France et faisait, à la hâte, d'immenses préparatifs pour tirer vengeance de l'agression commise par Henri. Celui-ci, de son côté, ne négligeait rien pour mettre Toul, Metz et Verdun en état de résister aux efforts des Impériaux. D'Esclavolles, gouverneur de Toul, en rasa les faubourgs, incendia l'église abbatiale de Saint-Mansuy, ainsi que la plus grande partie du monastère, et démolit l'abbaye de Saint-Epvre, parce que ces beaux édifices pouvaient favoriser les approches des assiégeants (2). Le commandant de Verdun ne respecta pas davantage les monuments voisins des remparts; l'église Sainte-Croix et l'abbaye de Saint-Paul, qui était fermée de murailles et ressemblait à une forteresse, furent dé-

(1) V. Calmet, ibid., col. 1306-1308.
(2) V. Benoit, ibid., p. 195.

truites jusqu'aux fondements (1). Mais c'est surtout Metz qui fit, à cette époque, des pertes irréparables. Dès les premiers jours d'août, le roi avait confié le gouvernement de cette ville au duc de Guise, qui la rendit capable de soutenir un siége. Ne voulant conserver que le corps même de la place, il fut obligé de démolir les abbayes de Saint-Arnould, Saint-Clément, Saint-Martin, Saint-Eloy et Saint-Pierre-aux-Arènes; les églises de Saint-Louis et Saint-Jean-aux-Champs, Saint-Julien, Saint-Amand, Saint-André, Saint-Laurent, Notre-Dame-aux-Martyrs, Saint-Urbice, Saint-Eutrope, Sainte-Elisabeth, Saint-Goëric, Saint-Genès, Saint-Privé, Saint-Ladre, Saint-Fiacre, Saint-Jean, Sainte-Catherine, Saint-Cosme et Saint-Damien ; ainsi que les faubourgs Saint-Arnould, Saint-Clément, des Allemands, Saint-Julien, Saint-Martin, Saint-Pierre-aux-Champs, Montigny, la Horgne-aux-Sablons et quantité d'autres écarts; et dans l'intérieur même de la ville, l'abbaye de Pontifroy ou Pont-Thieffroy, le prieuré des Pucelles, les couvents de l'Observance et de l'*Ave Maria*, les églises paroissiales Saint-Médard et Saint-Hilaire, etc. Plusieurs des édifices sacrifiés à la sûreté de Metz étaient non moins remarquables par leur magnificence que par leur antiquité, et les arts perdirent autant que la religion.

Comme on ne savait contre quelle ville l'empereur se proposait de diriger ses premières attaques, le connétable avait établi son camp près de Saint-Mihiel, d'où il pouvait se porter, selon les circonstances, vers Metz, Verdun ou Damvillers. Quelque temps après, ayant cru que Charles V marchait vers Luxembourg, il quitta son camp de Saint-Mihiel, occupa les environs de Verdun et fit travailler une partie de ses troupes aux fortifications de la ville, pendant qu'il assiégeait et prenait quelques petites places du Luxembourg. Il ne respectait guère plus le Barrois que le territoire ennemi et

(1) V. Calmet, Notice, t. II, col. 797 et 801.

il s'empara, grâce à un stratagème, de Clermont-en-Argonne, où il mit une garnison française.

On eut enfin des renseignements positifs sur les mouvements de l'armée impériale. Elle parut près de Forbach au milieu d'octobre, et, le 19 du même mois, un corps d'infanterie et de cavalerie, fort de dix-huit mille hommes, s'approcha de Metz pour reconnaître l'état des fortifications; mais le duc de Guise fit une sortie si à propos, et l'artillerie incommoda tellement les Impériaux qu'ils furent contraints de se retirer. Le duc n'avait pas, du reste, assez de monde pour engager une action. La garnison ne se composait que de cinq mille hommes d'infanterie, et de sept ou huit cents cavaliers : gendarmes et chevau-légers. Beaucoup de seigneurs et de gentilshommes s'étaient, il est vrai, enfermés dans la place comme volontaires, et le duc les forma en compagnies et en tira un grand parti pendant le siége. Comme les magasins de vivres étaient mal fournis, et que Metz renfermait une population plus considérable que de nos jours, le gouverneur, craignant la famine et les embarras qui pouvaient résulter de l'encombrement, força la plupart des bourgeois à se retirer en France ou en Lorraine; il garda seulement un petit nombre d'ecclésiastiques et de religieux, et les gens de métiers dont la présence était indispensable.

Les ennemis reparurent bientôt, s'établirent dans les villages voisins de la ville, l'investirent complètement et ouvrirent les travaux du siége, en attendant l'empereur, qui n'arriva que le 20 novembre. Les hostilités étaient commencées depuis plusieurs jours sur d'autres points.

Albert, margrave de Brandebourg, homme ambitieux et d'un caractère brutal, avait pris part à la ligue des princes protestants contre Charles V. Lorsque ceux-ci traitèrent avec l'empereur, il refusa seul d'être compris dans la pacification et continua la guerre pour son propre compte; obligé cependant de battre en retraite devant des forces supérieures, il

traversa le Rhin et se mit à dévaster les archevêchés de Trèves et de Mayence. A l'approche de l'armée impériale, il recula encore et se jeta sur le Luxembourg, puis sur la Lorraine, où il continua ses déprédations. Le roi de France, considérant cet aventurier comme un utile auxiliaire, lui fournit ce qui lui manquait, et le margrave, de son côté, feignit d'éprouver un zèle ardent pour les intérêts du roi; mais, comprenant que l'on ne pourrait jamais forcer l'empereur à lui restituer ses états, il entama secrètement une négociation avec ce monarque, et tâcha d'amuser Henri II par de belles promesses jusqu'à ce que l'occasion se présentât de rendre à Charles V un service signalé. En attendant, le margrave et ses troupes vivaient en Lorraine comme en pays conquis, pillant les monastères (1), les bourgs et les villages, dépouillant les voyageurs et se conduisant, en un mot, comme des voleurs de grand chemin. Les Français virent enfin à qui ils avaient affaire, et le connétable donna à ses lieutenants l'ordre de traiter Albert en ennemi. Celui-ci, craignant de se voir attaqué par l'armée française, fit déclarer au roi qu'il allait reprendre le chemin de l'Allemagne, mais, au lieu de se diriger vers Trèves, il s'établit dans les environs de Toul, et ses soldats y commirent des désordres intolérables. Le duc de Nevers, que le roi avait récemment nommé gouverneur de cette ville, demanda du renfort; et comme le margrave ne faisait aucune démonstration menaçante, le duc profita de ce moment de repos pour attaquer Pont-à-Mousson, gardé par un détachement espagnol, qui fut forcé de capituler. Quelques jours après, Albert fit une pointe du côté de Neufchâteau, puis tourna vers Saint-Nicolas-de-Port, qu'il voulait, sans doute, abandonner à ses soldats en guise de paie. Le duc d'Aumale, à la tête de deux compagnies de gendarmerie et de

(1) V. Calmet, ibid., t. I, col. 677.

cinq cents chevau-légers, suivait les mouvements du margrave, mais sans intention de l'assaillir. Il venait de se poster sur la hauteur de la Croix-du-Moutier, près de Lupcourt, lorsqu'Albert parut tout-à-coup, et, après diverses escarmouches, un combat sanglant s'engagea entre les deux partis. Les Français, accablés par le nombre, furent complètement défaits; deux cents gentilshommes restèrent sur le terrain; plusieurs autres furent faits prisonniers, et le duc d'Aumale, blessé de trois coups de pistolet, fut contraint de se rendre. Le margrave, jetant enfin le masque, se déclara pour l'empereur et se mit en marche pour le joindre. Après avoir traversé Nancy, où le prince Nicolas lui fit un bon accueil afin de ne pas l'irriter, il chassa la garnison française qui occupait Pont-à-Mousson, fut rallié près de cette ville par un corps de deux mille cavaliers que Charles envoyait à sa rencontre, et campa avec ses troupes sur le mont Saint-Quentin, vis-à-vis le pont des Morts.

Le sieur de Bourdillon s'avançait, sur l'ordre du roi, avec deux compagnies de gendarmerie pour renforcer le duc d'Aumale, et s'était arrêté, d'après les recommandations de ce dernier, à Blénod-lès-Toul. Il sollicita du régent de Lorraine l'autorisation de faire inhumer, dans le cimetière de la commanderie de Saint-Jean, les gentilshommes qui avaient péri pendant le combat de la Croix-du-Moutier, et, la permission ayant été donnée avec empressement, ils furent apportés à Nancy et enterrés, les uns dans la chapelle, les autres dans le cimetière. Sur un des flancs de l'abside on lisait, avant la Révolution, l'inscription suivante, consacrée à la mémoire d'un officier français :

« Epytaphe de feu Charles d'Aumale, en son vivant Sei-
» gneur de Maney et Gidon (guidon) de la Compaignie de
» Monseigneur d'Aumale, qui mourut à la rencontre dudit
» Seigneur et du Marquis Albert. 1552.

« Entre ces morts Gentis-hommes Françoys
» Dort et repose auprès de ceste pierre
» Charles d'Aumale. O passant, qui que soyt,
» Regarde et pense aux hazards de la guerre !
» Au combat vint pour bruit et los acquerre,
» Où fort bien feit ; mais tué fust à l'heure,
» Tant eust de coups ! O ! son corps gist en terre,
» Et son esprit au Cyel print sa demeure (1). »

Le récit du mémorable siége de Metz est à peu près complètement étranger à notre ouvrage, et nous nous contenterons de dire qu'après être restée pendant deux mois devant les murs de cette ville, et avoir épuisé les ressources que l'art militaire fournissait, au XVIe siècle, pour l'attaque des places, sans avoir pu ébranler la constance de la garnison française et de son commandant, qui acheva d'établir sa réputation, l'armée impériale prit le parti de se retirer. Charles V se rendit à Thionville, dès le 1er janvier 1553, et le gros de ses troupes décampa le lendemain ; toutefois, le margrave Albert et le duc d'Albe, voulant sauver l'artillerie des assiégeants, ne partirent que le 12 ou le 13. Ils opérèrent leur retraite du côté de Luxembourg (2). Un corps de soldats allemands, qui se proposait de gagner l'Alsace et la Souabe, traversa la Lorraine et y vécut à discrétion. Arrivés devant Saint-Dié, ils demandèrent qu'on leur en ouvrît les portes, et les chanoines se montraient disposés à ac-

(1) V. Lionnois, Hist. de Nancy, t. I, p. 373 et 374.

(2) V. le Siège de Metz par l'Empereur Charles V, En l'an M. D. LII, Où l'on voit comme Monsieur de Guise et plusieurs grands Seigneurs de France, qui estoient dans ladite ville, se sont comportez à la deffence de la Place ; Paris, Estienne, 1553, in 4° ; Metz, P. Collignon, 1665, in 4° ; Ephémérides du Siège et Saillyes de Metz, par le sieur des Chagnatz, soldat en la compagnie du cappitaine Voguedemar ; à la suite des Chron. de la ville de Metz, p. 879-890. V. aussi, sur tous ces évènements, Calmet : Hist., t. II, col. 1308-1336 ; Hist. de Metz, t. III, p. 36-59.

cueillir la requête, lorsque le sieur Reynette, commandant pour le duc à Saint-Dié et dans le château de Spitzemberg, congédia les envoyés des Impériaux, qui furent obligés de continuer leur route, non sans avoir déchargé leur colère sur les villages voisins (1).

La Lorraine, malgré sa neutralité, souffrit beaucoup du passage et du séjour des deux armées. La partie de la vallée de la Moselle comprise entre Thionville et Pont-à-Mousson n'offrait plus guère que des ruines, et on apercevait de tous côtés les traces de l'incendie qui avait dévoré les nombreux villages de cette fertile contrée. Le régent présenta à ce sujet des remontrances à l'empereur, lui rappela la promesse qu'il avait faite de respecter le territoire lorrain et réclama une indemnité. Il reçut beaucoup de belles paroles ; sa demande fut examinée dans le conseil des Pays-Bas, puis renvoyée au conseil provincial de Luxembourg, et l'on n'alla pas plus loin.

L'empereur, regardant, avec raison, la levée du siége de Metz comme un des plus graves échecs qu'eût subis la puissance impériale, ne songeait qu'aux moyens de rentrer en possession d'une ville aussi importante. Une occasion favorable se présenta en 1554, et une conspiration, dans laquelle entrèrent beaucoup de messins, se forma pour livrer la cité à la garnison de Thionville ; mais le complot fut découvert, et le gouverneur, M. de Vieilleville, sortit avec une partie de ses troupes et défit celles de l'empereur qui s'avançaient avec sécurité, car elles comptaient pénétrer dans la place sans coup férir (2).

Le roi de France ne négligeait rien pour affermir sa domination dans les trois évêchés. En 1553, l'évêque Robert de Lénoncourt avait convoqué dans la ville de Metz les états du

(1) V. Statistique des Vosges, par MM. Lepage et Charton, t. II, p. 451 et 452.
(2) V. Hist. de Metz, ibid., p. 61-67.

temporel, leur avait fait prêter serment de lui obéir en toutes choses, c'est-à-dire d'exécuter les ordres que Henri II le chargerait de leur transmettre, et avait commencé à élever, aux frais du monarque, d'imposantes fortifications autour de Marsal. Trois années plus tard, François de Beaucaire, successeur de Robert de Lénoncourt, céda au roi toutes ses prétentions sur Metz, ses hommes, ses vassaux, ses juridictions, son droit de monnayage, etc.; les chanoines approuvèrent le transport, et les magistrats y donnèrent leur assentiment; bien malgré eux, probablement, car ils devaient comprendre qu'entre les mains de Henri les prétentions de l'évêque deviendraient des réalités (1). L'abandon de ces droits, dont l'exercice était presque toujours contesté, coûta peu aux évêques; mais ils conservèrent avec soin leur temporel. Bien qu'il y ait eu certaines négociations entamées dans le but de le réunir au duché de Lorraine, il demeura encore pendant fort longtemps la propriété des prélats, qui continuèrent à en recevoir l'investiture des empereurs; et nous avons la preuve que Ferdinand Ier, Maximilien II, Rodolphe, Matthias et Ferdinand II donnèrent cette investiture ou des sauvegardes, en 1559, 1569, 1588, 1617 et 1625, au cardinal de Lorraine, administrateur du temporel de Metz, et aux évêques Louis de Lorraine, Charles de Lorraine et Henri de Bourbon. Les choses se passèrent à peu près de même dans les diocèses de Toul et de Verdun, et, quoique ces villes fussent occupées par des garnisons françaises, on levait des taxes au nom de l'empire sur le temporel des deux évêchés (2).

Le régent demeura spectateur impassible de ces changements, dont les suites furent fatales à notre pays. Nicolas n'avait, au reste, aucun moyen efficace de s'y opposer, et il attendit des circonstances plus favorables pour tenter de déli-

(1) V. Calmet, ibid., t. III, col. 42 et 44.
(2) V. Calmet, Notice, t. II, col. 784.

vrer la Lorraine d'un voisinage aussi gênant que celui des Français. L'empereur, découragé par le mauvais succès du siége de Metz et de la conjuration ourdie en 1554, se souciait peu de tourner de nouveau ses armes contre une ville qui paraissait imprenable. D'un autre côté, il voyait d'assez mauvais œil le prince Nicolas, qu'il accusait d'avoir désiré et préparé la déchéance de Christine de Danemark. Enfin, le régent, loin de se concilier la faveur de Charles V et de son fils, les irrita quelquefois par des démarches imprudentes ; par exemple, en protestant, au nom de son pupille, contre la cession que l'empereur fit à Philippe II des royaumes de Naples et de Sicile (1).

On possède peu de renseignements sur l'administration de Nicolas ; on croit toutefois qu'elle fut assez coûteuse, et cela n'étonne pas si on se rappelle que, pendant plusieurs années, on guerroya presque continuellement sur les frontières de la Lorraine, et que le régent fut obligé d'entretenir des troupes pour faire respecter le territoire des duchés, et donner la chasse aux pillards qui voulaient rançonner les laboureurs. Le besoin d'argent força le prince à réunir les Etats-Généraux, au mois de mars 1555, et à leur demander un don gratuit, qui paraît avoir été accordé sans difficulté (2). Dans leur session de 1558, ils votèrent un aide extraordinaire de six francs barrois par conduit (3), malgré le mécontentement que les entreprises du procureur-général causaient aux membres de l'Ancienne Chevalerie. Les gentilshommes présentèrent au régent « des articles et griefs » contre ce magistrat, et on doit supposer que Nicolas fut contraint d'abandonner quelques-unes de ses prétentions (4). L'aide voté dans la

(1) V. Chevrier, ibid., p. 170.
(2) V. Layette *Etats-Généraux, II,* n° 13.
(3) V. Layette *Etats-Généraux, I,* n° 24.
(4) V. la minute des articles et griefs dans le ms. de la bibl. publ. de Nancy n° 27 B, pièce D ; v. aussi pièce E.

session de 1555 ne fut pas assez productif pour couvrir les dépenses que l'on avait faites, et, sous prétexte de marquer plus nettement les limites de la Lorraine comme souveraineté indépendante de l'empire, en vertu de la convention de Nuremberg, le prince établit le droit d'entrée et d'issue foraine, qui était un véritable impôt douanier (1).

Pendant que Nicolas luttait de la sorte contre les difficultés de toute nature qui ne cessaient d'entraver son administration, le jeune duc Charles terminait son éducation à la cour de France et sous les yeux du roi. Il manifesta, dès son enfance, des dispositions si heureuses et montra une telle application au travail, que Henri II le citait comme un modèle à ses propres fils et ne cessait de les engager à imiter le compagnon de leurs exercices et de leurs études. Ses vertus n'étaient pas moins remarquables que ses talents, et il joignait à tant de qualités un extérieur à la fois imposant et agréable, qui en faisait un des représentants les plus distingués de cette famille de Lorraine dont la beauté était devenue proverbiale. En 1558, il était âgé de dix-sept ans, et la duchesse Christine, qui ne l'avait pas vu depuis six années, sollicita du roi la permission d'avoir une entrevue avec Charles III. Elle se rendit, dans ce but, à Péronne, avec Granvelle évêque d'Arras, et le duc y vint, de son côté, avec le régent et le cardinal de Lorraine. Celui-ci eut quelques conférences avec Granvelle, et ils cherchèrent à poser les bases d'une pacification que les circonstances critiques où se trouvait l'Europe rendaient plus indispensable que jamais. Les pourparlers n'eurent malheureusement pas de résultat immédiat ; la guerre continua pendant l'été de 1558, et le duc de Guise prit Thionville et pénétra dans le Luxembourg. Vers la fin de la campagne, la lassitude engagea les rois de France et d'Espagne à ouvrir des négociations, et ce dernier, ayant eu

(1) V. Mory d'Elvange, Etats, Droits, Usages en Lorraine, p. 27.

occasion d'apprécier l'habileté de Christine de Danemark, la chargea de défendre les intérêts de la monarchie espagnole dans le congrès qui se réunit vers le milieu d'octobre. Henri désigna cinq plénipotentiaires, et Philippe II adjoignit à la princesse le duc d'Albe, Guillaume prince d'Orange, Ruy Gomez et l'évêque d'Arras. Les conférences, qui eurent lieu d'abord dans l'abbaye de Cercamp, puis à Câteau-Cambrésis, aboutirent enfin à un traité que l'on signa le 3 avril 1559. Les dispositions qu'il renferme sont presque toutes étrangères à notre pays, et nous mentionnerons seulement l'article qui ordonnait la restitution de la ville de Stenay. Les troupes impériales l'avaient occupée en 1552; elle était tombée ensuite au pouvoir des Français, ainsi que différentes places du Luxembourg, et Henri n'avait pas jugé à propos de s'en dessaisir, pensant probablement que ce qui est bon à prendre est également bon à garder (1).

On ne peut pas supposer, du reste, qu'il eût le projet de dépouiller Charles III, car il lui avait fait épouser sa seconde fille, Claude de France, dès le mois de janvier précédent. Le contrat fut signé au Louvre le 19, et la bénédiction nuptiale fut donnée à Charles et à Claude, trois jours après selon les uns (2), et le 5 février selon les autres. Il y eut des fêtes somptueuses durant huit jours, et pendant ce temps les princes de la maison de Lorraine établis en France tinrent dans leurs hôtels table ouverte à tous venants (3).

La princesse reçut de son père une dot de cent mille écus d'or au soleil, et Charles assura pour douaire à son épouse une rente de trente mille livres. Christine, malgré son attache-

(1) Le traité ne fit aucune mention des villes de Metz, Toul et Verdun, qui restèrent au pouvoir du roi.

(2) Cette première date doit être la véritable.

(3) Ronsard composa, à cette occasion, le Chant pastoral sur les nopces de M. Charles duc de Lorraine, et Madame Claude, fille II. du roy; Paris, A. Wechel, 1559, in 4°.

ment à la maison d'Autriche, vit avec plaisir son fils marié à la fille du roi, dans l'espérance que le monarque s'abstiendrait à l'avenir de toute usurpation sur les domaines de son gendre. Elle chercha même à profiter de la conjoncture pour obtenir un règlement définitif des difficultés élevées relativement au Barrois, et demanda, pendant les conférences de Câteau-Cambrésis, que Henri réprimât les entreprises de ses officiers sur les habitants de cette province; qu'il laissât Charles jouir paisiblement des droits souverains dans le Barrois-mouvant, ou qu'au moins il remît la décision des points en litige à des commissaires sur l'impartialité et l'indépendance desquels on pût compter (1).

Aussitôt après son mariage, Charles mena son épouse dans les Pays-Bas pour la présenter à Christine de Danemark et au roi d'Espagne, et il se préparait à visiter la Lorraine, dont il se trouvait éloigné depuis si longtemps (2), lorsqu'un évènement imprévu l'engagea à prolonger son séjour en France. Henri II, blessé dans un tournois le 28 juin 1559, était mort le 9 juillet, et le duc ne voulut pas quitter immédiatement la famille royale. Au mois de septembre, il assista au sacre de François II, et ce prince le reconduisit jusqu'à Bar, où il le décora de l'ordre de Saint-Michel (3). Après avoir passé quelques jours dans la capitale du Barrois, Charles se rendit à Nancy et refusa d'y faire une entrée solennelle, afin de ne pas prêter le serment que l'on avait exigé de ses prédécesseurs. Elevé à la cour d'un monarque absolu, il ne

(1) V. Calmet, Hist., t. II, col. 1345-1351.

(2) Il y avait fait un court séjour immédiatement avant son mariage. C'est ce qui résulte d'un cahier déposé aux archives du département de l'Aube, et contenant la « Despence faicte par Bonnaventure Michault, secrétaire de Monseigneur le conte de Brienne », lequel fit le voyage de Paris pour assister au mariage de Charles III. Nous devons la communication de cette pièce à M. Henri d'Arbois de Jubainville, archiviste de l'Aube.

(3) V. Chevrier, ibid., p. 177 et 178.

pouvait se résigner à reconnaître à ses sujets des priviléges qu'il jugeait incompatibles avec les prérogatives d'un souverain. L'omission d'une cérémonie que l'on regardait comme indispensable causa quelque mécontentement aux gentilshommes, mais les bourgeois et les paysans ne montrèrent pas les mêmes regrets, et Louis des Masures, conseiller et secrétaire du jeune prince, se rendit l'écho de leur satisfaction en publiant un petit poëme intitulé : Chant pastoral sur le partement de France et la bienvenue en Lorraine de Monseigneur Charles, duc de Lorraine, et de Madame Claude de France, son espouse (1). La joie qu'ils éprouvaient de voir leur duc résider au milieu d'eux ne fut pas de longue durée. Au commencement de janvier 1560, il fit son entrée à Remiremont, et, les mains placées sur les châsses de saint Amé et de saint Romaric, il jura, en présence de l'abbesse Renée de Dinteville, de respecter les priviléges du chapitre; le 15 du même mois, il visita Saint-Dié, revint à Nancy, puis reprit le chemin de la France, après avoir confié le gouvernement à Christine de Danemark. Il donna un témoignage de sa reconnaissance au prince Nicolas, son oncle, qui avait administré la Lorraine pendant des temps bien difficiles, et dont les soins avaient atténué les maux produits par les guerres dont nous avons parlé; non content de lui faire présent d'une somme de cent mille francs barrois, il érigea, en sa considération, Chaligny « en comté princier et le plus seigneurial du duché » de Lorraine », et unit inséparablement à ce comté le bourg de Pont-Saint-Vincent, qui en est voisin (2).

(1) Saint-Nicolas-de-Port, Didier Guillemin, 1559, petit in 8°. Il y en eut une seconde édition la même année, Lyon, Jean de Tournes, in 8°.

(2) V. Hugo, Traité hist. et crit. sur l'origine et la généalogie de la maison de Lorraine, p. 223. Le cardinal de Lorraine donna au prince Nicolas la seigneurie de Nomeny, que l'empereur Maximilien II érigea en marquisat le 9 juin 1567.



CHAPITRE II.

SUITE DU RÈGNE DE CHARLES III (1560-1584).

Charles III séjourna en France jusqu'en 1562, non sans faire quelques apparitions à Bar-le-Duc, où il se trouvait notamment au mois de septembre 1560. Lorsqu'il rentra dans sa capitale, il refusa, comme la première fois, de prêter le serment accoutumé et de prendre aucun engagement pour l'avenir (1). Il fit ensuite demander un aide extraordinaire aux Etats, qui étaient réunis dans le palais ducal; mais ceux-ci, entraînés par la noblesse, répondirent qu'ils ne voteraient aucun subside tant que Charles n'aurait pas juré de respecter leurs priviléges. Le duc comprit alors qu'il avait fait fausse route, et, après avoir en vain négocié pour obtenir un arrangement qui ne portât pas atteinte à sa dignité, il se résigna au sacrifice que l'on exigeait de lui et annonça que, le 18 mai 1562, il prêterait le même serment que ses prédécesseurs. Il voulut néanmoins constater l'espèce de violence à laquelle il cédait, et ce même jour, entre une heure et deux heures après midi, le procureur-général Bertrand le Hongre

(1) C'est, probablement, dans cette circonstance que fut composé un mémoire intitulé : Discours sur une question, sçavoir si Monseigneur est tenu confirmer à la noblesse de Lorraine les lettres de priviléges octroyées par Messeigneurs les prédécesseurs de mondict seigneur. M. H. Lepage a publié le Discours dans le Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine, t. I, p. 163-179.

comparaît devant Nicolas de Bar, notaire apostolique résidant à Nancy, et déclare que « de nouveau il a esté adverty, et » depuis le jour d'hier seulement, que le..... Très-Illustre » Prince et Seigneur son maistre avoit consenti et s'estoit » condescendu aux importunes requestes et grandes précipi- » tations de ses Estats, de présent assemblez en la ville de » Nancy, faire cejourd'huy, sur les cinq ou six heures du » soir, sa nouvelle entrée en ceste dicte ville de Nancy, capi- » tale de son.... Duché de Lorraine, et promis faire lors ser- » ment (ne sçait luy Procureur quel, ny à quelle fin), attendu » lesdictes importunes requestes et précipitations; toutes » voyes (toutefois), craignant que ledict serment pourroit » porter quelque promesse et obligation de garder, maintenir » et entretenir les gens desdicts trois Estats dudict Duché de » Lorraine, sçavoir les gens d'Eglise, Nobles et Bourgeois, » ou commun peuple, en leurs anciennes libertez, franchises, » usages et privilèges par eux prétendus, avec promesse d'en » donner Lettres Patentes, et que, soubs prétexte et couleur » dudict serment, qui pourroit estre conçu en termes géné- » raux, en la forme que dessus ou autre équipolente, Mrs. de » de la Chevalerie et Nobles fiebvez de ce dict Duché de Lor- » raine voulussent prétendre se servir de telz quelz privi- » léges qu'ilz dient avoir de feus d'heureuse mémoire le Roy » René d'Anjou et Madame Isabeau de Lorraine, sa femme, » Duchesse dudict Duché; lesquelz prétendus privilèges Il, » comme Procureur-Général dudict Duché, dict et maintient » estre directement préjudiciables et contraires à la souve- » raineté dudict Seigneur Duc et de ses successeurs..... (1). »

Cette concession n'est pas la seule que Charles III fut obligé de faire à la noblesse. Elle obtint une nouvelle confirmation de ses priviléges pendant la session des Etats qui eut lieu au

(1) On trouve une copie de cette protestation dans le ms. n° 1, p. 1425 et suiv.

mois de décembre 1563 (1) ; ce qui autorise à supposer que les gentilshommes avaient eu connaissance de la protestation de Bertrand le Hongre, et redoutaient de voir le duc donner au serment qu'il avait prêté en 1562 une interprétation contraire à leurs intérêts. A la session d'août 1569, les nobles se plaignirent vivement « d'attentats contre leurs privilèges, » par spécial pour retardement de l'exécution d'aucunes » sentences donnéez par ceux de la Chevalerie (par le tribu- » nal des Assises), et évocations de leurs causes au conseil (du » prince) ou devant juges désignez, sans les renvoyer par- » devant leurs juges ordinaires ». Charles ne jugea pas à propos de dédaigner les plaintes dont il s'agit (2), et en 1578 il fut contraint, par des remontrances pressantes, d'interdire au procureur-général d'emprisonner à l'avenir les maires ou sujets de « Messieurs de l'Ancienne Chevalerie » (3). Le seul acte de cette époque qui paraisse dirigé contre la noblesse est un édit promulgué, le 30 juillet 1561, par le prince Nicolas, « en l'absence de Madame Tutrice », édit qui défendait aux gentilshommes de trafiquer (4); et encore est-il permis d'admettre que cette prohibition fut demandée par quelques-uns d'entr'eux jaloux de l'honneur de leur ordre.

La condescendance que Charles III montra dès les premières années de son règne inspira au chapitre de Remiremont le projet de se rendre tout-à-fait indépendant de la Lorraine. L'abbesse Renée de Dinteville représenta à l'empereur Ferdinand Ier que l'abbaye et la ville ne relevaient autrefois que de l'empire; que les ducs étaient seulement voués; mais que

(1) V. ms. n° 27 B, pièce F.

(2) V. à la bibl. publ. de Nancy la copie d'un édit promulgué par Charles III, le 6 août 1569, sur les remontrances des Etats.

(3) V. ms. n° 27 B, pièce H.

(4) V. une copie de cette pièce dans le recueil d'anciennes ordonnances formé par Claude-François Reboucher, ms. de la bibl. de M. Beaupré, p. 369 et 370.

peu à peu ils avaient usurpé la plupart des droits appartenant aux abbesses; qu'ils imposaient des tailles sur les sujets du chapitre, les forçaient à comparaître devant les justices séculières, et accomplissaient fréquemment à Remiremont des actes d'autorité souveraine, contrairement aux prescriptions d'un diplôme que Renée attribuait à l'empereur Henri IV, mais dont la validité était contestée par Charles III. Ferdinand, ajoutant foi à la teneur de cette pièce, remit à l'abbaye, le 5 janvier 1564, des lettres de protection et de sauvegarde, nomma des commissaires pour procéder à une enquête et défendit au duc de Lorraine d'inquiéter les chanoinesses. Ces lettres lui furent signifiées à Nancy, le 19 avril, par Pierre Zoldt, messager juré de la chambre impériale de Spire (1); mais Charles ne tint aucun compte de la défense, et, après des négociations infructueuses, envoya à Remiremont le bailli de Vosge, qui enleva les sauvegardes et armoiries de l'empereur et saisit le temporel de l'abbaye, le 28 mars 1566 (2). Les chanoinesses furent très-irritées de cet acte de vigueur; néanmoins, comme Ferdinand, tout occupé de la guerre qu'il soutenait en Hongrie contre les Turcs, ne pouvait prêter beaucoup d'attention aux plaintes de Renée de Dinteville, le chapitre résolut de transiger. Le duc exigeant la remise du titre vrai ou apocryphe de l'empereur Henri IV, les chanoinesses déclarèrent, par acte capitulaire du 13 juillet suivant, qu'elles n'en possédaient plus l'original; toutefois, elles s'engagèrent à ne pas le garder, si par hasard on venait à le découvrir et à n'en faire aucun usage de nature à mécontenter leur souverain (3). Elles avaient obtenu, dès le 8 juin, mainlevée de leurs revenus (4), et l'affaire n'eut pas d'autres suites.

(1) V. le ms. nº 1, p. 486 et suiv.
(2) V. le procès-verbal du bailli, ibid., p. 517 et suiv.
(3) V. la promesse du chap., ibid., p. 528 et 529; v. aussi p. 523 et suiv.
(4) V. l'acte de main-levée, ibid., p. 530 et 531. V. aussi les fragments des Mém. de Thierriat, règne de Charles III, dans le recueil cité.

Renée de Dinteville et le chapitre consentirent même, treize ans plus tard, à céder au duc de Lorraine tous les droits qu'ils possédaient sur les montagnes et pâturages des Chaumes (1), moyennant un cens annuel et perpétuel de quatre cents francs barrois, payable, à la Saint-Martin, par le receveur d'Arches; et, de plus, à condition 1° que les chanoinesses seraient dispensées de verser la somme de sept mille sept cent deux francs barrois qu'elles devaient pour leur cote dans un don gratuit voté par le clergé; 2° qu'elles auraient la moitié des fromages que les admodiateurs des Chaumes étaient tenus de livrer à Gérardmer, à la fête de saint Jean-Baptiste; 3° enfin, qu'elles ne seraient forcées d'acquitter, comme étant du rang des prélats et de l'Ancienne Chevalerie, aucun impôt pour les vivres et denrées destinés « à leur défruict ». Après la conclusion de cette nouvelle transaction, Charles se rendit à Remiremont, prêta le serment accoutumé et fit porter, pendant la procession, la châsse de saint Romaric par quatre des principaux seigneurs lorrains (2).

On ne sait pas trop comment l'empereur Ferdinand considéra le dédain que le duc avait montré pour ses injonctions; il mourut en 1567, et Maximilien II, son fils et son successeur, ne témoigna aucun ressentiment de ce qui avait eu lieu. « Il » eut raison de se taire, dit Chevrier, puisque la Lorraine » était indépendante de l'Empire (3) »; mais ce n'était pas tout-à-fait la question; il s'agissait de déterminer si l'abbaye et la ville de Remiremont faisaient ou non partie de ce duché, et l'esprit le plus prévenu ne peut contester que les ducs n'aient, pendant le moyen-âge, exercé les fonctions de voué du monastère; d'où il semble résulter qu'ils n'en étaient pas seigneurs.

Quoiqu'il en soit, l'empereur donna à Charles III l'inves-

(1) C'est le nom que l'on donne aux montagnes couvertes de pâturages où l'on nourrit de nombreux troupeaux, pendant l'été.

(2) V. Calmet, ibid., col. 1362 et 1363.

(3) V. ibid., p. 190.

titure de Pont-à-Mousson, de Blâmont, des seigneuries de Clermont-en-Argonne et Hattonchâtel, d'Yve et du privilége d'y frapper monnaie, ainsi que du droit de sauf-conduit et juridiction sur les grands chemins de la Lorraine. Maximilien reconnut aussi que le duc avait la garde de la ville de Toul, qu'il devait connaître des duels qui avaient lieu entre le Rhin et la Meuse, et enfin qu'il était légitime propriétaire des enfants de prêtres nés dans le duché. L'acte d'investiture fut dressé à Vienne, le 9 juin 1567, après que le maréchal de Lorraine, Jean IX comte de Salm, eut prêté le serment ordinaire, au nom de son maître (1).

Charles III avait, peu de temps auparavant, pris part à une affaire qui intéressait le corps germanique, moins, il est vrai, comme membre de ce corps qu'à titre d'auxiliaire. Daniel de Hombourg, archevêque-électeur de Mayence, avait réclamé son aide afin de réduire Erfurt qui venait de se révolter. Un corps de troupes lorraines, conduit par Nicolas comte de Vaudémont, franchit le Rhin, en 1564, et contribua à la prise de cette ville, qui se trouva trop heureuse d'implorer la clémence de l'électeur.

Cinq ans plus tard, Charles III maria sa sœur Renée avec Guillaume fils d'Albert III duc de Bavière; l'empereur Maximilien II arrangea cette union, et le contrat, passé à Vienne le 3 juin 1567, fut ratifié par Christine de Danemark et par son fils, le 28 décembre 1569. Le mariage avait été célébré le 21 février précédent, dix mois par conséquent avant la ratification du contrat (2). Cette pièce paraît, au premier coup d'œil, à peu près complétement étrangère à l'histoire de

(1) V. Calmet, ibid, col. 1360 et 1361.

(2) V. Ordentliche Beschreybung der Hochzeit, die da gehalten ist worden durch Hernn Wilhem Pfaltzgraf beim Rhein mit dem Fraeulein Renatta Hertzoginn auss Luttringen, den 21 Febr. 1568 (1569); Augspurg, P. Ulhart, 1568 (1569), in f°, figures sur bois.

notre pays; toutefois, on y trouve une clause qui mérite d'être signalée; car elle prouve que, malgré le testament de René II, on regardait les femmes comme habiles à posséder le duché de Lorraine. Le contrat porte que la princesse renoncera aux successions paternelle et maternelle, au profit de Charles III et de ses descendants à l'infini, mais à condition que si la postérité de ce dernier vient à manquer, Renée et ses descendants pourront réclamer la Lorraine et le Barrois. Le 5 mars 1569, la princesse donna la renonciation indiquée dans le contrat, et on y rencontre les mêmes expressions que dans cet acte lui-même (1). Quelques années plus tard, Dorothée, seconde fille de François Ier, épousa Eric duc de Brunswick-Wolfenbuttel; le contrat de mariage, dressé le 30 novembre 1575, contient une clause semblable à celle dont nous avons parlé, et la renonciation que Dorothée signa, le 21 décembre, est conçue dans les mêmes termes que la renonciation de la duchesse de Bavière (2). Ajoutons, pour achever d'établir que le droit des femmes n'était pas mis en doute pendant la seconde moitié du XVIe siècle, que dans la transaction conclue, le 21 novembre 1562, entre Charles, Renée et Dorothée d'une part, et le comte de Vaudémont d'autre part, relativement à la succession du duc Antoine, le comte reconnaît, de la manière la plus formelle, qu'il ne peut élever la moindre prétention sur la Lorraine et le Barrois, si ce n'est après la mort de son neveu et de ses nièces et en cas d'extinction complète de leur postérité; aveu qui emportait l'exclusion non seulement de Nicolas et de sa famille, mais encore du duc de Guise et de ses descendants (3).

Charles donna à ses sœurs des dots considérables, et on

(1) V. des copies du contrat et de la renonciation dans le ms. nº 1, p. 549 et suiv., 573 et suiv.

(2) V. des copies de ces deux actes ibid., p. 773 et suiv., 789 et suiv.

(3) V. une copie de cette transaction ibid., p. 1643 et 1644.

ne voit pas qu'il ait demandé aux Etats aucun aide extraordinaire pour payer les sommes qu'il avait promises. L'ordre qu'il avait, nous ne dirons pas introduit, mais maintenu dans l'administration des finances, et les mesures qu'il avait prises dans le but d'augmenter, par des moyens honnêtes, les revenus domaniaux lui permirent de s'acquitter, sans imposer aux Lorrains des charges nouvelles. Une des mesures qu'il adopta pour atteindre son but fut de révoquer, dès le 27 juin 1561, les aliénations faites par ses prédécesseurs, par sa mère et par le prince Nicolas, et de supprimer les pensions qu'ils avaient assignées sur les recettes domaniales. Il porta également son attention sur l'exploitation des mines des Vosges et parvint, par de sages règlements, à en augmenter le produit (1). Il agit de même à l'égard des salines, qui formaient la branche la plus importante de ses revenus, et, non content d'en améliorer l'organisation, il rétablit, en 1563, la saline de Rosières, que le manque de bois avait fait abandonner depuis soixante-dix-neuf ans (2). Comme le duc n'ignorait pas que, grâce à la négligence ou à la bonté de quelques-uns de ses prédécesseurs, beaucoup de rentes et de droits appartenant au domaine avaient été usurpés par divers particuliers, il prescrivit aux chambres des comptes de Nancy et de Bar d'en faire une exacte recherche, et tâcha de terminer par des transactions les difficultés qui existaient entre lui et plusieurs de ses sujets ou des princes voisins.

Il défendit aux ecclésiastiques, aux hôpitaux et aux communautés de vendre, donner ou aliéner leurs immeubles et de faire des coupes extraordinaires dans leurs forêts, avant d'avoir obtenu l'autorisation du souverain ou celle des seigneurs hauts-justiciers. Le désir qui animait le duc de remé-

(1) V. Calmet, ibid., col. 1354 et 1355.

(2) Une inscription, placée sur le bâtiment de la saline et rapportée par Dom Calmet (ibid., col. 1355 et 1356, note *r*), attribue le rétablissement de cette usine à Christine de Danemark.

dier aux abus compromettant la conservation des biens de l'Eglise l'engagea, en 1584, à publier un édit pour interdire aux étrangers de posséder des bénéfices en Lorraine. Mais cette défense dépassa le but que son auteur se proposait, et éloigna de notre pays des hommes qui l'auraient illustré par leurs vertus et leurs talents. Nous ne ferons pas la même critique d'une ordonnance signée le 29 août 1588, et annulant les lettres qui contenaient des expectatives ou promesses de provisions concernant des abbayes, prieurés, canonicats, prébendes, chapelles et autres bénéfices, et les lettres de coadjution accordées quoique les titulaires fussent encore parfaitement en état de remplir leurs fonctions (1).

Charles vit accueillir, avec autant de faveur, une ordonnance réduisant à la mesure de Nancy les mesures à grains, qui n'étaient pas au nombre de moins de trente-trois dans le duché de Lorraine et les domaines réunis. La plupart furent apportées à Nancy, et le soin de les examiner et de les réduire fut confié à Balthasar Rennel, auditeur à la chambre des comptes. Le 2 mai 1584, le duc publia, sur le rapport de ce magistrat, l'ordonnance qui supprimait toutes ces mesures locales si gênantes dans les transactions (2). Un autre bienfait pour le commerce fut la convention conclue, le 10 septembre 1564, entre Charles III et le cardinal de Lorraine, et aux termes de laquelle les Lorrains pouvaient circuler dans le temporel de l'évêché de Metz sans acquitter aucun des nouveaux péages, droit qui était garanti par réprocité aux sujets du cardinal (3).

Le duc porta aussi son attention sur les hôtelleries, qui furent l'objet de deux règlements promulgués les 30 janvier

(1) V. toutes ces ordonnances, et quelques autres qui s'y rattachent, dans Rogéville, Dictionnaire etc., t. I, p. 3-5 et 85-87.

(2) V. cette pièce, dans le recueil d'anciennes ordonnances formé par Christ. Reboursel, ms. de la bibl. de M. Beaupré, f[os] 224 bis-238.

(3) V. Calmet, ibid., col. 1365.

1574 et 27 juin 1586 (1); sur l'administration des hôpitaux (2), et sur la répression de la mendicité. Un premier édit, daté du 17 août 1575, ordonna de chasser tous les mendiants étrangers; et un second édit, promulgué le 6 octobre suivant, prescrivit à chaque communauté de nourrir ses pauvres (3).

L'envie de conserver tous les hommes en état de porter les armes, afin de pouvoir réunir, au besoin, des forces imposantes, et la crainte de voir ceux qui prendraient du service au dehors embrasser les doctrines des novateurs décidèrent Charles III à faire afficher, le 3 février 1573, un édit qui interdisait aux Lorrains « de porter les armes hors du pays »; et cette prohibition parut si sage qu'elle fût renouvelée le 14 juillet 1574, le 10 octobre 1580 et le 4 avril 1583 (4).

Une ordonnance du 12 janvier précédent contenait des dispositions bien disparates; elle prononçait certaines peines « contre les femmes et filles diffaméez », réglait ce qui concerne « la fabrique des églises », et enjoignait d'observer les d manches et fêtes. Cette dernière disposition était dirigée contre plusieurs individus qui professaient sécrètement le calvinisme ou le luthéranisme, et que l'on voulait forcer à se déclarer, pour leur appliquer ensuite les dispositions législatives prononçant leur expulsion. C'est aussi la crainte de ces deux hérésies qui engagea Charles à défendre aux magistrats de laisser des inconnus s'établir en Lorraine, et aux artisans de recevoir dans leurs ateliers des *compagnons* étrangers, sans une permission expresse du souverain (5).

(1) V. le recueil de Reboucher, p. 301-309.

(2) V. le recueil connu sous le nom de Code Guinet, exemplaire de M. Beaupré, f° 55.

(3) V. le recueil de Reboucher, p. 387-389, et la collection d'anciennes ordonnances réunies par M. de Châteaufort, ms. de la bibl. de M. Beaupré, t. I, f° 169 r°.

(4) V. Châteaufort, t. I, f°s 75 r°, 88 r° et 150 v°; Reboucher, p. 254-260.

(5) V. ordonn. du 6 mai 1566, dans Guinet, f° 51 v°; et ordonn. du 27 août 1572, dans Châteaufort, t. I, f° 65 v°.

Le danger devenait plus pressant de jour en jour; notre patrie se trouvait menacée presque sur toutes ses frontières, et le voisinage de Metz n'était pas ce qui inquiétait le moins Charles III. De l'année 1543, époque de la prise de Gorze et de la fuite de Guillaume Farel, jusqu'à l'année 1552 l'ordre le plus parfait avait régné à Metz, et, comme leurs alliés de Trèves, de Cologne et de Mayence, les habitants de cette grande cité avaient réussi à comprimer l'hérésie; mais le protestantisme s'y montra de rechef pour ainsi dire immédiatement après l'arrivée des Français. En 1557, on découvrit une réunion tenue chez un pelletier par des bourgeois qui s'étaient retirés autrefois dans la ville de Strasbourg, et que l'on avait laissé revenir chez eux. On en arrêta plusieurs, que le gouverneur français fit relâcher, dans la crainte de donner de l'ombrage aux princes allemands avec lesquels son maître entretenait des intelligences. L'année suivante, un prédicant gascon, nommé Villeroche, parvint à s'introduire dans Metz et séduisit un grand nombre de personnes, entr'autres un patricien, le sieur de Clervant, dont l'hôtel devint aussitôt le quartier-général des sectaires. Cette même année, les protestants messins, qui étaient luthériens pour la plupart, changèrent de croyance et adoptèrent la confession calviniste. Leurs imprudences attirèrent enfin l'attention du gouverneur et même celle de François II, qui fit chasser le sieur de Clervant et le ministre Pierre de Cologne; mais le feu de l'hérésie couva sous la cendre, et les novateurs attendirent une occasion plus favorable pour obtenir la liberté de dogmatiser (1).

Toul, qui avait résisté jusqu'en 1552 à tout essai de réforme, ne tarda pas à avoir également ses prédicants, ses conventicules et par suite ses troubles et ses désordres. La garnison de cette ville était en partie composée de protestants, soit

(1) V. Meurisse, Hist. de la naissance, dv progrès et de la décadence de l'hérésie dans la ville de Metz, p. 123-146.

allemands, soit français, qui répandirent dans la bourgeoisie les doctrines de Luther et de Calvin. En 1554, les chanoines de la cathédrale, voyant l'orage se former, appelèrent le docteur de Sorbonne Paillet, qui prêcha avec plus de zèle que de succès ; le calvinisme faisait des progrès chaque jour, et, soutenus par plusieurs officiers de la garnison, les hérétiques ne mettaient pas de bornes à leurs prétentions. L'évêque Toussaint d'Hocédy jugea alors à propos d'assembler dans la cathédrale les bourgeois catholiques pour leur faire jurer de défendre la religion, même au péril de leur vie, et les magistrats, de leur côté, exercèrent une active surveillance. Elle ne put prévenir les troubles que l'on redoutait. Le 18 mars 1562, les Calvinistes, auxquels s'étaient joints quatre-vingts ou cent soldats, parcoururent, de nuit, les rues de la ville, renversant et brisant les images dont nos ancêtres avaient la pieuse coutume de décorer les façades de leurs maisons, couvrirent de boue et d'ordures les belles statues qui ornaient le portail de la cathédrale, assaillirent les maisons des chanoines, enfoncèrent les portes et maltraitèrent ces ecclésiastiques, dont quelques-uns étaient d'un âge avancé. Les catholiques, irrités d'un pareil attentat, prirent les armes, et c'en était fait des réformateurs, si le gouverneur n'eût paru à la tête de ses soldats et n'eût mis fin au désordre. Les hérétiques n'en continuèrent pas moins leurs insultes ; le 25 du même mois, ils pénétrèrent avec violence dans l'église Saint-Vaast et voulurent y faire prêcher un ministre qu'ils avaient amené ; mais des femmes jetèrent dans l'édifice de la paille enflammée, dont la fumée chassa les profanateurs ; les catholiques accoururent dans ce moment, et les protestants se dispersèrent une seconde fois. Le chapitre réussit enfin à obtenir du roi un édit contr'eux ; toutefois, cet édit fut révoqué à la suite de la pacification du 19 mars 1563, et, le 6 avril suivant, trois ministres messins vinrent prêcher à Toul et y célébrèrent la cène publiquement. Quelque temps après, Charles IX ordonna de

faire sortir les protestants de la ville, et la bourgeoisie catholique était tellement fatiguée de leur insolence et de leur esprit remuant, que, pour en être débarrassée plus tôt, elle transporta elle-même leurs meubles hors des murs. Les novateurs refusèrent pourtant de s'éloigner, s'établirent dans les jardins qui environnaient Toul, s'y construisirent des demeures et mandèrent un ministre de Metz. Ils reçurent même, un peu plus tard, la permission de rentrer chez eux, mais à condition qu'ils exerceraient leur culte en secret, et qu'ils s'abstiendraient de toutes démarches et de toutes paroles qui pourraient blesser les catholiques (1).

Le sort des protestants messins ne fut pas le même. Timides à cause de leur petit nombre, ils se contentèrent d'abord de se réunir dans l'église Saint-Ladre, à une demi-lieue de la ville; ensuite ils demandèrent, mais inutilement, l'église du Neufbourg, et obtinrent à la fin l'autorisation de construire un temple dans le retranchement de Guise, près de la porte Sainte-Barbe. Les chanoines de la cathédrale ne négligeaient rien cependant soit pour faire échouer les projets de leurs ennemis, soit pour retenir les bourgeois dans l'ancienne religion. Ils employèrent, à cet effet, Firmin Capicier, récollet renommé pour son éloquence, mais dont les prédications furent assez mal accueillies par des gens qui penchaient en secret pour l'hérésie. Il ne faut pas croire néanmoins que toute la population messine fut pervertie; jamais les protestants ne furent en majorité, mais leur union, leurs richesses et l'indécision des gouverneurs français, qui voyaient la cour favoriser alternativement les deux partis, augmentaient les forces des Calvinistes et les rendaient plus entreprenants. Ils commencèrent à affluer à Metz de toutes parts; plusieurs pasteurs s'y fixèrent; on tenait chaque jour des assemblées religieuses et politiques, et les prêches retentis-

(1) V. Benoit, Hist. de Toul, p. 642, 644-646, 648, 652 et 653.

saient de déclamations contre le catholicisme et le clergé. Des prêtres abandonnèrent leur état et se marièrent ; la supérieure et cinq religieuses du monastère de Sainte-Madeleine en sortirent dans le même but ; le maître-échevin était partisan de la réformation, et une partie des Treize avait été choisie parmi les novateurs. Ceux-ci avaient promis, lorsqu'on leur accorda la permission de construire un temple dans le retranchement, de ne former aucune réunion hors de la ville ; mais, encouragés par des succès toujours croissants, ils eurent bientôt des églises dans les environs. Un ex-carme de Baccarat, qui avait pris femme, prêchait à Lorry-devant-Metz ; un autre carme, marié comme le précédent, s'était établi à Lorry-devant-le-Pont ; un curé lorrain, que le célibat avait pareillement fatigué, faisait des prosélytes à Coin-sur-Seille et y supprimait l'exercice du culte catholique ; dans quelques autres villages, des prêtres et des moines apostats travaillaient à anéantir une religion qu'ils avaient longtemps pratiquée. Dans la ville même, les protestants avaient créé des écoles, une espèce de collége, et plusieurs imprimeries, desquelles sortaient des pamphlets incendiaires que les colporteurs répandaient jusque dans les hameaux les plus isolés. Telle était la situation du calvinisme. Les catholiques, qui par leur apathie avaient laissé le mal prendre tant d'accroissement, se réunirent et cherchèrent un remède à ces désordres ; ce fut en vain ; le protestantisme continua à gagner du terrain, et Guillaume Farel, alors âgé de plus de quatre-vingts ans (1), vint à Metz, en 1565, pour visiter l'église dont ses prédications avaient jeté les fondements.

Les villes du temporel : Vic, Albestroff et Marsal, commençaient à être envahies par l'hérésie. Pierre Salçède, bailli

(1) Si Farel est né en 1489, comme le disent plusieurs biographes, il n'avait alors que soixante-seize ans.

de l'évêché et gouverneur de Marsal, tâchait d'y accréditer les nouvelles opinions. A son retour du concile de Trente, le cardinal de Lorraine, irrité de l'infidélité de son bailli, le destitua et mit des commandants sûrs à Vic, Moyenvic et Albestroff; mais Salcède refusa de livrer Marsal, où il avait introduit une garnison française, et prit Vic et Albestroff. Le roi de France, qui ne connaissait pas le véritable état des choses, se montrait disposé à soutenir l'ex-bailli; toutefois, l'affaire s'arrangea; Vic fut restitué au cardinal, et les sujets de l'évêché eurent ordre d'abjurer leurs erreurs ou de s'expatrier (1).

La liberté illimitée dont jouissaient les Calvinistes était loin de les satisfaire; ils résolurent de profiter des embarras de la France, ensanglantée par la guerre civile, pour proclamer l'indépendance de Metz et l'ériger en république, avec le secours des princes allemands et des villes impériales qui avaient adopté les principes de la réforme. Ils gagnèrent quelques-uns des principaux officiers français, prirent les armes à l'improviste, s'emparèrent de la ville et pillèrent les églises et les monastères; heureusement, beaucoup de catholiques étaient parvenus à se réfugier dans la citadelle; réunis à une partie de la garnison, ils y firent si bonne contenance que le coup fut manqué, et M. de Vieilleville, étant revenu dans son gouvernement, chassa les officiers et les soldats qui s'étaient associés à la révolte. Ils se hâtèrent d'aller joindre le prince Jean-Casimir, second fils de l'électeur-palatin, qui réunissait une armée pour venir au secours des protestants français. Mais, avant de raconter cette expédition, bien funeste à notre pays, il est nécessaire de rappeler celle qui avait eu lieu cinq années auparavant.

On sait que les Calvinistes, conduits par le prince de Condé et par l'amiral de Coligny, s'étaient insurgés une première

(1) V. Meurisse, ibid., p. 176-280.

fois en 1562, et que, voyant l'impossibilité de lutter seuls contre toutes les forces du royaume, ils avaient dépêché des émissaires en Allemagne pour engager les princes protestants à leur expédier des renforts. L'amiral chargea D'Andelot, son frère, d'aller au devant de l'armée allemande qui s'assemblait sur les bords du Rhin. L'envoyé ne pouvait être mieux choisi, car il entretenait des relations en Lorraine et avait épousé Barbe-Anne fille de Jean VIII comte de Salm, et veuve de Balthasar d'Haussonville. Les protestants craignaient beaucoup que Charles III, uni d'intérêt avec les princes de sa maison établis en France, ne voulût mettre obstacle à la marche de l'armée et n'empêchât la jonction des Allemands et des troupes du prince de Condé. Malheureusement, le duc de Lorraine n'était pas en mesure de s'opposer d'une manière efficace au passage de l'ennemi, et se trouvait condamné à rester simple spectateur des événements. D'Andelot, qui ne savait pas quelle était l'intention de Charles, lui adressa, de Francfort, le 12 septembre 1562, une lettre assez peu respectueuse pour lui demander la permission de traverser la Lorraine. « Vous » savez, Monseigneur, disait-il en terminant, que ceulx qui » se sont rendus nos ennemis mortelz, et avec bien peu d'oc- » casion, au lieu de recevoir les honnestes conditions que » leur avons offertes et offrons formellement, le tout concis- » tant en nous voulloir laisser vivre en repos de conscience et » suivant les esdictz du Roy, au lieu di voulloir entendre, » occupent et leurs espritz et leurs forces et générallement » tous leurs moyens à exécuter une extresme diligence et furie » pour confondre les nostres. Je serois de ma part bien ingrat » et malheureux si, en suivant les moyens que lesditz nostres » me dirent leur estre favorables, je ne les ensuy de poinct » en poinct, ne me voullant dire moins affectionné à les favo- » riser que je tiens les aultres en vollunté et désir de mal » faire ».

Charles ne fut pas dupe de ces protestations hypocrites;

néanmoins, pour éviter de plus grands malheurs, il accorda la permission de passer sur ses terres (1). Elle fut donnée le 19 septembre, et bientôt après les bandes protestantes traversèrent la partie septentrionale des duchés. Les Calvinistes n'avaient pas même attendu ce moment pour commencer la guerre dans les Trois-Evêchés. Depuis qu'ils avaient résolu d'arracher par la violence ce qu'ils désespéraient d'obtenir par la persuasion, ils désiraient ardemment s'emparer des villes de Metz, Toul et Verdun, qui pouvaient favoriser leurs communications avec l'Allemagne. Metz était si bien gardé que l'on ne pouvait raisonnablement songer à s'en rendre maître; Toul n'était guère plus exposé, à cause du voisinage de Nancy; mais Verdun courait des risques, d'autant plus que l'hérésie s'était répandue dans divers lieux du temporel, malgré les efforts de Nicolas Pseaume, administrateur de l'évêché. Les Messins, d'un côté, et le duc de Bouillon, de l'autre, faisaient des tentatives continuelles pour entraîner les Verdunois dans l'hérésie. Le baron d'Ornes, le sieur de Nettancourt et d'autres gentilshommes avaient introduit le calvinisme dans leurs domaines, et ne cessaient de faire des entreprises et de commettre des usurpations sur les biens de l'église; ce qui obligea le cardinal de Lorraine, lequel avait conservé le titre d'évêque, de nommer le duc de Guise vicomte et marquis de l'évêché, et de lui attribuer la châtellenie et prévôté de Dieulouard, ainsi que les droits de reprises des fiefs du temporel, pour le mettre à même de supporter les dépenses que ses nouvelles fonctions devaient entraîner. Le duc de Guise accepta, le 13 mai 1562, au moment où le péril devenait imminent.

Verdun avait pour commandant le sieur de Boucart, qui

(1) L'original de la lettre de D'Andelot, une autre missive du même « au sieur d'Haussonville, Grand Maître et Gouverneur en Lorraine », et la minute de la réponse de Charles III sont au Trésor des ch., layette *Etats-Généraux, I*, nº 8.

ne faisait pas mystère de ses liaisons avec les protestants. Il apprit, dans les derniers jours d'août, que les nobles dont nous avons parlé réunissaient des soldats et armaient leurs vassaux, sous prétexte de protéger leurs terres contre les bandes allemandes, mais, en réalité, afin de tenter, avec l'aide de ces mêmes allemands, un coup de main sur Verdun; et, loin d'adopter les mesures nécessaires pour conjurer le danger qui menaçait la ville dont la garde lui était confiée, il plaça dans les postes les plus importants des soldats calvinistes, sur lesquels on ne pouvait compter. Cependant l'évêque, plein de confiance dans la miséricorde divine, prescrivit des prières publiques et une procession générale. Le 2 septembre, on intercepta une lettre adressée à un officier de la garnison, et l'on sut que l'ennemi devait, dans la nuit suivante, donner l'escalade à la ville. Pseaume, les principaux membres du clergé et les magistrats allèrent trouver le commandant et le prièrent de permettre à la bourgeoisie d'occuper les portes, concurremment avec la garnison. Boucart refusa d'abord, puis, sur la menace de le dénoncer au roi, consentit à ce que l'on demandait. La précaution n'était pas superflue; car, vers minuit, et pendant que les femmes et les enfants priaient dans les églises pour le salut de la cité, et que les bourgeois se tenaient sous les armes, prêts à combattre, deux mille calvinistes, munis d'échelles, s'approchèrent de la porte Saint-Victor et essayèrent d'atteindre le haut des murailles. Une décharge de mousqueterie leur ayant fait voir que l'on était sur ses gardes, ils abandonnèrent leurs échelles et s'enfuirent, non sans être vivement poursuivis par une partie de la garnison et de la milice bourgeoise (1).

Le gros de l'armée allemande entra en Lorraine du côté de

(1) On faisait, tous les ans, le 3 septembre, une procession générale destinée à conserver le souvenir de cet évènement. V. Roussel, Hist. de Verdun, p. 443-449.

Sarrebourg et vint se loger à Baccarat. Les protestants y séjournèrent pendant dix jours, et, malgré les efforts de D'Andelot et des autres chefs, ils y vécurent à discrétion, incendièrent plus de trente maisons et maltraitèrent tellement les bourgeois, que ceux-ci furent obligés de s'enfermer dans l'église et dans le couvent des Carmes (1). D'Andelot prit enfin le chemin de la Champagne, et la Lorraine fut délivrée de ces hôtes incommodes. Ce ne fut pas pour longtemps ; dès l'année 1563, des bandes qui allaient en France, ou qui en revenaient, traversèrent notre pays, se saisirent du château de Dieulouard et pillèrent la collégiale Saint-Laurent (2).

La guerre civile, terminée en 1563, recommença en 1567, et les Calvinistes, se rappelant combien le secours des Allemands leur avait procuré d'avantages, résolurent de soudoyer de nouveaux mercenaires. Le prince de Condé conclut avec Jean-Casimir mentionné plus haut un traité, par lequel ce dernier s'engageait à amener huit mille reîtres et huit mille suisses, à condition qu'on lui accorderait le gouvernement des villes de Metz, Toul et Verdun, où il devait entretenir des garnisons exclusivement composées de calvinistes français. La perspective de cette seconde invasion consterna les Lorrains, et Charles III décida que, si l'on ne pouvait la prévenir, on tâcherait au moins d'en atténuer les fâcheuses conséquences. Le 17 octobre, il défendit les réunions illicites et prescrivit à tous ses vassaux de se tenir prêts à marcher (3). On vit bientôt arriver le duc d'Aumale, qui, à la tête de dix mille hommes d'infanterie et de mille cavaliers, était chargé de couvrir la frontière ; la joie fut générale, et les chanoines de Metz envoyèrent au duc mille écus, en s'excusant de ne pas donner davantage. La seule vue des troupes françaises avait

(1) V. Calmet, Notice, t. I, col. 317.
(2) V. idem, ibid., col. 330.
(3) V. le recueil de Rebboucher, p. 514-516.

engagé Jean-Casimir à retarder son voyage, et son adversaire profita de ce moment de tranquillité pour disperser un rassemblement de protestants commandé par le baron d'Haussonville, et pour s'avancer jusqu'auprès de Saverne, afin d'attaquer un corps assez nombreux de calvinistes français, qui, partis de Genève, sous les ordres du capitaine La Coche, comptaient opérer leur jonction avec les Allemands. Cette dernière expédition fut couronnée d'un succès complet; néanmoins, le duc ne put empêcher Casimir de réunir ses troupes à celles du prince de Condé et de l'amiral, qui, n'étant pas en situation de tenir tête à l'armée royale, avaient quitté brusquement les environs de Paris, traversé la Champagne et le Barrois et passé la Meuse près de Saint-Mihiel. Casimir s'avançait par la Lorraine allemande, et les deux armées allaient se rencontrer, lorsque le duc d'Aumale, pour y mettre obstacle, fit sauter deux arches du pont de Pont-à-Mousson (1); mais, craignant d'être écrasé par des forces supérieures, il ne sortit pas de la ville, et les Allemands, ayant remonté la vallée de la Moselle, puis celle de la Meurthe, découvrirent un gué que l'on avait négligé de garder. Les protestants français, après avoir pillé et profané l'église de Vieux-Moutier, qui était, comme on sait, la première église de l'abbaye de Saint-Mihiel (2), pénétrèrent dans le Toulois, incendièrent Tranqueville, saccagèrent les villages qu'ils rencontrèrent, surprirent quelques châteaux et vinrent camper aux portes de Toul. Les chanoines et les bourgeois, effrayés de l'approche de l'ennemi, avaient demandé des secours au duc de Lorraine, et l'on avait fait entrer dans Toul un grand nombre de paysans, en sorte que le prince de Condé, appréhendant de perdre beaucoup de monde s'il hasardait

(1) V. Abram, Historia universitatis mussipontanæ, ms. de la bibl. publ. de Nancy, n° 85.

(2) V. De l'Isle, Hist. de la célèbre et ancienne abbaye de Saint-Mihiel, p. 212.

une attaque, s'éloigna dans la direction de Vézelise (1). Le commandant de cette petite ville était vendu aux Calvinistes et avait promis de la livrer; heureusement, la trahison fut découverte, et le commandant jeté en prison. Ce fut dans les environs de Vézelise que les Allemands joignirent enfin les Français (2); ils s'emparèrent du château de Vicherey, essayèrent inutilement de surprendre la forteresse de la Mothe, brûlèrent le prieuré de Rinel et entrèrent en France, dans les premiers jours de janvier 1568 (3). La Lorraine ne fut pas toutefois immédiatement débarrassée de la présence de l'ennemi. Une troupe de reîtres, sous les ordres d'Antoine de Croy, avait été laissée dans le château de Vicherey; elle occupa même Biqueley, et de là fit des courses dans le Toulois et dans plusieurs cantons de la Lorraine. Charles III attaqua Vicherey, le força et chassa les pillards; mais peu de temps après, parut une nouvelle troupe d'ouvriers évangéliques, qui n'avaient pu partir aussitôt que le prince Casimir. Ils voulurent escalader les murailles de Toul, et ils faisaient déjà les préparatifs nécessaires lorsque le capitaine Du Parge accourut, avec une compagnie de chevau-légers et trois compagnies d'infanterie lorraine, et obligea les reîtres à continuer leur route (4).

Les marches et contre-marches des deux armées protestantes causèrent de grandes pertes à la Lorraine et au Barrois, et le peuple manifesta un tel ressentiment contre les personnes accusées d'avoir entretenu des intelligences avec l'Etranger, que le duc ordonna de les punir avec la dernière rigueur. Le commandant de Vézelise et d'autres individus, convaincus d'avoir trempé dans le complot ourdi pour livrer

(1) V. Benoit, Hist. de Toul, p. 646.

(2) De Thou (lib. XLII) prétend que les Allemands traversèrent la Moselle à Pont-à-Mousson et rencontrèrent les Français à peu de distance.

(3) V. Calmet, ibid., col. 921.

(4) V. Benoit, ibid.

cette ville, ou d'avoir fourni des renseignements à l'ennemi, furent pendus et exposés sur les chemins afin de servir d'exemples (1).

Cette sévérité effraya les lorrains qui auraient pu être tentés de former quelques liaisons avec les Calvinistes, mais elle n'épargna pas à la Lorraine une troisième visite des Allemands. La guerre avait encore éclaté en France dans le cours de l'année 1575, et le prince de Condé s'était rendu auprès de Jean-Casimir, auquel il avait promis, pour la seconde fois, le gouvernement à vie des Trois-Evêchés et des sommes très-considérables. Casimir leva alors une armée, qui se mit en marche vers le milieu du mois de décembre (2); elle était composée de reitres et de lansquenets et devait être renforcée par un corps de sept mille suisses et par une bande de calvinistes français, qui s'organisait à Strasbourg. Les Allemands traversèrent la Lorraine dans toute sa largeur et se dirigèrent sur la ville de Charmes; les Suisses, que les Français avaient ralliés à Moyen, le 30 décembre, opérèrent leur jonction avec leurs alliés, le 1er ou le 2 janvier 1576. Aussitôt après leur arrivée, ils furent passés en revue, « caressez et embrassez l'un après l'autre » par le prince de Condé, Casimir et leurs lieutenants, « et faute d'argent il » fut baillé (aux Suisses) des souliers et du drap pour les » habiller ». Les jours suivants, l'armée traversa la Moselle, partie sur le pont de Charmes, partie à un gué voisin ; mais les chefs, auxquels le roi avait fait de nouvelles propositions, ne partirent que le 5 janvier. « Les lansquenets, suyvant » leurs meschantes et maudites coustumes, et sans qu'il leur » fust en façon que ce soit commandé, au desloger de leur » quartier et lieux d'environ, au grand regret de M. le

(1) V. Rosières, Stemmata Lotharingiæ ac Barri Ducum, f° 358 v°.

(2) Les 27 octobre et 11 novembre, Charles III avait signé des ordonnances qui prescrivaient aux habitants des campagnes de transporter leurs meubles, leurs grains et leurs vins dans les villes fermées.

» Prince, et à la grande foulle et dommage des povres Lor-
» rains (qui, en se lamentant, disoyent que ce n'estoit pas
» practiquer la promesse qu'on leur avoit faite, en entrant en
» leur pays, qu'on les traiteroit doucement), mirent le feu en
» plusieurs villages, granges et métairies. » L'étonnement que témoigne, en cette circonstance, le narrateur protestant de l'expédition a droit de nous surprendre, car les Allemands ne respectaient pas même leurs chefs et ne connaissaient pas les règles de la discipline, ainsi que l'on en peut juger par un fait que nous empruntons à la même source. De Housséville, où l'on passa la nuit, « nous devions, dit le narrateur, aller
» loger à Rémoville, mais quelques cornettes de Rittstres
» s'estans avancées et y estans arrivées des premières, ne
» voulans point aller plus avant, ni cercher le quartier qui
» leur estoit baillé ailleurs, encores qu'on leur dist que c'es-
» toit le village où M. le Prince devoit coucher ce jour-là,
» sans aucun respect ils s'y logèrent ; tellement que la compa-
» gnie et cornette de mondit sieur le Prince y estant arrivée
» bien tard, au lieu que nous nous y pensions raffraichir,
» nous fûmes contraints de quitter le lieu à ses premiers
» hostes;.... de façon qu'après que M. le Prince eust luy-
» mesme attendu tout ce temps (une heure et demie) à cheval,
» il nous fallut passer outre et alasmes, presque toujours de
» nuict, par les bois, voire par un temps pluvieux et des
» chemins fort fascheux, à trois grandes lieues de là, et
» jusques à Hary-la-Tour (*sic*), où nous arrivasmes crottez
» et mouillez. » De ce lieu, l'armée protestante se dirigea vers Neufchâteau, dont la garnison et les habitants gardaient soigneusement les portes et les remparts, passa la Meuse tout près de cette ville et pénétra, le 11 janvier, sur le territoire français (1).

(1) V. Recveil des choses iour par iour aveuves en l'Armée conduite d'Allemagne en France par Monsieur le Prince de Condé, pour le resta-

Une partie des bandes que Jean-Casimir traînait à sa suite avait été levée dans les petits états qui bordaient la Lorraine du côté du nord-est. Les comtes de Hanau avaient, depuis nombre d'années, embrassé le Luthéranisme, et l'un d'eux l'aurait même introduit dans l'abbaye de Stulzbronn, vers l'année 1550, si Christine de Danemark et le prince Nicolas n'y avaient mis opposition (1). Après la mort de Jacques duc de Deux-Ponts, Charles III avait, conformément à l'usage du pays, laissé le comté de Bitche, dont ce prince était détenteur, à sa fille Marguerite-Louise, qui avait épousé Philippe V comte de Hanau. Ce dernier, oubliant ce qu'il devait à Charles, établit le Luthéranisme dans le comté, et le duc de Lorraine fut obligé d'y envoyer des troupes commandées par le comte de Salm, par African d'Haussonville et par Thierry de Schomberg, qui s'emparèrent de Bitche, le 11 juillet 1571 (2).

Frédéric rhingrave de Salm, qui professait le protestantisme, engagea son parent Jean IX comte de Salm, que nous venons de nommer, à profiter des circonstances critiques où se trouvait la Lorraine pour dépouiller les moines de Senones. Ils commencèrent par commettre des usurpations sur leurs domaines, et l'abbé porta plainte devant Polweiler, grand-bailli de Haguenau ; mais les deux princes, sans se laisser arrêter par cette procédure, assemblèrent dans l'abbaye les habitants de la vallée et se firent reconnaître comme seigneurs. Les religieux avaient pris la fuite. Une bande armée se rendit au prieuré du Moniet, près de Baccarat, où l'on croyait qu'ils s'étaient réfugiés, et Nicolas Saxenat, curé de Domptail, s'étant présenté et ayant voulu engager les protestants à se retirer, ils le massacrèrent sans pitié. Les choses demeu-

blissement de l Estat du Royaume, et nommément pour la Religion : etc. ; MDLXXVII, petit in 8°.

(1) V. Calmet, ibid., t. II, col. 545.

(2) V. idem, Hist., t. II, col. 1373 et 1374.

rèrent en cet état pendant deux années (de 1571 à 1573). Enfin, l'évêque de Strasbourg, Jean de Manderscheidt, ménagea un accommodement ; les moines rentrèrent à Senones, mais furent contraints de céder aux princes de Salm une partie de leurs propriétés, c'est-à-dire cent seize mille arpents de bois, les forges de Framont, des moulins, des fours et des scieries ; les églises paroissiales devinrent communes aux deux cultes, et la moitié des biens ecclésiastiques fut affectée à l'entretien des ministres de la confession d'Augsbourg. A partir de ce moment, le luthéranisme se répandit avec rapidité dans le val de Senones et dans les environs ; il y comptait, du reste, un certain nombre d'adhérents depuis l'année 1540, époque à laquelle le rhingrave Jean-Philippe avait jugé à propos d'abandonner l'ancienne religion (1) ; et il est même probable que l'incendie de l'abbaye de Saint-Sauveur, arrivé en 1565, fut l'œuvre de quelques sujets du rhingrave (2).

La maison de Salm possédait malheureusement d'autres domaines dans lesquels le protestantisme ne tarda pas à faire des conquêtes. On vit des prédicants à Badonviller dès l'année 1555 ; ils tinrent d'abord leurs réunions dans les jardins hors de la ville ; ils s'assemblèrent ensuite dans l'enclos de la halle et finirent par obtenir l'usage de l'église paroissiale, « ayans les heures du service my-partie avec les.... catho- » liques, mais ce par grâce spécialle, et soubs les conditions » dont ils furent fort mauvais observateurs ; et par succes- » sion de temps (ils) se rendirent sy puissans et sy hautains, » que » lorsque la messe n'était pas terminée pour l'heure du prêche, ils entraient dans l'église en tumulte, s'asseyaient sur les autels, « défiguroient les images des saincts comme

(1) V. Calmet, Hist. de l'abbaye de Senones, ch. 38 et 39, ms. de la bibl. publ. de Saint-Dié ; Hist. de Saint-Dié, par M. Gravier, p. 246-254.
(2) V. Calmet, Hist., t. III, col. 85.

» idolles risibles et y commettoient plusieurs indignitez trop » longues à déduire » (1).

Les rhingraves établirent aussi le protestantisme à Fénétrange et voulurent séculariser les chanoines de la collégiale, mais ces derniers résistèrent avec persévérance et se retirèrent à Donnelay, qui appartenait au temporel de Metz, et où ils résidèrent jusqu'en 1682 (2).

Charles employa tour à tour les menaces et la persuasion pour détourner les rhingraves de détruire l'ancien culte dans leur petite principauté; ce fut en vain, et le duc fut obligé de se borner à veiller sur ses propres états, où l'hérésie tentait continuellement de faire irruption. Quoique les rédacteurs du martyrologe protestant (3) disent qu'entre tous les royaumes et pays de l'Europe la province de Lorraine est celle où Dieu a répandu le moins ses grâces spirituelles, que les magistrats de ce duché sont injustes, et que ses habitants sont idolâtres et si aveugles qu'ils ne veulent pas recevoir les pasteurs que Dieu leur envoie pour les éclairer, le calvinisme se glissa dans plusieurs bailliages de la Lorraine et du Barrois. Dans quelques lieux du bailliage de Nancy, les paysans refusèrent de payer aux seigneurs ecclésiastiques les redevances ordinaires (4). En 1579, Charles III établit à Pont-à-Mousson quatre foires, que chacun reçut l'invitation de fréquenter, avec toute sûreté pour sa personne, malgré la différence de religion (5); et cette mesure, qui attira quantité d'étrangers dans la ville, eut pour

(1) V. Certificats de l'Exil et Bannissement des Calvinistes, de la Terre de Salm et Badonviller, par M. le prince de Salm en l'an 1625, copie collationnée dans la bibliothèque de M. l'abbé Marchal, curé de Saint-Pierre. Comme ceux de Metz, les protestants de la principauté de Salm passèrent, pour la plupart, du luthéranisme au calvinisme.

(2) V. Calmet, Notice, t. I, col. 430-433; Hist., t. II, col. 937.

(3) V. p. 1603, édit. de 1618.

(4) V. Calmet, Hist. de l'abbaye de Senones, ch. 40.

(5) V. un ancien recueil d'ordonnances qui fait partie de la collection de M. Noël.

résultat d'y ranimer l'amour des nouveautés. Dès l'année 1560, un moine, qui avait prêché le carême à Pont-à-Mousson, avait activement travaillé à répandre les erreurs de Calvin et séduit plusieurs des premières familles. On n'avait pas tardé à le bannir, ainsi que ses partisans; mais ceux-ci avaient obtenu, peu de temps après, l'autorisation de rentrer dans leurs demeures. Bien qu'ils eussent abjuré l'hérésie, le feu avait couvé sous la cendre, et les jésuites, qui enseignaient dans l'université dont nous raconterons bientôt la création, ayant fait jouer par leurs élèves, en 1577, une pièce intitulée *Calvin*, cette représentation, où le réformateur n'était pas ménagé, excita des murmures chez beaucoup de bourgeois (1).

Ce furent des marchands allemands et français qui déposèrent les germes de l'hérésie dans la ville de Saint-Nicolas-de-Port. Peu après, Louis des Masures, le fade auteur du *Chant pastoral*, commença à prêcher en secret le calvinisme, et, quand il eut fait un certain nombre de prosélytes, il appela un ministre, qui vit la foule accourir à ses prédications. On en donnait le signal en tirant un coup d'arquebuse, qui était entendu dans tous les quartiers de la ville, et le mal devint si grand qu'un jour de fête, en 1562, les habitants laissèrent le curé presque seul dans l'église pour aller entendre le discours du ministre. Le curé lui-même ne résista pas au torrent, quitta Saint-Nicolas, se maria et s'établit dans un village du pays messin, où il débita les nouvelles erreurs. Charles III, informé de ces désordres, y remédia promptement, et, par ses ordres, Jean de Savigny se rendit à Saint-Nicolas, avec les arquebusiers à cheval de la garde. A l'approche des soldats, les bourgeois qui se sentaient coupables résolurent de fuir, et plus de soixante familles abandonnèrent leurs maisons avec précipitation ; ce ne fut pas, du reste, pour longtemps ; car on leur permit d'y rentrer, après une

(1) V. Abram, Hist. universitatis mussipontanæ.

abjuration que l'on ne regarda pas comme sincère. Louis des Masures parvint à gagner Deux-Ponts et devint pasteur à Metz ; mais Jean de Savigny arrêta un étranger nommé Florentin, qui fut pendu ; et, deux ans après, on fit subir le même sort à un ministre languedocien appelé Madoc, que l'on saisit à Lunéville, au moment où il cherchait à gagner Saint-Nicolas (1).

Le commerce étendu que faisait la petite ville de Mattaincourt et les voyages de ses habitants dans les pays protestants ne tardèrent pas à introduire dans ce lieu l'hérésie calviniste ; on appelait même communément Mattaincourt la Petite Genève ; toutefois, les bourgeois, intimidés par ce qui s'était passé à Pont-à-Mousson et à Saint-Nicolas, cachèrent tant bien que mal leurs opinions et réussirent à n'être pas inquiétés (2).

On vit également des calvinistes à Bar-le-Duc et dans les environs, et on assure qu'ils engagèrent plus d'une discussion avec les ecclésiastiques, auxquels ils reprochaient de partager, relativement au baptême, les erreurs des Anabaptistes (3). Une communauté religieuse de Bar, celle des Béguines, se laissa surprendre par les hérétiques, et quand on eut acquis la certitude que ces filles professaient le calvinisme, on les força à quitter le pays (4). Quelques chanoines de la collégiale de Munster embrassèrent le luthéranisme et partirent pour l'Allemagne (5) ; enfin, plusieurs lorrains de divers lieux prirent le même chemin, afin de se soustraire aux disposi-

(1) V. idem, ibid.

(2) V. Bédel, La vie du Révérend Père Pierre Fovrier dit vulgairement le Père de Mataincovr, réformateur et général des Chanoines-Réguliers de la Congrégation de Notre Sauveur, et Institvtevr des Religieuses de la Congrégation de N. Dame, 1re partie, p. 36 et 37, édit. in 8o.

(3) V. Calmet, Bibl. lorr., col. 641.

(4) V. idem, Notice, t. I, col. 83 et 84, et supplém., col. 58.

(5) V. idem, ibid., col. 942.

tions des ordonnances qui les concernaient. Nous nommerons seulement, parmi eux, Wolfgang Musculus, fils d'un tonnelier de Dieuze, qui fut ministre à Strasbourg, mourut professeur de théologie à Berne et laissa différents écrits, lesquels eurent de la réputation dans leur temps (1).

On compta parmi les adeptes des hérésiarques certains membres de l'Ancienne Chevalerie, notamment Olry du Châtelet, seigneur de Deuilly, qui ne craignit pas de démolir le prieuré de ce nom, d'en employer les matériaux à réparer les bâtiments de sa basse-cour, et d'ouvrir un prêche où il essaya d'attirer les habitants des villages voisins (2). Comme les priviléges dont jouissaient les membres de la Chevalerie engageaient le duc à fermer les yeux sur quelques-unes de leurs entreprises, les nobles qui avaient abandonné le catholicisme s'imaginèrent qu'ils parviendraient à obtenir des concessions plus étendues. Ils se réunirent, en 1564, et présentèrent à Charles III une pétition, dans laquelle ils demandaient qu'il fût permis à eux et à leurs vassaux de professer ouvertement leur culte, sans s'exposer à aucune condamnation; et ils ne craignirent pas de laisser entendre que les Suisses et divers princes allemands étaient tout disposés à appuyer cette requête, même par la force. En effet, on vit arriver en Lorraine des députés de la reine de Navarre, du prince de Condé, de l'électeur-palatin, du landgrave de Hesse, du duc de Wurtemberg et du canton de Berne. Les instructions des envoyés étaient uniformes; ils devaient prier le duc de Lorraine d'accorder à ses sujets la liberté de conscience et les droits qui en découlent; Charles écouta leurs remontrances, mais refusa de leur donner aucune réponse; il se contenta d'écrire à chacun des princes que nous venons de nommer qu'il ne s'était jamais mêlé des affaires religieuses de leurs états, et qu'il entendait

(1) V. idem, Bibl. lorr., col. 680 et 681.
(2) V. idem, Notice, t. I, col. 324.

conserver la faculté de régler chez lui ce qui regardait la religion (1). Il aurait pu ajouter que la législation lorraine, malgré sa sévérité, était bien plus humaine que celle des pays protestants, et que l'on avait déployé chez nous beaucoup moins de rigueur pour protéger et maintenir l'ancien culte, que l'on n'en avait employé ailleurs pour établir et consolider le nouveau; car, ainsi que le fait observer Rosières, la Lorraine fut de toutes les contrées de l'Europe celle où il y eut le moins d'exécutions contre les protestants, et la plupart des condamnations dont parlent les historiens furent prononcées pour faits de haute-trahison.

La fermeté que Charles III montra dans cette circonstance intimida les membres calvinistes de l'Ancienne Chevalerie; on sait toutefois qu'ils tinrent plus ou moins secrètement, en 1566, une assemblée dans le bourg de Foug, et que des poursuites criminelles furent dirigées contre ceux qui s'y étaient trouvés (2). Cette affaire et d'autres, qu'il serait superflu de relater, firent comprendre au duc l'importance de ne pas laisser tomber en désuétude les ordonnances de ses prédécesseurs, et de publier lui-même quelques dispositions supplémentaires devenues indispensables. Il y pourvut par son édit du 14 septembre 1572, qui défendait d'assister aux réunions non autorisées, « de faire aucun exercice de la nouvelle religion au dedans de la Lorraine, et d'aller hors d'icelle pour » ledict exercice ». L'édit promettait une amnistie à ceux qui s'engageraient à obéir, mais enjoignait aux récalcitrants de sortir immédiatement des duchés de Lorraine et de Bar; il leur laissait cependant la faculté de vendre leurs biens, par eux-mêmes ou par procureur, dans le délai d'une année; faute de quoi, ces biens devaient être réunis au domaine ducal

(1) V. Abram, ibid.

(2) V. Statistique du département de la Meurthe, par M. H. Lepage, t. II, p. 197.

ou attribués aux seigneurs hauts-justiciers, selon la condition des personnes (1).

Charles III savait, du reste, qu'il ne suffisait pas de promulguer des ordonnances sévères pour arrêter les progrès des novateurs, et que, pour leur enlever un des principaux sujets de leurs déclamations, il fallait travailler à la réforme des mœurs du clergé. Il y avait beaucoup de relâchement dans la plupart des monastères au commencement du XVI[e] siècle, et l'imminence du danger n'avait pas suffi pour rétablir partout l'ordre et la discipline. La plupart des grandes abbayes ne renfermaient, comme dans le siècle précédent, qu'un petit nombre de moines, et ceux-ci ne faisaient pas, en général, un emploi convenable de leurs revenus. Ainsi, l'abbaye de Senones, qui ne comptait que six religieux en 1420, n'en avait que neuf en 1564, et comme la recette excédait la dépense, l'abbé, Jean Durand de Crévic, n'avait pas craint d'accorder une prébende à une de ses nièces (2). Le clergé séculier, quoique mieux réglé, ne l'était pas parfaitement; et on voyait à Nancy même, sous les yeux des ducs, les nouveaux chanoines de la collégiale Saint-Georges donner à leurs confrères des banquets « en tavernes et lieux pu- » blicques » (3).

Bien que ce qui regarde la réformation de la discipline et des mœurs soit exclusivement dans les attributions de l'Eglise, Charles III trouva le péril si pressant qu'il jugea indispensable de mettre lui-même la main à l'œuvre; nous avons analysé, plus haut, quelques-unes des ordonnances qu'il publia dans ce but, et nous en mentionnerons ici deux ou trois autres. Comme le moment approchait où une partie des biens ecclésiastiques devait recevoir une destination plus appropriée aux

(1) V. cet édit, dans Rogéville, ibid., t. I, p. 569 et 570.

(2) V. Calmet, Hist. de l'abbaye de Senones, ch. 37.

(3) V. la notice de M. H. Lepage sur la collégiale Saint-Georges, dans le Bulletin de la société d'archéologie lorraine, t. I, p. 179.

besoins de l'Eglise, le duc voulut connaître l'état des domaines qu'elle possédait en Lorraine, et, le 25 septembre 1573, il prescrivit « aux gens ecclésiastiques d'apporter à » MM. de la chambre des comptes déclaration, attestée de » chacun chapitre ou de personnes publicques, de toutes les » rentes et revenus à eux obvenus depuis trente ans, tant » d'acquest et aumosnes qu'autrement » (1). Le 12 janvier 1583, il promulgua une ordonnance très-sévère contre les « femmes et filles mal faméez d'incontinence », qui fréquentoient les maisons « d'aucunes personnes ecclésiastiques, » chose qui redondoit au scandale public, vitupère de la » qualité et condition desdits gens d'Eglise, et opprobre de » leur Ordre » (2). Cette ordonnance n'ayant pas immédiatement produit les fruits que l'on en espérait, le duc signa, le 14 février 1600, une seconde ordonnance plus rigoureuse que la première, et qui, pour « retrancher et extirper choses de » si mauvais exemple, comme aussi les grands abus et turpi» tudes et insupportables malversations en revenant », disposait que « toutes filles et femmes vagabondes et autres qui » s'abandonnoient et se prostituoient publiquement ou en » secret, après informations sommaires et conviction, seroient » battues de verges et fouettéez par les mains du bourreau, » et de suite bannies à perpétuité, et leurs biens acquis et » confisquez à qui il appartiendroit ». Les femmes et filles qui « auroient abusé de leur corps secrètement et en parti» culier » devaient être pour une première faute punies d'une amende de vingt-cinq francs barrois ; pour la seconde, d'une amende deux fois plus forte, et en cas d'insolvabilité d'un emprisonnement de quinze jours ; pour la troisième, du bannissement temporaire, et pour la quatrième, de la fustigation

(1) V. le texte de l'ordonnance, dans le recueil de Châteaufort, t. I, f° 83 r°.

(2) L'ordonnance est imprimée dans Rogéville, ibid., p. 506.

et du bannissement à perpétuité. Les personnes convaincues « de produire et prostituer filles et femmes » pouvaient être frappées de châtiments arbitraires, et l'ordonnance menaçait de la strangulation et de la confiscation de leurs biens les individus « qui débauchoient ou vendoient femmes » ou filles », et les pères et maris qui prostituaient leurs filles ou leurs épouses. Ces dispositions, dirigées moins contre les concubines de certains ecclésiastiques que contre la débauche en général, devaient être publiées de nouveau, chaque année, le jour du samedi-saint (1). Elles avaient été précédées d'un règlement relatif aux filles qui suivaient les troupes, et la lettre de ce règlement, destiné à établir un peu d'ordre au milieu du désordre, contraste singulièrement avec les ordonnances de 1583 et de 1600 ; le duc interdisait à tout soldat de mener une femme avec lui, à moins qu'elle ne fût son épouse légitime, et prescrivait qu'il y aurait huit femmes publiques et communes dans chaque compagnie ou cornette, équivalant à un faible bataillon.

Un édit contre les blasphémateurs, promulgué le 7 mai 1576 (2), se rattachait à l'ensemble des mesures prises par Charles III sinon pour améliorer les mœurs et l'esprit des Lorrains, au moins pour diminuer le scandale et faire disparaître les désordres les plus affligeants.

Il comprenait parfaitement que les décrets et les prohibitions de la puissance séculière n'ont que peu d'efficacité, parce qu'avec de l'habileté ou de l'argent on trouve souvent moyen de les éluder, et il eut soin de faire intervenir, autant que possible, l'autorité religieuse et de donner force de loi aux décisions du concile de Trente, dont les canons lui furent présentés par un des membres de cette assemblée illustre (3).

(1) Elle est imprimée ibid., p. 507.
(2) Il est imprimé ibid., p. 104-106.
(3) V. Abram, ibid.

Il fut secondé, dans son œuvre de réformation, par les évêques de Metz, de Toul, de Verdun, et par un grand nombre d'ecclésiastiques distingués, entr'autres par Jacques Tigeon, chanoine de Metz et célèbre prédicateur. Mais c'est principalement la compagnie de Jésus qui lui fournit des coopérateurs dévoués et infatigables. A peine installés en Lorraine, ils s'occupèrent, avec une ardeur que rien ne put refroidir, à défricher les parties incultes du champ confié à leurs soins. Quoique l'hérésie eût été proscrite à Pont-à-Mousson, comme nous l'avons dit, elle avait jeté de profondes racines dans plusieurs familles de la meilleure bourgeoisie ; les pratiques pieuses étaient complètement négligées ; on ne pouvait s'approcher de la sainte table plus d'une fois par an sans s'exposer à mille désagréments, et les ecclésiastiques, surtout les chanoines de la collégiale Sainte-Croix et les Antonistes, étaient traités avec le dernier mépris. Les choses changèrent de face quelques années après l'arrivée des Jésuites, et la bourgeoisie de Pont-à-Mousson devint, grâce à leurs efforts, aussi catholique qu'elle l'était peu précédemment. Leurs succès ne furent pas moins remarquables à Saint-Nicolas-de-Port ; trois pères qui s'y fixèrent pendant un certain temps ramenèrent au Catholicisme les bourgeois qui l'avaient abandonné ; d'autres jésuites convertirent les calvinistes de Gondrecourt ; enfin, deux pères se rendirent à Sainte-Marie-aux-Mines et persuadèrent aux habitants d'abjurer le luthéranisme. Cependant, quelques-uns de ces derniers s'y refusèrent avec opiniâtreté, et reçurent ordre de quitter la ville pour s'établir dans le faubourg, qui n'appartenait pas au duc de Lorraine (1).

Quels que fussent les succès des Jésuites auprès des lorrains séduits par les novateurs, Charles III n'était pas rassuré ; il devinait, en effet, que le péril, un moment

(1) V. idem, ibid.

conjuré, ne tarderait pas à renaître, si on laissait la jeunesse aller puiser au dehors, et à des sources empoisonnées pour la plupart, l'instruction qu'elle ne pouvait trouver dans sa patrie. La Lorraine et le Barrois étaient alors presque complètement privés d'établissements scientifiques, et pour remédier au danger d'un semblable état de choses, le duc entretint d'abord quelques étudiants dans des universités étrangères (1), tandis que Warry de Lucy, seigneur de Dombasle, fondait pour les jeunes gens de son pays deux nouvelles bourses dans le collége de la Marche (2). Mais ces bourses et les pensions payées par le prince n'étaient rien *pour tant de monde*, et il fallut recourir à un remède plus efficace. Pseaume, administrateur de l'évêché de Verdun, avait créé dans cette ville, dès l'année 1558, une espèce d'université où les Jésuites devaient professer ou faire professer les humanités, la philosophie, la théologie, le droit et la médecine. L'insuffisance des ressources ayant contraint l'évêque à restreindre son plan et à n'établir qu'un collége d'humanités (3), Charles III reprit, pour son propre compte, les projets de Nicolas Pseaume, et pendant que Gilles de Trèves, doyen de la collégiale Saint-Maxe, dotait à Bar-le-Duc un collége, où la jeunesse devait « estre » instruite et enseignée en toutes mœurs et littératures » (4), le prince se concertait avec le cardinal de Lorraine, administrateur-perpétuel de l'évêché de Metz et légat *à latere* du Saint-Siége dans les duchés de Lorraine et de Bar. Quand ils eurent réglé tout ce qui se rattachait à la fondation de

(1) V. Calmet, Bibl. lorr., col. 763.
(2) V. idem, Notice, t. I, col. 354.
(3) V. Roussel, Hist. de Verdun, p. xxxviij.
(4) Les lettres-patentes de Charles III qui autorisent l'établissement de ce collége sont datées du 12 janvier 1571 (2). On peut les voir dans Rogéville, ibid., p. 338-341; v. aussi au Trés. des ch., layette *Fondations*, n° 121, une pièce relative à la création du collége de Bar.

l'université nouvelle, ils s'adressèrent au pape Grégoire XIII et le prièrent de concourir à l'exécution d'une entreprise aussi utile. Le souverain-pontife encouragea dans leur dessein Charles et le cardinal et fit expédier, le 5 décembre 1572, une bulle qui donnait à l'université l'institution canonique (1).

Le duc choisit pour siége de cet établissement la ville de Pont-à-Mousson, située à proximité de Nancy, de Metz, de Toul et de Verdun, et dans laquelle on trouvait à bon marché toutes les choses nécessaires à la vie. Il décida que la faculté de théologie, la faculté de philosophie ou des arts et le collége des humanités seraient confiés à la compagnie de Jésus; mais les facultés de droit et de médecine, que l'on n'organisa pas immédiatement, furent réservées à des professeurs laïcs. Il fut stipulé que soixante-dix jésuites résideraient habituellement à Pont-à-Mousson; on leur assigna, tant pour leur logement que pour leurs cours, la commanderie de Saint-Antoine, et les religieux qui occupaient antérieurement cette magnifique maison furent placés dans l'hôpital Notre-Dame, sur la rive gauche de la Moselle, et reçurent une indemnité suffisante. Pour doter l'université, on préleva mille écus d'or sur les revenus de l'abbaye de Gorze, et on créa une rente de quinze cents écus d'or, à prendre pour un tiers sur la manse épiscopale de Metz, et pour les deux autres tiers sur les abbayes et prieurés des diocèses de Toul et de Verdun, charge dont les monastères eurent permission de s'exonérer en cédant des bénéfices simples d'un revenu équivalent. Charles III, de son côté, accorda des priviléges de toute nature aux maîtres et aux écoliers par lettres-patentes des 7 avril 1579, 20 juillet 1580, 26 juin 1588, 17 février et 15 septembre 1589, 15 mai 1590, etc. (2).

(1) La bulle est imprimée dans Calmet, Hist., t. III, preuv., col. dclxxxviij bis-dcxcv.

(2) Toutes ces lettres-patentes sont imprimées dans Rogéville, ibid., t. II, p. 499 et suiv.

D'après le plan primitif, l'université devait comprendre, outre les facultés de droit et de médecine, une faculté de théologie, dans laquelle deux professeurs enseigneraient la théologie dogmatique, un troisième la théologie morale, et un quatrième l'Ecriture Sainte; une faculté des arts comptant trois professeurs de philosophie, un de rhétorique et un de mathématiques; enfin, un collége destiné à l'enseignement de la grammaire latine, des humanités et des langues grecque et hébraïque (1). Les difficultés qui assiégent les établissements récents ne permirent pas de réaliser d'abord ce programme dans son entier. On ne possédait pas les fonds nécessaires, et il fallait mettre la commanderie de Saint-Antoine en état de recevoir l'université; toutefois, vingt jésuites se rendirent à Pont-à-Mousson dès le mois d'octobre 1574, et ouvrirent provisoirement des classes de grammaire dans une maison située sur la place de la ville neuve, et que l'on nommait le Château-d'amour. Le 3 mars 1575, Nicolas Pseaume publia la bulle de Grégoire XIII, et le P. Edmond Hay fut choisi pour recteur. Le célèbre P. Maldonat séjourna à Pont-à-Mousson pendant quelque temps pour surveiller les détails de l'organisation, et peu à peu on inaugura les différents cours mentionnés plus haut. Un règlement rédigé en 1604, et indiquant le rang que les maîtres et les écoliers devaient tenir dans les processions, nous fait connaître, d'une manière précise, la composition de l'université. Les corps et personnes dont elle était formée marchaient dans l'ordre suivant : les élèves de sixième, de cinquième, de quatrième, de troisième, de seconde, de première, accompagnés de leurs maîtres, les élèves de la faculté des arts ou de philosophie, les bacheliers et les maîtres-ès-arts, les étudiants en médecine, les étudiants en droit, les étudiants en théologie, les bacheliers en médecine, les bacheliers en droit, les bacheliers en

(1) V. la bulle de Grégoire XIII.

théologie, les professeurs de la faculté des arts, les bedeaux de la faculté de médecine, les licenciés en médecine, les docteurs non-professeurs, les docteurs professeurs, le doyen, les bedeaux de la faculté de droit, les licenciés en droit, les docteurs non-professeurs, les docteurs professeurs, le doyen, les bedeaux de la faculté de théologie, les licenciés en théologie, les professeurs non-docteurs (1), les docteurs professeurs et non-professeurs, le doyen, le chancelier de l'université, le recteur, le vice-conservateur, le promoteur, les notaires, les questeurs, l'imprimeur, les libraires-jurés, le peintre, le graveur et les appariteurs (2).

L'université de Pont-à-Mousson jeta, presqu'aussitôt après sa création, un éclat extraordinaire. « Les Jésuites, dont » l'ordre commençait, dit Chevrier, à devenir le berceau des » grands hommes, envoyèrent en Lorraine l'élite de leur » compagnie, et Charles fit venir des universités étrangères » tous les savants que sa réputation et son or avaient pu dé- » tacher (3). » Le P. Guignard, qui devait être, en 1595, la victime d'une condamnation aussi injuste que barbare, fut un des premiers professeurs de philosophie de l'université lorraine, et ses savantes leçons contribuèrent à y attirer des élèves (4).

La faculté de droit n'eut d'abord qu'un seul professeur, l'écossais William Barclay, maître des requêtes de l'hôtel, qui ouvrit son cours en 1578 ; mais le nombre des chaires fut

(1) Il suffisait d'être licencié pour pouvoir enseigner dans la faculté de théologie.

(2) V. ce règlement, dans Rogéville, ibid., p. 562 et 563.

(3) Ibid., p. 211.

(4) On lisait sur un des registres de l'université la mention suivante : « Anno Domini 1584, nonum philosophiæ cursum iniit divæ memoriæ » Pater Joannes Guignardus, qui deinde Parisiis, anno Domini 1595, die » septima Januarii, in crucem actus, tum excussus hæreticorum more, » glorioso dedecore, ut speramus, in cœlum abiit ».

bientôt porté à quatre, et Charles III confia les fonctions de doyen à Grégoire de Toulouse, un des meilleurs élèves de Cujas. Les professeurs de Toulouse étaient fort mal payés, et le duc profita de cette circonstance pour engager Grégoire à s'établir en Lorraine par l'offre d'un traitement de mille écus (1). Malgré le mérite de ce jurisconsulte, sa nomination causa, d'après Chevrier (2), de violents murmures parmi les Lorrains, qui pensaient probablement que l'on aurait pu trouver sans sortir de notre pays un homme capable d'occuper le poste de doyen. Chevrier ajoute que Bardin, maître des requêtes de l'hôtel, se donna beaucoup de mouvement pour écarter les obstacles qui s'opposaient à l'installation de Grégoire, et que la Lorraine doit à ce magistrat d'avoir possédé un savant aussi illustre.

Malheureusement, Grégoire avait un esprit inquiet et remuant ; à peine fixé à Pont-à-Mousson, il s'engagea contre les Jésuites dans une interminable querelle, dont l'exposé ne peut trouver place dans cet ouvrage, et qui faillit amener la dislocation de l'université lorraine, peu d'années après sa fondation.

Les cours de médecine commencèrent en 1592, et la faculté ne fut complètement organisée qu'en 1598 ; elle eut pour premier doyen Charles le Pois, un des meilleurs médecins de la fin du XVIe siècle.

La réunion de ces hommes distingués, la sagesse des principes qui servaient de base à leur enseignement, et la paix dont jouissait la Lorraine firent affluer à Pont-à-Mousson les étudiants étrangers ; on y venait de France, d'Allemagne, des Pays-Bas et même de contrées plus éloignées. La présence

(1) V. le discours prononcé par Cabot, recteur et docteur-régent en la faculté de droit (de Toulouse), dans la séance du conseil général de l'hôtel de ville, le 4 juillet 1598 ; Bulletin des comités historiques, Histoire, sciences, lettres, t. Ier, p. 75.

(2) V. ibid., p. 212.

de tant d'écoliers, dont plusieurs appartenaient à des familles opulentes, répandit l'aisance dans la ville de Pont-à-Mousson, qui vit sa population augmenter considérablement pendant les vingt dernières années du XVI[e] siècle. Cependant, ce concours de gens d'origine et de mœurs si différentes ne laissa pas de donner lieu à quelques désordres, et Charles III fut obligé de promulguer des règlements destinés à y mettre un terme. Le 23 mars 1584, il défendit « à tous » manans et habitans la ville du Pont n'estans de profession » de porter les armes, comme semblablement à tous escho- » liers et estudians en l'université, de quel estat et condition » ils fussent, soit qu'ils fissent profession des facultez des » arts, de philosophie ou théologie, ou de la jurisprudence, » ou aultres facultez, de porter à l'advenir aucunes armes » défensives ou offensives, après que la cloche qui sonnoit » ordinairement pour la retraite auroit sonné, à peine contre » les contrevenans, sçavoir : contre les bourgeois...... de » vingt francs d'amende et confiscation de leurs armes, et » pour lesdicts escholiers d'emprisonnement de leurs per- » sonnes et confiscation desdictes armes ». « Les voyes de » faict et desbauches d'aucuns escholiers, mal affectez au bien » de leur estude et repos du publicque », n'ayant pu être complétement réprimées, Charles III ordonna, le 15 février 1587, qu'ils seraient tenus, aussitôt après avoir « prins » logis ez maisons bourgeoises ou au collége des Jésuites,.... » de mettre et de poser les bastons à feu qu'ils auroient ap- » portez ez mains de leurs hostes ou principal dudict collége, » pour estre portez par eux au conservateur des priviléges » de ladicte université ou son lieutenant », lequel devait les garder soigneusement et les rendre aux étudiants, quand ils se disposaient à partir. Le duc interdit aussi aux bourgeois et à toutes personnes « d'admettre ni recevoir les escholiers » aux.... jeux publicques, d'escrimes, jeux de paulmes, » danses et aultres telz exercices pendant le sainct service

» divin du sainct jour de dimanche, et aultres festes solen-
» nelles gardéez et commandéez par l'Eglise, à peine d'a-
» mende arbitraire et de prison, ou aultres plus grands
» chastois, selon que le cas le requerroit, tant contre ceulx
» qui les auroient receus, qu'escholiers et aultres contreve-
» nans de ceste.... ordonnance » (1).

Le 10 janvier de la même année, le duc de Lorraine, voulant porter son ouvrage au point de perfection nécessaire, avait confié la rédaction des statuts de l'université à François de Rosières, grand-archidiacre en l'église cathédrale de Toul et grand-vicaire du cardinal de Vaudémont, évêque de cette ville ; à Nicolas Marius, doyen de la cathédrale de Verdun et grand-vicaire de l'évêque, et à maître Jean Annet, docteur en théologie et chantre de l'église cathédrale de Metz. En suite de cette désignation et en vertu d'une bulle de Sixte V, qui avait autorisé les évêques de Metz, Toul et Verdun à composer les statuts de la nouvelle université, les trois commissaires se réunirent à Nancy, et, dès le 24 janvier, publièrent leur travail (2), qui est beaucoup trop étendu pour être inséré dans une histoire générale de Lorraine, et trop semblable aux règlements des universités déjà existantes pour que son analyse offre un véritable intérêt.

La grande majorité du peuple lorrain applaudit aux efforts de Charles III pour maintenir la religion catholique, et témoigna sa reconnaissance autrement que par une approbation stérile. Le 6 août 1569, le clergé des duchés de Lorraine et de Bar accorda au prince un don gratuit (3), et le 17 août 1572, il fit un nouveau don s'élevant à cinq cent mille francs barrois et payable en six années, « à cause des frais supportez

(1) V. ces deux règlements, dans Rogéville, ibid., p. 513-515 et 543-545.

(2) V. l'ordonnance de Charles III et les statuts, dans Rogéville, ibid., p. 528-539.

(3) V. Layette *Etats-Généraux, Fiefs et Dénombrements*, n° 27.

» par ledict duc Charles contre les héréticques » (1). Les Etats-Généraux, de leur côté, votérent libéralement des aides extraordinaires chaque fois que les besoins de l'Etat l'exigèrent ; en 1569, ils consentirent à la levée d'un aide de trois francs sur chaque conduit pendant six ans (2), et en 1572 ils accordèrent un aide général pour fournir au duc les moyens de mettre ses frontières à l'abri d'une invasion (3).

La conduite de Charles III ne lui procura pas moins d'applaudissements au dehors. On commença à le regarder comme un des plus fermes soutiens de la foi ; la plupart des souverains catholiques s'empressèrent de resserrer leur alliance avec lui, et le duc cultiva soigneusement leur amitié, qui pouvait lui être bien précieuse. Il se lia notamment avec ceux des cantons suisses qui n'avaient pas embrassé le calvinisme; en 1579, il chargea Paul frère du comte de Salm d'une mission prés d'eux ; en 1581, il leur envoya Claude de Reinach, seigneur de Saint-Baslemont, un de ses conseillers, et, pour témoigner aux Suisses combien il estimait leur fidélité, il fit lever chez eux une compagnie d'infanterie à laquelle il confia, concurremment avec les arquebusiers à cheval, la garde de sa personne (4).

Le pape Grégoire XIII, qui appréciait, comme tous ses contemporains, le caractère et les talents du duc de Lorraine, le pria de prendre part à un dessein qui devait avoir pour résultat la restauration du catholicisme en Suède. Le roi Jean III travaillait depuis longtemps dans ce but, mais Frédéric II, roi de Danemark, menaçait de profiter du mécontentement qu'éprouvait une partie de la nation suédoise pour rétablir, sous son sceptre, l'union des trois royaumes du nord.

(1) V. ibid., n° 53.
(2) V. Layette *Etats-Généraux, II*, n° 14.
(3) V. Layette *Etats-Généraux, Additions*, n° 11.
(4) V. Hugo, Traité hist. et crit. sur l'origine et la généalogie de la maison de Lorr., p. 227.

Jean III, que les projets de son ambitieux voisin inquiétaient beaucoup, supplia le pape d'engager Charles III, qui avait, du chef de sa mère, des prétentions sur le Danemark, et le duc de Brunswick Othon-Henri, lequel venait de rentrer dans l'église catholique, et dont la famille était alliée à la maison de Lorraine, à susciter des embarras à Frédéric, afin de le mettre dans l'impossibilité de tenter une descente en Suède. Le souverain-pontife s'empressa de faire ce que Jean III demandait, et, le 28 avril 1581, il écrivit au duc de Brunswick, à Christine de Danemark, duchesse douairière de Lorraine, et à Charles III, près duquel devait se rendre Pontus de la Gardie, confident et plénipotentiaire du roi de Suède; mais ce pays est tellement éloigné du nôtre, et Charles avait alors tant de fâcheuses affaires, qu'il ne put rendre à Jean III le service que celui-ci requérait, et on ne voit pas que les lettres de Grégoire XIII aient produit aucun effet (1).

Malheureusement pour la tranquillité de Charles, les rois de France Charles IX et Henri III, qui étaient alliés de fort près au duc, puisqu'il avait épousé leur sœur, ne lui témoignèrent ni la même amitié, ni la même confiance que les souverains étrangers. En 1565, Charles IX, qui prenait, comme protecteur des Trois-Evêchés, le titre de vicaire du saint-empire, cassa une transaction que le duc avait conclue avec l'évêque de Verdun, parcequ'elle était favorable au premier (2). L'année précédente, au mois d'avril, le roi s'était rendu dans la ville de Bar pour être parrain du fils aîné de sa sœur, et le grand-aumônier, Jacques Amyot, ne craignit pas de faire ouvrir les prisons de la ville. Cet acte de souveraineté offensa

(1) V. la Suède et le Saint-Siége sous les rois Jean III, Sigismond III et Charles IX, d'après des documents trouvés dans les archives du Vatican, par Augustin Theiner, trad. franç., t. II, p. 138-141. L'appendice contient, sous les numéros 22 à 25, les quatre lettres de Grégoire XIII.

(2) V. Calmet, Notice, t. II, col. 514.

le duc, qui se plaignit vivement à Charles IX, et le roi signa, le 9 mai, un acte dans lequel il déclarait que l'ouverture des prisons ne pourrait être regardée comme préjudiciable à la régale prétendue par son beau-frère, et que l'acte lui-même ne devait porter aucune atteinte aux droits de la couronne de France (1). Cette réserve captieuse indiquait assez que l'on se proposait de susciter à Charles III des difficultés semblables à celles qui avaient troublé les dernières années du règne de son grand-père, et que l'on avait même renouvelées depuis la mort du duc François I[er]. Le 22 juillet 1548, Henri II avait autorisé les régents de Lorraine à jouir des droits régaliens dans le Barrois-mouvant, tant que durerait la minorité de Charles III; mais, le 30 janvier suivant, le parlement de Paris avait ordonné que les régents produiraient les titres sur lesquels Antoine et son fils s'étaient appuyés pour user de ces droits. Christine et le prince Nicolas, comprenant qu'on voulait les amener à procéder devant le parlement pour tirer ensuite contr'eux avantage de cette démarche, avaient refusé de déposer les titres, et obtenu que les prétentions respectives seraient examinées par des commissaires. Ces derniers s'étaient assemblés, aux mois de juin et de juillet 1551, dans la petite ville de Sainte-Menehould. Les commissaires français soutenaient que la souveraineté du Barrois-mouvant appartenait au roi, et que par conséquent les appels des jugements rendus par les juridictions ducales devaient être portés au parlement de Paris. Les commissaires lorrains disaient, au contraire, que la souveraineté n'avait pas cessé de résider dans la personne des comtes et ducs de Bar, et des ducs de Lorraine leurs successeurs; que, à la vérité, certains habitants du Barrois-mouvant avaient parfois interjeté appel devant le parlement de jugements prononcés par les tribunaux de leur pays, mais que l'on pouvait établir par une multitude de

(1) Mémoires de Thierriat cités par Chevrier, ibid., p. 181 et 182.

pièces conservées aux archives de Bar, et remontant à la période comprise entre les années 1402 et 1535, que les ducs avaient souvent jugé en dernier ressort les procès de la Mouvance; que beaucoup d'autres affaires avaient été terminées de la même manière par la cour des Grands-Jours de Saint-Mihiel, pendant les XIVe et XVe siècles, et particulièrement en 1383, 1384, 1391, 1396 et 1418; que les baillis de Bar et du Bassigny avaient toujours été appelés, comme les autres, aux sessions de la cour; que le règlement adopté par elle, le 2 mars 1450, pour la forme d'y procéder en cause d'appel, avait été adressé au bailli de Bar comme à celui de Saint-Mihiel, et qu'enfin divers actes, des années 1485, 1498 et 1532, prouvaient que les ducs René II et Antoine avaient continuellement dénié aux habitants du Barrois-mouvant la faculté de porter les appels devant le parlement de Paris (1).

Les prétentions des deux parties étaient trop absolues pour que les conférences eussent un résultat satisfaisant. On laissa les choses dans l'état où elles se trouvaient, et, modérant le zèle des baillis de Sens et de Chaumont, qui voulaient lever des contributions sur le Barrois-mouvant, Henri II consentit à ce que la décision du litige fût ajournée. François II, qui désirait mettre fin à ces contestations, proposa à Charles III d'ouvrir de nouvelles conférences ; le duc y donna son assentiment; mais on ne commença à traiter l'affaire qu'en 1563, sous le règne de Charles IX. Les délégués de ce prince reproduisirent les demandes faites autrefois par Henri II, et les commissaires lorrains y opposèrent les mêmes réponses ; ils déclarèrent cependant que, si le roi promettait de laisser porter directement les appels devant le parlement, sans obliger de plaider d'abord devant le bailliage de Sens, comme l'entendaient quelques-uns de ses officiers, Charles III ne ferait plus aucune difficulté au sujet des juridictions. Les

(1) V. Rogéville, ibid., t. I, p. 376 et 377.

commissaires français prirent acte de la concession, et l'affaire traîna encore durant plusieurs années (1).

En 1569, le roi, qui, selon Chevrier, ne pouvait pardonner au duc de Lorraine d'avoir voulu rester neutre pendant les premières guerres de religion (2), souleva de nouveau la question des régales du Barrois, et le duc de Lorraine chargea le chef de son conseil, Pierre du Châtelet, évêque de Toul; Jean d'Anglure, grand-maître de l'hôtel; Thierry Alix, président de la chambre des comptes; Blaise l'Escuyer, lieutenant au bailliage de Saint-Mihiel, et Jacques Bournon, procureur-général au bailliage de Clermont, de se rendre à Paris pour y défendre ses intérêts. Les conférences eurent lieu, en 1570, devant le roi, la reine-mère, les princes et quantité de seigneurs, de conseillers d'état et de membres du parlement. Les détails de ces pourparlers sont tellement fastidieux que l'on nous approuvera, sans doute, de les omettre (3), et de nous borner à transcrire quelques passages du concordat qu'enfantèrent d'aussi longues négociations. Le 25 janvier 1571, Charles IX, assisté de sa mère, des princes et de plusieurs gentilshommes, et le duc de Lorraine comparurent devant Martin Roussel et Claude Barreau, notaires au Châtelet, et firent la déclaration suivante : « C'est » à sçavoir que, pour pacifier et mettre fin à tous procès et » différends, tant meus qu'à mouvoir, à raison des... droits » de régale et souveraineté, ledict Seigneur Roy a accordé et » octroyé, accorde et octroye, pour luy et ses successeurs » Roys de France, audict Sieur Duc de Lorraine et de Bar, » son beau-frère, que tant luy que tous ses descendans qui » tiendront les pièces cy-après déclarées, soit masles ou

(1) V. Calmet, Hist., t. II, col. 1336-1338.

(2) V. ibid., p. 192 et 193.

(3) Le procès-verbal des conférences, dressé par Jacques Bournon, a d'ailleurs été publié par M. H. Lepage dans le Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine, t. I, p. 49-83.

» femelles, puissent jouir et user librement et paisiblement
» de tous droits de régale et souveraineté ez terres du
» Bailliage de Bar, Prévostez de la Marche, Chastillon,
» Conflans et Gondrecourt, tenuz et mouvans dudict Seigneur
» Roy, et dont ledict Sieur Duc luy en a fait la foy et
» hommage-lige, fors toutesfois et excepté que, pour le regard
» des sentences et jugemens donnez par le Bailly de Bar ou
» par le Bailly du Bassigny ez dictes terres mouvantes dudict
» Seigneur Roy, les appellations ressortiront immédiatement
» en la Cour de Parlement de Paris, sinon que pour les
» petites causes n'excédantes la somme dont les Juges
» Présidiaux ont accoustumé de connoistre, lesquelles appel-
» lations, soit dudict Bailly de Bar, ou dudict Bailly du
» Bassigny, en ce qui est mouvant dudict Seigneur Roy,
» ressortiront au Bailliage et Siége Présidial de Sens,
» nonobstant que celles qui provenoient cy-devant de la
» Prévosté de Gondrecourt ressortissaient auparavant au....
» Bailliage de Chaumont, dont la connoissance et ressort luy
» est ostée et attribuée auxdicts Juges de Sens ;...... Et
» moyennant les choses dessusdictes, sont tous lesdicts
» procès et différends, meus et à mouvoir, demeurez et
» demeureront terminez et assoupis ; et à l'entretenement de
» ce présent contract se sont lesdicts Seigneurs Roy et Duc
» volontairement condescenduz, et prômis iceluy exécuter
» selon sa forme et teneur.... (1) »

Charles III s'imaginait qu'il allait enfin goûter quelque repos de ce côté, mais il avait compté sans l'esprit tracassier des officiers français. Les termes généraux du concordat de 1571 furent soumis à mille interprétations, lesquelles ôtaient toute sa valeur à l'espèce de concession faite par le roi, et le duc

(1) Le concordat de 1571 est imprimé intégralement dans Calmet, Hist., t. III, preuv., col. ccccxxxvj-ccccxxxviij, et dans Rogéville, ibid., t. I, p. 72-74.

fut contraint de recourir, à diverses reprises, à Charles IX et à son successeur Henri III, qui, les 13 février 1573, 8 août 1575 et 3 mai 1578, signèrent des lettres-patentes destinées à préciser les expressions du concordat (1).

Cette occasion ne fut pas la seule où la cour de France montra qu'elle conservait du ressentiment contre le duc de Lorraine. En 1580, François de Rosières, grand-archidiacre de Toul, publia un volume in folio intitulé : *Stemmatum Lotharingiæ et Barri Ducum tomi septem, ab Antenore, Trojanarum reliquiarum ad paludes Maeotidas rege, ad hæc usque Illustrissimi, Potentissimi et Serenissimi Caroli III, Ducis Lotharingiæ, tempora*, et dans lequel on trouve la reproduction des fables qui couraient alors relativement à la généalogie de la maison de Lorraine, que l'on faisait descendre de Charlemagne. En 1582, Henri III ordonna d'arrêter cet ecclésiastique et le fit interroger par deux commissaires : Jacques Viart, président à Metz, et Nicolas Brulart, conseiller au parlement de Paris. François de Rosières soutint inutilement qu'il s'était borné à copier des auteurs qui étaient entre les mains de tout le monde ; on l'enferma à la Bastille, et il n'obtint sa liberté qu'après une détention assez longue, et qu'après avoir, à genoux, demandé pardon au roi « d'avoir » mal et calomnieusement escrit plusieurs choses...... » contre.... la vérité de l'histoire,.... prenant Dieu à tesmoin » qu'il avoit en cela failli plus par imprudence que par » malice » (2).

Le duc de Lorraine ne manifesta aucune colère au sujet des mauvais procédés des rois Charles IX et Henri III, et il vint

(1) V. ces lettres, dans Rogéville, ibid., p. 76-83. On peut consulter aussi, relativement à toutes ces affaires, le volume du cartulaire des archives qui porte le titre suivant : *France pour les régales du Barrois.*

(2) L'interrogatoire de François de Rosières est imprimé dans Calmet. Hist., 2de édition, t. VII, col. lxxvij-xcvj. V. aussi col. xcvj-c. On osa dire à l'archidiacre qu'il avait mérité le dernier supplice.

même plus d'une fois à leur aide. En 1568, Charles IX avait prié les bourgeois de Toul de se rendre cautions, à la foire de Francfort, pour dix mille écus qu'il devait aux reîtres et aux lansquenets licenciés; les bourgeois y consentirent, mais comme leur caution ne fut pas admise, ou que l'on exigea de l'argent comptant, Charles III avança la somme promise par le roi (1). En 1573, il reçut avec magnificence le duc d'Anjou, depuis Henri III, qui allait prendre possession du trône de Pologne, ainsi que Catherine de Médicis et les seigneurs dont ce prince était accompagné (2). Enfin, dans le courant de l'année 1576, il engagea les pierreries et les plus riches joyaux de sa couronne pour le service de Henri III, qui voulait payer les troupes étrangères sans lever de nouvelles impositions. African d'Haussonville, maréchal de Barrois, porta à Paris ces objets précieux, qui furent estimés cent douze mille écus; on obtint la somme, et le duc la laissa au roi pour deux années, sans demander aucun intérêt (3).

(1) V. Benoît, Hist. de Toul, p. 653.

(2) V., dans le recueil de Châteaufort, t. Ier, f° 86 r°, un arrêté du 6 octobre 1573 qui défend « à tous les sujets des prévôtés de vendre aucun » gibier, ni poulailles, que le marchand boucher n'ait pris ce qui seroit » nécessaire pour la venue et réception du roi de Pologne ».

(3) V., au Trésor des chartes, le Compte sixième rendu à la chambre des comptes de Lorraine, à Nancy, par le sieur Estienne de Poggio,.... trésorier et receveur-général des domaines de Son Altesse en France, pour les années 1599 et 1600; v. aussi Calmet, ibid., 1re édit., t. II, col. 1378.



CHAPITRE III.

SUITE DU RÈGNE DE CHARLES III (1584–1596).

La neutralité que le duc de Lorraine observa, comme nous venons de le voir, pendant les premières guerres de religion, ne doit pas faire supposer qu'il regardait avec indifférence la lutte qui ensanglantait l'Europe. Il applaudissait aux efforts tentés pour rétablir la religion catholique dans les pays où l'hérésie avait triomphé, et s'il ne réclama pas dans ces entreprises une part plus considérable, c'est qu'il en fut empêché par le peu d'étendue de la Lorraine, par le manque d'argent et par les dangers que notre patrie courait elle-même. On répandit toutefois, vers l'année 1578, le bruit que Charles III avait, de concert avec le duc de Guise et Don Juan d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas, résolu de faire une descente en Ecosse, pour envahir ensuite l'Angleterre, délivrer Marie Stuart et détrôner Elisabeth. On ajoutait que Don Juan épouserait Marie, et que l'on marierait Jacques fils de cette princesse à une des filles de Charles III; on disait encore que, pour former le noyau de l'armée destinée à cette entreprise, on devait lever en Allemagne huit ou dix mille hommes, sous prétexte de renforcer les garnisons espagnoles qui occupaient plusieurs villes d'Afrique, et que le roi Phi-

lippe II prêterait une flotte pour transporter l'armée sur les côtes de la Grande-Bretagne (1).

Ces projets étaient probablement supposés, mais le moment approchait où Charles III allait se trouver contraint de se mêler des affaires de la France. On avait espéré pendant longtemps que l'on parviendrait à arrêter les progrès du calvinisme ; néanmoins, la politique incertaine de Catherine et de ses fils avait tellement augmenté le mal, que l'on ne savait plus quel remède employer. Les princes de la maison de Guise considéraient avec douleur ce déplorable état de choses, et ils décidèrent de ne rien négliger pour conserver la suprématie au catholicisme dans le royaume de saint Louis. Ce n'est pas ici le lieu de rechercher si des motifs moins louables animèrent les princes lorrains, et si l'ambition de monter sur un trône qui devait bientôt devenir vacant eut de l'influence sur leur conduite ; mais, quelque soit le jugement que l'on porte sur des hommes aussi recommandables par leurs talents que par leurs vertus, on est forcé d'admettre que le désintéressement inspira d'abord le duc de Lorraine lorsqu'il donna son adhésion aux projets de ses parents ; et l'aide qu'il leur prêta fut d'autant plus généreux qu'en fournissant au duc de Guise les moyens de se faire reconnaître comme successeur de Henri III, Charles contrariait les vues de Catherine de Médicis, qui avait, dit-on, formé le dessein de ménager la couronne de France aux enfants de sa fille Claude, épouse du duc de Lorraine.

On prétend que la première idée de la Ligue fut conçue, pendant la tenue du concile de Trente, par le cardinal de Lorraine, qui communiqua ses plans au pape Pie IV et au roi

(1) Papiers de Simancas, série B, liasse 44, n° 114, liasse 45, n° 46, et liasse 47, n° 47, cités par M. Mignet dans le Journal des savants, année 1844, p. 463-465.

d'Espagne. Le cardinal regardait son frère, François duc de Guise, comme naturellement appelé à diriger l'entreprise, et la mort de ce prince, assassiné par Poltrot, obligea de tout ajourner; ce fut seulement vers l'année 1577 que l'on s'occupa sérieusement d'organiser entre les catholiques français une fédération, qui devait avoir pour résultat de préserver leur patrie d'une subversion complète. Henri duc de Guise fut l'âme de l'association qui s'étendit, avec une prodigieuse rapidité, dans la plupart des provinces du royaume. Les historiens ont signalé comme un des agents les plus actifs de ce prince l'avocat David, dont l'éloquence entraîna bien des personnes et des corporations sur lesquelles on n'avait pas cru pouvoir compter; mais ils auraient bien fait d'ajouter qu'il fut secondé fortement par un jésuite lorrain, le P. Claude-Gérard Mathieu, natif de Gugney. Cet homme infatigable se chargea de faire tous les voyages que demandait la réussite de l'affaire; il se rendit même à Rome dans ce but et parvint à obtenir pour la Ligue l'approbation du pape Grégoire XIII (1).

Le roi avait d'abord, et pour détourner l'orage, consenti à signer lui-même l'engagement pris par les catholiques, mais au bout de quelque temps sa politique changea; il favorisa de nouveau les Calvinistes, et les princes lorrains résolurent de prendre des mesures plus efficaces pour obliger Henri III à gouverner d'après leurs principes. En 1584, ils se réunirent à Nancy, sous prétexte de visiter Charles III leur parent, et, pour ne donner d'ombrage à personne, ils tinrent secrètement une conférence dans la maison de campagne du sieur de Bassompierre, laquelle était située dans un endroit assez désert, au milieu du vallon de Boudonville. On y compta, outre le duc de Lorraine et les agents du roi d'Espagne, les ducs de Guise, de Mayenne et de Nevers, le cardinal de Guise, le

(1) V. Calmet, Bibl. lorr., supplém., col. 50 et 51.

baron de Senecey, Rosne, qui fut plus tard maréchal de France, Menneville, Mandreville et quelques autres gentilshommes. Le duc de Guise prit la parole, peignit sous les plus sombres couleurs la situation du royaume et déclara que, à son avis, il fallait se hâter d'employer les forces de l'association catholique pour remédier au mal. Tous les assistants applaudirent à ce discours, et on convint de se réunir une seconde fois, le 31 décembre, dans le château de Joinville. La plupart des personnes qui s'étaient trouvées à l'assemblée de Nancy vinrent à Joinville, et on y vit de plus les ducs d'Aumale et d'Elbeuf, Jean-Baptiste Taxis, envoyé de Philippe II, et François de Ronserolles, représentant du cardinal de Bourbon. Après une mûre délibération, et considérant que le roi n'avait et n'aurait pas d'enfants, et que le roi de Navarre, premier prince du sang, faisait profession publique de l'hérésie, on se décida à signer un traité (1) composé de vingt-deux articles, et dans lequel il était dit qu'après la mort de Henri III on reconnaîtrait comme roi le cardinal de Bourbon ; que ce prince renouvellerait l'alliance avec l'Espagne, renoncerait à tout rapport avec les Turcs, interdirait en France l'exercice du calvinisme et ferait recevoir les canons et décrets du concile de Trente. Philippe II s'engageait personnellement à payer aux confédérés un subside de cinquante mille écus par mois, tant qu'ils seraient obligés de rester en armes pour obtenir ce qu'ils demandaient, et il promit, nous ne savons trop pourquoi, que le duc de Lorraine garantirait le versement d'une partie de la somme.

Les princes attendaient avant de dévoiler leurs projets qu'ils eussent touché le premier subside du roi d'Espagne ; mais, au mois de mars 1585, il se forma dans plusieurs lieux des rassemblements armés, et le cardinal de Bourbon publia

(1) Ce traité fut également signé, mais plus tard, par les ducs de Mercœur et de Nevers, qui ne se trouvèrent pas à l'assemblée de Joinville.

un manifeste dans lequel il prenait la qualité de premier prince du sang, donnait le titre de lieutenants-généraux de la Ligue aux ducs de Guise et de Lorraine, et faisait connaître les noms des souverains qui devaient prêter aide et secours aux catholiques français. Le duc de Guise s'était rendu à Châlons, dans son gouvernement de Champagne, dès le 20 mars, et il y réunit une armée de six mille hommes, français, allemands et lorrains. Charles III se déclara alors ouvertement pour les confédérés, leur fournit deux cent mille écus, leur envoya un régiment d'infanterie, commandé par le sieur de Lénoncourt, bailli de Saint-Mihiel, et les encouragea fortement à exécuter le dessein qu'ils avaient conçu de se rendre maîtres des villes de Metz, Toul et Verdun (1). On ne perdit pas de temps en pourparlers, et le capitaine Saint-Paul enleva aussitôt le château de Wimbey, qui faisait partie du temporel de Verdun, et qui était occupé par une garnison française. Le sieur de Lieudieu, commandant à Verdun pour le roi, chargea le capitaine Gargas de reprendre Wimbey. Gargas y réussit, mais Guitaud, un des lieutenants du duc de Guise, et le sieur de Saintignon, bailli de Verdun, s'abouchèrent avec ce capitaine, qui consentit à se joindre aux Ligueurs, à la condition qu'on le maintiendrait dans le commandement. Lieudieu, effrayé de cette défection, tâcha de mettre Verdun à l'abri d'une surprise ; ce fut sans aucun succès ; le 17 avril, les Ligueurs se montrèrent à peu de distance des murs ; le lendemain, ils tirèrent « quelques canonades », et le jour suivant, Guitaud pénétra dans la ville à l'improviste, avec un petit nombre d'hommes déterminés, soit qu'il en eût trouvé les portes ouvertes, soit que les amis qu'il avait parmi les habitants lui en eussent livré une. Lieudieu, prévenu de l'événement, rassemble la garnison, convoque la milice bourgeoise et se dispose à repousser Guitaud, qui, trop faible

(1) V. Calmet, Hist., t. II, col. 1384-1388.

pour engager un combat dans les rues, s'est retranché dans une vaste maison. On allait en venir aux mains, lorsque Saintignon, que ses infirmités empêchaient de marcher, se fait porter sur une chaise au milieu de la place, et harangue les bourgeois avec tant d'à-propos qu'ils abandonnent le commandant ; les soldats les imitent pour la plupart, et Lieudieu est contraint de se réfugier dans son hôtel, où on l'assiège jusqu'à l'arrivée du duc de Guise, qui ordonne de le laisser partir librement. Cette conquête ne coûta que trois hommes aux Ligueurs : le capitaine Fléville et deux soldats ; un chanoine périt aussi au milieu du tumulte (1).

Le duc, après avoir confié à Guitaud le gouvernement de Verdun, quitta cette ville et s'avança vers Toul, pendant que ses lieutenants entraient à Mézières. Les chanoines lui remirent leurs forteresses de Void et de Vicherey, et, peu de jours après, Toul fit sa soumission. Les Ligueurs se trouvèrent ainsi maîtres de tous les pays arrosés par le cours supérieur de la Meuse et d'une partie du bassin de la Moselle, et ils interceptèrent complètement les communications entre l'Allemagne et les provinces qui reconnaissaient encore l'autorité du roi. Celui-ci venait de charger Gaspard de Schomberg, comte de Nanteuil, de se rendre auprès de plusieurs princes allemands et de négocier l'envoi d'un secours considérable. Schomberg parvint à gagner Jametz, et le baron de Schélandre, qui commandait dans cette place, lui fournit une escorte fort inutile ; car tous les passages étaient si bien gardés, que l'envoyé français fut obligé de rétrograder et de s'arrêter à Briey. Le sieur de Lénoncourt, averti de cette circonstance, accourut à Briey, arrêta Schomberg, le conduisit à Verdun,

(1) V. Brief et véritable discours de la Guerre et Siége de la Ville et Chasteau de Jametz, le Sieur de Schélandre y commandant ; 1590, in 8°. Ce livret est l'ouvrage d'un protestant nommé Jean de Scoffier.

l'y retint pendant trois semaines et lui enjoignit ensuite de retourner vers le roi (1).

Le duc de Guise désirait ardemment réduire la cité de Metz, « et les Lorrains, dit Jean de Scoffier, avoient cette » affaire en grande recommandation, estimans bien qu'une si » puissante ville, et si avant dans leurs Païs, viendroit bien » à propos pour establir leur Roïaume d'Austrasie, qu'ils » avoient imaginé en leurs entendemens ». Le duc d'Epernon, gouverneur des Trois-Evêchés, se trouvait en France, et ne pouvant ou ne voulant aller s'enfermer dans Metz, il y dépêcha deux gentilshommes de confiance, qui parvinrent à y entrer le 22 mai. Ils expulsèrent sur-le-champ les capitaines dévoués à la Ligue ; néanmoins, le duc de Guise, qui avait concentré ses troupes autour de la petite ville d'Etain, et venait d'être renforcé par un corps de six mille reîtres et lansquenets, se mit en route le 26 mai, dans la soirée, afin de tenter un coup de main ; mais il apprit bientôt que ses intelligences étaient découvertes, et que la garnison et les bourgeois calvinistes se tenaient sur leurs gardes. Peu de jours après, les Ligueurs attaquèrent soixante-dix soldats d'élite que le duc d'Epernon avait envoyés, sous la conduite des sieurs de Montmas et de Romefort, pour augmenter la garnison de Metz, et les prisonniers prirent parti avec leurs vainqueurs (2).

Cette action fut, au reste, la dernière de la courte campagne de 1585. L'opinion publique se prononça avec tant de force en faveur de la Ligue, que Henri III, malgré la répugnance qu'il éprouvait, ne jugea pas prudent de prolonger sa résistance et signa, le 7 juillet, la convention de Nemours, où il était dit « qu'il seroit faict un édict perpétuel et irrévo- » cable par lequel tout exercice du calvinisme seroit défendu,

(1) V. ibid.
(2) V. ibid.

» et déclaré qu'il n'y auroit doresnavant dans le royaume » autre exercice de religion que de la catholicque, aposto- » licque et romaine ». Le roi approuvait ce qui avait été fait par les princes, prélats, seigneurs, villes et communautés. Les gouverneurs généraux et particuliers, ainsi que les officiers royaux, étaient maintenus dans leurs charges, et les chefs de la Ligue obtenaient 1° une indemnité de cent vingt-un mille six cent quarante-huit écus, 2° des places de sûreté, dans lesquelles ils pouvaient mettre des commandants et des garnisons de leur choix. Le duc de Guise eut Châlons-sur-Marne, Saint-Dizier, Toul et Verdun, et de plus il fut convenu que la citadelle de cette dernière ville, qui semblait menacer les bourgeois plutôt que l'ennemi, serait rasée, et que le roi donnerait cent mille écus pour en construire une autre. Quoique le duc de Lorraine eût pris bien peu de part à cette première démonstration, il ne laissa pas de figurer dans le traité ; il cautionna Henri, qui lui donna une compagnie de cinquante hommes d'armes et promit de solder dix gendarmes et quinze archers destinés à la garde de Charles III (1). Les lansquenets furent reconduits à la frontière et licenciés, mais le roi manifesta l'intention de garder à son service les reîtres, pour les employer dans la guerre que l'on allait entreprendre contre les protestants ; malheureusement, il n'avait pas d'argent à leur donner, et les chefs de ces mercenaires : « les sieurs de Schomberg, feltre-ma- » reschal, Charles comte de Mansfeld, Bassompierre, Man- » desloc, Ottoplosto et autres », réclamaient impérieusement une somme de cent-vingt mille écus. Le duc de Lorraine vint de rechef au secours du roi et donna aux reîtres son cautionnement, dont ils voulurent bien se contenter (2).

(1) V., au Trésor des chartes, le Compte sixième rendu à la chambre des comptes de Lorraine, par le sieur Estienne de Poggio, pour les années 1599 et 1600; v. aussi Calmet, ibid., col. 1389 et 1390.

(2) V. Layette *Etats-Généraux, Fiefs et Dénombrements*, n° 21.

L'approche d'une lutte dangereuse engagea Charles III à redoubler de précautions pour mettre la Lorraine à l'abri de l'hérésie. Le 17 décembre 1585, il prescrivit aux Calvinistes et aux Luthériens d'abjurer dans un délai de vingt jours et d'en apporter l'attestation, ou de quitter le pays immédiatement, avec défense d'y rentrer sous les peines les plus sévères. Ils devaient vendre leurs biens dans les deux mois qui suivraient leur départ ; faute de quoi, ces biens seraient inventoriés et saisis par la justice, pour en être disposé par Son Altesse, selon son bon plaisir (1). Plusieurs lorrains prirent, à la suite de cette ordonnance, le parti de s'expatrier, mais ils ne tardèrent pas à s'en repentir et demandèrent l'autorisation de revenir chez eux. Le duc, touché de leurs sollicitations, permit de rentrer en Lorraine à tous ceux, « tant relaps » qu'autres », qui auraient fait acte de soumission, et donna main-levée des biens saisis. En même temps, il renouvelle l'injonction de partir contre « ceux qui d'une malice, dureté » et désobéissance délibérée, demeurent obstinez en leur » hérésie, et ne sont retournez en l'Eglise, ny ont abjuré » leur erreur, suivant les ordonnances ». Le délai accordé précédemment pour disposer de ses biens meubles était réduit à quarante jours ; on défendait aux protestants de contracter aucune dette ; on leur accordait un délai de trois mois pour recouvrer leurs créances, « et quant à leurs maisons, terres, » héritages et autres choses sortans nature d'immeubles, ilz » demeuroient saisis et régis par commissaires, les fruictz et » revenuz desquelz néantmoins appartenoient au Duc et aux » Hauts-Justiciers » (2).

Il ne suffisait pas d'expulser les Calvinistes pour préserver la Lorraine de tout péril ; il fallait encore lever des troupes

(1) V. Rogéville, ibid., t. I, p. 570.

(2) Cette ordonnance, qui est datée du 22 mars 1587 et contient encore d'autres dispositions, est imprimée ibid., p. 570-572.

nombreuses, afin de couvrir les frontières et d'envoyer des secours aux catholiques français. Les Etats-Généraux, qui avaient, au mois d'avril 1585, autorisé la perception d'un aide extraordinaire de deux écus au soleil sur chaque conduit (1), furent réunis une seconde fois, sur la fin de la même année, et votèrent pour six ans un aide de quatre francs barrois par conduit, lequel aide fut levé par les sieurs de Savigny et de Lénoncourt, députés des Etats, et par Nicolas Gennetaire, commis de Son Altesse (2).

Les princes lorrains, et Charles III en particulier, avaient eu maintes fois à se plaindre du duc de Bouillon. Ce dernier, qui faisait profession du calvinisme, avait tenté de l'introduire dans l'évêché de Verdun et dans les contrées voisines; et la ville de Sédan, capitale de sa principauté, était regardée, avec raison, comme un des boulevards de l'hérésie. On résolut en conséquence de faire, s'il était possible, la conquête de ce petit pays, et le soin d'exécuter la décision fut confié à Charles III. Le duc de Bouillon, se doutant de ce qui l'attendait, ne négligeait rien pour prévenir ou écarter le danger. Dès le mois de mai 1585, il avait augmenté les fortifications et la garnison de Jametz, qui était la clé de ses états du côté de la Lorraine, et il avait remis le commandement de la place à Robert de Thin, baron de Schélandre, officier très-expérimenté. Au mois de février suivant, un corps d'armée, formé de français et de lorrains, s'avança du côté de Mouzon, et s'empara, le 25, du bourg de Douzy (3). Encouragé par ce premier succès, Charles se disposa à marcher lui-même contre l'ennemi, et, le dernier jour de février, il prescrivit aux

(1) V. Layette *Etats-Généraux, II*, n° 17.
(2) V., à la bibl. de Nancy, le ms. n° 27 C, pièce 15.
(3) On publia, à cette occasion, un livret intitulé : L'histoire et le discours de la grande défaite des Héréticques, et la prise de Douzy, exécutée par le capitaine S. Paul.

gentilshommes « de se tenir prêts en armes » (1); toutefois, sur la nouvelle que l'invasion projetée rencontrait des obstacles de plus d'un genre, il resta dans sa capitale, où il eut, au mois d'avril, une conférence avec le duc de Guise. La guerre continuait sur la frontière. Les protestants se rendirent maîtres de Rocroy, dont le gouverneur fut tué, et firent des courses dans la partie septentrionale du Barrois; mais ils furent vigoureusement repoussés par le bailli de Saint-Mihiel. Le duc de Guise reprit Rocroy, le 24 décembre, chassa les Calvinistes de Raucourt et de Douzy, où ils étaient rentrés, et vint bloquer Sédan, au mois d'avril 1587. Le duc de Bouillon demanda alors une suspension d'armes, que son adversaire, préoccupé d'affaires beaucoup plus importantes, s'empressa de lui accorder, et qui fut prolongée jusqu'au mois de janvier 1588. La trève était à peine conclue, que le duc de Bouillon quitta Sédan pour aller joindre l'armée protestante qui s'assemblait en Alsace, avec l'intention d'entrer en France. Elle espérait rencontrer, dans la vallée de la Loire, entre Nevers et Orléans, le roi de Navarre, qui jusqu'alors avait soutenu la lutte avec succès dans la Guyenne et les provinces voisines.

Le corps qui sortit de Sédan, le 25 juin, se composait de quatre cents cavaliers et de sept à huit cents arquebusiers. Il traversa le pays messin, où il commit des brigandages de toute espèce (2), entra en Alsace au mois de juillet et y trouva un rassemblement de protestants français, venus les uns de Genève, les autres de Montbéliard. On vit bientôt arriver les Allemands et les Suisses, et l'armée compta près de trente mille hommes, selon le calcul de Jean de Scoffier, plutôt porté à diminuer qu'à exagérer les forces de ses coreligionnaires (3). Cependant d'autres écrivains n'évaluent cette

(1) V. le recueil de Rebouchcr, p. 371.
(2) V. Hist. de Metz, t. III, p. 124 et 125.
(3) V. Brief et véritable discours etc.

armée qu'à vingt-cinq ou vingt-six mille combattants (1). Il y avait dix ou onze cornettes de cavaliers français; dix compagnies d'arquebusiers à cheval de la même nation; vingt-neuf cornettes de reîtres; cinquante-une enseignes de suisses, savoir seize de Berne, seize de Zurich, treize de Bâle, six des Grisons; cinq mille lansquenets armés de piques et portant des corselets, et quatre mille arquebusiers français divisés en trois régiments. Les protestants avaient de plus dix-neuf pièces de canon, train d'artillerie formidable pour l'époque. Quoique le duc de Bouillon fût regardé comme le lieutenant et le fondé de pouvoirs du roi de Navarre, il n'obtint pas le commandement de l'armée, et on investit heureusement de cette charge le baron de Dohna, seigneur allemand, homme incapable de diriger une armée aussi nombreuse, et qui ne connaissait aucunement le terrain sur lequel il allait porter la guerre (2).

La nouvelle de préparatifs aussi considérables avait répandu la terreur dans toute la Lorraine, et l'on ne supposait pas que le duc fût en état de tenir tête à l'orage. Il n'avait pas perdu un instant pour avertir Henri III de ce qui se passait, et le roi avait ordonné de rassembler, dans les environs de Sens, une armée composée de soixante-huit compagnies de cavalerie, dix mille hommes d'infanterie française, douze mille suisses et quatre mille allemands, avec douze pièces de canon. Il chargea, en même temps, le duc de Guise de réunir dans son gouvernement de Champagne une seconde armée, ou pour mieux dire un corps formé de quelques régiments d'infanterie et de vingt-cinq compagnies de cavalerie. Le duc pouvait, avec ces

(1) V. Avertissement sur les Evénemens notables à la Cour, dans les Mémoires de la Ligue, t. II, p. 209. L'auteur calviniste de l'opuscule intitulé : Armée des Allemands et Orages en France, évalue l'armée protestante à trente-cinq mille hommes ; v. Mém. de la Ligue, ibid., p. 211.
(2) V. ibid.

forces, défendre les frontières de la Champagne ou opérer sa jonction avec Charles III. Ce dernier s'occupait activement de mettre la Lorraine à même de résister aux protestants. Il avait levé à la hâte huit régiments d'infanterie et dix-huit compagnies de cavalerie; mais ces corps étaient peu nombreux, et on estime que, en y comprenant les troupes que le duc entretenait auparavant, l'armée lorraine proprement dite ne s'élevait qu'à sept mille hommes de pied et quinze cents chevaux (1). Comme Charles comprenait bien qu'il lui fallait une cavalerie plus redoutable, il chargea Georges Chrétien de Châtenoy « de se transporter en Italie, à l'effet de traiter » avec tels capitaines qu'il trouveroit les plus propres » (2), et il s'arrangea avec le comte Charles de Mansfeld l'aîné, qui promit de lui amener douze cents reîtres, conduits par quatre capitaines et quatre cornettes (3); et avec un autre colonel allemand, lequel s'engagea à fournir mille reîtres, à condition qu'il recevrait onze cents florins par mois, et que le duc payerait, également tous les mois, trois cents florins au lieutenant-colonel et aux capitaines, quatre-vingt-cinq aux lieutenants, et quatorze à chaque cavalier (4). Charles avait demandé du secours au roi d'Espagne et à l'évêque de Liége. Celui-ci envoya peu de monde, mais Alexandre Farnèse, duc de Parme et gouverneur des Pays-Bas, prescrivit au marquis de Haurech de se rendre en Lorraine avec deux mille fantassins italiens, quatre cents lances wallones et six ou sept cents chevau-légers (5).

En même temps, le duc de Guise, jugeant que sa présence était beaucoup plus utile en Lorraine qu'en Champagne, joignit ses troupes à celles de son cousin. Les deux armées

(1) V. Avertissement sur les Evènemens notables, ibid., p. 208 et 209.
(2) V. le registre des Lettres-Patentes pour l'année 1589, f° 331.
(3) V. Layette *Etats-Généraux, II*, n° 19.
(4) V. Rogéville, ibid., t. II, p. 73.
(5) V. Scoffier, ibid.; Avertissement sur les Evènemens etc., p. 209.

réunies formèrent un total de près de vingt mille hommes, et ces forces auraient suffi pour empêcher les protestants de franchir les Vosges. Malheureusement, elles ne se trouvèrent pas concentrées dans le moment favorable, et Charles fut obligé de faire divers détachements pour garder les places les plus importantes. Le comte de Salm fut posté à Baccarat avec un corps assez nombreux; un autre fut mis sous les ordres d'African d'Haussonville, colonel de l'infanterie lorraine, et des soldats furent disséminés à Sarrebourg, à Saint-Dié et ailleurs encore. Les chanoines de Saint-Dié, que la présence d'une petite garnison ne rassurait pas complètement, décidèrent que six ou sept des plus jeunes d'entr'eux visiteraient fréquemment les corps de garde et feraient des rondes sur les murailles, principalement pendant la nuit, afin de voir si les soldats et les bourgeois remplissaient leur devoir; et le chapitre, considérant qu'une surveillance pareille devait beaucoup fatiguer ceux qui l'exerçaient, les exempta de l'assistance au chœur, tant que le danger n'aurait pas disparu (1).

Le duc de Lorraine avait réservé le gros de son armée pour couvrir Saint-Nicolas-de-Port et Nancy, car on craignait que leur richesse ne tentât les protestants. La vieille ville de Nancy était à l'abri d'un coup de main; mais les trois faubourgs qui s'élevaient en dehors de ses murs n'avaient pas la moindre fortification, et comme Charles III mûrissait déjà le dessein, qu'il exécuta l'année suivante, de fonder une cité nouvelle, à côté de l'ancienne, il avait un notable intérêt à conserver les faubourgs Saint-Nicolas et Saint-Thiébaut, lesquels formaient plusieurs rues destinées à figurer dans la ville projetée. En conséquence, on traça une enceinte provisoire autour de ces deux faubourgs, et l'on y travailla avec tant d'ardeur qu'elle fut bientôt « en estat de défense contre la » plus grande armée et mieux artillée qui l'eust pu assaillir ».

(1) V. Essai chronol. sur les mœurs, etc., par M. Richard, p. 54.

Les protestants entrèrent en Lorraine par la vallée de la Zorn, le 21 août, et marchèrent vers Phalsbourg, qui était occupé par African d'Haussonville. Celui-ci, trop faible pour engager une action, se replia sur Lorquin, après avoir détaché la compagnie du capitaine Des Poignantes pour renforcer la garnison de Blâmont, et envoyé le capitaine Jouvenot à Lunéville avec cent cinquante hommes. Maîtres de Phalsbourg, les ennemis se présentèrent devant Sarrebourg, dont le gouverneur eut la lâcheté de capituler à la première sommation. Ils se divisèrent ensuite en deux colonnes. L'une d'elles se dirigea vers Lorquin, à la poursuite du baron d'Haussonville, et atteignit, près de Saint-Quirin, un régiment d'infanterie qui formait l'arrière-garde. Les Lorrains ne purent éviter le combat, et, malgré la valeur et l'habileté de leur chef, Fouquet de la Routte, dont le nom se retrouvera prochainement sous notre plume, ils essuyèrent un échec, et on leur prit sept enseignes, qui furent portées à Strasbourg (1). Pendant ce temps, l'autre colonne s'était avancée jusqu'à Blâmont et avait essayé, le 30 août, d'enlever la ville par escalade; mais un jeune gentilhomme lorrain, Mathias Klopstein, qui y commandait, fit une si belle défense, que les protestants furent obligés de renoncer à leur projet, après avoir perdu deux cents hommes. Ils passèrent près de Lunéville, qu'ils n'attaquèrent pas, et gagnèrent le village de Damelevière, devant lequel le duc de Guise s'était posté avec une partie de ses troupes. On fut sur le point d'en venir aux mains; toutefois, le duc, qui aimait mieux harceler et fatiguer ses adversaires que d'engager une action dont le succès était douteux, se tint sur la défensive. Les ennemis s'éloignèrent, incendièrent l'abbaye de Belchamp, franchirent la Moselle à Bayon et rejoignirent près d'Haroué

(1) V. Avertiss. sur les Evènemens, p. 209; Epitaphe de Fouquet de la Routte dans l'église de Marsal.

la colonne qui avait poursuivi le baron d'Haussonville, et qui venait de traverser la même rivière à Charmes ou dans les environs. Toute l'armée protestante suivit la ligne de collines séparant la vallée de la Moselle de celle du Madon et se logea à Pulligny et dans les villages voisins. Comme cette marche la rapprochait beaucoup de Saint-Nicolas et de Nancy, le duc de Guise, qui n'avait cessé de cotoyer l'ennemi pour l'empêcher de s'étendre dans la campagne et de se procurer aisément des vivres, le duc de Guise, disons-nous, se hâta de réunir ses troupes à celles de Charles III, et les deux princes se rendirent dans le bourg de Pont-Saint-Vincent, situé au confluent de la Moselle et du Madon, et d'où ils pouvaient, avec une égale facilité, se rapprocher de Nancy ou de Saint-Nicolas, dans le cas où l'ennemi aurait menacé l'une de ces deux villes (1). L'armée catholique se mit en bataille sur la rive gauche du Madon, au pied de la haute colline qui domine Pont-Saint-Vincent (2). Son aile gauche s'appuyait à la Moselle et la droite s'étendait vers Bainville. Le moulin de ce village et celui de Pont-Saint-Vincent servaient comme d'épaulement aux deux extrémités de la ligne. Un corps assez considérable avait été laissé sur la rive droite de la Moselle, entre Chaligny et Messein, pour ôter aux protestants l'envie de traverser la rivière. Le 18 septembre, ces derniers, qui avaient campé à peu de distance, se montrèrent sur les éminences faisant face à la colline Sainte-Barbe, franchirent le Madon et chassèrent les détachements postés dans les deux moulins. L'action allait devenir générale, lorsque le duc de Guise, fidèle à sa prudente tac-

(1) V. Discovrs ample et très-véritable, contenant les plus mémorables faitz auenuz en l'année mil cinq cens quatre-vingt et sept, tant en l'Armée commandée par Monsieur le Duc de Guyse, qu'en celle des Huguenotz conduite par le Duc de Boüillon, enuoyé par vn gentil-homme François à la Royne d'Angleterre; 1588, petit in 8°.

(2) La colline que surmonte l'ermitage Sainte-Barbe.

tique, ordonna à l'armée de reculer pour occuper une position presque inexpugnable. La cavalerie se rangea en plusieurs lignes sur le plateau, et l'infanterie dans les vignobles qui tapissent la pente de la colline. On n'avait d'abord vu sur le terrain que les Français et les Allemands; les Suisses parurent enfin, et les chefs de l'armée protestante assemblèrent un conseil de guerre afin de décider s'ils livreraient bataille. Le sieur de Guitry représenta avec chaleur que les confédérés ne rencontreraient jamais une occasion plus favorable pour vaincre leurs adversaires. On en était séparé, disait-il, par un simple fossé, que les éclaireurs avaient sauté sans peine; la colline n'était pas d'un abord impossible; l'on avait l'avantage du nombre; l'armée protestante était « fraiche et » gaillarde »; et si, comme tout le faisait espérer, on remportait la victoire, on serait maître de la campagne et délivré de cette nuée de cavaliers qui n'avaient cessé de cotoyer les colonnes et d'assommer les traineurs. L'opinion de Guitry était peut-être fort sage; « mais Ludovic Rumpf, mareschal » de camp des Reistres, lui fit entendre que s'il passoit le » fossé, il ne suivroit point et ne souffriroit que les siens » allassent à la charge, cependant que l'ennemi seroit sur la » montagne. Ce propos mis en avant, il ne se trouva » personne entre les Reistres qui contredist à l'advis dudit » Rumpf, hors le colonel Clodt qui désiroit en venir aux » mains, remonstrant que si cette occasion se perdoit, il n'y » avoit apparence de la pouvoir jamais recouvrer. Aussi la » noblesse Françoise remonstroit qu'il estoit aisé et facile de » monter la montagne et de deffaire l'ennemi, qui estoit » (disait-elle) desjà demi en fuite; que si on vouloit faire » devoir, ce jour là estoit la veille de la paix. Mais toutes ces » remonstrances ne servoient de rien (1). »

(1) V. Scoffier, ibid.; Armée des Allemands et Orages en France, p. 212.

Les deux armées demeurèrent en présence l'une de l'autre le reste de la journée; les ducs de Guise et de Lorraine avaient placé devant leur infanterie un certain nombre d'arquebusiers à cheval, qui tiraillèrent jusqu'au soir; quand la nuit commença à tomber, les protestants traversèrent de nouveau le Madon, rejoignirent quatre mille suisses et quelques cornettes de reitres, qui étaient restés sur la rive droite de cette rivière pour garder l'artillerie et les bagages, et ils allèrent ensemble camper sur le terrain qu'ils avaient occupé la nuit précédente. Les catholiques, de leur côté, quittèrent la colline Sainte-Barbe, se retirèrent au delà de la Moselle et se logèrent dans les villages de Maron, Chaligny, Neuves-Maisons, Messein et Chavigny, laissant seulement dans le bourg de Pont-Saint-Vincent le sieur de la Châtre, maréchal de camp, avec sa compagnie d'hommes d'armes et cinq ou six cents arquebusiers (1).

Les confédérés restèrent encore trois ou quatre jours dans le voisinage. Les Allemands et les Suisses, ayant appris que les caves des villages de Maizières et de Viterne étaient remplies de vin, y accoururent en foule et s'enivrèrent; La Châtre, instruit de ce désordre, sortit secrètement de Pont-Saint-Vincent et surprit ces pillards; les soldats français et lorrains « n'eurent pas grand peine à en tuer ce qu'ils vou-
» lurent, à quoy ils ne s'espargnoient point, et en amenèrent
» infinis prisonniers; cela n'empescha pas (la friandise du vin
» faisant oublier le mal survenu et le danger présent) que le
» lendemain ils ne retournassent en plus grand nombre » (2).

Le retard que l'armée protestante mit à continuer son chemin doit, selon les apparences, être attribué aux divisions de ses chefs. « Les François (calvinistes), rapporte un écri-
» vain de la même secte, vouloient, à bon escient, faire la

(1) V. Discovrs ample et très-véritable etc.; Scoffier, ibid.
(2) V. Discovrs ample et très-véritable etc.

» guerre en Lorraine et disoient estre telle la volonté du Roy
» de Navarre, afin que ceux qui tant aisément allumoient la
» guerre se ressentissent de la pesanteur de ce malheur, et
» principalement le Duc de Lorraine, l'un des principaux
» chefs de la Ligue ». Les Allemands et les Suisses, « fust
» pour le voisinage ou autrement », préféraient traverser rapidement le duché pour pénétrer dans la Champagne. Leur avis l'emporta (1), et l'on se remit en route (2). Le duc de Guise suivit sur-le-champ l'armée ennemie qui se dirigeait vers la Meuse, traversa Toul et Sorcy et harcela continuellement ses adversaires. Il était accompagné du marquis de Pont-à-Mousson, fils aîné de Charles III, et de toute la cavalerie lorraine.

Arrivés à la Fauche, les protestants firent une nouvelle halte qui dura plusieurs jours. Ils venaient d'apprendre que le sieur de Châtillon, qui cherchait à les rallier avec douze cents arquebusiers et une centaine de chevaux, était cerné dans un village, près de la Mothe, par un corps de ligueurs bien supérieur en nombre. Le comte de la Marck, frère du duc de Bouillon, partit pour dégager Châtillon et y réussit, en sorte que ce dernier put rejoindre l'armée (3). Elle fut encore renforcée, dans ce moment, par une compagnie de cavalerie, qui était partie de Jametz et avait parcouru le Barrois sans rencontrer d'obstacles (4), par des gentilshommes français, et même, si nous ne nous trompons, par quelques lorrains. Comme la saison était déjà assez avancée, et que l'on pouvait craindre que le mauvais état des routes et la crue

(1) Il était partagé par plusieurs calvinistes français, et La Noue fit parvenir à African d'Haussonville une lettre dans laquelle il déclarait que, ne voulant pas combattre Charles III, il avait refusé de se joindre à l'armée qui allait traverser la Lorraine.

(2) V. Armée des Allemands et Orages en France, p. 212.

(3) V. ibid., p. 213; Scoffier, ibid.

(4) V. Scoffier, ibid.

des eaux ne contrariassent la marche de l'infanterie, le duc de Bouillon fit des instances pour que l'on ajournât l'expédition projetée, et pour que les confédérés, au lieu d'envahir un pays où ils allaient rencontrer une grande résistance, prissent le chemin de ses domaines. Il alléguait que l'armée, après s'y être refaite, serait plus en mesure de continuer la guerre, et il n'était pas fâché de trouver ce prétexte pour mettre sa principauté à l'abri d'une invasion, qu'il regardait comme inévitable. Mais les autres chefs répondirent que l'on s'était trop avancé pour reculer et pénétrèrent dans la province de Champagne (1).

La suite de l'expédition n'appartient pas à l'histoire de Lorraine, et il nous suffit de rappeler que les Allemands, battus dans les affaires de Vimori et d'Aulneau, et délaissés par les Suisses, qui avaient fait un accommodement séparé, prirent, dès le 24 novembre, le parti de retourner dans leur pays. Le 5 décembre, ils étaient près de Mâcon, toujours suivis par le duc de Guise, et, le 8, ils obtinrent une capitulation qui leur permettait de regagner la frontière par le plus court chemin. Leurs généraux, « jouans entre eux à la » fausse compagnie », les abandonnèrent, et le duc de Bouillon se sauva dans la ville de Genève, où il mourut peu de jours après. Le départ des chefs fut le signal de la déroute complète des Allemands ; ils se divisèrent en plusieurs bandes, et chacune tâcha de se réfugier en Suisse le plustôt possible ; mais les paysans, qui savaient combien ces étrangers avaient commis de dévastations lors de leur venue, leur tendaient des embuscades et massacraient sans pitié ceux dont ils pouvaient s'emparer. D'un autre côté, le duc de Guise et le marquis de Pont-à-Mousson, avec la cavalerie lorraine, marchaient derrière les débris de l'armée protestante et ne lui laissaient le temps de s'arrêter nulle part. Quatre

(1) V. Armée des Allemands, etc., p. 212 et 213.

mille fugitifs à peine entrèrent en Suisse, et leur nombre eût encore été bien plus petit si le duc de Savoie ne les avait autorisés à passer dans la Bresse et le Bugey.

Quand la France fut complètement débarrassée de cette armée, dont les projets y avaient répandu une vive inquiétude, le marquis de Pont-à-Mousson et le duc de Guise se dirigèrent vers la Lorraine; toutefois, comme Charles III n'avait pas beaucoup d'argent pour payer ses soldats, et que l'on n'était pas fâché de faire ressentir aux ennemis de la Lorraine quelques-uns des maux qu'elle avait endurés, les deux princes, après avoir fait occuper Pont-de-Roide par quelques cavaliers, afin d'empêcher que l'on fût instruit de leur approche, menèrent leurs troupes dans le comté de Montbéliard, qui avait fourni aux protestants un contingent considérable. Les lieux fortifiés se défendirent, mais les campagnes furent ravagées, et plus de cent villages ou hameaux dévorés par les flammes. Après cette expédition, les soldats disaient « que mesme les chats n'estoient pas échappez » de leurs mains » (1). Nous n'entreprendrons pas de faire l'apologie de pareils excès, et nous rappellerons seulement qu'ils furent commis moins par des lorrains que par des aventuriers, qui louaient alternativement leurs services aux deux partis, et que le marquis de Pont-à-Mousson et le duc de Guise, « en laschant un peu la bride » à leurs soldats, eurent pour but de faire voir aux ennemis de la Lorraine

(1) V. Scoffier, ibid.; Discovrs ample et très-véritable etc. L'auteur calviniste d'un livret publié peu de temps après le pillage du comté de Montbéliard dit que les soldats enlevèrent le bétail et le mobilier et ajoute : « Ce qu'ils ne pouvoient emmener fut rendu inutile; car, leurs forces ne » correspondant pas à leur rapacité, ils furent contraints d'en laisser au » païs malgré eux ;.... ils meslèrent tout l'un parmi l'autre, le froment » avec l'avoine, l'orge avec les lentilles, les poids (*sic*) avec les vesces; » plusieurs y mettoient du sable et de la chaux ; d'autres faisoient leurs » excrémens (sauf révérence) dedans les tas desdictes graines.... »

que, s'ils voulaient éviter des représailles semblables, ils devaient respecter eux-mêmes les territoires qu'ils traversaient.

Certains écrivains ont prétendu qu'une bande de reitres, qui s'était séparée de bonne heure de l'armée protestante, s'était dirigée vers l'Allemagne en passant par le Barrois et le pays messin, et que, pour se venger du duc de Lorraine, elle avait commis nombre de dévastations. Ils ajoutent que, après le pillage du comté de Montbéliard, le duc de Guise et le marquis de Pont-à-Mousson donnèrent la chasse à cette bande, et que leurs soldats firent encore bien du mal dans plusieurs endroits ; mais les ouvrages du temps ne mentionnent ni courses ni ravages, et il est à peu près démontré que les écrivains dont nous parlons ont commis quelque méprise (1).

A l'époque où ces faits se seraient accomplis, la Lorraine était occupée à relever les ruines que les protestants avaient laissées derrière eux. On était néanmoins bien heureux d'avoir été débarrassé aussi facilement d'une armée formidable, et que l'on avait craint, un instant, de voir établir en Lorraine le centre de ses opérations ; et Charles III fit frapper une médaille destinée à rappeler le souvenir de la rencontre de Pont-Saint-Vincent. Cette médaille offre au droit la victoire portée sur un nuage, tenant d'une main une palme et de l'autre une couronne ; au dessous le bourg dont il s'agit et un pont de trois arches défendu par deux tours, avec la légende IPSA SIBI PRETIVM VIRTVS ; au revers, l'écu de Lorraine timbré d'un heaume couronné et ayant pour cimier un aigle essorant, et dans le champ les écussons de Hongrie, Naples, Jérusalem, Aragon, Anjou, Bar, Gueldres, six croix de Lorraine et le millésime 1587 (2).

(1) V. Calmet, Hist., t. II, col. 1396 ; Hist. de Metz, p. 125.

(2) Le millésime ne se voit pas sur la gravure de cette médaille donnée par Calmet, ibid., monnaies et médailles, n° LIX.

Le duc de Guise, que l'on regardait, et avec raison, comme le sauveur de la France, s'était hâté de donner avis au roi d'Espagne de ce qui venait d'arriver, et Philippe II l'avait encouragé à poursuivre l'exécution de ses desseins. Les princes lorrains ne se dissimulaient pas, du reste, qu'ils avaient encore de nombreux obstacles à surmonter. L'armée protestante était vaincue et presque détruite; mais on savait que le roi de France supportait impatiemment l'ascendant du duc de Guise; qu'il avait donné, bien malgré lui, son assentiment à la Ligue; qu'il négociait en secret avec le roi de Navarre, et que ses confidents l'engageaient à profiter de la première occasion favorable pour ressaisir toute son autorité et gouverner comme il l'entendrait. Les princes catholiques, voyant la nécessité de conjurer le péril, se réunirent à Nancy, dans les premiers jours de février 1588, et rédigèrent un mémoire qu'ils adressèrent à Henri III. Ce mémoire, renfermant onze articles, devait obliger le roi à se déclarer définitivement ; si Henri consentait à accepter les propositions qui lui étaient faites, les chefs de la Ligue prenaient, de concert avec lui, les mesures nécessaires à la réalisation de leurs plans; si, au contraire, il rejetait ces propositions, on se croyait assez fort pour agir sans lui et même contre lui. On demandait au roi de se joindre plus ouvertement à la Sainte-Ligue; de faire publier les décrets du concile de Trente; d'établir une juridiction chargée de poursuivre les propagateurs de l'hérésie; de priver de leurs charges et offices les personnes sur la fidélité et le dévouement desquelles s'élevaient des doutes bien fondés ; d'entretenir en Lorraine et dans les provinces frontières du royaume une armée destinée à prévenir une nouvelle invasion des Suisses et des Allemands ; et, pour subvenir aux dépenses qu'entrainerait l'adoption de ces mesures, de confisquer les biens des hérétiques et de leurs complices, et d'imposer une contribution plus ou moins forte sur les individus qui avaient professé le

calvinisme. Henri III s'empressa d'envoyer à Nancy M. de Bellièvre, un de ses hommes de confiance, afin de chercher quelque accommodement, ou pour mieux dire, dans le but d'amuser les princes catholiques, en attendant que l'on pût se débarrasser d'eux. Pendant ce temps, il introduisait des troupes dans les faubourgs de Paris, pour être en état de comprimer toute tentative d'insurrection, et, ayant appris que le duc de Guise se plaignait hautement de ces précautions et disait qu'on voulait le perdre, il lui fit intimer l'ordre de ne pas venir à Paris. Le duc, vivement pressé par les catholiques, qui ne comprenaient rien à ses scrupules, partit de Nancy le 5 mai et entra dans la capitale, malgré la défense du monarque.

Peu après eut lieu la journée des barricades, qui rendit le duc maître de Paris et de plusieurs provinces. A la suite de cette affaire, Charles III se déclara ouvertement en faveur de ses parents (1). Sa prudence habituelle et l'incertitude du succès l'avaient empêché jusqu'alors de prendre parti d'une manière tout à fait tranchée; mais il ne crut pas que l'honneur lui permît de rester neutre plus longtemps, et il fut encore confirmé dans sa détermination par le commandeur Moreo, qui vint, de la part de Philippe II, le prier de se joindre aux princes catholiques et lui offrir un subside mensuel de vingt-cinq mille écus (2).

On sait que la journée des barricades fut suivie de la convocation des Etats-Généraux dans la ville de Blois, et que le duc et le cardinal de Guise y furent assassinés par ordre de Henri III, le premier le 22 décembre 1588, et le second le lendemain. L'événement fut connu à Paris dès le 23, dans la soirée, et les échevins, s'étant réunis sur-le-champ, écrivirent

(1) Il envoya alors au duc de Guise un contingent de quatre cents lances. V. la pièce citée dans la note suivante.

(2) V., dans le cartulaire de la bibl. publ., p. 857-864, une note de Claude Bardin, voué de Condé, envoyé de Lorraine près du roi d'Espagne.

aux différents membres de la maison de Lorraine pour les prévenir du coup qui venait de les frapper. La lettre adressée à Charles III était conçue en ces termes : « Monseigneur, » vous entendrez par la despesche de M. d'Aumale le malheureux acte commis en la personne de Monseigneur de » Guise, ainsi que nous l'avons appris par deux courriers » présentement arrivez. Cette nouvelle nous a resduits en » telle perplexité et affliction que nous ne vous en pouvons » rien représenter. Ce 24e décembre, à minuit, 1588. » Le 16 février suivant, les chefs de la Ligue organisèrent à Paris un gouvernement provisoire, que l'on appela Conseil-général de l'Union, et qui fut présidé par le duc de Mayenne. Les catholiques, bien que déconcertés un instant par la mort du duc de Guise, n'en poursuivirent pas moins l'exécution de leurs desseins, et la guerre s'alluma dans une grande partie de la France.

Le duc de Lorraine n'avait pas attendu ce moment pour entrer en campagne. On avait décidé, dans l'assemblée tenue à Nancy au mois de février 1588, que Charles III tâcherait de conquérir les états du duc de Bouillon, qui était mort à Genève, le 11 janvier précédent, après avoir institué son héritière universelle Charlotte de la Marck sa sœur, et avoir choisi pour exécuteur testamentaire le sieur de la Noue, gentilhomme français aussi habile que valeureux. Le duc de Lorraine avait jugé à propos de licencier la plupart de ses régiments, après la dissolution de l'armée allemande ; toutefois, comme on redoutait une nouvelle invasion des protestants, et que l'on se défiait de la sincérité du roi, il avait conservé quatre mille hommes d'infanterie et mille cavaliers ; mais ces forces n'étaient pas suffisantes, et le duc fut obligé de lever d'autres soldats.

Dans le but de maintenir la tranquillité à l'intérieur pendant que les troupes lorraines porteraient la guerre au dehors, Charles prescrivit aux baillis et aux prévôts d'appli-

quer, avec rigueur, les dispositions d'une ordonnance, publiée le 4 janvier, et enjoignant de saisir les biens des hérétiques et des individus qui avaient favorisé le passage des protestants, et d'emprisonner les personnes qui prendraient les armes ou machineraient contre la Ligue (1). Il songea ensuite à trouver l'argent nécessaire pour conduire à bien l'entreprise dont nous parlons. Sur sa demande, le pape Sixte V lui permit de lever une décime sur les biens ecclésiastiques (2), et les Etats-Généraux, convoqués dans la ville de Nancy, au mois de mai, s'empressèrent d'accorder : 1° un aide extraordinaire de deux écus au soleil sur chaque conduit; 2° un million de francs barrois à payer par le clergé et la noblesse; 3° le dixième des grains des *gagnages* appartenant aux deux premiers ordres; 4° trois gros par jour de terre « labourée de charrue et ensemencée », deux gros par jour de pré et un gros par jour de vigne; 5° le dixième des rentes constituées, et 6° le dixième denier du profit des trafiquants (3).

Une portion des sommes énormes que produisirent ces diverses impositions fut remise au duc de Guise pour les besoins généraux de la Ligue. Charles versa, le 6 mai, comme caution de Henri III, quatre-vingt-un mille six cents quarante-huit écus d'or, et, le 11 octobre suivant, quarante mille autres écus (4). Il fit encore parvenir au duc de Guise, bientôt après, une somme d'environ quatre-vingt mille écus, et, avec le reste des aides votés par les Etats, il soudoya des régiments étrangers et se procura les munitions indispensables. Il devait être secondé par un corps de

(1) V. une copie de cet édit dans un ancien recueil d'ordonnances qui fait partie de la collection de M. Noël.

(2) V. le même recueil.

(3) V. Layette *Etats-Généraux*, *II*, n° 20; Layette *Etats-Generaux*, *Fiefs et Dénombrements*, n° 22.

(4) V. Layette *Etats-Généraux*, *I*, n° 47. V. ci-dessus, p. 233.

troupes espagnoles, que le duc de Parme avait promis de diriger vers Sédan, et ce corps, qui était commandé par un général nommé Narvaez, parut, en effet, dans les environs de Jametz. Il lança quelques boulets sur la place et reprit immédiatement (1) le chemin des Pays-Bas (2); mais, peu de jours après, Chrétien de Savigny, sieur de Rosne, entra dans la principauté de Bouillon, avec plusieurs régiments d'infanterie et sept ou huit cents chevaux. Il envoya un de ses lieutenants, sorte d'aventurier italien nommé Cavalchini, ravager le territoire de Sédan, et celui-là, non content de remplir sa tâche en conscience, bloqua la ville si étroitement que La Noue, qui s'était mis en route pour venir prendre possession de sa charge, ne put réussir à tromper la vigilance des Lorrains et fut obligé de retourner sur ses pas et de s'arrêter à Verdun. Comme il avait des obligations particulières à Charles III, qui avait répondu de lui lorsqu'il avait été rendu à la liberté, en 1585, après avoir été cinq ans prisonnier des Espagnols, il jugea convenable de consacrer ses loisirs à la rédaction d'une espèce d'apologie, où il exposait les raisons pour lesquelles il allait combattre son bienfaiteur (3).

Chrétien de Savigny, ayant reçu des renforts, commença le siége de Jametz, place importante malgré le peu d'étendue de son enceinte, et qui menaçait, vers le nord-ouest, la frontière du Barrois-non-mouvant. Comme il craignait d'être troublé par les courses de la garnison de Sédan, il posta dans le bourg de Douzy, à deux lieues au sud-est de cette ville, quatre compagnies de cavalerie commandées par le baron de

(1) Au moins en partie.

(2) V. Scoffier, ibid.

(3) Cette apologie porte le titre suivant : Déclaration de Monsieur de la Noue, sur sa prise des armes, pour la iuste défense des Villes de Sédan et Jametz, frontières du Royaume de France, et soubz la protection de sa Majesté ; Verdun, Mathurin Marchant, 1588, petit in 8º de 12 feuillets non chiffrés.

Saareximbourg (1) ; Antoine de Vize, « Gentilhomme François » et de moïens, fort ami de M. de Guise » ; le sieur de Tilly, et le capitaine Carlo, italien. Deux autres compagnies, sous les ordres des capitaines albanais Jean et Thomas, furent cantonnées à peu de distance, afin de pouvoir, au besoin, secourir les premières. Ces dispositions étaient très-bien entendues, mais le baron de Saareximbourg, auquel obéissaient les autres capitaines, se garda assez mal, et le gouverneur de Sédan, le sieur de Neuil, « Gentilhomme notable, de valeur et expé» rience », résolut de profiter de la négligence de ses adversaires pour les surprendre. Le 13 avril, à la nuit, il sortit de la ville, avec quatre cents arquebusiers et quatre-vingts cavaliers, attaqua les Lorrains, en tua plusieurs, mit les autres en fuite et leur enleva une pièce de canon (2).

Quelques jours après, African d'Haussonville fut chargé de remplacer Chrétien de Savigny, et prit, de concert avec le sieur de Lénoncourt, bailli de Saint-Mihiel, les mesures propres à accélérer les travaux du siége ; malheureusement, ces travaux furent extrêmement contrariés par des pluies torrentielles, qui transformèrent les alentours de Jametz en une espèce de lac. Le baron d'Haussonville avait établi son camp sur une hauteur, non loin de la route de Stenay, afin d'éviter les maladies produites par l'humidité et d'empêcher le gouverneur de Sédan de jeter des secours dans la place. Quand les eaux se furent retirées, les Lorrains recommencèrent leurs attaques et donnèrent un assaut. Ils furent re-

(1) N'est-ce pas plutôt Sachsenberg ?

(2) Ce canon, qui était resté longtemps enfoui dans les constructions de la porte du Ménil, fut retrouvé en 1846, lors de la démolition de la porte, et déposé à l'hôtel de ville. V. le journal *L'Univers* du 3 octobre 1846. Quoique l'échec des Lorrains ne fût pas problématique, on ne voulut pas l'avouer ; on le transforma même en victoire, et l'on donna de celle-ci une relation intitulée : Défaite du gouverneur de Sédan ; Paris, 1588, petit in 8°.

poussés par Schélandre, qui avait conservé le commandement, et le baron d'Haussonville, voulant ménager la vie de ses soldats, convertit le siége en blocus.

La Noue était parvenu à conclure une trêve avec les capitaines français qui tenaient le parti de la Ligue, et occupaient les cantons de la Champagne les plus voisins de Sédan, en sorte que tout le poids de la guerre retomba, pendant quelque temps, sur le duc de Lorraine. Celui-ci, comprenant la nécessité de faire de nouveaux efforts, prit à sa solde un corps de trois mille lansquenets et confia la conduite du siége au sieur de Lénoncourt, qui traça autour de la ville une circonvallation complète, protégée par neuf forts qu'il garnit d'artillerie. A partir de ce moment, on n'introduisit plus rien dans Jametz, et la famine commença à s'y faire sentir. Le manque de numéraire n'était pas moins dangereux, et Schélandre, pour y remédier, frappa une monnaie obsidionale, dont les exemplaires sont devenus extrêmement rares, mais dont on connaît cependant trois types différents, que nous nous abstiendrons de décrire (1). Lorsque ses ressources furent complétement épuisées, le gouverneur se retira dans la citadelle, et la ville capitula le 29 décembre 1588 (2). Aux termes de la capitulation, les habitants furent obligés d'abandonner leurs demeures et se réfugièrent les uns à Sédan, les autres à Romagne, à Damvillers, etc. Lénoncourt dirigea ensuite ses batteries contre la citadelle; néanmoins, comme elle était fortifiée avec beaucoup de soin, elle opposa encore une vigoureuse résistance, et Schélandre ne se décida à livrer la place aux Lorrains que le 24 juillet 1589.

A cette époque, la guerre s'était allumée de toutes parts.

(1) V. Revue numismatique, année 1856, p. 278 et 279, et planche VII.

(2) On trouve dans la bibl. de M. l'abbé Marchal une copie des « Articles réglez pour la reddition de Jametz ».

Le capitaine Saint-Paul avait pénétré dans la Champagne et s'était emparé de Montfaucon ; cette place fut, il est vrai, reprise par les royalistes, mais le capitaine Soehet, auquel ils en avaient confié la défense, se déclara pour les Ligueurs (1).

Henri III, effrayé des défections dont il recevait, chaque jour, la nouvelle, résolut de faire quelques tentatives pour se réconcilier avec les princes lorrains. Au mois de juin, il pria Charles III de servir de médiateur entre lui et le duc de Mayenne, qui avait hérité de l'autorité du duc de Guise, et, afin de déterminer Charles à l'aider dans cette circonstance critique, il offrit de donner au marquis de Pont-à-Mousson le commandement des troupes étrangères à la solde de la France, ainsi que le gouvernement viager de Metz, Toul et Verdun, avec la promesse que, si le roi n'avait pas d'enfants mâles, ces trois villes et leurs dépendances seraient annexées au duché de Lorraine. Bien que les propositions de Henri dussent avoir pour résultat d'assurer à la maison de Lorraine une prépondérance irrésistible, le duc de Mayenne ne jugea pas à propos de les accepter, parce qu'il craignait probablement que le roi n'eût recours à quelque perfidie pour se dispenser de tenir sa parole, et les hostilités continuèrent.

Charles III, voyant qu'il n'y avait pas moyen de négocier une pacification qui lui aurait présenté de si grands avantages, redoubla d'efforts afin de venger la mort de ses parents, et d'empêcher l'hérésie d'asseoir sa domination en France sur les ruines du catholicisme. Les Etats-Généraux, réunis à Nancy au mois de février 1589, s'étaient associés aux vues du prince et lui avaient accordé, pour subvenir à l'entretien de ses troupes, un aide extraordinaire « de six deniers par franc » de toutes les marchandises qui se vendroient pendant une » année, sauf du sel en détail, des armes, chevaulx, asnes,

(1) V. La défaite des Huguenots en Champagne par le sieur de Saint-Paul ; Paris, 1589, petit in 8°.

» mulets, légumes, fruicts des arbres, laitage, œufs, volailles, » agneaux, chevreaux, gibier, lard et verre en détail, » papier, parchemin, plumes, encre, écritoires et toutes » sortes de livres ». L'impôt, qui faisait à peu près le dix-septième du prix de la vente, fut élevé au dixième à l'égard des vins vendus au détail, et au même taux environ pour la viande de boucherie. Les Etats réglèrent, en outre, que les roturiers possédant une fortune immobilière de plus de six mille francs barrois verseraient le dixième de leurs revenus, et que chaque conduit, à l'exception des maisons nobles et franches, serait soumis à une cotisation hebdomadaire de deux gros (1).

Ces ressources ne suffisant pas encore, le duc contracta des emprunts considérables. Charles-Emmanuel comte de Tornielle lui prêta quarante-six mille cinq cents écus au soleil. Philippe de Croy et Diane de Dommartin, son épouse, lui fournirent cent-deux mille francs barrois. D'autres particuliers lui avancèrent également des sommes plus ou moins fortes (2). Au mois de septembre, il chargea Georges Chrétien de Châtenoy, conseiller d'état, de se rendre auprès de Philippe II (3) pour essayer d'en obtenir quelque argent, car le subside que le commandeur Moreo avait promis, l'année précédente, de la part du roi d'Espagne se payait très-inexactement. L'envoyé lorrain devait se plaindre du manque de parole de Philippe, représenter que le duc avait supporté, depuis près de deux ans, des dépenses qui excédaient de

(1) V. Layette *Etats-Généraux, II*, n° 21; Rogéville, ibid., t. I. p. 597 et 598.

(2) V. Calmet, ibid., t. II, col. 1414.

(3) Georges Chrétien de Châtenoy avait déjà été chargé d'une négociation auprès de Philippe II relativement à une somme que Charles III réclamait, comme provenant de la succession de sa sœur Dorothée de Lorraine. V. le registre des Lettres-Patentes pour 1589, f° 531.

beaucoup ses revenus, et demander que les subsides offerts en 1588 fussent soldés sans aucune réduction (1).

Charles III avait formé le projet d'organiser une armée assez nombreuse pour qu'il pût à la fois protéger ses frontières, réduire les villes voisines qui tenaient encore le parti du roi et expédier des renforts au duc de Mayenne. Au mois d'août, on apprit que Henri III, qui faisait le siége de Paris, venait d'être assassiné, et que le roi de Navarre avait été reconnu comme successeur de ce prince par les Calvinistes, et par ceux des catholiques auxquels leur indifférence en matière de religion avait fait donner le nom de politiques. Cet évènement, qui paraissait devoir être funeste aussi bien à la religion qu'à la maison de Lorraine, inspira à Charles les craintes les plus vives; il prescrivit sur-le-champ à son fils aîné de marcher vers Paris avec douze cents chevaux et trois mille hommes d'infanterie, et, pour remplacer les troupes dont il se privait de la sorte, il prit à son service plusieurs régiments de lansquenets. Il reçut heureusement quelques secours du duc de Parme, et quatre mille reitres levés pour le compte de la Ligue arrivèrent en Lorraine, vers la même époque, et y séjournèrent assez longtemps; mais le duc fut obligé de les entretenir, et il lui en coûta plus de soixante mille écus (2).

Charles III n'avait pas attendu ce moment pour tenter de s'emparer de Toul et de Verdun. Une première attaque dirigée contre Toul, dans le mois de janvier 1589, avait complètement échoué. Les Ligueurs furent plus heureux une seconde fois, grâce à la défection d'une partie de la garnison, qui venait d'apprendre la mort de Henri. Ils investirent la ville le 12 août; les assiégés n'ayant fait qu'un simulacre de résistance, le duc leur accorda une capitulation avantageuse et

(1) V., dans le cartulaire de la biblioth. publ., p. 841 et suiv., les instructions remises au sieur Chrétien de Châtenoy.

(2) V. la même pièce.

confia le gouvernement de la place au sieur de Maillane (1). Les Lorrains se rendirent maîtres de Verdun plus facilement encore. L'évêque Nicolas Boucher était dévoué à la Ligue, et, dès le 7 février, il avait assemblé les trois ordres et leur avait fait prêter le serment suivant : « Nous jurons que nous demeurerons unis pour la conservation de nostre Sainte Foy et Religion Catholicque, Apostolicque et Romaine, et pour la défense de cette cité ; nous obligeant d'obéir à ceux qui seront commis pour commander de prendre les armes en cas de besoin ». Ils annoncèrent ensuite au roi qu'ils observeraient la neutralité, puis ils déclarèrent qu'ils ne voulaient plus de garnison française ; puis enfin ils ouvrirent leurs portes au duc de Lorraine, à condition que ce dernier retirerait ses troupes aussitôt après la conclusion de la paix et ne commettrait aucune usurpation sur les droits de l'empire, de l'évêque et de la bourgeoisie. Au mois de juin, le gouverneur français de Damvillers essaya d'entrer dans Verdun, mais il rétrograda quand il sut que les habitants se tenaient sur leurs gardes. Le 27 août, Charles III visita cette ville, engagea les Verdunois à persévérer dans le parti de la Ligue, reçut leurs députés dans la capitale du Barrois, au mois d'octobre, écouta leurs doléances et promit de leur envoyer une garnison assez forte pour donner la chasse aux soldats du roi de Navarre et de la duchesse de Bouillon, qui faisaient des courses dans les campagnes voisines de Verdun et interceptaient parfois les communications (2).

Le duc de Lorraine désirait ardemment voir la ville de Metz prendre le même parti ; néanmoins, et quoiqu'elle renfermât un grand nombre de véritables catholiques, cette ville persévéra dans son attachement aux intérêts du roi. Effrayée par la crainte des châtiments que le duc d'Epernon menaçait

(1) V. Benoit, Hist. de Toul, p. 671 et 672.
(2) V. Roussel, Hist. de Verdun, p. 480-482, et preuv., p. 68-70.

d'infliger à ceux qui se déclareraient pour la Ligue, peu rassurée sur les dispositions des messins faisant professsion des nouvelles doctrines, partagée entre sa haine pour les Lorrains et son éloignement pour l'hérésie, la bourgeoisie catholique fut obligée de céder, et même de payer d'énormes contributions pour subvenir aux frais d'une guerre qui lui était fatale, car si les troupes de Metz ravagèrent les frontières de notre pays, les Lorrains exercèrent souvent de terribles représailles.

Fouquet de la Routte, gouverneur de Marsal, dont nous avons parlé à propos du combat de Saint-Quirin, ne suivit pas l'exemple du duc d'Epernon et embrassa la cause de la Ligue. Quoiqu'il fût originaire du Dauphiné, il s'était définitivement fixé en Lorraine ; il y était seigneur des villages de Blainville-sur-l'Eau, Hénaménil et Crion, et Charles III l'avait décoré du titre de conseiller des guerres. Outre la garnison ordinaire, Fouquet commandait une compagnie de chevau-légers ou *d'argoulets*, qui se mirent à battre les routes conduisant à Metz et enlevèrent quantité de marchandises de toute nature. Cette espèce de blocus déplaisait beaucoup aux Messins, qui résolurent de reprendre Marsal. Heureusement pour eux, il y avait dans la garnison de cette ville un caporal italien, appelé Antonio, qui reçut un jour quelques coups de bâton du sergent-major. Il s'en plaignit au gouverneur, qui ne fit que rire de cette correction. L'italien furieux jura de se venger et ne tarda pas à en trouver l'occasion. Fouquet avait chassé de Marsal un sergent, sur lequel il ne pouvait compter ; ce misérable se rendit à Metz et proposa à Roger de Comminges sieur de Soboles, qui commandait en l'absence du duc d'Epernon, de le mettre en rapport avec le caporal italien. L'offre fut agréée avec empressement, et bientôt ce sergent et le caporal Antonio parvinrent à gagner plusieurs hommes de la garnison, qui s'engagèrent à favoriser l'entrée des Messins dans la ville. Le 27

avril, Soboles se mit en marche avec environ douze cents hommes. Des cavaliers, auxquels il avait fait prendre les devants, se postèrent auprès du pont et arrêtèrent les messagers que les mayeurs des villages avaient dépêchés pour faire connaître à Fouquet l'approche de ses ennemis. Le gouverneur n'avait aucun soupçon de ce qui se tramait contre lui; il avait fait sortir sa compagnie de chevau-légers et s'était contenté d'enjoindre aux soldats et aux bourgeois de se réunir au premier signal. Vers minuit, les Messins pénétrèrent dans Marsal, grâce à la connivence de quelques-uns des soldats qui occupaient le corps de garde. Après s'être emparés des postes, les Royalistes investirent le logement de Fouquet. Celui-ci parvint à sortir de chez lui, mais il fut arrêté un peu après et assassiné par le sergent qu'il avait expulsé et par un soldat nommé Forget. Le sergent-major périt également. On respecta les maisons des bourgeois, et, après avoir enlevé toutes les armes et laissé à Marsal une bonne garnison, sous les ordres de son frère, Soboles reprit le chemin de Metz (1).

La perte de cette place importante causa un grand chagrin à Charles III, qui forma dès lors le projet de l'assiéger; mais la Lorraine était trop sérieusement menacée pour que l'entreprise fût exécutable. Le roi faisait faire en Allemagne des levées considérables, et le duc avait trop peu de troupes pour pouvoir à la fois commencer un siége, lequel devait être long et difficile, et repousser les bandes qui se préparaient à traverser notre pays. Le 21 avril, Charles publiait une ordonnance indiquant les précautions à adopter contre l'ennemi, et enjoignant aux paysans de se retirer avec leurs familles, leurs bestiaux et leurs denrées dans les lieux que l'on pouvait défendre; le 4 juin, il écrivait aux baillis de préparer des vivres pour les troupes suisses, qui allaient combattre en

(1) V. Hist. de Metz, t. III, p. 127-131.

France ; le 7 du même mois, il prescrivait aux baillis de transporter les grains dans les villes et les châteaux ; le 3 juillet, il faisait lever trois gros par conduit, probablement sans l'autorisation des Etats, afin de presser les travaux des fortifications de Nancy, et, le lendemain, il jetait sur le comté de Vaudémont une contribution de trois mille francs barrois pour l'entretien de ses troupes (1).

Les alertes que la Lorraine ne cessa d'avoir pendant l'été de l'année 1589 n'étaient pas dépourvues de motifs. Vers la fin d'août, le maréchal d'Aumont, qui gouvernait, pour le roi de Navarre, une partie de la Champagne, envahit le Barrois-mouvant, tenta de s'emparer de Bar-le-Duc par un coup de main, le 6 septembre, et commit bien des dévastations dans les environs de cette ville (2). Le maréchal n'attendit pas Charles III, qui s'avançait avec ses troupes ; mais le Barrois ne fut pas plustôt délivré, que le duc fut obligé de courir sur la frontière de l'Alsace, pour surveiller les mouvements d'une armée protestante que le sieur de Sancy avait levée pour le compte du roi, et dont Schélandre, l'ancien gouverneur de Jametz, devait prendre le commandement. Sans lui laisser le temps de pénétrer dans notre patrie, Charles III franchit lui-même les montagnes, attaqua les Allemands et les dispersa. Les drapeaux, l'artillerie, les bagages et deux mille cinq cents prisonniers furent les trophées de cette victoire, qui rendit un peu de sécurité à la Lorraine (3).

(1) V. Recueil auth. des anc. ordonn. de Lorraine (publié par François de Neufchâteau), 1re partie, p. 33-35.

(2) V. les instructions données à Chrétien de Châtenoy ; Calmet, Notice, t. I, col. 85. V. aussi, à la bibliothèque publique de Nancy, l'inscription funéraire de deux jeunes gens, deux frères, qui trouvèrent la mort dans le combat à la suite duquel les soldats du maréchal, déjà maîtres de la ville-haute, furent obligés de se retirer.

(3) V. Bref et véritable discours de l'heureuse victoire qu'il a plu à Dieu de donner à Mgr. le duc de Lorraine sur les reistres et lansquenets ennemis qui estoient advancez en la plaine de Strasbourg pour venir

De retour à Nancy, Charles III reçut une nouvelle affligeante : celle du combat d'Arques, dans lequel le corps de cavalerie placé sous les ordres du marquis de Pont-à-Mousson avait été rompu et poussé dans un marais, où beaucoup de soldats périrent, sans que plusieurs escadrons qui se trouvaient à portée fissent le moindre mouvement pour arrêter les Royalistes (1). Charles apprit, vers le même temps, que la mission dont il avait, au mois de septembre précédent, chargé le sieur de Châtenoy n'avait pas été infructueuse, et que Philippe II avait fait remettre au négociateur une somme de cent mille écus à compte sur le subside promis par le commandeur Moreo (2).

Les premières semaines de l'année 1590 furent employées aux préparatifs de la campagne qui allait s'ouvrir ; mais on observa que le duc semblait ne plus avoir la même ardeur. Les partisans de la maison de Lorraine, qui n'avaient rien négligé pendant l'année 1589 pour ouvrir à cette famille l'accès du trône (3), avaient rencontré beaucoup de répugnance chez un grand nombre de personnes, et on commençait à penser que, après la mort du vieux cardinal de Bourbon proclamé roi sous le nom de Charles X, la couronne ne passerait pas sans difficulté à un des princes lorrains. Charles III avait fini par s'imaginer qu'il serait préféré à ses parents, et comme chef de la maison de Lorraine, et comme gendre de Henri II ; il

joindre les troupes du prince de Béarn ; Paris, Guillaume Chaudière, 1589, petit in 8°. V. aussi une lettre de Henri IV (du 29 janvier 1590) au sieur de Fresnes, son envoyé en Angleterre, dans le Recueil des lettres missives de Henri IV, t. III, p. 133 et 134.

(1) V. Calmet, Hist., t. II, col. 1420.

(2) V., dans le cartulaire de la bibl., p. 849 et suiv., les instructions données, le 16 janvier 1591, à Claude Bardin, voué de Condé.

(3) Ils avaient publié dans ce but plusieurs livrets fort curieux, entr'autres le suivant : Origine, Généalogie et Démonstration de ceste excellente et héroïque Maison de Lorraine et de Guise ; Paris, Périnet, 1589, petit in 8°.

espérait au moins que, s'il était lui-même écarté du trône, son fils aîné, Henri marquis de Pont-à-Mousson, pourrait recueillir l'héritage de son aïeul maternel. Mais quand le duc connut les divisions des princes de la maison de Guise et les prétentions rivales de Philippe II ; quand il vit avec quelle lenteur ce prince fournissait aux Ligueurs les secours qui leur étaient indispensables, il cessa de croire au succès définitif de la cause qu'il avait embrassée, et il ne continua plus la guerre que dans le but d'obtenir un dédommagement pour les pertes essuyées par la Lorraine. Telle est, du moins, l'opinion de plusieurs écrivains, et si leurs accusations sont fondées, il faut reconnaître que, dans cette affaire, Charles ne fut pas uniquement animé par son zèle pour la religion, et qu'il ne resta pas sourd aux conseils d'une politique ambitieuse et imprévoyante. Ce qui peut encore donner un nouveau poids aux conjectures dont nous parlons, c'est que, dans le cours de l'année 1590, le duc fit diverses démarches pour marier un de ses fils à Charlotte de la Marck, duchesse de Bouillon, princesse protestante à laquelle les traditions de sa famille n'auraient guère permis d'abjurer le calvinisme (1).

Quels que fussent désormais les projets de Charles III, il n'en fallait pas moins poursuivre la guerre commencée depuis deux ans, et on réunit les Etats-Généraux, au mois de février, pour leur demander des subsides. Le 6, ils octroyèrent : 1° un franc barrois par chaque resal de blé moulu dans les villes, six gros par resal moulu dans les campagnes, cinq et quatre gros par resal d'orge moulu dans les villes ou dans les villages ; 2° deux gros par resal d'avoine vendu soit à la halle, soit ailleurs ; 3° le dixième denier du vin et de la bière vendus à la feuillée ; 4° un droit sur tous les bestiaux exportés, savoir : quatre francs pour un bœuf, trois pour une vache, dix-huit gros pour un porc gras, neuf pour un porc maigre,

(1) V. Calmet, ibid., col. 1406.

et quatre pour une chèvre ou un bouc; 5° un droit de cinq pour cent sur les draps et toiles d'or et d'argent, sur les étoffes de laine et de soie venant de l'Etranger; 6° un droit de trois pour cent sur les toiles fabriquées en Lorraine et exportées; 7° enfin, un aide de trois francs par conduit (1).

Une partie des sommes qui furent perçues à la suite du vote des Etats fut employée à la solde et à l'entretien des troupes, et une autre aux fortifications de quelques villes, particulièrement de Nancy et de la Mothe, dont Charles voulait faire le boulevard de ses états du côté de la Bourgogne (2). Comme les premiers efforts de ce prince devaient être dirigés contre les Messins, il publia, le 11 février, un édit « portant » ordre de ne mener vivres, marchandises, ni autres denrées quelconques à Metz et Marsal, mesme de n'avoir aucun » commerce, intelligence, ni fréquentation avec les Bourgeois » et Sujets desdicts lieux, ni d'autres places ennemies de Son » Altesse » (3). Les hostilités étaient déjà commencées, malgré la rigueur de l'hiver. Le 27 janvier il y eut, près d'Ars-la-Quenexy, un combat qui coûta la vie au neveu de Soboles; et, le même jour, la garnison de Pont-à-Mousson saccagea le village de Lorry; le 10 février, les Messins sortirent de leur ville pour secourir les capitaines Paul et Renaudin de Flavigny, qui étaient aux prises avec la garnison de Boulay. Les Lorrains battirent en retraite; mais le capitaine La Bastide, qui commandait leurs adversaires, fut emporté par son cheval jusqu'aux barrières et fait prisonnier, après avoir été blessé mortellement d'un coup de mousquet. Le 15, les Messins partirent de nouveau pour assiéger le château de Norroy-devant-le-Pont. Il fut pris d'assaut, ses

(1) V. Rogéville, ibid., t. I, p. 598; Recueil de François de Neufchâteau, p. 36. C'est toujours à la première partie du recueil que se rapportent nos citations, quand nous n'avertissons pas du contraire.

(2) V. Calmet, Notice, t. I, col. 922.

(3) V. Recueil de François de Neufch., p. 35.

défenseurs furent passés au fil de l'épée, et les vainqueurs s'emparèrent des meubles que l'on avait mis dans l'église, comme dans un lieu de sûreté, démolirent le clocher, transportèrent les cloches à Metz et les donnèrent à l'église Sainte-Croix. Le 25, il y eut, près de Bouxières-sous-Froidmont, une rude escarmouche; les Lorrains eurent le désavantage et furent obligés de se réfugier à Pont-à-Mousson. Les Messins enlevèrent ensuite les châteaux de Goin, de Louvigny et plusieurs autres, notamment celui de Sailly, dont ils massacrèrent la garnison, après lui avoir accordé une capitulation. Maîtres de ces différentes places, ils firent des courses jusqu'aux portes de Pont-à-Mousson, et même bien au delà, dans la direction de Nancy, et les Lorrains, de leur côté, ne ménagèrent pas le pays messin, en sorte que l'on n'entendait parler que de pillages et d'incendies. Le 21 mars, les Royalistes atteignirent à Moyenvic une bande qui revenait de piller les environs de Metz et la défirent complètement; le lendemain, ils allèrent assiéger le château de Bouconville, dont ils ne purent s'emparer, et, quelques jours après, ils firent éprouver un échec à la garnison de Sierck. Au mois d'avril, ils prirent Château-Salins et y laissèrent vingt hommes; les Lorrains se présentèrent bientôt après devant cette ville, la canonnèrent et forcèrent les vingt soldats à capituler; mais le sieur de Chambley, chef des assiégeants, ayant voulu gagner Nomeny, fut attaqué par les Messins qui s'étaient mis en route pour secourir Château-Salins, et qui le battirent et le firent prisonnier.

Bien que les pertes éprouvées par les Lorrains eussent été rachetées par divers avantages, Charles III comprit la nécessité de se mettre lui-même à la tête de ses troupes. Il tira de certaines villes une partie des garnisons qu'il y avait placées et marcha vers Metz, avec une armée assez nombreuse. Les châteaux de Mardigny et de Louvigny furent emportés d'assaut, et les défenseurs de ce dernier pendus aux branches d'un

arbre. Comme les Messins se tenaient enfermés dans leurs murailles, le duc remonta la Seille et parut à l'improviste devant Marsal, dont il commença le siége. Par ses ordres, on lâcha les eaux de l'étang de Lindre ; bientôt après, les marais qui entourent Marsal, et le rendent presque imprenable, se desséchèrent assez pour que les approches devinssent praticables, et les boulets rouges que les Lorrains jetèrent dans la ville incendièrent la provision de bois de la saline, dont les assiégés se servaient en guise de fascines. Après vingt jours d'attaques, Soboles le jeune demanda à traiter, obtint l'autorisation de se retirer à Metz avec sa garnison, qui était d'environ cinq cents hommes, et fut suivi par plusieurs bourgeois, que le duc avait condamnés au bannissement. Maître de Marsal, Charles III en répara soigneusement les fortifications et fit inhumer les restes de Fouquet de la Routte dans l'église collégiale, où l'on éleva, pour conserver la mémoire de ce brave officier, un monument qui subsiste encore.

Au mois de juillet, le duc et son fils aîné, qui était revenu en Lorraine depuis quelques mois, s'approchèrent de Metz, où ils avaient entretenu des intelligences. Soboles avait même fait arrêter et décapiter, le 23 juin, un chanoine de la cathédrale appelé Desmeines et un gentilhomme nommé D'Artaise, qu'il accusait, peut-être à tort, d'avoir formé le projet de livrer la ville aux Ligueurs. Les Lorrains étant entrés sans résistance à Moulins, s'emparèrent du grand pont de pierre, sous lequel la Moselle coulait encore à cette époque, coupèrent les arbres des vergers, établirent autour du village une enceinte en terre soutenue par des poutres, et, se jugeant, avec raison, à l'abri d'une surprise, envoyèrent de tous côtés des détachements qui mirent les campagnes à contribution et enlevèrent les grains et les bestiaux des lieux ouverts. Au bout de quinze jours, les Lorrains s'éloignèrent, mais après avoir déclaré qu'ils reviendraient pour épargner aux Messins le soin de faire la moisson et la vendange, et ceux-ci furent

forcés de se tenir sous les armes jusqu'à l'automne, et vécurent dans des transes continuelles tant que les récoltes ne furent pas en sûreté (1).

Une semblable guerre était trop funeste aux deux partis pour se prolonger pendant longtemps. Sans parler de la destruction des récoltes sur pied, du pillage et de l'incendie de plusieurs villages et de nombreuses censes, les Lorrains et les Messins avaient beaucoup souffert dans quelques-unes des rencontres mentionnées plus haut ; quantité de prisonniers avaient été conduits soit à Nancy, soit à Metz, et on assure que les prisons de cette dernière ville n'avaient pas reçu moins de huit cents lorrains. La fatigue générale disposa les esprits à un accommodement, et, le 28 septembre, on convint d'une trêve, qui devait commencer le 1er octobre suivant et se prolonger jusqu'au 31 décembre 1591, c'est-à-dire pendant un laps de quinze mois, que l'on jugeait suffisant pour amener une pacification générale (2). Les articles du traité ne sont pas venus jusqu'à nous, mais on peut supposer, sans crainte d'erreur, que chacun conserva ce qu'il avait pris, et qu'il y eut une simple suspension des hostilités. Le sieur de Soboles, qui était de fait gouverneur de Metz, parce que le duc d'Epernon demeurait en France, le sieur de Soboles, disons-nous, affectait presque les dehors de l'indépendance ; néanmoins, il crut nécessaire de prier le roi de Navarre de ratifier la trêve conclue avec Charles III, et Henri, désirant voir une partie des troupes de ce prince occupées dans son propre pays, n'approuva pas la conduite de Soboles et refusa la ratification demandée ; toutefois, la paix était devenue tellement indispensable, que l'on ne tint aucun compte de ce refus, et que la tranquillité se rétablit d'elle-même sur la frontière du pays messin.

(1) V. Hist. de Metz, t. III, p. 135-141.
(2) V. Rec. de François de Neufch., p. 38.

Les seuls individus qui profitèrent de la rupture survenue entre Charles et ses voisins furent les protestants de Metz. Comme le gouverneur avait besoin d'eux, il leur fit des concessions importantes et leur accorda la liberté de tenir leurs prêches dans la ville même, et de remplir les charges municipales et judiciaires, dont on les avait exclus auparavant. Ces droits ne furent reconnus aux Calvinistes qu'au mois de mai 1592, et, dès le 24 août suivant, l'esprit d'envahissement qui les animait se manifesta à l'occasion du renouvellement de la magistrature; car, bien qu'ils fussent en minorité, ils parvinrent à faire entrer huit des leurs dans le conseil des Treize (1).

La trêve signée par Charles III ne rétablit pas immédiatement la sécurité partout, et, le 25 novembre, le duc prescrivit aux baillis de faire transporter dans les villes « les vins, » grains et denrées du plat-pays » (2). La plupart des voisins de la Lorraine avaient pris parti contre elle, les uns par animosité nationale, les autres par attachement pour l'hérésie. Sainte-Menehould, Châlons-sur-Marne, Langres et plusieurs autres villes de Champagne s'étaient déclarées pour le roi de Navarre, et leurs garnisons faisaient des courses continuelles dans le Barrois-mouvant. Les calvinistes qui tenaient Sédan et les diverses places du duché de Bouillon ne laissaient aucun repos à la partie septentrionale du Barrois et au temporel de Verdun ; enfin, nous pensons pouvoir rapporter au second sémestre de l'année 1590 le passage de deux corps de lansquenets, levés pour le service du roi de Navarre, et que Charles III ne réussit pas à repousser en Alsace. Le premier de ces deux corps, commandé par le baron de Rosslar, saccagea quelques villages et dévastait le temporel de Toul, lorsque le sieur de Deuilly, avec deux

(1) V. Hist. de Metz, ibid., p. 145 et 146 ; Meurisse, ibid., p. 469-482.
(2) V. François de Neufch., p. 38.

mille reîtres, attaqua les Allemands à l'improviste et les contraignit à se jeter en Champagne. L'autre corps menaça la ville de Toul elle-même; les lansquenets s'étaient emparés des deux faubourgs et avaient essayé d'attacher le pétard à une des portes; mais, renforcés par une compagnie que le duc leur envoya, animés par les exhortations du gouverneur et par les discours des ecclésiastiques, les bourgeois firent une si belle défense, que les assaillants abandonnèrent leur dessein et s'éloignèrent, après avoir pillé les faubourgs de la ville et les villages du Toulois (1).

Une des raisons qui empêchèrent Charles III de mettre obstacle au passage de ces deux bandes fut la nécessité où il se trouva d'envoyer en France une partie de son armée. Vers la fin de l'année 1589, et immédiatement après la victoire qu'il avait remportée sur les Allemands dans la plaine de Strasbourg, il avait détaché un corps de troupes assez considérable, qui se rendit à Lyon, y prit le légat Cajetan et l'escorta jusqu'à Paris, où il arriva dans les premiers jours de janvier, après avoir traversé la Bourgogne. Au mois de juillet suivant, le duc de Lorraine chargea le comte de Chaligny, son cousin, de conduire au duc de Mayenne, qui ne cessait de demander du secours, sept compagnies de chevau-légers et quatre compagnies d'arquebusiers à cheval; enfin, au mois d'août, il expédia un contingent de quatre cents chevaux au duc de Parme, qui se proposait d'entrer en France (2).

Les levées d'hommes, et les expéditions militaires dont nous venons de tracer une esquisse, avaient occasionné des dépenses énormes, et, au mois de janvier 1591, le duc prescrivit au sieur Claude Bardin, voué de Condé, maître des requêtes de l'hôtel, de partir pour l'Espagne, de représenter à Philippe II qu'il devait à Charles quatre cent quatre-vingt-

(1) V. Benoît, Hist. de Toul, p. 672 et 673.
(2) V. les instructions données à Claude Bardin.

quinze mille écus sur les subsides qu'il lui avait promis, et de prier le roi d'accorder au duc pour l'avenir un subside mensuel de quarante mille écus, ajoutant que cette somme devait être exactement payée. Ce fut seulement au mois de mai, à cause de la longueur du voyage, de la difficulté des communications ou d'autres circonstances, que le négociateur lorrain fut admis à présenter ses observations au roi d'Espagne.. Il insista sur les points indiqués dans l'instruction qui lui avait été remise, et déclara que son maître avait déjà dépensé « deux à trois millions d'or » pour soutenir la cause de l'Union ; que, malgré des sacrifices aussi disproportionnés avec ses revenus, il était disposé à faire de nouveaux efforts ; mais qu'il serait obligé de se détacher de la Ligue, s'il n'obtenait pas les secours pécuniaires qu'il demandait, ou si le roi ne tenait pas mieux ses promesses (1).

Comme Charles connaissait par expérience les lenteurs de Philippe II, il jugea opportun de se procurer d'autres ressources et convoqua les Etats-Généraux pour le mois de mars. Les trois ordres, dociles aux conseils de la religion et du patriotisme, ne firent entendre aucun murmure, quand les délégués du prince leur représentèrent la nécessité de s'imposer encore. Les Etats accordèrent un aide extraordinaire de douze cent mille francs barrois, pour soudoyer, pendant un an, quatre mille hommes d'infanterie et six cents cavaliers (2) ; et, au mois de juillet suivant, on leva un aide sur le vin, sans que les Etats eussent donné leur assentiment à cette seconde imposition (3).

Comme on s'attendait aux incursions de l'ennemi et même au passage de quelque armée allemande, le duc adressa, le 3 avril, une lettre circulaire aux baillis, pour leur recom-

(1) V., dans le cartulaire de la bibl. publ., p. 837 et suiv., les remontrances de Claude Bardin à Philippe II.

(2) V. Recueil de François de Neufch., p. 39.

(3) V. ibid., p. 41.

mander de prendre toutes les précautions dictées par la prudence, et de fournir le nombre d'hommes et de charrois nécessaire aux travaux des places que l'on fortifiait (1). Le 10 mars précédent, il avait renouvelé, avec menace de confiscation et d'amendes arbitraires, l'injonction de transporter les denrées dans les villes fermées de murailles (2).

Il s'occupa ensuite du soin de réorganiser son armée, que la campagne précédente avait beaucoup affaiblie. Elle ne comptait plus, sans y comprendre, il est vrai, les troupes détachées en France, que six mille hommes d'infanterie et deux mille chevaux (3) ; mais, grâce aux levées que l'on fit en Lorraine et en Allemagne, elle ne tarda pas à se refaire, et pour le moment de l'ouverture de la campagne elle présentait un effectif considérable. La nécessité d'établir dans les dépenses un ordre parfait avait engagé le duc à retirer au trésorier-général l'administration des fonds destinés à l'armée, et comme les Etats avaient momentanément renoncé à veiller sur l'emploi des sommes provenant des aides extraordinaires, Charles III avait nommé un trésorier des guerres, le 14 juillet 1589. Nos archives possèdent encore quelques-uns des registres de ce fonctionnaire ; on y trouve les détails à la fois les plus authentiques et les plus curieux sur la composition de l'armée lorraine, et c'est d'après le registre contenant les recettes et les dépenses faites depuis le 1er avril 1591 jusqu'au 30 juin 1592, que nous allons donner un aperçu de la situation de cette armée.

Elle comptait cinq régiments d'infanterie. Les quatre premiers, qui avaient chacun dix compagnies, étaient commandés par les colonels Orfeo Galeani, de Salin le puîné, d'Esne et Iomenes Galeani, qui sont appelés « anciens maistres de

(1) V. ibid., p. 39.
(2) V. ibid.
(3) V. les instructions données à Claude Bardin.

» camp » des régiments d'infanterie. Le cinquième, dont la force n'est pas indiquée, avait pour colonel « le sieur maistre » de camp Joseph Colli ». Charles III entretenait, en outre, deux régiments de lansquenets sous les ordres des colonels Hans-Ludolf de Schonaw et de Thieully (1). Le baron de Sprintzenstein était occupé à lever deux autres régiments de lansquenets, dont l'un devait avoir douze cents hommes; mais nous ignorons si ces deux corps vinrent jamais en Lorraine. Les troupes à cheval se composaient de grosse cavalerie ou gendarmerie, de cavalerie légère et d'arquebusiers, qui tenaient lieu de nos dragons. La grosse cavalerie présentait environ six cent dix lances, divisées en neuf compagnies, de force inégale, guidées par les sieurs de Saint-Georges, de Cirey, de Fontenay, de la Chagne, de Courcelles, Lélio Plessis, Sigismondo Santi, Hugues et de Remenécourt. Il y avait quatorze compagnies de cavalerie légère, dont une cuirassée. Elles obéissaient aux capitaines d'Haraucourt d'Acraigne, Nicolo Renesi, Thomas Luchise, Jean Goleme, Joseph Colli, Angelo-Maria Crespe, Jean-Baptiste Negri, d'Haussonville, de Cirey, de Romain, de Thilly, de Salin l'aîné, Dragina et Andreas Manessy. Ces quatorze compagnies, dont quelques-unes (deux au moins) étaient formées d'albanais, avaient chacune cent cavaliers. Les quinze compagnies d'arquebusiers à cheval ne comptaient pas plus de sept cents cavaliers (2); elles étaient placées sous les ordres des capitaines La Bastide, de Montignon, François de Failly, Brichanteau, François Hurbal, Geronimo Gatto, Octavio Origon,

(1) Le régiment de Schonaw comptait dix-huit cents hommes; celui de Thieully, qui avait seulement quatre compagnies, devait être moins nombreux.

(2) Il paraît qu'il y avait encore d'autres compagnies d'arquebusiers à cheval et de cavalerie, mais les renseignements que nous avons recueillis à leur égard ne sont pas assez précis pour trouver place dans notre ouvrage.

d'Haraucourt d'Acraigne, d'Ische, de Vrécourt, Philippe Humbert, de Hauteforge, de Montreuil et Sans-Peur.

Il faut ajouter à ces troupes 1° la garde ducale composée d'une compagnie d'arquebusiers à cheval, commandée par le fils de Fouquet de la Routte, et d'une compagnie de suisses; 2° les trente-cinq archers du prévôt Thomas Brunesaulx, et vingt-huit arquebusiers à cheval servant d'escorte au sieur de Vélaucourt, capitaine de campagne, c'est-à-dire chef des éclaireurs; 3° un régiment d'infanterie de quinze enseignes, levé par le sieur de Marcossey, maître de camp, et qui, sans doute, servait en France; 4° diverses compagnies détachées dans les chefs-lieux des bailliages; comme, par exemple, quarante lansquenets et une compagnie d'infanterie qui étaient logés à Vaudrevange et mis à la disposition du sieur d'Ancerville, bailli d'Allemagne; 5° les garnisons des villes fortifiées. Nous en citerons seulement quelques-unes : Nancy avait reçu cent hommes d'infanterie et vingt arquebusiers à cheval; la Mothe cent hommes; le sieur de Challant, capitaine de Rinel, avait une compagnie d'infanterie; le sieur de Gondrecourt, gouverneur de Marsal, dix-huit arquebusiers à cheval et cent-cinquante fantassins; et le sieur de Héming, capitaine de Phalsbourg, un corps de trois cents lansquenets.

On voit, en jetant les yeux sur les listes d'officiers que nous venons de donner, que beaucoup de ces militaires étaient des étrangers, principalement des italiens, qui s'étaient mis au service du duc de Lorraine, avec des troupes d'aventuriers, soit de leur nation, soit de pays différents. Au nombre des officiers italiens qui combattaient dans les rangs de l'armée lorraine, figurait le colonel Orfeo Galeani, que nous connaissons sous le nom d'Orphée de Galéan, et auquel on a longtemps attribué les plans des fortifications de Nancy. Sans parler des lansquenets, Charles III avait pris à sa solde quantité de soldats allemands, notamment des canonniers. Enfin, comme ses états ne présentaient pas les ressources convena-

bles pour la remonte de la cavalerie, il avait fait acheter des chevaux à Strasbourg, à Rastadt et dans plusieurs autres lieux.

Ces préparatifs n'étaient pas inutiles, et la guerre paraissait devoir être poussée avec plus de vigueur en 1591 que les années précédentes. Le roi de Navarre, ayant reçu une grosse somme d'argent d'Elisabeth, reine d'Angleterre, avait prescrit à Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, seigneur plein de hardiesse et d'habileté, et qui fut nommé maréchal de France, l'année suivante, de se rendre en Allemagne, d'y lever une armée composée de reîtres et de lansquenets, et de venir le rejoindre, en passant à travers la Lorraine.

La nécessité de tenir ses soldats réunis, pour déjouer, s'il était possible, les projets du vicomte, empêcha le duc d'envahir le pays de Bouillon, comme il en avait formé le dessein. Sur ces entrefaites, des troupes françaises, commandées par le duc de Nevers et par le maréchal d'Aumont, menacèrent le Barrois-mouvant, et, pendant que Charles était obligé de détacher une partie de ses forces pour faire face à ces nouveaux ennemis, le duc d'Epernon s'avançait du côté de Metz avec une petite armée, malgré la trève que les Lorrains avaient conclue avec le sieur de Soboles (1).

Dans le courant de l'été, le danger parut si pressant, que Charles III, ne s'en rapportant pas aveuglément à ses officiers, voulut se mettre lui-même à la tête de son armée, et confia les fonctions de lieutenant-général au cardinal de Lorraine, son fils, qui administra avec beaucoup de sagesse et de prudence pendant plusieurs mois (2).

(1) V. Calmet, Hist., t. II, col. 1408, 1426 et 1427.

(2) V., à la bibl. publ., dans un recueil ms., non coté, contenant beaucoup de pièces relatives aux Etats-Généraux, un mandement du cardinal « aux commis aux coffres de l'impost »; et dans le recueil de Châteaufort, t. I, f° 155 r° (bibl. de M. Beaupré), une « ordonnance au » bailli d'Epinal pour l'assurance des places, rechercher les sujets propres » à la guerre, battre les grains, et envoyer ouvriers pour les fortifications » de Nancy ».

Dans l'automne, on vit arriver en Lorraine quatre mille suisses levés par ordre du duc de Mayenne, et un corps de troupes italiennes que le pape Grégoire XIV envoyait au secours des Ligueurs, et qui était commandé par son neveu, le duc de Monte-Marciano. Ce dernier, au lieu de se diriger immédiatement vers Paris, s'était amusé à guerroyer en Dauphiné contre les généraux du roi de Navarre et y avait perdu beaucoup de monde, en sorte qu'il n'avait plus que deux mille hommes d'infanterie et douze cents chevaux, lorsque, après avoir traversé la Franche-Comté, il mit le pied sur le territoire lorrain. C'était néanmoins un précieux renfort, et le duc de Mayenne jugea à propos de venir au devant du duc de Monte-Marciano et des Suisses, qui s'étaient logés dans les environs de Verdun. Charles III s'était également rendu dans cette ville et y conférait avec le duc de Mayenne sur leurs intérêts communs, quand on apprit que le roi de Navarre avait laissé la plus grande partie de son armée dans les plaines de la Picardie et s'avançait à la tête de sa cavalerie, pour opérer sa jonction avec les troupes allemandes qu'amenait le vicomte de Turenne. Celui-ci, n'ayant devant lui que de faibles obstacles, traversa le bailliage d'Allemagne, passa à une demi-lieue de Pont-à-Mousson, assiégea près de cette ville un château où il rencontra quelque résistance, le prit par capitulation et néanmoins fit massacrer les soldats qui l'avaient défendu, et un étudiant de l'université qui se trouvait avec eux (1). Turenne ayant rejoint le roi de Navarre avec seize mille hommes, les deux armées vinrent camper devant la ville de Verdun, sous les murs de laquelle les ducs de Lorraine, de Mayenne et de Monte-Marciano avaient établi leur camp. Il y eut des escarmouches assez vives, dans l'une desquelles fut blessé le jeune baron d'Haussonville, fils du gouverneur de Verdun. Il allait même

(1) V. Abram, Hist. univers. mussipontanæ.

tomber entre les mains de l'ennemi, lorsque le capitaine de Salin l'aîné fit une sortie, à la tête de sa compagnie de chevau-légers, et parvint à dégager le baron; mais les Lorrains furent contraints de battre en retraite, et Salin lui-même se vit séparé de ses soldats et ne put regagner la porte. Profitant alors habilement du désordre de ses adversaires, il se mêla parmi eux, n'en fut pas reconnu et réussit à rentrer le soir dans la ville (1).

Les historiens français disent que le roi de Navarre n'ayant pu chasser les ennemis de leurs positions, ni les forcer à une bataille, prit enfin le chemin de la Picardie. Les historiens lorrains soutiennent, au contraire, que le duc Charles offrit le combat au roi, qui le refusa et décampa peu de jours après (2). Il est bien difficile de démêler la vérité au milieu de ces assertions contradictoires, mais on ne risque guère de se tromper en admettant que les deux partis redoutaient, autant l'un que l'autre, une bataille dont la perte pouvait avoir des conséquences désastreuses, et que leur empressement guerrier était feint plutôt que réel.

Le roi, pour récompenser le vicomte de Turenne du service qu'il venait de lui rendre, et pour opposer à Charles III un ennemi capable de lui tenir tête et de l'occuper dans ses états, fit épouser au vicomte Charlotte de la Marck, duchesse de Bouillon; et Turenne, désirant prouver au roi que ses espérances étaient bien fondées, surprit, la première nuit de ses noces, la ville de Stenay, qui appartenait au duc de Lorraine. Cet évènement, quoique peu important par lui-même, donna beaucoup d'inquiétude à Charles, qui résolut de ne rien négliger pour rentrer en possession de Stenay. Malheureusement, la trêve conclue avec les Messins venait

(1) Mémoires mss. du P. de Salin jésuite cités par Calmet, ibid., col. 1427.

(2) V. idem, ibid., col. 1428; Discours succinct du voyage de sa Maiesté en Lorraine; 1591, petit in 8°.

d'expirer, et les hostilités recommencèrent, mais sans animosité, et se prolongèrent presque jusqu'à la fin de l'année 1594 (1). D'un autre côté, le duc, ne pouvant répondre par un refus aux pressantes demandes des Ligueurs, fut obligé d'envoyer en France un nouveau secours composé de deux compagnies d'arquebusiers à cheval et de sept compagnies de cavalerie légère, qui furent, sans doute, placées sous le commandement de François comte de Vaudémont, second fils de Charles III (2). Malgré ces diversions et au milieu d'une saison rigoureuse, ce dernier se mit en campagne pour reprendre Stenay. Il attaqua d'abord Villefranche, petite place située à peu de distance, et dont la garnison aurait pu incommoder les Lorrains pendant le siége. Après la reddition de Villefranche, le duc se présenta devant Stenay. Le baron de Comay, auquel Turenne en avait confié le gouvernement, fit une belle défense et repoussa les attaques des assiégeants; les pluies avaient tellement détrempé les terres, que les travaux de ceux-ci s'écroulèrent sur plusieurs points, et Charles fut contraint de se retirer, après avoir perdu beaucoup de soldats et un de ses principaux officiers, l'ancien bailli de Saint-Mihiel, Jean de Lénoncourt, qu'il avait nommé grand-veneur de Lorraine, et qui fut tué d'un coup de canon (3).

Rebuté par la résistance qu'il rencontrait dans le duché de Bouillon, il tourna ses armes d'un autre côté, pénétra dans la Champagne et bloqua Sainte-Menehould. Ayant désiré reconnaître lui-même la ville, il s'avança si près des murailles, que ses gens le supplièrent de ne plus commettre une pareille imprudence; mais il leur répondit : « J'avais les » deux Salin avec moi »; voulant faire entendre par là qu'il ne redoutait rien dans la compagnie de deux officiers aussi

(1) V. Hist. de Metz, t. III, p. 141.

(2) Ce jeune prince était allé combattre en France, après le retour de son frère aîné.

(3) V. Calmet, ibid., col. 1408.

braves et aussi expérimentés (1). Quelque temps après, il forma le dessein de surprendre la ville de Langres, où il entretenait probablement des intelligences, et, ayant réussi à dérober sa marche à la connaissance de l'ennemi, il arriva jusque sur le bord du fossé avec une troupe de deux mille hommes d'élite. Le capitaine Brichanteau, qui commandait une compagnie d'arquebusiers à cheval, descendit dans le fossé, le traversa, appliqua une échelle contre une des portes et essaya d'y attacher le pétard. Comme cette opération rencontrait quelque difficulté, de Salin le jeune, colonel d'un des régiments d'infanterie, s'élança sur la même échelle et engagea Brichanteau à mettre le feu au pétard, en lui déclarant qu'il allait se placer lui-même derrière cet artifice, afin que le capitaine fût à l'abri de tout danger; mais ces pourparlers attirèrent l'attention d'une sentinelle peu éloignée, qui donna aussitôt l'alarme, en sorte que le duc fut obligé de se retirer, avec beaucoup de précipitation, et revint à Nancy, après avoir laissé son armée au marquis de Pont-à-Mousson.

Celui-ci fut plus heureux que son père, et les Lorrains s'emparèrent successivement de Vassy, la Fauche, Montéclair et Coiffy. A l'attaque de cette dernière place, le colonel de Salin offrit témérairement de monter à l'assaut, bien que la brèche fût à peine praticable, et que les ingénieurs conseillassent d'attendre que le canon eût fait de nouvelles ruines. La hardiesse du colonel fut couronnée de succès, mais il trouva la mort dans son triomphe et fut tué d'un coup de mousquet. Le marquis regretta vivement ce généreux officier, dont il appréciait la bravoure et la fidélité (2).

(1) Mém. du P. de Salin, ibid., col. 1409.

(2) Les frères De Salin, originaires de Bourgogne, ne s'étaient fixés en Lorraine que depuis l'année 1580. V. Défaite des Huguenots de Champagne par les troupes du duc de Lorraine ; Paris, Chandière, 1592, petit in 8° ; Calmet, ibid., col. 1409.

La joie que ces évènements avaient inspirée à Charles III fut bien tempérée par une défaite qu'un de ses généraux éprouva, vers la fin de la campagne. Le maréchal de Barrois, African d'Anglure sieur d'Amblize, avait été chargé d'assiéger la ville de Mouzon, où le vicomte de Turenne avait mis une garnison assez forte. Le maréchal conduisait, pour cette entreprise, le régiment d'infanterie du colonel d'Esne, le régiment de lansquenets de Schonaw, plusieurs compagnies de cavalerie et d'arquebusiers à cheval, et quelques pièces de canon. Sur ces entrefaites, le vicomte de Turenne, qui avait pris le titre de duc de Bouillon, et que nous appellerons de la sorte à l'avenir, traversa ses états avec les débris de l'armée allemande qu'il avait amenée au roi de Navarre en 1591, et qui retournait au delà du Rhin. Ayant connu les projets du maréchal, il prescrivit à ses propres troupes de se rassembler dans la petite ville de Beaumont-en-Argonne, d'où elles seraient en mesure d'inquiéter les Lorrains. D'Amblize, ajournant le siége de Mouzon, se présenta inopinément, le 12 octobre, devant Beaumont, où il n'y avait encore que peu de monde. Ayant inutilement sommé le sieur de Montigny, gentilhomme picard, qui commandait dans la place, de lui en ouvrir les portes, le maréchal de Barrois ordonna de commencer les approches et de mettre son artillerie en batterie. Le lendemain, il fit jouer deux gros canons que l'on avait apportés de Villefranche pendant la nuit, et il se flattait d'ouvrir en peu d'heures une brèche assez large pour tenter un assaut ; mais le duc de Bouillon s'avança, le même jour, avec trois cents chevaux, introduisit des munitions dans la ville, annonça aux assiégés qu'il allait les délivrer et se logea dans le bourg de Raucourt. Le 14, il reparut avec quatre cents cavaliers et deux cents arquebusiers, au moment même où les Lorrains se préparaient à donner l'assaut. D'Amblize, laissant son infanterie devant la ville pour garder l'artillerie et les bagages, marcha, avec huit cents chevaux,

au devant de son adversaire. Le combat ne fut pas long ; les cavaliers lorrains, décimés par les décharges des arquebusiers, furent rejetés sur l'infanterie, qui, découragée par cet échec, attaquée d'un côté par les assiégés, et de l'autre par les soldats du duc de Bouillon, prit la fuite à son tour. Le maréchal d'Amblize et le colonel d'Esne firent de vains efforts pour rallier leurs troupes. Le premier fut tué d'un coup de pistolet ; le second fut fait prisonnier, ainsi que divers capitaines ; sept cents lorrains restèrent sur le champ de bataille, et quatre cents lansquenets du régiment de Schonaw mirent bas les armes et obtinrent la permission de retourner chez eux, sous la conduite de Nicolas de Granvilliers, sergent-major de ce régiment, à condition de ne pas servir pendant une année contre le roi, la ville de Strasbourg et le duc de Bouillon (1).

Celui-ci, quoiqu'il eût perdu un grand nombre de soldats et qu'il eût été blessé lui-même dans l'action, résolut de tirer parti de sa victoire. Dans les premiers jours de décembre, il fit reconnaître la petite ville de Dun par un de ses lieutenants nommé Noël Richer. Ce dernier ayant rapporté que la place ne pouvait pas se défendre longtemps, et que d'ailleurs le gouverneur se gardait assez mal, le duc partit de Sédan, le 6 décembre, à trois heures après midi, avec le sieur des Autels, d'autres gentilshommes et quelques troupes, et après avoir envoyé aux garnisons de Sédan et de Stenay, qui revenaient de piller l'évêché de Verdun, l'ordre de se trouver, à sept heures du soir, dans le village d'Inoi situé entre Stenay

(1) V. Défaite des Lorrains devant Beaumont, le 14 octobre 1592, par Monsieur le Maréchal de Bouillon ; 1592, petit in 8°. En Lorraine on jugea nécessaire de dissimuler le rude échec que l'on venait d'éprouver, et dans ce but on fit imprimer le livret suivant : Discovrs av vray et récit assevré de la défaicte des troupes et garnison de Sédan, Stenay et Saincte Manehould, par Monseigneur d'Amblize, Mareschal du Barrois et de l'armée de Son Altesse de Lorraine ; Av Pont-à-Movsson, par Estienne Marchant, 1592, petit in 8°.

et Mouzon. Il les y rejoignit, s'avança, à la faveur des ténèbres, jusqu'aux murailles de Dun, renversa la porte et la herse, au moyen du pétard, et pénétra dans la ville-haute. Les Lorrains, réveillés en sursaut, s'armèrent à la hâte, se défendirent avec valeur, tuèrent bien des gens à l'ennemi, mais furent obligés de capituler à la pointe du jour; tandis que la garnison de la ville-basse y mettait le feu et se retirait, avant même d'être attaquée (1).

La nouvelle de ce nouveau malheur trouva Charles III occupé à prendre les mesures qu'il jugeait nécessaires pour réparer le désastre de Beaumont. Les Etats-Généraux, convoqués au mois de juillet précédent, avaient accordé un aide extraordinaire de six francs par conduit dans les villes et bourgs (2); mais cette imposition parut insuffisante, et les trois ordres furent réunis une seconde fois, le 12 novembre, pour voter un autre subside. Ils décidèrent que, pendant l'année 1593, on percevrait, tous les mois, une somme de trente francs sur chaque village, sans distinction de ceux qui appartenaient au domaine ducal, au clergé et aux gentilshommes; que cette somme serait levée par les officiers du prince dans ses domaines, et par les officiers des vassaux dans leurs hautes-justices; que les villes et bourgs payeraient trois francs par conduit, et que les difficultés auxquelles donnerait lieu la perception de l'aide seraient jugées sommairement par les commissaires des deux premiers ordres, assistés de deux conseillers d'état (3). Le clergé, convaincu de la grandeur du péril que le catholicisme courait en France, ne s'était pas

(1) V. Bref discours de ce qui est advenu en la prise de la ville de Dun, sur le Duc de Lorraine, par le Duc de Bouillon, au commencement de Décembre 1592; 1593, petit in 8°.

(2) V. Recueil de François de Neufch., p. 42.

(3) V. Layette *Etats-Généraux*, *II*, nos 22 et 33; Rogéville, ibid., t. I, p. 598. Les Etats réglèrent, en outre, que les personnes riches acquitteraient un impôt pour chaque domestique qu'elles auraient à leur service.

borné à faire les mêmes sacrifices que la noblesse et le tiers, et, dans l'été de 1592, il avait accordé au duc un don gratuit de cinq cent mille francs barrois à répartir sur huit années, à condition que le souverain-pontife approuverait cette mesure (1).

La session de novembre était à peine terminée, que Charles III signait un mandement pour faire marcher les nobles (2), et prescrivait de lever « un homme en état de » porter les armes par chaque vingt conduits » (3) ; et en même temps, pour rendre moins pénibles aux Lorrains, surtout aux laboureurs, les nombreuses charges qu'on leur imposait, il enjoignait aux baillis et aux prévôts d'exécuter, avec rigueur, une ordonnance qu'il avait publiée, le 29 septembre précédent, « contre les soldatz et gens de guerre » destroussant les voiageurs par les champs, et qui, ayant » prins chevaulx ou bestail en pasture ou ez logis de leurs » hostes, preignent d'eulx argent pour le réachapt » (4). Il avait, dans le même but, chargé le baron d'Haussonville de négocier avec le duc de Piney, délégué à cet effet par le roi de Navarre, une sorte de cartel destiné à prévenir la ruine de la Champagne, du Barrois, du Verdunois et du duché de Bouillon. Les deux partis s'engagèrent à respecter les laboureurs, vignerons, fermiers et marchands, ainsi que les ecclésiastiques, les officiers des eaux-et-forêts, les femmes, les filles et les enfants. Il fut convenu que l'on arrêterait seulement les individus portant les armes, et que l'on ne se permettrait pas la moindre insulte à l'égard des églises, des monastères et des lieux consacrés (5).

(1) V. Rogéville, ibid., p. 240.
(2) V. le recueil de Châteaufort, t. I, f° 221 r°. Le mandement est daté du 27 novembre.
(3) Le 30 novembre ; v. Recueil de François de Neufch., p. 43.
(4) V. le recueil d'anc. ordonn. connu sous le nom de Code Guinet, f° 123.
(5) V. Calmet, ibid., col. 1430.

On s'attendait généralement à voir le duc de Lorraine entrer de bonne heure en campagne, avec toutes ses forces, afin de tirer vengeance du duc de Bouillon ; et ce qui acheva d'accréditer cette rumeur fut un mandement que Charles adressa, le 9 mars 1593, aux gentilshommes lorrains et barrisiens pour les inviter à marcher, ou en cas d'empêchement à payer chacun une somme de trente écus d'or sol (1). Il avait, en effet, résolu d'assiéger les villes que le duc de Bouillon lui avait enlevées, et il investit d'abord Stenay, dont le gouverneur se défendit vigoureusement ; mais le sieur de la Cour, qui commandait le régiment d'Esne, en l'absence du colonel titulaire fait prisonnier au combat de Beaumont, entreprit de se loger, en plein jour, dans le ravelin couvrant une des portes de la ville ; il réussit dans cette opération dangereuse, et le gouverneur, désespérant de tenir plus longtemps, demanda et obtint une capitulation. Dun suivit cet exemple ; et la reprise de ces deux places fut le dernier fait d'armes auquel la Ligue ait donné lieu dans notre pays (2). Au mois de mai, le roi de Navarre et Charles III convinrent que le cartel ou la trêve dont nous avons parlé, et qui devait expirer le 30 juin, se prolongerait jusqu'au 1er juillet 1594 (3).

Si les hostilités languirent pendant l'année 1593, les négociations n'en furent que plus actives ; car on souhaitait ardemment la fin d'une lutte qui durait depuis plusieurs années, et dont rien ne pouvait encore faire prévoir l'issue. Les princes lorrains, après s'être pendant longtemps flattés de voir la couronne de France déférée à l'un d'entr'eux, commençaient à craindre que l'évènement ne trompât leurs désirs, et ils s'assemblèrent, au mois d'avril, dans la ville de Reims,

(1) V. le recueil de Châteaufort, t. I, fo 229 ro.
(2) V. Calmet, Notice, t. II, col. 536.
(3) V. Recueil de François de Neufch., p. 44.

afin de délibérer sur les mesures que les circonstances commandaient d'adopter. On sait que le duc de Lorraine fut présent aux conférences, mais on ignore quel rôle il y joua (1). Toute l'attention était absorbée par la prochaine ouverture des Etats-Généraux, que l'on avait convoqués pour procéder à l'élection d'un roi. Ce n'est pas dans l'histoire d'un pays étranger alors à la France que l'on peut entrer dans beaucoup de détails relativement aux Etats de 1593, et il doit nous suffire de rappeler les faits qui se rattachent à notre sujet d'une manière plus directe. Au mois de mai, Charles III chargea le sieur de Bassompierre de se rendre à Paris, afin de veiller à ce que les droits de la branche aînée de Lorraine ne fussent pas oubliés dans les arrangements que l'on préparait, et ce négociateur habile parvint, presque immédiatement, à conquérir une influence qui allait lui devenir bien nécessaire. Il assista, dans l'hôtel du cardinal de Plaisance, légat du pape, aux conférences qui eurent lieu entre les délégués des Etats-Généraux, les princes lorrains et les ambassadeurs espagnols (2); et lorsque ceux-ci proposèrent de déférer la couronne au jeune duc de Guise, lequel aurait épousé l'infante d'Espagne, Bassompierre conseilla au duc de Mayenne, irrité de cette ouverture, de demander un délai de huit jours pour la communiquer au duc de Lorraine, chef naturel de sa maison (3). Quoique ce dernier eût laissé entendre, à diverses reprises, que la couronne de France devait revenir soit à lui-même, comme aîné de sa famille et descendant direct de Charlemagne; soit à son fils Henri,

(1) V. Lettre d'Etienne Bernard maire de Dijon aux échevins de cette ville, dans la Bibliothèque de l'école des chartes, 3e série, t. I, p. 509. Le duc de Lorraine entra à Reims le 28 avril, d'après les Mémoires de Jean Pussot, dont le manuscrit est conservé dans la bibliothèque de cette ville.

(2) V. Lettres d'Etienne Bernard, ibid., p. 513 et 516.

(3) V. Calmet, Hist., t. II, col. 1453.

comme représentant du roi Henri II, son aïeul; quoiqu'il eût adopté pour devise la phrase ambitieuse : *Et adhuc spes durat avorum*, il avait évité, avec la prudence qui le caractérisait, d'afficher hautement des prétentions destinées, sans doute, à être mal accueillies. On pensait même que ses vues étaient tournées d'un autre côté, et qu'il désirait seulement accroître par la guerre et par les traités le territoire de la Lorraine, afin d'obtenir plus tard le titre de roi d'Austrasie, que ses sujets lui accordaient déjà dans certaines circonstances (1). Mais il n'eut pas la sagesse de se taire autant qu'il l'aurait dû, et quand il vit les Etats-Généraux disposés à trancher l'importante question qui préoccupait depuis si longtemps les esprits, il fit remettre à Bassompierre une sorte de manifeste destiné à placer en évidence les droits que la branche aînée de la maison de Lorraine croyait avoir sur le trône de France. Quel usage l'envoyé lorrain fit-il de cette pièce? On ne dit nulle part qu'il en ait donné lecture dans une séance des Etats ; on doit supposer par conséquent qu'il se contenta d'en distribuer des copies aux présidents de l'assemblée et aux membres les plus influents des trois ordres, et cette communication a laissé si peu de traces, que les historiens français ne la mentionnent même pas, bien qu'ils parlent tous des prétentions de Charles.

Quoiqu'il en soit, le manifeste, dû à la plume de Thierry Alix, sieur de Veroncourt et président de la chambre des comptes de Lorraine, est fort curieux, mais malheureusement beaucoup trop étendu pour trouver place dans notre ouvrage, et nous en donnerons seulement l'analyse, telle qu'on la ren-

(1) V. (dans Lionnois, Hist. de Nancy, t. I, p. 135) l'épitaphe du sieur d'Artigotty, grand-chambellan de Charles III, épitaphe qui a figuré dans l'église des Cordeliers jusqu'à la Révolution; Volcyr, Lhistoire et Recueil de la triumphante et glorieuse victoire etc., f[os] v v°, lxxix v° et lxxx r°. V. aussi, dans le présent volume, p. 25 vers le milieu, un passage d'un autre écrit du même auteur.

contre en tête de la copie du manifeste insérée dans le cartulaire de la bibliothèque de Nancy.

Après avoir fait observer « 1° que la Maison de Lorraine » n'a jamais dégénéré, ni desvoyé de la vraye foy catho- » lique romaine », Charles III ajoute :

» 2° Qu'elle est issue en droite ligne du roy Pépin, et de » l'empereur Charlemagne, son fils,

» 3° Et de Guillaume duc de Lorraine, frère de Godefroy » de Bouillon et de Baudouin, roys de Hiérusalem ; à raison » de quoy les ducs de Lorraine ont depuis adjoint à ce tiltre » ducal le royal de Hiérusalem ;

» 4° Que la Maison de Lorraine et celle de Bar, desquelles » il estoit issu, ont tousjours combattu contre les hérétiques » et les Turcs ;

» 5° Qu'il y avoit véritablement en France quelques princes » du sang et de la race de Hugues Capet, mais qu'ils estoient » tous hérétiques, calvinistes ou portans les armes pour eux, » et quasi tous enfans de princes hérétiques ;

» 6° Que les enfans des princes hérétiques, posé qu'iceux » enfans se maintinssent catholiques, sont moins recevables » à la succession publique des couronnes que à l'hérédité » privée des terres propres paternelles, de laquelle lesdits » enfans sont excluds ;

» 7° Que en l'eslection d'un roy l'on doit tenir pour » suspecte la religion, ou plustôt hypocrisie, des princes » issus d'une tige ou souche infectée d'hérésie ;

» 8° Que la race de Lorraine est héréditairement saine, » nette, impollue et immaculée d'aucune hérésie sans » exception ;

» 9° Que le même duc Charles devoit estre esleu roy » parce qu'il estoit descendu directement de la seconde lignée » des roys de France,

» 10° Et, outre cela, héritier et successeur au duché de » Lorraine de Charles duc de Lorraine, frère puisné de

» Lothaire roy de France; lequel Charles estoit le plus
» proche héritier en ligne masculine de Louys dernier roy,
» lors décédé sans enfans, fils dudit Lothaire, auquel il de-
» voit succéder à la couronne, laquelle lui fut levée et em-
» portée par la force;

» 11° Et que cette nouvelle entreprise ou promotion d'un
» nouveau roy, estranger de ladite famille royale mascu-
» line, devoit estre pour le moins colorée et aucthorisée par
» convocation publique et consentement des trois Estats du
» Royaume; ce qui fut toutesfois négligé et postposé à la
» force des armes du roy Hugues Capet;

» 12° Que les ducs de Lorraine et de Bar se sont sou-
» vent alliez par mariage avec la Maison royale de
» France;

» 13° Et ont secouru par armes les roys de France;

» 14° Que les royaumes ne doivent estre perpétuez en
» mesme famille après cinq cens ans, lorsque l'estat est sur le
» déclin et décadence, soit de la piété et religion, soit de la
» justice ou des subsides populaires;

» 15° Que le prince de Béarn (Henri IV) et tous les princes
» de la Maison de Bourbon estoient esloignez jusques au
» vingtième degré du roy Henri III, au lieu que les fils du
» duc Charles luy estoient beaucoup plus proches, comme
» estans ses nepveux de par leur mère;

» 16° Et que si les femelles sont excluses par les masles en
» la succession du royaume de France, cela se doit entendre
» si elles sont en pareil degré, et non si les masles sont plus
» esloignez;

» 17° Que l'on devoit considérer la noblesse dudit duc
» Charles, descendu de Charlemagne et d'autres roys de
» France de la seconde lignée;

» 18° Que l'accession des duchez de Lorraine et de Bar et
» autres seigneuries au royaume de France, par l'assomption
» du duc à la dignité royale, apporteroit un grand advantage

» et commodité à la France de l'extension des limites d'icelle
» jusques au Rhin, ou peu près ;

» 19° Que ledit duc estoit allié par mariages avec plusieurs
» princes souverains hors le royaume de France ;

» 20° Qu'il avoit plusieurs grands droicts de propriété en
» diverses seigneuries et principautez dedans et dehors le
» royaume ;

» 21° A sçavoir au duché de Gueldres et au comté de
» Zutphen,

» 22° Et au royaume de Sicile ;

» 23° Qu'il luy estoit deub plusieurs grandes sommes de
» deniers par les roys de France, pour cause de mariage ou
» autrement ;

» 24° Que le comté de Provence luy appartenoit ;

» 25° Et pareillement à luy, ou à ses enfans, les comtez de
» Blois et de Soissons et la seigneurie de Coucy ;

» 26° Item, les duchez de Bourbonnois et d'Auvergne, le
» comté de Forests et la baronnie de Beaujolois ;

» 27° Le duché d'Anjou et le comté du Maine ;

» 28° Le comté de Valois ;

» 29° Le duché de Bretagne ;

» 30° Le comté de Montfort-l'Amaulry ;

» 31° Les comtez de Champaigne et Brie ;

» 32° Le comté de Dreux ;

» 33° Le duché de Bourgongne ;

» 34° Les comtez d'Auxerre et de Nevers ;

» 35° Et les comtez d'Auvergne et de Lauraguaiz ;

» 36° Et que ce seroit assoupir plusieurs matières de débats
» et questions, si on l'eslisoit roy de France, ou à son défaut
» le marquis du Pont, son fils aisné (1). »

(1) V. le Cartulaire, p. 869 et suiv. Nous avons récemment donné une édition du manifeste dans le Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine, t. I.

Cette longue exposition, dans laquelle Charles III mêlait assez imprudemment des réclamations désagréables pour les Français à des raisons qui étaient de nature à lui concilier leurs suffrages, cette exposition, disons-nous, ne paraît avoir produit aucune impression sur les membres des Etats-Généraux, et la perspective flatteuse de reculer jusqu'au Rhin les limites du royaume n'était guère capable de séduire dans un moment où la France était déchirée par la guerre civile. Il est probable, au reste, que le duc ne se faisait pas illusion sur l'accueil que son manifeste devait recevoir; il ne témoigna par conséquent ni surprise, ni colère, quand il apprit que ses prétentions ne semblaient pas fondées; mais il enjoignit à Bassompierre de se tenir à l'écart et de préparer les voies pour un accommodement avec le roi de Navarre, de la conversion duquel on commençait à parler (1).

On ne dit pas que Charles ait jugé convenable de joindre aux arguments de son envoyé des offres pécuniaires, qui auraient pu lui concilier quelques suffrages; on serait néanmoins tenté de croire qu'il ne négligea pas complètement ce moyen de réussir, quand on se rappelle que les Etats-Généraux furent convoqués trois fois pendant l'année 1593, et que dans les deux premières sessions, pour le moins, le duc fit demander des subsides. En avril, les trois ordres votèrent un aide extraordinaire d'un franc barrois, lequel devait être levé, tous les mois, sur chaque conduit, pendant les trois derniers trimestres de l'année, et ils autorisèrent également le prince à percevoir six deniers par franc sur les marchandises vendues, ainsi que le dixième pot de vin (2). Réunis de nouveau en septembre, ils dou-

(1) C'est du moins ce que Bassompierre raconta plus tard à Elisée d'Haraucourt, qui fut gouverneur de Nancy sous le règne de Henri II. V. Benoît, Réplique aux deux lettres qui servent d'apologie du Traité hist. sur l'origine de la maison de Lorraine, p. 33 et 34.

(2) V. Layette *Etats-Généraux*, *II*, n° 33; Recueil de François de Neufch., p. 44.

blèrent l'aide des conduits pour le dernier trimestre (1); enfin, ils furent encore assemblés au mois de décembre et accordèrent la prolongation des mêmes impositions pour les mois de janvier, février, mars et avril 1594 (2). Charles III convoqua les Etats pour le 1[er] mars, et ses commissaires firent observer que, la paix n'étant pas conclue, il était nécessaire de continuer la levée de l'aide extraordinaire pendant le reste de l'année. Mais les trois ordres, sachant que l'on se préparait à entrer en négociations et las d'ailleurs de faire des sacrifices, ne voulurent plus entendre parler de l'aide des conduits et consentirent seulement à la perception des six deniers par franc et du dixième pot de vin, à condition que cet impôt ne frapperait que les villes et les bourgs, et que le produit en serait exclusivement consacré aux dépenses des nouvelles fortifications (3). Le 30 avril, le duc promulgua une ordonnance destinée à régulariser la levée de l'aide, et on voit que toutes les marchandises y étaient soumises, à l'exception néanmoins des articles suivants : « sel en détail, armes, » chevaulx, asnes, mulets, légumes, pois, febves, lentilles, » mullots, chenevaulx,...... fruicts d'arbres et de jardins, » laictage, beurre et fromages, chappons, poules, poulets, » pinçons, oysons, cochons, animaulx, toutes sortes de » gibiers, lard et verre en détail, parchemin, plumes, » écritoires, livres, et....... aultres choses qui, par les » impositions précédentes semblables, en avoient esté tenues » franches et exemptes ». En cas de contravention, l'ordonnance menaçait les vendeurs et acheteurs « de confiscation du » tout de l'espèce de la marchandise vendue ou achetée, » pour laquelle ils se trouveroient avoir défraudé le droict de

(1) V. même layette, même n°; Recueil de Fr. de N., p. 49; Rogéville, ibid., t. I, supplém., p. 86.

(2) V. la même layette, même n°; Recueil de Fr. de N., p. 50; Rogéville, ibid.

(3) V. la même layette, même n°; Rogéville, ibid., t. I, p. 598 et 599.

» ladicte imposition, ou d'amende arbitraire, selon qu'il » escherroit » (1).

Malgré les espérances que l'on avait conçues de voir la tranquillité renaître incessamment, le duc se préparait à pousser la guerre avec vigueur, si la chose devenait indispensable. Il avait, dès le mois de juillet 1593, autorisé Bassompierre à négocier une trêve avec le roi de Navarre, et les articles, rédigés à Saint-Denis, le 2 août, avaient reçu, onze jours après, l'approbation de Charles III (2); cependant, craignant que cette trêve ne fût pas suivie de la paix, il enjoignit aux baillis, le 4 mars 1594, de lever un homme sur vingt dans tous les villages (3).

Le roi entra à Paris le 22 du même mois, et les chefs de la Ligue s'empressèrent de traiter avec lui. Le duc de Lorraine, ne voulant pas rester à l'écart, chargea Bassompierre de se rendre auprès du monarque, qui se trouvait à Laon; des conférences eurent lieu entre le plénipotentiaire lorrain et le sieur de Sancy, premier-maître-d'hôtel du roi, et ils posèrent, le 31 juillet 1594, les bases d'un arrangement entre les deux princes. Différentes circonstances retardèrent, il est vrai, la ratification de cet arrangement; Henri n'en signa les articles que le 16 novembre suivant, au château de Saint-Germain-en-Laye, et encore la convention dont nous parlons était-elle en quelque sorte provisoire; mais elle fut confirmée par un traité définitif que le roi ratifia, à Folembray, en décembre 1595, et qui fut signé par Charles III le 12 mars 1596. Toutefois, ce prince avait, dès le 9 octobre

(1) V. Recueil de Fr. de N., p. 52 et 53.

(2) Le cardinal de Lorraine, évêque de Metz, était compris dans cette trêve. V. Articles accordez entre les Sievrs Députez pour Sa Majesté et le Sievr de Bassompierre, Député pour Monseigneur le Duc de Lorraine, soub le bon plaisir de sadicte Majesté et de son Altesse; Nancy, Jean Janson, petit in 8°.

(3) V. Rogéville, ibid., t. II, p. 78.

précédent, prescrit aux baillis de publier que la paix était rétablie (1), et il l'avait fait annoncer, le même jour, dans la capitale de ses états (2).

On sait que Henri IV, animé du désir de terminer la guerre le plus promptement possible, accorda aux chefs de la Ligue à peu près tout ce qu'ils lui demandèrent pour mettre bas les armes, et le duc de Lorraine, qui connaissait les intentions du roi, ne manqua pas d'en profiter. On doit regretter seulement qu'au lieu de stipuler en sa faveur le paiement d'une somme d'argent, laquelle fut bientôt dissipée, il n'ait pas, comme il aurait pu le faire, exigé que Henri renonçât à son droit de suzeraineté sur le Barrois-mouvant ; ce qui aurait prévenu le retour de difficultés sans cesse renaissantes (3). Les traités de Saint-Germain-en-Laye et de Folembray, reconnaissaient Charles III comme maître des villes de Stenay, Dun et Marsal ; mais le duc s'engageait à rendre au roi Coiffy, Montéclair, Montigny, Villefranche et Jametz, après en avoir retiré toutes les provisions de guerre et de bouche (4). Henri consentait à laisser le gouvernement des villes de Toul et de Verdun, des châteaux de Coiffy, de Montéclair et de Montigny au marquis de Pont-à-Mousson, et à défaut de ce dernier au comte de Vaudémont, son frère cadet. Les officiers de guerre ou de justice en fonctions dans ces places conservaient la jouissance de leurs charges, à condition d'en prendre confirmation du monarque ; et en cas de décès des capitaines qui commandaient sous l'autorité du marquis de Pont-à-Mousson, celui-ci pouvait présenter à Henri deux candidats, dont l'un devait être choisi par le roi. Le duc

(1) V. Recueil de Fr. de N., p. 56.

(2) V. Mémoires de Balthasar Guillermé, secrétaire de Charles III, ms. de la biblioth. de Nancy, n° 22.

(3) Rémond Messein cité par Chevrier, ibid., p. 255 et 256.

(4) Le duc Henri acheta Jametz, quelque temps après, au duc de Montpensier, à qui le roi avait remis cette place.

recevait l'assurance que l'on ferait « justice à Messieurs » ses enfans pour le regard des biens de la succession de la » feue Reine, leur grand'mère, sans préjudice des droits que » ledict Seigneur Duc prétendoit, tant de son chef, que des- » dicts sieurs ses enfans, sur les Duchez de Bretagne et » Anjou, Comtez de Provence, de Blois et de Coucy ». Le roi garantissait « le dot de feue Madame la Duchesse de Lor- » raine », et promettait de faire payer exactement, « et » mesme par préférence à tous autres », les rentes constituées « pour icelny dot ». Il prenait, en outre, l'engagement de solder à Charles III la somme de neuf cent mille écus, tant pour lui rembourser ce qui lui était dû, à cause de sa femme, que pour l'indemniser des pertes et des dépenses occasionnées par la guerre; et comme l'état des finances ne permettait pas d'acquitter immédiatement une somme aussi considérable, Henri IV abandonnait au duc, en se réservant la faculté de rachat, des biens domaniaux jusqu'à concurrence de cinq cent mille écus, sur le pied du denier quarante. Mais le parlement de Paris se chargea de relever le roi d'une promesse qu'il était hors d'état de remplir, et quand le traité de Folembray fut vérifié, le 24 décembre 1601, devant ce corps judiciaire, celui-ci ne se contenta pas de biffer l'article où l'on parlait des prétentions du duc de Lorraine sur les duchés de Bretagne et d'Anjou, sur les comtés de Provence, de Blois et de Coucy; il réduisit à deux cent cinquante mille les neuf cent mille écus portés dans le traité; réduction qui fut utile aux finances, mais non à la réputation de Henri IV, auquel on reprocha, avec raison, de faire supprimer par son parlement des clauses ratifiées et devenues obligatoires; en un mot, de se constituer à la fois juge et partie.

Bassompierre n'oublia pas ses intérêts, lors de la conclusion de la paix. Il représenta qu'il lui était dû cinquante-quatre mille six cents écus qu'il avait prêtés à Henri III; que, pendant la guerre, les receveurs-généraux de Normandie avaient

perçu les fruits des domaines de Néhon, Saint-Sauveur-le-Vicomte et Saint-Sauveur-Landelin, qui lui appartenaient; et, pour l'indemniser de ces avances et de ces pertes, Henri IV s'engagea à lui céder la terre et seigneurie de Vaucouleurs, à condition que Bassompierre verserait, pour la plus-value, entre les mains du trésorier de l'Epargne une somme de trente-six mille cent cinquante-huit écus, et qu'il rembourserait les sommes payées par différents particuliers auxquels ce prince avait vendu quelques portions du domaine de Vaucouleurs.

Le cardinal de Lorraine, les bourgeois de Toul et ceux de Verdun furent compris dans le traité de Folembray (1). Le roi n'avait pas attendu la fin des négociations pour essayer de détacher ces derniers du parti catholique, et, le 27 juillet 1594, il leur avait écrit pour les exhorter à reconnaître le droit de protection que les rois de France revendiquaient sur Verdun et le temporel de l'évêché, c'est-à-dire à ouvrir leurs portes au duc de Bouillon, qui entra effectivement dans la ville et y introduisit une bonne garnison française, que les bourgeois furent contraints de solder, malgré leurs remontrances (2).

La conclusion du traité de Saint-Germain ne rétablit pas immédiatement la tranquillité dans notre pays, et les soldats, que la guerre faisait vivre depuis plusieurs années, et qu'on licencia tout-à-coup, se mirent à parcourir et à piller les campagnes. Charles III fut obligé, pour mettre fin à ces désordres, de conserver dans les villes fortes des garnisons plus ou moins considérables, qui, sous la conduite des baillis et des prévôts, donnèrent la chasse aux maraudeurs, mais dont l'entretien devint très-onéreux. Le 9 avril 1595, le duc, sans

(1) Les traités de Saint-Germain et de Folembray sont imprimés dans Calmet, ibid., t. III, preuv., col. ccccl-ccccclv.
(2) V. Roussel, Hist. de Verdun, p. 487.

attendre l'ouverture de la session des Etats-Généraux, qui étaient convoqués pour le 25 du même mois, ordonna de lever un franc par conduit applicable « aux munitions des » garnisons » ; et, deux jours après, il enjoignit aux habitants d'Epinal de payer seize cent trente francs barrois à la compagnie italienne du sieur Capoforfa, qui occupait cette ville, où elle avait remplacé la compagnie du capitaine Meriza (1).

La plupart des pillards dont nous venons de parler continuèrent à tenir la campagne, malgré les mesures que l'on prit contr'eux, conformément aux prescriptions que le prince avait transmises aux baillis, les 15 février et 7 mars 1595 (2). Le 22 décembre, il adressa aux baillis une ordonnance relative aux courses des gens de guerre licenciés, dans laquelle on rencontre la disposition suivante : « .... Que tous » nos subjects résidans tant ès bourgs, bourgades et villages, » capables de porter les armes, aient à s'armer, sçavoir le » dixiéme d'entr'eux, duquel vous ferez choix et eslection, » d'une bonne arquebuse à mesche, poudre et fourniment » bien assortis, et les tenir en sa maison, comme aussi les » autres habitans chascun d'un brin d'estoc, prets à s'en » servir et marcher, aux occasions qui s'offriront..... » (3). Les désordres ayant encore augmenté au commencement de l'année 1596, Charles promulgua, le 10 mars, un édit qui commandait aux baillis de faire armer les hommes capables

(1) V. le recueil de Châteaufort, t. I, f[os] 264 r°, 266 r° et 278 r°. Les Etats-Généraux furent, malgré leur répugnance, obligés d'accorder un aide extraordinaire, qu'on leva pendant six années (du 1[er] avril 1596 au 31 mars 1602), et qui produisit deux millions quatre cent soixante-six mille huit cent huit francs six deniers barrois. V., au Trés. des ch., un registre de la cour des aides qui contient les comptes de l'impôt dont il s'agit.

(2) V. Recueil de Fr. de N., p. 54.

(3) V. le recueil d'anciennes ordonnances appartenant à M. Noël ; v. aussi Rogéville, ibid., t. II, p. 79 ; Rec. de Fr. de N., p. 57.

de servir (1). Ce n'étaient pas seulement de petites troupes d'aventuriers qui rançonnaient les laboureurs; des bandes fort nombreuses parcoururent la Lorraine et le Barrois pendant toute l'année 1595 et les premiers mois de 1596. En février 1595, deux capitaines lorrains, les sieurs de Louppy et de Tremblecourt, à la tête de quatre ou cinq mille soldats de toutes nations, eurent l'audace de tenter la conquête de la Franche-Comté. Vesoul, Port-sur-Saône et plusieurs autres petites villes se rendirent sans résistance, et Tremblecourt envoya un trompette sommer les habitants de Besançon de le reconnaître comme protecteur, à la place de Philippe II. On lui répondit par un refus, et bientôt les troupes espagnoles, prenant l'offensive, assiégèrent la ville de Marnay, s'en emparèrent et pendirent aux fenêtres du château les soldats que Tremblecourt y avait laissés. Celui-ci et Louppy se trouvaient alors à Vesoul; ils l'abandonnèrent, à l'approche des Espagnols, pour s'enfermer dans un château voisin, où ils furent promptement réduits à la dernière extrémité. Louppy fut tué d'un coup de mousquet. Tremblecourt parvint à s'évader et à se réfugier à Remiremont, chez une de ses parentes, qui était chanoinesse du chapitre; mais le duc de Lorraine ayant donné ordre de saisir cet aventurier, il voulut fuir et il traversait la Moselle, à la nage, lorsqu'il fut frappé d'une balle (2).

L'attention de Charles III se tourna également sur les Calvinistes, qui profitaient des circonstances pour répandre de nouveau leurs doctrines dans notre patrie. « Il se recongnoist » journellement, lit-on dans un règlement publié par le cardinal de Lorraine, que quelques libraires résidans au » Pont-à-Mousson, poulsez d'avarice et de lucre, exposent en

(1) V., dans la collection de M. Beaupré, un recueil d'ordonnances coté B. St. M. (Bailliage de Saint-Mihiel), f° 1er.
(2) V. Calmet, ibid., t. II, col. 1392 et 1393.

» vente publicque, ou distribuent secrettement et en cachette,
» tant audict lieu que aillieurs, dans les pays de Son Altesse,
» ez district de nostre Légation (1), plusieurs sortes de livres
» et libelles prohibez et deffenduz, et aultres qu'il n'est porté
» par l'index des livres censurez faict de l'ordonnance du
» concile de Trente. » Pour remédier à cet abus le cardinal défendit, le 30 juillet 1594, 1° aux libraires de mettre aucun volume en vente sans l'avoir préalablement soumis au recteur de l'université, et 2° aux typographes de rien imprimer sans le consentement et l'approbation du même dignitaire ; le tout sous peine de confiscation et d'une amende de cinquante francs barrois, applicable aux œuvres pies ; et en cas de récidive, les coupables devaient être « privez de leur estat » (2). En 1595, le duc ayant appris que l'hérésie s'était montrée de rechef sur quelques points, enjoignit, le 23 octobre, « que
» ceulx de la religion réformée abjureroient leur secte dans
» huit jours après la signification (de l'édit), ou vuideroient le
» pays incontinent ». Les calvinistes qui prenaient le parti de renoncer à leurs doctrines étaient contraints de présenter aux baillis un certificat « des Curez et Supérieurs des lieux
» où ils faisoient leur résidence, avec protestation de n'y
» récidiver » (3).

Satisfait d'avoir terminé d'une manière avantageuse pour lui une guerre dont l'issue avait paru longtemps incertaine, Charles III résolut de rester à l'avenir étranger aux querelles de ses voisins. Comme les hostilités continuaient entre la France et l'Espagne, et que l'on venait en Lorraine faire des enrôlements pour le compte de ces deux puissances, le duc interdit à ses sujets, le 31 mars 1595, de servir à

(1) Le cardinal de Lorraine était légat apostolique dans les évêchés de Metz, Toul et Verdun.
(2) V. le recueil d'ordonn. de M. Noël.
(3) V. ibid.

l'Etranger (1), et la prohibition fut renouvelée le 25 octobre 1600 et le 17 février 1603 (2). Non content d'avoir adopté cette mesure, il publia, le 9 septembre 1595, une déclaration de neutralité, qui n'était pas superflue, à cause du voisinage des armées ennemies (3). Le roi de France s'empressa de répondre à cette déclaration d'une manière favorable (4), et Philippe II adressa à Charles, le 31 janvier 1596, des lettres par lesquelles il reconnaissait la neutralité de la Lorraine (5).

Malgré tous les soins qu'il prit pour cicatriser les plaies de ses états, le duc eut le chagrin de voir les désordres se prolonger sur différents points, et il fut encore obligé en 1599 (le 26 septembre) de promulguer un édit « prohibitif de » porter aucunes arquebuses ni bastons à feu », et prescrivant « d'appréhender les voleurs, vagabonds, et aultres » personnes non avouéez qui se trouveroient ès pays de son » obéissance » (6). Quelque temps auparavant, certains cantons de la Lorraine avaient été envahis par une maladie contagieuse, venue probablement à la suite des armées, et Charles fit écrire aux baillis, le 13 novembre 1596, pour leur recommander d'employer contre la contagion des précautions qui furent probablement efficaces, car le mal ne semble pas avoir reparu l'année suivante (7).

Ce fut vers cette époque que l'on vit à Nancy celui de tous les princes lorrains qui avait pris la part la plus glorieuse à la Ligue. Nicolas, frère puîné du duc Antoine, qui fut régent de Lorraine pendant la minorité de Charles III, et dont nous avons eu souvent l'occasion de parler, s'établit en France, et

(1) V. Rec. de Fr. de N., p. 53.
(2) V. ibid., p. 78 et 80.
(3) V. ibid., p. 56.
(4) V. le cartulaire de la bibl. publique, p. 1402.
(5) V. Rec. de Fr. de N., p. 59.
(6) V. ibid., p. 76.
(7) V. ibid., p. 64.

la princesse Louise de Vaudémont, qu'il avait eue de Marguerite d'Egmont, sa première femme, épousa le roi Henri III. Nicolas, s'étant remarié deux fois, eut de sa troisième femme Henri comte de Chaligny, mentionné plus haut; et de la seconde Philippe-Emmanuel duc de Mercœur, qui naquit à Nancy, le 9 septembre 1558, et fut baptisé dans la collégiale Saint-Georges, le 15 décembre suivant. Les détails de sa vie n'appartiennent pas à notre ouvrage, et nous nous bornerons à rappeler l'éloge que saint François de Sales faisait de ce prince illustre : « Je dis le duc de Mercœur un des remparts » de la chrestienté, un des protecteurs de la foy, le guidon » du crucifix! » Après s'être arrangé avec le roi, Philippe-Emmanuel quitta la France, vint en Lorraine et se rendit à Vienne en 1600, sur l'invitation de l'empereur Rodolphe II, qui lui offrait le commandement de l'armée de Hongrie. Beaucoup de lorrains accompagnèrent le duc (1), lequel, avec vingt mille hommes seulement, entreprit de faire lever le siége de Kanisca, attaqué par soixante mille turcs. Le visir Ibrahim se tint renfermé dans ses lignes, et le manque de vivres obligea les Impériaux à se retirer; mais cette retraite, opérée en présence d'ennemis trois fois plus nombreux, excita l'admiration de tous les hommes versés dans l'art de la guerre. En 1601, le duc de Mercœur prit la ville d'Albe-

(1) Plusieurs lorrains s'y étaient rendus dès l'année 1597. V. les petits poëmes d'Alphonse de Rambervillers intitulés : Adieu aux généreux Seigneurs, Gentilshommes et Soldats allant en Hongrie contre le Turc, en 1597; et Stances funèbres sur le trespas de Messire George, Baron de Boppart, Seigneur d'Albe, Colonel. Lorrain, tué au siége de Bude, en 1598. V. aussi l'opuscule du même auteur qui porte le titre suivant : Discours de ce qui s'est passé en l'armée des Chrestiens en Hongrie contre le Turc, en la présente année 1600; Paris, P. Chevallier, petit in 8° de 16 pages. On voit dans les archives de la famille de Widranges des passeports très-honorables donnés par le duc de Mercœur à Claude de Widranges, qui avait servi avec distinction contre les Turcs, en 1600 et 1601.

Royale et défit un corps d'armée qui s'était présenté pour secourir la place. Ce fut le dernier exploit de cet habile général, qui mourut, à Nuremberg, au mois de février 1602. La nouvelle de cette perte causa en Lorraine une douleur universelle, et le poète Alphonse de Rambervillers s'en rendit l'interprète en donnant, la même année, Les larmes publiques sur le trespas de Philippe Emmanuel de Lorraine, Duc de Mercœur ; avec le Polémologue ou prière guerrière dont ce prince usoit, et le narré de la pompe funèbre faite à ses obsèques à Nancy (1) ; opuscules où l'on retrouve toutes les qualités qui distinguent les productions de cet écrivain, et tous les défauts qui les déparent.

(1) Pont-à-Mousson, 1602, petit in 4°. Les deux premiers de ces trois opuscules ont été réimprimés dans le volume intitulé : Les dévots élancemens du poëte chrestien ; Pont-à-Mousson, Melchior Bernard, 1605, petit in 8°.



CHAPITRE IV.

SUITE DU RÈGNE DE CHARLES III (1596-1608).

L'intérêt et la dignité s'unissaient pour commander au duc de Lorraine de ne pas entretenir avec Henri IV des rapports trop fréquents et trop intimes ; malheureusement, Charles III, cédant aux conseils d'une ambition condamnable, forma le projet de faire épouser à son fils aîné Catherine de Bourbon, sœur du roi de France. Les historiens disent qu'elle avait été recherchée par différents monarques, notamment par Henri III et par Jacques VI roi d'Ecosse ; ainsi que par plusieurs seigneurs, entr'autres par le prince de Condé et le comte de Soissons. Ce fut là probablement ce qui tenta le duc de Lorraine ; car le mariage dont il s'agit n'était convenable sous aucun autre rapport : la princesse, née en 1558, avait presque six ans de plus que le marquis de Pont-à-Mousson ; elle faisait profession du calvinisme et montrait pour cette doctrine un attachement tellement opiniâtre que l'on ne devait guère espérer de le vaincre ; enfin, le marquis et Catherine étaient parents à un degré prohibé et avaient besoin d'une dispense. Charles III communiqua ses intentions à l'évêque de Toul, Christophe de la Vallée, et le prélat, quoique tout dévoué à la maison de Lorraine, supplia le duc d'abandonner un dessein aussi funeste à la religion. Les représentations de l'évêque parurent ébranler

un moment Charles III ; il avoua qu'il ne se dissimulait pas les nombreux inconvénients de l'union projetée, et il finit par dire que l'intérêt de sa famille l'avait seul guidé, et que l'on ne pouvait plus songer à rompre la négociation. Christophe de la Vallée écrivit alors au pape Clément VIII, qui transmit une réponse dont le duc ne fut pas satisfait. L'évêque conseilla à Charles de prier Catherine de demander elle-même la dispense ; mais la princesse refusa de la manière la plus péremptoire, et le duc chargea le colonel Orfeo Galeani de se rendre en Italie et d'engager le cardinal d'Ossat, qui jouissait d'un grand crédit, à entamer une négociation directement avec le souverain-pontife. Celui-ci refusa de nouveau, en faisant observer qu'il ne devait pas accorder la dispense à une personne qui, loin de la solliciter, la regardait comme inutile et ne reconnaissait pas même au pape le droit de dispenser (1).

Henri IV, irrité de la courageuse liberté de Clément VIII, persuada au duc de Lorraine de passer outre, et on chercha un prélat disposé à célébrer ce mariage malencontreux. Les évêques auxquels on s'adressa déclarèrent tous qu'ils ne pouvaient prêter leur ministère à un acte réprouvé par le souverain-pontife ; néanmoins, le roi et le duc ne tinrent aucun compte de ces scrupules. Le 13 juillet 1598, Charles donna sa procuration aux sieurs Jacques de Harlay de Champvallon, surintendant (*sic*) des affaires de Lorraine en France ; Jacques de Ligniville, gouverneur de Toul ; Bardin, conseiller d'état et maître des requêtes ordinaire, et de Gleisenove, également conseiller d'état et secrétaire des commandements (2). Les quatre représentants de Charles III arrêtèrent, avec le roi, les conditions du mariage, et le contrat, signé au château de

(1) V. Benoît, Hist. de Toul, p. 679.

(2) V. une copie de cette procuration dans la collection lorraine de M. l'abbé Marchal.

Monceaux, le 5 août, fut ratifié par le duc de Lorraine, le 25 du même mois (1). Henri IV promit de fournir à sa sœur une dot de trois cent mille écus d'or au soleil, et le marquis de Pont-à-Mousson, qui prit alors le titre de duc de Bar, assigna pour le douaire de Catherine une rente de soixante mille livres à prélever sur les revenus du Barrois. L'archevêque de Rouen, Charles de Bourbon, frère bâtard du roi, se laissa gagner, et, pensant que le pape ne manquerait pas d'envoyer plus tard la dispense, bénit le mariage, dans le cabinet du roi, le 29 janvier 1599 (2).

On a tout lieu de croire que le jeune duc de Bar, qui était fort religieux, ne donna qu'à regret son consentement, et ce ne fut pas non plus sans répugnance que Catherine épousa un prince catholique. Elle était encore éprise du comte de Soissons, et lorsqu'on lui disait que le duc de Bar était un parti bien plus digne d'elle, elle ne manquait pas de répondre, en daignant descendre au calembourg : « Oui, mais je n'y » trouve pas mon compte (comte) ».

Les gens de lettres et les artistes s'empressèrent de célébrer par de médiocres vers, et par des gravures valant un peu mieux, un évènement qui causa une grande tristesse dans le pays sur lequel Catherine devait régner un jour. Une de ces estampes, qui est très-rare (3), et que l'on attribue à Léonard Gaultier ou à Thomas de Lew, porte pour titre : « Sur le » bien et désiré mariage de Monseigneur Henry, prince de » Lorraine, marquis du Pont, et de Madame Catherine de » Bourbon, sœur unique du Roy, duchesse d'Albret, » comtesse d'Armagnac, etc. » Au dessus de la gravure on lit les deux quatrains suivants :

« De ce couple sacré, que conjoinct Hyménée,

(1) V. dans la même bibliothèque des copies du contrat et de la ratification.
(2) D'autres disent le 30 ou le 31.
(3) On n'en connait d'autre exemplaire que celui de M. Hennin.

» Des merveilles du siècle en leur fleur sortiront ;
» Les douceurs de leurs fruictz aux peuples serviront,
» Pour préserver leurs biens de la guerre effrénée. »

« Ce pont que vous voiez est si ferme et solide,
» Que vous pouvez sur luy marcher assurément :
» Le Roy l'a desseigné, le Ciel en est le guide,
» Et l'Amour l'a cloué de clous forgez d'aymant. »

A gauche de l'estampe, l'Hymen s'avance entre le duc de Bar et Catherine ; au milieu, l'Amour enfonce des clous dans un pont jeté sur un fleuve très-encaissé ; au dessus de la tête de Cupidon on voit une banderole portant les mots : *Firmabo in æternum ;* à droite, Henri IV, en costume romain, et tenant d'une main une branche d'olivier et de l'autre le sceptre, adresse à sa sœur et à son beau-frère un calembourg inscrit sur une banderole : *Securi hoc ponte meate.* Enfin, au bas de l'estampe, on lit un sonnet, que nous attribuerions volontiers à Alphonse de Rambervillers, si le pieux auteur de la vie « du bien-heureux Martyr Sainct Livier Gentilhomme d'Austrasie » avait été capable de chanter une union réprouvée par l'Eglise (1).

Une seconde gravure, beaucoup moins rare, et due au burin de Jean-Théodore et Jean-Israël de Bry, représente un pont formé de deux palmiers, qui s'abaissent l'un vers l'autre pour donner passage aux époux, comme l'expliquent les quatre vers que voici :

« Ces amoureux palmiers de leur embrassement
» Font un pont continu, et continu passage.
» Et qui nous fait durer perpétuellement ?
» N'est-ce pas le bonheur du sacré mariage ? »

(1) Il est, sans doute, inutile de faire observer que cet ouvrage a été publié bien plus tard.

Tous ces souhaits n'étaient pas destinés à se réaliser. Catherine touchait à sa quarante-unième année et n'était plus guère en âge d'avoir des enfants. Quoiqu'elle eût épousé le duc de Bar un peu malgré elle, on ne tarda pas à observer qu'elle parut flattée de l'amour d'un prince encore dans la fleur de l'âge ; Henri était d'ailleurs d'une douceur et d'une bonté remarquables, et la princesse finit par rendre justice à ses vertus. Lorsqu'elle voyait de nouvelles mariées, elle faisait ordinairement ce vœu en leur faveur : « Qu'elles » aiment leur époux autant que j'aime le mien ! » Les sentiments d'estime qu'elle éprouvait pour lui n'empêchèrent pas Catherine de résister opiniâtrément aux efforts que les personnes dont elle était entourée firent pour l'engager à imiter l'exemple du roi son frère, en embrassant le culte de sa famille d'adoption. Elle arriva en Lorraine escortée d'une troupe de ministres, et comme la prudence commandait à Charles III de ne pas mépriser les murmures de ses sujets, il pria Catherine de fixer sa résidence dans le château de la Malgrange, à peu de distance de Nancy. Elle y donna son consentement, mais elle fit prêcher ses ministres publiquement dans une des salles du château ; ce qui acheva de mécontenter les Lorrains (1). Ils ne pouvaient comprendre, en effet, comment leur souverain admettait une hérétique dans sa famille, au moment même où il venait de prendre tant de précautions pour éloigner le calvinisme de ses états.

Quand le souverain-pontife apprit que l'on n'avait pas cédé à ses justes remontrances, il témoigna beaucoup de mécontentement contre les princes lorrains ; il parla, en termes non équivoques, au cardinal de Joyeuse, qui se trouvait à

(1) V. Vie de la vénérable Mère Alix Leclerc, Fondatrice et Institutrice des Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame (par un chanoine de l'insigne église Saint-Pierre de Remiremont), ms. de la bibl. de M. Noël, t. Ier, p. 138 et 140.

Rome, déclara qu'il n'expédierait aucune affaire pour la Lorraine, tant que le scandale ne serait pas réparé, et congédia le conseiller d'état Poirot, auquel Charles avait confié le soin de défendre ses intérêts. En même temps, Clément VIII prescrivait à l'évêque de Toul de signifier au duc de Bar que son mariage était nul, et que lui-même était frappé d'excommunication. L'évêque ayant prévenu Henri de ce qui se passait, on tint plusieurs assemblées à Nancy pour savoir quel parti on devait adopter, et il fut décidé que le duc de Bar se rendrait à Rome *incognito* et qu'il solliciterait en personne les dispenses. Charles III, pour écarter le principal obstacle, qui était l'hérésie de la princesse, obtint qu'elle assisterait à des conférences dans lesquelles des docteurs catholiques discuteraient, en présence de ses ministres, les principes de la réformation. Les conférences n'eurent aucun résultat, comme tous les colloques du même genre, et quand les principaux calvinistes français eurent ouï dire que Catherine avait consenti à écouter les arguments de leurs adversaires, ils s'empressèrent de lui écrire pour la confirmer dans sa croyance. Du Plessis-Mornay lui envoya des livres de controverse, en l'engageant vivement à ne pas abandonner le protestantisme, et elle répondit à Mornay qu'elle était résolue à n'aller à la messe que quand il serait pape.

Sur la fin de l'année 1599, Clément VIII, sachant que les tentatives faites pour ramener Catherine n'avaient pas été couronnées de succès, adressa un bref au duc de Bar et l'exhorta à quitter la sœur de Henri IV. « Comme Nous » Vous aimons paternellement, disait le souverain-pontife au » prince lorrain, et que Nous désirons ardemment votre vraie » gloire, Nous ne pouvons consentir à une chose qui ternirait » l'éclat de votre illustre maison. Le zèle de l'honneur de » Dieu, le devoir de notre charge pastorale, et le danger » auquel Vous Vous exposez Nous obligent à crier : Il n'est » pas permis ! Il n'est pas expédient ! Il est bien vrai, comme

» Vous Nous l'écrivez, que Dieu Nous a donné la puissance ; » mais il Nous l'a donnée pour édifier, et non pour détruire, » pour sauver les âmes, et non pour les perdre. Car, y a-t-il » une personne un peu au courant des affaires du monde qui » ne voie le danger auquel la religion catholique est exposée » en Lorraine, si l'hérésie s'introduit dans votre famille, qui » a toujours été le boulevard de la foi. La connaissance que » Nous avons de votre piété Nous donne l'espérance que » Vous ne ferez rien d'indigne de Vous ni de vos prédé- » cesseurs. Quant à Nous, Nous ne donnerons jamais notre » dispense apostolique pour ce mariage, tant que la princesse » sera hors de l'Eglise et ne fera pas profession de la foi » catholique. » Le 15 janvier 1600, le pape fit parvenir un nouveau bref au duc de Bar ; il en adressa également au cardinal de Lorraine et à Catherine de Bourbon. « Vous ne » devez pas craindre, disait-il à cette dernière, que ce qui a » été glorieux à un aussi grand prince que le roi très-chrétien, » Henri votre frère, soit messéant à une femme. Que peut-il » y avoir de plus indigne d'une personne issue de la race » royale que d'être unie par un lien illégitime à un de ses » parents ? Car, jusqu'à ce que vous ayez obtenu de Nous et » du Saint-Siége la permission et les dispenses nécessaires il » n'y a pas de mariage entre Vous ; et comme de noces » illégitimes il ne peut naître d'enfants légitimes, Vous » causerez à ceux que Vous aurez un dommage irréparable, » puisqu'ils n'appartiendront pas à la maison de Lorraine et » ne seront pas capables d'en hériter. Voudriez-vous de » gaieté de cœur Vous exposer à une si grande calamité et » perdre en même temps votre âme ? Ecoutez donc, ô ma fille, » écoutez les docteurs catholiques embrasés de l'amour de » Dieu et du zèle de votre salut ; écoutez-Nous aussi, Nous » qui Vous disons ces choses avec un amour paternel, et qui » prions Dieu continuellement de Nous faire voir le jour » désiré dans lequel Nous pourrons Vous recevoir au giron

» de l'Eglise comme notre fille en Jésus-Christ, et Nous
» réjouir, avec l'Eglise universelle, de la conversion du frère
» et de la sœur (1). »

Ce langage, à la fois tendre et sévère, ne produisit aucun effet sur la princesse, mais il eut pour résultat de hâter le voyage que Henri comptait faire à Rome. Il se mit en route le 17 avril 1600 (2) et fut rejoint en Italie par le colonel Orfeo Galeani, que le duc de Lorraine y avait envoyé précédemment, et qui avait, au nom et comme procureur de Charles, touché au mont-de-piété de Florence la somme de trente mille piastres pour les frais de toutes ces négociations (3). Le duc de Bar arriva à Rome le 15 mai et ne fut admis à l'audience du pape que onze jours après. Clément VIII l'accueillit avec bonté et lui annonça qu'il remettait l'examen de l'affaire à une congrégation composée des cardinaux Bellarmin, de San-Severino et d'Ossat et de trois ou quatre théologiens. Le cardinal d'Ossat, qui visitait souvent le prince lorrain à la Trinité-du-Mont, où ce dernier avait pris un logement, ne chercha pas à dissimuler que le pape l'avait choisi lui-même afin qu'étant témoin et participant des délibérations de la congrégation, il fût à même d'affirmer que l'inflexibilité des règles canoniques avait seule empêché de satisfaire le roi.

Les cardinaux déclarèrent, en effet, que, à leur avis, le souverain-pontife pouvait donner la dispense demandée; mais que le duc de Bar ne devait recevoir l'absolution et gagner les indulgences du jubilé séculaire qu'après s'être engagé à quitter Catherine de Bourbon. Malgré les instances de D'Ossat, les autres cardinaux ne voulurent pas examiner la question de

(1) Nous avons emprunté, mais en la modifiant, cette traduction au P. Benoit (Hist. de Toul, p. 681). M. l'abbé Marchal possède des copies des brefs adressés, le 15 janvier 1600, au duc de Bar et au cardinal de Lorraine. V. aussi Layette *Nancy, II*, n° 85.

(2) V. Mémoires de B. Guillermé, ms. de la bibl. de Nancy, n° 22.

(3) V. Layette *Ordonnances, III*, n° 150.

savoir s'il était opportun d'accorder la dispense, et le duc ayant promis d'abandonner Catherine, le pape l'autorisa à prendre un confesseur, à communier en secret et à gagner les indulgences, en visitant une fois les églises patriarcales. Henri, qui n'avait plus l'espérance d'avoir des enfants, désirait que Clément lui ordonnât, d'une manière ostensible, de se séparer de la princesse; mais le souverain-pontife refusa prudemment de lui intimer une injonction semblable, et le duc sortit de Rome, vers la fin de l'été, et revint à Nancy, le 13 décembre, sans avoir rien obtenu (1).

Il ne tint aucun compte de la promesse qu'il avait faite au pape et retourna avec Catherine, qui résidait toujours dans le château de la Malgrange; on peut dire, il est vrai, pour atténuer les torts du prince, qu'il craignait de mécontenter Henri IV, avec lequel la maison de Lorraine entretenait des relations très-amicales, du moins en apparence. Quand on apprit à Nancy, à la fin de septembre 1601, que la reine de France venait de mettre au monde un fils, qui fut plus tard Louis XIII, on fit une procession générale dans la ville pour remercier Dieu d'un événement aussi favorable (2); et les Lorrains ne se doutaient guère alors de la manière dont ce prince traiterait plus tard notre malheureux pays.

Au commencement de l'année 1603, Henri IV résolut de se rendre en Lorraine dans un double but : il voulait visiter sa sœur, dont il était éloigné depuis longtemps, et rétablir la tranquillité dans la ville de Metz, où la tyrannie du sieur de Soboles ne cessait de causer des troubles. Le duc d'Epernon, dont Soboles n'était que le lieutenant, avait, mais en vain, essayé de le ramener à des sentiments de modération, et il fallut que le roi vint en personne arranger cette affaire. Il entra à Metz le 14 mars, employa une quinzaine de jours à

(1) V. Mém. de B. Guillermé.
(2) V. idem, ibid.

terminer les difficultés qui avaient motivé son voyage (1) et se dirigea vers Nancy. Le duc de Bar et Catherine de Bourbon étaient venus trouver le monarque dans la ville de Metz et lui firent ensuite les honneurs de la capitale de la Lorraine. On possède, au reste, bien peu de détails sur le séjour de Henri IV à Nancy. Il en sortit le 7 avril et arriva le même jour à Toul. L'orateur de la bourgeoisie, craignant que le roi ne conservât du ressentiment de la part que la ville avait prise à la Ligue, rejeta la prétendue faute de ses concitoyens sur les sollicitations des ducs de Guise et de Lorraine. Henri ne put s'empêcher de rire et dit au comte de Vaudémont, qui l'accompagnait : « Mon neveu, je vous prie d'avoir soin de cette ville, quoiqu'elle veuille faire un procès à votre maison ». Il désirait acheter le temporel du chapitre et il en offrit cent mille livres ; les chanoines refusèrent et commirent une faute, car Louis XIV s'empara plus tard de leurs biens, sans leur donner aucune indemnité (2).

Le roi de France et les princes lorrains tinrent plusieurs conférences relativement au mariage du duc de Bar, que Clément VIII refusait toujours de reconnaître. Le cardinal d'Ossat et les envoyés de France et de Lorraine avaient fait tant d'instances auprès du souverain-pontife, qu'il avait chargé une congrégation de cardinaux d'examiner si les dispenses devaient être accordées. Les cardinaux ayant répondu affirmativement, le pape autorisa le mariage, à condition que la princesse embrasserait la religion catholique : mais le roi ne voulut pas accepter cette clause, et les négociations continuèrent jusqu'à la fin de l'année 1603. Clé-

(1) V. Voyage du Roy à Metz, l'occasion d'iceluy : ensemble les signes de resiouyssance faits par ses habitans, pour honorer l'entrée de sa Majesté ; Par Abraham Fabert ; Metz, 1603, in f°, carte et gravures. V. aussi Hist. de Metz, t. III, p. 173-177.

(2) V. Benoit, Hist. de Toul, p. 678 et 679.

ment VIII permit enfin au prince Erric de Lorraine, évêque de Verdun, d'absoudre Henri de l'excommunication qu'il avait encourue, et de le dispenser sur les degrés de consanguinité, afin qu'il pût contracter un mariage valide ; néanmoins, le souverain-pontife exigea que le roi, le duc de Lorraine et le duc de Bar s'obligeassent à user de leur influence sur l'esprit de Catherine pour l'engager à abandonner le calvinisme (1).

Le bref qui donnait à l'évêque de Verdun la faculté d'absoudre le duc de Bar ne fut expédié qu'au mois de janvier 1604, et lorsque le courrier arriva en Lorraine Catherine de Bourbon avait cessé de vivre. Elle avait souffert, pendant les derniers mois de l'année précédente, d'une fièvre causée par une tumeur, que son médecin prit pour un commencement de grossesse. Désirant beaucoup avoir une postérité, elle refusa les remèdes qu'on lui offrait, dans la crainte de nuire à son enfant ; et quand on découvrit la faute du médecin, il n'était plus temps de sauver la princesse, qui expira, le 13 février, sans avoir abjuré ses erreurs. Son corps fut placé sur un char drapé de velours noir et traîné par quatre chevaux couverts de caparaçons de la même couleur ; quatre baillis tenaient les coins du poële ; la compagnie des arquebusiers à cheval de la garde et soixante gentilshommes précédaient le char, que suivaient le comte de Chaligny et plusieurs seigneurs, et les gardes suisses marchaient en haie sur les deux flancs du cortége. On alla dans cet ordre jusqu'à Troyes, où le corps fut reçu par un commissaire du roi et de là porté à Vendôme, pour être inhumé dans le tombeau des ancêtres de Catherine (2).

Le 29 mars, Charles III partit pour Paris, afin d'exprimer

(1) Sur toute cette affaire, v. les lettres du cardinal d'Ossat, *passim*, et Calmet, ibid., col. 1439-1444.

(2) V. Hugo, Traité hist. et crit., p. 246.

à Henri IV le chagrin que la maison de Lorraine éprouvait ou feignait d'éprouver (1) ; car on peut attribuer à la politique la démarche que fit le prince. Quant aux Lorrains, ils ne prirent pas la peine de dissimuler leurs sentiments. Dom Calmet dit naïvement « qu'ils ne témoignèrent pas autrement » de douleur à la mort de Catherine » (2) ; et ce qui le prouve c'est que le duc fut obligé de promulguer, le 18 février, une ordonnance dans laquelle on trouve le passage suivant : « ..... Quoique le triste et lamentable évènement du » décès de feue Madame..... dust assez de soy-mesme émouvoir le peuple d'en témoigner le deuil par retraite de toute » joie extérieure, si est-ce que tous n'ayant le jugement et » la prudence d'ainsy le faire », les baillis auront soin d'annoncer « aux lieux accoustumez.... que personne, de quelque » qualité elle soit, pendant le carnaval et par tout l'an du » décès de feue Madame, à commencer du jour de la publication des présentes, n'ait à paroître, n'y aller en mascarade, mener feste, soit parochiale ou de nopces, avec » tambours, fifres, violons ou autres semblables instrumens, » ny danses en public, soit par chansons à voix ou avec lesdicts instrumens, à peine d'emprisonnement ou de peine » arbitraire » (3).

Malgré le chagrin qu'il manifestait, le duc de Bar n'attendit pas deux ans pour chercher à contracter un mariage valide. Marie de Médicis reine de France, qui avait eu occasion d'apprécier le caractère de ce prince, l'engagea à demander Marguerite de Gonzague, fille de Vincent Ier de Gonzague, duc de Mantoue, et d'Eléonore de Médicis. Marguerite était par conséquent nièce de la reine ; mais c'était un avantage peu important, et la famille de la nouvelle duchesse n'avait

(1) V. Mémoires de B. Guillermé.
(2) V. ibid., col. 1444.
(3) V. le recueil de Châteaufort, t. II, f° 118 r°.

pas assez d'influence pour que Henri pût se flatter d'en obtenir, au besoin, des secours efficaces. Le duc de Lorraine chargea Jacques de Harlay de Champvallon, Charles-Emmanuel comte de Tornielle, Nicolas de Gleisenove et Louis Barnet, conseiller d'état, d'arrêter, avec le sieur Carlo Rossi, commissaire du duc de Mantoue, les articles du contrat. Ce contrat, malgré son étendue (1), renferme peu de clauses intéressantes, et il doit nous suffire de remarquer que Marguerite apportait une dot de cinq cent mille livres, dont les deux tiers lui demeuraient propres, et que le duc lui assignait un douaire de vingt-cinq mille livres de rente, à prendre sur les revenus du comté de Blâmont, de la seigneurie de Deneuvre, et, si la chose était indispensable, sur les produits de la saline de Dieuze. La princesse devait de plus, après la mort de son mari, recevoir les châteaux de Blâmont et Deneuvre, avec les meubles qui les garnissaient, pour en jouir tant qu'elle le jugerait à propos. Le contrat fut passé à Paris, dans une salle du Louvre, le 13 février (2), second anniversaire de la mort de Catherine de Bourbon ; et le pape ayant accordé, le 22 mars, la dispense nécessaire, le comte de Tornielle, premier-gentilhomme de la chambre et surintendant de la maison du duc de Bar, épousa Marguerite au nom de son maître. Le cardinal Madruccio, évêque de Trente, donna la bénédiction nuptiale ; la princesse prit ensuite le chemin de la Lorraine, mais elle n'arriva à Nancy que le 15 juin. Elle était accompagnée de sa mère et d'un de ses frères et rencontra, à mille pas de la ville, le comte de Vaudémont, qui était allé au devant d'elle avec deux cents gentilshommes. Marguerite était portée dans une chaise découverte. Elle fit son entrée par la porte Saint-Jean et fut conduite à la

(1) Il est imprimé dans Calmet, ibid., t. III, preuv., col. cccclxxxvj-cccclxxxix.
(2) 1606.

collégiale Saint-Georges ; la milice bourgeoise, forte de neuf cents hommes, était rangée en double haie dans les rues que le cortége devait parcourir; le canon tonnait sur les remparts, et ce fut seulement après avoir essuyé deux harangues que la princesse réussit à gagner le palais ducal. Il est bon d'ajouter que les rues étaient ornées d'arcs de triomphe, de figures et d'inscriptions faisant allusion au mariage du duc de Bar, et que le lendemain le conseil de ville, présidé par M. de Gournay, chef du conseil d'état, fut présenté à la duchesse et lui offrit, de la part de la bourgeoisie, une coupe d'agate d'un magnifique travail et enrichie d'émeraudes (1).

Le comte de Vaudémont, troisième fils du duc de Lorraine, était marié depuis plusieurs années lorsque son frère aîné épousa Marguerite Gonzague, et il avait fait un établissement en quelque sorte plus avantageux. Jean VIII comte de Salm, mort en 1540, avait laissé trois fils : Jean IX, qui hérita du comté, Claude et Paul, lesquels se contentèrent de domaines suffisants pour leur assurer un état convenable. Paul, malgré l'illustration de sa naissance, n'avait pas une position beaucoup plus élevée que celle d'un simple noble, et il prit pour femme Marie le Veneur, dont il eut une fille nommée Christine, qui paraissait destinée à épouser un gentilhomme. Heureusement pour elle, ses deux oncles Jean et Claude n'eurent pas d'enfants, et, après la mort de son père, elle se trouva héritière présomptive du comté de Salm. Charles III résolut de profiter de la circonstance pour réunir ce pays aux possessions de la maison de Lorraine, et rechercha pour le comte de Vaudémont la comtesse Christine. Jean IX, le seul des trois frères qui vécût encore, donna son

(1) V. le livret intitulé : *Quæ sunt ad XVII Cal. Jul. An. M. DC. VI honoris ergô acta exhibitaq. aduentante primum ad vrbem Nanceium Sereniss. Margarita Sereniss. Principis Henrici Barri Ducis coniuge;* Clairlieu, Jean Savine, 1608, petit in 8°. V. aussi les Mém. de B. Guillermé.

consentement avec une grande joie, et le contrat fut passé le 12 mars 1597 (1). Jean mourut trois années après, et François fut mis en jouissance du comté de Salm; mais cette principauté n'était pas assez vaste pour satisfaire un prince naturellement ambitieux, et, pensant que son frère Henri ne manquerait pas d'avoir des enfants qui hériteraient de la Lorraine, il forma le dessein de se procurer au dehors quelque dédommagement. Une occasion favorable ne tarda pas à se présenter. Les Vénitiens venaient de se brouiller avec le pape Clément VIII, et, craignant non seulement les foudres, mais encore les armes du pontife, ils cherchèrent un prince disposé à prendre le commandement de leur armée et capable de leur fournir des secours efficaces. Bien que le comte de Vaudémont n'eût guère paru sur les champs de bataille, ni donné de fortes preuves de ses talents militaires, les Vénitiens lui offrirent la dignité de général de la république et une pension de douze mille écus, à condition qu'il amènerait avec lui des troupes dont le nombre serait fixé plus tard (2). Les négociations que l'on avait entamées pour réconcilier le pape et ses adversaires traînèrent pendant cinq ou six années, et François ne fut pas immédiatement invité à remplir ses promesses; toutefois, Clément VIII en eut connaissance et laissa voir qu'elles lui déplaisaient. L'affaire du mariage du duc de Bar l'avait déjà vivement irrité, et, dès le mois de mai 1599, il n'avait pas dissimulé au cardinal d'Ossat combien la conduite de Charles III et de Henri lui avait causé de chagrin (3); cette fois, il adressa au duc et à ses enfants des brefs, dans lesquels, après leur avoir exprimé son mécontentement, il leur défendait d'entretenir aucun rapport avec les Vénitiens et de soutenir, de leurs conseils, de leurs soldats ou

(1) Il est imprimé dans Calmet, ibid., col. ccccclvj-ccccclxiij.
(2) V. Layette *Etats-Généraux du Duché de Bar*, n° 29.
(3) V. Lettres du cardinal d'Ossat (édit. d'Amelot de la Houssaye), t. II, p. 57.

autrement, une puissance révoltée contre l'Eglise. Certains princes catholiques joignirent leurs instances aux menaces du souverain-pontife, et Charles commença à comprendre que son fils avait fait fausse route. Le cardinal de Lorraine, qui avait toujours désapprouvé les engagements de François, choisit le moment favorable pour agir sur l'esprit de son père, et ce dernier interdit au comte de Vaudémont de partir pour l'Italie et de faire les levées d'hommes qui avaient été convenues. Les projets du comte avaient même inspiré tant de répulsion aux Lorrains que plusieurs gentilshommes lui offrirent de se cotiser pour lui remettre, chaque année, l'équivalent de la pension due par les Vénitiens. Les choses en étaient là, et le prince se trouvait dans une singulière perplexité, lorsqu'on apprit que le pape Paul V, second successeur de Clément VIII, avait consenti à négocier, et que la paix pouvait être regardée comme prochaine (1).

Nous venons de dire que le cardinal Charles de Lorraine contribua, pour beaucoup, à empêcher son frère de se jeter dans une entreprise qui ne pouvait avoir qu'une issue funeste,

(1) V. Calmet, ibid., t. II, col. 1445-1452. Nous devons ajouter ici que le souverain-pontife, malgré le juste ressentiment qu'il éprouvait contre la maison de Lorraine, ne craignit pas de s'adresser à Charles III dans une conjoncture assez singulière. Il voulait dépêcher un envoyé vers le roi d'Angleterre Jacques Ier, afin d'obtenir quelque adoucissement à la position des Catholiques cruellement persécutés à cette époque ; et, comme l'envoyé n'aurait pas été accueilli, Charles III consentit à donner lui-même l'ombre d'une mission au représentant de Paul V. Ce représentant fut un lorrain, Jean des Porcelets de Maillane, plus tard évêque de Toul. Il se mit en route, en 1606, porteur de deux lettres du pape ; l'une, adressée à l'archiprêtre (supérieur des missions), interdisait aux Catholiques toute entreprise violente contre leurs oppresseurs ; l'autre, destinée au roi, réclamait sa protection en faveur des premiers. Jacques remit à M. de Maillane la gratification ordinaire, mais fit une réponse peu concluante. Jean Midot, qui accompagnait M. de Maillane en qualité de secrétaire, écrivit en latin une relation de cette affaire. Elle est imprimée dans Calmet, Hist., 2e édition, t. VII, col. lix-lxxvj. V. aussi Lingard. Histoire d'Angleterre. trad. franç., t. IX, p. 115.

et nous profiterons de l'occasion pour parler brièvement de ce vertueux prélat, dont la biographie appartient, du reste, plutôt à l'histoire de Metz qu'à celle de Lorraine. Il était né à Nancy, le 1er juillet 1567, et n'avait pas encore six ans lorsque le pape Grégoire XIII lui accorda l'accès à l'évêché de Metz après la mort des cardinaux de Lorraine et de Guise. Charles eut pour précepteur Cuny Alix, grand-prévôt de la collégiale de Saint-Dié, et pour gouverneur François-Jean d'Anglure ; il commença ses études dans l'université de Pont-à-Mousson, les termina dans celle de Paris, et fut pourvu de canonicats dans les cathédrales de Trèves, de Mayence, de Cologne et de Strasbourg ; mais, loin de ne voir dans les bénéfices qu'un moyen d'augmenter ses revenus, comme le faisaient trop de princes et de seigneurs, il voulut faire son stage dans ces divers chapitres, comme un simple chanoine. Le cardinal Louis de Guise étant mort à Paris le 29 mars 1578, Charles devint évêque de Metz et fut mis en possession le 18 juillet suivant; toutefois, comme il entrait à peine dans sa douzième année, l'administration spirituelle du diocèse fut partagée entre Nicolas Bousmard, évêque de Verdun, et Jean Annet, chanoine et chantre de la cathédrale de Metz. L'administration fut dévolue au jeune évêque par une bulle de Sixte V, en date du 22 août 1585, et il vint recevoir l'hommage de ses vassaux et le serment des officiers de l'évêché. Il n'avait alors que dix-huit ans. Le concile de Trente ne lui permettant pas de remplir les fonctions épiscopales avant sa trentième année, il fut contraint de s'en décharger sur le suffragant Fournier, qui gouverna avec beaucoup de sagesse jusqu'au moment où le souverain-pontife accorda à Charles la dispense nécessaire pour pouvoir administrer lui-même.

Il obtint vers la même époque les abbayes de Saint-Victor de Paris, de Gorze, de Beaupré et de Saint-Mihiel, et, en 1589, Sixte V le créa cardinal-diacre et chargea le camérier-

secret Decio Cavenago de lui porter la barrette. Charles la reçut dans la collégiale Saint-Georges et se rendit à Rome, en 1591, pour la remise du chapeau. Grégoire XIV lui assigna le titre de Sainte-Agathe, et le déclara légat apostolique dans les évêchés de Metz, Toul et Verdun. Enfin, celui de Strasbourg étant devenu vacant, en 1592, par la mort du titulaire, Jean comte de Manderscheidt, les chanoines élurent le cardinal de Lorraine, qui fut confirmé dans cette nouvelle dignité par Clément VIII. Charles, pour ne pas partager ses soins entre différents diocèses, avait précédemment refusé le siége épiscopal de Verdun; mais il se crut obligé d'accepter celui de Strasbourg, afin de le conserver à l'église catholique. En effet, huit gentilshommes luthériens, qui avaient envahi une partie des biens du chapitre et se faisaient appeler chanoines de Strasbourg, avaient eu l'idée de simuler une élection et de choisir pour évêque Jean-Georges, fils de l'électeur de Brandebourg. Appuyé par les Strasbourgeois, par les princes protestants d'Allemagne, et même, il faut le dire, par Henri IV (1), l'intrus se mit en possession de quelques-uns des domaines épiscopaux et chercha à s'emparer du reste. Le cardinal, grâce à la puissance de son père, repoussa les Luthériens, qui avaient enlevé plusieurs châteaux de son temporel, et l'empereur ayant offert sa médiation, on convint d'une trève, qui se prolongea jusqu'en 1603. Lorsque Henri IV visita Metz, au mois de mars de cette année, les deux partis le prirent pour arbitre, et il proposa un arrangement qui ne fut pas approuvé par le pape. Ce fut seulement en 1604 que le duc de Wurtemberg, Frédéric, parvint à leur faire accepter une transaction, qui ne doit pas différer beaucoup de celle que le roi avait présentée. Aux termes de cette transaction, le cardinal était reconnu comme évêque de Strasbourg, mais Georges de

(1) V. De Thou, lib. CXXIX.

Brandebourg et les chanoines luthériens conservaient la plupart des domaines qu'ils avaient usurpés.

On voit par ce qui précède que le cardinal possédait d'immenses revenus. Il en fit le plus noble usage et les consacra presque exclusivement aux besoins de l'Eglise. Nous retracerons plus loin ses efforts pour hâter la réforme des ordres religieux dans les diocèses composant sa légation, et nous parlerons des succès qu'il obtint ; malheureusement une maladie très-douloureuse, et dont l'origine était déjà ancienne, l'empêcha souvent, pendant les dernières années de sa vie, de s'occuper, comme il l'aurait voulu, du gouvernement spirituel des pays soumis à son autorité. Quand il visita Rome en 1591, il ne pouvait marcher qu'avec peine et ne supportait pas le mouvement du cheval, ni celui de la voiture, ce qui l'obligeait à se faire porter dans une litière ; en 1595, le mal devint plus grave, et l'on consulta, mais en vain, les plus célèbres médecins de France, d'Allemagne, de Flandre et d'Italie. Comme le cardinal ressentait dans tous les membres des douleurs intolérables, que l'on doit, sans doute, attribuer à la goutte ou à un rhumatisme articulaire, on crut que ses ennemis lui avaient donné un maléfice, et le sieur de l'Orme, premier-médecin de Louise de Vaudémont, veuve du roi Henri III, soumit le malade à un traitement qui parut d'abord réussir (1). L'amélioration n'ayant pas été durable, le cardinal fit venir d'Italie quelques religieux ambrosiens, qui passaient pour fort habiles à exorciser, et les introduisit dans le prieuré de Saint-Nicolas-de-Port, dont les biens venaient

(1) V. Lettres envoyées à Monsieur de Larivière, Conseiller et premier Médecin du Roy sur la déliurance d'un sortilége meslé parmy plusieurs et griefues maladies des membres corporelz seulement, et par ce moyen covuert et caché plusieurs années en la personne du Sérénissime et Illustrissime Cardinal de Lorraine, Légat du S[t] Siége, par le sievr De Lorme, Conseiller et premier Médecin de la feue Royne Louyze Douairière de France, A présent Conseiller et Médecin de Son Altesse et dudict sievr cardinal son Filz ; Nancy, Blaise André, (1604), in 4°.

d'être unis à la primatiale de Nancy. Charles éprouva quelque soulagement, mais demeura presqu'entièrement perclus jusqu'à sa mort, arrivée le 24 novembre 1607. On l'inhuma dans l'église primatiale, et le P. Léonard Périn, de la compagnie de Jésus, prononça l'oraison funèbre, qui fut imprimée l'année suivante (1). Les historiens ajoutent que Charles III fut inconsolable de la perte d'un fils, qu'il paraît avoir aimé avec prédilection, et dans les talents et les lumières duquel il avait une confiance absolue. Il le chargeait des fonctions de lieutenant-général (2), lorsqu'il était forcé de s'absenter lui-même, et il allait fréquemment le trouver dans son appartement pour le consulter sur les affaires les plus importantes.

Henri, Charles et François ne furent pas les seuls enfants du duc de Lorraine. Claude de France, son épouse, lui donna encore six filles : Christine, Antoinette, Anne, Catherine, Elisabeth et Claude. Ces deux dernières étaient jumelles, et quelques jours après leur naissance (9 octobre 1574), la duchesse fut attaquée d'une maladie de langueur, qui la conduisit au tombeau, le 21 février 1575, dans sa trente-deuxième année. Les princesses Anne et Elisabeth vécurent peu de temps. Christine, née le 6 août 1565, fut mariée à Ferdinand I[er] grand-duc de Toscane, et mourut en 1636 (3). Antoinette (4) épousa Jean-Guillaume duc de Juliers et de Clèves (5). On savait bien que ce prince avait eu l'esprit dérangé, mais on fit croire à Charles que l'accès de folie

(1) V. Meurisse, Hist. des évesques de l'église de Metz, p. 642-652.

(2) V. Recueil de François de Neufchâteau, p. 37 ; Mémoires de l'académie de Stanislas pour 1849, p. 24 ; Archives de la famille de Widranges, pièce datée du 25 novembre 1591.

(3) Christine avait été élevée à la cour de France par Catherine de Médicis, son aïeule. Elle eut un assez grand nombre d'enfants.

(4) Elle était née le 25 août 1567.

(5) Le contrat de mariage fut signé le 11 juin 1598; les fiançailles eurent lieu, à Nancy, le 9 octobre suivant, et la princesse quitta la Lorraine le 22 avril 1599. V. le cartulaire de la bibl. publ., p. 1041 et suiv.: Mém. de B. Guillermé.

n'avait pas eu de suites. Anne ne tarda pas à être cruellement détrompée. Lorsqu'elle arriva à la cour de Clèves, Guillaume donnait la chasse aux mouches qui volaient dans son appartement ; il refusa de quitter cette intéressante occupation et se contenta de dire à sa femme : « Bonjour, » bonjour, duchesse de Lorraine ». Sa folie n'était pas même paisible, et bien souvent la princesse fut obligée, pendant la nuit, d'appeler ses gardes pour la tirer des mains de Guillaume, qui voulait l'étrangler. Ce malheureux mourut en 1609, et sa veuve, abandonnant pour toujours un pays où elle était allée chercher une aussi déplorable existence, revint en Lorraine, décéda le 18 août 1610, à l'âge de quarante-trois ans, et reçut la sépulture dans l'église des cordeliers de Nancy. Elisabeth fut mariée, en 1594, à Maximilien fils de Guillaume II duc de Bavière, dont elle n'eut pas d'enfants. Elle vécut jusqu'en 1635 (1). Enfin, Catherine, née en 1573, prit le parti de servir Dieu dans la retraite et la prière. Comme elle était douée de tous les avantages de l'esprit et du corps, elle aurait pu, comme ses sœurs Elisabeth et Christine, faire un brillant mariage, et les historiens lorrains assurent même (nous ignorons s'ils disent vrai) qu'elle fut recherchée par l'archiduc qui régna plus tard si glorieusement sous le nom de Ferdinand II. Ce fut seulement après la mort de Charles III qu'elle résolut de se donner à Dieu, et, choisissant dans ce but un des ordres les plus sévères, elle voulut fonder à Nancy un couvent de capucines, avec l'intention de s'y retirer. La princesse Antoinette, étant revenue de Clèves, pria Catherine d'ajourner l'exécution de son projet et de ne pas la quitter. Cette dernière y consentit, mais à condition qu'on lui permettrait d'habiter une petite maison voisine du couvent des Capucins, et d'où elle pouvait se rendre facilement dans leur

(1) On trouve une copie du contrat de mariage dans le cartulaire de la bibl. publ., p. 924 et suiv.

église pour y assister aux offices. Ce fut alors que son frère Henri, devenu duc de Lorraine, demanda et obtint pour elle, à son insu, la coadjutorerie de Remiremont. L'abbesse Elisabeth de Salm ayant résigné ses fonctions en 1611, Catherine, qui venait de perdre sa sœur Antoinette, alla se fixer à Remiremont et prit aussitôt les mesures nécessaires pour réformer le chapitre. Nous avons parlé dans les volumes précédents de l'organisation singulière du chapitre, ainsi que des usages profanes qui s'y étaient introduits (1), et nous devons ajouter que depuis le moyen-âge les abus s'étaient accrus continuellement. On avait vu disparaître, l'un après l'autre, les derniers vestiges de la règle de saint Benoît, et la vie des chanoinesses était presqu'entièrement mondaine. L'abbesse seule avait encore quelque ressemblance avec une religieuse ; mais les droits exorbitants qu'elle revendiquait en faisaient plutôt une souveraine que la supérieure d'un collége de chanoinesses. Elle refusait de reconnaître la juridiction de l'évêque de Toul, prétendait relever immédiatement du Saint-Siége, faisait porter devant elle, pendant les processions, la crosse et le pallium (pièce de soie violette destinée à couvrir le grand-autel), et obligeait le diacre et le sous-diacre à quitter le célébrant pour venir la chercher dans sa stalle et la conduire à l'offrande (2). En même temps, on avait laissé s'établir des cérémonies bizarres et contraires à la majesté du culte catholique. Telle était particulièrement la coutume de promener dans l'église, le dimanche des Rameaux, un âne qui portait un mannequin représentant Notre Seigneur Jésus-Christ.

La nouvelle abbesse, sans se laisser intimider par la résistance d'une partie de son chapitre, opéra sur-le-champ les réformes pressantes, imposa des pénitences plus ou moins sévères à quelques chanoinesses et supprima la ridicule

(1) V. t. II, p. 391 et 392, t. III, p. 206 et 207.
(2) V. Calmet, Notice, t. II, col. 959-961.

cérémonie qui vient d'être mentionnée. En même temps, elle s'adressa au pape Paul V, et, convaincue de l'impossibilité de relever à Remiremont la règle de saint Benoît, elle obtint du souverain-pontife la suppression de l'office bénédictin et son remplacement par la liturgie romaine. Sur la demande de Catherine, le pape chargea l'archevêque de Corinthe, suffragant de Besançon ; l'évêque de Tripoli, suffragant de Strasbourg, et l'évêque de Toul de se rendre à Remiremont, de procéder aux enquêtes nécessaires et de lui adresser un rapport sur l'état du chapitre. Les trois commissaires remirent au souverain-pontife, en novembre 1613, un cahier contenant le résultat de leurs investigations et prouvant (ce que l'on savait, du reste, fort bien) que la règle de saint Benoît avait, dans l'origine, été suivie à Remiremont. Les chanoinesses, qui ne voulaient pas se soumettre, alléguèrent que les commissaires n'avaient pas procédé à l'enquête avec impartialité; et le pape, désirant agir dans cette affaire avec toute la douceur possible, consentit à ne donner aucune suite à leur rapport, et confia au prélat qui remplissait les fonctions de nonce apostolique à Lucerne le soin de visiter le chapitre et de prendre les mesures qu'il jugerait indispensables. Le nonce séjourna plusieurs mois à Remiremont, fit une nouvelle enquête et publia enfin un règlement composé de cinquante-quatre articles. Le règlement disposait que les chanoinesses prononceraient les vœux de chasteté et d'obéissance ; que la nomination aux cinq dignités du chapitre appartiendrait à l'abbesse, et que celle-ci, pour rappeler que la règle bénédictine avait été observée autrefois à Remiremont, en ferait profession dans la forme déterminée par le souverain-pontife. Les articles furent lus, en présence du chapitre, le 10 juillet 1614 (1); mais lorsqu'on entreprit de

(1) Un extrait de ce règlement se trouve dans le recueil d'anciennes ordonnances publié par François de Neufchâteau, p. 130 et 131.

les mettre à exécution, on rencontra une résistance à laquelle on ne s'était pas attendu. Le commissaire apostolique voulut, de concert avec l'abbesse, faire placer des portes au bâtiment que l'on appelait le cloître; ces portes furent amenées, et on allait les attacher à leurs gonds, lorsqu'une populace furieuse, excitée par quelques-unes des chanoinesses, se précipita sur les ouvriers, les dispersa et mit les portes en pièces. Les autres articles ne furent pas mieux observés que celui dont nous parlons; les dames se pourvurent auprès du pape, soutenant que le nonce n'avait pas montré plus d'impartialité et de prudence que les premiers commissaires; puis, voyant que de pareilles réclamations n'obtenaient pas beaucoup de faveur, le chapitre supplia le duc Henri lui-même de modérer la fougue de sa sœur et de ne pas lui permettre de porter le trouble dans l'église de Remiremont. Le ressentiment contre Catherine était poussé au point que deux chanoinesses conçurent la pensée de la faire périr. Comme elles n'osaient ou ne pouvaient recourir à un moyen violent, elles résolurent d'employer l'envoûtement, pratique usitée quelquefois au moyen-âge, et qui consiste à modeler une figure en cire représentant la personne dont on veut se débarrasser, et à percer la statuette, à l'endroit du cœur, avec une longue aiguille ou un poignard. Certaines personnes regardaient le procédé comme infaillible, et une des deux chanoinesses essaya d'engager un individu qui passait pour être un peu magicien à tenter l'aventure. Il donna avis de la proposition à l'abbesse elle-même, et la coupable s'enfuit et ne reparut jamais; néanmoins, le mauvais succès ne découragea pas la complice de cette malheureuse; mais elle fut également trahie par un nommé La Mothe, auquel elle s'était adressée parce qu'il *était* « habitué à de semblables homicides »; et Catherine, portant la charité jusqu'à l'héroïsme, pria le duc de renoncer à l'information que l'on avait entamée, et ne témoigna

jamais aucune mauvaise volonté contre la chanoinesse (1).

La mansuétude de l'abbesse ne put désarmer les dames du chapitre, et comme elles appartenaient presque toutes à l'Ancienne Chevalerie ou à la catégorie des pairs-fieffés, elles trouvèrent moyen d'intéresser la noblesse à leur querelle. Aux états de 1619, l'ordre nobiliaire fit au duc des représentations si vives et si menaçantes contre les entreprises de sa sœur, que ce prince, ami de la concorde et de la tranquillité, ne négligea rien pour persuader à Catherine d'abandonner ses projets de réforme. La princesse, voyant qu'elle ne gagnait rien ni par la force, ni par la douceur, n'insista pas davantage pour faire adopter le règlement de 1614, et, en conservant le titre d'abbesse, elle résolut de fonder à Remiremont un couvent de bénédictines, où elle pourrait se retirer et pratiquer, à son aise, la règle de saint Benoît. Les constructions, commencées en 1624, avaient déjà atteint une certaine hauteur, lorsque des individus, soldés par plusieurs chanoinesses, profitèrent des ténèbres de la nuit pour renverser les murailles du nouveau monastère. Catherine se plaignit à Henri, qui lui conseilla de quitter Remiremont et de bâtir à Nancy le monastère qu'elle désirait habiter. La princesse écouta l'avis de son frère, acheta dans la ville neuve un vaste terrain situé entre les rues Saint-Nicolas et Saint-Dizier et y fonda un monastère, qu'elle appela l'abbaye de Notre-Dame-de-Consolation, et où l'on devait observer la règle bénédictine dans toute sa rigueur (2).

Nous aurons encore occasion de parler de Catherine, lorsque nous arriverons au règne de Charles IV ; mais il est maintenant nécessaire de remonter aux dernières années du XVI[e] siècle, pour retracer les tentatives que l'on fit en Lorraine afin

(1) V. Eloge de Madame Catherine de Lorraine, abbesse de Remiremont, par Dom Alexandre Royer, ms.

(2) V. Calmet, Hist., 1[re] édition, t. III, col. 153-162; Bibl. lorr., col. 249-252; Lionnois, Hist. de Nancy, t. III, p. 151-153.

de réformer les ordres monastiques, tentatives auxquelles se rattachent les luttes de la princesse contre le chapitre de Remiremont. La vie du cloître, si relâchée au commencement de ce siècle, achevait de perdre le peu de régularité qu'elle avait conservé jusque-là, et le chanoine anonyme déjà cité, qui vivait dans les premières années du XVIIe siècle et qui avait vu l'ancien état de choses, en trace un affligeant tableau : « Les » religieux, dit-il, faisoient peu ou point de profession, sinon » extérieurement, portant un scapulaire et la tonsure de » religieux seulement; au reste, estoient semblables aux » séculiers, mangeant chair ès jours permis de l'Eglise ; récitoient encore en plusieurs lieux les heures à l'usage de saint » Benoist; aultres avoient pris l'usage de Rome; tellement que » les convents estoient plustost pour recevoir les enfans » (comme il sembloit) à la décharge des maisons, que pour estre » religieux... » (1). Lorsque le cardinal de Lorraine voulut travailler sérieusement à la réforme des Bénédictins dans les évêchés de Metz, Toul et Verdun, qui composaient, comme on l'a dit, le territoire de sa légation, il éprouva un embarras sérieux : ce fut l'impossibilité de rencontrer en Lorraine un seul moine qui eût pratiqué ou vu pratiquer la règle de saint Benoît. Il apprit enfin que les abbayes de Trèves, et particulièrement celle de Saint-Maximin, ne méritaient pas les reproches que l'on adressait à celles de notre pays, et il pria l'abbé de ce dernier monastère de lui envoyer deux de ses religieux. On les mit dans le prieuré Notre-Dame de Nancy, où l'on avait transféré le titre abbatial de Saint-Martin de Metz, et le cardinal destina cette maison à devenir la pépinière des nouveaux bénédictins; mais cet essai ne fut pas heureux; il ne se présenta pas de novices, et l'un des deux religieux ayant été choisi pour abbé de Saint-Avold, l'entre-

(1) V. le mémoire du chanoine anonyme, dans Calmet, Notice, t. II, col. 68.

prise échoua complètement. Le cardinal résolut alors de réformer l'abbaye de Saint-Mihiel, qui lui paraissait admirablement placée pour devenir le chef-lieu de la congrégation, et il chargea quelques-uns de ses conseillers de se rendre à Saint-Mihiel pour y donner communication de son projet. Malheureusement; le secret fut mal gardé, et lorsque les envoyés arrivèrent, ils trouvèrent la communauté sous les armes et furent charitablement avertis que, s'ils faisaient un pas de plus, ils allaient recevoir une décharge. En présence d'une déclaration aussi peu rassurante, le légat tourna ses regards d'un autre côté et désigna pour séminaire de la réforme future l'abbaye de Saint-Vanne, qui était dans une ville épiscopale, que l'on pouvait par conséquent surveiller avec facilité, et dont les habitants n'avaient pas donné de scandales. Le prince Erric, évêque de Verdun, abbé commendataire de Saint-Vanne, entra dans les vues du cardinal et réunit, dans son palais, une assemblée composée d'ecclésiastiques et de religieux estimables, afin de chercher les moyens de rendre à l'ordre de saint Benoît son ancienne splendeur. Ils furent tous d'avis que l'on ne devait pas songer à prescrire la pratique d'une règle que personne ne connaissait plus, et qu'il fallait se borner à demander aux moines de Saint-Vanne l'observance des vœux « et une vie honneste ».

Ces différentes tentatives du légat n'étaient pas les premières qu'il eût faites pour réformer les ordres de saint Benoît et de saint Augustin. Pendant son séjour à Rome, en 1591, il avait reçu du pape Grégoire XIV l'invitation de s'occuper de cette affaire avec sollicitude et sans retard; mais divers obstacles ne lui avaient pas permis de mettre immédiatement la main à l'œuvre. Ce fut seulement en 1595 qu'il put y songer d'une manière sérieuse, et il convoqua, à cet effet, un chapitre des abbés et des prieurs bénédictins dont les maisons étaient comprises dans les diocèses de Metz, Toul et Verdun. Il ne vint pas à cette réunion plus de quatre abbés

et de quatre prieurs ; néanmoins, comme ils étaient animés de bonnes intentions, ils résolurent, après avoir entendu le commissaire du légat, de former une congrégation particulière, selon le vœu du concile de Trente. Ils choisirent sur-le-champ pour président et visiteur Dom Jacques de Tavagny, abbé de Saint-Epvre, et ils dressèrent trente-six statuts ayant pour but de rétablir la régularité dans leurs monastères. Malheureusement, cette velléité de réforme n'eut pas de suites ; Dom Jacques de Tavagny mourut l'année suivante, et les Bénédictins ne purent s'entendre pour l'élection de son successeur. Peu à peu les statuts de 1595 tombèrent en désuétude, et les abbés qui n'avaient pas assisté à l'assemblée convoquée par le légat, notamment les abbés de Saint-Arnould, Saint-Clément, Saint-Vincent et Saint-Symphorien de Metz refusèrent d'introduire dans leurs maisons la demi-réforme décrétée par leurs confrères.

Les efforts du cardinal de Lorraine pour améliorer la discipline des chanoines-réguliers de Saint-Augustin n'eurent pas un meilleur succès. Les abbés et les prieurs, réunis à Nancy, dans le couvent des Cordeliers, au mois de juillet 1595, consentirent à former une congrégation, choisirent pour président et visiteur triennal Jean Marius, abbé de Saint-Pierremont, et rédigèrent un règlement, dont l'application aurait suffi pour faire disparaître les abus les plus criants ; mais il en fut de ce règlement comme de celui des Bénédictins ; on ne l'observa pas ou on l'observa mal, et les résultats de l'assemblée de 1595 furent tout-à-fait insignifiants (1).

Le moment approchait cependant où les anciens ordres religieux allaient accepter une réforme véritable, et la gloire de l'accomplir, refusée à un prince de l'Eglise, au fils du plus grand souverain qui ait régné sur nos pères, était réservée à

(1) V. Calmet, Hist., t. III, col. 127-133. Nous suivons cet écrivain, qui a travaillé sur d'excellents mémoires.

de simples religieux, à des moines bien obscurs. Le premier est le bénédictin Didier de la Cour. Lorsque le prince Erric voulut, de concert avec le cardinal, rétablir à Saint-Vanne l'empire de la règle, il engagea les religieux à élire prieur claustral Dom de la Cour, qui était profès de ce monastère. Ils s'empressèrent d'accéder à la proposition, dans l'espérance que Didier la repousserait, et il ne manqua pas effectivement de refuser une dignité, dont il se croyait indigne ; mais deux jésuites, dans les lumières desquelles il avait confiance, lui firent un crime de déserter le poste auquel Dieu l'appelait, et il donna, malgré lui, son assentiment.

Cet humble religieux était né, en 1550, à Monzéville, près de Verdun; il appartenait à une famille noble; toutefois, son éducation fut extrêmement négligée, et il avait déjà dix-sept ans lorsqu'on l'envoya à Verdun pour y faire quelques études. Il fréquentait volontiers l'église abbatiale de Saint-Vanne, et l'idée lui vint d'y faire profession de la vie monastique; on l'admit en qualité de novice; néanmoins, comme il ne savait pas le latin, on n'eut aucune considération pour lui et on le lui témoigna en mille circonstances. Deux anciens religieux eurent pitié de ce vertueux jeune homme, lui enseignèrent les éléments de la langue latine et obtinrent qu'il irait demeurer à Pont-à-Mousson pour y suivre les cours de l'université. Il fit des progrès rapides, reçut l'ordre de la prêtrise et se livra à la prédication avec un grand succès. De retour à l'abbaye de Saint-Vanne, on lui confia la charge de maître des novices, et il se mit en devoir de former une génération de moines plus réguliers que les anciens. Leurs exemples et leurs discours ayant paralysé ses efforts, il saisit avidement une occasion qui se présenta de quitter le monastère et se rendit à Rome, en 1587, pour travailler secrètement à la révocation du décret qui avait uni la mense abbatiale de Saint-Vanne à la crosse épiscopale de Verdun. L'évêque de cette ville, instruit enfin des démarches du P. de la Cour, le fit rappeler, et ce dernier,

ne voulant pas rester dans une maison aussi mal réglée, demanda l'autorisation de se retirer dans l'ermitage de Saint-Christophe, près de Rarécourt, et y séjourna pendant huit mois, partageant son temps entre la prière, la lecture et le travail des mains; se nourrissant de pain noir, et couchant sur la voûte de la chapelle, car il n'y avait pas même de cellule pour l'ermite. Quelques jésuites, étant allés lui faire visite, le prièrent de sortir de ce lieu, où il n'était pas en sûreté à cause de la guerre, et ils l'exhortèrent, s'il ne pouvait en conscience demeurer avec ses confrères, à passer dans un ordre renommé pour sa sévérité. Didier prit ce parti et entra dans le couvent des minimes de Verdun, où il fut reçu avec empressement. Il parut d'abord satisfait de sa nouvelle position, mais il se reprochait d'avoir si facilement désespéré d'établir la réforme dans l'abbaye de Saint-Vanne, et, ne réussissant pas à vaincre ses scrupules, il retourna dans ce monastère vers la fin de 1590.

Peu d'années après, il fut, comme nous l'avons dit, élevé aux fonctions de prieur claustral, et on se mit à travailler au rétablissement de la discipline. Les ecclésiastiques les plus recommandables, consultés par le prince Erric, furent d'avis, comme la première fois, de ne pas exiger que l'on observât la règle à la rigueur. Le prieur ne partagea pas leur sentiment et insista pour que l'on écartât toute mitigation. Il ne fut pas écouté; on résolut de ne pas pousser les choses à l'extrême, et on fut bien désappointé quand on vit les religieux refuser de se soumettre et d'accepter les demi-réformes que l'on essayait d'introduire parmi eux. Les Jésuites firent de vains efforts pour les engager à céder, et, après bien des négociations, on adopta le plan de Dom de la Cour, qui consistait à laisser les anciens bénédictins tels qu'ils étaient et à n'imposer la pratique de la règle qu'aux novices. Les Jésuites, qui avaient promis d'en envoyer vingt-quatre, en fournirent quatre seulement, et ce fut avec cette poignée de jeunes gens

que le prieur entreprit un aussi grand ouvrage. Les vieux religieux, les magistrats et les bourgeois ne négligèrent rien pour entraver un pareil projet ; mais, malgré tous leurs efforts, les novices persévérèrent, et, le 20 janvier 1600, l'évêque reçut leur profession, celle du prieur et celle de Dom Blaise Valtier, prieur de l'abbaye de Saint-Airy, qui avait abandonné son monastère pour s'associer à une œuvre qu'il regardait comme inspirée par Dieu même. De nombreux postulants vinrent promptement se ranger sous la direction de Dom Didier, et la réforme fut consommée dans l'abbaye de Saint-Vanne.

Un si heureux succès inspira au prince Erric l'idée d'établir le même régime dans l'abbaye de Moyen-Moutier, dont il était aussi abbé commendataire. Ayant reçu de Rome les pouvoirs nécessaires, il installa à Moyen-Moutier Dom Claude François, profès de Saint-Vanne, et trois autres religieux, qui partagèrent la mense conventuelle avec les habitants du monastère. Bientôt après, les deux petites communautés formèrent une congrégation et adoptèrent la liturgie des bénédictins du Mont-Cassin, dont elles avaient pris les règlements pour modèle. Elles députèrent à Rome Dom Pierre Rozet, pour demander que le souverain-pontife créât une congrégation comprenant non seulement les abbayes de Saint-Vanne et de Moyen-Moutier, mais encore toutes les abbayes lorraines décidées à embrasser la réforme, et qu'il leur permît d'appliquer les statuts en usage au Mont-Cassin, à l'exception cependant de celui qui ne permettait d'élever aux degrés de supériorité que les profès ayant déjà passé sept ans dans la congrégation ; attendu qu'il serait impossible d'y trouver les sujets convenables. Le pape Clément VIII s'empressa d'accorder, le 7 avril 1604, la faveur que l'on sollicitait, en érigeant la nouvelle congrégation sous le titre de Saint-Vanne et de Saint-Hidulphe (1) ; et on assembla un chapitre-gé-

(1) Ou Hidulf.

néral, dans lequel on élut pour président Dom Didier de la Cour, et pour visiteur Dom Pierre Rozet.

L'année suivante, le cardinal de Lorraine reçut un bref du pape Paul V, qui lui prescrivait de visiter les monastères situés dans le territoire de sa légation, et l'annonce de cette visite causa une grande émotion dans les abbayes bénédictines. Les unes, telles que Senones et Saint-Airy, résolurent de demander leur union à la congrégation de Saint-Vanne; d'autres abbayes, et particulièrement celle de Saint-Epvre, amusèrent le cardinal par de belles promesses; les religieux de Saint-Vincent de Metz annoncèrent qu'ils allaient postuler leur sécularisation, afin d'avoir la conscience en repos; d'autres enfin, imitant l'exemple de leurs confrères de Saint-Mihiel, se préparèrent à lutter et ne dissimulèrent pas leur projet de se retirer en France et de se placer sous la protection du roi.

Le cardinal, fortement secondé par les réformés, parvint à triompher, au moins en partie, de ces obstacles. Afin de ne pas laisser augmenter le nombre des récalcitrants, il interdit de recevoir des novices dans les maisons qui n'avaient pas adopté la réforme, et d'admettre à la profession ceux que ces maisons renfermaient déjà. Ensuite, il tourna ses efforts contre l'abbaye de Saint-Mihiel, qu'il regardait, avec raison, comme la plus relâchée et la plus séditieuse ; il ne rencontra pas toutefois la résistance qu'il redoutait; car les moines, perdant courage au moment décisif, déclarèrent qu'ils consentaient à ce que les religieux réformés entrassent dans le monastère, pourvu qu'on laissât aux anciens de quoi vivre convenablement. On accorda aux derniers ce qu'ils demandaient ; la mense conventuelle fut partagée, et les premiers occupèrent l'abbaye, le 10 février 1606. Les choses se passèrent à peu près de la même manière à Longeville, à Saint-Avold et dans différentes abbayes, qui adoptèrent la réforme les années suivantes. Ce fut à cette époque que le

cardinal de Lorraine essaya de fonder à Nancy un monastère de l'ordre de saint Benoît, pour remplacer le prieuré Notre-Dame, dont il avait donné les biens à la Primatiale ; la création en fut autorisée par le pape Paul V, au mois de janvier 1607 ; mais divers évènements empêchèrent cette maison de prendre le développement qu'elle devait recevoir, et elle ne fut complètement et définitivement organisée que sous le règne de Léopold.

Nous ne voulons pas abandonner ce qui regarde les origines de la congrégation de Saint-Vanne et de Saint-Hidulphe sans rappeler qu'elle donna naissance à la célèbre congrégation française de Saint-Maur, à celle de Cluny, etc. Dom Didier de la Cour alla lui-même à Paris, en 1612, avec quelques-uns de ses moines les plus fervents, pour jeter les fondements de l'établissement nouveau ; il apprit à connaître dans cette ville Dom Laurent Bénard, prieur du collége de Cluny, qui voulut devenir un de ses disciples ; et, au mois de mai 1618, le chapitre-général de Saint-Vanne, assemblé dans l'abbaye de Saint-Mansuy, décida que les monastères français formeraient une congrégation séparée, et chargea Dom Bénard d'exécuter l'entreprise, qu'il conduisit à bonne fin, avec le secours de plusieurs membres de la congrégation de Saint-Vanne aussi distingués par leurs lumières que par leurs vertus (1).

L'exemple donné par les Bénédictins produisit les fruits les plus abondants. Les religieuses du même ordre, qui, nous devons le dire, ne s'étaient pas autant écartées de la régularité, se montrèrent jalouses des religieux réformés ; elles s'efforcèrent de marcher sur leurs traces, même de les dépasser, et bientôt les bénédictines de Vergaville et de Juvigny pratiquèrent avec joie ce que leur règle avait de plus austère et de plus humiliant (2).

(1) V. Calmet, ibid., col. 133-148.
(2) V. idem, ibid., col. 163 et 164.

Pendant que l'on travaillait à la régénération des Bénédictins, le P. Servais Lairuels entreprenait celle des Prémontrés. Ces chanoines n'avaient pas, selon la remarque de Dom Calmet, moins besoin des remèdes que l'on appliquait aux ordres religieux. Leurs monastères étaient, pour la plupart, construits dans des solitudes, et l'isolement n'avait pas peu contribué à y introduire tous les désordres que l'on signalait ailleurs, et qui avaient pour sources principales l'oisiveté et l'ignorance. Le P. Lairuels n'était pas né lorrain, mais il était moine de Saint-Paul de Verdun, et notre pays fut le principal théâtre de son zèle. Il avait fait profession en 1580, avait étudié à Verdun, à Pont-à-Mousson et à Paris, et avait reçu du général de Prémontré la mission de visiter quelques-uns des monastères de l'ordre. Il vint un jour, avec cette intention, à Sainte-Marie-au-Bois, près de Pont-à-Mousson; et le P. Daniel Picart, qui en était abbé, charmé des manières et des discours du visiteur, l'engagea à se fixer dans ce lieu et le choisit pour son coadjuteur (1599). Devenu abbé en 1600, le P. Lairuels s'occupa de la réforme de son monastère, rédigea des statuts qu'il fit observer rigoureusement, et les présenta au général qui les revêtit de son approbation. Ce fut alors que le réformateur, abandonnant les vieux bâtiments de Sainte-Marie-au-Bois, qui sont, comme leur nom l'indique, situés au milieu des forêts, transféra son abbaye dans la ville de Pont-à-Mousson, afin qu'il fût loisible aux novices et même aux religieux de suivre les cours de l'université. Les abbés de Justemont et de Salival imitèrent celui de Sainte-Marie, et leur exemple allait lui-même rencontrer des imitateurs, lorsque plusieurs prémontrés, qui ne voulaient pas se soumettre, prétendirent, pour cacher leur lâcheté, que les statuts rédigés par le P. Lairuels contenaient différentes prescriptions contraires à la règle. Le P. Goussel, général de l'ordre, prit inutilement le parti des réformés; la lutte fut longue et périlleuse, et ce fut seulement en 1629 que ceux-ci

obtinrent une sentence du pape Urbain VIII, qui les maintenait dans la jouissance des nombreuses maisons où la discipline avait été rétablie (1).

Nous retracerons dans le chapitre suivant d'autres efforts, non moins heureux, qui furent faits par le B. Pierre Fourier pour amender les chanoines-réguliers de Lorraine; mais nous ne pouvons nous dispenser d'ajouter que les dernières années du XVI[e] siècle et les premières du XVII[e] virent naître, dans notre pays, une foule de couvents appartenant à divers ordres. Jean de Lénoncourt, grand-maître de l'hôtel et bailli de Saint-Mihiel, fonda, en 1588, dans le village de Serres une maison de minimes, la première que cet ordre ait possédée en Lorraine (2). L'évêque Pseaume les avait introduits à Verdun dès l'année 1575, et ils bâtirent un vaste monastère à Nancy, aussitôt après la création de la ville neuve. Les Capucins, qui avaient construit un couvent dans la même ville et à la même époque, se fixèrent peu de temps après à Remiremont et dans d'autres lieux plus ou moins importants (3).

Les évêques de Metz, de Toul et de Verdun n'avaient pas attendu la fin du XVI[e] siècle pour rétablir la régularité dans le clergé séculier, et c'est en donnant eux-mêmes l'exemple de toutes les vertus ecclésiastiques, qu'ils étaient parvenus à inspirer aux curés l'amour de leur état et le zèle pour la maison du Seigneur. L'église de Toul eut le bonheur d'être gouvernée, pendant plus d'un demi-siècle, par des prélats d'un grand mérite. Il faut d'abord nommer Pierre du Châtelet, qui siégea de 1565 à 1580. Il eut pour successeur Charles de Lorraine, cardinal de Vaudémont, fils du prince Nicolas qui

(1) V. idem, ibid., col. 149-152.
(2) V. idem, Notice, t. II, col. 488.
(3) V. Benoît Picart, Sinopsis historica, cronologica et topographica ortus et progressus ordinis seraphici apud Lotaringos, *passim*.

avait, comme on l'a vu, administré les deux duchés pendant la minorité de Charles III. Il fit ses études à Pont-à-Mousson et montra tant de vertus, dès sa jeunesse, que le pape Grégoire XIII lui envoya le chapeau de cardinal, avant même qu'il fût parvenu à sa dix-neuvième année. En 1580, il devint évêque de Toul, et le souverain-pontife l'autorisa à se faire sacrer, quoiqu'il eût seulement vingt-un ans. Le cardinal tâcha d'imiter dans toute sa conduite l'illustre archevêque de Milan Charles Borromée, avec lequel il était en relation; « il visita, dit l'historien de Toul, ses paroisses » avec une diligence et une exactitude qui étoient d'un » évêque consommé ; il bannit tout le faste de sa maison ; » rien n'y paroissoit plus modeste, et il y vivoit d'une façon » plus retirée que les religieux dans leur cloître ; il y entre- » tenoit quatre jésuites, dont il se servoit dans le gouverne- » ment de son diocèse ; il tint plusieurs synodes, dans » lesquels il fit tous les règlements nécessaires pour rétablir » la discipline ecclésiastique parmi les ministres de l'autel ; » et sa plus forte passion étoit que la sainteté de leur vie » répondit à celle de leur ministère. Il seroit à souhaiter » qu'on eût recueilli tout ce que le zèle fit faire à ce cardinal » pour l'éducation et l'instruction de ses diocésains ; tout » prêchoit dans ses actions, et ses peuples trouvoient » en lui un parfait miroir de la piété chrétienne. » En 1583, il engagea le chapitre de son église et la bourgeoisie de Toul à se rendre, avec lui, en pèlerinage dans l'église de Saint-Nicolas-de-Port, pour obtenir de Dieu, par l'intercession du saint évêque de Myre, la disparition des fléaux dont l'Europe était accablée. Le 16 août, la procession sortit de la cathédrale de Toul et alla se reposer à Chaligny, sous des tentes que le duc de Lorraine avait fait préparer, ainsi que différentes sortes de rafraîchissements. On se remit en route le lendemain matin, et on arriva de bonne heure à Saint-Nicolas. Les religieux ouvraient la marche ; ils étaient suivis

des chanoines portant des chapes magnifiques, et précédant le cardinal, qui était environné d'une multitude d'ecclésiastiques séculiers; enfin, les bourgeois de Toul s'avançaient sur deux files, et les gardes de la ville étaient placés sur les flancs du cortége, pour prévenir la confusion. Le cardinal officia lui-même, adressa au clergé et au peuple un discours pathétique, et fit baiser à chacun la relique de saint Nicolas. Le même jour, la procession reprit le chemin de Toul, et cette fois l'évêque était escorté d'un grand nombre de gentilshommes lorrains, qui étaient accourus pour le voir et pour l'entendre. En 1584, il permuta son évêché contre celui de Verdun, devenu vacant par la mort de Nicolas Bousmard; mais le souverain-pontife, ne voulant pas instituer, à cause de sa jeunesse, le candidat qu'on lui avait présenté pour le siége de Toul, confia l'administration du diocèse au cardinal de Vaudémont; et on peut deviner ce que notre patrie aurait dû à la sagesse et aux lumières de ce prince de l'Eglise, si une mort prématurée ne l'avait enlevé, le 29 octobre 1587, à l'âge de vingt-sept ans.

Les chanoines de Toul s'étant réunis, peu de temps après, pour élire un évêque, le duc de Lorraine les pria, d'une manière qui ressemblait à un ordre, de nommer Christophe de la Vallée, gouverneur du prince Erric. Le chapitre ne se rendit pas au désir de Charles III et ajourna l'élection. Le duc ayant alors donné aux chanoines l'assurance qu'il leur laisserait toute liberté, ils s'empressèrent de choisir Théodoric Thiriet, chantre de la cathédrale et official de l'évêché. Charles n'avait promis au chapitre de ne pas se mêler de cette affaire que dans l'espérance d'obtenir ce qu'il avait demandé; il ne vit pas plustôt ses prévisions trompées, qu'il s'adressa au pape et le supplia d'accorder l'évêché à Christophe de la Vallée, qui était un ecclésiastique fort recommandable. Sixte V s'empressa d'y consentir; le prélat se mit en possession au mois de novembre 1589, et, malgré quelques

discussions avec les chanoines, il administra le diocèse avec tant de prudence qu'il ne laissa dépérir aucun des ouvrages de ses prédécesseurs (1). Il réussit même dans une entreprise où avait échoué le cardinal de Vaudémont. Ce dernier avait, en 1584, fait observer aux chanoines qu'il était urgent d'adopter la liturgie romaine; mais ceux-ci avaient refusé de se prêter aux vues du cardinal et avaient allégué que les livres toulois ne rentraient pas, à raison de leur ancienneté, dans la classe de ceux qui avaient été proscrits par le concile de Trente. Christophe de la Vallée fut plus heureux et confia le soin de corriger le bréviaire de Toul aux jésuites de Pont-à-Mousson; le P. Fronton du Duc et un autre père furent chargés de ce travail par le recteur, et le nouveau bréviaire fut imprimé à Pont-à-Mousson, en 1595, par Etienne Marchant (2).

Nous avons déjà nommé les prélats qui occupèrent le siége épiscopal de Verdun pendant le demi-siècle que nous venons de parcourir. Le plus illustre fut, sans contredit, Nicolas Pseaume, qui lutta avec tant de courage et de constance contre l'hérésie calviniste et parvint à en préserver presque complètement son diocèse. Les talents de Pseaume furent admirés au concile de Trente, et il mourut comme un saint, le 10 août 1575, après avoir légué à sa cathédrale de riches tapisseries, de l'argenterie et sa bibliothèque, dans laquelle il s'était plu à recueillir une foule de livres rares. Nicolas Bousmard et Charles de Vaudémont marchèrent sur ses traces; et Nicolas Boucher, qui devint évêque en 1587, était un prélat de mœurs sévères et d'une capacité peu commune. Après sa mort, arrivée en 1593, le pape Clément VIII lui donna pour successeur le prince Erric de Lorraine, frère consanguin du cardinal

(1) V. Benoit, Hist. de Toul, p. 650-684.

(2) V. Recherches histor. et bibliogr. sur les commencements de l'imprimerie en Lorraine, par M. Beaupré, p. 208 et 209.

de Vaudémont, malgré l'opposition des chanoines, qui avaient élu le sieur de Rambervillers, l'un d'entr'eux. Ils finirent par se soumettre, et Erric prit possession de l'évêché, qu'il ne conserva, du reste, pas très-longtemps. En 1596, il se rendit à Rome pour prier le souverain-pontife de lui permettre de quitter son siége épiscopal et d'entrer dans la compagnie de Jésus. Clément VIII s'y opposa, fit observer que le jeune prélat pourrait faire beaucoup plus de bien en qualité d'évêque de Verdun que comme simple religieux, et le renvoya dans son diocèse. Il obéit et se livra tout entier à l'administration, sans négliger, comme on l'a dit, de travailler à la réforme des ordres monastiques. Il n'avait toutefois pas renoncé au projet de résigner son évêché, et ayant fait un nouveau voyage à Rome, en 1609, il obtint du pape Paul V l'autorisation de signer sa démission. Il remit, l'année suivante, tous ses bénéfices à son neveu Charles de Lorraine, fils du comte de Chaligny, se retira à Nancy, mourut en 1623, et fut inhumé dans le couvent des capucins de Varangéville, qu'il avait fondé (1).

Les prélats qui, à l'exemple du prince Erric, donnèrent leurs soins à la réforme des Bénédictins, des Prémontrés et des Chanoines-Réguliers, et les saints religieux auxquels Dieu avait réservé la gloire de mener à bonne fin cette entreprise difficile, avaient été élevés, pour la plupart, dans l'université de Pont-à-Mousson, et ils trouvèrent de précieux auxiliaires parmi les professeurs de cet établissement, dont la prospérité augmenta sans cesse pendant les dernières années du XVIe siècle et les premières du XVIIe. A la rentrée de 1594, on y vit jusqu'à neuf cents étudiants, sans compter les élèves des facultés de droit et de médecine, et le poète Pantaléon Thévenin de Commercy s'exprimait, quelques années auparavant,

(1) Il voulut être enterré revêtu de l'habit de cet ordre. V. Roussel, Hist. de Verdun, p. 431-502.

de la manière suivante, dans une dédicace adressée à Charles III : « L'univèrsité de Pont-à-Mousson est jà pour le bref » temps de sa fondation tant célèbre et fleurissant, qu'il n'y a » académie en Allemaigne, ny ceste ancienne et fameuse » université de Cologne mesme, ny en France (excepté celle » de Paris), qu'en fréquence de bonnes leçons, tant en huma- » nité et philosophie que théologie et loix, et affluée de dis- » ciples, tant du pays et du lieu que d'Allemaigne et autres » régions circonvoisines, elle ne surmonte et désavance. De » sorte que nous pouvons à bon droit usurper ce de quoy se » vantoyent les anciens latins, *In Latium sprētis Academia* » *migrat Athenis*, et dire *Mousonium spretis Academia mi-* » *grat Achivis*... (1). »

En 1603, l'université avait quinze cents élèves, non compris les étudiants en droit et en médecine, et la consommation du papier, tant pour les écritures que pour les thèses et les impressions, était devenue si considérable, que l'on établit une papeterie à peu de distance de Pont-à-Mousson, entre les villages de Blénod et de Jezainville (2). Quelques-uns des princes lorrains, notamment les cardinaux Charles de Vaudémont et Nicolas-François, ne rougirent pas d'aller s'asseoir sur les bancs de l'université, au milieu de jeunes gens appartenant aux familles les plus modestes, et le dernier soutint publiquement une thèse pour obtenir le grade de maître-ès-arts, qui correspond, comme on sait, à notre titre de docteur-ès-lettres ou de docteur-ès-sciences.

Comme, malgré les précautions prises par les fondateurs, la fréquentation des jeunes gens destinés aux professions civiles pouvait être dangereuse pour ceux qui désiraient entrer dans les ordres, Pierre du Châtelet, évêque de

(1) V. Sonets à messeigneurs princes, Contes et autres seigneurs et gentils-hommes de Lorraine avec l'anagrame de son Altesse ; Nancy, veuve Jean Janson, 1581, in 4°.
(2) V. Rogéville, ibid., t. II, p. 563.

Toul, et Charles de Lorraine, évêque de Metz, résolurent, pour se conformer aux prescriptions du concile de Trente, d'ouvrir à Pont-à-Mousson des séminaires, dans lesquels on admettrait les clercs de leurs diocèses qui suivaient les cours de l'université. Le directeur du séminaire toulois devait être prêtre ou maître-ès-arts; il avait une pension de cent soixante francs, et l'évêque avait assigné une rente de huit cent quatre-vingt-dix francs pour l'entretien de huit écoliers (1). Quant à l'évêque de Metz, il acheta, en 1588, une belle maison, qu'il fit approprier convenablement, et il fonda douze bourses pour autant d'étudiants de son diocèse (2). Quelques années plus tard, les Carmes firent l'acquisition d'une maison pour loger ceux de leurs religieux qui séjournaient à Pont-à-Mousson dans le but d'y compléter leurs études (3), et d'autres congrégations imitèrent cet exemple.

Un tel concours excita la jalousie des universités françaises. Celle de Paris, qui depuis longtemps se faisait remarquer par son esprit envahissant et par la médiocrité de ses méthodes, trouva fort mauvais que l'on s'avisât d'aller s'instruire ailleurs que chez elle et présenta une requête au parlement, à l'effet d'obtenir le rappel des étudiants français. Le parlement, accueillant la requête, rendit, le 20 mars 1603, un arrêt par lequel il était ordonné aux français qui fréquentaient les universités de Douay et de Pont-à-Mousson de les quitter immédiatement et de revenir chez eux. L'arrêt fut confirmé par le roi peu de jours après, et, aux vacances de Pâques, plus de cinquante écoliers sortirent du pensionnat des Jésuites; mais on regagna d'un autre côté ce que l'on avait perdu de celui-ci; l'arrêt du parlement appela l'attention sur les efforts et les succès de l'université lorraine, et le

(1) V. Benoit, Pouillié du diocèse de Toul, t. I, p. 291.
(2) V. Meurisse, Hist. des évesqves de l'église de Metz, p. 646.
(3) V. Calmet, Notice, t. II, col. 226.

nombre des élèves étrangers ne cessa d'augmenter. On vit même les Français, surtout les Bretons, revenir en plus grande quantité que jamais, et, à la rentrée de 1604, quinze cents étudiants se pressaient sur les bancs du collége et des quatre facultés (1). En 1607, le collége et les facultés de théologie et des arts avaient plus de seize cents élèves, et les facultés de droit et de médecine n'en comptaient pas moins de quatre cents; ce qui obligea de construire trois salles nouvelles. Cette prospérité dura cinq ou six ans; puis, des colléges s'établirent dans plusieurs villes des duchés de Lorraine et de Bar, et l'affluence des écoliers diminua un peu; néanmoins, l'université en avait encore quinze cents en 1614, et le P. Abram ne parle pas ici des étudiants en droit et en médecine (2).

Les ducs Charles III et Henri, fiers de la réputation des écoles de Pont-à-Mousson, prirent toutes les mesures qu'ils jugèrent propres à en rehausser l'éclat. Le 5 février 1603, Charles publia une déclaration dispensant les suppôts de l'université de contribuer aux aides généraux; le 29 décembre 1606, il régla ce qui concernait la juridiction du magistrat ordinaire et celle du conservateur des priviléges de l'université; le 10 février 1609, Henri confirma aux gradués en théologie l'affectation des bénéfices vacants au mois d'août, et dont la collation appartenait au duc (affectation qui était l'œuvre de Charles III et remontait à 1596); le 29 juin de la même année 1609, il autorisa les étudiants condamnés à attaquer par la voie de l'appel, devant la cour des Grands-Jours de Saint-Mihiel, les jugements prononcés par le conservateur; le 27 janvier 1623, il déclara que l'exemption des tailles, impositions, contributions, aides ordinaires et extraordinaires devait s'étendre à tous les officiers et suppôts, sans exception.

(1) V. Abram, Hist. univ. mussipontanæ.
(2) V. idem, ibid.

En même temps, Charles et Henri accrurent la liste de ces fonctionnaires; l'université eut bientôt un peintre, un graveur, un imprimeur et des libraires-jurés, que nous avons déjà vus figurer dans un règlement de l'année 1604. En 1623, les étudiants allemands essayèrent d'introduire la division par nations, selon l'usage de quelques écoles étrangères, et Henri leur permit de tenir loge et d'élire un chef; mais il révoqua l'autorisation peu de mois après.

Le nombre des chaires de médecine fut augmenté. Le 3 janvier 1602, le duc fonda une chaire d'anatomie et de chirurgie, et, dûment informé « des sens, suffisance, capacité, » diligence et expérience.... estans en la personne de.... » maistre Pierre Barrot », il lui confia l'enseignement de ces deux sciences (1).

Nous parlerons plus loin des médecins et des jurisconsultes qui furent professeurs à Pont-à-Mousson, mais nous mentionnerons ici quelques-uns des jésuites que l'on y trouvait à la même époque. Nous avons cité le P. Edmond Hay, jésuite écossais, qui fut le premier recteur. Le P. John Hay, de la même nation et probablement de la même famille, et qui avait enseigné, avec réputation, en Pologne, en France et dans les Pays-Bas, la théologie, les mathématiques et l'hébreu, devint chancelier de l'université (2). Un autre écossais, d'une naissance illustre, James Huntley-Gordon, professait la langue hébraïque (3). La Lorraine elle-même fournit plus d'un maître distingué. Nous nommerons seulement 1° le P. Abram, lequel enseigna successivement les humanités et la théologie, publia des ouvrages classiques justement estimés et rédigea une histoire de l'université de Pont-à-Mousson, histoire qui est malheureusement demeurée manu-

(1) Sur tous ces faits, v. Rogéville, ibid., p. 553, 558, 559 et 563-577.

(2) V. Calmet, Bibl. lorr., col. 481.

(3) V. Feller, Dictionnaire historique, art. *Gordon* (*Jacques Huntlei*).

scrite (1); 2° le P. Léonard Périn ou Perrin, né dans la petite ville d'Etain, professeur de théologie dogmatique, d'Ecriture Sainte et de rhétorique, chancelier, puis enfin recteur. Ce savant religieux avait du talent pour la chaire, et il composa les oraisons funèbres du cardinal de Lorraine et de Charles III, ainsi que d'autres écrits qui ne sont pas sans mérite. Il s'était livré avec ardeur et succès à la polémique contre les protestants (2), et nous devons faire remarquer, à cette occasion, que des nombreuses imprimeries de Pont-à-Mousson, Nancy, Verdun, Toul et Saint-Mihiel sortirent, pendant le demi-siècle qui s'étend de 1575 à 1625, une grande quantité de livres de controverse, entr'autres les *Epigrammata in hæreticos*, par le jésuite André Frasius ; la Profession Catholiqve de Jean Haren, à laqvelle sont adiovstées certaines demandes Chrestiennes proposées par luy à vn certain ministre Protestant, touchant les principaux points de la religion Catholique ; Treize catechèses Contre les errevrs des Caluinistes, par le même ; la Response apologetique à l'Anti-Coton et à cevx de sa svite, Présentée à la Royne mère dv Roy, Regente en France, par le P. François Bonald ; l'Examen catégorique dv libelle Anti-Coton, par Louis Richeome ; Les Renards pris en leurs tanières de Genève ; la Fvite hontevse des ministres Lvthériens d'Allemagne refvsants d'entrer en conférence avec vn Père Jesuite qui leur présentoit pour toute reigle et Iuge la seule Saincte Ecriture traduite par eux-mêmes ; la *Trasonica Pavli Ferrii Metensis Calviniani Ministri in specimine ab eo edito Scolastici orthodoxi*

(1) V. Calmet, Bibl. lorr., col. 3 et 4. Le P. Abram, qui était entré dans la compagnie de Jésus le 10 novembre 1606, mourut seulement en 1655. On possède quelques copies de son histoire de l'université, et on en conserve à la bibliothèque publique de Nancy une traduction française, qui a pour auteur Nicolas Ragot, prévôt de Pont-à-Mousson sous le règne de Stanislas.

(2) V. Calmet, ibid., col. 723 et 724.

dispuncta, castigataque amice, par le P. Léonard Périn; le volume intitulé : *De Sacramentis ecclesiæ et Sacrosancto Missæ sacrificio liber,* par Nicolas de Bayon; La Tarantvle dv gvenon de Geneve, ci-devant nommé Léandre, Et à présent Constance Gvenard, Hérétique, Apostat, déuoyé de la vraye Foy et de la Saincte Eglise Romaine; Contenante une entière response aux causes impertinentes de sa Conuersion au Caluinisme et les remèdes singuliers à ses poinctures venimeuses, par Denys de Formond; Le Rabelais réformé par les ministres et nommément par Pierre dv Movlin, ministre de Charanton (*sic*), pour response aux bouffonneries insérées en son liure de la vocation des pasteurs ; etc. (1).

La seule classe de livres qui pourrait lutter, sous le rapport du nombre, avec les ouvrages des controversistes est celle des écrits consacrés à l'histoire ou à l'éloge de Charles III et de ses enfants. Malgré les charges que les entreprises de ce prince les avait obligés de supporter, nos ancêtres étaient fiers et heureux d'être gouvernés par un souverain que toute l'Europe admirait, et ils ne négligeaient aucune occasion de vanter leur félicité et celui qu'ils en regardaient, avec raison, comme le véritable auteur. La Lorraine, quoique déjà florissante sous le règne d'Antoine et pendant la minorité de Charles, n'était parvenue à un haut degré de prospérité et de splendeur que vers la fin du XVI[e] siècle. On la citait alors comme un des plus beaux pays de l'Europe, et lorsque le Tasse composa son parallèle de l'Italie et de la France, il se crut forcé d'établir que la péninsule renfermait des provinces comparables à notre patrie. « On s'épuise, dit-il, en éloges » sur la beauté de la Lorraine et de la Provence ; mais sur- » passe-t-elle celle des deux rivières de Gênes, celle de la

(1) V. Recherches histor. et bibliogr., par M. Beaupré, p. 205, 217, 218, 277, 278, 287, 288, 330, 331, 336 et 337 ; Nouvelles recherches de bibliographie lorraine, par le même, chapitre 3, p. 57.

» côte qui borde les mers de Naples et de la Calabre ? Qu'ils » prononcent, ceux qui ont parcouru et bien vu ces différentes » contrées ! (1) »

Grâce à l'ordre qu'il avait introduit dans l'administration de ses finances, Charles III pouvait, malgré le peu d'étendue de ses états, déployer un luxe digne d'un puissant souverain. Florentin Thierriat (2), qui vivait à cette époque, affirme que le duc entretenait, tous les jours, au moins trois cents personnes. Charles augmenta le nombre des officiers de la couronne, et il y eut à la cour de Lorraine, outre les deux maréchaux et les deux sénéchaux, un grand-maître de l'artillerie, un grand-maître de l'hôtel, un grand-chambellan, un grand-écuyer, un écuyer-tranchant, un premier-écuyer, un grand-maître de la garde-robe, un grand-veneur de Lorraine, un grand-fauconnier, un grand-louvetier du Barrois et un maréchal-général des logis. Nous ne mentionnerons pas ici tous les fonctionnaires proprement dits, tels que le trésorier-général, les présidents des chambres des comptes de Nancy et de Bar, le receveur-général du Barrois, le gouverneur et bailli de Nancy, le gouverneur et bailli de Bar, les baillis de Vosge et d'Allemagne, les baillis et gouverneurs du Bassigny, de Clermont et du Clermontois, de Saint-Mihiel, de Neufchâteau, de Vaudémont, d'Epinal, de Châtel-sur-Moselle, les sénéchaux de la Mothe et Bourmont, etc., etc.

La garde de la personne du prince était confiée à une compagnie de suisses forte de trente-huit hommes, y compris le capitaine, et à une compagnie d'archers ou d'arquebusiers à cheval, formée d'un capitaine, de quelques trompettes et de quatre-vingts soldats. Le nombre de ces derniers fut doublé sous le régne de Henri. Ils étaient « francs de toutes choses.

(1) V. la trad. de cet opuscule du Tasse à la suite des Observations sur l'Italie et sur les Italiens par Grosley, t. IV, p. 389 et suiv.

(2) Cité par Chevrier, ibid., p. 254.

» ainsi et comme les plus privilégiez », jouissaient de certaines immunités en matière criminelle et recevaient une paie de quinze gros par jour (1) ; mais ils étaient obligés de pourvoir à leur entretien, n'étaient pas casernés, avaient chacun leur maison ou leur logement en ville, et ne se rendaient au palais que lorsqu'ils y étaient de service (2).

L'administration générale n'était pas, comme aujourd'hui, remise à des ministres, mais bien à un conseil d'état, que le duc présidait ou faisait présider, et qui se composait de conseillers, de maîtres des requêtes et de secrétaires. Ces derniers étaient divisés en quatre classes : les secrétaires d'état, des commandements et finances, ordinaires et du conseil. Les secrétaires des commandements et finances ne travaillaient guère que pour le prince lui-même, et le service du conseil était fait par les trois autres classes. Les audiences, ou pour mieux dire les séances, avaient lieu tous les jours, de sept heures à neuf heures et demie du matin pendant l'été, et de sept heures et demie jusqu'à dix pendant l'hiver. A l'issue de la séance, la distribution des expéditions était faite par les maîtres des requêtes entre les diverses classes de secrétaires. Il est bon d'ajouter que ceux-ci appartenaient souvent à plus d'une classe, ce qui leur permettait, sans doute, de cumuler deux ou trois traitements, et ils demandèrent à Charles III que leur nombre ne fût pas augmenté, afin de n'être pas contraints de partager le casuel avec les nouveaux-venus (3).

Plusieurs d'entr'eux étaient chargés de la correspondance avec les agents diplomatiques ; car le duc, fidèle à la politique d'Antoine, entretenait des ambassadeurs dans la plupart des cours étrangères. Leurs missions n'étaient pas, il est vrai,

(1) V. un règlement d'août 1578, dans Rogéville, ibid., t. I, p. 26.

(2) V. Lionnois, Hist. de Nancy, *passim*.

(3) V. un règlement du 7 juillet 1606, dans Rogéville, ibid., t. II, p. 430 et 431.

permanentes, mais elles se renouvelaient très-fréquemment, et il paraît même que Charles eut toujours des représentants à Rome et à Paris. Dominique Hatton de Rambervillers, seigneur de Lusse, remplit pendant quarante ans les fonctions d'ambassadeur de Lorraine dans la capitale du monde chrétien (1). Jean Humbert, seigneur d'Hénaménil, fut envoyé à Vienne, à Munich, etc. (2). Malgré le traité de Nuremberg, les empereurs affectaient encore de regarder la Lorraine comme une dépendance du corps germanique ; Maximilien II écrivit à Charles III, le 12 novembre 1575 et le 14 janvier 1576, pour l'inviter à assister à la diète qui était convoquée dans la ville d'Augsbourg (3) ; et, bien que nos ducs prissent soin d'éviter tout ce qui aurait pu être considéré comme un acquiescement à cette prétention, ils n'étaient pas moins contraints d'avoir des rapports avec les empereurs, soit afin d'être en mesure d'invoquer leur appui, en cas de danger ; soit dans le but d'obtenir les conditions les plus favorables pour les négociants lorrains que leur trafic appelait en Allemagne.

Favoriser le commerce de ses états fut, en effet, le but que Charles ne cessa de se proposer. En 1579, il institua quatre foires franches à Pont-à-Mousson; il en créa une nouvelle à Saint-Nicolas-de-Port ; en 1584, il réduisit, comme nous l'avons vu, à la mesure de Nancy toutes les mesures à grain des duchés de Lorraine et de Bar; le 8 avril 1600, il promulgua une ordonnance portant fixation des mesures de longueur (4), et, au mois de janvier 1605, il prescrivit de réparer avec soin « les hauts chemins publics », que la guerre et d'autres cir-

(1) V. son épitaphe, dans Lionnois, ibid., t. III, p. 188. Dominique Hatton avait reçu la sépulture dans l'église du noviciat des Jésuites, à Nancy.

(2) V. idem, ibid., t. I, p. 245.

(3) V. Layette *Etats-Généraux du Duché de Bar*, n° 54.

(4) V. le recueil de Châteaufort, t. II, f°s 86 v° et suiv.

constances avaient forcé de négliger pendant quelque temps (1). Il projeta de fonder à Nancy un mont-de-piété, organisé comme ceux d'Italie, et où les marchands auraient pu contracter des emprunts dans les moments difficiles. Lorsque le colonel Orfeo Galeani se rendit au delà des Alpes pour l'affaire du mariage du prince Henri, le duc lui manda de prendre des informations sur l'organisation de ces établissements utiles, et le colonel lui envoya, en 1599, une « note sur l'ordre, vz » et statutz du Mont de Piété (de Florence) à l'esgard de ses » pretz et des intérestz d'iceulx » (2). On ne peut reprocher au duc qu'une seule décision funeste aux intérêts du commerce, et encore ne reçut-elle aucune exécution. Après le traité de Folembray, Charles, dont les finances étaient embarrassées, voulut réduire au denier vingt, c'est-à-dire à cinq pour cent, l'intérêt des contrats ou de la dette publique, qui était fixé au denier quatorze (un peu plus de sept pour cent); mais le marquis de Beauvau, le comte des Armoises et le comte de Salm, auxquels il avait communiqué son dessein, lui représentèrent vivement combien cette diminution d'intérêts causerait de mécontentement, si elle n'était pas accompagnée d'une offre de remboursement; ils ajoutèrent que les Etats ne manqueraient pas, dans leur prochaine session, de s'opposer à la réduction projetée, et le marquis de Beauvau s'écria qu'il était sûr de n'être pas désavoué par la noblesse en offrant, au nom de celle-ci, de verser dans le trésor ducal la somme que la diminution de l'intérêt devait y faire entrer (3).

Persuadé que le moyen le plus efficace d'accroître le commerce de la Lorraine était d'améliorer les produits qu'elle exportait, Charles III ne négligea rien pour attirer dans ses

(1) V. ibid., f° 124 r°.

(2) V. Layette *Ordonnances*, *III*, n° 150.

(3) Mémoires inédits d'Elisée d'Haraucourt cités par Bermann, dans sa Dissertation historique sur l'ancienne chevalerie et noblesse de Lorraine, p. 137 et 138.

états des ouvriers habiles, des savants et des artistes. Nous parlerons plus loin de quelques-uns de ces illustres étrangers que la Lorraine compta au nombre de ses enfants d'adoption. D'autres n'habitèrent notre pays que momentanément ou n'y vinrent que pour exécuter certains travaux. Parmi ces derniers fut Gérard Mercator de Ruremonde, célèbre géographe, que le duc chargea de dresser une carte détaillée de la Lorraine et du Barrois, sur la topographie desquels on ne possédait encore que d'informes essais. Mercator fut occupé pendant plusieurs mois de cette pénible besogne; mais une maladie contagieuse, qui envahit divers cantons de notre pays, ne permit pas au géographe d'achever sa tâche; parvenu à un âge assez avancé, il retourna chez lui et remit au duc, avant de partir, une carte manuscrite remarquable par son exactitude et sa netteté, et que l'on conserva longtemps dans le cabinet du prince (1). Thierry Alix, seigneur de Veroncourt et président de la chambre des comptes de Lorraine, résolut de suppléer à l'imperfection du travail de Mercator, non pas en achevant la carte, attendu qu'il n'avait pas les connaissances nécessaires, mais en rédigeant le dénombrement des villes, bourgs, châteaux et villages que l'on rencontrait dans notre pays. Cet ouvrage n'est pas le seul que nous devions au président Alix. Il composa un « Traité sur le Barrois et la Lorraine », un « Discours sommaire de la nature et qualité de la terre et seigneurie de Bitsche », et un « Discours sur le comté de » Vaudémont »; enfin, il conçut le plan et dirigea l'exécution du cartulaire de Lorraine, qui se trouve aux archives du département de la Meurthe et ne forme pas moins de soixante-dix-sept volumes in folio, sans parler d'une table en huit volumes. Cet immense recueil, dans lequel on a transcrit, par ordre de matières, les titres de toute nature qui pouvaient

(1) V. Calmet, Bibl. lorr., col. 595.

intéresser l'administration et même la simple curiosité, n'est pas exempt de défauts graves; tel qu'il est cependant, il offre de grandes ressources au jurisconsulte et à l'historien (1).

Ce fut aussi le président Alix qui classa les titres du Trésor des chartes, dont l'arrangement était des plus vicieux. La nécessité d'établir dans ce vaste dépôt un ordre plus ou moins parfait se faisait sentir davantage de jour en jour; car sous le règne de Charles III les documents écrits commençaient à se multiplier sans mesure, et l'on n'aurait pas tardé à se trouver dans l'impossibilité de découvrir les pièces dont on aurait eu besoin. Charles est, en effet, celui de nos ducs qui promulgua le plus grand nombre d'ordonnances, édits et déclarations, et il serait bien difficile d'en présenter même une nomenclature. Nous en avons énuméré beaucoup dans les chapitres précédents, et nous en mentionnerons encore plusieurs qui ne sont pas sans importance. Un règlement du 3 juillet 1579, que les économistes regarderont probablement comme contraire à la prospérité du commerce, mais qui renouvelait d'anciennes dispositions du même genre, fixa le prix de la viande de boucherie; deux autres règlements, datés du 10 janvier 1583 et du 7 janvier 1594, établirent un *maximum* pour la plupart des denrées que l'on exposait sur les marchés, défendirent aux hôteliers de servir sur leurs tables le gibier le plus recherché, et leur prescrivirent d'attacher une copie des ordonnances à la porte de leurs maisons (2). Un édit, du 15 juin 1591, interdisait « à tout » rôtisseur, revendeur et revendeuse de Nancy d'acheter de » plus près que de deux lieues à la ronde aucuns des vivres » et choses servantes à la nourriture et alimens des personnes, » comme lard en bande, cabrits, cochons, liepvres, lepvreaux,

(1) V. son épitaphe, dans Lionnois, ibid., t. I, p. 128 et 129.
(2) V. Lionnois, ibid., t. II, p. 95-97.

» lapins, lapreaux, volailles et aultres sortes de gibier, toute » sorte de poissons...., des œufs, du beurre, du fromage, » oranges, citrons, grenades, marons, châtaignes et aultres » fruits » ; ...... et aux « hosteliers et cabaretiers d'acheter » (sur le marché) aucune desdictes espèces susmentionnées » que préalablement les bourgeois n'en fussent fournis, et » avant que le pannonceau accoustumé à poser en tel cas ne » fust enlevé » (1). Ces réglements minutieux, et qui nous semblent aujourd'hui presque extraordinaires, n'avaient pas ce caractère aux yeux de nos ancêtres; ils y voyaient une preuve du soin avec lequel le souverain veillait à leur bien-être, et, en les lisant, nous comprenons nous-mêmes avec quelle sollicitude Charles III s'occupait des branches les plus modestes de l'administration. Ce fut également son amour pour ses sujets qui l'engagea à publier, le 10 janvier 1583, un édit somptuaire, défendant « qu'en quelque festin de » nopces ou aultre banquet que ce soit, faict en maison » privée, il y ait plus de trois services, sçavoir : les » entrées de table, la chair ou le poisson, le fruit ou la » desserte; qu'aux festins de nopces entre paysans, gens » de labeur et aultres de telle condition, on serve d'aultres » viandes que le bœuf, mouton, veau et porc, ou aultre » chair, selon la saison, de ce qu'ils peuvent avoir de leur » nourriture ordinaire en leurs ménages, et à chacun service » plus de six plats d'assiette à huit personnes au moins » pour table; qu'entre artisans, gens méchaniques et ceulx » qui n'ont aultres rentes ni moyens que de ce qu'ils peuvent » gagner de leurs œuvres manuelles, comme entre toutes » aultres personnes de bas estat et conditions, demeurantes » ès villes ou villages, ils puissent servir plus de six plats » desdictes espèces de chair, chapons, poules, oisons, » poulets et pigeons de leur nourriture, selon la saison;

(1) V. idem, ibid., p. 97 et 98; v. aussi p. 99.

» qu'entre marchands, merciers et aultres des villes ou bour-
» gades vendans en détail et à boutique ouverte, tabellions,
» sergens de baillys, maires et eschevins des villages, aides
» d'office en l'estat de S. A. et de ses très-chers et amés fils
» et filles, à chacun service plus de huit plats, six desquels
» devront estre des espèces de viandes sus-déclarées, les
» aultres à leur choix ; qu'entre aultres marchands grossiers,
» qui ne tiennent boutique ouverte et ne vendent en détail,
» à chacun service plus de neuf plats, dont six des espèces
» avant dictes, les autres à leur choix ; qu'entre ceulx qui
» n'ont grade de noblesse, vivans noblement sans charge
» d'aucun office, officiers de justice ès villes et bourgs,
» comme lieutenans de baillys, maires, maistres-eschevins,
» clers-jurés, receveurs, gruyers, contrôleurs, avocats,
» substituts de procureurs-généraux, et aultres de qualités
» semblables que les ci-dessus spécifiés, ... hors qu'ils
» n'ayent le grade de noblesse, à chacun service plus de dix
» plats, dont six des viandes cy-devant déclarées, les aultres
» à leur volonté ; qu'entre ceulx qui, portant lesdicts offices
» de justice ou de recette ès villes ou bourgades, sont de
» plus décorés du grade de noblesse, gens du conseil, des
» comptes, du bureau, officiers de la chambre et des fils et
» filles de Son Altesse, plus de douze plats, dont six des es-
» pèces de chairs et poulailles ordinaires, les autres à vo-
» lonté. »

L'ordonnance ajoute : « et pour ce que l'intention de Son
» Altesse n'est d'oster aux personnes de qualité et de moyens
» le pouvoir de traiter èsdicts banquets et festins leurs pa-
» rens et amis honorablement et s'y esjouir en toute mo-
» destie, décence et honnesteté, ains de retrancher princi-
» palement les superfluités et excès qui se commettent èsdicts
» banquets entre les paysans et aultres personnes de peu de
» moyens, de petite et basse condition, Elle déclare que son
» intention n'est pas de comprendre en ce règlement les fes-

» tins et banquets des gentilshommes, ny gens de son conseil
» privé, entendant néanmoins qu'aultrement le tout soit suivi
» selon sa forme et teneur ». On lit plus loin « qu'en chacun
» plat ne pourront les viandes estre servies que d'une sorte
» et sans les doubler ; comme ne devront estre servis deux
» chapons, deux poules, deux lapins, deux lepvreaux et
» aultres pièces semblables ; quant aux poulets et pigeon-
» neaux se pourront servir jusqu'à trois ; plumiers et van-
» neaux jusqu'à deux ; allouettes une douzaine ; grives
» demi-douzaine, et de bécasses et aultres espèces semblables
» jusqu'à trois ou quatre sans plus ; à peine de deux cens
» francs d'amende ou aultre arbitraire plus haute ». Un der-
nier article imposait « aux officiers en chacun lieu qui
» auroient esté aux festins et tables privées où ledict règle-
» ment auroit esté enfreint », l'obligation « de dénoncer aux
» prévosts, procureurs ou à leurs substituts, dans trois jours
» après, à peine de cinquante francs d'amende et de suspen-
» sion de leur estat » (1).

Il en fut des efforts de Charles III comme des tentatives faites par plusieurs rois de France ; on continua à donner des festins somptueux, et l'ordonnance du 10 janvier 1583 n'eut guère d'autre résultat que d'empêcher d'inviter à certaines tables les fonctionnaires dont on craignait les indiscrétions ou les scrupules. Le duc, qui attendait de ce réglement les effets les plus salutaires, résolut de compléter son œuvre en interdisant la fréquentation des cabarets. « La trop grande licence
» des vices qui, petit à petit, s'est par cy-devant glissée non
» seulement en nos villes, mais aussy ès bourgs et villages
» de nos pays, portent les *considérants* de l'édit, a tellement
» gagné sur les bourgeois et habitans d'iceux, que, méprisant
» l'honneur de Dieu et la révérence qu'ils doivent à l'Eglise,
» au lieu de vaquer au service divin aux jours ordonnés par

(1) V. idem, ibid., p. 103 et 104.

» icelle, ils se sont adonnés la pluspart aux jeux prohibés et » deffendus; les aultres à boire, à hanter les tavernes et les » cabarets, où, vivant déréglément, le plus souvent surprins » de vin, ils se querellent pour de légères occasions et blas- » phèment le nom de Dieu, commettant effusion de sang et » plusieurs homicides, délaissant par ce moyen leurs familles » désolées, leurs femmes veuves, et nombre de petits orphe- » lins, qui, le reste de leurs jours, sont contraints à mendier » leur misérable vie ». Pour remédier à de si grands abus, Charles interdit à toute personne, quelle que fût d'ailleurs sa condition, de fréquenter les cabarets, surtout pendant les offices, et défendit de recevoir dans ces lieux d'autres individus que « les voyageurs, passans et estrangers » (1).

Les hôtelleries, dont la police avait été améliorée par deux règlements promulgués les 30 janvier 1574 et 27 juin 1586, furent l'objet d'une nouvelle ordonnance publiée le 4 février 1596, et trop longue pour que son analyse puisse trouver place dans cet ouvrage; nous dirons seulement que, dans le but d'empêcher les aubergistes de trop exiger de leurs hôtes, le duc accordait aux gouverneurs, baillis, procureurs-généraux tant fiscaux que d'office, et aux substituts, en l'absence de ces derniers, le droit « de mettre doresnavant le prix aux vivres, » le plus raisonnablement que faire ils pourroient, comme » aussy à l'attache des chevaux, et ce trois fois l'année, sans » y faillir nullement, savoir : à Pasques, à la Sainct-Jean et à » la Sainct-Martin », après avoir pris l'avis « des principaux » officiers et de quelques bourgeois.... les plus notables et » mieux entendus en ce faict, non toutefois suspects, et au » reste duement adjurés et astreints par serment » (2).

D'autres édits non moins nécessaires réglèrent ce qui

(1) L'ordonnance, qui est datée du 7 novembre 1595, se trouve dans le recueil de François de Neufchâteau, p. 48 et 49.

(2) L'ordonnance est imprimée dans le même recueil, p. 59-62.

concernait le droit de chasse. On défendit aux personnes n'appartenant pas aux deux premiers ordres de détenir et porter des arquebuses à rouet; on prohiba la chasse sur les terrains chargés de leurs récoltes; et comme ces mesures n'avaient pas obtenu tout le succès désirable, le duc prescrivit, en 1603, que les braconniers seraient, comme les maraudeurs, conduits à Nancy, pour y être employés aux travaux des fortifications; mais, le 4 août de la même année, il disposa que cette punition ne serait infligée qu'après un jugement; attendu, disait le prince, en parlant de son ordonnance, que « Nous ne la voulons, faicte à bonne fin et saincte » intention, à la terreur et peur des mauvais, servir de pré» texte pour, par oppression, vexation et fatigue, fouler les » bons et innocens »; ce qui était arrivé par suite du zèle intempestif de certains magistrats, prenant les dispositions de l'édit « à rebours et contrepoil ». Quatre nouvelles déclarations, promulguées, le 1er octobre 1606 et le 13 octobre 1607, par Charles III, le 8 août 1621 et le 30 mai 1623, par Henri, achevèrent de fixer la police de la chasse (1); et la pêche fut à son tour réglementée par deux ordonnances publiées le 12 mai 1597 et le 14 novembre 1617 (2).

La nécessité où se trouvait le duc de rafraichir, de temps en temps, les lois de ses prédécesseurs et celles qu'il avait faites lui-même, tenait en partie aux malheurs des temps et aux désordres produits par la guerre. Quand l'attention du souverain se porte de préférence, pendant nombre d'années, sur une seule branche de l'administration, les autres ont ordinairement à en souffrir. Charles s'aperçut, en effet, vers la fin du XVIe siècle, que les ordonnances qui dataient du commencement de son règne commençaient à tomber en dé-

(1) V. Justice criminelle des duchés de Lorraine et de Bar, par M. Dumont, t. I, p. 208-210; Rogéville, ibid., t. I, p. 199-204; Recueil de François de Neufchâteau, p. 175-180.
(2) V. Rogéville, ibid., t. II, p. 312 et 313.

suétude, et il se vit contraint d'en renouveler plusieurs. Le 2 mai 1597, il confirma ses édits de 1571 et 1576 qui interdisaient l'aliénation des domaines ecclésiastiques ; et comme il croyait pouvoir attribuer les abus dont on se plaignait aux longues et fréquentes absences des titulaires, il avait, dès le 29 août 1588, signé une déclaration imposant aux chanoines l'obligation de résider. Le 25 janvier 1599, il prescrivit aux baillis d'établir des commissaires aux bénéfices pendant leur vacance. Le 29 août 1588, il révoqua de rechef les expectatives et coadjutoreries, et revint encore sur ce sujet dans une ordonnance du 16 octobre 1604. Enfin, les 28 novembre 1595 et 15 octobre 1599, il défendit, pour la seconde et la troisième fois, aux communautés laïques d'aliéner leurs biens sans autorisation (1).

Les règlements qu'il publia dans le but de rendre plus prompte et plus impartiale l'administration de la justice ne sont pas moins nombreuses que les précédentes, et, quand on les parcourt, on est frappé de la sagesse des principes qui ont présidé à leur rédaction. On lit dans les *considérants* de l'édit du 14 août 1597, qui prononçait une amende de seize francs barrois contre les « folz appelans » : « D'autant plus que la » justice, de soy saincte et sacrée, entretient en union la » société des hommes et affermit leur repos, lorsqu'elle est » sainctement poursuivie et sincèrement distribuée, de tant » aussy est ceste même société désunie, son bien dissous et » le repos des bons réduit en inquiétude perpétuelle, » lorsqu'aux brouilleurs, plaideraux et chicaneurs la facilité » est permise et laissée de pratiquer remuemens, troubler » un chacun et assouvir leurs mauvaises volontés, en » l'usurpation, entreprinse, empeschement et conversion des » droicts d'autruy, sous le nom, toict et couverture d'un » subject si sacré et précieux que la justice. Il est donc

(1) V. idem, ibid., t. I, p. 5-8 et 87-93.

» expédient et très-nécessaire d'avoir l'œil ouvert qu'elle
» soit entretenue et conservée en son entier, sans permettre
» que, sous un masque et spécieuse ressemblance de son
» simple nom, elle soit supplantée, ses effects anéantis, et
» preigne l'injustice pour les siens la place et le siége légitime
» d'icelle (1). »

Le moyen le plus efficace que Charles III employa, pour atteindre ce but, fut de faire rédiger les différentes coutumes régissant les duchés de Lorraine et de Bar, et les petits états que l'on y avait successivement annexés. Les coutumes avaient jusqu'alors été conservées par la tradition ou par des rédactions dépourvues de tout caractère officiel. Lorsque les tribunaux avaient à trancher une question difficile, ou quand les parties n'étaient pas d'accord sur l'usage qui devait guider les magistrats, on était forcé d'avoir recours à une enquête par *turbe* ou *tourbe* (2); et les juges faisaient comparaître devant eux les praticiens et d'autres individus qui donnaient leur avis sur l'existence de la coutume dont l'application était réclamée. Mais, comme certaines questions avaient précédemment été résolues en sens contraire, et que la corruption excerçait souvent de l'influence sur les réponses des témoins, les magistrats se trouvaient parfois dans une grande perplexité. Un pareil abus avait depuis longtemps attiré l'attention de nos ducs, et, dès l'année 1507, les Etats du Barrois-mouvant avaient enjoint de mettre par écrit la coutume de cette province (3). Néanmoins, cette première rédaction, n'ayant pas été homologuée, n'était pas admise par les tribunaux, et rien de définitif n'avait eu lieu avant le règne de Charles III. La tâche que ce prince allait entreprendre n'était

(1) V. le texte de l'édit, dans François de Neufchâteau, p, 70-72.

(2) Du latin *turba*.

(3) V. Calmet, Notice, t. I, col. 67. Cette rédaction eut lieu ensuite d'un édit promulgué par le roi Louis XII, le 2 avril 1507, et imprimé dans le Recueil des ordonnances, t. XXI, p. 351.

pas des plus faciles ; car il y avait, tant dans la Lorraine que dans le Barrois, huit coutumes générales, comprenant des provinces ou des bailliages, et au moins quatre coutumes particulières. Les grandes étaient celle de Lorraine, qui s'étendait aux trois bailliages de Nancy, Vosge et Allemagne; celles de Bar, du Bassigny, de Saint-Mihiel ou du Barrois-non-mouvant, du Clermontois, d'Epinal, de Châtel-sur-Moselle et de Vaudémont. Les petites étaient celles du comté de Blâmont, de Marsal, de la Bresse et du val de Liepvre, de Sainte-Croix et de Sainte-Marie-aux-Mines. On commença par le Barrois-mouvant, et, en 1571, Charles III convoqua les Etats de ce bailliage pour réviser le travail de 1507 et « adviser ce qui » seroit bon d'y adjouster ou diminuer, corriger et inter- » préter ». La besogne fut achevée promptement, mais « quelques articles du cayer des nouvelles coutumes ayant » paru trop contraires à l'ancienne et louable observance » portée au viel cayer », le duc ne voulut pas approuver ces articles, et les Etats furent réunis une seconde fois, dans le château de Bar, le 1er octobre 1579. Nous devons faire observer ici que les assemblées convoquées pour la rédaction des coutumes n'eurent rien de commun, sous le rapport de leur composition, avec les Etats-Généraux. A Bar, on voyait figurer dans le clergé, les curés des villages ; dans la noblesse, tous les vassaux ou possesseurs de fiefs, et même « des » veuves et relictes et des damoiselles », qui, à la vérité, se firent représenter par des mandataires ; dans le tiers-état, des magistrats, des avocats, des procureurs, les officiers des finances, le mayeur de Bar et les mayeurs ou les délégués des villages. Quand l'appel des membres fut terminé, le bailli, sur les réquisitions du procureur-général Martin le Marlorat, donna défaut contre les absents. On lut aux Etats un nouveau texte des coutumes préparé par les commissaires du prince, et les trois ordres demandèrent qu'on leur remît l'ancien cahier, et « qu'il leur fust permis, afin d'en adviser plus

» meurement, et pour obvier à plus grande charge de dé» pense et à confusion, d'eslire de chacun ordre trois per» sonnes, afin de, pour eulx et en leur nom, tant en général » que particulier, y bailler advis, en accorder, conclure et y » faire selon qu'ils verroient estre expédient pour le bien » desdicts trois estats; et qu'à cet effet le tout fust communiqué » à ceulx qui seroient par eux eslus et députez ». Le bailli ayant acquiescé à leur prière, les neuf commissaires furent nommés, prêtèrent serment le 5 octobre, se mirent immédiatement à l'ouvrage et présentèrent leur travail aux Etats, lesquels l'approuvèrent le 13 du même mois. Charles III, qui était alors à Bar-le-Duc, homologua la coutume dès le 14; le lendemain, elle fut publiée dans l'auditoire du bailliage et livrée sur-le-champ à l'impression (1).

Cette publication faillit entraîner un procès. Les rois de France avaient continuellement prétendu que le Barrois-mouvant, ressortissant au bailliage de Sens, ne devait suivre d'autre coutume que celle de cette ville ; ce qui n'avait pas empêché, comme nous venons de le voir, les Etats du Barrois de prendre, en 1507, une décision relativement à la rédaction de leur propre coutume. On écrivit en 1555 celle de Sens, et le duc de Lorraine fut, à cause du Barrois-mouvant, assigné à comparaître dans l'assemblée qui eut lieu à cet effet. Son procureur refusa d'assister à la réunion, protesta contre les prétentions du roi, et lorsque Charles conclut, en 1571, le concordat dont nous avons parlé, il fit reconnaître son droit législatif dans la partie du Barrois soumise à la mouvance. Bien que les termes du concordat fussent très-clairs, le pro-

(1) V. Covstvmes dv bailliage de Bar, Rédigées par les trois Estatz dudict Bailliage conuoqués à cest effect par ordonnance de Sérénissime Prince Charles par la grace de Dieu Duc de Calabre, Loraine, Bar, Gueldres, etc., Et homologuées par son Altesse au moys d'Octobre mil cinq cens soixante et dix neuf. Imprimé par le commandement de mondict Seignevr. Petit in 4°, sans lieu ni date d'impression.

cureur-général cita le duc devant le parlement de Paris, sous prétexte que les coutumes des bailliages qui dépendaient de ce parlement ne pouvaient être rédigées que « par comman- » dement et autorité du Roy » ; mais les magistrats, après avoir entendu la plaidoirie de Pasquier pour le duc de Lorraine, mirent les parties hors de cour, le 4 décembre 1581, et, donnant acte à l'avocat et au procureur de Charles des offres qu'ils avaient faites, dirent que le texte législatif dont il s'agit « seroit reçu et remis au greffe, présent le procureur » général, ainsi que l'on a accoutumé recevoir et mettre au » greffe les coutumes arrestées par l'ordonnance et sous » l'autorité du Roy » (1).

Peu de temps après, on écrivit les usages du Bassigny, dont une portion située à l'ouest de la Meuse relevait du royaume de France. Une première session des Etats de cette province avait eu lieu, dans le même but, en 1571 ; toutefois, le duc n'ayant pas été content de leur travail, ce fut seulement en 1580 qu'il enjoignit à Philbert du Châtelet de convoquer à la Mothe, le 7 novembre, « les gens d'Eglise, les vas- » saulx et gens de la noblesse », ainsi que « ceux du tiers » estat », pour réviser la coutume et en établir le texte. L'assemblée était composée à peu près comme celle du Barrois-mouvant ; on voyait également les veuves et « damoi- » selles » figurer au nombre des vassaux, et de plus les sergents ou huissiers du bailliage comparurent parmi les membres du tiers. Le soin de fixer la coutume fut, comme à Bar, confié à des commissaires choisis dans les trois ordres ; mais on en nomma quinze au lieu de neuf. Leur cahier fut présenté aux Etats le 19 novembre, approuvé sur-le-champ, homologué le lendemain, et déposé en manuscrit dans le greffe du parlement de Paris, le 20 mars 1585. Les coutumes du

(1) V. les conclusions du procureur-général et l'arrêt, dans Calmet, Hist., t. III, preuv., col. ccccxlvij et ccccxlviij.

Bassigny ne furent pas immédiatement imprimées, parce que Charles III avait prescrit, sur les remontrances de Claude Jaquinet, procureur-général à ce bailliage, de dresser un règlement pour la procédure. Achevé en 1604, le règlement fut communiqué aux Etats sur la fin de la même année, homologué par le prince, le 5 août 1606, et imprimé, en 1607, avec les coutumes elles-mêmes (1).

Celles du Clermontois avaient été rédigées, en 1571, dans une assemblée où le clergé était représenté par trente-sept personnes, la noblesse par soixante-quatorze, et le tiers par le lieutenant du bailliage et par soixante-douze mayeurs ou députés. Le texte, homologué par le duc, fut probablement déposé au greffe du parlement, mais il ne fut jamais publié dans un volume particulier, et on ne le trouve que dans le grand recueil de Bourdot de Richebourg.

Ce fut aussi en 1571, le 25 octobre, que les Etats du Barrois-non-mouvant se réunirent à Saint-Mihiel pour exécuter une semblable tâche. Ils étaient organisés à peu de chose près comme ceux du Barrois-mouvant et du Bassigny. Ayant entendu la lecture « des rooles et articles des anciennes coutumes observées au bailliage », ils désignèrent neuf commissaires, trois pour chaque ordre, et se séparèrent, après avoir promis « d'avoir et tenir pour agréable tout ce que par lesdicts députés seroit, sur ce faict, négocié et arresté sous le bon plaisir » du prince. Le travail des commissaires, commencé le 19 novembre 1571, fut terminé et déposé, le 12 décembre, entre les mains du bailli de Saint-Mihiel, qui le communiqua à l'avocat de Charles III

(1) V. Covstvmes générales dv bailliage dv Bassigny, Rédigées par les trois Estats d'iceluy conuocquez à cest effect par Ordonnance de Sérénissime Prince Charles par la grâce de Dieu Duc de Calabre, Lorraine, Bar, Gueldres, etc., et omologuées par son Altesse au mois de Nouembre Mil cinq cens quatre vingt; Avec le style contenu au cayer suiuant. Pont-à-Mousson, Melchior Bernard, 1607, petit in 4°.

et au procureur-général : Antoine de Rosières et Jean le Pougnant. Ceux-ci déclarèrent, le lendemain, que la coutume allait être présentée au duc pour recevoir son approbation, et que cette approbation ne devait pas faire regarder le texte des coutumes comme un objet sacré, ni entamer les prérogatives de leur maître, qui pourrait « abroger lesdictes » coutumes ou partie d'icelles, les interpréter et esclairer » à son bon plaisir, comme Prince souverain : la puissance » et autorité duquel ils n'entendoient estre restreinte ni » limitée, ains demeurer en son entier ». Il paraît, en effet, que la première rédaction renfermait des articles dont Charles n'était pas satisfait, et l'homologation ne fut pas accordée, malgré les instances que firent dans ce but les gentilshommes du Barrois-non-mouvant. Quinze années plus tard, en 1596, le duc invita Théodore de Lénoncourt, bailli de Saint-Mihiel, le procureur-général du Barrois et d'autres commissaires, choisis parmi les membres de la cour des Grands-Jours et parmi les avocats et praticiens du bailliage, à réviser le texte de 1571. Cet examen eut lieu seulement en 1598. La rédaction de la commission fut envoyée à Nancy, soumise au conseil d'état ainsi qu'à divers magistrats, entre lesquels on remarquait Jacques Bournon, président de la cour des Grands-Jours, et revêtue de la sanction ducale, le 12 novembre suivant. La coutume de Saint-Mihiel, publiée le 17 décembre, ainsi que le style ou le code de procédure qui devait l'accompagner, et imprimée en 1599 (1), ne tarda pas à soulever de la part de la noblesse du bailliage les plaintes

(1) V. Covstvmes dv Bailliage de Sainct-Mihiel, auec les Ordonnances faictes sur le style, et règlement de la Justice, au Siége dudit Bailliage, et ès Inférieurs y ressortissants; Rédigées par escrit par Ordonnance de Sérénissime Prince Charles par la grâce de Dieu duc de Calabre, Lorraine, Bar, Gueldres, etc., Et homologuées par son Alteze au moys de Novembre Mil cinq cens nonante huict. Pont-à-Mousson, Melchior Bernard, 1599, petit in 4°.

les plus vives et les plus mal fondées. Comme cette dernière soutenait que l'on avait introduit dans le texte plusieurs articles contraires aux anciennes coutumes, et au projet dressé par les commissaires qu'avaient délégués les Etats de 1571, le duc, désirant donner aux nobles une apparence de satisfaction, chargea, le 28 mars 1600, la cour des Grands-Jours d'étudier la question et de lui faire un rapport, parce qu'il avait, disait-il, promis aux gentilshommes « d'assembler les trois estats, pour examiner leurs prétendus » griefs et en prendre résolution ». Néanmoins, Charles, qui se considérait, et avec raison, comme jouissant d'un pouvoir absolu dans le Barrois-non-mouvant, ne se souciait guère de plier devant la noblesse, et sa répugnance augmenta, quand il vit les Etats-Généraux de Lorraine, ou du moins le second ordre, s'associer avec chaleur aux réclamations dont nous parlons, et lui reprocher, quoique avec respect, d'avoir publié les coutumes « de son authorité seule ». Ces plaintes, présentées au duc dans la session de mars 1600, furent renouvelées dans celle de 1607, et le prince fatigué finit par accorder ce qu'on lui demandait. Il convoqua les Etats du Barrois-non-mouvant pour le 26 septembre ; mais les esprits avaient eu le temps de se calmer, et les modifications que l'assemblée, sur le rapport de ses commissaires, fit subir au texte promulgué en 1598 sont réellement insignifiantes. Encore les trois ordres eurent-ils soin de déclarer que « s'il plaisoit à son » Altesse y ajouter, diminuer ou changer quelque chose, ils » n'y trouveroient à redire ».

Si le duc rencontra des obstacles lorsqu'il voulut doter d'une législation civile un pays où il gouvernait sans contrôle, on doit supposer, au premier abord, qu'il fut aux prises avec des difficultés bien plus graves lorsqu'il entreprit de faire rédiger la coutume de Lorraine. Rien de pareil toutefois n'arriva, parce que Charles avait appris à respecter les droits des trois ordres, et surtout ceux du second, qui était, sans

contredit, le plus influent. Beaucoup de gentilshommes s'étant réunis, le 27 février 1584, pour siéger aux Assises, le bailli de Nancy les engagea à désigner des commissaires qui s'occuperaient de « la réformation et abréviation de la » justice », et dont le travail serait communiqué aux Etats-Généraux, dans une de leurs prochaines sessions. Les nobles applaudirent à cette proposition et décidèrent que l'on recueillerait non seulement les coutumes de la Lorraine proprement dite, mais encore celles des bailliages d'Epinal, de Vaudémont et de Châtel-sur-Moselle, et que, dans ce but, trois commissaires iraient s'établir à Mirecourt, tandis que trois autres demeureraient à Nancy. L'empressement des gentilshommes, et surtout la prétention qu'ils laissèrent entrevoir de supprimer les usages particuliers d'Epinal, de Châtel et de Vaudémont, pour amener l'incorporation de ces trois bailliages au duché de Lorraine, et les soumettre par conséquent à la juridiction des Assises, déplurent à Charles, qui avait toujours eu soin, comme ses prédécesseurs, de maintenir la séparation des bailliages où il n'avait pas à subir le contrôle de la noblesse. Il déclara probablement, bien que nous n'en ayons pas trouvé la preuve, qu'il s'opposait à une confusion préjudiciable à ses droits ; car les commissaires ne paraissent avoir rassemblé que les coutumes des bailliages de Nancy, Vosge et Allemagne. Il leur fallut dix années entières pour terminer les travaux préparatoires, qui causèrent entre les trois ordres plus d'une discussion violente dans les sessions des Etats tenues de 1584 à 1593. Comme les commissaires donnaient, à ce qu'il semble, communication de leur projet par titres détachés, la bourgeoisie observa que les gentilshommes y avaient introduit une foule de dispositions avantageuses pour eux et onéreuses pour le reste de la nation, notamment en effaçant les distinctions de personnes, de biens, d'origine et de lieux, et en multipliant les commises et les confiscations pour les motifs les plus frivoles. Les doléances du tiers

n'eurent pas grand succès, et la rédaction des commissaires, soumise aux Etats-Généraux de 1594, fut adoptée dans son ensemble et sauf révision définitive. Cette révision fut l'œuvre d'une commission mixte formée de membres des Etats et de conseillers du prince ; le texte fut fixé dans les derniers mois de l'année 1594, et les Etats, dans leur session de juillet 1595, remercièrent le duc de ce qu'il avait, « à leur humble » requeste, faict mettre en escrit ce qu'auparavant, soubz » l'assurance et certitude de leur prud'hommie, avoit esté » remis et confié à leur seule mémoire, afin que, par prinse » d'un mot pour l'autre, l'artifice des subtilz alambiqueurs » du droict n'eust tant de force d'en corrompre et détorquer » le sens, ni de tordre autrement le né (nez) à justice ». Quoique la permission d'imprimer eût été délivrée le 21 novembre 1594, la première édition parut seulement en 1596, chez Jean Janson, « imprimeur ordinaire et juré de Son Altesse » (1) ; on en vit bientôt après trois autres éditions, et, en 1599, on publia à Francfort une traduction allemande de la coutume de Lorraine à l'usage du bailliage de Vaudrevange, où l'on ne faisait guère usage que de l'idiome germanique.

Quelques années plus tard, en 1605, le duc chargea le sieur Georges Maimbourg, procureur-général de Lorraine, de se rendre à Epinal, pour présider, comme commissaire ducal, la réunion des trois ordres, que le bailli venait de convoquer afin de rédiger la coutume du bailliage. Maimbourg remplit sa mission avec célérité. Dès le mois de septembre,

(1) V. Les covstvmes générales Du Duché de Lorraine, és bailliages de Nancy, Vosges et Allemagne ; Recveil dv style à observer és instrvctions des procédvres tant des assizes, qve és siéges supérieurs et inférieurs des Bailliages de Nancy, Vosges et Allemagne ; Avec le règlement povr le sallaire des ivges, procvrevrs, et autres Ministres de Justice ; Plus l'ordonnance de son Alteze sur l'omologation tant des Coustumes anciennes et nouvelles, que desdits Style et Règlement, etc. Petit in 4°.

le code d'Epinal, qui sanctionnait les droits et les franchises de la bourgeoisie de cette ville, fut homologué par le prince; et Blaise André ou Andrea, successeur de Janson, comme « imprimeur de Son Altesse », en donna une édition deux années après (1).

Pendant que l'on promulguait de la sorte les coutumes générales régissant les différents bailliages des duchés de Lorraine et de Bar, on n'oubliait pas celles qui gouvernaient seulement des villes ou des cantons. La coutume de Blâmont fut homologuée en 1596. Celle de la Bresse le fut en 1603. Celles de Marsal, du val de Liepvre, de Sainte-Croix et de Sainte-Marie-aux-Mines furent rédigées, mais ne furent approuvées que beaucoup plus tard : la première en 1627, et les autres en 1662 (2).

Quant aux coutumes de Vaudémont et de Châtel-sur-Moselle, elles furent écrites vers la même époque; toutefois, pour des motifs qui ne sont pas connus, elles ne reçurent pas l'homologation ducale, ne furent jamais imprimées et finirent par disparaître, comme nous le verrons dans le dernier volume.

Pour diminuer le nombre des procès, il ne suffisait pas de mener à bonne fin l'entreprise dont il a été fait mention; il fallait encore proscrire certains usages qui leur donnaient naissance. Charles y pourvut successivement par divers édits, entr'autres par ceux qui eurent pour objet la rectification du calendrier. Averti par les procureurs-généraux que la

(1) V. Covstvmes générales dv bailliage d'Espinal, Par Ordonnance de Sérénissime Prince Charles par la grâce de Dieu Duc de Lorraine, Bar, etc., et omologuée par son Altesse à la requeste des Sieurs desputez et Gouverneurs de ladicte Ville d'Espinal. Petit in 4°.

(2) V. Essai historique sur la rédaction officielle des principales coutumes et sur les assemblées d'états de la Lorraine ducale et du Barrois, accompagné de documents inédits et d'une bibliographie de ces coutumes, par M. Beaupré. Nous avons pris pour guide cet ouvrage intéressant dans tout ce que nous avons dit relativement à la rédaction des coutumes.

source la plus abondante des contestations venait « de l'am-
» biguité, incertitude et variété du miliaire et commencement
» des années courantes, d'autant qu'aulcuns avoient accous-
» tumé commencer l'an du jour de feste de l'Annonciation
» Nostre-Dame, vingt-cinq du mois de mars ; les aultres du
» jour de Pasques communiant, et la pluspart du jour de
» Noël, et que les dattes des actes judiciaires, instrumens et
» lettres, tant publicques que privées et particulières, n'a-
» voient rien de certain et arresté », il prescrivit, le 15 novembre 1579, que cette année finirait le 31 décembre, et il enjoignit « à tous juges, greffiers, tabellions, notaires, et
» généralement à toutes aultres personnes portant office pu-
» blic, de ne datter ni cotter les années des actes et instru-
» mens ou escritures qu'ils signeroient, ou feroient signer,
» aultrement que selon et en ensuyvant le présent édict, à
» peine d'amende arbitraire, et des despens, dommages et
» intérests des parties ». En 1582, Charles III, qui venait de recevoir du pape Grégoire XIII, « comme tous les aultres
» princes et potentats de la Chrestienté », un exemplaire du calendrier réformé par les soins du pontife, Charles, disons-nous, s'empressa de décider que ce calendrier serait adopté en Lorraine. Il aurait même voulu que la suppression de dix jours qui devait avoir lieu pût se faire dès le mois d'octobre, comme à Rome, en Espagne et en Portugal ; mais différentes circonstances y mirent obstacle, et la suppression des dix jours fut retardée jusqu'au mois de décembre, en sorte que le 10 fut compté pour le 20, le 11 pour le 21, et ainsi de suite (1).

Tous ses travaux législatifs, si nombreux et si variés, ne faisaient pas perdre de vue au duc de Lorraine un projet formé par son aïeul (2), et qu'il avait fermement résolu d'exé-

(1) Les deux ordonnances sont imprimées dans Rogéville, ibid., t. I, p. 119-122.

(2) V. Lionnois, Hist. de Nancy, t. I, p. 428, 429 et 443.

cuter. Nous voulons parler de la fondation du nouveau Nancy. La mort prématurée d'Antoine et de François Ier avait fait ajourner l'entreprise; néanmoins, comme la population, trop pressée dans l'étroite enceinte de la ville vieille, se répandait dans les faubourgs Saint-Nicolas, Saint-Thiébaut et Saint-Dizier, où l'on multipliait les maisons irrégulières et disparates, Christine de Danemark avait essayé, malgré les embarras inséparables d'une minorité, d'agrandir la ville vieille. A cet effet, elle reporta la muraille du côté du levant jusque sur l'emplacement de la terrasse de la pépinière actuelle, abandonna aux habitants de la Grand'rue l'ancienne muraille, dans laquelle ils avaient depuis longtemps percé des fenêtres, et céda les terrains voisins du mur récemment construit à des particuliers, qui prirent l'engagement d'y bâtir des maisons élégantes. Ce quartier, large et bien aéré, s'appela la rue Neuve et ensuite la Carrière, parce qu'il servit aux courses de bagues, combats à la barrière et autres divertissements du même genre. Dans le dernier quart du XVIe siècle, Jean IX comte de Salm, Paul son frère, et d'autres seigneurs firent élever sur le côté oriental de la place des hôtels magnifiques (1), dont nous pouvons avoir une idée en jetant les yeux sur les gravures de Callot et de Claude Deruet.

Quand Charles III revint de France, il embellit le palais ducal, dont certaines parties n'avaient pas été portées à leur perfection (2), et continua les travaux que le duc Antoine et Christine de Danemark avaient commencés pour fortifier la ville vieille selon le système bastionné, inventé en Italie dans les premières années du XVIe siècle. Mais les ouvrages avaient été exécutés sur les plans d'ingénieurs si médiocres qu'il fallut les renverser presqu'en entier; ce qui occasionna des dépenses énormes. Le colonel Orfeo Galeani, mentionné ci-dessus,

(1) V. le mém. du chanoine anonyme, dans Calmet, Notice, t. II, col. 14.
(2) V. idem, ibid.

dirigea les dernières constructions, et fit de la ville vieille une espèce de citadelle défendue par huit gros bastions, dans plusieurs desquels on enferma les restes des anciens boulevards du XVe siècle (1). Charles III acheva également la reconstruction de l'arsenal, qui avait été prescrite par Christine de Danemark et Nicolas de Vaudémont, et lui donna des proportions appropriées à l'importance de la ville qu'il voulait fonder (2).

La grandeur de cette entreprise en fit longtemps ajourner l'exécution, et ce fut seulement en l'année 1588 que l'on mit sérieusement la main à l'œuvre. En 1587, l'armée protestante qui se rendait en France avait, comme nous l'avons vu, menacé les faubourgs de Nancy, que l'on avait essayé d'abriter au moyen d'une fortification provisoire, et le danger que l'on avait couru dans cette circonstance engagea le duc à prendre enfin les mesures nécessaires pour prévenir le retour de semblables appréhensions. L'augmentation rapide de la population ne permettait pas de s'arrêter à l'idée d'agrandir l'enceinte de la ville vieille; et, d'ailleurs, Charles III désirait créer une capitale digne d'un état aussi florissant que la Lorraine. En 1552, Nancy, sans y comprendre le bourg ou faubourg Saint-Dizier constituant une communauté séparée, avait seulement huit cent trente-quatre conduits ou ménages imposables et soixante-douze veuves; ce qui, en y joignant les moines, les religieuses, les gentilshommes, les personnes attachées au service du prince et les pauvres, formait une population d'environ six mille cinq cents âmes (3); mais en 1580 il y avait dans la ville, et dans les faubourgs Saint-Nicolas et Saint-Thiébaut, onze cent quatre-vingt-trois conduits et cent

(1) On verra tout à l'heure, p. 377, que les fortifications de la ville vieille ne furent complètement achevées que sous le règne de Henri II.

(2) V. idem, ibid.; Lionnois, ibid., p. 357 et 358.

(3) V. Rôle des habitants de Nancy, en 1551-1552, publié et annoté par M. Henri Lepage.

trente-une veuves, c'est-à-dire environ dix mille personnes, en y comprenant les différentes catégories d'individus non sujets à l'impôt. En 1588, il devait y avoir à Nancy au moins douze mille âmes, et la ville vieille ne suffisait plus, à beaucoup près, pour loger tant de monde. Ce fut alors que l'on dessina l'enceinte de la ville nouvelle. Elle avait pour base du côté du nord-ouest les trois bastions de Vaudémont, d'Haussonville et des Michottes et les deux courtines qui les réunissaient, et dans l'extrémité de l'une desquelles était percée la porte Saint-Nicolas, destinée désormais à servir de communication entre les deux villes; après avoir fait une saillie assez considérable vers l'ouest, l'enceinte se dirigeait vers le midi, en cotoyant l'étang Saint-Jean, coupait la route de Saint-Nicolas-de-Port, s'étendait ensuite, au levant, dans la vaste prairie au milieu de laquelle la Meurthe roule ses eaux paisibles, et venait, vers le nord-est, joindre le bastion de Vaudémont. Elle embrassait de la sorte le terrain occupé par les deux faubourgs mentionnés plus haut, et par les maisons de campagne et les jardins qui les environnaient. Quant au bourg Saint-Dizier, que l'on regardait comme nuisible à la défense de la ville vieille, sa destruction fut décidée, et les habitants, qui reçurent une indemnité pour la perte de leurs demeures, furent invités à se fixer dans la ville nouvelle, dont la voie principale prit le nom de rue Saint-Dizier, pour conserver le souvenir de l'ancienne bourgade. Les constructions de celle-ci furent rasées, à l'exception de trois seulement, que l'on épargna pour des raisons inconnues, et qui furent le noyau du faubourg actuel des Trois-Maisons. Comme la « pluspart de » la bourgeoisie de Nancy y avoit des maisons particulières, » tant pour la commodité des eaux que pour les vignes, » jardins, bois, rivières (*sic*) et choses semblables, qui s'y » trouvoient en abondance » (1), la mesure prescrite par le

(1) V. le mém. du chanoine anonyme, dans Calmet, ibid., col. 11.

duc excita bien des murmures; mais il fallut se soumettre. On avait tracé des places spacieuses, des rues larges et se coupant à angles droits, et on résolut de s'emparer de tous les terrains nécessaires. On commença par « publier que » ceulx des propriétaires qui avoient meix, jardins ou aultres » héritages enclos.... eussent à déclarer, dans certain temps, » leur volonté d'y bâtir on non, à peine d'y estre pourveu ». Le délai expiré, on fit estimer par les sieurs Claude de la Ferté, Maimbourg et Jean Barnet les champs ou jardins non clos, et même les jardins clos de murs dont les possesseurs ne voulaient pas construire (1), et on distribua, pour un prix bien modique, des emplacements à ceux qui promirent d'y élever des maisons. L'espace à remplir paraissait tellement grand, eu égard au nombre des individus qui devaient l'occuper, que l'on considéra d'abord l'entreprise comme téméraire, et beaucoup de lots de terrain ne se vendirent pas ou se donnèrent en quelque sorte pour rien. On ne toucha pas au faubourg Saint-Nicolas, qui, composé d'une seule rue tortueuse et très-longue, assez semblable du reste au faubourg Saint-Pierre actuel, dérangea un peu les plans dressés par les ingénieurs de Charles III. Le faubourg Saint-Thiébaut, moins peuplé et moins important, ne jouit pas de la même faveur, et on démolit les maisons qui ne se trouvaient pas dans l'alignement. On traça huit grandes rues qui allaient du sud-est au nord-ouest, et qui, par conséquent, présentant leur ouverture du côté de la ville vieille, étaient enfilées, pour la plupart, dans toute leur longueur par l'artillerie placée sur le bastion des Michottes, sur le bastion d'Haussonville et sur les deux courtines les plus rapprochées. Ces huit rues principales étaient coupées à angles droits par quatre autres

(1) Le duc, se prévalant de ce qu'on appelait le droit d'enceinte, ne paya aucune indemnité pour l'emplacement des remparts, des portes, des places et des rues.

rues se dirigeant du sud-ouest au nord-est. On réserva entre les deux villes un espace fort vaste pour servir d'esplanade, et dans le but de faire de la ville vieille une véritable citadelle. L'esplanade s'étendait jusqu'à la rue actuelle de la Poissonnerie, dont un côté seulement fut garni de maisons ; on ménagea une place assez spacieuse entre la rue Saint-Dizier et la rue de l'Eglise (maintenant rue des Carmes) pour y construire un hôtel de ville, et en cet endroit la maison la plus rapprochée de l'ancien Nancy était l'auberge de la Licorne, située sur la façade nord-ouest de la petite rue des Carmes. Néanmoins, on ne donna pas suite au projet que l'on avait formé d'établir l'hôtel de ville en ce lieu, et le trésorier-général Jean Vincent ayant élevé, de 1593 à 1595, vis-à-vis la place du Marché, une maison immense et d'une belle architecture, qu'il se trouva hors d'état d'achever, le conseil de ville en fit l'acquisition pour quarante mille francs barrois, la termina et y installa toutes les juridictions inférieures, savoir : le bailliage, le siége des échevins ou tribunal criminel, la prévôté et la grurie. Une portion du bâtiment fut arrangée pour servir de prison, et une autre partie pour tenir lieu de halle ; on y construisit aussi une haute tour munie d'une horloge, et jusqu'au milieu du XVIIIe siècle cet édifice conserva la même destination, malgré son éloignement de la ville vieille.

Peu à peu, cependant, on commença à bâtir. Les ouvriers qui étaient venus à Nancy pour travailler aux fortifications avaient fait des gains plus ou moins considérables, et ils résolurent de s'y établir. Ils achetèrent des parcelles de terrain et construisirent quantité de ces petites maisons qui bordaient autrefois plusieurs de nos rues, et dont il reste encore de nombreux échantillons dans quelques-uns de nos quartiers pauvres. Bientôt, ces artisans trouvèrent des imitateurs parmi les gens riches, et on se mit à l'œuvre de toutes parts. Les terrains, dont personne ne voulait d'abord, finirent par se

vendre très-cher ; la spéculation s'en mêla ; on acheta des emplacements, sous prétexte d'y édifier des maisons, en réalité pour les revendre avec un gros bénéfice, quelques années plus tard ; et le duc fut obligé de publier un édit pour couper court à des pratiques qui ralentissaient les progrès de sa nouvelle capitale.

Cet obstacle ne fut le seul qu'il rencontra. L'impatience que l'on manifestait fit naître chez les entrepreneurs les prétentions les plus exorbitantes ; mais, averti « que ceulx qui » fournissoient les matériaux nécessaires, les ouvriers, ma- » nœuvres et artisans qui les façonnoient et mettoient en » œuvre, tirans occasion de la nécessité, foule et presse qu'il » y avoit à bâtir en tant de lieux à un temps, survendoient et » débitoient à un prix excessif leursdicts matériaux, façons et » ouvrages, détournans, à ce moyen, les uns de bâtir du » tout ; occasionnans les aultres de laisser imparfaits ce que » desjà à grands frais ils avaient commencé ; et d'aultres à » s'y comporter avec telle épargne, que la structure n'en » pouvoit estre que de petite durée, l'usage et l'habitation » incommodes, et l'aspect indécent et peu convenable à l'ordre » et à la forme qu'il désiroit y estre observés », il fixa le prix des matériaux et de la main d'œuvre, et défendit « à tous » maçons, arrocheurs, tailleurs (de pierres), briquiers, tuil- » liers, voilleux, charpentiers, menuisiers, serruriers, chau- » fourniers, blanchisseurs, chartiers, tombeliers, artisans, » .... et aultres quels ils fussent,..... d'exiger, prendre ou » recevoir » plus que ne leur accordait le tarif qu'il venait de publier (1).

Le succès de son entreprise engagea Charles III à augmenter l'enceinte de la ville nouvelle, et, modifiant le plan d'après lequel le bastion de Vaudémont, qui appartenait à la ville

(1) Cette ordonnance est du 2 avril 1592. V. Lionnois, ibid., *passim* ; Mém. du chanoine anonyme, dans Calmet, ibid., col. 11-15.

vieille, et le bastion de la Madeleine, voisin de la porte Saint-Nicolas, devaient être unis par une longue courtine, il prescrivit, en 1605, d'abandonner les travaux de la courtine et de reporter les fortifications sur un terrain plus rapproché de la rivière ; ce qui permettait de tracer en cet endroit plusieurs rues larges et bien aérées (1), et d'assigner un emplacement convenable pour les jardins de l'hôpital Saint-Julien, qu'il avait transféré dans la ville neuve, et dont les bâtiments étaient déjà terminés depuis quelque temps et avaient abrité les malades et les pauvres dès l'année 1589 (2).

Pendant que les rues se garnissaient de maisons, ou du moins de clôtures enfermant des jardins, on poussait avec activité les travaux des fortifications. On a cru et beaucoup de personnes pensent encore que les plans en furent dressés par le colonel Orfeo Galeani, qui avait rectifié les défenses de la ville vieille. C'est une erreur. Les plans dont nous parlons furent fournis par un ingénieur napolitain, que nos historiens et les registres des trésoriers appellent Jean-Baptiste de Stabile, de Stabili ou d'Estabili ; et nous ne pouvons même admettre, comme l'insinue le chanoine anonyme, qu'il se soit aidé des notes ou des croquis de Galeani (3). Charles III avait nommé Jean d'Estabili « superintendant aux mesures, » proportions et conduite des bâtimens et ouvrages », et sous la direction de cet habile homme, ils marchèrent avec rapidité. Il parait que l'on adopta d'abord le système de la régie ; mais comme il en résultait de graves inconvénients, le duc traita, le 20 décembre 1603, avec Nicolas Marchal, « ingé» nieur de ses fortifications, employé dès le commencement » à la conduite des ouvrages d'icelles », qui se soumit à « fermer et mettre (la ville) en défense dans quatre ans

(1) V. Lionnois, ibid., p. 447 et 448.
(2) V. idem, ibid., t. II, p. 471-473.
(3) V. le mém. du chanoine anonyme, ibid., col. 12.

» (c'est-à-dire pour le 31 décembre 1607), et dans les trois
» aultres immédiatement suivans à la parachever, moyennant
» la somme de deux cent mille francs (barrois) chacun an,
» faisans pour les sept quatorze cent mille », et l'abandon
des matériaux déjà préparés (1).

L'enceinte, après les modifications que le plan primitif subit en 1605, comptait huit bastions énormes, unis par sept courtines. Le bastion Saint-Jean, qui regardait la commanderie de ce nom, n'avait pas de flanc vers l'ouest et se rattachait au bastion des Michottes, c'est-à-dire à la ville vieille, par une espèce de courtine. Plus au midi se trouvaient les bastions Saint-Thiébaut, de Saulru et Saint-Nicolas ; on voyait au levant les bastions d'Haraucourt, de la Madeleine et Saint-Georges ; enfin, vers le nord-est le bastion Saint-Jacques, dont la forme était la même que celle du bastion Saint-Jean, et qui allait, au moyen d'une courtine, se lier au bastion de Vaudémont.

Les fortifications des deux villes étaient remarquables par leur solidité et leur magnificence. Les murailles proprement dites avaient une hauteur moyenne de cinquante pieds et une épaisseur proportionnée ; elles soutenaient des terre-pleins, qui s'élevaient de cinq pieds au dessus ; et le revêtement, orné d'éperons et de cordons en pierres de taille, se composait de briques rouges et noires, disposées avec symétrie et traçant des losanges d'un assez bon goût. La base des murailles était en pierre jusqu'à la hauteur où l'eau pouvait monter dans le fossé, qui était profond de vingt-cinq pieds, large de soixante-douze et muni d'une contre-escarpe en pierres de taille. Des guérites, d'une coupe élégante, se dressaient aux angles des bastions et dans le voisinage des portes. Celles-ci, qui sont au nombre de trois, et que l'on a conservées jusqu'aujourd'hui, mais en leur faisant subir des mutilations de tout

(1) V. Lionnois, ibid., t. I, p. 398 et suiv.

genre, avaient été décorées par les meilleurs sculpteurs de la Lorraine, et nous pouvons encore nous faire une idée de leur beauté première. La porte Saint-Nicolas entre les deux villes demeura ce qu'elle était; mais on remania la porte Notre-Dame, tout en laissant subsister les deux grosses tours qui datent du XVe siècle, et l'on perça à quelque distance, entre deux des bastions élevés par Orfeo Galeani, une nouvelle entrée, que l'on appela porte Notre-Dame-des-Champs, et qui fut sculptée par le célèbre Florent Drouin. Au reste, ces derniers ouvrages ne furent exécutés qu'après la mort de Charles III (1).

Des travaux aussi considérables et poursuivis pendant vingt ans entraînèrent des dépenses hors de proportion avec les revenus ordinaires de la Lorraine, et le duc fut souvent obligé de recourir à la générosité de ses sujets et de leur demander des aides extraordinaires (2). On peut supposer que les Etats-Généraux ne se décidèrent pas toujours sans répugnance à accorder ce que Charles sollicitait, parce que les opinions étaient partagées sur l'utilité de la mesure adoptée par ce prince; cependant, on ne voit pas qu'ils aient jamais refusé les aides nécessaires, ni que les ouvrages aient langui, faute d'argent.

L'envie de procurer à sa capitale tous les avantages possibles inspira au duc l'idée d'ouvrir des négociations pour obtenir du souverain-pontife la création d'un siége épiscopal (3). La politique semblait, d'ailleurs, depuis longtemps exiger un établissement de cette nature. Tant que les évêques de Metz, Toul et Verdun avaient relevé de l'empire, les ducs

(1) V. idem, ibid., p. 20-23.

(2) V. Mory d'Elvange, Etats, Droits, Usages en Lorraine, p. 30.

(3) On assure que, pendant la tenue du concile de Trente, le grand cardinal de Lorraine avait représenté la nécessité d'établir des siéges épiscopaux à Nancy, à Bar-le-Duc et à Saint-Dié. V. le mém. du chanoine anonyme, ibid., col. 49.

de Lorraine n'avaient eu aucun motif de se soustraire à leur autorité ; mais à partir du jour où la France avait occupé les villes épiscopales, on devina que les trois évêques seraient bientôt à sa discrétion, et il fallut un concours de circonstances que l'on ne pouvait espérer pour retarder ce moment. Ce fut en 1598 que Charles demanda au pape Clément VIII la création d'un évêché, après avoir obtenu le consentement de l'évêque de Toul, Christophe de la Vallée, dont le diocèse devait, à cette occasion, subir un démembrement. La nouvelle circonscription ecclésiastique aurait compris la ville de Nancy, cinq collégiales, six prieurés, dix-sept monastères de divers ordres, et environ soixante-dix paroisses. Les abbayes de Clairlieu et de Saint-Martin (près de Metz) auraient été supprimées. Leurs biens formaient la dotation de l'évêché ; et l'on assurait celle du chapitre cathédral avec les restes des domaines de Gorze, avec les biens des prieurés de Varangéville et de Saint-Dagobert (1), et avec trois prébendes enlevées à la collégiale de Saint-Dié. Le cardinal de Lorraine aurait reçu le titre d'évêque, et le pape aurait accordé au duc le droit de patronage et de présentation tant pour l'évêché que pour tous les bénéfices.

Une proposition aussi raisonnable ne paraissait pas devoir être écartée ; malheureusement, elle fut faite dans un instant où le pape était vivement irrité contre la maison de Lorraine, à cause du mariage de Henri et de Catherine de Bourbon, et le roi de France prescrivit au cardinal d'Ossat de ne rien négliger pour faire échouer la demande. Dès le 30 mars 1599, le cardinal écrivait : « Je retarderai autant que je pourrai l'érection » de Nancy en évêché » ; profitant adroitement du mécontentement de Clément VIII, il l'engagea à ne pas accueillir la prière de Charles III, et le 2 mai, après avoir raconté le mauvais accueil fait à l'envoyé de Lorraine, il mandait qu'il

(1) De Stenay.

n'aurait aucune peine à exécuter les instructions que Henri IV lui avait adressées (1). D'un autre côté, Jean de Schœnenberg, archevêque de Trèves, forma opposition à un projet qui modifiait les circonscriptions de ses suffragants. Toutefois, malgré les pratiques du cardinal d'Ossat et les scrupules du métropolitain, le duc obtint, en 1600, la promesse qu'un évêché serait établi à Nancy. Il résolut de commencer aussitôt la construction de la cathédrale, qui devait occuper une partie de la grande place d'abord destinée au marché public, et, au mois de février 1601, il fit distribuer aux gentilshommes une lettre circulaire, dans laquelle, après leur avoir annoncé la réussite de la négociation, il les invitait à contribuer généreusement aux frais de l'entreprise, en leur laissant entrevoir la facilité qu'ils auraient, plus tard, d'obtenir pour leurs enfants les dignités et les bénéfices de la nouvelle cathédrale (2). On ne sait trop quel succès eut la requête; mais une année ne s'était pas écoulée depuis l'envoi de la circulaire, lorsque le pape, cédant aux obsessions du roi de France, déclara qu'il ne pouvait ériger un évêché. Charles fut très-contrarié de ce refus, et, comme il désirait fonder à Nancy une église digne d'une capitale, il pria Clément VIII d'y instituer une collégiale, dont le chef aurait le titre de primat, porterait la mitre et la crosse, et jouirait de quelques-uns des droits épiscopaux. Le souverain-pontife y consentit et fit expédier, le 15 mars 1602, les bulles nécessaires. Le chapitre, qui eut pour premier primat le cardinal de Lorraine, fils du fondateur, se composait de trois dignités (doyen, chantre, écolâtre) et de treize chanoines. Il relevait immédiatement du Saint-Siége, et le droit de patronage à l'égard des dignitaires et des simples chanoines fut abandonné au duc

(1) V. Lettres du cardinal d'Ossat (édit. d'Amelot de la Houssaye), t. II, p. 55 et 57.

(2) V. le texte de cette lettre, dans Lionnois, ibid., t. II, p. 535 et 536.

de Lorraine. La mense du primat fut formée du prieuré Saint-Dagobert et d'une portion des biens de Gorze et de Clairlieu. Le chapitre reçut, pour sa dotation, les domaines de l'abbaye de Saint-Martin, les prieurés Notre-Dame, de Salone, de Saint-Nicolas et de Varangéville, la collégiale de Dieulouard et trois prébendes de la collégiale de Saint-Dié. Le primat pouvait officier *in pontificalibus;* il avait la mitre, la crosse, l'anneau, les sandales, et donnait la bénédiction solennelle au peuple. Il se vit, du reste, plus d'une fois troublé dans l'exercice de quelques-unes de ses prérogatives par les évêques de Toul, qui lui refusaient le droit de revêtir les insignes épiscopaux hors de l'enceinte de la Primatiale (1). Le gouvernement de l'église et la faculté de rédiger des statuts lui appartenaient en commun avec le chapitre, et ils s'empressèrent d'arrêter un règlement fort sévère, afin d'écarter les jeunes gentilshommes qui auraient demandé les canonicats seulement pour en percevoir les revenus, et sans s'inquiéter de remplir les devoirs de leur état.

Divers obstacles retardèrent encore l'organisation définitive du chapitre, et on ne commença l'office canonial que le 1er janvier 1604, dans une église provisoire, sur l'emplacement de laquelle on a bâti la seconde église Saint-Sébastien. La Primatiale devait, comme nous l'avons dit, s'élever sur la place du Marché, et le pourtour aurait été occupé par les maisons des chanoines; mais les fondations ne furent pas même jetées. On représenta au duc que la Primatiale serait mal située au milieu d'un quartier aussi bruyant, et vis-à-vis l'édifice qui renfermait les tribunaux, les prisons, la halle, etc. En conséquence, on acquit par échange un vaste terrain près de la porte Saint-Georges, dans le lieu même où l'on avait ébauché la courtine qui devait unir les bastions de la

(1) V. Mém. de Thierriat cités par Chevrier, ibid., p. 248.

Madeleine et de Vaudémont. Ce terrain, qui avait soixante-dix toises de longueur, sur une largeur de cinquante, fut divisé en deux parties destinées : l'une à la Primatiale, dont le plan avait beaucoup d'analogie avec celui de la cathédrale actuelle, et dont le portail devait être tourné vers l'ouest, conformément à l'ancien usage ; l'autre au palais du primat, aux hôtels du doyen, du chantre et de l'écolâtre, aux maisons des chanoines, des vicaires, etc. On réserva une parcelle de terrain sur laquelle on éleva précipitamment une église provisoire, que l'on appela longtemps la vieille primatiale, et où le chapitre alla faire l'office, en 1609, après avoir vendu la première église au conseil de ville, qui la céda à la paroisse Saint-Sébastien (1).

Non content d'avoir créé le nouveau Nancy, auquel on essaya, par un sentiment bien étranger à la flatterie, de donner le nom de Charleville, le duc de Lorraine voulut encore embellir la ville vieille, en y faisant construire une chapelle magnifique, dont les caveaux serviraient de sépulture aux princes de sa famille. Il comptait y descendre le premier ; car, en 1606, il avait été frappé d'une attaque d'apoplexie, qui n'avait pas eu de suites graves, mais pouvait se renouveler. La crainte de la mort l'avait engagé à faire son testament dès le mois de janvier de la même année ; il léguait à son fils François, comte de Vaudémont, des domaines considérables et des rentes sur Orléans et sur l'hôtel de ville de Paris ; il chargeait le duc de Bar de compléter les dots de ses sœurs Elisabeth, Antoinette et Christine, et de doter la princesse Catherine, si elle désirait se marier ; enfin, il donnait au cardinal, son second fils, les ville et seigneurie de Charmes, disposant que si le cardinal en rétablissait le château, et si les revenus de la seigneurie ne montaient pas

(1) V. le mém. du chanoine anonyme, ibid., col. 48-63.

annuellement à vingt mille francs barrois, le surplus serait pris sur la saline de Dieuze (1).

La mort de ce fils chéri arrivée en 1607 porta un coup terrible à Charles III. Le 8 mai 1608, il fut attaqué d'une fièvre, dont le premier accès fut violent, mais de courte durée. Le duc joua même aux cartes avec les princesses; néanmoins, comprenant bien que le mal était plus grave que l'on ne croyait, il fit appeler, dans la soirée, son directeur, le P. Ponce Clerici, cordelier, « personnage de grande » authorité, tant pour ses vertus, piété et doctrine, que pour » les charges de Commissaire général sur les Provinces de » son ordre en France, de Provincial, de Custos et de » Gardien, qu'il avoit exercées plusieurs fois ». Charles se confessa ce jour là et le lendemain matin, et se trouva bien le vendredi; mais, le samedi, la fièvre recommença et fut accompagnée d'une sorte d'affection léthargique, pendant laquelle le malade était complètement immobile et comme privé de sentiment. Les habitants de Nancy, instruits de ce qui se passait, remplissaient les églises et priaient Dieu de leur conserver un si bon souverain. Le dimanche, le prince se confessa de nouveau, communia et fut assez bien le reste de la journée. Le 12, vers sept heures du matin, il retomba dans sa léthargie, qui dura dix-sept heures; les médecins déclarèrent que le danger était pressant, et on administra au malade le sacrement de l'extrême-onction. Les Nancéiens avaient abandonné leurs occupations, et des processions nombreuses parcoururent la ville, tandis que d'autres visitaient l'église abbatiale de Clairlieu et la basilique de Saint-Nicolas-de-Port. Quand Charles eut repris ses sens, le sieur de Fresnel, capitaine des arquebusiers à cheval de la garde, qui veillait au chevet du lit, l'informa de ce qui

(1) V. ce testament, dans Calmet, Hist., t. III, preuv., col. cccclxxxiij-cccclxxxvj.

avait eu lieu la veille ; « Mes subjectz font beaucoup pour » moy, répondit le prince ; s'il plaist à Dieu me remettre en » convalescence, je feray pour eux, et pour tout mon peuple, » ce que je pourray pour leur bien ; mais le principal est » qu'ilz prient Dieu pour mes péchez ». La journée du mardi se passa tranquillement, et, sur le soir, Charles, craignant que le mal ne revînt le lendemain, fit appeler ses enfants pour les bénir. Le duc de Bar, le comte de Vaudémont et la princesse Catherine, les seuls qui fussent à Nancy, accoururent et se mirent à genoux près du lit. Le malade leur dit « que, devant toutes choses, il leur recommandoit la crainte » et l'amour de Dieu, et puis la concorde entre eux ; et » adressant sa parolle au Duc de Bar, dit qu'il luy laissoit » un estat tranquille, lequel il luy recommandoit, et tout son » pauvre peuple ; comme aussi d'entretenir paix avec ses » voisins, et l'amour fraternel avec son Frère le Comte de » Vaudémont, et sa Sœur la Princesse, pour laquelle il » n'avoit encore rien faict ; au demeurant, qu'il avoit faict » quelques debtes pour ses urgentes affaires, dont il en avoit » payé beaucoup, et qu'il acquitast le reste, et après exhorta » le Comte de Vaudémont, son Fils puisné, de recongnoistre » et aymer son Frère, comme le devoir tant de l'aage que de » l'estat l'y obligeoit ; ce qu'achevé, faisant le signe de la » Croix sur eux, leur donna sa bénédiction, disant que » c'estoit pour les présentz, pour les absentes (1), et pour » leurs descendantz et postérité ; priant Dieu les vouloir » bénir au Ciel, comme il les bénissoit en terre ». Les princes s'étant retirés, en fondant en larmes, le duc se sentit plus mal, eut des faiblesses et expira doucement, le 14 mai, à une heure du matin, en présence de sa sœur la duchesse de Brunswick-Wolfenbuttel, du prince Erric évêque de Verdun, du P. Ponce Clerici, du P. Renault gardien des Cordeliers,

(1) Les trois princesses Christine, Antoinette et Elisabeth.

des maréchaux de Lorraine et de Barrois, des principaux officiers de l'hôtel, des secrétaires des commandements, et de quelques gentilshommes.

Charles avait vécu soixante-cinq ans, deux mois et vingt-neuf jours, et il était dans la soixante-troisième année de son règne.

Aussitôt qu'il eut rendu l'esprit, on s'occupa des préparatifs de ses funérailles, à la description desquelles nous consacrerons plusieurs pages, parce que l'on regardait, avec raison, l'enterrement des ducs de Lorraine comme une des cérémonies les plus somptueuses que l'on pût voir.

Henri confia le soin de régler tout ce qui concernait les funérailles de son père à messire Pierre de Stainville, protonotaire du Saint-Siége, doyen de la Primatiale et conseiller d'état, et à M. de Madruccio, conseiller d'état et grand-chambellan du feu duc. Il désigna comme maîtres des cérémonies M. de Raigecourt, conseiller d'état, chambellan, maître-d'hôtel de Charles III et bailli d'Epinal; M. de Mitry, maître-d'hôtel, et le sieur Claude de la Ruelle, secrétaire des commandements.

Le corps du prince fut d'abord laissé sur son lit. On posa auprès six chandeliers d'argent ciselé et un bénitier en vermeil. On disposa dans la salle des bancs couverts de tapis de Turquie, sur lesquels s'assirent, à droite « bon nombre de » chanoines, cordeliers, minimes, capucins et autres gens » d'Eglise, qui disoient prières, psalmes et oraisons »; à gauche les gentilshommes de la chambre et les chambellans, ayant derrière eux les pages et les valets de chambre. On admit chacun à jeter de l'eau bénite; les seigneurs et gentilshommes de la maison du défunt et des maisons des princes et princesses y vinrent à une heure; les dames et demoiselles des mêmes maisons à deux heures, et les domestiques une heure après. A quatre heures, le corps fut livré aux médecins et chirurgiens; ils l'ouvrirent, en sépa-

rèrent le cœur qui fut remis aux jésuites de Nancy, et les entrailles que l'on donna aux Cordeliers, l'embaumèrent et le placèrent dans un cercueil de plomb, enfermé dans un cercueil en bois garni de velours noir et accompagné d'une inscription. On tendit la « chambre du trespas » d'une riche tapisserie de haute-lice, rehaussée d'or, d'argent et de soie, et « figurée » de l'histoire de sainct Paul » ; on étendit sur le plancher un tapis de Turquie ; le cercueil fut déposé sur deux tréteaux, et les six chandeliers furent rangés de part et d'autre. Les gens d'église rentrèrent alors et recommencèrent à prier. Dix-huit chambellans et les valets de chambre eurent ordre de se relayer pour demeurer nuit et jour près du défunt. Le lendemain, le clergé des différentes paroisses de Nancy vint jeter de l'eau bénite, et à partir de ce moment, tout le monde, « tant du païs qu'estrangers », eut la liberté de pénétrer dans la salle jusqu'au 8 juin, « pour ce qu'il fallut ce temps » aux ouvriers qui faisoient l'effigie (du prince), ses veste- » ments à la royale, etc.; et aux marchantz qui avoient peine » de recouvrer si grande quantité de sarges de Fleurance » (serges de Florence), sarges Limestres, sarges de Gennes » et autres draperies, qu'il falloit pour un si grand dueil, » auquel marchèrent plus de seize cents personnes (1)...., la » plus grande partie desquelles fut habillée de tous pointz » de la libéralité de son Altesse...., combien qu'il ne leur » fust deu que robbes et bonnetz carrez ».

Nous ne nous arrêterons pas à décrire en détail les costumes que le duc, les princes et princesses de sa famille, les seigneurs, les fonctionnaires de divers ordres portaient, soit pendant les réceptions et cérémonies qui précédèrent les funérailles proprement dites, soit pendant les funérailles elles-mêmes. Un coup-d'œil jeté sur les belles gravures dont nous parlerons en apprendra autant qu'une description

(1) Il s'agit seulement des personnes portant des vêtements de deuil.

minutieuse, et nous ajouterons seulement que le costume se composait en général 1° d'un manteau ou mieux d'une robe noire, avec des manches et une queue plus ou moins longue, suivant le rang des personnes ; 2° d'un capuchon ou chaperon attaché à la robe, et que l'on mettait parfois sur la tête; 3° d'un bonnet carré, dont on se couvrait lorsque le chaperon était renversé sur les épaules. Les pages des grande et petite écuries, les valets de pied, les arquebusiers à cheval et les gardes suisses furent habillés de noir, et on peut voir la coupe de leurs vêtements sur les gravures que nous venons de mentionner.

La salle d'honneur du palais ducal, occupant tout le premier étage, sur la Grand'rue, depuis l'escalier qui existe encore jusqu'à l'église des Cordeliers, et longue de vingt-sept mètres, sur cinq de largeur et six de hauteur, fut tendue de deux tapisseries représentant la vie de Moïse et celle de saint Paul. Le plafond, en forme de berceau, était chargé de caissons, offrant alternativement des croix de Lorraine en or sur fond d'azur, et des alérions en argent sur champ de gueules. A l'une des extrémités de la salle, on avait élevé une estrade couverte d'un tapis de Turquie et munie d'une balustrade richement ornée. On voyait sur l'estrade le lit d'honneur, auquel on arrivait par cinq degrés ; les matelas et traversins étaient en satin cramoisi, et les couvertures en velours noir et en drap d'or frisé, avec parements d'hermine; un dais en velours cramoisi et en toile d'or frisée, et décoré d'alérions et de doubles C couronnés, surmontait le lit, qui était accosté de douze chandeliers d'argent, soutenant des cierges de cire blanche du poids de deux livres, « avec » doubles armoiries et l'ordre Sainct Michel à l'entour ». Sur le lit reposait l'effigie en cire du prince défunt revêtue d'habits splendides et « d'un grand manteau à la royale de drap » d'or frizé d'or » et doublé d'hermine, avec une « queuë » longue de sept aulnes de Paris ». L'effigie portait une

couronne ducale, sur laquelle brillaient beaucoup de gros diamants. Les vêtements en étaient aussi chargés en divers endroits, et l'auteur de la description que nous avons prise pour guide assure que tous les joyaux qu'il vient de mentionner étaient estimés cinq cent trente-deux mille écus, « y comprise une autre couronne aussi enrichie de pierreries, » qui estoit sur l'armet tymbré ».

Deux autels magnifiques permettaient de célébrer plusieurs messes pendant la matinée; et, chose qui surprendra plus d'un lecteur, on avait disposé, non loin de l'estrade, un autre dais, sous lequel « on mettoit une table et la chaire de feuë » son Altesse, pour le couvert, past et la viande qu'on ap- » portoit aux heures de disner et souper ». Douze chaires à accoudoirs ou stalles, tendues de drap d'or, avec carreaux de velours violet et pliants pour s'asseoir, étaient destinées aux princes et princesses, quand ils assistaient aux messes et vigiles que l'on chantait dans la salle d'honneur. D'autres siéges non moins riches attendaient les ambassadeurs des princes amis de la maison de Lorraine; le long des murailles, on avait rangé des bancs à dossier, couverts de satin cramoisi, avec broderies d'or, pour les gentilshommes et les principaux fonctionnaires, et des bancs plus simples pour les serviteurs du défunt. Le sieur Callot, roi d'armes, les hérauts Lorraine et Barrois, et les poursuivants d'armes Vaudémont et Clermont, « tous cinq ayans leurs cottes », occupaient des pliants à peu de distance du lit. Enfin, le reste de la salle était rempli de siéges et de bancs plus ou moins bien décorés pour le clergé, les dames, demoiselles et gentilshommes des maisons de Charles III et des princes et princesses, pour le conseil d'état, la cour des Grands-Jours de Saint-Mihiel, les chambres des comptes de Lorraine et Barrois, etc. Près des places réservées au clergé se trouvaient « premièrement la musique » de la chambre de feuë son Altesse, en nombre de quatorze » personnes, tant voix, que joueurs de luths, guitarons et

» violes d'Espagne ;..... et secondement les chantres de la » chapelle....... en nombre de vingt voix, et dix joueurs de » cornets, gros haultbois et sacboutes ».

La salle d'honneur, ouverte en grande cérémonie le 9 juin, à une heure après midi, ne fut plus fermée jusqu'au 14 juillet suivant. Tous les matins, à l'exception des dimanches et fêtes, on y célébrait trois messes, à la dernière desquelles officiaient souvent trois prélats mitrés ; l'après-dîner, on chantait les vigiles des morts ; immédiatement après la messe et les vigiles, on servait sur la table un festin somptueux, comme si le prince était encore en vie ; l'aumônier disait le *Benedicite ;* les fourriers, panetier, maître-d'hôtel, échanson, etc., remplissaient sérieusement leurs fonctions habituelles ; un secrétaire des commandements et « le médecin en quartier » se tenaient, comme à l'ordinaire, derrière le siége ducal ; mais, aussitôt après la récitation des grâces, l'aumônier distribuait aux pauvres le pain, le vin et les mets qui avaient paru sur la table.

Pendant l'exposition de l'effigie, on s'occupait à transformer la galerie des cerfs en salle funèbre. Les *massacres* qui tapissaient les murailles furent enlevés, et d'immenses tentures en drap noir dissimulèrent les parois de la galerie. Des écussons y furent fixés à peu de distance l'un de l'autre, et trois chandeliers, « chaussez de sarge noire », et portant chacun quatre gros cierges de cire blanche, furent suspendus au plafond pour éclairer la salle, qui ne reçut pas d'autre lumière. Le cercueil y fut amené, placé sur deux tréteaux et couvert d'un poêle de toile très-fine et d'un autre en velours noir, « croisé de satin blanc » ; on déposa sur le cercueil la couronne, le sceptre, la main de justice et le collier de l'ordre de Saint-Michel, et on établit au dessus un dais en velours noir. Les deux autels de la salle d'honneur furent remontés dans la galerie des cerfs et garnis de parements noirs, ainsi que les chaires à accoudoirs destinées au duc Henri, aux princes

du sang et aux ambassadeurs ; les siéges des prélats officiants, des évêques, des abbés mitrés, du primat de Nancy, du grand-prévôt de Saint-Dié, etc., et vingt-quatre banquettes où devaient s'asseoir les gentilshommes de la maison du feu duc, et ceux qui étaient attachés aux maisons de Henri, des princes et des princesses.

La salle funèbre fut ouverte le 15 juillet, à huit heures du matin, et le service divin y fut célébré, ce jour là et le lendemain, avec la même pompe que dans la salle d'honneur. Le 16, les chefs et maîtres des cérémonies spirituelles et temporelles prévinrent les individus et les corporations qui devaient assister aux funérailles que le cortége se mettrait en marche le 17, à deux heures, pour conduire le corps dans la collégiale Saint-Georges; mais la notification fut faite avec des formalités beaucoup trop compliquées pour que nous puissions les rapporter ici. A cinq heures, le roi d'armes, accompagné des hérauts et poursuivants en manteaux de deuil, et entouré des vingt crieurs et sonneurs de clochettes de la ville de Nancy, ordonna à ces derniers d'agiter trois fois leurs clochettes, et le héraut Lorraine publia, « à haulte » voix, le premier édit funèbre.... comme ensuit : Messieurs, » on fait à tous sçavoir et entendre que demain, à deux » heures après midy, sera fait (aydant Dieu) le premier » convoy en pompe funèbre de l'enterrement du corps de » Très-Hault, Très-Puissant et Sérénissime Prince Charles » troisième du nom, par la grâce de Dieu Duc de Calabre, » Lorraine, Bar, Gueldres, Marchis, Marquis du Pont-à- » Mousson, Comte de Provence, Vaudémont, Blâmont, » Zutphen, etc., nostre débonnaire et Souverain Prince de » glorieuse et perpétuelle mémoire, lequel trespassa en son » hostel de ceste sienne ville de Nancy, le quatorzième may » dernier; ledit premier convoy funèbre depuis ledit hostel » jusques en l'église Sainct-Georges, où seront chantées les » vigiles et vespres des mortz, et le jour d'après, au matin,

» le sainct service à son intention; partant, vous ferez tous
» devoir d'y assister et de prier Dieu pour son âme ». Cette proclamation, qui avait eu lieu dans la cour d'honneur du palais ducal, fut renouvelée devant la porterie, sur la place Saint-Epvre et sur la place du Marché dans la ville neuve.

On travaillait, en même temps, à sabler les rues que le cortége allait parcourir, et à tapisser le portail de Saint-Georges, celui de l'église des Cordeliers et la façade du palais ducal avec des draperies noires, sur lesquelles se détachaient des écussons couronnés, aux armes de Lorraine, et entourés du collier de l'ordre de Saint-Michel. On préparait aussi les *pièces d'honneur* qui devaient être portées pendant la cérémonie, et les ornements destinés aux prélats.

Le 17 juillet, à deux heures, les princes se rendirent dans la salle d'honneur, où le cercueil avait été rapporté sous le lit, comme précédemment; ils étaient accompagnés des ambassadeurs, et, aussitôt qu'ils furent entrés, l'évêque de Toul, assisté de l'évêque de Tripoli, suffragant de Strasbourg, des prélats mitrés ou non, tous revêtus de chapes magnifiques, du grand-archidiacre de Toul, des archidiacres de Port, de Vosge et de Rinel, et de plusieurs chanoines, procéda à la levée du corps. Après une nouvelle proclamation du roi d'armes, qui prescrivait à chacun de se mettre en marche lorsqu'il serait appelé, et d'observer minutieusement les préséances réglées par les maîtres des cérémonies, le cortége sortit du palais dans l'ordre suivant : trois *commis*, munis de baguettes, et faisant ranger la foule dans les rues; les vingt sonneurs, agitant leurs clochettes et criant dans les carrefours : « Nostre Débonnaire et Souverain Prince le Duc Charles troisième du nom est trespassé; priez Dieu pour son âme »; huit *commis*, conduisant trois cents pauvres vêtus de deuil, marchant sur deux files, et portant chascun une torche de cire blanche, à doubles écussons aux armes pleines du feu duc; trois cents bourgeois, désignés par le conseil de ville,

et tenant des torches semblables, ornées d'écussons aux armes de Nancy; les membres de la confrérie du Saint-Sacrement, dont Charles III était premier-confrère et protecteur, s'avançant deux à deux et portant des flambeaux de cire blanche avec écussons ; le commis du chef des cérémonies spirituelles ; les Capucins, les Minimes et les Cordeliers, avec leurs croix; le clergé des paroisses Saint-Epvre, Notre-Dame et Saint-Sébastien, avec leurs croix; les chanoines de la Primatiale et ceux de Saint-Georges, tenant la droite, et vis-à-vis, à gauche, les facultés de théologie, de droit et de médecine de l'université de Pont-à-Mousson; les huissiers de l'hôtel, armés de leurs verges et précédant la maison du défunt; les muletiers et jumentiers; le maître-palfrenier, les palfreniers et le maréchal de la petite écurie; le maître-palfrenier, les palfreniers et le maréchal de la grande écurie; les cochers; les artisans de l'hôtel; les valets de pied; les aides de la fauconnerie, de la vénerie et des toiles; le prévôt, le graveur, l'essayeur et une députation des ouvriers de la monnaie; douze commissaires, maîtres-canonniers et fondeurs de l'arsenal; les valets de garde-robe et les lavandiers; les violons et sonneurs de cornets et hautbois; les courriers, les chevaucheurs d'écuries, les maîtres des postes et le sergent à cheval des finances; les fourriers des logis; les clercs du Trésor des chartes; les tapissiers; les marchands et artisans de la chambre; le précepteur et les trois gouverneurs des pages de la chambre, de la grande et de la petite écuries ; les tailleurs d'habits et chaussetiers; les aides des offices de paneterie, échansonnerie, garde-manger, cuisine, fruiterie, garde-vaisselle et fourrière; les marchands pourvoyeurs, boulangers, pâtissiers et herbiers; les chefs des offices de paneterie, échansonnerie, garde-manger, cuisine, fruiterie, garde-vaisselle et fourrière; les officiers pensionnaires; le concierge et le garde-meubles de l'hôtel; les valets de chambre ordinaires et par quartier; les chirurgiens et l'apothicaire; les deux

ingénieurs des fortifications; les sieurs commis à la recette des aides-généraux ; le concierge et le contrôleur de l'artillerie ; le receveur-général et le contrôleur-général du domaine de Nancy; les intendants des mines d'argent, d'azur, de cuivre et de plomb ; les maîtres et le contrôleur des monnaies ; les gouverneurs des six salines ; les quatre contrôleurs de l'hôtel, l'argentier et les greffiers du bureau du même hôtel ; les quatre médecins ; le prieur de Flavigny, maître de la chapelle ducale, suivant les chantres de la chapelle et les musiciens de la chambre, qui formaient un chœur ; les prévôts des maréchaux et de camp ; les membres du conseil de ville de Nancy ; le greffier des assises de Nancy ; le maître-échevin, les échevins et le clerc-juré de la justice de la même ville ; le lieutenant-général du bailli de Nancy, le prévôt et le gruyer ; le trésorier-général de Lorraine et Barrois ; le président et les gens du conseil et des comptes de Barrois ; le président, les conseillers et auditeurs et le greffier des comptes de Lorraine ; le président et les conseillers de la cour des Grands-Jours de Saint-Mihiel ; le procureur-général de Lorraine et le trésorier des chartes ; les secrétaires entrants au conseil et les secrétaires ordinaires ; les conseillers d'état de robe longue ; les maîtres des requêtes, et vis-à-vis les secrétaires des commandements ; les pages de la petite écurie ; les pages de la grande écurie ; les pages de la chambre ; les maréchaux des logis ; les gentilshommes suivants ; les capitaines entretenus et pensionnaires ; les capitaines des villes et châteaux ; les gentilshommes servants ; les écuyers des grande et petite écuries ; les quatre maîtres-d'hôtel, tenant leurs bâtons renversés ; les gouverneurs des villes de garnison ; les baillis ; les conseillers d'état d'épée ; M. de Couvonge, premier-gentilhomme de la chambre, avec la moyenne clé dorée ; M. de Martau, gentilhomme de la chambre, avec la petite clé dorée ; les gentilshommes de la chambre et les chambellans ; les lieutenants de la garde suisse ; les huissiers de la

chambre, armés de leurs verges et précédant les *pièces d'honneur;* M. d'Haraucourt de Saint-Nicolas, conseiller d'état et chambellan, et trente-trois autres gentilshommes qui portaient les bannières de Lorraine, Bourbon, Gueldres, Anjou, Harcourt, Vaudémont, Wurtemberg, Blois, Autriche, Mantoue, Boulogne, Berry, Auvergne, Valois, Hainaut, Bourgogne et Bourbon-l'ancien, Provence, Danemarck, Flandres, Saxe, Brandebourg, Sleswick, Portugal, Milan, et autres, représentant les différentes maisons desquelles Charles III et ses ancêtres paternels et maternels étaient descendus; trois cloches d'armes, tenant leurs trompettes renversées; les poursuivants d'armes Vaudémont et Clermont; M. du Châtelet, conseiller d'état et sénéchal de Lorraine, et M. de la Bastide, conseiller d'état et sénéchal de Barrois; MM. de Mitry et de Saint-Loup, conduisant le cheval de service du feu duc; M. de Cousance, écuyer en la petite écurie, et M. de Melay, menant le cheval de secours; MM. de Marcossey de Saint-Julien et de Stainville de Sorcy, écuyers en la petite écurie, guidant le cheval de bataille; M. de Tantonville, conseiller d'état, et M. de Nubécourt, figurant les comtes de Vaudémont et de Blâmont, qui étaient obligés de présenter l'armet, les gantelets, l'écu, la lance et l'épée au duc de Lorraine, quand il allait combattre; M. de Beauvau; M. de Valhey; M. d'Artigotty, conseiller d'état et gouverneur de Marsal; M. d'Haraucourt de Magnière, conseiller d'état et capitaine-général de l'artillerie; le comte Jean-Georges de Solms; le comte Jean-Casimir de Linange et Réchicourt, et le comte Egon de Furstemberg, portant les éperons dorés, les gantelets, l'écu, la lance, l'épée, la cotte d'armes et le casque; trois cloches d'armes, tenant leurs trompettes renversées; les hérauts d'armes Lorraine et Barrois; M. d'Haraucourt de Bayon, écuyer en la petite écurie, et M. de Malabarba, écuyer en la grande écurie, conduisant le cheval d'honneur, couvert d'un riche caparaçon, dont les quatre

coins étaient soutenus par autant de valets de pied ; Frédéric rhingrave et comte de Salm, seigneur de Fénétrange et de Neuviller, portant « l'espée nuë de souveraineté » ; M. de Bourbonne, grand-maître de l'hôtel, et M. de Madruccio, grand-chambellan, avec la grande clé dorée ; M. de Gournay, chef du conseil privé ; le sieur Callot, dit Sicile, roi d'armes ; M. des Thons, conseiller d'état et maréchal de Lorraine, et M. de Maillane, conseiller d'état et maréchal de Barrois ; l'aumônier ordinaire, tenant le bénitier et le goupillon ; le premier-aumônier ; M. de Stainville, doyen de la Primatiale et grand-aumônier, chef des cérémonies spirituelles ; le prévôt de la collégiale Saint-Georges, avec la chape et le bâton pastoral ; les abbés crossés et non mitrés de Rengéval, Jovilliers, Bonfay, Etival et Sainte-Marie-au-Bois, de l'ordre de Prémontré ; de Freistroff, Clairlieu, l'Isle-en-Barrois, Haute-Seille, Villers-Betnach et Saint-Benoît-en-Voivre, de l'ordre de Cîteaux ; de Metloc, de l'ordre de saint Benoît ; de Lunéville et Chaumouzey, de l'ordre des chanoines-réguliers de Saint-Augustin ; les abbés crossés et mitrés de Longeville et Tholey, ordre de saint Benoît, et de Saint-Pierremont, ordre des chanoines-réguliers de Saint-Augustin ; le primat de Nancy et le grand-prévôt de Saint-Dié ; l'évêque de Tripoli, suffragant de Strasbourg, et l'évêque de Toul officiant, assisté de quatre archidiacres et de plusieurs chanoines. Immédiatement derrière le prélat s'avançait le corps caché sous le lit d'honneur, sur lequel on voyait l'effigie du prince. Cette lourde machine était portée par MM. de Tissières, de Gournay de Frôville, Fouquet de la Routte fils de l'ancien gouverneur de Marsal, de Lutzelbourg capitaine de Sarrebourg, de Neuheim, du Hautoy de Nubécourt, du Ménil de Maxey, et de Saintignon bailli de Verdun, tous chambellans de Charles III. Les coins du drap d'or qui couvrait le lit étaient soulevés par Jean rhingrave de Salm, par le seigneur de Ribaupierre, par le comte de Linange, et

par Jean fils du rhingrave Frédéric. MM. de Lénoncourt, le baron de Créhange, de Beauvau, de Tavagny, de Lisseras et de Chambley, conseillers d'état et baillis de Saint-Mihiel, d'Allemagne, de Bassigny, de Vaudémont, de Châtel-sur-Moselle et d'Hattonchâtel, soutenaient au dessus du lit d'honneur un dais magnifique; MM. de Dommartin, du Châtelet, conseiller d'état, et d'Haraucourt d'Acraigne, conseiller d'état et gouverneur de Nancy, portaient le grand étendard, la cornette jaune et le « panon armoyé aux armes » royales et ducales » du prince défunt. Derrière le lit marchait M. de Fresnel, capitaine des arquebusiers à cheval, et sur les côtés douze soldats de sa compagnie, vêtus de manteaux de deuil et tenant leurs hallebardes renversées. On voyait ensuite le duc Henri, ayant à sa droite le duc de Mantoue; puis le comte de Vaudémont; le prince Erric de Lorraine, évêque de Verdun; le comte de Chaligny, et le marquis de Mouy. Ils avaient à leur droite le baron Conrad de Bemelberg, ambassadeur du duc de Bavière; le comte Jean-Gérard de Manderscheidt, doyen du chapitre de Cologne, ambassadeur du duc de Clèves; le colonel Rodolphe Pfiffer, envoyé des cantons suisses catholiques, et Emmanuel de Lorraine, comte de Sommerive. Ils étaient suivis par les princes de la maison de Lorraine établis en France; par les envoyés des princes, princesses et grands seigneurs; par le baron d'Ancerville, conduisant les gentilshommes de la chambre, maîtres-d'hôtel, écuyers et gentilshommes des maisons du duc et de la duchesse, et par M. de Verdelot, gentilhomme de la chambre du comte de Vaudémont, guidant les maisons du comte et de son épouse. Les cent vingt archers composant la garde municipale de Nancy marchaient à la tête, à la queue et sur les flancs du cortége, qui ne comptait pas moins de trois mille personnes; la garde suisse et les arquebusiers, en habits de deuil, formaient la haie depuis les *pièces d'honneur* jusqu'au delà du lit; MM. de Raigecourt et

de Mitry, maîtres des cérémonies temporelles, accompagnaient le duc, prêts à recevoir ses commandements ; les quatre vergers à verges d'argent couronnées veillaient à ce que l'ordre du cortége ne fût pas troublé ; enfin, Claude de la Ruelle, maître des cérémonies, rapporte qu'il courait partout pour veiller à ce qu'il ne survînt aucun embarras pendant la marche.

Après avoir visité plusieurs quartiers de la ville vieille, cette immense procession pénétra dans la collégiale Saint-Georges (1). L'église était tendue de noir, et au milieu du transept s'élevait une chapelle ardente, « trop pompeuse et artis- » tement façonnée » pour que nous essayions de la décrire. Les vigiles chantées, le duc retourna dans son palais, et le cercueil resta déposé dans la collégiale. Le lendemain 18, le cortége se rendit de nouveau à Saint-Georges, où l'on venait de célébrer deux messes, auxquelles avaient officié le grand-prévôt de Saint-Dié et l'évêque de Tripoli ; l'évêque de Toul en chanta une troisième en présence des princes, qui allèrent à l'offrande après l'évangile ; et aussitôt le P. Léonard Périn, dont nous avons déjà parlé, monta en chaire et prononça l'oraison funèbre de Charles III. Vers deux heures, on transporta le corps dans l'église des Cordeliers avec le même cérémonial que la veille. Cet édifice était décoré comme Saint-Georges, et au milieu du chœur se dressait une chapelle ardente, qui était, ainsi que la précédente, l'ouvrage de Jean-Baptiste de Stabili, ingénieur des fortifications. La duchesse de Lorraine et les princesses parurent alors dans une tribune, où l'on arrivait depuis le palais, et on chanta les vigiles des morts. Le soir, un des maîtres des cérémonies entra dans l'église, fit enlever le lit d'honneur et l'effigie en cire, et plaça sur le cercueil trois poêles, l'un

(1) La première partie du cortége fut obligée de rester dehors.

de toile, le second de velours noir, le troisième de drap d'or, et quatre oreillers de même étoffe, sur lesquels on posa la couronne, le sceptre, la main de justice et le collier de l'ordre de Saint-Michel. Le 19 eut lieu l'enterrement, et comme ce dernier acte des funérailles paraissait devoir durer huit heures au moins, on commença dès cinq heures la première messe, qui fut dite par le grand-prévôt de Saint-Dié. L'évêque de Tripoli célébra la seconde, après laquelle les princes entrèrent dans l'église et reprirent les places qu'ils avaient occupées la veille. L'évêque de Toul officia à la troisième messe, « qui fut chantée en musique par les chantres » de la chapelle ducale, voix, cornetz, gros haultbois et » sacboutes; hormis à l'élévation et aux thurifications...., » pendant quoy les musiciens de la chambre, voix, luths, » guitarons et violes d'Espagne chantèrent et sonnèrent ». Après l'évangile, on alla à l'offrande; les princes s'y étant présentés, on y porta les *pièces de souveraineté et d'honneur*, c'est-à-dire la couronne, le sceptre, la main de justice, le collier de l'ordre de Saint-Michel, le bâton de grand-maître, l'épée de souveraineté, le panon, le grand étendard, la cornette jaune, les clés dorées, le casque, la cotte d'armes, l'épée dans le fourreau, la lance, l'écu, les gantelets, les éperons dorés, et les bannières que nous avons mentionnées en décrivant le cortége; on y conduisit même les chevaux d'honneur, de bataille, de secours et de service. L'offrande terminée, le P. Léonard Périn monta de nouveau en chaire et prononça une seconde oraison funèbre, « pour non moins » faconde et diserte que la.... première ». Les évêques de Toul et de Tripoli, le primat de Nancy, le grand-prévôt de Saint-Dié et l'abbé de Tholey firent les absoutes; aussitôt après, les maréchaux de Lorraine et Barrois, le chef du conseil et le grand-chambellan enlevèrent de dessus le cercueil la couronne, le sceptre, la main de justice et le collier de l'ordre; les quatre comtes qui avaient soutenu les coins du

drap d'or étendu sur le lit d'honneur soulevèrent les trois poêles dont le cercueil était couvert, et les huit chambellans qui l'avaient porté le descendirent dans un caveau pratiqué à gauche du maître-autel, et le déposèrent sur des tréteaux en fer, près des restes de l'épouse de Charles III. Le roi d'armes offrit un bassin d'argent rempli de terre à l'évêque de Toul, qui en jeta une poignée, ainsi que de l'eau bénite, sur le cercueil et se retira ; les princes en firent autant, et lorsqu'ils furent à leurs places, les hérauts et les poursuivants d'armes tendirent sur l'entrée du caveau un poêle de velours noir croisé de satin blanc. Le roi d'armes se tint debout et appela successivement les seigneurs et gentilshommes qui gardaient les pièces d'honneur et de souveraineté. Le héraut Barrois allait prendre et conduisait chacun d'eux jusqu'au caveau ; le poursuivant Vaudémont, les mains enveloppées d'un voile de taffetas noir, recevait les pièces des mains de ceux qui les lui présentaient, dressait les bannières près de l'entrée et passait les autres pièces au poursuivant Clermont, lequel les rangeait sur le cercueil. Pendant cette cérémonie, et à mesure que l'on apportait les bannières, le héraut Lorraine expliquait, à haute voix, ce que signifiait chacune, et faisait connaître la généalogie du défunt. Les quatre maîtres-d'hôtel, le roi, les hérauts, les poursuivants et les cloches d'armes déposèrent dans le caveau les uns leurs bâtons, les autres leurs cottes, et les derniers leurs trompettes ; et le roi d'armes s'écria : « Silence ! Silence ! Silence ! Le Très-Hault, Très-Puissant » et Sérénissime Prince Charles troisième du nom, par la » grâce de Dieu soixante-troisième Duc de Lorraine et tren- » tième Marchis, Duc de Calabre, Bar, Gueldres, Marquis » du Pont-à-Mousson, Comte de Provence, Vaudémont, Blâ- » mont, Zutphen, etc., nostre débonnaire et Souverain » Prince et Maistre est mort. Le Duc Charles troisième du » nom, nostre débonnaire et Souverain Prince et Maistre est » mort. Le Duc est mort. Son corps est icy inhumé, et ses

» cérémonies spirituelles et temporelles sont accomplies.
» Priez Dieu pour son âme. »

Le roi d'armes avait à peine achevé cette proclamation, que le rhingrave Frédéric, remplaçant son fils Philippe grand-écuyer de Charles III, descendit dans le caveau, saisit l'épée de souveraineté, et s'étant placé dans le chœur, afin que chacun pût le voir, tira l'épée du fourreau où on l'avait remise, et la tenant élevée, dit : « Vive, vive, vive le Duc
» Henry second du nom, nostre Souverain Seigneur ! Vive,
» vive, vive le duc Henry second du nom, nostre Souverain
» Seigneur ! Vive, vive, vive le Duc Henry second du nom,
» nostre Souverain Seigneur ! » M. de Dommartin releva ensuite le grand étendard, l'arbora et fit la même proclamation que le Rhingrave. Le roi, les hérauts, les poursuivants et les cloches d'armes reprirent les uns leurs cottes, les autres leurs trompettes, et le roi d'armes cria : « Vive, vive, vive le
» Très-Hault, Très-Puissant et Sérénissime Prince, Mon-
» seigneur Henry second du nom, par la grâce de Dieu
» soixante-quatrième Duc de Lorraine et trente-unième
» Marchis, Duc de Calabre, Bar, Gueldres, Marquis du
» Pont-à-Mousson, comte de Provence, Vaudémont, Blâmont,
» Zutphen, etc. ! Vive, vive, vive le Duc Henry second du
» nom, nostre Souverain Seigneur ! Vive le Duc ! Vive le
» Duc ! Vive le Duc ! » Les trompettes sonnèrent trois fois ; les assistants rabattirent leurs capuchons sur leurs épaules et se coiffèrent du bonnet carré, et le cortége se mit en marche pour retourner dans le palais ; ce qui eut lieu aux cris de Vive le Duc ! Vive Son Altesse ! poussés par l'immense multitude remplissant les rues voisines, et occupant les fenêtres et même les toits depuis lesquels on pouvait apercevoir le nouveau souverain.

Celui-ci voulut que le souvenir d'une cérémonie aussi magnifique fût conservé dans une description officielle, et par ses ordres Claude de la Ruelle, secrétaire des commandements,

composa un ouvrage contenant la relation exacte de tout ce qui s'était passé (1). En même temps, et sous la direction du même secrétaire, on exécutait une collection de gravures représentant, avec la plus grande vérité et jusque dans leurs moindres détails, les funérailles dont nous venons de donner un aperçu. Les dessins furent faits par Jean la Hière, plus tard contrôleur-général des fortifications, et par La Ruelle, qui rédigea un texte explicatif en latin et en français ; mais on ne trouva pas en Lorraine de graveur assez habile pour reproduire leurs dessins, et on fut obligé de s'adresser à Frédéric Brentel, artiste strasbourgeois.

Le duc Henri fit imprimer les deux oraisons funèbres du P. Périn (2), et divers particuliers publièrent aussi des éloges d'un prince que les Lorrains ne cessaient de pleurer (3). Ce

(1) Discovrs des cérémonies, honnevrs et pompe funèbre faits à l'enterrement du Très-Hault, Très-Puissant et Sérénissime Prince Charles 3. du Nom, par la grâce de Dieu Duc de Calabre, Lorraine, Bar, Gueldres, Marchis, etc., de glorieuse et perpétuelle mémoire ; Clairlieu, Jean Savine, 1609, petit in 8° de 202 feuillets, plus 10 feuillets non chiffrés et un titre gravé. Nous avons emprunté à ce livre non seulement la description des funérailles, mais encore ce que nous avons dit de la maladie et de la mort de Charles III.

(2) Oraisons fvnèbres sur le trespas de fev Monseignevr Très-hault. Très-illustre et Séréniss. Prince Charles III..... Duc de Calabre, Lorraine, Bar, Gueldres, etc., et de fev Monseignevr son fils, Très-illustre et Séréniss. Prince Charles Cardinal de Lorr. du tiltre de S. Agathe, Légat du S. Siège, Euesque de Metz et de Strasbourg. Prononcées à Nancy en l'Eglise Collégiale de S. Georges, et en la Conuentuelle des RR. Pères Cordeliers, les 18. 19. et 21. iours de Juillet 1608. Pont-à Mousson. Melchior Bernard, sans date, petit in 8°.

(3) V. Caroli III. Sereniss. Potentiss. Dvc. Lothar. March. Dvc. Calab. Barri. Gveld. etc. ΜΑΚΑΡΙΣΜΟΣ, Sev felicitatis et virtvtvm egregio Principe dignarvm coronæ etc. (par Charles le Pois). Pont-à-Mousson, Jacob Garnich, 1609, petit in 4° ;

Derniers et mémorables propoz tenuz par S. A. Charles III à Messeigneurs les Princes ses enfans au lict de la mort. Le tout escrit par un Soldat de la Compagnie de Nancy. Nancy, Blaise André, 1608, petit in 8° ;

Luctus Juventutis academiæ Mussipontanæ in funere Sereniss. Caroli III

que nous avons dit dans les quatre chapitres consacrés à son règne nous dispense de répéter ici les louanges, d'ailleurs méritées, que lui accordent les auteurs de ces différents panégyriques. On a vu plus haut qu'il avait toujours été très-religieux, et nous devons ajouter qu'il se faisait un devoir d'assister tous les jours à la sainte messe ; il y manqua une seule fois pendant les douze dernières années de sa vie, et encore parce qu'il était dans un lieu où sévissait une maladie contagieuse, et qu'il ne pouvait entrer dans l'église sans s'exposer à un péril évident. Jamais il n'alla à la chasse les jours de dimanche ou de fête ; il les employait presqu'entièrement au service de Dieu et se rendait, de bonne heure, dans le couvent des Cordeliers, où « il conversoit fort fami- » lièrement avec les Religieux » (1). Sa charité était très-grande et s'étendait jusqu'aux individus les plus obscurs. Si un manœuvre travaillant aux constructions ducales venait à faire une chute grave, si un soldat recevait une blessure, le prince se hâtait de leur envoyer un chirurgien et de fournir ce qui leur était nécessaire. Il augmenta la dotation des hôpitaux et paya des pensions à une foule de veuves, d'orphelins et de nobles qui étaient tombés dans la misère.

Sobre et réglé dans ses mœurs, il eut cependant la faiblesse d'entretenir une concubine pendant quelques mois, après la mort de la duchesse, et il eut de cette femme un fils qui vécut jusqu'en 1648.

Sa parole était sacrée, et quand il avait dit : « Foi de gen-

Calab. Lothar. Bari Ducis etc. Patriæ et litterarum parentis. Pont-à-Mousson, Melchior Bernard, 1608, petit in 8° ;

Chant royal et poème funèbre sur le trespas de très-hault et très-puissant Prince Charles III, Duc de Calabre, Lorraine, Bar, Gueldres etc., Par Gabriel Demongeot, Docteur en médecine. Nancy, Blaise André, 1608, petit in 8°.

(1) V. le mém. du chanoine anonyme, dans Calmet, Notice, t. II, col. 41.

tilhomme », on pouvait être assuré qu'il ne changerait pas de résolution. Il savait maîtriser tellement son extérieur que les nouvelles les plus favorables, comme les plus fâcheuses, ne le faisaient pas changer de contenance. Quand il apprit la perte de la ville de Stenay, il se contenta de frapper du doigt sur la lettre qui lui annonçait ce malheur, pour faire entendre qu'il allait chercher les moyens de se venger. Sa patience n'était pas moins remarquable que sa fermeté. Une nuit, il fut attaqué d'une colique néphrétique, qui lui causa les douleurs les plus cruelles ; mais comme le temps était affreux, il défendit que l'on appelât son médecin et attendit que le jour vînt pour recevoir du soulagement. Son chirurgien lui ayant arraché une dent saine, au lieu de celle qui était cariée, le duc lui dit tranquillement : « Vous aviez donc prévu qu'elle se gâterait aussi ? » Il fut légèrement blessé à la chasse par son favori Louis de Beauvau, qui se jeta à ses pieds pour lui demander pardon. « Monsieur de Beauvau, levez-vous, dit Charles III, votre douleur m'afflige plus que le danger que j'ai couru. » Le feu ayant pris, un jour, à un des bâtiments du palais par la faute d'un serviteur, le maréchal de Salm saisit le malheureux domestique et le frappa violemment ; mais le duc s'écria : « Laissez cet homme, il m'a rendu service ; demain j'aurais fait abattre ce bâtiment qui me déplaisait » (1).

Naturellement ami de la magnificence, il modéra son goût pour les constructions, afin de ne pas demander trop souvent des aides extraordinaires, et les historiens s'accordent à dire qu'il condamnait le luxe, la bonne chère et la somptuosité des vêtements ; néanmoins, pour être juste, on doit avouer qu'il ne sut pas toujours vaincre des caprices très-coûteux, et en 1587, dans un moment où il allait avoir grand besoin d'argent, il remit à un aventurier, appelé Peter Efferhardt.

(1) V. Chevrier, ibid., p. 256 et 257.

cinquante mille francs barrois pour prix d'un animal que l'on avait décoré du nom de licorne (1). On a dit que le duc nourrissait habituellement trois cents personnes, et l'auteur du Μακαρισμὸς fait observer que la dépense de chaque jour montait seulement à six sous barrois par tête (2). Les comptes prouvent, en effet, que l'on vivait à la cour de Lorraine d'une manière assez modeste, et que le duc voulait, par son exemple, engager nos pères à suivre les règlements somptuaires dont nous avons donné l'analyse (3).

On voyait figurer au nombre de ses pensionnaires beaucoup d'hommes de lettres et d'artistes, et le prince, qui était lui-même instruit et parlait facilement plusieurs langues, se plaisait dans la compagnie des savants (4). Bien différent néanmoins de certains souverains qui ne comblent les littérateurs de bienfaits que pour en obtenir des éloges, le duc de Lorraine ne souffrit jamais les flatteurs ; il interdit aux magistrats municipaux d'employer dans les harangues qu'ils lui adressaient les expressions hyperboliques dont ils sont, en général, trop prodigues, et il ne voulut pas que l'on inscrivît son nom sur les monuments qu'il fit élever. Cet honneur lui était dû cependant, et les Lorrains le lui auraient accordé avec d'autant plus d'empressement qu'ils regardaient Charles III comme le père de la patrie (5).

(1) V. le compte du trésorier-général pour l'année 1587.
(2) V. p. 214.
(3) V. à cet égard des détails curieux dans Lionnois, Hist. de Nancy, t. I, p. 78-81.
(4) V. L'Hymne de la philosophie de P. de Ronsard, commenté par Pantaléon Thévenin, de Commercy en Lorraine ; épître dédicatoire.
(5) V. Chevrier, ibid., p. 226 et 255.

FIN DU TOME QUATRIÈME.

TABLE DES CHAPITRES

CONTENUS DANS LE TOME QUATRIÈME.



Barr
Maroué
Vadigny
Scherwiller
Schelestadt
Savigny
St Hippolyte
Mattaincou
Madon R.
Ill R.
Rhin Fl.
Pierrefitte
Void d'Escl
Fonte
Contant




3 2044 015 466 220